
U d'/of OTTAWA
39003001440832

8-19-61

HISTOIRE

DE FRANCE.

TOME VIII.

CET OUVRAGE SE TROUVE AUSSI :

A Besançon,	chez	Turbergue, libraire.
Lyon	—	Girard et Josserand, libraires.
—	—	Périsse frères, libraires.
Montpellier	—	Séguin fils, libraire.
—	—	Malavialle, libraire.
Angers	—	Lainé frères, libraires.
—	—	Barassé, libraire.
Nantes	—	Mazeau frères, libraires.
Metz	—	Mlle Constant Loïez, libraire.
Lille	—	Lefort, libraire.
Dijon	—	Hémery, libraire.
Rouen	—	Fleury, libraire.
Arras	—	Théry, libraire.
Nancy	—	Thomas, libraire.
—	—	Vagner, imp.-libraire.
Toulouse	—	Léopold Cluzou, libraire.
—	—	Privat, libraire.
Le Mans	—	Gallienne, imp.-libraire.
Clermont-Ferrand	—	Veysset, imp.-libraire.
Rennes	—	Hauvespre, libraire.
—	—	Verdier, libraire.
Reims	—	Bonnefoy, libraire.
Rome	—	Merle, libraire.
Milan	—	Dumolard, libraire.
—	—	Boniardi-Pogliani, libraire.
Turin	—	Marietti (Hyacinthe), libraire.
—	—	Marietti (Pierre), libraire.
Madrid	—	Bailly-Baillière, libraire.
—	—	J.-L. Poupart, libraire.
Londres	—	Burns et Lambert, libraires, Portman street, Portman square.
Genève	—	Marc Mehling, libraire.
Bruxelles	—	H. Goemaere, imp.-libraire.
—	—	De Wagener, libraire.

TYPOGRAPHIE DE H. FIRMIN DIDOT. — MESNIL (EURE).

HISTOIRE

DE FRANCE,

DEPUIS LES ORIGINES GAULOISES JUSQU'A NOS JOURS,

PAR

AMÉDÉE GABOURD.

TOME HUITIÈME.

(1406 — 1461.)



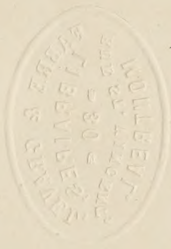
PARIS,

GAUME FRÈRES, LIBRAIRES-ÉDITEURS,

RUE CASSETTE, 4.

—

1857.



HISTOIRE
DE FRANCE

MONARCHIE FRANÇAISE.

DYNASTIE CAPÉTIENNE.

BRANCHE DES VALOIS.

CHARLES VI.

§ II. — DEUXIÈME PÉRIODE DU RÈGNE.

(1406 – 1422.)

Tandis que le schisme continuait d'agiter le monde chrétien, à la grande désolation des âmes saintes, la discorde commençait à se manifester ouvertement entre le duc d'Orléans et le duc de Bourgogne (1406). Le duc d'Orléans avait rattaché le duc de Berri à ses intérêts; le duc de Bourgogne réunissait ses amis en conciliabules; chacun attirait à soi le pouvoir et se disputait les lambeaux d'autorité, et à chaque question en litige on voyait se produire de nouvelles luttes. Au milieu de l'émotion que causaient ces tristes querelles, les Anglais qui ne se trouvaient point en mesure de soutenir le premier choc, se virent, sur plusieurs points, refoulés par les armées françaises,

alors placées sous les ordres du connétable et du comte d'Armagnac. Ces avantages partiels semblaient promettre des succès plus décisifs encore; les deux ducs rivaux, suspendant un moment leur animosité, s'entendirent pour pousser vigoureusement la guerre et attaquer en même temps les Anglais vers Calais et en Guienne.

Trois armées furent mises en mouvement. La première, commandée par le marquis de Pons, cousin du roi et fils du duc de Bar, devait attaquer le duc de Lorraine, pour le punir d'avoir fait une invasion dans le duché de Bar et d'y avoir commis des ravages. A la seule approche de ces troupes, le duc de Lorraine désavoua ce qui s'était passé, offrit des satisfactions et obtint la paix sans avoir combattu. La seconde armée, aux ordres du duc de Bourgogne, nommé lieutenant et capitaine général de la Picardie et de la West-Flandre, fut destinée à reprendre Calais. Des préparatifs immenses furent faits à cette intention. On réunit le plus grand nombre possible de combattants et d'armes de guerre ; on couvrit les côtes de bateaux et de navires chargés de concourir aux opérations des troupes de terre; puis, au moment où il fallait entrer en campagne, les fonds manquèrent, et le duc d'Orléans refusa d'en fournir. Pour ce prince, chargé de diriger lui-même une expédition contre les Anglais de Guienne, il avait mis le siége d'abord devant Blaye, puis devant Bourg, place située au confluent de la Garonne et de la Dordogne. En moins de trois mois, la fatigue et les intempéries, plus redoutables que les Anglais eux-mêmes, détruisirent l'armée expéditionnaire; et le duc d'Orléans, honteux et découragé, ra-

mena au nord de la Loire les débris de ses troupes (janvier 1407). La triste issue de ces armements, dont on s'était promis de si grands résultats, déterminèrent les ducs d'Orléans et de Bourgogne à signer une trêve partielle que, de son côté, Henri IV, roi d'Angleterre, semblait désirer autant que ses adversaires.

Ce prince, parvenu au trône par la révolte, ne trouvait ni dans sa noblesse ni dans son peuple le concours dont il aurait eu besoin pour tirer parti, au profit des intérêts anglais, des chances favorables que lui offraient les misères et les divisions politiques de la France. L'incertitude de ses droits, la crainte des révoltes, la nécessité de les comprimer lui imposaient une prudence et des ménagements qui, tandis qu'ils laissaient respirer le royaume de Charles VI, tournaient, en Angleterre, contre le pouvoir royal. Au nombre des ennemis toujours renaissants qu'il avait à combattre sur le sol anglais figuraient les habitants du pays de Galles, impatients de briser le joug des Anglo-Normands, et qui avaient pris pour chef le jeune Owen Glandowr, de la race d'Ancibne. Les bardes, depuis longtemps proscrits, attisaient l'insurrection. Les Écossais eux-mêmes prêtaient la main aux Gallois. A son tour le roi de France avait conclu une alliance avec ces illustres rebelles. Nonobstant leur courage, le nombre de leurs alliés et la justice de leur cause, les Gallois succombèrent dans la lutte; mais la diversion puissante qu'opéra leur soulèvement n'imposa pas moins à Henri de Lancastre la nécessité de concentrer, durant plusieurs années, toute son activité sur les affaires de son propre royaume. C'est de ce règne que datent

en Angleterre les progrès du pouvoir de la chambre des Communes. Sur ces entrefaites (23 avril 1407) mourut Olivier de Clisson, délivrant par sa mort les princes français d'un ennemi loyal, mais implacable.

Les querelles qui tant de fois avaient éclaté, en France, entre ces mêmes princes, devenaient chaque jour plus menaçantes. Vainement le duc de Berri, la reine, le duc de Bourbon et le roi de Sicile s'interposaient-ils pour calmer les fureurs du duc de Bourgogne, leurs instances n'aboutissaient qu'à déterminer ce prince à de faux semblants de réconciliation, et sa haine subsistait toujours, tantôt sourde, tantôt déclarée.

Cependant on eût dit que le duc d'Orléans voulait laisser le rôle odieux au duc de Bourgogne. Depuis quelque temps de sinistres pressentiments l'inquiétaient et le disposaient au repentir. Un jour qu'avec la reine ils descendaient tous deux dans un charriot couvert la colline de Saint-Germain, les chevaux s'emportant faillirent les précipiter dans la Seine. Le duc d'Orléans s'effraya de la mort qui l'avait menacé; il fit annoncer à tous ses créanciers qu'ils pouvaient venir à son hôtel réclamer ce qui leur était dû. Quand il en vit arriver huit cents, il les congédia avec quelques paroles. Dans une autre circonstance, il avait écrit de sa main un testament plein de sentiments de charité et de contrition; il y ordonnait le payement de ses dettes, puis des legs aux églises, aux colléges, aux hôpitaux et aux pauvres; il recommandait ses enfants au duc de Bourgogne, son ennemi, et, en expiation de ses fautes, il voulait être

conduit au tombeau sur une claie couverte de cendres. Souvent il se rendait au cloître des Célestins et y assistait aux offices. Malheureusement ces indices de repentir ne suffisaient pas pour endormir l'irritation du duc de Bourgogne. Le duc d'Orléans, au retour de sa malencontreuse expédition du Midi, s'était fait attribuer par le roi le gouvernement de la Guienne. Cette faveur, peu méritée, avait exaspéré son rival, qui se disait, sans doute avec amertume, que l'on n'avait point songé à le récompenser d'avoir échoué dans ses tentatives pour reconquérir Calais. On assure même que depuis plusieurs mois d'étranges rapports lui avaient été faits. Des amis officieux étaient venus lui révéler, à tort ou à raison, que le duc d'Orléans faisait collection des portraits de ses favorites, et que parmi ces portraits figurait celui de la duchesse de Bourgogne. Que ce bruit fût vrai ou faux, il avait suffi pour exalter au plus haut degré les sentiments haineux de Jean-sans-Peur.

Un attentat sans exemple se préparait. Le duc d'Orléans, étant malade à son château de Beauté-sur-Marne, y reçut la visite du duc de Bourgogne, et les deux princes échangèrent entre eux les marques extérieures d'une amitié toute fraternelle. Lorsque le duc d'Orléans fut rétabli, le duc de Berri, pour cimenter leur réconciliation, les mena tous deux entendre la messe aux Augustins, dans la matinée du 20 novembre 1407. Les princes communièrent ensemble; ils mangèrent à la même table, et, selon la coutume du moyen âge, en signe de confiance et d'amitié réciproque, ils couchèrent dans le même lit. Or, il y avait plus

de quatre mois que le duc de Bourgogne, déterminé à se venger, disposait tout en vue d'un meurtre. Il avait acheté dans la ville une maison où il voulait, disait-il, mettre du vin, du blé et d'autres provisions; il y cacha dix-sept spadassins. Cette maison, située rue Vieille-du-Temple, près de la porte Barbette, était sur le chemin que suivait le duc d'Orléans en revenant de la demeure du roi à son hôtel. Le mercredi 23 novembre, à huit heures du soir, par une nuit fort sombre, le duc sortit de l'hôtel Montaigu, monté sur une mule et n'ayant avec lui que deux écuyers sur un même cheval; quatre ou cinq valets de pied portaient des torches; Il était vêtu d'une robe de damas noir; il chantait et jouait avec son gant. Quoiqu'il ne fût pas tard, toutes les boutiques étaient déjà fermées. Le duc se tenait en arrière de ses gens et venait de passer devant l'hôtel du maréchal de Rieux, lorsque les malfaiteurs cachés dans l'encoignure d'une maison s'élancèrent sur lui en criant: « A mort! à mort! » Il s'écria: « Je suis le duc d'Orléans! — C'est ce que nous demandons, » répondirent-ils en le frappant. Bientôt il fut renversé de sa mule, mais il se releva sur ses genoux. Un page essaya de couvrir le prince de son corps: il fut tué; une femme du peuple s'était mise à sa fenêtre et criait: « Au meurtre! » un des assassins lui dit: « Taisez-vous, mauvaise femme! » D'autres tiraient des flèches aux fenêtres d'où l'on voulait regarder. En un instant tout fut achevé. Alors, à la lueur des torches, la même femme vit sortir de la maison achetée par le duc de Bourgogne un homme de haute taille, couvert d'un chapeau rouge descendant

sur les yeux, et qui, avec un falot de paille, vint voir si le duc « n'était pas manqué, » comme précédemment le connétable. Cette fois, les meurtriers avaient bien gagné leur salaire; le corps était véritablement haché: le bras droit était tranché à deux places, le poing gauche détaché et lancé au loin, la tête ouverte d'une oreille à l'autre, et la cervelle répandue sur le pavé. A cette vue l'homme au chapeau rouge dit aux autres: « Éteignez tout, et allons-nous-en; il est bien mort. » Ils mirent le feu à la maison qu'ils avaient occupée, semèrent après eux des chausse-trappes pour qu'on ne pût les poursuivre, et se retirèrent en tournant par la rue des Blancs-Manteaux et en criant: « Au feu! » pour donner le change aux bourgeois alarmés. Le corps du duc d'Orléans fut transporté dans l'hôtel de Rieux, et, au point du jour, la nouvelle du meurtre ayant circulé dans la ville y répandit une consternation générale.

Le roi était alors dans l'un de ses intervalles lucides; la nouvelle de l'assassinat de son frère faillit le faire retomber dans ses accès de démence. La reine, qui se trouvait alors malade à la suite d'une de ses couches, ne se crut pas en sûreté à l'hôtel Montaigu, qu'elle habitait, non loin de la porte Barbette; elle vint chercher un refuge à l'hôtel Saint-Paul, près de Charles VI. Dans ces premiers moments, le duc de Bourgogne usa de dissimulation; étant venu, avec les autres princes, jeter l'eau bénite sur le corps de sa victime, il dit à haute voix « que jamais, en ce royaume, si traître meurtre n'avait été commis ni perpétré. » Cependant le prévôt de Paris dressa procès-verbal et

commença une enquête criminelle. Les portes de la ville furent fermées ; on établit des postes de sûreté, on fit des patrouilles. Les soupçons s'étaient d'abord portés sur le sire de Cany, dont le duc d'Orléans avait autrefois séduit la femme : on constata l'innocence de ce seigneur. Le prévôt sollicita ensuite du conseil l'autorisation de faire des recherches dans les hôtels du roi et des princes. Le roi de Sicile, les ducs de Berri et de Bourbon y consentirent ; mais le duc de Bourgogne se troubla ; et, ayant pris à part le premier de ces princes, il avoua que, tenté par le diable, il avait lui-même ordonné le meurtre ; puis, tandis que cette déclaration frappait de stupeur les assistants, il sortit en toute hâte et alla prendre conseil de ses affidés.

Le lendemain Jean-sans-Peur osa se présenter au conseil que le duc de Berri venait de convoquer à l'hôtel de Nesle. L'entrée de la salle lui fut refusée, et le comte de Saint-Pol reçut l'ordre d'arrêter le coupable. Étonné, mais non découragé, le duc de Bourgogne sortit au galop de Paris, suivi de quelques partisans, et arriva, en moins de trente-six heures, à Bapaume, sa forteresse la plus rapprochée. Dans sa fuite il avait fait couper derrière lui le pont Sainte-Maxence, pour retarder la marche de ceux qui auraient pu le poursuivre. Quelques jours après il se rendit à Lille, puis à Gand. Dans cette dernière ville il convoqua les états du comté de Flandre et fit expliquer longuement et avec détail, par maître Jean de la Sancson, son conseiller, les motifs qu'il avait eus de mettre à mort le duc d'Orléans. Comme on pouvait s'y attendre, il invoquait le bien du royaume et ses devoirs envers le roi,

son seigneur. Ce mémoire justificatif fut rendu public ; on en fit de nombreuses copies et on les répandit dans toutes les cours. Cependant la veuve du duc d'Orléans, l'infortunée Valentine de Milan, remplissait de sa douleur et de ses gémissements les palais de Charles VI et des princes. Le roi continuait à jouir d'un peu de raison. Entouré des ducs de Berri et de Bourbon et des autres membres du conseil, il reçut la duchesse et lui promit bonne et prompte justice. « Qu'il soit notoire, dit-il ensuite, que le fait à nous « exposé, relatif à notre frère, nous touche, et que nous « le réputons être fait à nous-même. » Mais il était plus facile de promettre justice que de la rendre. Rassuré par les sophismes de ses juristes et par les adhésions de ses conseillers, le duc de Bourgogne venait de déclarer hautement son intention de se rendre à Paris. Vainement Valentine de Milan supplia-t-elle le conseil de Charles VI de lui en fermer les portes ; le roi, épuisé par tant d'émotions, venait de retomber dans son délire, et personne à Paris ne se croyait assez fort pour repousser Jean-sans-Peur, dont la popularité subsistait encore. Toutefois des pourparlers eurent lieu entre les princes du sang et le coupable, et de part et d'autre on convint qu'une conférence serait ouverte à Amiens (1408). En voyant ceux qui devaient venger son injure négocier et traiter avec le meurtrier, Valentine de Milan se sentit atteinte d'une douleur profonde, et, ne pouvant supporter le séjour de Paris, se retira à Blois avec ses enfants. « Rien ne m'est plus ; plus ne m'est rien ; » telle était désormais sa triste et dernière devise.

Le duc de Bourgogne s'était rendu à Amiens, suivi de trois mille hommes d'armes. Dès qu'il se vit en présence du duc de Berri et du roi de Sicile, il persista à soutenir qu'en faisant tuer le duc d'Orléans il n'avait agi que pour le bien du royaume; il déclara qu'il ne livrerait jamais ceux qui, par ses ordres, avaient massacré le prince, et que, quant à lui, fort de ses droits, il ne voulait pas d'une impunité accordée seulement à titre de grâce. Peu de jours après, malgré les supplications et les instances des ducs de Berri et de Bretagne et du roi de Sicile, il fit son entrée à Paris à la tête de ses troupes; ses deux frères, son gendre, le comte de Clèves, le duc de Lorraine et huit cents gentilshommes marchaient autour de lui, le front découvert; et le peuple, se préoccupant moins de la justice et du crime que de ses propres sentiments, acclamait de tous ses efforts Jean-sans-Peur, en faisant entendre le vieux cri : *Noël!* comme si ce prince eût été le légitime roi de la France. Dès ce moment le duc de Bourgogne comprenait qu'il n'avait plus besoin, sinon pour la forme, de faire plaider sa cause, et il chargea de ce soin maître Jean Petit, cordelier et le plus célèbre entre les professeurs de théologie au collége de la Sorbonne. La cour, le conseil royal et les princes du sang, mis en demeure d'entendre cette audacieuse justification, ne purent se refuser à écouter jusqu'au bout la dissertation théologique de Jean Petit. Ce cordelier prêcha, le 8 mars 1408, en l'hôtel Saint-Paul, en présence du Dauphin, du roi de Sicile, du cardinal de Bar, des ducs de Berri, de Bretagne et de Lorraine, et d'un grand nombre de

comtes et de barons, l'élite de la noblesse et de la chevalerie de France; et alors, prenant parti pour le duc de Bourgogne, il démontra en douze arguments, en l'honneur des douze apôtres, que, si le duc d'Orléans avait été tué, c'était pour venger Dieu, car il était hérétique; pour sauver le roi, car il voulait usurper; pour défendre la chose publique, car il n'était qu'un tyran. Jean Petit avait pris pour texte ces paroles de l'Apôtre : « La convoitise est la racine de tous les maux. » Il établissait doctement que le duc d'Orléans, étant tombé dans les quatre genres de convoitise, avait été coupable de lèse-majesté humaine en quatre degrés, savoir : 1° l'injure faite directement à la personne du roi; 2° l'injure dirigée contre la personne de son épouse; 3° l'injure contre ses enfants; 4° l'attentat contre la chose publique. Comparant le duc d'Orléans à Julien l'Apostat : « Sachez, dit-il, que ce Julien fut d'abord homme d'Église, très-grand clerc et de grande maison, et il eût été pape, disait-on, s'il eût voulu travailler. Mais il ne lui en chalut pas, parce que la papauté alors n'était que pauvreté. Mais c'était la plus noble et riche chose du monde que d'être empereur; ainsi il le désira merveilleusement. Pour ce, il considéra que les Sarrasins étaient encore si forts qu'ils n'eussent pas souffert qu'un chrétien fût empereur. Il renia son baptême et la foi catholique, se rendit à la loi des Sarrasins, adora les idoles, persécuta les chrétiens, diffama le nom de Jésus-Christ, pour être par ce moyen empereur. Il advint que l'empereur alla de vie à trépas, et que les Sarrasins et les païens, voyant que ce Julien était de grand lignage, plein de malice, que

c'était le meilleur persécuteur des chrétiens qui fût au monde, et qui plus de mal disait de la foi catholique, ils le firent empereur..... Mais il mourut de vilaine mort.... Un saint nommé le chevalier Mercure, ayant reçu de Notre-Dame l'ordre de tuer et occire cet empereur faux et apostat qui persécutait les chrétiens..., ledit Mercure ressuscita promptement, et, comme un bon chevalier, prit sa lance et son écu, qui étaient pendus à la muraille de l'église où il était enterré, et s'en alla devant tous les gens de ce Julien l'occire et tuer à grand coups de lance... » Après avoir si étrangement accommodé l'histoire romaine aux intérêts de la cause et cité d'autres exemples, non moins bien choisis, d'hommes qui, avant le duc de Bourgogne, avaient légitimement mis à mort des ennemis de Dieu, maître Jean Petit en mentionnait d'autres tendant à prouver que la convoitise, péché du duc d'Orléans, n'avait cessé de rendre des sujets et des vassaux traîtres à leur souverain; il en nomma trois. « Le premier, dit-il, fut l'exemple de Lucifer; le second fut celui du bel Absalon, fils de David, qui, voyant que son père était vieux homme et avait perdu une partie de son sens et de sa force, fit une conjuration, se fit oindre roi, et, avec dix mille hommes qu'il avait attirés à lui, s'en vint à Jérusalem pour occire sondit père et prendre possession de ladite ville.... Or, ajouta maître Petit, le bon Joab occit ce fils rebelle du roi David contre le commandement du roi, parce que ledit commandement était au préjudice de Dieu, du roi et de son peuple; et Joab avait occis Absalon nonobstant qu'ils eussent toujours été amis ensemble. » Ce dernier trait,

dans la pensée du théologien orateur, devait être d'un effet très-puissant sur l'auditoire, puisque le duc de Bourgogne, en faisant lâchement assassiner celui que, trois jours auparavant, il traitait en frère, n'avait fait que suivre le grand exemple de Joab. Continuant sur le même ton, maître Jean Petit mentionna le troisième exemple, celui d'une princesse qui avait nom Athalie, reine du royaume de Jérusalem. « Cette mauvaise Athalie, dit-il, voyant que le roi Ochosias, son fils, était trépassé et n'avait laissé que des petits enfants, par convoitise de s'attribuer la seigneurie, par mauvaise concupiscence et par tyrannie, occit les enfants dudit roi son fils, tous, excepté que, par la grâce de Dieu, une vaillante dame, qui était leur tante, déroba un nommé Joas dans le berceau de sa nourrice, et l'envoya secrètement à l'évêque, qui le nourrit jusqu'à sept ans. Après que la mauvaise reine eut régné durant sept ans avec tyrannie et déloyauté, le vaillant évêque la fit occire par guet-apens et en l'épiant, car c'est droit, raison, équité, que tout tyran soit occis, vaillamment ou par guet-apens, et c'est la propre mort dont doivent mourir les tyrans déloyaux. » Ces trois points ainsi établis par des exemples, le docteur en Sorbonne passa au quatrième, qui, d'après lui, devait se composer de huit vérités principales et d'autant de corollaires. Nous épargnons à nos lecteurs ces ridicules et bizarres thèses à l'aide desquelles les démagogues du quinzième siècle, dignes précurseurs de ceux du dix-huitième, essayaient d'établir la doctrine du *tyrannicide*. Quelques citations suffiront sans doute. « La troisième vérité, disait maître Jean Petit, c'est qu'il

est licite à chaque sujet, selon la loi morale, naturelle ou divine, d'occire ou de faire occire un traître et déloyal tyran, et non pas seulement licite, mais honorable et méritoire, surtout lorsqu'il est de si grande puissance que justice ne peut pas bonnement être faite par le souverain. » Cherchant ensuite à démontrer cette vérité par douze raisons, savoir : trois raisons tirées des doctrines théologiques, trois raisons tirées des philosophes, trois raisons tirées des lois civiles, trois raisons déduites d'autant d'exemples fournis par les Livres saints, l'orateur ajouta, en parlant du meurtre d'un tyran : « Ainsi les lois divines, naturelles et humaines me donnent autorité de le faire, et ce faisant je suis ministre de la loi divine. Quant à ce que les lois disent que nul ne doit prendre autorité de justice, fors que le roi, je réponds que les lois furent faites pour garder l'honneur du roi, sa personne et la chose publique. Mais approuverai-je donc qu'un tyran de grande puissance et subtilité machine de toute sa puissance la mort du roi, par fraude et maléfice, pour lui enlever sa seigneurie, et que mondit seigneur soit indisposé par lui, tant dans son entendement que dans sa force corporelle, de façon qu'il ne saurait ni ne pourrait y porter remède et en faire justice? Dois-je garder le sens littéral desdites lois? Dois-je laisser mon roi en si grand péril de mort? Nenni; au contraire, je dois défendre mon roi et occire le tyran; et, quoique j'agisse contre le sens littéral des lois, je n'agis point contre la fin pour laquelle elles ont été ordonnées, mais j'accomplis leur commandement final; c'est à savoir l'honneur, le bien

et la conservation du prince. Ainsi je ne dois donc pas être puni, mais récompensé, car je fais œuvre méritoire et j'agis à bonne fin.... » Ici encore nous abrégeons et nous supprimons de longs et fastidieux syllogismes qui, vraisemblablement, émerveillaient l'auditoire. En terminant l'orateur résumait toutes les charges au moyen desquelles il établissait que le duc d'Orléans avait attenté contre la chose publique. « Il a, disait-il, il a commis ce crime du quatrième degré, d'abord par les alliances susdites avec les ennemis du royaume. En outre, il a tenu les gens d'armes, pendant l'espace de quatorze ou quinze ans, sans qu'ils fissent autre chose que manger, ruiner le pauvre peuple et commettre mille désordres; il a mis des capitaines aux forteresses du royaume, ce qui est usurper la souveraineté; il a fait mettre tailles et emprunts intolérables sur le peuple, feignant que ce fût pour soutenir la guerre, et donnant ledit argent aux ennemis de l'État, et en a fait ses alliés pour se rendre puissant et parvenir à la couronne. »

Maître Jean Petit concluait en ces termes : « Ainsi, d'après ce que j'ai déclaré et remontré, il appert que ledit criminel duc d'Orléans a commis le crime de lèse-majesté, non pas seulement au quatrième degré, mais aux troisième, second et premier, pour parvenir à sa mauvaise et damnable intention. Et de ma mineure, jointe à ma susdite majeure, s'ensuit clairement et en bonne conséquence que mondit seigneur de Bourgogne ne doit en rien être blâmé ou repris de ce qui est advenu en la personne dudit criminel duc d'Orléans; que le roi notre sire non-seulement n'en

doit pas être mécontent, mais doit avoir mondit seigneur de Bourgogne, ainsi que son action, pour agréables, et l'autoriser en tant que de besoin. De plus, il doit le récompenser et rémunérer en trois choses, savoir : en amour, honneur et richesses, à l'exemple des rémunérations qui furent faites à monseigneur saint Michel l'archange et au vaillant homme Phinée. J'entends en mon gros et rude entendement que notre sire doit plus qu'auparavant faire prononcer et publier sa loyauté et bonne renommée en tout le royaume et hors du royaume, par manière de lettres-patentes ou autrement. Dieu veuille que cela soit ainsi fait et que son nom soit béni dans les siècles des siècles ! *Amen.* » Après cette harangue, qui occupe une place démesurée dans les chroniques du temps, le duc de Bourgogne ratifia et confirma tout ce qu'avait dit l'orateur, et l'assemblée se sépara silencieuse, mais émue des étranges doctrines dont elle venait d'entendre le développement.

Le jour vint où ces doctrines furent déférées au concile œcuménique de Constance, après avoir déjà été condamnées par l'évêque de Paris et par l'inquisiteur de la foi. On s'accorda, dans le concile, à condamner dans la harangue de maître Jean Petit la proposition générale qui autorise chaque particulier à faire mourir un tyran. « Le saint concile, dit la sentence, assemblé pour l'extirpation des erreurs et des hérésies, vient d'apprendre qu'on a publié quelques propositions erronées dans la foi et dans les mœurs, scandaleuses à plusieurs égards et capables de bouleverser l'État et l'ordre de la chose publique, entre

autres cette assertion : « Il est permis, obligatoire et « même méritoire à tout vassal et sujet de tuer un « tyran, même par embûches et par flatteries ou adu- « lations, nonobstant toute promesse et confédéra- « tion jurée avec lui, et sans attendre la sentence et « l'ordre d'aucun juge. » Le saint concile, pour extirper cette erreur, déclare et définit, après une mûre délibération, que cette doctrine est hérétique, scandaleuse, séditieuse, et qu'elle ne peut tendre qu'à autoriser les fourberies, les mensonges, les trahisons et les parjures. En outre, le concile déclare hérétiques tous ceux qui soutiendront opiniâtrément cette doctrine, et entend que, comme tels, ils soient poursuivis et punis selon les lois de l'Église. »

En attendant que l'Église condamnât solennellement ces propositions contraires à la justice et à la paix chrétiennes, le triomphe insolent du duc de Bourgogne semblait assuré. Déjà Isabeau de Bavière s'était enfuie à Melun, emmenant le Dauphin et ses autres enfants. Le roi de Sicile, le duc de Berri et le jeune duc de Bretagne la suivirent. Le duc de Bourbon s'était retiré le premier, indigné des offres de pardon faites à Amiens au coupable. L'infortuné Charles VI, abandonné seul et sans guide, consentit à tout ce qu'exigeait le duc de Bourgogne, et signa un acte officiel dont il convient de rapporter les termes. Il y était dit : « Pour ce que le duc de Bourgogne a été pleinement informé, si, comme il l'a fait dire et proposé, que notre frère avait machiné et machinait de jour en jour la mort et l'expulsion de nous et de notre génération, et tendait, par plusieurs voies et moyens, à

parvenir à la couronne et seigneurie de notre royaume; il, pour la sûreté et préservation de nous et de notredite lignée, pour le bien et l'utilité de notredit royaume, et pour garder envers nous la foi et loyauté en quoi il nous est tenu, a fait mettre hors de ce monde notredit frère, et nous supplie que si, par le rapport d'aucuns ses malveillants ou autrement, nous avons pris aucune déplaisance contre lui, pour cause dudit cas advenu en la personne de notredit frère, nous, considérant les causes pourquoi il l'a fait faire, voulions ôter de notre couraige toute déplaisance; savoir faisons que nous, considérant le fervent et loyal amour et bonne affection que notredit cousin a eus à nous et à notre lignée, avons ôté et ôtons de notre couraige toute déplaisance que, par le rapport d'aucuns malveillants de notredit cousin ou autrement, pourrions avoir eue envers lui pour occasion des choses dessusdites; et voulons qu'icelui cousin de Bourgogne soit et demeure en notre singulier amour. » Amnistié et proclamé innocent, le duc de Bourgogne prit en main l'exercice de l'autorité souveraine. Il n'eut garde de diminuer les aides ni d'abolir la taille générale dont l'établissement avait soulevé ses réclamations; il se contenta de rejeter la nécessité de les maintenir sur le vide qu'avaient causé dans les finances de l'État les profusions insensées du duc d'Orléans, et le peuple se contenta de ce prétexte. C'était le temps où durait encore la longue querelle suscitée par l'Université à l'occasion de la punition infligée à deux étudiants par le prévôt de Paris, officier royal (1). Jusqu'alors la couronne

(1) Voir plus haut, tom. VII.

avait tenu ferme contre les exigences de cette compagnie orgueilleuse. Le duc d'Orléans étant mort, l'influence du duc de Bourgogne changea la situation, et le nouveau maître, pour se créer des appuis, contraignit le roi à céder et à apaiser l'Université de Paris en soumettant le sire de Tignouville, son prévôt, aux plus dures rétractations et aux cérémonies expiatoires les plus humbles.

L'Université, toujours impatiente d'intervenir dans la question du schisme, continuait à peser sur les déterminations du gouvernement de Charles VI et à maintenir le royaume dans l'expédient extrême qui consistait à se soustraire à la fois à l'une et à l'autre obédience. De leur côté Grégoire XII et Pierre de Luna (Benoît XIII), désireux tous deux de conserver le pontificat suprême, ne cessaient, comme s'ils se fussent concertés, de promettre d'abdiquer et de ne point tenir leur engagement. Leurs cardinaux, las de ces conflits qui causaient tant d'affliction à l'Église, les abandonnèrent pour la plupart et se réunirent au concile qu'ils avaient convoqué à Pise. Les Pères sommèrent Benoît et Grégoire d'abdiquer; sur leur refus ils les déposèrent, et élurent Pierre de Candie, qui prit le nom d'Alexandre V. Ainsi il y eut trois papes et trois sacrés-colléges, parce que les deux pontifes déposés créèrent chacun des cardinaux pour remplacer ceux qui abandonnaient leur cause.

Le duc de Bourgogne ayant appris que le prétendu Benoît XIII avait lancé des bulles d'excommunication contre le roi et son conseil, afin de les punir de s'être une seconde fois séparés de son obédience, donna des

ordres pour que l'on arrêtât, dans tout le royaume, ceux qui avaient osé se faire les porteurs et les distributeurs des bulles de l'antipape. Tandis qu'il se préoccupait de cette difficulté, son attention fut appelée par des agitations qui éclatèrent dans le pays de Liége et dont la répression devait être aussi prompte qu'énergique, si l'on ne voulait pas voir la révolte gagner la Flandre, le plus beau fleuron de la couronne de Jean-sans-Peur. Il ne fallait pas d'ailleurs se faire illusion sur la gravité du mouvement. Digne rivale de Gand et de Bruges, célèbre par ses trois cents églises, par ses richesses et par la puissante énergie de ses nombreux citoyens, la ville de Liége était placée sous la suzeraineté de ses évêques. En 1389, Jean de Bavière, frère du comte de Hainaut et beau-frère de Jean-sans-Peur, avait été promu à cet évêché, quoiqu'il n'eût que dix-sept ans et ne fût point encore élevé au-dessus du sous-diaconat. Depuis lors, cet évêque féodal, passant sa vie à faire la guerre et à percevoir des taxes, n'avait eu aucun scrupule d'opprimer les bourgeois de Liége et de méconnaître leurs franchises communales. Les bourgeois se révoltèrent, élurent un autre évêque, et les deux prélats se déclarèrent l'un pour le pape de Rome, l'autre pour le pape d'Avignon. Le comte de Hainaut arma pour soutenir les droits de l'évêque Jean de Bavière, son frère; mais ce secours fut inefficace, et bientôt l'évêque, chassé par le peuple en révolte, n'eût d'autre parti que de se réfugier à Maëstricht, où les Liégeois vinrent l'assiéger.

S'éloignant, à regret de Paris que son absence pouvait livrer à ses ennemis, le duc de Bourgogne partit

en toute hâte pour aller étouffer l'insurrection liégeoise. Il rassembla une armée composée de presque toute la noblesse de l'Artois, de la Picardie, des deux Bourgognes et des Pays-Bas, et il appela à lui un corps auxiliaire d'Écossais mis sous les ordres du comte de Mar. Ces troupes furent concentrées autour de Gand; et toutefois, avant d'agir à main armée contre Liége, Jean-sans-Peur crut devoir essayer de faire porter aux rebelles des propositions pacifiques. Bientôt après, la voie des négociations ayant échoué, Jean-sans-Peur se détermina à ouvrir la campagne. Or, tandis qu'il était ainsi retenu au nord du royaume par de sérieux embarras, ce qu'il avait prévu arrivait, et la famille de sa victime, le duc d'Orléans, aidée de la reine et des princes, disposait tout pour tirer vengeance éclatante de l'attentat du 23 novembre.

Le 26 août 1408, Isabeau de Bavière, ayant réuni des troupes et s'étant fait escorter d'un corps armé que lui amena le duc de Bretagne, fit son entrée à Paris, deux mois après le départ du duc de Bourgogne. Elle était entourée d'un grand appareil de guerre, traînée dans un chariot doré et couvert, suivie du jeune Dauphin, qui pour la première fois montait à cheval, et de l'élite des princes et des grands vassaux de la couronne, parmi lesquels on remarquait les ducs de Berri, de Bourbon et de Bretagne, le connétable de France et le comte d'Alençon. Elle se rendit au Louvre, et sur son passage les Parisiens, dont l'esprit est mobile autant que le cœur, crièrent : *Noël !* et manifestèrent quelque joie. Cet enthousiasme excité par la curiosité et l'imprévu fut de peu de durée. La présence des Bre-

tons mécontentait le peuple de Paris, et la nuit suivante on complotait déjà contre eux. Cette émotion s'apaisa devant des concessions et grâce à la conduite prudente de la reine. Deux jours après, le 28 août, la duchesse d'Orléans, suivie de ses enfants en grand deuil, entra à son tour dans Paris. Le roi était à Melun, toujours malade et hors d'état d'avoir conscience de ses actes politiques. Le 5 septembre, en l'absence de ce malheureux prince, on tint au Louvre une grande assemblée, où se trouvèrent la reine, le Dauphin, les princes du sang royal, les comtes de Saint-Pol, de Mortaing, d'Alençon, de Clermont, de Tancarville et de Dammartin, la duchesse de Guienne et madame de Charolais, le connétable, le chancelier, les présidents du parlement, un grand nombre d'archevêques, d'évêques et d'abbés, le prévôt de Paris et le prévôt des marchands, et les grands officiers de la couronne. Là, maître Juvénal des Ursins, avocat du roi, prit la parole, et, au nom de Charles VI, dont on se servait toujours pour toutes les causes, il proclama et annonça que le gouvernement de l'État était désormais confié à la reine, et que cette princesse exercerait tous les pouvoirs de régence durant la maladie du roi son époux. Immédiatement après, la duchesse d'Orléans, vêtue de noir, fut introduite dans l'assemblée, où, s'étant agenouillée devant le Dauphin, elle demanda, contre le duc de Bourgogne, justice de la mort de son mari et permission de faire défendre sa mémoire.

Le 11 septembre, la même assemblée ayant été convoquée au nom du roi par la reine et le Dauphin, la duchesse d'Orléans, assistée de son conseil, fit enten-

dre la justification du duc d'Orléans, dont maître Jean Petit avait si audacieusement calomnié les intentions et les actes. Cette défense juridique fut prononcée par maître Serisy, abbé de Saint-Fiacre et religieux de l'ordre de Saint-Benoît ; elle eut pour texte ces paroles du Prophète : *Justitia et judicium præparatio sedis tuæ ;* et, bien que rédigée avec une érudition scolastique fort à la mode, mais que le goût moderne ne saurait accepter, elle parut très-supérieure pour le fonds et pour la forme à la ridicule harangue de Jean Petit. « Le révérend abbé, dit la chronique du religieux de Saint-Denis, chercha à démontrer, *par six raisons,* que le roi devait faire bonne justice. La première, au dire du religieux de Saint-Denis, fut que le roi y était tenu envers tous ses sujets par les devoirs de son rang ; ce qu'il prouva par l'autorité de saint Augustin, au dixième chapitre du neuvième livre de la *Cité de Dieu,* et par celle d'Aristote, au huitième livre des *Éthiques* et au livre du *Gouvernement des princes.* « Qu'est-ce que la royauté sans la justice, dit-il, sinon un « brigandage ? Un roi est, à l'égard de ses sujets, comme « un pasteur à l'égard de ses brebis, et la justice de ce- « lui qui règne est plus utile aux peuples que l'abon- « dance. » Il cita aussi ces paroles du Prophète : *Honor regis judicium diligit;* et ces autres du livre Ier des *Institutes* de Justinien : *Justitia est constans voluntas jus suum cuique tribuere.* Il y ajouta cette citation du livre *des Rois* de Cicéron : *Justitia est obtemperatio legibus scriptis institutisque populorum.* Il s'appuya sur des exemples empruntés à l'histoire ancienne. Il rappela, entre autres, ce juge sacrifiant son œil gauche et

faisant arracher le droit à son fils, parce que celui-ci avait transgressé une loi dont l'infracteur était condamné à avoir les yeux crevés; Cambyse faisant couvrir le tribunal de la peau d'un juge prévaricateur, et forçant le fils de ce juge de s'y asseoir, afin qu'il n'oubliât jamais le crime de son père; David, victime d'une injuste persécution, disant à Dieu, au chapitre dix-huitième du premier livre des Rois : *Ipse retribuet unicuique secundum justitiam suam;* la mort du prêtre de la loi vengée sur le cruel Antiochus, ainsi qu'il est dit dans les Machabées; Darius faisant exposer aux lions les faux témoins accusateurs de Daniel (Dan., VI), et les impudiques vieillards condamnés pour avoir accusé la chaste Susanne (Dan., XII).

L'orateur, passant à la seconde raison, démontra d'une manière pathétique que le roi devait être porté à faire justice par l'affection qui avait toujours existé entre lui et feu son frère. « Prince sérénissime, dit-il, que la mort si cruelle et si ignominieuse de votre frère émeuve de pitié vos entrailles. Faites voir que vous ressentez amèrement la perte de votre frère unique, si méchamment, si traîtreusement assassiné par la partie adverse. Ce serait un opprobre éternel pour la couronne de France si justice n'était pas faite. Vous pouvez dire à notre adversaire ce que le Seigneur a dit à Caïn après le meurtre d'Abel : *La voix du sang de ton frère Abel crie vers moi de la terre;* car aussi bien l'Écriture appelle des noms de frères tous ceux qui sont de la même famille. N'y a-t-il pas d'ailleurs d'autres rapports entre les deux meurtriers? Si Caïn a tué son frère parce qu'il était jaloux qu'Abel fût

agréable à Dieu, c'est aussi parce que monseigneur le duc d'Orléans vous était agréable que la partie adverse l'a si méchamment, si traîtreusement fait assassiner. Comme Caïn encore, c'est la cupidité qui l'a poussée au meurtre... O roi Charles, d'immortelle mémoire, quelle affliction n'auriez-vous point ressentie si vous aviez vu le rejeton de la branche fraternelle que vous avez élevée si haut faire périr si cruellement votre fils bien-aimé? Tu as oublié sans doute, partie adverse (l'orateur n'osait désigner autrement le duc de Bourgogne), les bienfaits dont ton père fut redevable au feu roi, et les dangers qu'a courus le roi régnant pour lui conserver la Flandre. C'est pourquoi madame d'Orléans implore contre toi la justice du roi, en lui disant avec le Prophète : *Domine, deduc me in justitia tua propter inimicos meos.* Ma troisième raison, ajouta l'orateur théologien, est fondée sur la compassion que méritent ceux qui vous supplient : c'est votre sœur chérie, veuve et désolée; ce sont vos neveux, enfants innocents que vous voyez orphelins et inconsolables. Faites-leur donc justice et ouvrez-leur les entrailles de votre pitié. Saint Jacques vous y invite par ces paroles : *Religio munda et immaculata est hæc visitare pupillos et viduas in tribulatione eorum.* Si le pieux empereur Trajan prêta une oreille favorable aux plaintes de la pauvre veuve qui lui demandait vengeance de la mort de son fils, s'il descendit de cheval pour mieux l'entendre, et si, pour lui faire justice, il interrompit une affaire publique, je dis que vous êtes tenu et obligé d'en faire autant pour l'auguste veuve du duc d'Orléans, pour ses en-

fants orphelins qui vous implorent avec des larmes et des sanglots, et qui vous conjurent de venger par la voie de la justice la mort cruelle et douloureuse de leur père, votre frère bien-aimé, afin qu'on puisse dire de vous : *Justus dominus rex et justitiam dilexit.* » L'orateur tira sa quatrième raison des circonstances déplorables et cruelles de l'assassinat du duc, qui devaient exciter partout l'horreur et l'indignation, et n'oublia rien de ce qui pouvait et devait engager le roi à faire justice. « S'il est vrai, dit-il, comme l'histoire nous l'apprend, qu'on ait vu des rois pousser la compassion jusqu'à pleurer la mort de leurs ennemis ; si César versa des larmes en voyant la tête de Pompée, et s'il s'écria qu'un si grand capitaine, bien que son rival, ne devait pas périr ainsi ; s'il pleura la mort de Caton, son ennemi capital, et protégea ses enfants, quelle pitié, quelle douleur ne devez-vous pas ressentir de la mort de votre frère unique! N'entendez-vous pas retentir à vos oreilles ces paroles qu'il vous adresse : « Voyez! mon seigneur et frère, en quel état m'a réduit la jalousie de mes ennemis, à cause de l'affection particulière que vous aviez pour moi?.... Faites donc justice de tant d'outrages à ma femme et à mes enfants, afin qu'ils puissent dire de vous ce qui est écrit au dix-huitième chapitre du premier livre des Rois : *Dominus autem retribuet unicuique secundum justitiam suam.* » La cinquième raison fut établie sur les maux et les inconvénients qui auraient lieu si justice n'était pas faite. « Cela étant, dit l'orateur, chacun aurait recours aux voies de fait ; il n'y aurait plus de juge pour punir les trahisons et pour terminer les discordes, et le

royaume serait menacé d'une ruine prochaine... O rois, ducs et comtes chrétiens, combattez pour la justice, comme vous y êtes tenus! Le roi verra aussi dans l'histoire que quelques-uns de ses ancêtres, qui n'avaient pas une puissance égale à la sienne, ont réduit à l'obéissance par la force des armes de plus puissants seigneurs que n'est la partie adverse. Qu'il ne craigne donc pas d'ouvrir la porte de la justice à ma noble dame. Lors même qu'il s'ensuivrait quelques inconvénients, ils retomberaient sur la tête de notre adversaire, selon cette parole de Jésus-Christ : *Celui qui frappe avec le glaive, périra par le glaive...* »

« La sixième et dernière raison qui nous fait demander justice et vous oblige à nous satisfaire, si vous voulez imiter le Roi des rois, le Seigneur des seigneurs, qui résiste aux superbes et fait grâce aux humbles, est fondée sur l'insolence et l'orgueil qu'a déployés la partie adverse après son exécrable et horrible attentat. Il est venu à Paris, non pas humblement, mais avec une suite nombreuse d'étrangers et un cortége menaçant de gens de guerre. Là, croyant avoir regagné la faveur de tous les habitants du royaume par la publication de son libelle diffamatoire et plein de mensonges, qu'il a pris soin de répandre partout, il a osé, pour faire étalage de sa puissance, entrer tout armé dans la salle où se tenait le conseil des seigneurs de votre cour, qui n'avait jamais été, jusqu'à ce jour, troublé par l'appareil de la guerre. De plus, très-redouté Sire, il s'est montré rebelle et désobéissant à votre royale volonté.............. Noble Sire, et vous illustres seigneurs qui m'écoutez, humiliez tant

d'orgueil, ouvrez les voies de la justice à l'auguste duchesse d'Orléans et à ses enfants, afin qu'on puisse dire de vous ce qui est écrit au chapitre huitième du troisième livre des Rois : *Judicabit servos suos, justificans quod justum est et retribuens eis secundum justitiam.* Il est donc bien prouvé par ces six raisons que vous devez ouvrir les voies de la justice à votre sœur bien-aimée. » Après avoir établi ce premier point principal et démontré que sa partie avait le droit de demander et d'obtenir justice, l'orateur passa au second point. Prenant pour texte ces paroles : *La convoitise est la source de tous les maux*, et déclarant qu'il entendait par là l'ambition de la gloire, des honneurs et du pouvoir, il essaya de mettre en évidence la cruauté et la barbarie du duc de Bourgogne, en démontrant, *par six raisons,* qu'il avait traîtreusement et méchamment fait assassiner le duc d'Orléans. « J'établirai, dit-il, ma première raison sur ce que la partie adverse a fait tuer celui qu'elle devait honorer comme fils de roi, et sur lequel elle n'avait ni autorité, ni pouvoir, ni juridictiction ; ce qui est contraire à la loi divine... Mais, comme le défenseur de la partie adverse a fondé son plaidoyer sur ce que le duc était un tyran et que par conséquent il était permis de le tuer, examinons, Prince sérénissime, si jamais on l'a accusé de tyrannie, ou si l'on peut lui appliquer le portrait qu'Aristote a tracé du tyran dans son quatrième livre des Éthiques, où il dit que le tyran est celui qui s'empare, de fait, sans titre légitime, par force et par violence, d'une ville ou d'un pays, qui est incorrigible et qui ne veut obéir à per-

sonne. Or jamais le duc d'Orléans...... ne s'est montré incorrigible ou rebelle, mais plus que tous les autres princes du royaume il a pratiqué et observé religieusement la justice, il a gardé au roi, pendant toute sa vie, l'obéissance qu'il lui devait; jamais enfin il ne s'est écarté du sentier de la vertu et n'a fait mettre à mort ni mutiler personne. Il a toujours honoré et exalté les hommes sages, les gens de mérite et de savoir; il a doté grand nombre d'églises de riches revenus et n'en a détruit aucune. Il ne marchait point escorté de gens armés, parce qu'il n'avait rien à craindre de personne. Ce n'est point là le portrait d'un tyran, selon la définition des philosophes. Notre adversaire a donc tort de lui donner le nom de tyran pour justifier le plus exécrable des attentats........ Le cruel assassinat de monseigneur le duc fut illicite, puisqu'on ne procéda point juridiquement, et qu'il n'y eut ni enquête, ni interrogatoire de témoins. Cependant toutes les lois proclament qu'il faut d'abord instruire la cause, puis prononcer la sentence, et enfin la mettre à exécution. Or ce n'est pas la marche qu'a suivie la partie adverse. Et certes, Messeigneurs, la justice peut s'en plaindre, et avec raison. Ce crime ayant donc été commis d'une façon si inique et si contraire à l'ordre de la justice, il ne doit pas rester impuni, selon la parole d'Isaïe, au chapitre quarante-septième : *Videbitur opprobrium tuum; ultionem capiam, et non resistet mihi homo.* Pour troisième raison de l'injustice de ce meurtre je rappellerai les alliances que les deux ducs avaient contractées sur les saints Evangiles, en présence d'une foule de princes, de che-

valiers et de prélats, et qu'ils avaient scellées tous deux de leurs sceaux, en se jurant d'être fidèles l'un à l'autre, de défendre réciproquement leur honneur et leurs intérêts et de vivre unis comme deux frères. O partie adverse! où est ta foi? Que peux-tu répondre?... On allègue que monseigneur le duc a machiné la perte du roi, premièrement par sortiléges, enchantements et maléfices; secondement par breuvages empoisonnés; troisièmement par les armes, l'eau, le feu, et par d'autres moyens violents, et qu'ainsi il a commis le crime de lèse-majesté au premier degré. Quant au premier moyen, qui est d'avoir pratiqué un maléfice avec l'assistance d'un certain moine et de ses compagnons, c'est chose contraire à la vérité........ » Quand le vénérable abbé eut fini de parler, l'avocat de la duchesse s'avança au milieu de l'assistance, et, rappelant l'exemple du fils de la pauvre veuve ressuscité par Jésus-Christ, il adressa au roi ces paroles du septième chapitre de l'Évangile selon saint Luc : *Hæc vidua erat; quam quum vidisset Dominus, misericordia motus est super eam.* Il dit que ces paroles pouvaient être appliquées à la duchesse, qui était veuve et demandait justice de la mort cruelle de son mari; il démontra par beaucoup d'autorités, de raisons et d'exemples, que le roi était tenu de satisfaire à sa requête, et termina ainsi : « Prince sérénissime, le but auquel tendent madame la duchesse et ses fils, c'est d'obtenir réparation d'un si exécrable attentat. Laissant à votre procureur le soin de prendre des conclusions criminelles, ils posent des conclusions civiles qu'ils supplient humblement Votre Majesté de daigner

faire mettre à exécution. Ils demandent d'abord que le duc de Bourgogne, appréhendé au nom du roi, soit amené à certain jour au château du Louvre, en présence de notre sire le roi, de monseigneur le duc de Guienne, de tous les princes de la maison royale de France et d'un grand concours de peuple, sans ceinture ni chaperon, pour plus d'humiliation, en compagnie d'autant de ses gens qu'il leur plaira. Là, prosterné à genoux devant madame la duchesse et ses enfants, il déclarera et confessera à haute voix qu'il a fait assassiner méchamment, damnablement et traîtreusement monseigneur le duc d'Orléans; qu'il y a été poussé par jalousie et par ambition, et non par un un autre motif, quoi qu'il ait pu dire ou faire publier à l'encontre, après le meurtre, dans l'intention d'excuser et de justifier son crime. Il ajoutera que ce qui a été dit par son ordre n'est que mensonge et fausseté; qu'il se repent de toutes ces offenses en général et de chacune d'elles en particulier, qu'il en a regret et demande pardon à madame la duchesse et à ses enfants, les suppliant humblement de lui faire grâce; qu'il ne connaissait rien que de louable et d'honnête dans la personne de monseigneur le duc d'Orléans; qu'il révoque et rétracte tout ce qu'il a fait dire à l'encontre. Cela fait, il sera conduit au palais, puis à l'hôtel royal Saint-Paul, où il lira publiquement lesdites déclarations en présence de la duchesse et de ses enfants. Il sera mené ensuite au lieu où a été commis le cruel homicide, et y restera à genoux jusqu'à ce que les prêtres qui auront été appelés aient récité les sept Psaumes, avec les litanies et les oraisons

qui suivent, pour l'âme dudit duc; après quoi il baisera la terre, en demandant pardon, comme ci-dessus, à madame la duchesse et à messeigneurs ses enfants....... En réparation desdites offenses et pour en perpétuer le souvenir, toutes les maisons de la partie adverse, en quelque lieu qu'elles se trouvent, seront détruites et rasées de fond en comble, et sur l'emplacement de chacune d'elles sera élevée une croix de pierre à laquelle sera suspendu un écriteau indiquant la cause de la démolition. Cela sera fait spécialement au lieu où a été commis l'exécrable homicide. La maison d'où sont sortis les infâmes assassins sera pareillement détruite avec toutes les maisons adjacentes...... Ledit duc de Bourgogne sera tenu en outre de bâtir deux chapelles, à Jérusalem et à Rome, et de les doter de revenus suffisants pour qu'il y soit dit chaque jour une messe à l'intention dudit duc. Il sera tenu de payer un million d'écus d'or pour fonder des hôpitaux et hôtels-Dieu, et faire des aumônes aux pauvres. Tout ce qu'il possède sera mis en la main du roi, pour être vendu réellement et de fait. La partie adverse restera en prison jusqu'à ce que toutes lesdites choses soient accomplies. Après l'accomplissement desdites choses, il sera envoyé en exil outre mer pendant vingt ans, pour y pleurer ses fautes, et, après son retour, il devra toujours se tenir à cent lieues au moins du roi et de lafamille royale. Il sera, de plus, condamné à d'autres amendes pécuniaires, suivant le bon plaisir du conseil du roi et suivant l'énormité de son crime. Il remboursera, comme il est juste, les frais et dépens du procès à madame la du-

chesse, qui requiert finalement que le procureur du roi prenne, selon l'usage, des conclusions criminelles en son nom et au nom de ses enfants. »

Lorsque l'avocat eut fini, le Dauphin, duc d'Aquitaine, qu'on avait instruit de ce qu'il avait à dire, prononça ces paroles, en s'adressant à la duchesse et à ses cousins : « Nous et tous les princes du sang, « ici présents, agréons la justification de notre oncle, « et le tenons pour excusé et déchargé de tout grief. « Quant à la requête que vous avez présentée, il y « sera fait droit en justice, comme il convient. » Après cela l'assemblée se sépara.

Le Dauphin, parlant au nom du roi, avait promis prompte et bonne justice; mais cet engagement il fallait le tenir, et ici commençait un ordre de difficultés et d'obstacles dont peut-être on ne s'était point encore rendu compte. Les lois de l'État exigeaient que le procès d'un Pair fût suivi devant la cour des Pairs, et le procureur général refusait d'agir si l'on voulait procéder autrement. Or pouvait-on bien compter sur l'énergie, le courage et le concours de ce haut tribunal, dont plusieurs membres auraient à juger un allié ou un parent? On ne devait pas se dissimuler que les bourgeois de Paris se montraient toujours très-attachés au duc de Bourgogne. Serait-il prudent de le constituer publiquement criminel dans une ville pleine de ses partisans? Ne serait-ce pas risquer, ou d'être forcé à rendre un jugement qui lui serait favorable, ou de ne pouvoir l'exécuter s'il lui était contraire? Il parut donc plus convenable de ne pas s'exposer à la chance d'un procès, de le traiter en coupable con-

vaincu et de le soumettre par la force des armes. La circonstance paraissait favorable : le duc se trouvait engagé dans une guerre d'un succès douteux; les princes et les seigneurs, dans la ferveur de l'indignation contre le meurtrier, promettaient des secours à l'envi ; les Liégeois, dans l'enthousiasme de la liberté, étaient très-éloignés de faire aucun accord avec leur évêque suzerain et paraissaient fort capables de tenir longtemps en échec la force de son protecteur. Tandis que l'on hésitait, dans l'attente d'un événement qui neutraliserait pour longtemps la puissance militaire du duc de Bourgogne, la guerre que ce prince avait entreprise dans le Nord se terminait par une victoire décisive et imprévue, et Jean-sans-Peur apparaissait à ses ennemis plus redoutable que jamais.

Ainsi qu'on l'a vu plus haut, l'évêque de Liége, Jean de Bavière, chassé et proscrit par son peuple, se trouvait assiégé dans les murs de Maëstricht. Quarante mille Liégeois, commandés par le sire de Perweïs, entouraient cette ville, la pressaient de toutes parts et la réduisaient déjà aux dernières extrémités, quand le duc de Bourgogne, arrivant enfin avec sa noblesse, ses chevaliers et ses vassaux, fit changer la fortune de la guerre. Les deux armées se rencontrèrent, le dimanche 23 septembre 1408, dans la plaine de Hasbain, non loin de Tongres. La position des Liégeois était forte, et en avant de leurs lignes flottaient les bannières des différentes corporations et la bannière de saint Lambert de Liége, patron de leur ville. L'attaque vint de leur côté; ils commencèrent par tirer leurs canons, et se déployèrent dans la direction de

Tongres. Alors le duc de Bourgogne les fit charger par ses chevaliers et ses fantassins d'élite. « Ne craignez « rien, dit-il à ses gens de guerre, de cette sotte et « grossière multitude, qui met toute sa confiance dans « son grand nombre; ces gens-là ne sont propres qu'à « la manufacture et à la marchandise. Voici le mo- « ment d'en finir avec eux et de vous couvrir de « gloire. » Puis, faisant déployer sa bannière, il poussa le cri de sa maison : « Notre-Dame au duc de Bour- « gogne! » Et la bataille commença. Elle fut courte et sanglante; les bourgeois et les gens de métier de Liége, bien qu'ils fussent hors d'état de tenir tête à des chevaliers armés de pied en cap et qui se précipitaient à la fois sur leur front et sur leurs flancs, cherchèrent néanmoins à leur disputer le terrain et à vendre chèrement leur vie. « Les deux osts (armées), dit la chronique, joignant l'un contre l'autre, il y eut très-âprement horrible et épouvantable mêlée, laquelle dura par d'une heure ou environ, en frappant coups merveilleusement et souvent les uns sur les autres... Et pour vérité cette bataille fut moult douteuse, et par l'espace de demi-heure on ne pouvoit pas connoître ni apercevoir laquelle compagnie étoit la plus puissante en combattant. Si étoit lors grand'cruauté d'ouïr le grand bruit que faisoient les deux osts, et crioient à haut cri les Bourguignons et Hainuyiers chacun sous sa bannière : *Notre-Dame Bourgogne! Notre-Dame Hainaut!* et les dits Liégeois crioient : *Saint Lambat, Piéruels!*... Et, pour vrai, par la forte diligence et vigueur des dessus dits de cheval, fut faite d'iceux Liégeois grande occision... et commencèrent à cheoir

gens sans nombre l'un sur l'autre... Pourquoi ils furent en assez brief terme tournés à déconfiture et churent par milliers morts et navrés en grand'confusion... Et de ce on ne doit point avoir trop grand'-merveille; car assemblés de communes petitement ramées et pleins de leurs volontés irraisonnables, nonobstant qu'ils soient en grand nombre, à peine peuvent ils résister contre multitude de nobles hommes accoutumés et éprouvés en armes (1)... » Vers la fin de la journée, les prisonniers furent massacrés par les vainqueurs, et le nombre des Liégeois qui furent ainsi égorgés sans défense, joint à celui des bourgeois qui avaient péri dans le combat, forma un total d'environ vingt-quatre ou vingt-six mille morts. La perte des Bourguignons avait été fort peu considérable, et dès ce moment la révolte de Liége se trouvait comme étouffée et éteinte dans le sang. Cette journée fut suivie de réactions et d'exécutions sanglantes, qui méritèrent à l'évêque de Liége, Jean de Bavière, le surnom de Jean-*sans-Pitié*.

La nouvelle de cette victoire de Hasbain, qui accroissait la renommée et la force du duc de Bourgogne, fut à peine répandue à Paris qu'elle consterna la reine, les princes du sang et tous les seigneurs dont la duchesse d'Orléans avait obtenu la sympathie et l'aide. On s'était flatté que Jean-sans-Peur n'était désormais plus à craindre, et déjà il accourait plus redoutable et plus fier que jamais. On tint conseil; on chercha à opposer quelque résistance au prince vic-

(1) Monstrelet, chap. 4.

torieux ; on fit appel aux bourgeois et aux gens du peuple ; mais ce fut en vain, et bientôt on n'eut plus d'autre parti à prendre que celui d'une prompte fuite. Le roi, ses enfants, la reine et les princes, suivis d'une escorte de quinze cents hommes, se dirigèrent vers Tours, et, le 28 novembre 1408, peu de jours après leur départ, le duc de Bourgogne fit son entrée à Paris aux acclamations de la populace, avide de révolutions et de meurtres. A la nouvelle de cet odieux triomphe, la duchesse d'Orléans, qui s'était de nouveau rendue à Blois, y mourut de langueur et de tristesse. A sa dernière heure elle appela auprès d'elle ses enfants, dont le plus âgé n'avait que seize ans, et les exhorta à poursuivre l'assassin de leur père sans se laisser jamais décourager. Entre eux elle admit le bâtard Dunois, fils de son mari, qu'elle paraissait chérir de préférence. « Celui-ci, disait-elle quelquefois, m'a été emblé, et nul des miens n'est si bien taillé à venger la mort de son père. »

Comme elle l'avait prévu, les négociations aboutirent à un accommodement. En affectant de l'éclat on crut apparemment lui donner plus de solidité. Commencé à Tours, l'accord se consomma à Chartres. On dressa un trône dans la cathédrale. Le roi, qui avait alors quelques lueurs de raison, y parut avec la reine, les princes et une cour nombreuse. Le duc de Bourgogne se mit à genoux ; son avocat récita une formule convenue, en ces termes : « Sire, il a été rapporté à monseigneur de Bourgogne que vous étiez indigné sur lui pour le fait qu'il a commis et fait faire en la personne de monseigneur le duc d'Or-

léans, votre frère, pour le bien de votre royaume et de votre personne, comme il est prêt de vous dire et faire véritablement savoir, quand il vous plaira; et pourtant vous prie, tant et si humblement comme il faut, qu'il vous plaise ôter votre ire et indignation de votre cœur, et le tenir en bonne grâce. » Quand l'avocat eut fini, le duc dit : « Sire, de ce que je vous prie. » Il s'éloigna. Le duc de Berri, le Dauphin, les rois de Navarre et de Sicile se prosternèrent aux pieds du roi et lui dirent : « Qu'il vous plaise, Sire, de passer la requête à votre cousin le duc de Bourgogne. » Il répondit : « Beau cousin, nous vous accordons votre requête et vous pardonnons tous. » L'avocat se tourna ensuite vers les jeunes princes d'Orléans et leur dit : « Messeigneurs, voici le duc de Bourgogne qui vous prie qu'il vous plaise ôter de vos cœurs si vous avez aucune haine ou vengeance contre lui, pour le fait qui fut perpétré en la personne de monseigneur d'Orléans, votre père, et que dorénavant vous serez bons amis ensemble. » Le duc leur dit aussi laconiquement qu'au roi : « De ce « que je vous prie. » Les enfants ne répondirent que par des larmes. Le roi les pressa, et ils répétèrent les paroles qu'on leur dictait : « Sire, puisqu'il vous plaît commander, nous lui accordons sa requête, et lui pardonnons toute la malveillance qu'avions contre lui, car en rien ne voulons désobéir à chose qui soit à votre plaisir. » Les deux parties firent serment sur le missel. Les lettres d'abolition furent expédiées le même jour; il y était dit « que la grâce entière ne re- « gardait que le duc de Bourgogne, et que ses complices

« seraient à perpétuité bannis du royaume (9 mars 1409). »

Tandis que le jeune duc d'Orléans et ses frères, humiliés et le deuil dans l'âme, regagnaient lentement la ville de Blois, leur asile, l'exercice du pouvoir appartenait de nouveau au duc de Bourgogne. Soutenu par la détestable popularité qu'il s'était acquise, ce prince ne songeait désormais qu'à assouvir ses vengeances particulières. De retour à Paris il destitua, dépouilla et persécuta les anciens amis de la maison d'Orléans. Le sire de Montaigu, l'un des plus habiles ministres de Charles V, qui, depuis vingt ans, gouvernait les finances de la France et qui avait préparé et arrangé la scène de la cathédrale de Chartres, fut arrêté par le prévôt Desessarts, examiné par les commissaires du parlement et mis en jugement comme dilapidateur des finances. Ce chef d'accusation n'aurait pas suffi à servir la politique et les ressentiments du duc de Bourgogne; Jean-sans-Peur voulut que Montaigu fût incriminé comme complice des prétendus crimes dont Jean Petit avait souillé la mémoire du duc d'Orléans. Soumis à d'affreuses tortures qui disloquaient ses membres et faisaient sortir ses entrailles, Montaigu avoua tout ce qu'on exigeait de lui; il se reconnut coupable de magie et de sorcellerie; il déclara que, pour seconder les volontés du duc d'Orléans, il avait fomenté le schisme et l'hérésie et attenté à la vie du roi. L'exécution se fit aux Halles, le 17 octobre. Arrivé sur l'échafaud, Montaigu rétracta tous les aveux qu'on lui avait arrachés par la violence des tourments, et ne confessa d'autre tort que d'avoir trop légère-

ment ordonnancé des dépenses inutiles. Comme l'aspect de ce malheureux agitait le peuple et faisait verser des larmes, on se hâta de lui trancher la tête et de pendre à Montfaucon ses restes sanglants. Tous ses biens furent confisqués. Sa mort fut le signal de nouvelles exactions, et le duc de Bourgogne accrut démesurément ses richesses et celles de ses frères. Pour apaiser les colères de la reine Isabeau de Bavière, Jean-sans-Peur se concilia par des dons et des promesses cette femme méprisable, et, le 11 novembre, il conclut avec elle une alliance dont se rendirent garants le duc de Bavière, le roi de Navarre et le comte de Hainaut. Maître du pouvoir, le duc de Bourgogne borna sa politique à s'assurer la faveur des Parisiens; il leur rendit leurs priviléges, leurs milices et leurs magistratures. Le duc de Berri, parvenu à un âge assez avancé, ayant renoncé à prendre part aux affaires, aucune influence ne contraria Jean-sans-Peur, et bientôt ce prince acquit encore une alliance importante en mariant une de ses filles avec le fils aîné de Louis II d'Anjou, roi de Sicile.

Les princes de la maison d'Orléans, consternés de l'ascendant du meurtrier de leur père, continuaient à se tenir éloignés de Paris. Il se forma entre eux une ligue où entrèrent les ducs de Bourbon et de Bretagne et le comte d'Armagnac. Ce dernier, Bernard VII, le plus puissant seigneur des Pyrénées, était un prince rempli de courage et d'habileté. Ayant donné Bonne d'Armagnac, sa fille, en mariage au jeune duc d'Orléans, il devint naturellement le protecteur de son gendre, et, par l'ascendant de son caractère, le chef

réel du parti d'Orléans, qui prit son nom et auquel il prêta l'appui des peuples méridionaux. Plusieurs autres princes, tels que le comte de Clermont, le comte d'Alençon et le connétable d'Albret, adhérèrent au traité qui fut conclu à Gien, le 15 avril 1410, contre le duc de Bourgogne. Par ce pacte solennel, les princes et les seigneurs du parti d'Armagnac, ligués contre Jean-sans-Peur, s'engageaient réciproquement « à tenir le roi en sa royale majesté et franchise, et à chasser dehors ceux qui voudraient s'y opposer. » Ainsi c'était la cause de l'infortuné Charles VI que l'on invoquait encore et dont on se faisait un prétexte. Jean-sans-Peur n'était point préparé à repousser une si forte attaque. Un moment il essaya de négocier et de faire entrer dans ses intérêts le vieux duc de Berri, oncle du roi; mais ce prince préféra entrer dans la ligue des mécontents. Repoussé de ce côté, le duc de Bourgogne appela à son aide les Lorrains, des Brabançons et des Allemands. Tous ces soldats sans frein, marquant partout leur passage par l'incendie, le meurtre et la dévastation, vivaient aux dépens du peuple. Les environs de Paris eurent beaucoup à souffrir des excès commis par les troupes des deux partis. Les Gascons, surtout, pillaient les campagnes avec une férocité sans exemple : ils rendirent le nom d'Armagnac odieux. Ils avaient pour signe de ralliement une croix blanche à angles droits, et pour enseigne un bâton noueux. Les Bourguignons se reconnaissaient à la croix rouge, oblique, appelée de saint André, qu'ils portaient sur l'épaule, et au rabot qui leur servait d'enseigne.

Les populations, opprimées et désolées par la guerre civile, laissaient éclater leur volonté de conclure la paix, et cette disposition des esprits ne laissait pas que d'entraver les haines et les conflits des princes. Les bourgeois de Paris eux-mêmes, malgré leurs sympathies ouvertement déclarées en faveur du duc de Bourgogne, se fatiguaient de servir d'instruments à l'ambition de Jean-sans-Peur et résistaient à ses ordres. Dans toutes les églises on chantait cette prière : « Seigneur Jésus-Christ, prenez en pitié votre peuple ; « ne livrez à sa perte le royaume de France, mais di- « rigez les princes dans la voie de la paix. » Au milieu de la misère du peuple et de l'affliction des gens de bien, l'Université intervint à son tour et chercha à interposer ses bons offices. Cette démarche, quoique respectueusement accueillie, n'amena point une suspension d'armes, et les violences continuèrent de part et d'autre. Cependant l'hiver approchait ; on ne trouvait plus de vivres dans les campagnes, la pluie avait rompu les chemins, et le conseil du roi réussit à poser et à faire accepter les bases d'un arrangement pacifique. Le 2 novembre 1410 un traité en dix articles fut signé à Bicêtre. Il fut convenu que tous les princes retourneraient dans leurs États avec leurs troupes, et que le gouvernement serait confié à un conseil de prud'hommes qui ne seraient attachés ni à l'un ni à l'autre des deux partis. Cinq jours après, une réconciliation eut lieu entre le duc de Bourgogne et le duc de Berri ; mais rien ne pouvait mettre d'accord les Bourguignons et les Armagnacs, deux maisons séparées par un meurtre, l'ambition et la vengeance. Jean-sans-

Peur était à peine retiré dans ses domaines de Flandre, qu'il apprit que les ducs d'Orléans recommençaient leurs armements. Bientôt même il en reçut des lettres de défi, qui lui demandaient réparation du meurtre commis sur la personne de leur père. Il y était dit : « Charles, duc d'Orléans et de Valois, et Philippe, comte de Vertus, et Jean, comte d'Angoulême, frères, à toi Jean, qui te prétends duc de Bourgogne, pour le très-horrible meurtre par toi fait en grande trahison et guet-apens, par meurtriers apostés, sur la personne de notre très-redouté seigneur et père monseigneur Louis, duc d'Orléans, seul frère germain de monseigneur le roi, notre souverain seigneur et le tien, nonobstant plusieurs serments, alliances et compagnies d'armes que tu avais avec lui, et pour les grandes trahisons, déloyautés, déshonneurs et mauvaisetés que tu as commis contre notredit souverain seigneur le roi et contre nous en plusieurs manières, te faisons savoir que dorénavant nous te nuirons de toute notre puissance et par toutes les manières que nous pourrons ; et contre toi, de ta déloyauté et trahison, appelons Dieu et la raison à notre aide, ainsi que tous les prud'hommes du monde. » Ce manifeste portait la date de Jargeau, le 18 juillet 1411. Peu de jours après, le 13 août, Jean répondit à cette bravade par un pareil défi. Par ce manifeste il se vantait d'avoir voulu, en faisant tuer le duc d'Orléans, « abattre les très-horribles trahisons, les très-grandes mauvaisetés et guet-apens félonement machinés contre monseigneur le roi par feu le duc Louis, homme faux, traître et déloyal, que nul prud'homme ne devait laisser

vivre, et d'avoir ainsi fait plaisir à Dieu et service loyal au souverain. » Puis, pour soutenir les termes injurieux de cette missive, il appela à lui la noblesse de Bourgogne, de Flandre et d'Artois, il réclama et obtint de l'argent de ses états et se prépara à la guerre. Cette fois le bon droit semblait être de son côté. Les Armagnacs avaient rompu la paix garantie par le roi, et le duc de Bourgogne venait au secours de la couronne. Paris embrassa sa cause avec ardeur. Aux pillards, aux sicaires du parti d'Orléans, qui, répandus autour de Paris, dévastaient les campagnes, désolaient les villes ouvertes, incendiaient les villages et se livraient à tous les excès, on résolut d'opposer des hommes de pareille trempe, que ne feraient reculer ni le crime, ni la pitié, ni la clémence, ni le sang. C'étaient les barbares armés contre les barbares. Disons-le encore, c'étaient les vieilles luttes, les antiques haines de peuples et de races qui se manifestaient dans leurs dernières et terribles convulsions. La lie des provinces d'outre-Loire, les meurtriers provençaux, gascons, auvergnats, bretons, allaient se trouver aux prises avec des aventuriers et des assassins recrutés en Picardie, en Brabant, en Flandre, en Lorraine, partout où la jacquerie avait laissé des continuateurs et des héritiers. A Paris, le gouverneur, le comte de Saint-Pol, partisan dévoué du duc de Bourgogne, lui chercha des alliances dans ce que la population avait de plus grossier et de plus redoutable. Les bouchers formaient alors une corporation puissante; un petit nombre de familles, enrichies par le monopole dont elles jouissaient, les Legoix, les Saint-Yon,

les Hibert, composaient une sorte d'aristocratie et avaient à leur suite de nombreux valets toujours armés de couteaux et dévoués à leurs ordres. Le comte de Saint-Pol chargea les trois fils du boucher Legoix, maître de la boucherie de Sainte-Geneviève, de former parmi les leurs une compagnie de cinq cents hommes, et leur donna des armes. Ils s'associèrent un nommé Simon Caboche, écorcheur de bêtes à la boucherie de l'Hôtel-Dieu, homme remarquable par sa cruelle grossièreté; ils lui adjoignirent maître Jean de Troyes, chirurgien, qui était un orateur populaire et un discoureur de bornes; à leur suite ils enrolèrent des pelletiers, des tailleurs et des gens sans aveu disposés à tous les crimes. Cette populace armée entra dans la querelle des princes avec ses passions brutales et féroces. Maîtresse de Paris, elle égorgeait sans merci tous les Armagnacs qui lui tombaient sous la main ou tous ceux qu'elle avait intérêt à traiter comme tels; elle imposa même ses volontés au conseil royal. Une ordonnance déclara traîtres et rebelles les princes d'Orléans, dont l'armée exerçait dans l'Artois et la Picardie toutes sortes de cruautés, et appela le duc Jean à la défense du roi. Celui-ci entra aussitôt en France avec toute sa noblesse, cinquante mille Flamands bien armés, et un corps auxiliaire qu'il n'avait pas eu honte de demander à l'Angleterre en s'alliant avec elle. Les Armagnacs, dont l'armée, composée presque entièrement de noblesse, ne comptait pas moins de trente mille chevaux, s'avancèrent jusqu'auprès de Paris, et les environs de cette malheureuse ville devinrent le théâtre des plus cruelles atrocités.

Le duc Jean marcha au secours des Parisiens, et son entrée dans la ville excita des transports de joie parmi le peuple. Une ordonnance du roi remit entre ses mains tout le gouvernement; puis, aidé des Anglais, il se jeta à la poursuite des Armagnacs; il leur reprit Saint-Cloud, dont ils s'étaient emparés, et dont la garnison fut tout entière massacrée.

Neuf cents chevaliers ou écuyers armagnacs périrent dans cette lutte impie; trois cents autres, qui s'étaient réfugiés dans les caves, furent découverts après la victoire, et on les égorgea sans pitié (9 novembre). Le duc d'Orléans, qui, de la rive opposée, voyait ce désastre, en fut épouvanté et se replia d'abord sur Saint-Denis, puis sur Étampes. Le duc de Bourgogne, suivi du duc d'Aquitaine, son gendre (le Dauphin), attaqua Étampes, Corbeil et la Bretonnière, et se rendit maître de ces places. Les garnisons qu'y avaient placées les Armagnacs furent obligées de mettre bas les armes, et, parmi les soldats dont elles se composaient, les uns furent immédiatement pendus, les autres envoyés à Paris pour réjouir le peuple du spectacle de leurs supplices. La guerre civile fut à peine suspendue par les rigueurs de l'hiver (1411-1412). Le bourreau, d'ailleurs, ne connaissait pas plus de relâche que les gens d'armes, et les plus illustres captifs étaient chaque jour décapités aux Halles. Quant à ceux qui, entassés dans les prisons, attendaient leur mise en jugement, leur sort était encore plus déplorable. « Moult grand'partie d'iceux, dit Monstrelet, très-misérablement mouroient par force de froid, de mésaise et de famine; et après qu'ils étoient morts

on les portoit dehors la ville en aucunes fosses, et là les laissoit-on manger des chiens, oiseaux et autres bêtes (1). » On se fatiguerait à énumérer, de part et d'autre, les bourgades prises et pillées, les églises détruites et profanées, les monastères d'hommes et de femmes emportés de vive force et déshonorés par le meurtre et le crime des vainqueurs. Armagnacs ou cabochiens, aucune faction n'avait le droit de se dire plus pure et plus humaine que l'autre. A la faveur de leurs luttes impies et sans pardon, les Anglais entamèrent le royaume et s'établirent victorieux sur plusieurs points de l'ouest et du midi. Au lieu de les combattre, des deux côtés on rechercha leur alliance, et, à vrai dire, dans cette guerre d'extermination qui s'engageait entre la Somme et la Loire, surtout autour de Paris, les Anglais étaient moins odieux aux Français du Nord que les Français du Midi. Chaque faction en vint donc à solliciter l'appui des ennemis du dehors qui envahissaient la France; chacune d'elle offrit de démembrer le royaume, d'en donner une partie aux étrangers, afin de conquérir et de gouverner l'autre par leur appui. Tout se réunissait pour aggraver les maux de la France : ambition et jalousie, meurtres et vengeance, famine et pillage. Les princes luttaient pour se disputer quelques lambeaux de pouvoir, les riches et les pauvres pour conserver ou prendre, le Nord et le Midi pour régler ensemble un arriéré de plusieurs siècles d'agressions ou de haines. Au-dessus de cet affreux chaos était un roi insensé, abandonné,

(1) Monstrelet, chap. 90.

trahi par sa femme et dépourvu des soins les plus nécessaires à la vie.

Le duc de Bourgogne était entré à Paris à l'aide des troupes anglaises qu'avait mises à sa disposition Henri de Lancastre, roi d'Angleterre. Les princes de la ligue d'Armagnac sollicitèrent l'appui du même roi, et, pour prix de son alliance, eurent la honteuse idée de lui offrir la restitution du duché d'Aquitaine. Le 6 février 1412, Henri IV, déterminé à s'unir au parti qui lui ferait le plus de concessions, envoya des saufs-conduits aux agents des princes; quatre jours après, il nomma des plénipotentiaires pour traiter avec le duc de Bourgogne. Le 10 avril il enjoignit aux Anglais de ne prendre aucune part aux guerres civiles de France, précaution prudente qui devait avoir pour résultat de porter l'influence anglaise tout entière soit d'un côté, soit de l'autre. Le 16 mai il manda aux villes de Flandre qu'elles eussent à s'abstenir d'aider le duc de Bourgogne, leur suzerain, dans la lutte qu'il soutenait contre les Armagnacs, et, le 18 mai, se décidant enfin à prendre un parti, il conclut un traité d'alliance avec le jeune duc d'Orléans et avec ses partisans et ses protecteurs, les ducs de Berri et de Bourbon, les comtes d'Alençon et d'Armagnac, le sire d'Albret et leurs principaux adhérents. Ce traité, conformément aux promesses des Armagnacs, reconnaissait Henri IV pour seigneur et suzerain du duché d'Aquitaine, lui livrait les places fortes de cette province, et permettait aux Anglais de tenir pour vassales les villes du Poitou, de l'Angoumois et du Périgord, et d'y placer des garnisons. Les fiefs du comte d'Arma-

gnac lui étaient garantis à perpétuité. Le roi d'Angleterre s'engageait en outre à traiter les princes français comme ses fidèles vassaux, à leur fournir un renfort de troupes et à les aider contre le duc de Bourgogne. Le parti bourguignon affecta de s'indigner de cette alliance; mais, si légitime que fût son irritation, il n'avait pas le droit de l'exprimer, car il avait, lui aussi et tout le premier, réclamé l'appui armé de l'Angleterre et donné à ses ennemis le triste exemple d'un appel fait à l'intervention étrangère.

Quoi qu'il en soit, les Bourguignons donnèrent un libre cours à leur colère, et cette fois encore se servirent de Charles VI pour donner plus de poids à la justice de leur cause. Le malheureux roi, apprenant que les Armagnacs venaient de s'allier à l'Angleterre, versa des larmes de douleur; puis, sur les instances du roi de Sicile, du Dauphin et du duc de Bourgogne, il résolut de marcher lui-même contre les coupables. Après avoir pris solennellement à Saint-Denis l'oriflamme, que pour la première fois on arborait dans une guerre civile, il se mit à la tête d'une armée qu'on disait forte de cent mille hommes, et, le 11 juin 1412, il vint assiéger Bourges, dans l'enceinte de laquelle s'étaient renfermés les ducs de Berri et de Bourbon, les archevêques de Sens et de Bourges, les évêques de Paris et de Chartres, le sire d'Albret, le comte d'Auxerre, et un grand nombre de chevaliers et de seigneurs. La ville était grande, bien approvisionnée, entourée de remparts, protégée par des marécages et en état d'opposer aux assiégeants une très-longue résistance.

Nonobstant la présence du roi et du Dauphin, l'un en démence, l'autre encore adolescent, le duc de Bourgogne dirigeait seul les opérations de la guerre et du siége. Ses gens « se logèrent, dit la chronique (1), entour de la ville et firent leurs ordonnances; si assirent leurs engins, canons et pierres ès lieux convenables pour plus grever et nuire ladite cité. Les assiégés, ajoute Monstrelet, pareillement avisoient toutes les voies et manières comment ils pourroient grever leurs ennemis par leurs traits, canons et autres habillements de guerre. » Dans le principe les deux armées étaient animées d'une irritation fort vive. On s'injuriait autour des murailles; les assiégés appelaient leurs adversaires « traîtres et mauvais Bourguignons; » ils leur reprochaient de tenir prisonnier dans sa tente le roi qui était privé de sa raison; ils traitaient le duc de Bourgogne d'homicide infâme, déclarant que sans lui ils se feraient un devoir d'ouvrir au roi les portes de la ville. Quant aux assiégeants, ils renvoyaient aux Armagnacs outrage pour outrage. Ces violences, de part et d'autre, ne hâtèrent en aucune façon les progrès du siége; un temps assez long s'écoula; les Bourguignons ne remportèrent aucun avantage décisif, et bientôt, par suite de la disette, des chaleurs, de la mauvaise qualité des eaux et des exhalaisons marécageuses, des maladies contagieuses ravagèrent l'armée et introduisirent un grand découragement dans ses rangs. Les mêmes dispositions ne tardèrent pas à se manifester dans la ville, et de part et d'autre, en dépit des

(1) Monstrelet, chap. 6.

haines violentes qui animaient le duc d'Orléans et le duc de Bourgogne, on désirait entrer en accommodement et conclure, s'il était possible, une paix honorable. « Les seigneurs, dit la chronique, qui dedans ladite cité étoient assiégés, étoient, pour les innumérables dommages et démolitions de la ville et cité, de cœur tristes et dolents et tout émerveillés. Toutefois le duc d'Aquitaine (le Dauphin), fils et lieutenant du roi, par l'induction d'aucuns, ayant en sa mémoire et considération la désolation de si noble cité, et qui étoit la superlative de toute la région d'Auvergne et de Berri, de laquelle il devoit être hoir, et que ce lui pourroit redonder (retomber) à grand dommage, fit commander et défendre aux canonniers et à ceux qui se mêloient de jeter pierres et engins gouverner qu'ils n'en jetassent plus contre ladite cité, sous peine de la tête; dont le duc de Bourgogne, qui en toutes manières s'efforçoit de grever icelle et ceux de dedans, fut fort émerveillé, et eut grand soupçon que ledit duc d'Aquitaine n'eût sa pensée changée et qu'il ne fût mû de pitié contre ses ennemis; et tant qu'entre les choses sur cette matière dites et proférées entre eux deux ledit duc d'Aquitaine, son gendre, lui dit absolument qu'il feroit finir la guerre. Adonc le duc de Bourgogne le pria moult fort que, s'il vouloit ce faire, au moins fît selon la conclusion du conseil du roi, qui avoit été faite dernièrement à Paris, c'est à savoir que, s'ils ne venoient à sa volonté et en humilité eux soumettre et rendre, il ne les recevroit. Et néanmoins, quelque chose qu'il lui requît, il ne lui vouloit requérir chose qui fût à

son déshonneur. A quoi ledit duc d'Aquitaine répliqua et dit que « voirement (vraiment) la guerre « avoit trop duré, et que c'étoit et avoit été au préju- « dice du royaume et du roi son père, et qu'à lui- « même pourroit redonder; et aussi ceux contre qui « la guerre se faisoit étoient ses oncles, cousins ger- « mains et prochains de son sang, desquels il pouvoit « grandement être servi et accompagné en toutes ses « affaires; mais bien vouloit qu'ils vinssent en l'obéis- « sance du roi son seigneur et père, ainsi qu'autrefois « au parlement de Paris avoit été pourparlé. » Après lesquelles paroles et plusieurs autres ledit duc de Bourgogne se commença fort à humilier envers le duc d'Aquitaine... Il dit là présentement au duc d'Aquitaine « qu'il étoit bien content que les traités se fis- « sent et poursuivissent selon son bon plaisir, à l'hon- « neur du roi et de lui. » Ainsi l'héritier du trône contraignait le duc de Bourgogne à se prêter à des arrangements pacifiques et à remettre l'épée dans le fourreau.

« Et avoit le duc de Berri, nonobstant qu'il fût âgé de plus de soixante et dix ans, épée, dague et hache d'armes, capelline d'acier en la tête, et un fermaillet au front devant moult riche, et dessus ses armures une jacquette de pourpre, et la bande au travers toute semée de marguerites. »

Si le Dauphin, duc d'Aquitaine, désirait vivement une paix qui le rendrait à ses fêtes et à ses plaisirs, le duc de Berri, que son âge rendait peu propre aux fatigues d'un siége, n'en souhaitait pas moins la sécurité et le repos. On convint d'une conférence entre ce

vieillard et son neveu le duc de Bourgogne, et, lorsqu'on eut fait choix du lieu de l'entrevue, on éleva des barrières autour de cet emplacement et l'on y plaça des postes de côté et d'autre, précautions qui indiquaient que chacun n'avait pas confiance en son ennemi. Toutefois, lorsque les deux princes s'abordèrent, il y eut un moment d'attendrissement, et bientôt l'oncle et le neveu se tinrent étroitement embrassés. « Mon neveu, dit le duc de Berri, j'ai mal « fait, et vous encore pis. C'est à nous de tâcher que « le royaume demeure paisible et heureux. — Il ne « tiendra pas à moi, mon oncle, » répondit le duc de Bourgogne. Cependant ils se séparèrent sans pouvoir s'entendre; mais, dans une autre conférence qui eut lieu le 14 juillet, le Dauphin les détermina l'un et l'autre à signer une convention pacifique dont les stipulations avaient été arrêtées et rédigées d'avance par le duc de Bar. Il fut convenu que le duc de Berri remettrait Bourges au pouvoir du roi; qu'il romprait, lui et ses adhérents, toute alliance conclue avec les Anglais, et qu'ils aideraient le roi à combattre ces ennemis étrangers; on ajouta que les confiscations, de part et d'autre, seraient restituées, que les rancunes seraient éteintes, et que des deux côtés on s'interdirait toute dénomination hostile et injurieuse. Ces arrangements préliminaires furent, quelques jours après (22 août), solennellement ratifiés à Auxerre, et bientôt on les proclama dans les deux camps. Au fond, ce n'était là que rétablir la paix de Chartres, et il n'était guère probable que cette convention aurait une plus longue durée que la première, puisqu'aux

anciennes causes d'irritation et de haine l'atroce guerre et les crimes sans nombre qui venaient d'avoir lieu depuis un an n'avaient pu qu'ajouter de nouveaux griefs et de nouveaux sujets de plainte. Aussi la paix d'Auxerre fut-elle accueillie sans joie et sans confiance, et les gens sages n'envisagèrent-ils qu'avec terreur l'avenir dont la France était prochainement menacée.

Quelques mesures de réparation eurent lieu, mais elles furent assez rares. Le 28 septembre 1412 on détacha du gibet les restes du sire de Montaigu, et on leur donna une sépulture honorable. Ce fut une cérémonie lugubre, et en même temps une manifestation de parti. En attendant l'occasion de recommencer la guerre, on semblait vouloir se faire une arme des ossements des victimes. La restitution des biens confisqués, la remise des emplois aux anciens titulaires injustement révoqués n'étaient point des mesures aussi simples qu'avaient paru le croire les rédacteurs du traité de paix. D'une part les domaines des condamnés et des proscrits avaient été distribués, concédés ou vendus, et les nouveaux possesseurs refusaient de s'en dessaisir; d'autre part on avait remplacé les officiers royaux et les fonctionnaires révoqués par des hommes dont on n'osait prononcer la destitution en masse, qui, presque toujours, n'avaient point d'antécédents fâcheux, et que l'on ne pouvait éloigner de leurs postes sans dédommagement ou sans concessions. De là des difficultés sans nombre, des causes incessantes de récriminations ou de plaintes. On parlait toujours de meurtres et de complots, et il était presque impos-

sible d'étouffer à la fois les plaintes des vaincus de toutes les causes et les grossières menaces des bouchers, des écorcheurs et des sicaires dont on avait naguère déchaîné les violences, et qui ne se résignaient ni à la justice ni à l'ordre. En même temps on ne pouvait guère se dissimuler qu'après avoir renoncé à l'alliance des Anglais il fallait s'attendre à leur faire une rude guerre, et on manquait d'argent et d'hommes pour résister à leurs attaques. Les troupes anglaises que les Armagnacs avaient appelées à leur aide s'étaient déjà avancées jusque dans le cœur du royaume, et non-seulement il était impossible de les congédier, mais encore on ne savait comment payer leur solde et s'acquitter envers elles. Après leur avoir laissé ravager la Normandie, la Picardie et le Maine, on leur donna des otages, et elles consentirent à se replier du côté de Bordeaux, où elles reprirent les hostilités sous les ordres du duc de Clarence. Le midi de la France était dégarni de soldats et d'armes et ne pouvait tenir tête aux étrangers. Charles d'Albret, irrité de ce qu'on lui avait ôté la charge de connétable, ne prenait aucune disposition pour leur résister. Le comte d'Armagnac songeait, nonobstant la paix d'Auxerre, à se placer sous la suzeraineté de Henri de Lancastre, roi d'Angleterre, et déjà il portait sur sa cotte de mailles la croix rouge, emblème national des Anglais. Ainsi s'écoulèrent les derniers mois de l'année 1412 ; ainsi commença l'année suivante. Cependant, dans la journée du 20 mars 1413, Henri IV mourut à l'âge de quarante-six ans, laissant à son fils aîné, Henri de Monmouth, qui lui succéda sous le nom de Henri V, le

soin d'affermir sa couronne usurpée contre les tentatives de l'aristocratie et du peuple. Ce fut pour la France une circonstance assez favorable et qui lui permit un moment de respirer.

Dès le mois de décembre le conseil royal de Charles VI avait cru devoir convoquer à Paris les états généraux du royaume. Le 30 janvier les députés de la noblesse, du clergé et des communes s'assemblèrent, en présence du roi, à l'hôtel Saint-Paul, avec l'Université, le corps municipal de Paris, le Dauphin, les ducs de Bourbon et de Bourgogne. Le duc de Berri, malade, ne put se rendre à cette réunion solennelle; le duc d'Orléans était absent, et occupé, en apparence, à négocier pour suspendre les ravages des troupes anglaises, mais, en réalité, secrètement averti qu'on lui dressait des embûches et qu'il devait se tenir éloigné de Paris.

Le sire d'Ollehain, chancelier de Guienne, ouvrit la session par un discours sur les maux qu'avait causés la guerre, sur les espérances que devait faire naître la réconciliation des princes, sur la nécessité de s'entendre pour résister aux agressions des Anglais. Il annonça, au nom du roi, que dans six jours le gouvernement viendrait s'enquérir de la réponse des états; puis les trois ordres s'assemblèrent séparément et se mirent en mesure de faire connaître leurs dispositions. Au jour fixé les députés se réunirent de nouveau. Ceux des provinces de Reims et de Rouen félicitèrent les princes d'avoir mis fin à la guerre civile; puis ils remontrèrent que les sujets du roi étaient ruinés par les calamités des dernières années et hors d'état de supporter de

nouvelles taxes. Le lendemain, 6 février, l'abbé de Saint-Jean, parlant au nom du clergé, fit entendre des plaintes véhémentes sur le désordre des finances et sur les exactions fiscales dont souffrait le peuple ; puis il demanda que sans plus tarder on fît rendre gorge aux gens qui s'étaient frauduleusement enrichis aux dépens de la France. Le 9 février on entendit dans le même sens Benoît Gentien, moine de Saint-Denis, parlant au nom de l'Université et de la ville de Paris, et, après lui, un député de Sens et un député de Bourges. Les harangues de ces orateurs furent rédigées et débitées dans le goût du temps, et les plaidoyers de maîtres Jean Petit et de Serisy (1) peuvent donner une idée de cette éloquence, constamment étayée sur des citations bibliques et historiques. Benoît Gentien parla sur ce texte : *Imperavit ventis et mari, et facta est tranquillitas magna.* Après avoir imputé les orages politiques et sociaux qui désolaient le pays à l'ambition effrénée d'un homme qu'il ne désigna pas clairement, mais dans lequel tout le monde reconnut le duc de Bourgogne, il conjura le roi de se montrer moins accessible aux convoitises insatiables des gens de cour et des gens de guerre qui abusaient de sa magnificence. Au fond, ces remontrances, quoique justes, étaient formulées d'une façon timide et respectueuse et ne répondaient guère à l'emportement des esprits. Le roi les écouta avec bonté, fit répondre par son chancelier qu'il les prendrait en considération, et congédia l'assemblée.

(1) Voir plus haut, pages 11, 12, etc., 23, 24, etc.

Cette attitude molle et réservée des états généraux déplut au peuple de Paris et à l'Université elle-même; on se plaignit des ménagements dont on avait usé envers la cour, et les bourgeois, de concert avec l'Université, rédigèrent un cahier de doléances beaucoup plus explicites que n'avaient été les harangues des députés du clergé et des communes. Le 13 février, dans une audience solennelle où se trouvaient présents les ducs de Bourgogne, de Bavière et de Lorraine, les comtes de Nevers, de Vertus, de Charolais et plusieurs grands du royaume, maître Eustache de Pavilly, de l'ordre des Carmes, donna lecture au Dauphin, duc d'Aquitaine et fils aîné de Charles VI, des doléances de la bourgeoisie parisienne et de l'Université, « très-humble « et très-dévouée fille du roi. »

Ici apparaissent encore, sous une forme tantôt rude, tantôt adoucie, les franchises populaires et municipales dont les villes et les corporations étaient investies au quinzième siècle, et qui sont comme autant de traces des anciennes origines de la liberté constitutionnelle, sous la monarchie. Le premier article se rapportait à « l'entretenement » (la durée) de la paix entre les princes. On se plaignait de ce que cette paix n'était pas sincèrement observée; on s'étonnait de ce que, la paix ayant été jurée par *ceux des bonnes villes et autres,* elle ne l'eût pas encore été par les seigneurs et par les principaux serviteurs du roi; on se plaignait « du trop petit remède » qui était mis aux ravages et aux incursions des Anglais dans le royaume, et de ce que le comte d'Armagnac, sujet du roi, n'avait point eu « cure de la paix, » et avait, au contraire,

maintenu la guerre dans le Midi. On demandait que des ordres formels et impératifs fussent sans retard adressés aux officiers du roi pour remédier à d'aussi graves abus. Le second article avait pour objet d'exposer au roi, par l'entremise du Dauphin, les plaintes du peuple en matière de finances et de taxes. Après avoir fait connaître quel emploi légitime les fonds de l'État devaient recevoir, la *fille du roi* et les réclamants ne craignaient pas de dire : « Il appert clairement comment lesdites finances ne sont point employées ès choses dessusdites; laquelle chose est à la charge de vos trésoriers, par lesquels vos finances dessusdites sont distribuées... pourquoi les églises chéent en ruines et est délaissé le service divin à être fait, au préjudice des âmes de vos prédécesseurs et à la charge de votre conscience. » Partant de là, les bourgeois et clercs s'étonnaient de l'accroissement prodigieux des dépenses personnelles du roi et du Dauphin. « On lève, disaient-ils, tant sur le domaine que comme sur les aides, quatre cent mille francs, et pour icelle dépense n'étoit levé au temps passé que quatre-vingt-treize mille francs; et adonc (cependant) vos prédécesseurs menoient un bel état, et les marchands et les autres gens étoient payés de leurs denrées; mais maintenant, nonobstant ladite somme, les marchands dessusdits ne sont point payés..... Quant au salaire des serviteurs de votre hôtel, ils se plaignent beaucoup des gens de votre chambre aux deniers; souvent ils ne peuvent avoir nouvelle de leurs gages et vivent ainsi dans la gêne et dans la pauvreté.... Vos édifices, hôtels, châteaux, moulins et fours, vos chaussées, ponts, ports.

bacs et passages ne sont pas réparés et tombent en ruines... » Les auteurs des doléances se plaignaient ensuite des gaspillages auxquels donnait lieu l'emploi des fonds alloués pour le service de la reine et pour le bien de l'État. « Et il faut savoir, ajoutaient-ils, où est cette finance, car outre et sur la somme on prend certaine quantité d'argent par forme et mandement extraordinaire. » Un peu plus loin ils disaient encore : « Il faut nécessairement reconnaître que le gouvernement de présent a eu cours depuis trente ans en çà, et par avant a été dévoré par plusieurs officiers qui n'ont point eu regard au bien de vous et de votre royaume, mais seulement à leur singulier profit. » Venait ensuite l'exposé d'un grand nombre d'abus de détail, de malversations et de concussions, dont les pétitionnaires ne craignaient pas de désigner les auteurs ; puis ils ajoutaient : « Est à démontrer comment vous, la reine et le duc d'Aquitaine êtes mangés et dérobés ; c'est à savoir que, quand vous avez affaire de promptes finances pour la cause de votre guerre, ou pour autres grandes vos besognes, il faut aller à certaines personnes, marchandes d'argent, qui, par usures et rapines illicites, trouvent et font finances de monnoie... et tant faut que vous en perdez par an en telles usures.... Il est nécessaire que vous sachiez où est l'argent de votre royaume de deux ou trois ans en çà dessus, et outre le domaine et les aides ; auquel temps ont été levés plusieurs tailles, dixièmes, demi-dixièmes, impositions, maltôtes, réformations, et autres plusieurs manières d'avoir finance ; desquelles choses le prévôt de Paris s'est entremis, comme il est notoire, et s'est

fait appeler souverain maître des finances et gouverneur général.... N'est pas à oublier comment aucuns grands officiers, comme le prévôt de Paris et autres, qui ensemble ont tenu grand nombre d'offices et vendu et reçu les deniers, ont mis iceux en leur sac, en votre préjudice et contre vos ordonnances royaux, et aussi de la chose publique; dont il s'ensuit maintes fois que gens inutiles et non sachant, et de mauvais gouvernement, sont mis èsdits offices. »

On lisait encore dans le cahier des doléances : « Vôtredite finance est gâtée et perdue par une autre manière; car un grand nombre de receveurs, grenetiers, quatrièmiers et leurs clercs, et aussi certains poursuivants généraux, et avec ce leurs clercs et serviteurs, ont obtenu chacun an, comme si ce fût leur rente, lettres et grands dons, outre les dons desquels ont les autres officiers; et est trouvé que, par ce moyen dudit prévôt et des autres gouverneurs desdites finances, ils ont été de ce très-bien payés, au grand préjudice de vos besognes et à la retardation du payement de plusieurs prud'hommes, tant chevaliers, conseillers, comme autres officiers.... Et par les trésoriers de vos guerres ont été commises plusieurs grandes fautes au fait de vos finances, et ont une manière de prendre de vos écuyers et chevaliers blancs-scellés, desquels ils ont très-mauvaisement usé, si comme savent lesdits chevaliers, et de ce vous sauront mieux informer que nous..... »

L'Université ajoutait : « Il semble à votre fille que généralement, en cedit royaume, au regard de toutes gens, les états sont trop excessifs; et est fort à douter

que, pour les inconvénients qui viennent chacun jour, Dieu ne se courrouce à son peuple. Et quant au grand conseil, on n'y tient pas telle ordonnance qu'il appartiendroit bien; car chacun y est à (avec) peu reçu; et toutefois n'y doivent être reçus que prud'hommes et sages, tant clercs comme chevaliers, en nombre compétent, prenant pension et gages de vous, et non de quelque autre seigneur, ayant l'œil à votre profit et à votre honneur et de votre royaume, et à la confirmation de votre couronne et seigneurie. Et advient maintes fois que, pour la grand' multitude qui y est, les requêtes qui vous sont faites et vos besognes en sont délaissées.... Et est grand inconvénient d'ouïr les complaintes pour longue expédition en vos besognes, regardant la débilité de votre royaume.... Et disent les aucuns que, si autre provision n'y est mise, faudra nécessairement qu'ils fassent paix avecque vos ennemis, et par ainsi êtes-vous en voie de perdre plusieurs de vos bons vassaux. Quant est au fait de la justice de votre royaume, et, premièrement, au regard de votre cour de parlement, qui est souveraine cour de votre royaume, n'est pas ainsi gouvernée comme elle souloit (avoit coutume); car on y souloit mettre hauts et excellents clercs et notables prud'hommes de mûr âge, mûrs et experts en droit et en justice. Et pour le grand nom du droit qui étoit gardé en icelle cour, sans faveur d'aucune personne, non pas seulement les chrétiens, mais les Sarrazins y sont venus recevoir jugement aucunes fois. Et depuis un peu de temps, par la faveur d'amis, de parents et de prières, aucuns jeunes hommes, ignorant le fait de

justice et indignes de si haut et si excellent office, y ont été mis, dont le nom, autorité et bonne renommée de ladite cour est amoindri... En la cour sont plusieurs causes de pauvres gens comme mortes, et n'en font point ceux de parlement telle expédition comme ils devroient par raison.

« Et quant est au fait de l'état des généraux de justice, il semble et appert que telle multiplication d'officiers pour le fait des aides est inutile en la grand' dissipation de la substance de votre royaume; et finalement le grand nombre des élus et des sergents, qui sont dessous lesdits officiers, qui reçoivent grands dons et grands gages, sont cause pour quoi toute votre substance est dissipée et amoindrie. Pareillement est des autres officiers qui sans nombre sont mis en plusieurs offices, par force d'amis. Et semblablement faut parler des généraux de justice; car, au temps du roi Charles, n'en y avoit qu'un ou deux au plus, et maintenant il y en a sept, dont chacun a cent livres de gages, sans les greffiers... Et qui voudroit parler des maîtres des requêtes de l'hôtel du roi et des autres officiers, Dieu sait s'il y auroit à dire... »

Ce long exposé des réclamations populaires se terminait ainsi :

« Et jà soit ce que votre fille et vosdits sujets vous aient en bref exposé les défauts et coulpes des devantdits, toutefois il ne suffit pas; car plusieurs jours ne suffiroient pas à vous exposer le mauvais régime des dessusdits et de leurs semblables. Et pour ce que plusieurs autres personnes en sont coupables, desquelles personnes et de plusieurs autres choses votredite

fille et vosdits sujets s'en passent pour le présent, en espérance de le vous déclarer autre fois plus clairement, pour le bien de vous et de votre royaume.

« Et pour venir, notre très-souverain seigneur, aux dessusdits aide, confort et conseil que vous avez requis de vos dessusdits nobles et bourgeois, que vous pour le présent avez mandés, votre fille et vos sujets devantdits voudroient bien qu'il plût à Dieu de eux donner grâce de vous bien conseiller et conforter; car à ce faire sont prêts de, pour vous, exposer leur corps et leur avoir de bon et loyal cœur, et ils y sont tenus. »

Or, après avoir ainsi énuméré les abus et les désordres, dénoncé les coupables, provoqué la juste sévérité du roi contre les dilapidateurs et les parasites officiels, la bourgeoisie parisienne et la fille du roi (l'Université) proposaient de suspendre les agents et fonctionnaires de l'ordre fiscal jusqu'à ce qu'ils eussent rendu leurs comptes, de s'assurer de leurs biens, de révoquer tous les dons royaux, toutes les pensions imméritées, et de s'enquérir, auprès des députés des provinces, de l'existence des méfaits et injustices dont ils avaient connaissance, afin d'y remédier sans retard. La lecture de ce cahier de doléances fut à peine terminée que des sentiments très-divers se manifestèrent. Les députés, les clercs, les bourgeois, et, parmi les seigneurs, beaucoup de ceux qui déploraient les abus, loin d'y prendre part, adhérèrent énergiquement aux plaintes de l'Université et du peuple; mais ceux qui tiraient profit du gaspillage et du désordre, et ils étaient haut placés, n'hésitèrent pas à paraître indignés. Il y eut

des débats assez vifs jusque dans le sein du conseil du roi, et, à la tournure que prirent les choses, on comprit, on devina que l'influence du duc de Bourgogne fléchissait, et que le duc d'Aquitaine, gendre de ce prince, commençait, ou, pour mieux dire, continuait à s'isoler de lui et à lui refuser son concours. Héritier du trône, exerçant de fait ou de droit, pendant la maladie de son père, la régence du royaume, le Dauphin affectait de braver Jean-sans-Peur, de le contrarier dans le conseil, de mortifier ses créatures, de les éloigner. Le duc de Bourgogne, par prudence et par dissimulation, évitait de se plaindre et de laisser paraître au dehors son mécontentement; mais il attendait une occasion favorable, et, sûr de sa force, il se tenait prêt à frapper de grands coups.

Pierre des Essarts, longtemps affidé ou complice du duc de Bourgogne, avait cessé de lui être fidèle, et, menacé d'une enquête sur sa gestion financière, hautement dénoncé par l'Université de Paris comme coupable de malversation il s'était réfugié à Cherbourg. Pour complaire au peuple, le duc de Bourgogne forma le projet de l'y poursuivre et de le traiter en ennemi. Sur ces entrefaites, il apprit que des Essarts venait de rentrer à Paris, et que le Dauphin, en signe de confiance et d'honneur, lui avait donné le commandement de la Bastille (28 avril). Jean-sans-Peur se hâta de relever le gant que lui jetait ainsi le duc d'Aquitaine; usant d'une ressource extrême, il en appela à ces démagogues de bas étage dont il avait su flatter les passions, et que, depuis plusieurs mois, il retenait à grand' peine dans l'inaction. Ayant donc fait répandre

en secret les rumeurs les plus alarmantes, et particulièrement celle d'une alliance clandestine entre le Dauphin et les Armagnacs, il vit éclater une sédition dont il feignit de s'étonner et que lui seul avait préparée. Les frères Legoix, Denis de Chaumont, Caboche et Jean de Troyes, ces factieux qu'on était toujours sûr de rencontrer dans la voie du crime, soulevèrent les bouchers, les écorcheurs, les *cabochiens* de toutes sortes, et des attroupements se portèrent vers l'hôtel-de-ville, sommant le prévôt des marchands de déployer la bannière du peuple, invitant à grands cris les dizainiers et les cinquanteniers à armer leurs hommes et à les suivre. Ce soulèvement n'eut pas d'autres suites le premier jour de la sédition; mais le lendemain la situation prit un caractère plus grave. Ce jour-là, le prévôt des marchands, les échevins, les cinquanteniers firent des efforts inutiles pour calmer l'irritation populaire ; les masses attroupées et en armes se plaignaient du roi et surtout du Dauphin, qui dédaignaient les doléances des magistrats de Paris, ne tenaient nul compte des remontrances et des conseils des hommes sages, et précipitaient le royaume dans l'abîme. Ces dispositions hostiles étaient soigneusement entretenues par les agents du duc de Bourgogne, et, entre autres, par les sires de Jacqueville et de Mailly. A la fin, l'émeute ayant pris des proportions considérables, le peuple se porta contre la Bastille et en fit le siége. Le sire des Essarts, qui commandait cette forteresse imprenable, ne se crut pas en mesure de résister aux séditieux et chercha à parlementer. Le duc de Bourgogne l'invita à se rendre au-

près de lui et garantit que sous sa sauvegarde il ne lui serait fait aucun mal; en attendant il le fit conduire au Louvre. Cependant la multitude armée se rua sur l'hôtel du Dauphin, duc d'Aquitaine. On avait habilement désaffectionné les esprits, et le peuple, oubliant qu'il s'agissait de l'héritier du trône, proférait contre lui les clameurs les plus injurieuses, lui reprochait sa légèreté, son faste, ses plaisirs, ses débauches, et l'accusait d'être la cause des malheurs publics. Le duc de Bourgogne n'eut garde de se mêler aux agitateurs qui menaçaient ainsi le fils de Charles VI, son propre gendre, et, s'étant rendu auprès de ce jeune prince, il lui conseilla d'ouvrir la fenêtre, de se montrer au peuple et de lui parler avec douceur.

Vingt mille insurgés cernaient l'hôtel Saint-Paul, et les bouchers, qui déployaient à leur tête la bannière municipale de Paris, appelaient eux-mêmes le Dauphin en poussant de grands cris. Ce prince se montra à eux pâle et tremblant. « Mes chers amis, leur dit-il, je suis prêt à vous entendre, et je ferai tout ce que vous me conseillerez. » Alors la foule appela le chirurgien Jean de Troyes, l'un de ceux qui conduisaient l'insurrection et le plus habile orateur des carrefours. Jean de Troyes prit la parole. « Très-excellent seigneur, « dit-il, vous voyez rassemblés ici, dans l'intérêt de « votre royaume et de votre honneur, vos bourgeois et « sujets, qui viennent humblement se recommander « à votre sérénissime grandeur. Ne vous effrayez pas « de ce que nous sommes en armes, car nous n'hésiterions pas, l'expérience vous l'a déjà appris, à ex« poser notre vie pour vous défendre. Mais nous

« voyons avec le plus vif déplaisir qu'à la fleur de votre « royale jeunesse vous soyez détourné de la route « qu'ont suivie vos ancêtres par les conseils de quel- « ques traîtres qui vous obsèdent à toute heure et à « tout instant. Il n'est personne qui ne sache dans le « royaume combien ils ont à cœur de vous pervertir. « L'auguste reine, votre mère, et tous les princes du « sang en sont profondément affligés ; ils craignent « que, quand vous aurez atteint l'âge viril, vous ne « soyez incapable de régner. C'est pourquoi, considé- « rant ces misérables comme dignes de l'animadver- « sion de Dieu et des hommes, nous avons requis « plusieurs fois les principaux conseillers du roi de les « éloigner de son service. Comme ils n'ont jusqu'à « présent tenu aucun compte de nos prières, nous ve- « nons demander qu'on nous les livre, afin que nous « tirions vengeance de leur trahison (1). »

La foule applaudit par des cris frénétiques à cet in- solent discours. Le Dauphin, duc d'Aquitaine, malgré tout le déplaisir qu'il éprouvait, ne laissa pas de faire bonne contenance et répondit : « Braves bourgeois et « fidèles sujets du roi notre sire, je vous supplie de « retourner à vos métiers et de calmer votre ressenti- « ment, car j'ai toujours regardé mes familiers comme « de fidèles serviteurs. » Son chancelier ajouta : « Di- « tes si vous en connaissez qui aient failli à leur de- « voir de fidélité ; ils seront punis comme ils le méri- « tent. » Alors celui qui portait la parole lui présenta un papier contenant une liste d'environ cinquante des

(1) Chronique du Religieux de Saint-Denis, *Chronic. Karoli Sexti*, tome V.

principaux chevaliers et écuyers de la maison du duc, en tête de laquelle se trouvait le chancelier lui-même; il l'invita même plusieurs fois à lire cette liste à haute et intelligible voix. Le duc éprouva une vive indignation en s'entendant sommer par cette troupe de misérables de livrer les prétendus traîtres qui lui étaient désignés. « Tout confus d'un tel affront, il se retira dans la chambre du roi. Mais, pendant qu'il réfléchissait avec amertume et douleur à l'outrage qu'il venait d'essuyer et au danger de ses serviteurs, ces forcenés brisèrent les portes avec fureur et entrèrent de force dans la chambre. Ils parcoururent aussitôt le palais dans tous les sens, ainsi qu'ils en étaient convenus, en fouillèrent les réduits les plus secrets, et y arrêtèrent monseigneur le duc de Bar, cousin du roi, le chancelier du duc, Jean de Vailly, Jacques de la Rivière, son chambellan, messire Jean d'Angennes et messire Jean de Boissy, les pères Gilles et Michel de Vitry, ses valets de chambre, Jean du Mesnil, son écuyer tranchant, et sept autres dont je ne me rappelle pas les noms; ils leur ordonnèrent, au nom du roi, de se rendre en prison. Ils poussèrent même la violence jusqu'à fouler aux pieds tous les égards dus au rang suprême, osèrent, avec une brutalité qui eût fait horreur aux hommes les plus sauvages, arracher des bras de madame la duchesse de Guienne Michel de Vitry, qu'elle voulait sauver. Puis ils les emmenèrent tous à cheval, en la compagnie du duc de Bourgogne et de plusieurs autres seigneurs, jusqu'à l'hôtel dudit duc (1). »

(1) id., *ibid*.

Cependant le Dauphin, indigné de ces outrages et de ces actes de violence, s'adressa au duc de Bourgogne, et « par grand courroux » lui dit : « Beau-père, cette émeute m'est faite par votre conseil ; et ne vous en pouvez excuser, car les gens de votre hôtel sont les principaux. Si sachez sûrement qu'une fois vous vous en repentirez, et n'ira pas toujours la besogne ainsi à votre plaisir. » Le duc de Bourgogne répondit avec une fierté dédaigneuse : « Monseigneur, vous vous informerez quand vous serez refroidi de votre ire. » En attendant, un certain nombre de ceux que la populace emmenait captifs au Louvre furent brutalement assaillis et massacrés par les écorcheurs. Bientôt on chassa de la ville les favoris et les gens de cour ; on donna les offices royaux aux hommes de la plus basse condition. Simon Caboche fut nommé commandant de Saint-Cloud et de Charenton ; Jean de Troyes devint gouverneur du palais, et son fils gouverneur de la Bastille. Maîtres du pouvoir, les bouchers et leurs principaux adhérents se crurent en droit de se présenter chaque jour à l'hôtel Saint-Paul pour y faire parade de force et d'autorité. Bien souvent ils se plaisaient à humilier le Dauphin, à lui faire sentir le poids de leur tutelle et à lui faire entendre de dures et grossières remontrances sur les désordres de sa vie privée. Maître Eustache de Pavilly, ce même théologien qui avait rédigé et lu le cahier des doléances, ne craignit pas de lui représenter en public que, pour des déréglements moindres que les siens, son père Charles VI et son oncle le duc d'Orléans avaient été châtiés par la main divine, le premier en perdant sa raison,

l'autre en perdant la vie ; et alors l'orateur ajouta que, si le prince ne s'amendait pas sérieusement, le peuple le priverait de ses droits au trône et en investirait l'un de ses frères. Le Dauphin n'était point en mesure d'opposer une attitude fière et digne à ces insolentes requêtes ; il promettait tout ce qu'on réclamait de lui ; il écoutait avec douceur et patience les discours des factieux, et se bornait à leur recommander d'user d'indulgence et de compassion envers ceux qui, tombés entre leurs mains, attendaient justice. Sur ces entrefaites, les Gantois ayant envoyé à Paris des députés chargés de demander au duc de Bourgogne qu'il envoyât dans leur ville, pour les administrer, le duc de Charolais, son fils aîné, les Parisiens accueillirent ces délégués de la bourgeoisie flamande avec de grandes démonstrations de joie et *fraternisèrent* avec eux, s'il nous est permis d'employer ici cette expression moderne qui peint mieux notre pensée. La situation de Paris en 1413, telle que nous venons de la décrire, ne rappelle d'ailleurs que trop bien les événements et les luttes dont les hommes de notre temps ont été témoins ; disons mieux, des rapprochements de cette nature aident seuls à raconter et à comprendre l'histoire du passé.

En signe de communauté et d'alliance politique, les citoyens de Paris et leurs hôtes adoptèrent le chaperon blanc, symbole de la liberté gantoise, et jurèrent de se prêter un mutuel appui. Les révolutionnaires parisiens ne se bornèrent pas à se mettre en rapport avec un seul peuple ; ils envoyèrent immédiatement dans les bonnes villes de France des émissaires chargés

de cimenter le pacte d'union et de faire prendre le même signe de ralliement. Bientôt le chaperon blanc devint, tant à Paris que dans les provinces, l'emblème du parti populaire. Les bouchers de Paris allèrent en corps l'offrir au duc de Bourgogne, au duc de Berri et aux membres du conseil, « et obtinrent, dit la chronique, qu'ils les portassent, en témoignage de l'affection qu'ils avaient pour la ville et le peuple (*villam et habitantes*) de Paris. » Le Dauphin, pour sa part, se résigna à se parer de cet insigne révolutionnaire ; mais sa condescendance ne désarma pas l'audace des séditieux ; ceux-ci lui firent subir ce jour-là, comme les jours précédents, leurs audacieuses leçons ; ils lui dirent avec une grossière liberté (*libere et absque erubescendi velo*) qu'il était bien loin de ce temps où, formé par les sages leçons de la vénérable reine, sa mère, et élevé par elle dans la pratique du bien, il donnait les plus belles espérances, il faisait la joie de tous les Français (*regnicolarum*). « Mais, ajoutèrent-ils, depuis que, parvenu à l'âge de l'adolescence, vous avez méprisé l'autorité maternelle et prêté l'oreille aux conseils des méchants, ils ont fait de vous un prince irréligieux, plein de lenteur et d'indifférence dans l'expédition des affaires et dans l'accomplissement des devoirs de la royauté, que vous exercez au nom de votre père. Les habitants du royaume voient avec déplaisir que ces courtisans pervers vous ont appris à faire de la nuit le jour, à passer votre temps dans des danses dissolues, dans les orgies et dans toutes sortes de débauches indignes du sang royal. » A ce langage dur et austère, et sans doute empreint

d'hypocrisie, on croirait entendre les puritains de Cromwell prêchant contre Babylone et stigmatisant en termes bibliques les désordres des Stuarts. On sent d'ailleurs que les exaltés de l'Université de Paris et les cabochiens associaient parfois leurs ambitions et leurs rancunes. Pour le moment les séditieux se bornèrent à exiger et à obtenir du Dauphin la mise en arrestation de soixante personnages qui lui étaient fidèles et que l'on signalait au peuple comme les complices des Armagnacs.

Le Dauphin commençait à prévoir que ces violences auraient pour lui une issue funeste, et il cherchait les moyens de s'y soustraire. Déjà le comte de Vertus, frère du duc d'Orléans, s'était enfui de Paris à l'aide d'un déguisement. Le Dauphin eut l'imprudence d'écrire aux princes de venir le délivrer; les bouchers interceptèrent ses lettres et redoublèrent de surveillance, faisant jour et nuit des rondes autour de l'hôtel Saint-Paul « pour la sûreté du roi et de monseigneur le duc de Guienne. » Le 18 mai, le roi rentra pour un moment dans son bon sens, et, selon l'usage établi depuis le commencement de sa maladie, il sanctionna et revêtit de sa signature tous les actes dont ceux qui le gardaient avaient pris l'initiative. Il reçut le chaperon blanc des mains de Jean de Troyes, son geôlier; il entendit docilement une harangue débitée par maître Eustache de Pavilly, docteur en Sorbonne, et dans laquelle on prouvait que les arrestations, les meurtres et les actes de sédition accomplis depuis un an par les écorcheurs avaient eu lieu pour le plus grand bien du roi et de son peuple. Ce-

pendant de nouveaux attroupements se formèrent sur le passage de Charles VI et autour de son hôtel ; des arrestations eurent lieu jusque dans l'enceinte du palais, et parmi ceux qui furent conduits en prison on remarqua Louis de Bavière, frère de la reine, Jean de Nyelle, nouveau chancelier du Dauphin, cinq officiers de ce prince, l'archevêque de Bordeaux et quinze dames du service de la reine (23 mai). Le lendemain parut une ordonnance royale qui avait pour but de justifier et de légitimer, pour la forme, ces arrestations, dont s'effrayaient la bourgeoisie et les gens riches. Le surlendemain, 25 mai, on publia une ordonnance, ou pour mieux dire un code, en deux cent cinquante-huit articles rassemblés en dix chapitres généraux, et qui, faisant droit aux réclamations multipliées de la commune, de l'Université et du peuple, réformait les abus dont on s'était plaint si souvent, et opérait, au moins en principe et en théorie, la réforme de l'administration et du royaume.

Ces réformes étaient sages ; hors d'état de les indiquer eux-mêmes ou de les rédiger, les hommes violents et les sicaires de la faction des écorcheurs avaient abandonné ce soin à des docteurs, à des magistrats, à des gens instruits et modérés, qui, en s'acquittant de leur tâche, étaient demeurés fidèles aux notions du droit et de la justice. L'ordonnance du 25 mai 1413 était un code complet d'administration, établissant une hiérarchie de fonctionnaires électifs, imposant des règles de gestion et de comptabilité, limitant les offices, soit en nombre, soit quant au pouvoir, et assurant aux sujets de toutes les classes des garanties

contre l'injustice, l'oppression, l'abus de la force ou de la loi. Il y avait là un immense détail de prescriptions de tout genre, sur lequel semblaient dominer deux idées : la centralisation de l'ordre judiciaire et celle de l'ordre financier ; dans ce système tout aboutissait d'un côté à la chambre des comptes et de l'autre au parlement. L'élection était le principe des offices de judicature ; il n'y avait plus de charge vénale ; les lieutenants des prévôts, des baillis et des sénéchaux étaient élus par les gens de loi et les avocats du district. Pour la nomination d'un prévôt, les gens de pratique et autres notables désignaient trois candidats entre lesquels choisissait le chancelier assisté de commissaires du parlement. Pour la prévôté de Paris et les autres offices supérieurs, c'était le parlement qui nommait au scrutin, sans formalité de candidature ; il choisissait de même ses propres membres et ne pouvait en prendre plusieurs dans la même famille. Les prévôts, baillis et sénéchaux devaient être nés hors de la province où ils exerçaient leur magistrature ; ils ne pouvaient rien y acquérir, ni s'y marier, ni y marier leurs filles. La juridiction des eaux et forêts, souvent tyrannique pour les campagnes, était restreinte dans son étendue et soumise en appel au parlement. Il était statué que les usages ruraux seraient partout respectés ; que les paysans pourraient s'armer pour courir sus aux pillards ; qu'ils auraient le droit de poursuivre les loups, de détruire les nouvelles garennes faites par les seigneurs et de refuser à ceux-ci tout péage établi sans titre. Ce qui caractérisait cette grande ordonnance, ce qui la distinguait de celle du

3 mars 1357, c'est que, sauf les élections pour les emplois judiciaires (innovation grave et qui dépassait le but), elle n'instituait rien de nouveau, laissait intact le pouvoir royal et se bornait à lui tracer des règles administratives. L'expérience du trouble précédent semblait avoir porté ses fruits; déjà il était permis de reconnaître qu'en dépit de son accès de fougue révolutionnaire l'esprit de la bourgeoisie parisienne était au fond plus rassis et plus modéré. Sous cette domination anarchique de la municipalité, dominée elle-même par une faction d'hommes grossiers et violents, des idées calmes de bien public, jusque-là contenues, avaient réussi à se faire jour au travers et peut-être par crainte du désordre. Suivant une remarque applicable à d'autres temps de révolution : « Les « violents ont exigé ou dicté, les modérés ont écrit (1). »

Le roi Charles VI, le Dauphin, les ducs de Berri et de Bourgogne, ayant tous le chaperon blanc, se rendirent le 26 mai au parlement, et le roi, séant sur son trône, fit enregistrer les nouvelles constitutions du royaume. Les princes et les prélats présents à l'audience jurèrent le maintien de la grande ordonnance, et, deux jours après, maître Jean Courte-Cuisse, aumônier du roi, exposa dans un sermon les avantages de cette réforme administrative et l'utilité qui devait en résulter pour le prince et pour le peuple. Cette adhésion apparente de la cour, des princes et des plébéiens en faveur de l'ordonnance du 25 mai, ne suffit

(1) *Essai sur l'histoire de la formation et des progrès du tiers-état*, par M. Aug. Thierry. — *Histoire de France*, par M. Michelet, t. IV, p. 245.

pas pour lui donner la durée que les législateurs de 1413 semblaient promettre à leur œuvre; trois ou quatre mois après la promulgation de cette charte on la déclara nulle et de nul effet, et on l'abolit comme ayant été obtenue par la crainte.

En attendant Paris avait vu s'accomplir de nouvelles réactions. Les douze commissaires qui avaient reçu mission de juger les prisonniers poursuivis par la vindicte des révolutionnaires firent trancher la tête à messire Jacques de la Rivière, et Hélyon de Jacqueville, l'un des affidés du duc de Bourgogne, qui avait essayé de le tuer d'un coup de marteau, publia qu'il s'était suicidé. Le même supplice fut infligé à un jeune gentilhomme attaché au service du Dauphin et qu'on appelait Jean du Mesnil. « Lorsqu'on le conduisit à la mort, dit la Chronique, les signes qu'il donna de son repentir et de sa dévotion excitèrent partout la pitié et firent répandre des larmes (1). » Bientôt on mit en jugement Pierre des Essarts, cet ancien agent du duc de Bourgogne, disgracié par son maître, qui s'était vendu au Dauphin et dont le peuple réclamait le supplice, après l'avoir longtemps adulé. On lui imputait le crime de tous ceux qu'on voulait perdre, le crime de tous les hommes publics de cette triste époque, des actes de malversation et des détournements commis au détriment de l'État. On ne sait jusqu'à quel point il était coupable, mais à coup sûr les gens honnêtes avaient le droit de lui reprocher la mort injuste et affreuse du sire de Montaigu, son

(1) *Chronicorum Karoli Sexti* lib. 34 (le Religieux de Saint-Denis).

prédécesseur. « Il marcha au supplice, dit la Chronique, avec un air calme et serein qui causa une admiration générale ; on eût dit qu'il n'avait aucune appréhension de cette dernière et si terrible épreuve, tant il disait tranquillement adieu à tout le monde. En montant sur l'échafaud il demanda au juge de lui épargner la lecture publique des crimes dont il était accusé. Cette grâce lui ayant été accordée, le bourreau lui coupa la tête d'un seul coup, la plaça au bout d'une pique et alla pendre son corps au gibet.... Cette exécution eut lieu le 1er juillet (1). » Quelques jours après, les austères bandits qui surveillaient le roi et le Dauphin au nom du peuple donnèrent une fois de plus la mesure de leur audace. « Le 9 juillet, dit le même chroniqueur, entre onze heures et minuit, pendant que la garde faisait le guet, suivant la coutume, autour de l'hôtel de monseigneur le duc de Guienne (le Dauphin), messire Léon de Jacqueville, capitaine de Paris, monta dans les appartements, et, ayant trouvé le duc au milieu d'un bal, il osa le blâmer hautement, sans égard ni respect pour la dignité royale, et lui dit qu'il déshonorait son titre de fils aîné du roi de France par une conduite aussi scandaleuse. Puis il interpella messire Georges de la Trémouille et lui reprocha durement d'être cause que le Dauphin se livrait à une pareille heure à ces danses dissolues. Monseigneur le duc de Guienne, irrité d'une telle insolence, frappa Léon de Jacqueville de trois coups de couteau dans la poitrine et l'aurait tué sur la place

(1) *Chronicorum Karoli Sexti* lib. 34 (le Religieux de Saint-Denis).

sans la double cuirasse qu'il portait. Les gens du guet, ayant su que Georges de la Trémouille avait traité les Parisiens de rebelles et de traîtres, accoururent comme des furieux, l'épée à la main, dans l'hôtel, en forçant les portes, et auraient tué le chevalier et les autres seigneurs si le duc de Bourgogne ne les eût apaisés par de douces paroles (1). »

La résistance du Dauphin indiquait assez qu'autour de lui commençaient à se manifester des sympathies ou des marques de retour significatives, et déjà on pressentait l'affaiblissement du pouvoir des cabochiens, paralysés par leurs propres excès, par la haine qu'ils inspiraient à la noblesse, par les inquiétudes de plus en plus sérieuses qu'ils faisaient naître dans les rangs de la bourgeoisie riche et paisible. Vainement, sous prétexte de faire la guerre aux Anglais, avaient-ils ordonné un impôt; ils ne purent réussir à lever ni à percevoir cette taxe, et les refus émanèrent de haut, notamment du chancelier Gerson et du célèbre Juvénal des Ursins. La vie de ces deux hommes éminents courut de graves dangers, mais la taxe ne fut point payée. Sur ces entrefaites, le roi de Sicile, les ducs d'Orléans et de Bourbon, les comtes d'Alençon et d'Eu, réunis à Verneuil, commençaient à y concentrer des troupes et demandaient à entrer de nouveau en négociations pour obtenir la confirmation de la paix d'Auxerre. Le duc de Bourgogne ne s'y refusait point, et déjà il commençait à être effrayé de l'audace des démagogues, ses auxiliaires et ses complices. Des conférences eurent

(1) *Chronicorum Karoli Sexti* lib. 34 (le Religieux de Saint-Denis).

lieu à Pontoise ; on y convint, comme on l'avait fait à Bourges et à Auxerre, « de vivre désormais en bon amour, en union, comme vrais amis et parents. » Les princes offrirent de donner les sûretés qu'on voudrait exiger d'eux, dans l'intérêt même de la ville de Paris. Pendant que ces préliminaires étaient adoptés de part et d'autre, le roi revint pour quelques jours à la santé et approuva fort les dispositions pacifiques qui se manifestaient autour de lui et à Verneuil. On prit conseil du parlement et des magistrats municipaux de Paris. Le parlement se hâta d'exprimer le vœu que les négociations fussent continuées sans désemparer et menées à bon terme ; à l'hôtel de ville, les échevins et les élus de la bougeoisie manifestèrent des dispositions pareilles, et ils allaient voter dans le sens du parlement et du conseil royal lorsqu'une horde de bouchers, d'écorcheurs et d'aventuriers populaires envahit le lieu des séances, ayant en tête le sire de Jacqueville, le boucher Chaumont et Caboche, dont le seul nom servait de ralliement aux démagogues et terrifiait les bourgeois. « Rejetez, rejetez cette paix traîtresse ! » criaient les meneurs, et l'assemblée se vit en proie aux plus tristes incertitudes. « Alors, dit la chronique de Charles VI, comme chacun discourait à son gré, Simon Caboche, cet ignoble écorcheur de bêtes, ayant imposé silence de la voix et du geste à l'assemblée confuse, et jetant des regards farouches sur les envoyés, s'exprima ainsi : « Nous ne saurions assez « nous étonner que vous, qui avez toujours pris parti « pour le roi, vous lui conseilliez maintenant de faire « la paix avec ceux qui ont employé tous leurs efforts,

« il n'y a pas deux ans, pour le combattre, pour « détruire le royaume et créer un autre roi. Si leurs « offres étaient sincères, ils n'auraient pas souffert « assurément que Louis Bourdon et Clignet de Bra- « bant, qui servent sous les bannières du duc d'Or- « léans, eussent gardé si longtemps Puiseaux, Beaune, « Pithiviers et les autres forteresses royales qu'ils ont « prises dans le Gâtinais; ils ne leur permettraient « pas d'exercer encore toutes sortes de cruautés contre « les sujets du roi et de pousser chaque jour leurs « courses dévastatrices jusqu'à Étampes. Que prouvent « l'empressement avec lequel ils mettent à la dispo- « sition du roi leurs personnes et leurs biens, et le « désir qu'ils témoignent de conférer avec lui, en « exceptant des lieux d'entrevue la capitale du « royaume, sinon qu'ils conservent une haine impla- « cable contre Paris et qu'ils nourrissent le dessein « de tenter traîtreusement contre cette ville quelque « coup de main, ce qu'ils n'ont pu exécuter l'année « dernière malgré tous leurs efforts, comme vous l'avez « vu? Ne vous fiez pas à leurs paroles lorsqu'ils vous « promettent le contraire, lorsqu'ils feignent d'avoir « déposé leurs vieux sentiments de haine et qu'ils « vous traitent de fidèles et d'amis; c'est la marche « qu'ils suivent ordinairement pour mieux assurer la « vengeance de leurs injures; ils prétendent que vous « les avez outragés en voulant dépouiller leurs ser- « viteurs et leurs sujets de tous leurs biens et les faire « périr par divers supplices. Pour nous, à qui il ap- « partient de dévoiler ces ennemis publics, nous « voulons faire savoir à tous, aux absents comme

« aux présents, que, dès qu'ils auront avec eux le roi, « monseigneur le duc et la reine, ils ne prendront « aucun repos qu'ils ne vous aient enlevé vos chaînes, « ôté toutes vos armes, ravi vos anciennes franchises, « et qu'ils ne vous aient replacés pour toujours sous « le joug ruineux de leurs exactions et de leurs tailles, « afin de s'enrichir de vos dépouilles, suivant leur « coutume et à votre honte éternelle. » Il est à remarquer que les séditieux et les démagogues ne cessaient d'invoquer le nom et l'intérêt du roi, et de s'abriter sous ces honorables prétextes contre le reproche de violence ou de rébellion. La Chronique ajoute :

« Par ces paroles et par d'autres semblables, cet homme ignoble, dont les façons grossières contrastaient avec l'éclat des armes dont il était revêtu, cherchait à empêcher une entrevue entre le roi et les princes du sang. Il ajouta en finissant : « Par le sang « de Jésus-Christ qui a coulé goutte à goutte, s'il en « est ici, quelle que soit leur autorité, qui aient l'au- « dace de consentir à cette paix, nous les tenons dès « ce moment pour traîtres au roi et à la bonne ville « de Paris. » Il y avait lieu de craindre qu'on n'en vînt des menaces aux voies de fait, comme il n'arrive que trop souvent au milieu de semblables tumultes. Pour prévenir ce malheur la séance fut levée tout aussitôt; mais une autre réunion eut lieu secrètement le même jour, par l'entremise des dix-sept quarteniers qui étaient chargés de garder les cinq quartiers de la ville, et qui y appelèrent les cinquanteniers et les dizeniers placés sous leurs ordres. Tout le monde y opina

pour l'union et la paix, si l'on excepte toutefois les quatre chefs de la populeuse paroisse de Saint-Eustache (1). » Ce fut ainsi que, las de la tyrannie des écorcheurs et impatients d'obtenir la paix, les bourgeois de Paris adhérèrent aux résolutions du conseil, au vœu du parlement et aux volontés bien connues du roi et des princes (3 août 1413).

Ce fut le signal d'un reviremeut politique. Le conseil ôta le commandement de la Bastille à Henry de Troyes, et le duc de Bourgogne n'osa maintenir son affidé ; la conciergerie du palais de Charles VI fut enlevée à Jean de Troyes, et Charles VI cessa d'être prisonnier de son cousin. Caboche, à la tête d'une bande de quatre cents hommes, occupait encore l'hôtel-de-ville; le duc de Bourgogne l'invita à congédier sa troupe et à se démettre de son autorité. Le vendredi 4 août, le Dauphin se vit entouré des milices bourgeoises, qui, d'abord réunies à Saint-Germain l'Auxerrois, s'étaient dirigées vers l'hôtel Saint-Paul. Le duc de Berri et le duc de Bourgogne montèrent à cheval et escortèrent le jeune prince, bien que Jean-sans-Peur, en subissant les ordres du Dauphin, ne se fût pas dissimulé qu'il allait travailler lui-même à détruire l'œuvre de ses partisans. Le cortége se porta d'abord au Louvre et délivra les prisonniers que le peuple avait faits dans les jours d'émeute. Le duc de Bavière fut préposé à la garde du Louvre, le duc de Bar au gouvernement de la Bastille, et la capitainerie de Paris fut rendue au duc de Berri. Vaincu avant d'a-

(1) *Chronic. Karoli Sexti* lib. 34.

voir pu combattre, Caboche et ses principaux complices se dispersèrent au hasard et sortirent de la ville. Il est superflu de dire que les jours suivants furent marqués par des exécutions et des supplices, surtout par la destitution de tous les fonctionnaires que le parti populaire avait naguère installés au pouvoir : toutes les révolutions se ressemblent. Nous nous bornerons à dire que Jean Juvénal des Ursins, père de l'historien, fut nommé chancelier de Guienne, et Henri de Marle, premier président au parlement de Paris, chancelier de France.

Le duc de Bourgogne, dépouillé de son prestige, témoin de la ruine de ses espérances, se lassa d'assister aux supplices et aux révocations qui frappaient ses partisans, et, ne se jugeant plus en sûreté à Paris, il résolut de s'enfuir. Avant de prendre cette détermination extrême, il essaya de s'emparer de la personne du roi et ne réussit pas. Tandis qu'il se retirait en Flandre, sans être inquiété, les princes de la ligue d'Armagnac entrèrent dans Paris, au bruit des acclamations populaires et précédés par des hérauts qui jetaient de l'argent à la multitude en criant : « Largesse ! » Le roi, dans la salle verte du palais, leur fit jurer sur la vraie croix paix, amitié et union avec le duc de Bourgogne et les autres princes du sang royal, et en peu de jours toute l'autorité passa en leurs mains. Charles VI déclara solennellement, en lit de justice, que tout ce qu'il avait ordonné contre eux avait été « tortionnairement et subrepticement impétré par séditieux, troubleurs de paix et coupables de lèze-majesté. » Tous les cabochiens furent destitués, bannis,

emprisonnés, et, ainsi que nous l'avons dit ailleurs, on cassa leur grande ordonnance du 25 mai comme attentatoire à l'autorité royale. Par suite du même système de réaction, on mit dans tous les offices publics « des gens haineux du commun, et il fut ordonné que nul ne se mêlât de choses que les seigneurs fissent, et que nul ne fût armé. » C'était décréter la déchéance politique de la bourgeoisie et du peuple. Pour la rendre plus complète, trois cents chefs de la démocratie parisienne furent proscrits à perpétuité comme coupables de lèze-majesté et poursuivis jusqu'en Angleterre, où on les signala comme ennemis de tous les rois. Bientôt les ministres qu'avait choisis le Dauphin furent changés; la nouvelle faction dominante leur substitua des créatures à la dévotion du parti orléaniste. Le sire d'Albret et le comte d'Armagnac, qui, tout récemment encore, s'étaient alliés aux Anglais contre le roi et la France, ne tardèrent pas à reconquérir leur ancienne influence; le premier recouvra l'épée de connétable; l'autre reprit l'ascendant d'un chef de parti. Le roi enjoignit aux moines, aux prédicateurs, d'annoncer en chaire qu'il avait été « déçu, séduit et mal informé. » Tous les outrages que les Bourguignons avaient naguère prodigués aux Armagnacs leur furent renvoyés avec usure; on somma Jean-sans-Peur de restituer des villes dont les derniers traités l'avaient rendu suzerain; on lui défendit de donner une de ses filles en mariage au prince de Galles. Le roi de Sicile lui renvoya Catherine de Bourgogne, sa fille, qui avait été fiancée à son fils aîné, mais il retint les bagues, les bijoux et ce qui avait été livré en avance sur la dot.

Jean-sans-Peur vit se succéder, l'un après l'autre, ces actes de haine ou d'offense, et, sûr que l'occasion de prendre sa revanche lui serait bientôt donnée, il attendit silencieusement des circonstances meilleures.

Cependant, tandis qu'il se bornait à écrire au roi et à lui demander satisfaction ou justice, les princes d'Orléans, les Armagnacs et la reine, qui s'était jointe à leur faction, précipitaient les choses à ce point que déjà l'on entrevoyait l'heure où ils succomberaient sous le fardeau des récriminations et des haines. Bientôt ils pesèrent sur le Dauphin lui-même autant que sur le peuple. Le duc d'Aquitaine, qui les avait appelés ses sauveurs, ne vit en eux que des maîtres, des censeurs et des surveillants non moins durs et non moins incommodes que ne l'avaient été les austères écorcheurs à la solde du duc de Bourgogne. Isabeau de Bavière et les princes ne cessaient de lui infliger des affronts, d'éloigner de lui ses amis, et, disons-le à leur honneur, de gêner et de contrarier ses débauches, indignes du sang capétien et qui promettaient à la France un bien triste roi. Réduit à cette situation humiliante, homme sans principe et sans consistance, uniquement avide de plaisirs, le Dauphin eut l'étrange idée de se mettre sous la protection du duc de Bourgogne et de confier à cet implacable ennemi des Armagnacs le soin de lui rendre un peu de liberté. Deux fois il lui écrivit en secret, mais dans les termes les plus pressants, l'appelant son « cher et très-honoré beau-père, » et le suppliant de venir à son aide, nonobstant toute déclaration ostensible, toute missive contraire que ses tyrans parviendraient à lui imposer

ou à arracher de lui par menace. On était au mois de décembre 1413. Le duc de Bourgogne se trouvait à Gand lorsque lui parvinrent les lettres de son gendre; il n'hésita pas à saisir le prétexte qui s'offrait à lui d'intervenir encore à main armée dans les querelles intestines du royaume. Vainement les Armagnacs pénétrèrent-ils le secret des démarches du Dauphin; vainement forcèrent-ils ce déplorable prince de rétracter ouvertement ses lettres, d'appeler des troupes, de passer des revues, de signaler le duc de Bourgogne à la vindicte des Français; Jean-sans-Peur, à la tête d'une armée levée dans ses provinces, marcha sur Paris et annonça à toute la France qu'il n'avait d'autre but que de soustraire le roi et son héritier à l'oppression des Armagnacs.

Soissons et Compiègne lui ouvrirent leurs portes, et les autres villes du Nord suivirent cet exemple, à l'exception de Péronne et de Senlis, qui tinrent pour le parti d'Orléans. A peine venait-il d'entrer à Dammartin et d'y établir son quartier que l'alarme se répandit dans Paris et que les Armagnacs envoyèrent à sa rencontre un corps de onze mille hommes. Les deux armées se rencontrèrent à Saint-Denis; celle du duc de Bourgogne comptait à peine quatre ou cinq mille combattants, mais, quoique inférieure en nombre, elle avait l'avantage des positions, et les Armagnacs se replièrent sur Paris. Peu de jours après, le 11 février 1414, l'armée de Jean-sans-Peur se déploya entre Montmartre et Chaillot, et son avant-garde, aux ordres d'Enguerrard de Bournonville, occupa la butte des Moulins. Les Armagnacs, cette fois, étaient à cou-

vert, protégés par des murailles, maîtres d'une grande ville et fortement garantis par l'avantage de la position et de la multitude. Le duc de Bourgogne les somma d'ouvrir les portes et de lui rendre dans les conseils du roi la place à laquelle l'appelait sa naissance. On ne daigna pas lui répondre et l'on attendit. Ce système eut un plein succès; hors d'état de se frayer un chemin et de prendre de force une capitale bien gardée, le Bourguignon se retira, fit piller et dévaster quelques villages, et reprit la route de ses provinces flamandes.

Il avait échoué, il se retirait humilié et impuissant; c'en fut assez pour qu'on ne gardât plus de ménagements envers lui, et les mesures prises contre son pouvoir et sa personne devinrent d'autant plus redoutables que le roi avait momentanément recouvré un peu de raison, et revêtait de sa signature les arrêts, les sentences, les déclarations hostiles provoqués par les princes de la ligue des Armagnacs. Tandis qu'on lançait des troupes à sa poursuite, on publiait des manifestes dans lesquels il était qualifié de meurtrier et de traître; on lui reprochait l'assassinat du duc d'Orléans, et l'on faisait condamner en grand appareil, par l'Université elle-même et à la requête du vénérable chancelier Gerson, les détestables doctrines qu'avait émises maître Jean Petit en faveur du tyrannicide. Un cahier contenant ces propositions fut lacéré et brûlé en présence d'une assemblée de prélats et de docteurs. On composa et l'on répandit dans le peuple des pamphlets et des couplets satiriques contre le duc de Bourgogne, et les habitués de la borne et des

carrefours chantèrent des refrains dictés par la haine. Cette attitude des Parisiens aurait pu rassurer les Armagnacs sur les dispositions politiques de la population; ils aimèrent mieux ne s'y fier qu'à demi, et ils remplirent la ville de soldats armés, marchant sans cesse en patrouilles, dispersant les attroupements et imprimant la terreur par le seul fait de leur présence. Bientôt les princes exigèrent à leur tour des deniers et des taxes qu'il fallait acquitter sous peine d'être réputé séditieux et puni comme tel; les chaînes destinées à barricader les rues, et que les Bourguignons avaient fait rendre aux bourgeois, leur furent de nouveau enlevées pour être portées à la Bastille, et bientôt on opéra le désarmement général de la ville.

La garde de Paris fut laissée au vieux duc de Berri et à un corps d'armée de huit cents hommes; le reste des troupes, ayant en tête le roi lui-même et précédé de l'oriflamme, se porta du côté du nord et vint mettre le siége devant Compiègne et Noyon. Ces deux places ouvrirent leurs portes. Soissons, défendue par Enguerrand de Bournonville, intrépide partisan du duc de Bourgogne, voulut opposer quelque résistance; elle fut prise d'assaut, livrée au pillage, et les vainqueurs ne respectèrent ni les églises ni les reliques des saints. La garnison presque tout entière fut passée au fil de l'épée; les bourgeois qui ne pouvaient se racheter à prix d'argent furent égorgés. En vain le roi fit-il publier l'ordre d'épargner les habitants, les enfants et les femmes; on refusa de lui obéir, et la fureur des Armagnacs ne connut aucune borne. Les aventuriers allemands qu'ils avaient recrutés, les

Bretons et les Gascons agissaient en bêtes féroces, et l'on eût dit qu'à la soif du sang, de la débauche et de l'or, se joignaient encore les vieilles haines héréditaires, les ressentiments de race qui avaient rendu si odieuse la guerre des Albigeois. « C'est ainsi, dit la Chronique, que la fortune inconstante frappa de ses coups la malheureuse cité de Soissons, située dans la partie la plus fertile de la France, flanquée de bonnes murailles et de hautes tours, environnée de sources, de rivières et de forêts, remplie d'une population belliqueuse, enrichie par la jouissance d'une longue paix et célèbre entre toutes les villes par l'importance de son commerce. C'est ainsi qu'elle fut, hélas! livrée à la merci d'une soldatesque étangère... Les vainqueurs se jetèrent sur elle comme des lions affamés sur leur proie. Alors on n'entendit plus partout que des cris de terreur et d'épouvante mêlés aux lamentations des meres et des enfants... Vainement le héraut enjoignit, au nom du roi, de respecter les femmes, les vierges et les églises; les étrangers (les Bretons, les Gascons et les Allemands) foulèrent aux pieds toute crainte de Dieu et commirent des attentats effroyables (1). » Le même jour (28 avril 1414), Enguerrand de Bournonville fut mis à mort de la main du bourreau, et son corps décapité fut suspendu honteusement aux gibets dressés par les Armagnacs. Les plus notables bourgeois de la ville subirent un sort pareil, et parmi eux on cite Jean de Menon, Gilles du Plessis, Ancel Basliel et Jean Tilet, ces deux derniers avocats.

(1) *Chronic. Karoli Sexti* (le Religieux de Saint-Denis, liv. 35).

Charles VI s'avança ensuite jusqu'à Laon, où le comte de Nevers, frère du duc de Bourgogne, vint faire sa soumission et fut reçu en grâce, ce qui lui permit de conserver le comté de Rethel. Le 17 juin, le duc de Bourbon et le comte d'Armagnac mirent en déroute, à Mie-Bray-sur-Sambre, un corps d'armée de quatre mille hommes de Bourgogne et de Savoie. Le 12 juillet l'armée royale se présenta devant Bapaume, qui ouvrit ses portes. Le 28 juillet, bien que Charles VI fût retombé dans un de ses accès de folie, les vainqueurs dirigèrent sur Arras le feu de leurs canons; mais la garnison opposa une résistance vigoureuse et il fallut former en règle le siége de la ville. Après cinq semaines d'attaques et de combats, on consentit de part et d'autre à entamer des négociations pacifiques. Le duc de Brabant, les états de Flandre, le Dauphin lui-même sollicitèrent le roi en faveur du duc de Bourgogne, et ces ouvertures aboutirent à un nouveau traité qui trompa la haine des Armagnacs et suspendit leurs coups. Le duc de Bourgogne accepta toutes les conditions qui lui furent imposées, satisfait d'échapper à une ruine certaine, et bien convaincu qu'il lui suffirait d'attendre des circonstances moins défavorables pour ressaisir l'influence et l'autorité dont on ne le dépouillait qu'à demi. Les princes d'Orléans se montrèrent moins bien disposés encore à souscrire à la paix; il fallut que le roi et le Dauphin les sommassent, à trois reprises différentes, de remettre l'épée dans le fourreau et de se résigner à une trêve devenue nécessaire, mais que, de part et d'autre, les gens sensés ne pouvaient croire durable. Le 1er octobre 1414,

après cette paix jurée de part et d'autre par des princes qui ne désiraient rien tant que de la rompre, le roi revint à Paris, et là, ses facultés intellectuelles ayant subi un nouveau dérangement, l'administration du royaume fut encore confiée au Dauphin. Seul maître du gouvernement, ce jeune homme éloigna de la cour tous les princes du sang, sans autre but que d'écarter des surveillants fâcheux et de se livrer sans contrainte à ses coupables désordres. Le moment était mal choisi, en face des ennemis du dedans et du dehors, en présence des immenses périls auxquels était exposé le royaume.

Henri V, roi d'Angleterre, depuis le jour de son avénement au trône (21 mars 1413), épiait l'occasion d'envahir la France et de mettre à profit l'épuisement qui résultait pour notre patrie des guerres civiles, des massacres, des pillages sans cesse renaissants. Habile et hardi, renonçant aux débauches de sa jeunesse, déterminé à vivre en homme et en roi, il avait déjà affermi son pouvoir chez les Anglais et illustré ses armes en écrasant une nouvelle révolte des lollards. Dans l'origine, et pour ne pas accumuler les difficultés dont il était entouré, il avait consenti à renouveler l'ancienne trêve conclue entre la France et l'Angleterre; mais, le 10 juillet 1414, se jugeant assez fort pour prendre l'offensive, il avait invoqué les prétendus droits de sa bisaïeule Isabelle, mère d'Édouard III, et, à dater de ce jour, il ne craignit pas de revendiquer la couronne de France à titre d'héritier ou de roi légitime. Repoussé fièrement par les princes français, il réclama du moins la souveraineté absolue de

la Normandie, du Maine, de l'Anjou et de l'Aquitaine, et une partie de la Provence, héritage légitime des deux belles-sœurs de saint Louis, Éléonore, femme du roi anglais Henri III, et Sanchette, femme de Richard de Cornouailles, jadis roi des Romains. Le duc de Berri fit répondre que Charles VI consentirait peut-être à donner au roi anglais sa fille Catherine, avec la souveraineté de l'Aquitaine, et Henri V annonça la guerre en se faisant voter un subside de deux dixièmes et de deux quinzièmes. Le duc de Bedford, un de ses frères, fut nommé régent. La noblesse anglaise se montra avide de conquêtes, et, après une traversée rapide, Henri V débarqua à l'embouchure de la Seine et se rendit maître de Harfleur. Les hommes d'armes qui l'avaient défendu eurent ordre de se constituer prisonniers du gouverneur de Calais; les habitants, hommes et femmes, furent bannis pour toujours de leur patrie. Or dans ces premiers combats un grand nombre d'officiers et de soldats anglais avaient péri; par les morts, les blessés ou les malades, l'armée victorieuse se trouva bientôt réduite de moitié; la retraite était nécessaire. On conseillait au roi de se rembarquer; il déclara que, pour ne pas fuir devant ceux qui l'avaient dépouillé de son héritage, il voulait regagner Calais à travers les provinces de Normandie, de Picardie et d'Artois (1).

Les Anglais partirent de Harfleur le 8 octobre 1415, traversèrent le pays de Caux, non sans quelque résistance, quoiqu'ils eussent soin de ne demander aux

(1) *Voy.* Lingard, t. V.

villes que des vivres et du vin, de peur de soulever les populations. Ils arrivèrent le 13 à Abbeville pour y passer la Somme; mais ils trouvèrent le gué de Blanquetaque si bien gardé cette fois qu'il leur fallut remonter le long du fleuve jusqu'à Amiens. Près de Nesle, un homme du pays leur indiqua un gué au delà d'un marais. C'était un difficile et dangereux passage; ils étaient perdus si on les eût attaqués là; mais l'armée française était loin encore en arrière. D'ailleurs la noblesse n'eût pas voulu d'un combat dans ces marais; il lui fallait une belle bataille en plein champ; aussi les princes firent-ils demander au roi Henri V jour et lieu pour le combat; à quoi l'Anglais répondit simplement « qu'il n'étoit nécessité de prendre ni jour ni place, car tous les jours le pouvoient trouver à pleins champs. » Malgré cette réponse, on craignait dans l'armée française que l'ennemi n'échappât, et, pour être plus sûrs de le tenir, les princes allèrent se poster à trois ou quatre lieues au nord de Saint-Pol et de Hesdin, entre les villages de Tramecourt et d'Azincourt, à un endroit où les Anglais devaient nécessairement passer, dans une plaine étroite, nouvellement labourée, toute détrempée par la pluie, et où l'armée française, forte de plus de cinquante mille hommes, ne pouvait ni se développer, ni manœuvrer, ni tirer parti de l'avantage du nombre. Ce fut là que, dans la nuit du 24 au 25 octobre, ils furent rencontrés par Henri V. Le premier qui vint avertir le roi de leur présence fut le Gallois David Gam; on lui demanda combien l'armée française pouvait compter de combattants: « Assez pour être tués, dit-il, assez

pour être pris, assez pour fuir. » Le roi d'Angleterre, n'imitant pas ce langage orgueilleux, mais parlant avec dignité et piété, dit ensuite : « Quelque nom-« breux que soient les Français, par le nom de Notre-« Seigneur ! je ne voudrais pas un homme de plus !... « Ces gens placent leur confiance dans leur mul-« titude, et moi dans celui qui fit vaincre Judas Ma-« chabée. » Voyant d'ailleurs qu'il avait encore quelques heures devant lui, le roi d'Angleterre se disposa à combattre, et, en vue de la lutte qui allait s'engager, il prit position au village de Maisoncelle. Épuisés par deux mois de guerre, par les fatigues et les intempéries, les Anglais comptaient à peine deux mille hommes d'armes et treize mille archers ; mais c'étaient là des troupes robustes, agiles, admirables dans le combat, et qu'il fallait bien se garder de mettre dans la nécessité de mourir ou de se frayer un passage.

Le vendredi 25 octobre, au lever du jour, après une nuit d'automne froide et pluvieuse, les Français, commandés en apparence par le sire d'Albret, connétable de France, et en réalité par les princes du sang royal, se rangèrent en bataille dans un champ de blé nouvellement ensemencé et où les chevaux enfonçaient jusqu'à mi-jambe. Leur armée était répartie en trois corps : l'avant-garde, sous les ordres immédiats du connétable, était formée par les ducs d'Orléans et de Bourbon, les comtes de Richemont et d'Eu, le maréchal Boucicault, et par les contingents de plusieurs seigneurs du premier rang; sur les ailes étaient rangées deux petites divisions aux ordres du comte de

Vendôme et de Clignet de Brabant, amiral de France; un peu en arrière, le corps de bataille était formé des contingents des ducs de Bar et d'Alençon, des comtes de Nevers, de Vaudemont, de Blamont et de Boussy. Le troisième corps, servant d'arrière-garde, avait pour chefs les comtes de Marle, de Fauquemberg et de Dammartin. Un intervalle d'environ un quart de lieue séparait chaque corps; mais les princes et les seigneurs, prévoyant bien, d'après la disposition du terrain, que la bataille ne s'engagerait réellement qu'à l'avant-garde, avaient, pour la plupart, quitté leurs hommes et s'étaient portés pêle-mêle vers les premières lignes : coupable bravoure, qui, pour la gloire de quelques chefs et de quelques chevaliers, laissait sans guides et sans chefs la majeure partie des troupes. Le roi d'Angleterre avait choisi son poste entre deux bois qui couvraient les deux flancs de son armée et lui permettaient, malgré l'infériorité du nombre, de déployer un front égal à celui de l'armée française. Il n'avait fait qu'une ligne de ses gendarmes et avait placé au-devant des deux ailes douze mille archers, milice redoutable, qui n'avait point d'égale en son genre dans les autres pays de l'Europe. A peine ces archers eurent-ils occupé leur position qu'ils élevèrent devant eux une palissade à l'aide de pieux préparés d'avance; c'était une précaution en usage dans les armées anglaises.

De part et d'autre on attendait le signal du combat. Avant de le donner, le roi d'Angleterre envoya demander aux princes et au connétable les conditions qu'on lui imposerait pour lui permettre de se retirer

en toute sécurité sur Calais; on lui répondit qu'il devait avant tout renoncer à toutes ses prétentions à la couronne de France et rendre Harfleur au roi Charles VI. Henri V fit connaître qu'il était disposé à accepter ces propositions, pourvu qu'on lui cédât le duché de Guienne aussi étendu que l'avaient possédé ses ancêtres, et qu'après lui avoir également donné le Ponthieu on lui accordât en mariage Catherine de France, fille de Charles VI, et huit cent mille écus pour la dot de cette princesse. Ces offres furent rejetées avec mépris, et la lutte s'engagea.

« Et alors, dit la Chronique, les Anglois sonnèrent fort leurs trompettes à l'approcher; et les François commencèrent à incliner leurs chefs, afin que les traits n'entrassent en les visières de leurs bassinets; et ainsi allèrent un petit à l'encontre d'eux et les firent un peu reculer. Mais, avant qu'ils pussent aborder ensemble, il y eut moult de François empêchés et navrés par le trait desdits archers anglois. Et quand ils furent venus, comme dit est, jusques à eux, ils étoient si bien et près serrés l'un de l'autre qu'ils ne pouvoient lever leurs bras pour férir sur leurs ennemis, sinon aucuns qui étoient au front devant, lesquels les boutèrent de leurs lances qu'ils avoient coupées par le milieu, afin qu'elles fussent plus fortes et qu'ils pussent approcher de plus près lesdits Anglois. Et ceux qui devoient rompre lesdits archers, c'est à savoir messire Clignet de Brabant et les autres avec lui, qui devoient être huit cents hommes d'armes, ne furent que sept vingts qui s'efforçassent de passer parmi lesdits Anglois. Et fut vrai que messire Guillaume de Saveuse, qui étoit ordonné à cheval

comme les autres, se dérangea tout seul devant ses compagnons à cheval, cuidant qu'ils le dussent suivre, et alla frapper dedans lesdits archers; et là incontinent fut tiré jus de son cheval et mis à mort. Les autres, pour la plus grand'partie, atout (avec) leurs chevaux, pour la force et doute du trait, redondèrent parmi l'avant-garde desdits François, auxquels ils firent de grands empêchements et les dérompirent en plusieurs lieux, et firent reculer en terres nouvelles parsemées; car leurs chevaux étoient tellement navrés du trait des archers anglois qu'ils ne les pouvoient tenir ni gouverner. Et ainsi par iceux fut ladite avant-garde désordonnée; et commencèrent à choir hommes d'armes sans nombre, et les dessusdits de cheval, pour peur de mort, se mirent a fuir arrière de leurs ennemis; à l'exemple desquels se départirent et mirent en fuite grand'partie des dessusdits François. Et tantôt après, voyants les dessusdits Anglois cette division en l'avant-garde, tous ensemble entrèrent en eux et jetèrent jus leurs arcs et sagettes (flèches), et prirent leurs épées, haches, maillets, becs de faucon et autres bâtons de guerre, frappants, abattants et occisants iceux François, tant qu'ils vinrent à la seconde bataille, qui étoit derrière ladite avant-garde. Et après lesdits archers suivoit et marchoit ledit roi anglois moult fort atout (avec) ses gens d'armes (1). »

L'avant-garde était détruite; le deuxième corps formant le gros de l'armée française était entamé profondément et combattait confusément sur un

(1) Monstrelet, t. 3, p. 341.

terrain étroit, boueux, qui ne permettait aux chevaliers et aux gens d'armes d'autre issue et d'autre espérance que la mort. Le désordre de la première division s'était communiqué à la seconde, et les Anglais, habilement commandés par leur roi, n'avaient devant eux qu'une cohue d'hommes braves, vaillants, éprouvés dans les luttes militaires, mais dont le courage stérile n'était secondé ni par des ordres intelligents ni par la discipline. Dès ce moment on pouvait prévoir un désastre non moins grand que les défaites de Crécy et de Poitiers. Le duc de Brabant, l'un des chefs de l'armée française, tardivement averti du danger, accourut à la hâte, suivi de douze hommes, au plus fort de la mêlée; il n'avait pas même son armure, et en quelques instants il fut jeté à terre, atteint de plusieurs coups mortels. Il n'était plus question de vaincre ni de fuir, et les Français, perdus par l'incapacité des princes, ne pouvaient qu'illustrer leur déroute. Le duc d'Alençon se porta en avant, à la tête de dix-huit chevaliers, vassaux du seigneur de Croy, qui tous avaient juré de pénétrer jusqu'au roi d'Angleterre et d'abattre sa couronne. On vit le moment où ils allaient réaliser cette menace. Henri V, entouré d'ennemis, fut renversé sur les genoux; le duc d'Alençon, d'un coup de hache, fendit le cercle d'or placé sur son casque, mais lui-même tomba frappé à mort, et le roi se releva pour vaincre. Un reste de l'avant-garde française essaya un moment de se reformer et de rallier les débris des deux lignes enfoncées et détruites, et vers le même moment des paysans picards cherchaient à piller le camp des Anglais. Henri V se crut

enveloppé, pris par un double ennemi, et, afin de disposer de toutes ses troupes, il donna l'ordre barbare de mettre à mort les nombreux prisonniers français; lorsqu'on le tira d'erreur il révoqua cet ordre, mais déjà un grand nombre d'hommes avaient péri sans défense. Après deux heures de confusion et de massacres, la défaite de l'armée française était accomplie, et l'arrière-garde, hors d'état de tenir tête aux vainqueurs, était entraînée dans la commune déroute. En ce moment le roi d'Angleterre jeta les yeux sur un château qui dominait la plaine. « Comment se nomme ce château? » dit-il. On lui répondit que c'était Azincourt. — « Eh bien! reprit Henri V, « que cette victoire soit donc appelée la bataille d'A- « zincourt. On en parlera longtemps! » Il ne se trompait pas.

Cependant, quoique victorieux, le roi d'Angleterre doutait encore de sa fortune; au lieu de poursuivre les débris de l'armée française, il donna l'ordre de se replier sur Maisoncelles et d'y reprendre les positions de la veille. « Et après leur département, dit la Chronique, par nuit, aucuns François étants entre les morts, navrés, se traînèrent par nuit, au mieux qu'ils purent, à un bois qui étoit assez près dudit champ, et là en mourut plusieurs; les autres se retirèrent à aucuns villages et autres lieux où ils purent le mieux. Et le lendemain ledit roi d'Angleterre et ses Anglois se délogèrent très-matin de ladite ville de Maisoncelles, et atout (avec) leurs prisonniers derechef allèrent sur le champ; et ce qu'ils trouvèrent desdits François encore en vie, les firent prisonniers

ou ils les occirent. Et puis de là prenants leur chemin se départirent; et en y avoit bien les trois quarts à pied, lesquels étoient moult travaillés tant de ladite bataille comme de famine et autres mésaises. Et par cette manière retourna le roi d'Angleterre en la ville de Calais, après sa victoire, sans trouver aucun empêchement; et là laissa les François en grand'douleur et tristesse pour la perte et destruction de leurs gens (1). »

A cette bataille d'Azincourt, qui fut si fatale à la France, les vainqueurs perdirent eux-mêmes seize cents hommes, parmi lesquels on comptait le comte d'Oxford et le duc d'York, ce dernier grand oncle du roi. Les Français, outre leurs blessés et leurs prisonniers, avaient laissé sur le terrain dix mille morts, dont plus de huit mille étaient gentilshommes, circonstance qui s'explique par ce fait qu'avant d'entrer en campagne les princes et les seigneurs, exaltés par l'orgueil féodal, avaient refusé d'ouvrir leurs rangs aux milices des communes et n'avaient voulu conduire à l'ennemi qu'une armée de nobles. Au nombre des morts figuraient sept princes français : le duc d'Alençon, le duc de Bar et son frère, Robert, comte de Marle, le comte de Nevers et le duc de Brabant, frères du duc de Bourgogne, le connétable Charles d'Albret, et avec eux Ferri, comte de Vaudemont et frère du duc de Lorraine. Cinq autres princes, les ducs d'Orléans et de Bourbon, les comtes d'Eu, de Richemont et de Vendôme furent faits prisonniers; le maréchal de Bouci-

(1) Monstrelet, t. 3, p. 347.

cault eut le même sort. Parmi les morts se trouvèrent encore Guichard Dauphin, grand maître de France, David de Rambure, général de l'artillerie, Martel de Raqueville, porte-oriflamme, Jean de Montaigu, archevêque de Sens, le vidame de Laon, son neveu, les comtes de Roussi et de Grand-Pré, le sire Collard de Mailly et Louis de Mailly, son fils aîné, le sire de Noailles, trois seigneurs de la maison de Créqui, trois chevaliers de la maison de Mames, les sires de Longueval, de Croy, de Saveuse et de Neuville, Robert de Hames, les sires de Béthune, de Mareuil, de Craon, de Moreuil, de Hamgard, d'Alègre, de Beaufremont, d'Humières, de Renti, de Nesle, de Savoisy, de Breuil, de Lannoy d'Aumont, de Noyelles, d'Espagny, de Fienne, de Sobre, de la Roche-Guyon, d'Azincourt, de Cayeux, de Saint-Simon, de Montauban, de Mouy, de Malestroit, de Morvillers, de Rubempré, d'Harcourt, de Craon, de Fosseuse, de Roye, de Cany, et mille autres encore dont il serait impossible de donner ici les noms. La noblesse de France expiait dans son propre sang son aveugle témérité et l'inintelligence de ses princes; mais la sûreté du royaume était plus que jamais compromise, et la mort des gentilhommes les plus hardis et les plus généreux ne faisait qu'ajouter un danger nouveau à tant de dangers.

Le peuple français, qui souffrait et succombait par la folie de cette noblesse, ne lui sut gré ni du sang qu'elle avait versé, ni des misères qui pesaient sur elle, et plus d'une fois il l'accusa, avec une amertume exagérée et injuste, d'être indigne de sa haute mission sociale; jusque dans les chroniques du quinzième

siècle on sent éclater cette disposition des esprits. « Illustres barons et princes, disent-elles, ô vous qui faites remonter votre origine au Troyen François et qui vous glorifiez d'être issus des plus nobles aïeux, je vous croirais le cœur bien dur, l'âme bien insensible, si vous ne déploriez amèrement la honte dont vous vous êtes couverts en déviant des traces glorieuses de vos ancêtres. Vous n'ignoriez pas que, scrupuleux observateurs de la discipline militaire, ils suivaient dans toutes les occasions importantes les conseils de la prudence, qu'ils menaient à bonne fin toutes leurs entreprises par leur courage et leur persévérance infatigable, et que c'est ainsi qu'ils ont répandu par tout l'univers la réputation de leur valeur. Les annales authentiques des temps passés en rendent témoignage. Faut-il vous rappeler encore que, sous Charles Martel, ils exterminèrent dans un seul combat trois cent vingt-quatre mille infidèles qui voulaient envahir le royaume? que, plus tard, Charlemagne, ce glorieux prince, dont la mémoire ne périra point tant que le soleil éclairera le monde, ne fut satisfait que quand, avec l'aide de ses Francs, il fut devenu paisible possesseur de l'Italie, de Rome et de la Germanie, et qu'il eut propagé le christianisme en Espagne? qu'enfin les rois ses successeurs réunirent à la couronne de France les riches duchés de Normandie et d'Aquitaine? C'est par ces triomphes mémorables, et d'autres encore, qu'ils ont, vous le savez, rendu si éclatante la gloire de la France; tandis que vous, ô honte! vous en avez, si j'ose le dire, terni l'éclat par votre précipitation inconsidérée, votre désordre et votre fuite ignominieuse. Aussi, cé-

dant au juste sentiment de confusion que m'inspire votre conduite, j'aurais enseveli dans un éternel oubli des faits dont le récit convient mieux aux accents de la muse tragique qu'à ceux de l'histoire, si je ne m'étais fait un devoir de transmettre à la postérité les revers aussi bien que les succès de la France (1). »

Les factions qui désolaient le royaume se préoccupèrent moins de la honte d'une défaite et des progrès de l'invasion anglaise que de leurs propres convoitises. Comme la plupart des morts et des prisonniers appartenaient à la ligue des Armagnacs, Jean-sans-Peur, plus bourguignon et plus flamand que français, jugea que les circonstances étaient favorables à sa cause; puis il marcha sur Paris, escorté de dix mille chevaux. En ce moment le duc de Berri venait d'y ramener Charles VI et le Dauphin, duc d'Aquitaine, et le roi, moins consterné du désastre d'Azincourt qu'on n'aurait pu le supposer, s'était hâté de donner au comte d'Armagnac l'épée de connétable et le titre de lieutenant général du royaume. Un corps de six mille aventuriers gascons, à la solde du comte d'Armagnac, renforça la garnison de Paris, et le duc de Bourgogne, prévenu à temps par ses ennemis, ne put dépasser Lagny. Ses menaces impuissantes, ses négociations inutiles, ses longues hésitations le rendirent pour un moment un objet de risée, et les Armagnacs lui donnèrent le surnom de *Jean de Lagny*. Sur ces entrefaites le Dauphin Louis, gendre du duc de Bourgogne, mourut épuisé de débauches (18 décembre) et ne laissa d'autre souvenir que celui d'un prince méprisable et méprisé.

(1) Le Religieux de Saint-Denis.

Son titre passa à son frère Jean, duc de Touraine, quatrième fils du roi, né en 1398, et qui n'était point encore âgé de dix-huit ans. Le nouveau Dauphin avait épousé Jacqueline de Bavière, fille du comte de Hainaut et nièce du duc de Bourgogne. Craignant d'être placé sous la tutelle du comte d'Armagnac, il s'abstint de venir à Paris prendre possession de son titre, et il continua de résider dans le Hainaut, près de son beau-père.

La puissance politique était exercée sans partage par le lieutenant général, connétable. Bientôt la tyrannie de cet homme ne connut plus de bornes; secondé par les aventuriers et les condottieri de Gascogne dont il était entouré, aidé du prévôt de Paris Tanneguy-Duchâtel, l'un des plus implacables ennemis du duc de Bourgogne, il donna de nouveau l'essor aux persécutions, aux vengeances, aux meurtres. Rendons-lui toutefois justice; au milieu des crimes dont il se souilla, aussi bien que ses adversaires, il prit en main la défense du territoire contre les Anglais; il devint le chef du parti national, après n'avoir que trop longtemps représenté d'autres intérêts que ceux d'une faction. Profitant de la torpeur apparente du duc de Bourgogne, il dirigea une expédition contre Harfleur; les chevaliers qui combattaient sous ses ordres lâchèrent pied devant l'ennemi; il les traita comme des Bourguignons et les fit pendre. A force d'argent enlevé à ses ennemis il solda une grande flotte génoise qui vint par mer attaquer Harfleur et combattre, mais sans succès, les vaisseaux britanniques. Tandis qu'il cherchait ainsi à tenir tête aux Anglais, les affidés

de Jean-sans-Peur mettaient à profit son absence et organisaient en secret une conspiration pour livrer Paris au duc de Bourgogne. D'après les révélations qui furent recueillies, les conjurés devaient, sans distinction, égorger tous les Orléanistes, emprisonner le roi, la reine et le chancelier, mettre aux fers le duc de Berri et le roi de Sicile, les égorger ensuite en face du peuple, et confondre dans un même massacre tous les princes et tous les seigneurs qu'on pourrait atteindre. On ajoutait que le duc de Bourgogne encourageait de si grands attentats et qu'il avait lui-même envoyé aux chefs du complot des ordres revêtus de sa signature. Il est permis de croire à beaucoup d'exagération de la part des révélateurs. Quoi qu'il en soit, on assurait qu'une heure avant le massacre la femme d'un changeur nommé Lallier avait surpris les secrets des conspirateurs et les avait dénoncés à Bureau de Dammartin, membre du conseil. Celui-ci se hâta de donner l'éveil à la reine et aux princes. Tanneguy-Duchâtel rassembla à la hâte des troupes, s'empara des halles, déconcerta les séditieux, mit la main sur leurs chefs, et fit remplir les prisons d'agents bourguignons ou de gens suspects d'attachement au duc de Bourgogne. Averti de ce qui se passait, le comte d'Armagnac revint à Paris en toute hâte, fit décapiter en plein jour ou noyer pendant la nuit ceux de ses ennemis qu'on soupçonnait d'avoir pris part au complot, et, poussant plus loin les mesures de prévoyance, il fit enlever aux Parisiens ce qui leur restait d'armes et de chaînes, et abolit la plupart des corporations factieuses, entre autres celle des bouchers (1416).

Vers le même temps (13 juin) mourut le duc de Berri, à l'âge de soixante-seize ans, ne laissant que deux filles, l'une mariée au comte d'Armagnac, l'autre au duc de Bourbon. Les deux provinces de Berri et de Poitou, ses apanages, furent léguées au duc de Touraine, nouveau Dauphin ; mais ce prince était ouvertement hostile au comte d'Armagnac, et le connétable, pour ne point accroître la force de son jeune ennemi, fit conférer le duché de Touraine au dernier des fils de Charles VI, c'est-à-dire à Charles, comte de Ponthieu, enfant de quatorze ans, qui ne donnait ombrage à personne et qu'on élevait dans les principes chers aux Armagnacs (15 juillet).

Jean-sans-Peur ne se tenait pas pour vaincu ; il envoyait dans les campagnes et dans les villes des émissaires chargés de dénigrer le gouvernement des Armagnacs et de pousser les peuples au refus de l'impôt. Abbeville, Amiens, Auxerre se conformèrent à ces excitations. Rouen montra les mêmes dispositions, et, menacée par les Gascons du parti d'Armagnac, la bourgeoisie ferma ses portes et massacra le bailli royal. Le connétable ayant appris que la reine entretenait de secrètes intelligences avec le duc de Bourgogne fit résolûment arrêter cette princesse et la relégua prisonnière à Tours. Un gentilhomme qui passait pour complice des désordres d'Isabeau de Bavière fut cousu dans un sac et jeté à la Seine. On exécutait ainsi les criminels qu'on n'osait mettre en jugement de peur de quelque scandale, ou à l'égard desquels il était impossible de produire des preuves judiciaires. Peu de temps après le Dauphin Jean manda à Valen-

ciennes le duc de Bourgogne et le comte de Charolais, fils de Jean-sans-Peur. Les principaux seigneurs de Flandre et de Hainaut se trouvèrent présents à cette entrevue, et là ces différents princes jurèrent entre eux une espèce d'alliance offensive et défensive. Tandis qu'ils s'unissaient ainsi contre l'autorité des Armagnacs, les troupes du duc de Bourgogne et de ses complices parcouraient les provinces voisines de Paris, brûlaient les villages, mettaient à contribution les petites villes et augmentaient dans une proportion rapide les souffrances du peuple. Les soldats du connétable leur rendaient guerre pour guerre ; ils donnaient, de leur côté, la chasse aux bourguignons, ne faisaient grâce ni aux roturiers ni aux nobles, et pendaient leurs prisonniers aux arbres de la route. Vers le commencement de janvier 1417, la reine Isabeau, que les Bourguignons avaient délivrée, se rendit à Senlis avec son plus jeune fils Charles et son gendre le duc de Bretagne. Le Dauphin Jean, qui s'était retiré au Quesnoy, quitta cette ville et vint à Compiègne, avec la Dauphine et le comte de Hainaut, pour se concerter avec la faction d'Isabeau. Pour déjouer leurs tentatives le connétable d'Armagnac essaya, mais sans succès, de faire arrêter le comte de Hainaut, afin de forcer ce prince de lui livrer le Dauphin. Tandis qu'il s'indignait d'avoir vu ses espérances trompées, le jeune Dauphin fut presque subitement atteint d'une maladie grave et mourut le 4 avril. La clameur universelle accusa le comte d'Armagnac de l'avoir fait empoisonner ; l'histoire n'ose affirmer que cet attentat ait eu lieu, mais il arriva fort à propos pour le comte

d'Armagnac. Vers la fin du mois mourut encore Louis II, roi de Sicile, beau-père du nouveau Dauphin, Charles de Valois; et, comme si ce n'était pas assez pour servir les projets du connétable et pour faire disparaître l'un après l'autre tous ceux qui auraient pu lui disputer l'influence, le comte de Hainaut et de Hollande mourut, le 31 mai, à Bouchain. Par suite de la mort précipitée de ces hauts personnages et de l'exil du duc de Bourgogne, le connétable d'Armagnac demeurait seul maître du royaume, sous un roi en démence et en présence d'un Dauphin qui n'avait point encore atteint sa quinzième année. N'ayant rien à craindre de cet enfant, le comte d'Armagnac s'en fit le tuteur et le protecteur, et augmenta systématiquement les domaines, les fiefs et les revenus du jeune Dauphin, son plus docile instrument. Restait à écarter l'influence toujours dangereuse d'Isabeau de Bavière. Les affidés du comte d'Armagnac mirent tous leurs soins à décrier les mœurs, la conduite et la personne de cette reine; ils obtinrent, à l'aide de la torture, des révélations ou des aveux qui la signalaient comme ouvertement infidèle à son mari, et, quand ils l'eurent ainsi humiliée et abaissée, ils la reléguèrent de nouveau dans un château de Tours et l'y tinrent sous une étroite surveillance.

Le roi d'Angleterre ne s'était point trouvé en mesure de tirer parti de sa victoire d'Azincourt. De Calais, où il s'était retiré après la bataille, il avait ramené ses troupes dans la Grande-Bretagne. Manquant d'argent, il conclut une trêve et ajourna ses plans d'invasion; il comptait d'ailleurs mettre le temps à profit

pour se concerter avec le duc de Bourgogne et l'empereur Sigismond d'Allemagne et démembrer ensemble le royaume de Charles VI. En attendant (1416-1417), la moitié de la France continuait d'être soumise au gouvernement implacable et absolu du comte d'Armagnac. Jaloux de son autorité, déterminé à la maintenir à tout prix, ne reculant ni devant le pillage ni devant les exactions, et se faisant volontiers, une arme du meurtre, le lieutenant général connétable disposait de la signature d'un roi privé de raison et de la volonté d'un Dauphin enfant, incapable de résister à ses ordres. Le duc de Bourgogne seul était de taille à soutenir la lutte. Tandis que ses routiers et ses compagnies, dignes adversaires des Gascons du comte d'Armagnac, attaquaient et rançonnaient les petites villes et les bourgades, il lançait des manifestes, il invitait les garnisons et les places de guerre à recevoir ses ordres, il se proclamait le seul représentant du parti national et signalait les Armagnacs à la haine du pays comme autant d'usurpateurs étrangers. Amiens, Abbeville, Doulens, Saint-Ricquier, Montreuil et la plupart des villes de Picardie reconnurent Jean-sans-Peur pour chef politique. Beauvais, Montdidier, Senlis, Reims, Châlons, Troyes et Auxerre suivirent leur exemple. Rouen, qui avait pris l'initiative de la révolte et massacré son bailli, fut replacée de vive force sous l'autorité du roi. En revanche, le duc de Bourgogne s'empara de Beaumont-sur-Oise, de Pontoise, de Vernon et de Meulan. Peu de jours après il vint camper à Montrouge et environna Paris de ses troupes. Pour justifier ses agressions, il envoya vers Charles VI et le Dauphin

un héraut d'armes chargé d'annoncer qu'il venait leur rendre la liberté et leurs droits. Le roi étant malade, le Dauphin, docile aux suggestions du comte d'Armagnac, lui fit répondre que le roi et son fils étaient libres, qu'ils n'avaient pas besoin de son secours, et que, s'il voulait faire preuve de dévouement, il n'avait qu'à se porter en toute hâte sur les côtes de la Normandie pour chasser les Anglais. Voyant que Paris, comprimé par la terreur des supplices, ne se soulevait pas à son approche, le duc de Bourgogne se replia sur Monthléry, s'empara de cette forteresse, et occupa successivement Étampes, Chartres et plusieurs places voisines. Corbeil résista à ses attaques et tint ferme pour les Armagnacs. Sans perdre un temps inutile au siége de cette ville, Jean-sans-Peur se porta sur Tours et parvint à rendre la liberté à Isabeau de Bavière, que le comte d'Armagnac y avait reléguée. Maître de Tours le duc de Bourgogne y laissa une garnison et revint à Chartres par Vendôme, ramenant la reine avec lui (novembre 1417).

Arrivée à Chartres, Isabeau de Bavière, désormais liée avec Jean-sans-Peur, se prévalut de l'ancienne ordonnance par laquelle Charles VI l'avait autrefois nommée régente du royaume, tant que durerait la maladie du roi. En vertu des prétendus pouvoirs que lui conférait cet acte, elle envoya en Languedoc des officiers d'armée et de justice pour prendre en son nom l'administration de cette province; elle écrivit à toutes les villes qui s'étaient déclarées en faveur du duc de Bourgogne et leur enjoignit de reconnaître ses ordres pour légitimes, et les lettres patentes qu'elle expédia

portaient en tête cette formule : « Isabelle, par la grâce de Dieu reine de France, ayant, pour l'occupation de monseigneur le roi, le gouvernement et l'administration de ce royaume, par l'octroi irrévocable à nous sur ce fait par notredit seigneur et son grand conseil. » Ainsi le comte d'Armagnac gouvernait au moyen du Dauphin, et le duc de Bourgogne sous le nom et par l'entremise de la reine ; et tandis que Jean-sans-Peur permettait à Isabeau de se dire régente et de mettre au bas des chartes un seau mi-partie français et bavarois, il poursuivait, pour sa part, ses entreprises ambitieuses et ne cessait d'exciter sous main les Parisiens à la révolte. Durant cette période fatale de conflits et de guerres, les deux factions continuaient à se disputer à main armée les villes et les campagnes, et les différentes places arboraient tour à tour, selon la fortune de la journée, le sautoir, emblème des Bourguignons, ou la croix droite, signe distinctif du roi et des Armagnacs. Sur ces entrefaites, Isabeau de Bavière établit à Troyes un nouveau parlement que les Bourguignons comptaient opposer au parlement de Paris ; lançant en outre contre le comte d'Armagnac une ordonnance de destitution, elle attribua au duc de Lorraine les droits et l'épée de connétable de France.

Tandis que ces événements s'accomplissaient, et que les Armagnacs, ainsi que les Bourguignons, concentraient leurs forces autour de Paris et laissaient les côtes de France exposées aux invasions de l'ennemi du dehors, Henri V d'Angleterre avait enfin recommencé la lutte et avait préludé par la prise de Honfleur, place située à l'embouchure de la Seine. Du 3

août au 13 octobre, il avait successivement attaqué et soumis Anvilliers, Villiers, Caen, Bayeux et l'Aigle. Le 16 octobre, Jean V, duc de Bretagne, était venu le joindre à Alençon et l'avait reconnu pour suzerain. Quelques jours après, la reine de Sicile Iolande, veuve de Louis II d'Anjou et tutrice de son fils Louis III, avait consenti à lui garantir la neutralité des comtés d'Anjou et du Maine. Également rassuré sur sa droite par le concours ou l'abstention de ces provinces, sur sa gauche par la neutralité de l'Artois et de la Flandre, Henri V se vit en mesure de continuer sans obstacle sérieux la conquête de la Normandie. Le duc de Bourgogne ne s'était point ouvertement déclaré pour lui et ne le secondait encore qu'en maintenant ses provinces du nord dans un état de neutralité évidemment contraire à la nationalité française. Les historiens s'accordent d'ailleurs à reconnaître que, dès l'ouverture de la campagne, Jean-sans-Peur avait conclu avec Henri une alliance clandestine, et signé un traité où il était dit que « ayant jusqu'alors méconnu la justice des droits du roi d'Angleterre et de ses nobles progéniteurs au royaume et à la couronne de France, il avait tenu le parti de son adversaire en croyant bien faire ; mais que, mieux informé, il tiendra dorénavant le parti dudit roi d'Angleterre et de ses hoirs, qui, de droit, sont et seront légitimes rois de France. »

Le comte d'Armagnac, encore maître de Paris et de quelques cantons de l'Ile-de-France, perdait chaque jour du terrain et se trouvait hors d'état de résister à la fois au roi d'Angleterre, à Isabeau et à Jean-sans-Peur ; mais plus sa puissance s'amoindrissait, et plus

redoublait sa tyrannie, que marquaient chaque jour d'injustes massacres. A la fin ce joug intolérable fut brisé. Ainsi que toujours il arrive en pareil cas, ce fut à la suite d'un incident assez imprévu. Un nommé Perrinet-le-Clerc, fils d'un marchand de fer, quartenier (commissaire d'un quartier), avait été insulté par un domestique au service d'un Armagnac, membre du grand conseil. Il porta plainte au prévôt Tanneguy-Duchâtel, mais on refusa de lui faire justice, et il promit de tirer vengeance de cette iniquité. Un chef bourguignon, l'Isle-Adam, qui commandait à Pontoise, eut connaissance de ce qui venait de se passer, et, ayant appris qu'il était permis de compter sur le courage, la discrétion et l'intelligence de Perrinet-le-Clerc, il se mit en rapport secret avec ce jeune homme et organisa avec lui, par l'entremise de certains affidés, une conspiration en faveur du duc de Bourgogne. Le père de Perrinet-le-Clerc, en sa qualité de quartenier, avait chez lui en dépôt les clefs de la ville de Paris ouvrant les portes voisines du faubourg Saint-Germain. Perrinet s'en saisit pendant la nuit et réussit à introduire un corps de cavalerie que l'Isle-Adam avait fait avancer à la faveur de l'obscurité du soir, sous le commandement des sires de Chastellux et Guy de Bar. Il était deux heures du matin. Les Bourguignons, qui comptaient dans leurs rangs les seigneurs de Chevreuse, de Vargines, de Bournonville et de Gouy, se portèrent sans retard au Châtelet, y trouvèrent quatre cents hommes des milices bourgeoises qui les attendaient, et, après les avoir admis dans leurs rangs ainsi que plusieurs gens de bas étage, ils se mirent

tous ensemble à donner le signal de l'insurrection aux cris convenus de : *La paix! la paix!* et *Vive Bourgogne!* (28 mai 1418.)

Au bruit des hommes et des chevaux la population de Paris s'éveilla, et en quelques instants des attroupements se formèrent qui grossirent dans une proportion rapide la troupe des conjurés. Avant le lever du jour l'hôtel Saint-Paul était cerné, envahi, et les Bourguignons plaçaient à leur tête le roi malade, afin de s'autoriser de sa présence. D'autres détachements occupaient de vive force la maison du chancelier et celle des principaux agents du pouvoir. Cependant Tanneguy-Duchâtel, averti de ce qui se passait, s'était rendu près du Dauphin encore endormi, l'avait pris dans ses bras et transporté à demi nu à la Bastille. Les Bourguignons, maîtres de Paris par surprise et avec l'assentiment des bourgeois, cherchaient le comte d'Armagnac, qui s'était enfui dans une maison obscure. Intimidé par les proclamations menaçantes du parti vainqueur, le propriétaire de cette petite habitation livra son hôte, qui fut traîné à la conciergerie du Châtelet. On emprisonna de même les prélats et les seigneurs de la faction proscrite, et, les cachots étant partout remplis de suspects, on convertit en prisons un grand nombre de maisons particulières. Cependant, à la faveur de la crainte qu'inspirait la Bastille, et protégé par une troupe dévouée à ses ordres, Tanneguy-Duchâtel réussit à conduire le Dauphin à Melun. Quelques jours après, ayant mis le prince en sûreté, le prévôt se joignit au maréchal de Rieux et à Barbasan et revint brusquement sur Paris

pour s'en rendre maître. A peine avait-il passé la porte Saint-Antoine, en criant : *Vive le roi ! vive le Dauphin ! vive Armagnac !* que le sire de l'Isle-Adam se porta à sa rencontre avec une troupe armée, et de part et d'autre on engagea une lutte sanglante et opiniâtre. A la fin les Bourguignons l'emportèrent, et Tannegny-Duchâtel, cédant au nombre, se replia sur la Bastille, laissant quatre cents des siens étendus morts dans la rue. Les Bourguignons n'avaient perdu que quarante des leurs ; toutefois ils n'étaient point en mesure de s'emparer de la Bastille autrement que par un long siége, et ils s'arrêtèrent aux abords de cette forteresse. Ce fut un temps d'arrêt que les vaincus mirent à profit pour faire rétrograder leurs troupes sur Meaux, sur Corbeil et sur Melun. Le 3 juin, la garnison qu'ils avaient laissée à la Bastille ouvrit d'elle-même les portes aux troupes du duc de Bourgogne, et le parti de ce prince devint entièrement maître de Paris. Bientôt les places que les Armagnacs occupaient encore dans l'Ile-de-France et en Picardie demandèrent à capituler et arborèrent la bannière de Jean-sans-Peur.

Cette révolution, qui succédait à une domination tyrannique détestée par le peuple, fut souillée par des massacres et par des attentats tels qu'on pouvait les appréhender de la part des cabochiens et des écorcheurs. « Et après toutes ces besognes, dit la Chronique, le douzième jour de juin en suivant, s'assemblèrent les communes gens de Paris de petit état, jusques à soixante mille au plus, environ quatre heures après midi, et tous armés, doutant, comme ils di-

soient, que les prisonniers qui étoient détenus ne fussent mis à délivrance, nonobstant le désenhortement du nouvel prévôt de Paris et plusieurs autres seigneurs, embâtonnés de vieils maillets, haches, cognées, massues et moult d'autres bâtons et armes, en faisant grand bruit et criant : Vive le roi et le duc de Bourgogne! s'en allèrent à toutes les prisons de Paris, c'est à savoir au Palais, à Saint-Magloire, à Saint-Martin des Champs, au grand Châtelet, au Temple, et autres lieux où étoient les prisonniers, rompirent lesdites prisons, tuèrent chepier (geôlier) et chepière (geôlière) et tous ceux qu'ils y trouvèrent, jusques au nombre de seize cents ou environ, desquels furent les principaux le comte d'Armagnac, connétable de France; maître Henri de Marle, chancelier du roi; les évêques de Coutances, de Bayeux, d'Évreux, de Senlis et de Saintes; le comte de Grand-Pré, Remonnet de la Guerre, l'abbé de Saint-Cornille de Compiègne, messire Hector de Chartres, messire Enguerrand de Martinet, Charlot Poupart, argentier du roi; les seigneurs de la chambre de parlement, des requêtes, du trésor, et généralement tous ceux qui étoient èsdites prisons; desquels plusieurs y étoient pour débats ou pour dette, mêmement tenant la partie de Bourgogne. Et en cette fureur furent occises plusieurs femmes par la ville, et où elles furent mises à mort furent laissées. Et dura cette cruelle occision jusques au lendemain dix heures devant midi.

« Et pour tant que les prisonniers du grand Châtelet étaient garnis d'armures et de traits, ils se défendirent moult fort et navrèrent et occirent plusieurs

merdailles d'icelles communes; mais le lendemain, par feu, fumée et autre assaut, furent pris, et en firent les dessusdits saillir plusieurs du haut des tours aval, et les autres les recevaient sur leurs piques et sur les pointes de leurs bâtons ferrés, et puis les meurtrissaient paillardement et inhumainement.

« A cette cruelle occision étoient présents le nouvel prévôt de Paris, messire Jean de Luxembourg, messire Jacques de Harcourt, le seigneur de Fosseux, le seigneur de l'Isle-Adam, le vidame d'Amiens, le seigneur de Chevreuse, le seigneur de Chastellus, le seigneur de Cohen, messire Edmond de Bomber, le seigneur d'Auxois, et plusieurs autres, jusques au nombre de mille combattants ou au-dessus, tous armés, sur leurs chevaux, pour défendre lesdits occiseurs si besoin étoit. Toutefois moult étoient émerveillés de voir faire tel massacre, mais rien n'osoient dire fors : « Mes enfants, vous faites bien (1). »

Nous ne verrons que trop fidèlement se reproduire de nos jours, et sur une plus large base, ces emportements hideux, ces massacres de prisonniers accomplis par d'autres sicaires politiques dont le peuple voudrait à jamais oublier le souvenir. L'histoire inflexible, en redisant leurs crimes d'âge en âge, concourt au châtiment des bourreaux et à la vengeance des victimes. Cependant la colère de Dieu fut moins lente à sévir; une affreuse épidémie se manifesta dans Paris, à la suite des attentats du 12 juin, qui avaient coûté la vie à trois mille personnes, et le fléau décima

(1) *Monstrelet.* — On se croirait en septembre 1792.

rapidement la population de la ville et des faubourgs. La contagion semblait frapper de préférence ceux qui avaient pris part au massacre ; un grand nombre de leurs complices moururent de remords et de désespoir.

Le 14 juillet, le duc de Bourgogne fit son entrée à Paris, accompagné de la reine, et le peuple accourut sur son passage criant : « Noël! noël! au duc qui abolit les tailles et les gabelles! » Les milices bourgeoises formaient une double haie sur le passage de Jean-sans-Peur et d'Isabeau; les femmes jetaient des fleurs par les fenêtres. On n'osait se montrer que paré du sautoir de Bourgogne, et le roi, toujours en démence, parut retrouver un peu de raison pour s'associer à l'enthousiasme des Parisiens et pour se courber sous une autre tutelle. On tint plusieurs conseils. On se laissa aller à ce que, dans les temps modernes, on a énergiquement appelé la curée des places. Les créatures de Jean-sans-Peur furent pourvues des premiers postes : Robinet de Mailly fut fait grand pannetier; Eustache de Laître fut confirmé dans les fonctions de chancelier de France, que la reine lui avait déjà conférées à Troyes; Philippe de Morvilliers fut nommé premier président du parlement; le duc de Lorraine, connétable ; le duc de Bourgogne, gouverneur de Paris. Le parlement, la chambre des comptes, la cour des monnaies furent remplis de nouveaux officiers, et bientôt, malgré la guerre qui se continuait en Normandie et l'épidémie qui désolait la capitale, le gouvernement dirigé par d'autres mains reprit ses allures accoutumées.

Au milieu des conflits politiques et militaires qui

désolaient et ensanglantaient la France, la question du schisme d'Occident avait fait un pas. Placés entre le pape d'Avignon, Benoît XIII (Pierre de Lune), et son compétiteur, Grégoire XII, le pape de Rome, les cardinaux des deux obédiences, après s'être réunis à Livourne, avaient pris le parti de convoquer un concile général à Pise, et cette assemblée s'était réunie le 25 mars 1409. Dans ses rangs siégeaient les patriarches titulaires d'Alexandrie, d'Antioche, de Jérusalem, et celui de Grade ou d'Aquilée, cent quatre-vingts archevêques et évêques, environ trois cents abbés et presque autant de docteurs en théologie. Les rois des Romains, de France, d'Angleterre, de Sicile, et plusieurs autres princes souverains y avaient envoyé leurs ambassadeurs.

Le concile commença immédiatement ses travaux. Après les prières et les cérémonies accoutumées, l'assemblée cita les deux prétendants au souverain pontificat, savoir, Pierre de Lune, dit Benoît XIII, et Ange Corrario, dit Grégoire XII, les somma de comparaître au concile, de justifier de leurs droits et de se préparer à accepter ou à subir le jugement qui serait rendu. Après ces citations juridiques, Benoît XIII ni Grégoire XII n'ayant point comparu, ni personne de leur part, on les déclara contumaces, et les promoteurs du concile requirent qu'ils fussent privés l'un et l'autre de la dignité papale; on demanda, en outre, que leurs adhérents fussent dépouillés de tous leurs emplois, offices et bénéfices; que les réfractaires fussent abandonnés au bras séculier, et que les princes et les peuples fussent déclarés libres et détachés de leur obé-

dience. Ces premiers soins accomplis, le concile nomma des commissaires pour faire les informations et entendre les témoins qui devaient déposer contre les prétendants ; puis, le procès étant instruit et rapport ayant été fait à l'assemblée en diverses séances, le concile laissa écouler un délai convenable avant de rendre une sentence.

Le jugement de l'assemblée fut prononcé le 5 juin par le patriarche d'Alexandrie, en présence d'une grande multitude de peuple qui était entrée dans l'église cathédrale, dont on avait laissé les portes ouvertes. Cet acte solennel portait que Pierre de Lune, dit Benoît XIII, et Ange Corrario, dit Grégoire XII, étaient des schismatiques et des hérétiques obstinés; qu'ils s'étaient écartés de la foi et rendus coupables des crimes énormes de parjure et de violement de vœux; que par là ils étaient devenus indignes de toute dignité et s'en étaient privés et dépouillés eux-mêmes; que le saint concile les rejetait aussi et les en privait, déclarant le saint-siége vacant, les princes et tout le peuple fidèle dégagés de leur obédience, défendant à toutes sortes de personnes, sous peine d'excommunication, de leur prêter faveur ou secours, et les livrant aux puissances séculières, eux et leurs adhérents, pour être réprimés et châtiés s'ils refusaient d'obéir. Le concile ajoutait qu'il cassait et annulait toutes les procédures, sentences, privations et dépositions faites par leur autorité, aussi bien que les promotions de cardinaux qu'ils avaient faites depuis le 3 mai et le 5 juin de l'année précédente. Après avoir publié et promulgué cette sentence, le concile, dans les sessions sui-

vantes, prit des mesures pour procéder à l'élection d'un nouveau pape. Dans ce but, il donna tout pouvoir aux cardinaux des deux obédiences qui s'étaient réunis pour extirper le schisme, déclarant toutefois qu'il ne prétendait rien innover ni déroger aux droits et prérogatives du sacré collége touchant l'élection du pontife romain. Les cardinaux, au nombre de vingt-quatre, étant donc entrés en conclave, élurent pour souverain pontife le cardinal Pierre de Candie, de l'ordre des Frères mineurs, qui prit le nom d'Alexandre V. Cette élection se fit le 26 juin 1409.

Le premier usage que fit le nouveau pape de son autorité pontificale fut de déclarer que les cardinaux des deux obédiences ne feraient désormais qu'un seul sacré collége; il approuva ensuite les procédures, les jugements et les règlements émanés d'eux depuis leur union contre les deux prétendants. Toutefois il confirma toutes les provisions de bénéfices, les ordinations et les consécrations faites par les mêmes prétendants, à l'égard des personnes qui adhéraient au concile, pourvu du moins que l'administration en eût été faite d'une manière canonique et légitime. Enfin Alexandre V indiqua la célébration d'un concile général pour le mois d'avril de l'année 1412.

Irrépréhensible dans ses mœurs, savant, prudent, généreux, charitable, intrépide et ferme dans l'exécution de ses bons desseins, le pape Alexandre avait résolu de travailler de toutes ses forces à réunir les Grecs avec l'Église latine; il se proposait également de veiller à ce que les bénéfices ecclésiastiques ne fussent donnés qu'à ceux qui en seraient dignes; il se

montrait déterminé à détruire la simonie, à faire observer les saints canons, à extirper absolument le schisme, à procurer la paix entre les princes chrétiens, à bannir le vice et à établir le règne de la vertu. Au milieu des grandes espérances que ces beaux commencements faisaient concevoir à l'Église, Alexandre V mourut à Bologne dans la soixante et onzième année de son âge, après dix mois et huit jours de pontificat.

Pendant la célébration du concile de Pise, Ange Corrario ou Grégoire XII tint le synode qu'il avait convoqué à Udine, dans le diocèse d'Aquilée. Il s'y rendit peu d'évêques, et les prélats des États de Venise ne voulurent pas même s'y trouver, parce que la république, encore que Grégoire fût né son sujet, voulait adhérer au concile de Pise, qui cherchait à abolir le schisme, plutôt qu'à celui d'Udine, qui ne tendait qu'à le continuer. Dans cette assemblée d'Udine, Grégoire déclara et publia par un écrit qu'il était dans la résolution de renoncer à la papauté, pourvu que ses deux adversaires y renonçassent de même; qu'à cet effet il remettait à la volonté de Robert, roi des Romains, de Ladislas, roi de Sicile, et de Sigismond, roi de Hongrie, le choix du lieu où se rendraient en même temps que lui Pierre de Lune et Pierre de Candie, pour faire solennellement leur renonciation. Au refus de ce moyen, il demandait que ses adversaires consentissent à la tenue d'un concile genéral, où ils se trouveraient en personne avec lui, afin de s'en tenir à ce qui serait décidé touchant leurs droits respectifs. Enfin, il déclara que les trois princes dont nous venons de citer les noms auraient plein pouvoir pour

convoquer les prétendants au pontificat suprême et concourir à la réunion du concile. Ces propositions de Grégoire XII furent mises au nombre de celles qu'il avait faites captieusement par le passé, et on s'y arrêta d'autant moins qu'il y apposait des conditions impraticables, savoir : le congrès des trois prétendants et le concours de trois rois ennemis jurés entre eux.

A la mort d'Alexandre V, le sacré collége était composé de vingt-trois cardinaux. Il s'en trouva dix-sept à Bologne en état d'entrer au conclave, et le quatrième jour Balthasar Cossa, cardinal diacre du titre de Saint-Eustache, d'une illustre maison de Naples, fut choisi pour souverain pontife. Il fut aussitôt installé dans la chaire pontificale sous le nom de Jean XXIII. Quelques écrivains l'accusent de s'être servi de moyens obliques pour parvenir au pontificat ; on lui impute d'avoir employé l'autorité du roi Louis d'Anjou, comme aussi d'avoir eu recours à la violence et aux menaces des troupes qu'il tenait à Bologne, où il était légat ; enfin on lui reprocha d'avoir distribué de l'argent aux cardinaux pauvres et de s'être nommé lui-même à la papauté, sans que personne eût osé élever quelque opposition (1411).

Vers cette époque Paul des Ursins, général des troupes de l'Église romaine, avait trouvé moyen de retirer Rome de la tyrannie du roi Ladislas et de la remettre sous la domination du pape, son souverain légitime. Jean XXIII y fit son entrée la veille de Pâques de l'année 1411, et, après avoir béni les étendards militaires de l'Église romaine, il les mit entre les mains du roi Louis d'Anjou et de Paul des Ursins,

général de la sainte Église, en les envoyant contre Ladislas, son ennemi. L'armée pontificale remporta une victoire complète sur celle de Ladislas, qui fut obligé de prendre la fuite. D'autres événements, d'autres réactions agitèrent ensuite les États pontificaux et mirent en péril le pouvoir temporel des papes à Rome, mais ces incidents ne sauraient trouver place dans ce livre.

Depuis le concile de Pise la chrétienté était partagée entre trois obédiences : celle de Jean XXIII, qui comprenait la France, l'Angleterre, la Pologne, la Hongrie, le Portugal, les royaumes du Nord, avec une partie de l'Allemagne et de l'Italie ; celle de Benoît XIII ou Pierre de Lune, qui était composée des royaumes de Castille, d'Aragon, de Navarre, d'Écosse, des îles de Corse et de Sardaigne, des comtés de Foix et d'Armagnac; celle de Grégoire XII ou Ange Corrario, qui conservait en Italie plusieurs villes du royaume de Naples et toute la Romagne, c'est-à-dire tout le canton soumis aux seigneurs Malatesta ; en Allemagne, la Bavière, le palatinat du Rhin, les duchés de Brunswick et de Lunebourg, le landgraviat de Hesse, l'électorat de Trèves, une partie des électorats de Mayence et de Cologne, les évêchés de Worms, de Spire et de Verden, sans compter un grand nombre de particuliers, *gens,* au rapport de saint Antonin, *éclairés et craignant Dieu,* qui regardaient toujours Grégoire comme le vrai pape.

Le concile de Constance avait été convoqué par le pape Jean XXIII pour le 1er novembre 1414. Ce pontife fit son entrée dans cette ville le dimanche 28 oc-

tobre, avec une suite de six cents chevaux ; il fut reçu par le clergé et le peuple avec tous les honneurs dus à son rang.

L'empereur élu Sigismond, couronné roi des Romains à Aix-la-Chapelle le 8 novembre 1414, fit son entrée à Constance dans la nuit de Noël et chanta l'évangile en habit de diacre, à la messe solennelle du pape. Il était venu accompagné de sa femme et d'un grand nombre de seigneurs. Le concile de Constance fut une des assemblées les plus célèbres dont il soit fait mention dans l'histoire de l'Église ; il attira dans cette ville près de cent mille étrangers, parmi lesquels il y en avait dix-huit mille tant prélats que simples prêtres, docteurs ou ecclésiastiques. Les Italiens et les Allemands formaient la plus grande partie de cette multitude.

Trois affaires importantes devaient occuper les travaux du concile : les erreurs répandues contre la foi, le rétablissement de la discipline, l'extinction du schisme. Le pape Jean XXIII eût désiré que l'on commençât par la question de la foi, contre Jean Wiclef, Jean Huss et Jérôme de Prague ; l'empereur, que l'on s'occupât d'abord de la réformation des mœurs et de la discipline ; mais les prélats français, avec le reste du concile, furent d'avis qu'il fallait, avant tout, s'occuper de l'affaire principale, c'est-à-dire de l'extinction du schisme d'Occident.

Le 1er mars 1415, il y eut une congrégation générale à l'évêché, où Jean XXIII faisait sa demeure. L'empereur s'y trouva, et le patriarche d'Antioche, prélat français, présenta au pape la formule de cession conçue

en ces termes : « Pour le repos de tout le peuple « chrétien, je m'engage et promets, je jure et voue « à Dieu, à l'Église et à ce saint concile, de donner « librement et de mon plein gré la paix à l'Église, « par la voie de ma cession pure et simple du ponti- « ficat, et de l'exécuter réellement, selon la délibé- « ration du concile, toutes et quantes fois que Pierre « de Lune, appelé dans son obédience Benoît XIII, « et Ange Corrario, appelé dans la sienne Grégoire XII, « renonceront, par eux-mêmes ou par leurs procu- « reurs, à leur prétendu pontificat. Je promets la « même chose pour tout autre cas de renonciation, « de mort ou d'événement quelconque, lorsque les « circonstances seront telles que l'union de l'Église « et l'extinction du schisme dépendront de mon ab- « dication. »

Le 2 mars la seconde session du concile se tint dans la cathédrale de Constance. Le pape y célébra la messe du Saint-Esprit, à la fin de laquelle il s'assit dans un trône appuyé contre l'autel, puis il commença la lecture de la formule de cession. Quand il en fut à ces mots : *Je promets, je jure et je fais vœu de céder le pontificat*, il quitta sa place, s'agenouilla au bas de l'autel, et, mettant la main sur sa poitrine, il prononça les paroles de cet engagement solennel. Dès qu'il eut achevé, l'empereur descendit de son trône, ôta sa couronne, se prosterna devant le pape et lui baisa les pieds; ce que fit également le président de l'assemblée, le patriarche d'Antioche, au nom de tout le concile. Le même jour, mais après quelques difficultés, Jean XXIII adressa une bulle à tous les fidèles, pour exposer la

résolution qu'il avait prise d'abdiquer la papauté et demander le secours de leurs prières.

Cette bonne volonté de Jean dura peu. Quelque temps après, ce pape, au grand étonnement de l'assemblée et des fidèles, refusa de donner sa procuration pour dresser l'acte de la renonciation et prétendit qu'il désirait la faire en personne.

Apprenant alors qu'il serait mis en demeure de signer ce pouvoir, et ne doutant pas qu'on n'eût expédié l'ordre de l'arrêter, Jean XXIII prit la fuite, déguisé en marchand, et se sauva avec l'aide de Frédéric, duc d'Autriche, qui le protégeait. On dit que ce prince, pour favoriser l'évasion de Jean XXIII, donna un tournoi où il lutta contre le comte de Cilley, beau-frère de l'empereur Sigismond; dans la confusion qui accompagne ces sortes de fêtes, le pape put quitter Constance et se réfugia d'abord à Schaffhouse, ensuite à Lauffenbourg, puis à Fribourg.

On ne savait plus qui était le vrai pontife; mais le concile de Constance, nonobstant l'avis de plusieurs cardinaux qui le proclamaient dissous par la retraite du pape, déclara qu'il conservait ses pouvoirs et qu'il ne se séparerait qu'après avoir réglé les affaires de l'Église. Cette déclaration fut vivement contestée. Enfin, le 25 mars 1415, le concile, bornant d'ailleurs sa compétence aux questions qui agitaient alors le monde chrétien et en vue desquelles il avait été convoqué par le pape, procéda, nonobstant l'absence et l'évasion de Jean XXIII, et ordonna qu'il serait donné connaissance à ce pontife, alors prisonnier à Radolfzell, des informations faites contre lui. Le pape reçut

cette communication avec résignation et patience et déclara qu'il voulait obéir aux résolutions de l'assemblée. Peu de jours après, le 19 mai, dans la douzième session du concile, et en présence de l'empereur Sigismond, Jean XXIII fut déposé du souverain pontificat par sentence définitive du concile.

Telles furent, quant au schisme d'Occident, les opérations du concile de Constance. Le premier personnage de l'Église fut réduit à la condition privée et destiné aux rigueurs d'une prison ; car, ayant été trahi par son protecteur et son ami le duc Frédéric, qui pensait uniquement à ses intérêts, Jean XXIII fut envoyé prisonnier à Heidelberg, escorté par les gardes de Louis, comte palatin et duc de Bavière, et de là à Manheim, où il fut pendant plus de trois ans sévèrement gardé par des Allemands qui n'entendaient pas sa langue, comme Jean n'entendait pas la leur.

Cependant Grégoire XII, ainsi qu'on l'a vu plus haut, avait, lui aussi, donné aux autres cardinaux de son obédience la faculté de se joindre en concile à l'assemblée de Constance; dans la quatorzième session, et le 4 juillet, par l'entremise de Charles Malatesta, seigneur de Rimini, son généreux ami, il publia de nouveau sa renonciation volontaire au pontificat, disant qu'il ne voulait que le bien de l'Église.

Restait Pierre de Lune ou Benoît XIII, toujours opiniâtre, toujours disposé à la résistance, et que n'effrayaient ni les dangers, ni l'exil, ni les anathèmes. Le 12 mai 1417, dans la trente-troisième session du concile, l'anti-pape, Benoît XIII fut proclamé pour la troisième fois contumace. Le 5 juin, jour fixé pour

la trente-quatrième session, l'assemblée déclara que, vu le rapport de la commission d'enquête, elle était suffisamment éclairée sur les griefs imputés à Pierre de Lune ; il ne lui restait plus qu'à prononcer une sentence définitive. On célébra la trente-sixième session pour citer l'accusé à venir entendre cette sentence : les règles canoniques exigeaient cette dernière formalité. Enfin, le 26 juin, la trente-septième session étant ouverte, le cardinal Filastre, agissant au nom du concile, proféra la déchéance irrévocable de Benoît XIII. Le chant du *Te Deum,* accompagné du concert de toutes les cloches de la ville, termina cette cérémonie terrible, où l'on avait enfin renversé le plus puissant boulevard du schisme.

Tous les trônes étaient vides ou brisés ; il fallait relever celui de saint Pierre et y placer un pontife autour duquel viendrait se réunir le troupeau tout entier du souverain Pasteur. Mais les Pères du concile, qui se souvenaient des maux qu'avait entraînés l'élection précipitée de Pise, ne voulurent y procéder cette fois qu'avec une sage lenteur et retardèrent l'ouverture du conclave. Enfin, le 11 novembre de la même année (1417), tous les suffrages se réunirent sur Otton Colonna, cardinal du titre de Saint-Georges au voile d'or, et ce pape légitimement élu prit le nom de Martin V. Un concert unanime d'acclamations accueillit un choix que le désintéressement et le zèle avaient seuls déterminé, et qui, en faisant cesser le veuvage de l'Église, mettait fin, du moins pour quelques années, aux orages qui depuis si longtemps désolaient la société chrétienne.

L'extinction du schisme d'Occident n'avait pas été la seule affaire du concile de Constance ; cette illustre assemblée s'était en outre proposé de frapper d'anathème les hérésies qui troublaient l'Église et de réformer les abus qui s'étaient introduits dans le clergé et la discipline.

Nous avons vu plus haut (1) que l'hérésiarque Wiclef, sur la fin du quatorzième siècle, avait répandu en Angleterre le poison des plus détestables doctrines. Non-seulement Wiclef avait enseigné que le pape n'était point le chef de l'Église, que les évêques n'avaient aucune prééminence sur les simples prêtres et que les pouvoirs ecclésiastiques et sociaux se perdaient par le péché; il avait encore, passant de l'hérésie au blasphème, proclamé que le gouvernement du monde appartient à un Dieu dominé par la nécessité, à un Dieu auteur et inévitablement approbateur de tous les crimes. Ces principes destructeurs de toute vérité et de toute justice n'avaient pas réussi à s'établir en Angleterre. Les niveleurs religieux et sociaux que l'histoire désigne sous le nom de *Lollards* s'étaient un moment proposé de les mettre en pratique l'épée à la main, au moins en ce qui flattait les haines brutales du prolétariat ou du servage ; mais, à la suite d'une lutte sanglante, l'ordre avait prévalu et les sectaires étaient rentrés dans l'ombre. Wiclef était mort en 1384, laissant des écrits, et vingt ans plus tard sa détestable hérésie pénétra dans les villes et dans les campagnes de la Bohême, où elle fut avidement ac-

(1) Tome VII.

cueillie. Celui qui le premier osa s'en faire publiquement le propagateur et l'apôtre fut le trop célèbre Jean Huss (Hussinetz), prédicateur de l'Université de Prague et confesseur de la reine. Cet homme avait déjà attaqué les indulgences promises aux pèlerins du jubilé; il accepta la doctrine de l'hérésiarque anglais; puis, ayant réussi à se faire nommer recteur de l'Université de Bohême, il entraîna dans l'erreur un grand nombre d'étudiants et d'hommes du peuple, et même quelques ecclésiastiques d'une vertu douteuse. Les scandales qui, à cette déplorable époque, naissaient du schisme, comme aussi du luxe, de la mollesse et des déréglements d'un grand nombre de prêtres, ne disposaient que trop les esprits à suivre les novateurs et à confondre dans une même répulsion la vérité et les abus. C'est par de tels orages que, par la permission de Dieu, l'Église impérissable est éprouvée en même temps qu'avertie.

Signalé par le clergé de Prague au pape Jean XXIII, l'audacieux Jean Huss avait été interdit et excommunié (1411). Il appela de cette sentence au prochain concile général; puis en attendant il écrivit, lui et Jérôme de Prague, son principal disciple, contre une croisade prêchée par le pape en vue de soustraire Rome à l'usurpation tyrannique du roi Ladislas. L'impunité semblait accroître ses emportements. Persévérant dans ses doctrines coupables, il ne craignit pas d'enseigner que l'Église n'est que la société des prédestinés et des justes, de laquelle ne font pas partie les pécheurs; il proclama qu'un pape vicieux n'était plus le vicaire de Jésus-Christ; puis, appliquant le

même principe aux princes et aux rois, il décida que les souverains qui péchaient contre la loi de Dieu et qui gouvernaient mal étaient de plein droit déchus de toute autorité. On sent que cette théorie, destinée à servire d'excuse à toute révolte, devait plaire ardemment aux populations ignorantes et misérables, et enfanter des armées à l'hérésie. Il était temps d'agir avec énergie si l'on voulait soustraire la religion et la société tout entière aux dangers dont les menaçait Jean Huss.

Le concile de Constance étant assemblé, l'empereur Sigismond ordonna à Jean Huss de s'y rendre, et lui fit délivrer un passe-port ou un sauf-conduit dont nous citons les termes : « Sigismond, par la grâce de Dieu roi des Romains, etc., à tous princes ecclésiastiques et séculiers, etc., ainsi qu'à tous nos autres sujets, salut. Nous vous recommandons d'une pleine affection, à tous en général et à chacun en particulier, honorable homme maître Jean Huss, bachelier en théologie et maître ès-arts, porteur des présentes, allant de Bohême au concile de Constance, lequel nous avons pris sous notre protection et sauvegarde, et sous celle de l'Empire, désirant que, lorsqu'il arrivera chez vous, vous le receviez bien et le traitiez favorablement, lui fournissant tout ce qui lui sera nécessaire pour hâter et assurer son voyage, tant par eau que par terre, sans rien prendre de lui ni des siens aux entrées et aux sorties, pour quelques droits que ce soit de tribut ou de péage, et de le laisser librement et sûrement passer, demeurer, s'arrêter et retourner, en le pourvoyant même, s'il en est besoin, de bons passe-ports, pour l'honneur et le respect de

la majesté impériale. Donné à Spire, le 18 octobre de l'an 1414, le trente-troisième de notre règne de Hongrie et le cinquième de celui des Romains. Par ordre du roi. Et plus bas : Michel de Pascest, chanoine de Breslau (1). »

(1) Par les termes de cette pièce on voit qu'elle n'est, après tout, qu'un passe-port impérial qui invite *les princes*, *les magistrats et sujets de l'Empire*, comme un passe-port moderne invite *les autorités civiles et militaires à laisser passer et librement circuler*, de tel endroit à tel autre, *et à donner aide et protection en cas de besoin*. Mais, comme un passe-port moderne ne soustrait point le titulaire à la juridiction des tribunaux auxquels il serait cité ou auxquels il en aurait appelé, ainsi le passe-port impérial ne pouvait soustraire Jean Huss à la juridiction du concile de Constance, par-devant lequel il était cité et auquel il en avait appelé. On doit d'autant plus le croire que, pour les jugements de doctrine, ce concile était indépendant de toute autorité royale ou impériale. Ces notions si simples suffisent pour faire évanouir tous les nuages que les écrivains de l'école prétendue philosophique, héritiers intéressés de Jean Huss, ont accumulés sur ce fait pour faire croire que le concile de Constance et l'empereur Sigismond ont manqué à la foi publique, le premier en jugeant et condamnant Jean Huss, et le second en lui faisant subir la peine légale, malgré son passe-port. Lorsqu'un homme, appelé ou appelant devant un tribunal, y arrive avec un passe-port moderne, le tribunal procède suivant les formes juridiques ; si l'homme est trouvé coupable, il est condamné et puni, et personne ne s'avise d'accuser le tribunal ou une autre autorité d'avoir violé la foi publique parce que le coupable avait un passe-port. Le concile de Constance n'a fait ni plus ni moins que ce tribunal. Jean Huss lui-même disait dans les placards qu'il affichait le long de sa route : « Je fais savoir à toute la Bohême et à tout l'univers que je vais me présenter au concile où doit présider le pape, afin que, s'il y a quelqu'un qui me soupçonne d'hérésie, il s'y transporte et fasse voir, en présence du pape et des docteurs, si jamais j'ai tenu ou enseigné aucune opinion fausse ou erronée. Que si l'on peut me convaincre de quelque erreur ou d'avoir enseigné quelque chose de contraire à la foi chrétienne, je ne refuse pas d'encourir toutes les peines des hérétiques. »

Quant à l'époque précise où Jean Huss reçut le sauf-conduit ou passe-

Dans le cours de son voyage, Jean Huss, affectant la plus grande confiance, fit afficher à Nuremberg un placard où il était dit : « Maître Jean Huss va à Constance pour y déclarer la foi qu'il a toujours tenue, qu'il tient encore, et que, par la grâce de Dieu, il tiendra jusqu'à la mort. Comme donc il a notifié publiquement, par tout le royaume de Bohême, qu'il voulait, avant son départ, rendre raison de sa croyance dans un synode général de l'archevêque de Prague, et répondre à toutes les objections qu'on pourrait lui faire, il notifie tout de même dans cette ville impériale de Nuremberg que, si quelqu'un a quelque erreur ou quelque hérésie à lui reprocher, il n'a qu'à se trouver au concile de Constance, parce que c'est là qu'il est prêt à rendre raison de sa foi. »

Jean Huss arriva à Constance sous le poids de l'in-

port impérial, il y a plusieurs circonstances que les auteurs protestants et hussites ne touchent ou n'expliquent pas. En partant de Bohême, il laisse à ses affidés une lettre avec ces mots : « Je pars sans sauf-conduit ou passe-port. » Arrivé à Constance il leur écrit : « Nous sommes venus sans sauf-conduit ou passe-port. » Les auteurs protestants ne disent mot de ces paroles, qui s'entendent naturellement du passe-port impérial. Un auteur hussite prétend que ce passe-port, rédigé le 18 octobre à Spire, fut remis vers le 20 à Jean Huss, lors de son passage à Nuremberg. Mais comment alors Jean Huss n'en dit-il rien dans les lettres qu'il écrivit de Nuremberg en Bohême et où il décrit toutes les particularités de son voyage? Comment alors a-t-il pu écrire de Constance : « Nous sommes venus ici sans passe-port? » Il est vrai, les hussites ajoutent à la marge : « Sous-entendez : du pape ; » mais cela montre seulement combien les paroles non altérées du maître les embarrassaient. Il paraît que le maître s'en trouvait embarrassé lui-même. (Voir l'*Histoire universelle de l'Église catholique*, par l'abbé Rohrbacher.)

(1) Von der Hardt, t. IV, p. 12. — Lenfant, *Hist. du conc. de Const.*, t. I, p. 59.

terdit et de l'excommunication. Tandis que ses deux adversaires, Michel de Causis et Étienne Paletz, le signalaient dans les affiches comme hérétique et excommunié, de son côté il parlait librement, soutenant sa doctrine, soit dans ses conversations, soit par ses écrits. Il célébrait la messe tous les jours dans une chambre, en présence du peuple. Un de ses sectateurs prétend que le pape Jean XXIII voulut bien non pas lever, comme on le lui fait dire, mais suspendre les censures. Jean Huss lui-même, interrogé depuis lors par le concile en audience publique, reconnut qu'il n'avait pas été absous par le pape. D'un autre côté, Ulric Reichenthal, chanoine de Constance, témoin oculaire, qui écrivit en allemand l'histoire du concile, rapporte que l'évêque de Constance envoya à Jean Huss son vicaire et son official, pour lui représenter que, ayant été excommunié par le pape et un concile, il ne devait pas entreprendre de dire la messe; mais Jean Huss déclara qu'il se souciait peu de l'excommunication et qu'il persisterait à célébrer la messe. Par suite de ces actes, Jean Huss fut mis en arrestation le 28 novembre, et ce ne fut que trois jours après, c'est-à-dire le 1er décembre, que l'un de ses défenseurs montra le sauf-conduit ou passe-port de l'empereur Sigismond. Il est à croire que la production de cette pièce détermina la mise en liberté de l'hérésiarque et que l'on se borna à faire observer rigoureusement ses démarches. Quoi qu'il en soit, Jean Huss, voyant qu'on le surveillait de près, prit la résolution de s'enfuir (23 mars 1415). Vers le même temps, le principal disciple de Jean Huss, Jérôme de Prague, vint à Constance

(24 avril) avec un de ses affidés; ils y entrèrent clandestinement, et, eu égard à la multitude d'étrangers et de peuple que renfermait la ville, personne ne s'aperçut de leur arrivée.

Jean Huss fut arrêté dans sa fuite. Peu de jours après il en advint autant à Jérôme de Prague, et tous deux furent gardés d'abord dans le palais pontifical, puis dans deux monastères, enfin dans la forteresse de Gottleben, près de Constance. Une commission fut nommée par le pape ou le concile pour entendre les accusations, recevoir le serment et les dépositions des témoins, et communiquer aux accusés le résultat de la procédure. Une autre commission plus nombreuse fut chargée d'examiner en elle-même la doctrine de Jean Huss. Outre plusieurs audiences particulières avec les commissions, Jean Huss obtint trois ou quatre audiences publiques du concile même. Dès son départ de Prague le novateur avait fait afficher cette protestation : « Je fais savoir à toute la Bohême et à tout l'univers que je vais me présenter au concile où le pape doit présider, afin que, s'il y a quelqu'un qui me soupçonne d'hérésie, il s'y transporte et fasse voir, en présence du pape et des docteurs, si jamais j'ai tenu et enseigné aucune opinion fausse ou erronée. Que si l'on peut me convaincre de quelque erreur ou d'avoir enseigné quelque chose de contraire à la foi chrétienne, je ne refuse pas d'encourir toutes les peines des hérétiques. »

Le 31 mai 1415, les prélats, abbés et Pères des différentes nations qui composaient le concile s'assemblèrent pour résoudre cette importante affaire. Le

1er juin on envoya à Jean Huss une députation qui lui présenta trente articles tirés de ses livres ou de ses prédications, lui demandant s'il voulait les désavouer ou les défendre. Il répondit purement et simplement aux députés qu'il se soumettait à la décision du concile ; mais il écrivit à ses affidés que, quant à ce qu'on exigeait de lui, qu'il se rétractât, « il voulait se soumettre à l'instruction, à la direction et à la justice du concile, *quand on lui ferait voir* qu'il avait écrit, enseigné et répondu quelque chose de contraire à la vérité. »

Le concile voulant porter Jean Huss à se rétracter, le cardinal de Cambrai, Pierre d'Ailly, lui adressa le premier la parole en ces termes : « Vous voyez de combien de crimes atroces vous êtes accusé ; c'est à vous présentement à bien examiner ce que vous avez à faire. Le concile n'a que deux voies à vous proposer, dont vous ferez bien d'accepter la première : c'est de vous soumettre humblement à sa sentence et à son jugement, et de subir sans murmurer tout ce qu'il lui plaira d'ordonner ; auquel cas on vous traitera avec toute la douceur et l'humanité possibles, en considération de l'empereur, qui est ici présent, et du roi de Bohême, son frère, aussi bien que pour votre salut. Si au contraire vous prenez l'autre parti, qui est de défendre quelqu'un de ces articles qui vous ont été objectés et de demander encore une audience pour cet effet, on ne vous la refusera pas, à la vérité ; mais faites bien réflexion qu'il y a ici un grand nombre de personnes de poids et de savoir qui ont allégué des raisons si fortes contre vos articles que je

crains bien qu'en les voulant défendre votre obstination ne vous expose à quelque suite fâcheuse; ce que je vous dis, non comme votre juge, mais par manière d'avertissement. » Les autres prélats joignirent leurs exhortations et leurs instances à celles du cardinal.

L'empereur et plusieurs Pères du concile eurent beau faire auprès de Jean Huss de nouvelles instances, promettre un formulaire d'abjuration si équitable et si doux qu'on pourrait s'y accommoder, l'hérésiarque demeura opiniâtre. L'empereur lui dit enfin : « Vous avez de l'âge, et, après ce que vous ai redit aujourd'hui, c'est à vous à prendre votre parti. Nous ne saurions nous dispenser d'en croire des témoins si dignes de foi que ceux qui ont été ouïs; car, si, sur le témoignage de deux ou trois, toute affaire se décide d'une manière définitive, combien plus sur le témoignage de tant de personnes considérables. C'est pourquoi, si vous êtes sage, vous vous soumettrez d'un cœur contrit à la pénitence que vous imposera le concile, vous renoncerez à vos erreurs puisqu'elles sont manifestes, et vous jurerez de ne plus les tenir ni enseigner, mais au contraire de les combattre toute votre vie; sinon, il y a des lois selon lesquelles le concile vous jugera. » L'historien Reichenthal, qui était sur les lieux, rapporte que Jean Huss et Jérôme de Prague se rétractèrent, ou du moins promirent de le faire, et que cette espérance causa tant de joie qu'aussitôt on sonna toutes les cloches de la ville pour rendre grâces à Dieu de la conversion des deux hérétiques. C'était là une joie prématurée.

Jean Huss, en effet, n'accomplit point sa promesse ; vainement les députés de l'empereur et du concile lui représentèrent-ils plusieurs fois qu'il ne devait pas préférer son sentiment particulier à celui de tout un concile; il persévéra dans son opiniâtreté, tout en protestant qu'il était prêt à se rétracter si quelqu'un pouvait le *convaincre* d'erreur, jouant ainsi jusqu'à la fin sur le double sens du mot *convaincre*. Le 24 juin ses livres furent condamnés au feu. On espérait que la condamnation de ses ouvrages le porterait lui-même à résipiscence ; s'il en eut quelques désirs, il les étouffa bientôt. Enfin, le 6 juillet, vu les extraits tirés de ses livres, vu les dépositions des témoins, vu surtout son endurcissement, le concile de Constance le déclara hérétique, le dégrada des ordres ecclésiastiques et le livra au bras séculier. L'empereur, qui était présent comme défenseur armé de l'Église, le fit prendre par son lieutenant le comte palatin, qui le remit au magistrat de Constance pour être livré à la justice; et comme, aux termes de la législation temporelle de l'Europe, la peine de l'hérésie était le feu, Jean Huss, après s'être confessé, subit ce cruel supplice avec une constance digne d'une plus juste cause.

Peu de jours après, une condamnation pareille frappa Jérôme de Prague, qui, à son tour, périt dans les flammes.

Un siècle plus tard, Luther, comme s'il eût fouillé dans les bûchers de Jean Huss et de son complice, retrouva les brandons encore allumés de leurs doctrines et les jeta dans les moissons de l'Église catholique. En attendant cette douloureuse épreuve, qui

devait prendre le nom de *réforme* et dont nous n'aurons que trop souvent à raconter les annales, une guerre civile et religieuse éclata en Bohême et menaça de s'étendre sur le reste de l'Allemagne. La faiblesse du roi Wenceslas favorisa les progrès de cet incendie, qu'on appela la guerre des hussites. Les insurgés avaient pris pour chef Jean de Trocznow, surnommé Ziska, chambellan du roi, qui s'était autrefois distingué dans des expéditions contre la Lithuanie. Les hussites s'appelaient aussi *Calixtins*, parce qu'ils prêchaient la nécessité de la communion sous l'espèce du vin et par le calice ; on leur donna également le nom de *Taboristes* (1), du nom de leur Tabor (en bohémien camp ou tente), ville fameuse qu'ils élevèrent dans les montagnes voisines de Prague. C'est de là qu'ils se répandaient dans tout le pays, en grandes

(1) La division était parmi les Bohémiens ; ceux de Prague présentaient quatre articles comme le résumé de leur foi : 1° la parole de Dieu doit être prêchée librement par les prêtres du Seigneur ; 2° la communion doit être administrée sous les deux espèces ; 3° le clergé ne peut rien posséder ; 4° tous les péchés mortels commis avec publicité doivent être sévèrement réprimés comme méritant la mort. Les taboristes renchérissaient sur ces articles ; ils voulaient qu'on ne tolérât aucun individu qui eût commis un péché mortel ; que l'oisiveté fût regardée comme telle ; qu'il fût défendu de boire dans des maisons publiques, de porter des habits de drap fin ; que toutes les églises superflues, avec les ornements qu'elles renfermaient, et tous les monastères fussent détruits. Dans leurs visions, ces fanatiques croyaient que Jésus-Christ allait venir sur la terre pour venger les péchés ; que le monde allait être détruit ; que tout fidèle, fût-il même prêtre, qui ne tremperait pas son glaive dans le sang des ennemis de la loi serait maudit ; qu'on n'obtenait la sanctification qu'en versant le sang ; que toutes les villes, à l'exception de cinq, tous les châteaux et tous les villages seraient brûlés ; qu'enfin les taboristes étaient les anges choisis par le Seigneur comme ministres de sa volonté.

hordes, mettant à feu et à sang la Bohême, bravant les armées royales et impériales, égorgeant les prêtres et les moines, renversant les édifices sacrés, disposant de la couronne des rois vaincus, foulant aux pieds les anathèmes pontificaux et bravant la croisade prêchée contre eux par le chef de l'Église (1). Mais le récit de ces événements nous entraînerait trop loin, et nous ne les mentionnons que parce qu'ils contribuent à donner une idée juste de l'état de l'Europe alors que

(1) Ziska périt de la peste le 11 octobre 1424, en recommandant, si l'on en croit Æneas Sylvius, de faire de sa peau un tambour, pour être encore, après sa mort, l'effroi des Allemands. Il fut enseveli, avec de grands honneurs, dans la cathédrale de Czaslaw; sur son tombeau on plaça sa massue. Balbin, dans ses *Mélanges*, raconte que l'empereur Ferdinand I[er], passant un jour à Czaslaw, voulut en visiter la cathédrale, et qu'y étant entré il vit une grande massue de fer pendue près d'un tombeau. Comme ce tombeau lui paraissait être celui de quelque héros de la Bohême, il demanda quel il était; aucun des courtisans qui étaient avec lui n'osait le lui dire. Cependant l'un d'eux, plus hardi, nomma Ziska. « Fi, fi ! dit l'empereur ; cette mauvaise bête, toute morte qu'elle « est depuis cent ans, fait encore peur aux vivants. » Là-dessus il sortit de l'église et fit atteler pour aller une lieue au delà de Czaslaw, quoiqu'il eût résolu d'y passer la nuit. On voyait encore cette massue en 1619, lorsque Ferdinand II remporta la victoire sur Frédéric V, électeur palatin, que les Bohémiens avaient élu roi.

Après la mort de Ziska les taboristes se divisèrent en deux partis ; l'un prit pour chef Procope le Rasé ou le Grand ; l'autre, celui des orphanites, croyant ne pouvoir dignement remplacer le redoutable aveugle, forma un conseil pour veiller sur les intérêts communs; mais, dans ce conseil, un autre Procope, surnommé le Petit, exerça une influence prédominante. Il y avait encore les calixtins de Prague et les horébites, ainsi nommés d'une montagne où ils s'étaient d'abord réunis et qu'ils avaient appelée Horeb.

La mort de Ziska n'arrêta pas les progrès des sectaires, qui continuèrent à dévaster tour à tour les pays des Philistins, des Iduméens et des Moabites, c'est-à-dire la Bavière, la Misnie et la Lusace.

la France traversait le lamentable règne de Charles VI.

Le massacre des prisons, les emportements furieux de la démagogie n'avaient guère porté bonheur à l'autorité du duc de Bourgogne, et déjà fermentaient, dans les couches inférieures de la société, des passions et des vengeances dont la noblesse, la riche bourgeoisie et les gens modérés avaient tout à craindre. Jean-sans-Peur, bien qu'il parût encore l'idole de la multitude, était hors d'état de contenir ses violences. Le 21 août 1418, l'un des chefs des niveleurs, le bourreau Capeluche, souleva de nouveau le peuple contre les classes nobles, sous prétexte d'exterminer jusqu'au bout la faction des Armagnacs. A la tête de l'insurrection marchaient encore les maîtres bouchers et écorcheurs, les Legoix, les Saint-Yon, les Caboches et les orateurs à leur solde, que les chroniques du quinzième siècle appellent « les faux sermoneurs et les prêcheurs de l'Université. » Les uns et les autres accusaient les princes d'épargner les coupables et de sauver la vie aux riches Armagnacs pour en obtenir de grosses rançons. Les attroupements populaires, guidés par les chefs, se portèrent d'abord sur la prison du grand Châtelet; on leur en refusa l'entrée et les détenus se défendirent eux-mêmes. A la fin la forteresse tomba au pouvoir du peuple, qui mit à mort ceux qui s'y trouvaient renfermés; quelques heures après les prisonniers détenus au petit Châtelet eurent le même sort. Les vainqueurs se dirigèrent ensuite sur la Bastille et en firent le siége. Le duc de Bourgogne accourut sur le théâtre de l'insurrection et chercha à calmer l'effervescence des masses; il poussa la faiblesse et le

déshonneur jusqu'à toucher la main de l'infâme Capeluche ; mais cet abaissement ne désarma point l'émeute, et il fallut confier à la bonne foi des insurgés un grand nombre de prisonniers qui furent inhumainement mis à mort. Entre ceux qui périrent, et qu'on évalue à près de quatre cents, figurèrent « messire Jacques de Montmor et messire Louis de Corail, chambellan du roi, avec moult d'autres notables gentilshommes et gens d'Église (1). »

Paris était en proie à des sicaires et à des bandits que dévorait la soif du sang. Pour donner le change à leurs fureurs, le duc de Bourgogne eut l'idée de proposer une expédition contre Montlhéri et Marcoussis, positions importantes alors occupées par les Armagnacs, et d'où l'on empêchait les arrivages de grains et de denrées destinés à la capitale. Les égorgeurs se laissèrent enrégimenter et sortirent de Paris. A peine eurent-ils franchi les portes de la ville qu'on ferma derrière eux les barrières et qu'on leur interdit le retour. Jean-sans-Peur mit à profit l'absence de ces hommes dangereux pour faire arrêter et supplicier les principaux complices qu'ils avaient laissés à Paris, et le bourreau Capeluche fut décapité par son propre valet. En même temps, pour donner satisfaction aux instincts sanguinaires des démagogues, on fit trancher la tête à plusieurs magistrats accusés d'avoir appartenu à la faction des Armagnacs.

Tandis que la capitale du royaume était en proie à l'anarchie, les Anglais poursuivaient la conquête de

(1) Monstrelet, chap. 204.

la Normandie et ne trouvaient de résistance que dans le patriotisme de quelques villes. Au lieu de combattre les ennemis du dehors, le duc de Bourgogne ne songeait qu'à faire révoquer la sentence portée par l'évêque de Paris contre la mémoire de maître Jean Petit, cet étrange théologien qui avait trouvé tant d'arguments pour justifier le guet-apens et le meurtre. La sentence fut déclarée nulle par d'autres théologiens qui n'écoutaient que la passion ou la peur; mais le peuple s'étonnait de l'inaction du prince sous la garde duquel avait été placé le royaume. La cherté toujours croissante des vivres soulevait d'ailleurs de nombreux murmures, et déjà, les circonstances favorisant une réaction politique, commençait à se relever le parti des Armagnacs, auxquels on donnait alors le nom de Dauphinois, parce qu'ils n'avouaient d'autre chef que le duc de Touraine, Dauphin, fils de Charles VI et à peine âgé de seize ans. Ce jeune prince avait joint sa cause à celle des Armagnacs; il épousait leurs passions et leurs haines, et s'entourait des principaux personnages de cette faction, parmi lesquels on remarquait Tanneguy-Duchâtel, le vicomte de Narbonne, Jean Louvet, président de Provence, et le chancelier Robert Masson. Par leurs conseils il tint à Poitiers, le 21 septembre, une cour souveraine composée des magistrats du parlement qui l'avaient suivi dans son exil, et ce fut alors qu'il ajouta à ses titres celui de lieutenant général du royaume. Le nouveau comte d'Armagnac, au lieu de marcher sur les traces de son père, ne s'était point réuni aux partisans du Dauphin, et, traître envers la France, il n'avait pas rougi de con-

clure une trêve particulière avec Henri V, roi d'Angleterre, s'engageant à lui faire hommage.

Cherbourg et Domfront avaient succombé dans la lutte contre les armées anglaises, et la basse Normandie tout entière était au pouvoir de l'ennemi. Le 20 juillet Pont-de-l'Arche avait ouvert ses portes, et peu de jours après Henri V avait mis le siége devant Rouen, capitale de la haute Normandie. Cette grande cité renfermait alors une population de deux cent mille âmes. Aux approches de l'ennemi, les magistrats municipaux avaient provoqué le départ de tous les habitants qui n'étaient pas munis de provisions pour dix mois et qui ne se sentaient pas le courage d'endurer les souffrances de la guerre. La ville était ceinte de remparts, hérissée de batteries ; elle était en outre protégée par la Seine, large et profonde, qui semblait la mettre à couvert de toute insulte. Guy de Boutellier, qui en était le gouverneur militaire, avait fait abattre les faubourgs et occupait la campagne voisine avec des forces assez respectables. Quant à l'armée anglaise, dès le 31 juillet elle s'était présentée sous les murs de Rouen, avait livré des combats partiels aux troupes françaises, et s'était partagée en six divisions opposées aux six portes de la ville et communiquant entre elles au moyen de tranchées couvertes. Henri V, comprenant d'ailleurs les difficultés de l'entreprise, avait fait venir d'outre mer de puissants renforts et avait appelé près de lui des milices irlandaises, mal armées, mal vêtues, mais qui n'en ravageaient que mieux les campagnes normandes.

La France et l'Angleterre se préoccupaient de l'im-

portance de Rouen : Paris envoyait aux bourgeois de cette ville des archers et des gens d'armes ; les Anglais, pour compléter le blocus et interdire les arrivages, fermaient par des chaînes le cours de la Seine au-dessus et au-dessous de la ville. Après une résistance honorable, le fort Sainte-Catherine, qui domine Rouen, fut contraint de se rendre faute de vivres. Bientôt la disette se fit durement sentir à la population assiégée ; mais le courage des citoyens demeura inébranlable, et à toutes les sommations des Anglais ils répondirent que, préférant l'honneur à la vie, ils se défendraient tant qu'ils auraient la force de porter une épée. Cependant on fit sortir les femmes, les enfants, les vieillards, au nombre de douze mille, et, Henri V, ayant défendu de recevoir ces malheureux dans les lignes anglaises, ils périrent presque tous de froid et de faim. Les assiégés se virent ensuite forcés de manger leurs chevaux, et, quand cette ressource vint à leur manquer, ils se nourrirent d'herbes. Cet affreux régime engendra des maladies qui firent mourir près de cinquante mille personnes. Il était impossible de prolonger cette défense désespérée. La ville de Rouen envoya un messager fidèle au roi de France, avec ordre de décrire les horribles misères de la population et de demander du secours ; il revint avec des promesses favorables, mais trompeuses. Le duc de Bourgogne avait eu beau convoquer l'arrière-ban, les discordes civiles et les haines de parti firent que très-peu de chevaliers obéirent au mandement du roi. Il était impossible aux assiégés d'endurer de plus longues souffrances. Le cardinal des Ursins, qui, de la part du pape, remplis-

sait en France une mission pacifique, se présenta devant le roi d'Angleterre et essaya de le fléchir. Henri V répondit avec dureté : « C'est la bénédiction de Dieu qui m'a inspiré la volonté de venir en ce royaume pour en châtier les sujets et régner sur eux comme un roi véritable. » Les habitants de Rouen sollicitèrent l'intervention du Dauphin, bien qu'ils tinssent pour le duc de Bourgogne, ennemi de ce prince. Les ambassadeurs du Dauphin offrirent aux Anglais de leur restituer la Guienne jusqu'à la Charente, et, en outre, le Limousin, le comté de Ponthieu, une portion de la Picardie et la basse Normandie tout entière; tout fut rejeté. Réduits au désespoir, les habitants de Rouen tentèrent une sortie, mais, le pont jeté sur la Seine ayant été rompu par trahison, les assiégés se virent repoussés avec perte. Ils envoyèrent supplier Henri V de laisser au moins passer les enfants et les femmes et de ne combattre que les hommes; le roi d'Angleterre répondit : « La déesse de « la guerre tient à ses ordres trois servantes : l'épée, « la flamme et la famine. Il était à mon choix de les « employer toutes trois, ou seulement une d'entre « elles. J'ai voulu me servir de la plus douce de ces « trois filles pour punir votre ville et la mettre à la « raison... » Après cette réplique hautaine, il consentit à accorder une trêve de huit jours. Ne pouvant rien obtenir au delà, les habitants résolurent de s'ensevelir sous des ruines et de livrer la ville aux flammes. Alors seulement Henri V réfléchit et se montra disposé à accorder des conditions honorables. Conquérant de la France, il ne voulait pas ne régner que sur

des ossements et sur des cendres. La ville de Rouen fut donc épargnée, mais elle se vit contrainte de recevoir dans ses murs le roi d'Angleterre, se disant roi de France, et de se reconnaître sa sujette et sa vassale. Elle capitula le 19 janvier 1419, deux cent quinze ans après avoir été conquise par Philippe-Auguste et réunie à la monarchie française. Il en coûta la vie à un Normand, nommé Alain Blanchard, que le roi Henri V ne voulut pas comprendre dans la capitulation et qu'il ne rougit pas de livrer au bourreau. En marchant au supplice Blanchard disait à haute voix : « Je n'ai pas de biens, mais, si j'avais de quoi payer « ma rançon, je ne voudrais pas racheter le roi « d'Angleterre de son déshonneur. » Guy Le Boutellier, qui avait livré la ville après l'avoir courageusement défendue, obtint la conservation de ses domaines et fut maintenu par l'étranger au gouvernement de Rouen. Cette honteuse faveur lui fit perdre le mérite de ses services passés.

La Normandie, désormais abandonnée à ses propres forces, tomba pièce à pièce sous la domination de Henri V. Le duc de Bourgogne, au lieu de défendre le royaume confié à sa garde, conduisit le roi à Lagny et laissa à Paris, avec le titre de lieutenant général, son neveu, le comte de Saint-Pol, à peine âgé de quinze ans. C'était assez indiquer que, renonçant à combattre, le duc Jean, indigne d'être appelé Jean-sans-Peur, ne cherchait plus qu'à négocier, et dans ce but, en effet, il fit en même temps des ouvertures pacifiques au Dauphin et au roi d'Angleterre. Pour épargner à la France les affronts de la conquête, il

fallait qu'avant tout la faction du Dauphin et celle des Bourguignons suspendissent leurs luttes intérieures et réunissent leurs efforts contre l'invasion étrangère. L'amour de la France était une vertu qui manquait à ces chefs et à ces princes féodaux, exclusivement préoccupés de leurs querelles, et le peuple, ne recevant aucun ordre, sentait avec douleur paralyser les élans de son courage.

Les négociations entamées entre Henri V et le duc de Bourgogne n'eurent d'abord aucun résultat; après quelques conférences tenues à Louviers, Henri accorda au Dauphin une trêve qui devait durer du 22 février 1419 jusqu'au 23 avril de la même année. Une nouvelle démarche pacifique fut tentée par le duc de Bourgogne, au nom du roi Charles VI, qui se trouvait alors à Provins. Henri V s'était porté entre Mantes et Vernon. Après beaucoup de pourparlers sans résultat, on convint enfin, de part et d'autre, d'une suspension d'armes, et il fut arrêté d'avance que les deux rois auraient une entrevue le 30 mai. Dans cet intervalle, nonobstant l'irritation et la haine réciproque des princes dauphinois (armagnacs) et bourguignons, on les contraignit les uns et les autres à se prêter à un accommodement de peu de durée et à conclure une trêve de trois mois. La lassitude des uns, les souffrances des autres semblaient faire pressentir une paix prochaine. « Par cette maldicte guerre, dit un contemporain, tant de maulx ont esté faiz que je cuide en telx soixante ans passez par devant il n'y avoit pas eu, au royaulme de France, comme il a esté de mal depuis douze ans en ça. Hélas! tout premier, Nor-

mandie en est toute exillée, et la plus grant partie, qui soulloit faire labourer et estre en son lieu, luy, sa femme, sa messine (enfants), et estre sans danger marchans, marchandises, gens d'église, moynes, nonnains, gens de tous estats, ont esté boutez hors leurs lieux, comme eussent esté bestes saulvaiges, dont il convient que les ungs truandent (mendient) qui soulloient donner, les aultres servent qui soulloient estre servis, les autres larrons et meurtriers par désespoir (1). »

Pour hâter la fin de la guerre, les rois de France et d'Angleterre étaient convenus d'avoir une conférence à Meulan. Avant la fin de mai, Charles VI fut atteint d'un nouvel accès de frénésie, et le duc de Bourgogne fut obligé de le laisser à Pontoise. Il arriva donc à Meulan, le 29 mai, avec la reine seulement et sa fille Catherine, âgée de dix-neuf ans et qu'on devait offrir pour femme à Henri V (2). Les négociateurs qui avaient arrangé cette entrevue avaient surtout apporté le plus grand soin à l'étiquette, pour conserver une égalité parfaite entre le roi anglais et la reine, qui représentait le roi de France. Un camp près de Meulan était préparé pour leur conférence. En sortant de leurs tentes respectives, ils devaient faire autant de pas l'un que l'autre, pour se rencontrer auprès d'un pieu placé au milieu de l'enceinte; ils devaient se rendre ensemble à une tente commune, où deux trônes étaient placés à deux toises l'un de l'autre. Henri V et Isabeau étaient suivis chacun de trente

(1) *Journal d'un bourgeois de Paris.*

(2) Rymer, t. IX, p. 759. — Juvénal des Ursins, p. 364.

chevaliers, de trente écuyers et de seize conseillers, et l'un et l'autre avaient laissé à une égale distance une garde de mille combattants. Le roi d'Angleterre était accompagné par les ducs de Clarence et de Glocester, ses frères. Au milieu de l'enceinte il rencontra la reine, accompagnée par le duc de Bourgogne et la princesse Catherine ; il l'embrassa, et il convint avec elle que l'armistice, qui était près d'expirer, se prolongerait jusqu'à huit jours après l'issue des conférences (1). Or, le 1er juin, Henri V fit connaître sur quelles bases, d'après lui, il était possible de conclure la paix ; il entendait que la Normandie, ses autres conquêtes et les provinces cédées à l'Angleterre par le traité de Brétigny lui appartiendraient en toute souveraineté et resteraient indépendantes de la couronne de France. Le 9 juin, les ministres de Charles VI, exprimant les volontés de la reine Isabeau et du duc de Bourgogne, produisirent la réponse du gouvernement royal. Au grand étonnement de Henri V, ils n'opposèrent aucune objection aux prétentions du monarque étranger ; mais, au nom de leur souverain, ils présentèrent huit demandes se rattachant aux renonciations, échanges de territoires et payements de dettes. Henri se persuadait follement qu'il allait enfin recevoir le prix de ses travaux. Cependant du côté des Français on éleva des doutes adroits, on demanda des explications, et les conférences devinrent moins fréquentes. La huitième devait avoir lieu le 3 juillet, mais les conseillers de Charles VI ne

(1) Monstrelet, t. IV. c. 213. — Lefèvre Saint-Rémi, c. 94, p. 125. — Juvénal des Ursins, p. 364.

s'y rendirent point, et Henri V s'aperçut seulement alors que ses artifices avaient tourné contre lui-même, et qu'en mettant ses soins à diviser les Français, à entretenir leurs différends, à traiter séparément avec les deux factions rivales, il n'avait fait que leur donner le temps de s'entendre, de négocier entre elles et de se réunir contre lui. Ce raccommodement des Dauphinois et des Bourguignons avait eu lieu, en grand secret, par l'intermédiaire de la dame de Giac (1) (11 juillet). Jean-sans-Peur et l'héritier de Charles VI, un moment rapprochés par l'intérêt et surtout par le cri impérieux de l'opinion, avaient eu une entrevue près de Melun, à Pouilly-le-Fort. « Et lors, dit la Chronique, le duc de Bourgogne, en présence du Dauphin, s'inclina moult humblement par plusieurs fois. Et ledit Dauphin en ce faisant prit ledit duc par la main, qui étoit à genoux, et le baisa; et puis il le voulut faire relever; mais il ne le voulut et lui dit : « Monseigneur, je sais bien comment je dois parler « à vous. » Toutefois, en faisant les choses dessusdites, ledit Dauphin leva icelui duc et lui pardonna toutes ses offenses, si aulcunes en avoit faictes contre lui, et avecque ce lui dit : « Beau cousin, si au traité « faict entre vous et nous a aulcune chose qui ne « soit à vostre plaisir, nous voulons que le corrigiez, « et désormais en avant voulons et voudrons ce que

(1) Le Religieux de Saint-Denis l'appelle la *respectable et prudente* dame de Giac. Elle était belle et encore plus habile, et jouissait auprès du duc de Bourgogne d'une faveur très-peu honorable. Son mari, étonné de la voir toujours réussir, attribuait ces succès au diable, à qui, dit-on, il avait voué l'une de ses mains.

« voulez et voudrez. De ce ne soyez en doute. » Finablement, après plusieurs paroles, les deux princes dessusdits, et aulcuns de leurs gens là étant, jurèrent la paix à entretenir perdurablement l'un avecque l'autre. Pourquoi s'assemblèrent leurs gens tous ensemble, criant « Noël! » les autres montrant grands signes d'être joyeux et maudissant tous ceux qui jamais porteroient armes pour si damnable querelle (1). » Ils n'eurent que trop promptement, de part et d'autre, sujet d'oublier cette joie et ces espérances prématurées.

Les deux princes, en effet, nonobstant leurs engagements et leurs promesses, n'eurent garde de se réunir. Le duc de Bourgogne ramena Charles VI et la reine à Saint-Denis, laissant à Pontoise une garnison assez faible, aux ordres du sire de l'Isle-Adam. Le Dauphin se retira à Melun, et bientôt à Tours, où il subit de nouveau l'influence des Armagnacs. La trêve avec les Anglais expirait le 29 juillet. A l'aube de ce même jour, le captal de Buch, à la tête de trois mille soldats ennemis, surprit Pontoise, et cette malheureuse ville, qui ne s'était point attendue à une attaque, fut livrée à tous les excès d'une prise d'assaut. La moitié de ses habitants fut égorgée, l'autre prit la fuite dans la direction de Paris, implorant pitié et secours. Les Anglais vainqueurs suivirent de près les fugitifs. A leur approche, le duc de Bourgogne et la cour de Charles VI quittèrent en toute hâte Saint-Denis, et, sans même traverser Paris, se replièrent sur Troyes, laissant la

(1) Monstrelet, chap. 213.

capitale du royaume exposée aux attaques des Anglais, sans autre défense que les milices bourgeoises commandées par un enfant de quinze ans (1). Le 9 août, quelques partis ennemis parurent sous les murailles de Paris, aux portes mêmes de la ville, et les Parisiens s'indignaient d'être abandonnés « par messire le Dauphin et par le duc de *Bourgoingne* et autres seigneurs qui, jusqu'ici, disaient les registres du parlement, avoient faict *petite résistence* ausdits Anglois et à leurs entreprises (2). » Sur ces entrefaites, le Dauphin, qui avait réussi à rassembler une armée de vingt mille hommes, se porta sur Montereau et fit demander une nouvelle entrevue à Jean-sans-Peur.

Soit qu'il se défiât du Dauphin et de ses affidés, soit qu'il ne cherchât qu'à asseoir sa fortune à l'aide de Henri V, le duc de Bourgogne ne se pressa guère d'accorder l'entrevue qu'on réclamait de lui. En attendant, il se retira à Troyes, où étaient le roi, la reine et toute la cour. De là il fit plusieurs excursions dans le camp du roi d'Angleterre. On ne sait ce qui se passa dans ces conférences suspectes, mais on remarqua que Jean-sans-Peur ne se mit pas en devoir d'accomplir le dernier article du traité de Pouilly, qui était de se joindre au Dauphin pour attaquer les Anglais; loin de là, il conclut avec Henri V une trêve qui liait les mains au Dauphin. Celui-ci insistait fortement pour commencer les hostilités. En effet, les deux partis actuellement sous les armes auraient pu donner

(1) Jean de Luxembourg, comte de Saint-Pol, neveu de Jean-sans-Peur. (Voir plus haut.)

(2) *Archives*, *Conseil*, XIV, folio 191.

beaucoup d'embarras à l'envahisseur de la France. Pour lever les difficultés, le Dauphin insistait vivement pour obtenir une nouvelle entrevue, et Jean-sans-Peur consentit enfin à obtempérer à cette demande.

La conférence devait avoir lieu à Montereau, ville dont le Dauphin était maître, tandis que le duc de Bourgogne tenait le château. L'entrevue fut d'abord indiquée pour le 18 août ; le Bourguignon la remit au 26, ensuite au 10 septembre. Cet intervalle fut marqué, de la part de ce prince, par des incertitudes et des variations qui font voir dans quelles transes il vivait : il avançait, reculait, consultait jusqu'à des devins et demandait avis aux gens de son conseil. Ce fut encore, assure-t-on, sa favorite, la dame de Giac, qui le détermina à se rendre au désir du Dauphin.

D'après ce qui avait été convenu entre les deux princes, l'entrevue si longtemps différée devait avoir lieu sur le pont, dont chaque extrémité était occupée par une garde différente. L'entrée établie du côté du château fut remise aux hommes d'armes du Bourguignon ; celle qui donnait accès du côté de la ville était gardée par les gens du Dauphin. Les deux princes arrivèrent chacun avec dix gentilshommes. Le Dauphin était accompagné de Tanneguy-Duchâtel, du sire de Barbasan, du vicomte de Narbonne et de sept autres seigneurs. Au moment où le duc de Bourgogne, qui avait déjà résisté à plusieurs avertissements secrets, se disposait à partir, ses confidents insistèrent encore pour le retenir; mais il leur répondit : « Pour « Dieu! y pensez-vous? Il faut marcher où il plaira

« au Ciel de nous conduire. Je ne veux pas qu'on me « reproche que la paix ait été rompue par ma lâ- « cheté! » Ses dix hommes d'armes étaient Charles de Bourbon, son gendre, Archambault de Foix, seigneur de Navailles, Guillaume de Vienne, Antoine de Vergy, Pierre de Guise, et cinq autres officiers de sa maison. « Et derechef, disent les chroniques, vinrent à l'encontre de lui les gens dudit Dauphin, qui renouvelèrent les promesses et serments par avant faits et jurés entre les parties, et ce fait dirent : « Venez « devers Monseigneur; il vous attend ci devant le « pont. » Après lesquelles paroles se retrairent (retirèrent) devers leur maître et seigneur. Et adonc ledit duc demanda à ses conseillers dessusdits s'il leur sembloit qu'il pût aller sûrement devers ledit Dauphin, sur les sûretés qu'ils savoient entre eux deux ; lesquels ayant bonne intention lui firent réponse que sûrement y pouvoit aller, attendu lesdites promesses faites par tant de notables personnes d'une partie et d'autre; et dirent que bien oseroient prendre l'aventure d'y aller avecque lui. Sur laquelle réponse se mit en chemin, faisant aller une partie de ses gens devant lui, et entra en la première barrière, où il trouva les gens du Dauphin, qui encore lui dirent : « Venez devers Monseigneur; il vous attend. » Et il dit : « Je vois (vais) devers lui ». Et passa outre la seconde barrière, laquelle fut tantôt fermée à la clef, après que lui et ses gens furent dedans, par ceux qui à ce étoient commis. Et en marchant avant rencontra messire Tanneguy-Duchâtel, auquel, par grand amour, il férit de la main sur l'épaule, disant au seigneur de

Saint-George et aux autres de ses gens : « Vécy en « qui je me fie. » Et ainsi passa outre jusques assez près dudit Dauphin, qui étoit tout armé, l'épée ceinte, appuyé sur une barrière (1). » Dès que les deux princes se trouvèrent en présence, Jean-sans-Peur ôta son chaperon de velours noir, mit un genou en terre et dit au fils de Charles VI : « Monseigneur, je suis venu « à votre commandement. Vous savez la désolation « de ce royaume, votre domaine à venir; quant à « moi, je suis prêt et appareillé d'y exposer les corps « et les biens de moi et de mes vassaux, alliés et su- « jets. Si l'on vous fait quelques rapports à ma charge, « je vous prie de ne les point croire. Pour plus de sû- « reté, si vous voulez changer ou ajouter quelque « chose à nos traités, je suis prêt à le faire. » — « Mes- « sieurs, dis-je bien? » ajouta-t-il s'adressant aux serviteurs du Dauphin. — « Mon cousin, répondit « le prince en le relevant et lui prenant affectueuse- « ment les mains, si bien qu'on ne pourroit mieux « dire. » Pour lors, disent les chroniques, le président de Provence vint dire un mot à l'oreille du Dauphin, puis ils firent un signe de l'œil à Tanneguy, qui était auprès du duc, à l'entrée de la barrière. Tanneguy, prenant sa hache, poussa le duc par derrière, en lui criant : « Monsieur de Bourgogne, entrez là dedans. » Puis s'adressant au Dauphin : « Monseigneur, dit-il, « voici le traître qui vous retient votre héritage. » En même temps il leva sa hache pour frapper. »

La chronique du quinzième siècle, en rendant

(1) Monstrelet, t. IV, p. 182.

compte de cet événement, donne ici quelques détails que nous devons reproduire. « Messire Robert de Loire, ajoute-t-elle, prit le duc de Bourgogne par le bras dextre et lui dit : « Levez-vous, vous n'êtes que « trop honorable. » Et ledit duc étoit à un genou, comme dit est, et avoit son épée ceinte, laquelle étoit, selon son vouloir, trop demeurée devers lui quand il s'agenouilla ; si mit la main pour la remettre plus devant à son aise. Et lors ledit messire Robert lui dit : « Mettez-vous la main à votre épée en la présence de monseigneur le Dauphin? » Entre lesquelles paroles s'approcha d'autre côté messire Tanneguy-Duchâtel, qui fit un signe, en disant : « Il est temps. » Et férit ledit duc, d'une petite hache qu'il tenoit en sa main, parmi le visage, si roidement qu'il chut à genoux et lui abattit le menton. Et quand le duc se sentit féru, mit la main à son épée pour la tirer et se cuida lever pour lui défendre ; mais incontinent, tant dudit Tanneguy comme d'aucuns autres, fut féru de plusieurs coups et abattu à terre comme mort (1). » Quoi qu'il en soit, au même instant on entendit crier : « Alarme ! « alarme ! Tue ! tue ! » et l'on aperçut les chevaliers du Dauphin frappant le duc de leurs haches et de leurs épées. Dès qu'il fut mort, ainsi que le brave duc de Navailles (Noailles), qui avait un moment essayé de le défendre, ses autres serviteurs, surpris et troublés, furent chargés par les hommes du Dauphin, qui en tuèrent quelques-uns ; ceux-ci, revenant ensuite sur le pont, dépouillèrent le corps du duc et voulurent

(1) Id., p. 183.

le jeter dans la rivière; ils en furent empêchés par le curé de Montereau, qui le fit déposer dans un moulin. Le lendemain il fut transporté à l'hôpital, où l'on déposa dans la bière des pauvres son cadavre encore tout sanglant et couvert de ses vêtements, qui fut transporté par des mendiants à l'église paroissiale.

A la nouvelle de l'assassinat du duc de Bourgogne, le peuple de Paris fut saisi *d'une sorte de fureur frénétique* (1), et déjà il allait faire main basse sur tous les partisans du Dauphin lorsque « les bourgeois les plus notables, s'étant réunis en armes, firent proclamer, au nom du roi, dans tous les carrefours de la ville, la défense expresse, sous peine de mort, de porter une épée ou un poignard, ou d'attenter à la vie de qui que ce fût sans autorité de justice. Il fut aussi enjoint à tous, par ordonnance royale et à son de trompe, qu'ils eussent à porter sur leurs tuniques ou leurs chaperons la croix de Saint-André, comme du vivant du feu duc. Il fut défendu, sous peine de mort, à ses gens de guerre de passer dans le parti des Armagnacs... Ils s'accordaient tous à témoigner leur horreur pour le crime affreux dont le duc avait été victime, et vouaient les infâmes assassins au supplice du traître Judas. Afin de mieux témoigner leurs profonds regrets, ils prirent tous le deuil, comme pour la perte d'un père, et firent célébrer dévotement, avec grande pompe, dans les principales églises, des services funèbres

(1) *Quasi furiis diabolicis agitatus.* Le Religieux de Saint-Denis, lib. XL, cap. 12.

pour le repos de l'âme du feu duc (1). » De son côté le Dauphin, voulant donner une autre direction aux manifestations de l'opinion publique, écrivit à la ville de Paris et aux autres bonnes villes du royaume pour leur annoncer ce qui venait de se passer. Après avoir dit que le duc l'avait fait attendre dix-huit jours à Montereau, il rapporta ainsi le fait de sa mort :

« Nous lui remontrâmes amiablement comment, nonobstant la paix et ses promesses, il n'avoit fait et ne faisoit aucune guerre aux Anglais, et aussi comment il n'avoit pas retiré ses garnisons, comme il l'avoit juré, et nous le requîmes de le faire. Alors ledit duc de Bourgogne nous répondit plusieurs folles paroles et chercha son épée pour nous attaquer et nous faire violence en notre personne, laquelle, comme après nous l'avons su, il prétendoit mettre en sa sujétion. De quoi, par la divine pitié et la bonne aide de nos loyaux serviteurs nous avons été préservé, et lui, par sa folie, mourut sur la place. Lesquelles choses nous vous signifions, comme à ceux qui auront, nous en sommes certains, une très-grande joie que nous ayons été de telle manière préservé de tel péril. »

Le Dauphin promettait ensuite d'observer la paix avec le nouveau duc de Bourgogne et ses serviteurs (2); mais, en attendant, il contraignit la Trémoille, qui gardait encore le château de Montereau, de lui livrer cette forteresse. Cependant le sire de Montagu, par-

(1) Monstrelet, t. IV, c. 221, p. 193. — *Preuves de l'histoire de Bourgogne*, 309. — *Histoire des ducs de Bourgogne*, par M. de Barante.

(2) *Chroniques de Charles VI ;* le Religieux de Saint-Denis.

tisan de Jean-sans-Peur, se hâta d'informer les villes bourguignonnes de l'attentat commis sur le pont de Montereau, et de toutes parts on se mit en mesure de tenir tête aux Armagnacs. Sur ces entrefaites, Philippe-le-Bon, comte de Charolais et fils de Jean-sans-Peur, ayant appris à Gand le meurtre de son père, se fit reconnaître pour héritier et souverain du duché de Bourgogne et de toutes les provinces comprises dans la dépendance de sa maison.

La guerre civile allait recommencer : c'était le premier fruit de la trahison et du meurtre. Philippe-le-Bon, se souciant de venger son père beaucoup plus que de servir la France, et se considérant d'ailleurs comme un souverain indépendant, tourna ses espérances du côté de l'Angleterre et invoqua l'appui du roi Henri V. Ce prince, faisant taire ses ressentiments, crut de sa politique de venir en aide à l'une des factions qui se disputaient la France, pour en finir promptement avec l'autre et préparer ainsi la conquête définitive du royaume. Et « dès lors en avant, disent les chroniques, commencèrent ceux tenant la partie du roi et du duc de Bourgogne à repairer (aller) marchander et avoir très-grand accointance avec les Anglois (1). » Les derniers mois de l'année se passèrent en négociations, et enfin le roi d'Angleterre conclut avec Philippe-le-Bon, fils de Jean-sans-Peur, un traité d'alliance offensive et défensive basé sur les conditions suivantes : 1° le roi d'Angleterre épouserait la princesse Catherine de France, fille de Charles VI, sans imposer aucune charge au royaume; 2° il laisserait

(1) Monstrelet, t. IV, p. 217.

au roi Charles VI, durant sa vie, la jouissance de la couronne de France et des revenus qui y étaient attachés ; 3° après la mort de Charles VI, la couronne de France serait dévolue à Henri V, roi d'Angleterre, et à ses héritiers ; 4° à cause de la maladie du roi, Henri V, du vivant de Charles, serait déclaré régent du royaume de France et prendrait en main le gouvernement de ce pays (1); 5° les princes, les grands vassaux, la noblesse, les communes, le parlement et les bourgeois lui prêteraient immédiatement serment de fidélité et d'obéissance; 6° le roi Henri V et le duc de Bourgogne s'aimeraient, s'assisteraient comme deux frères, resserreraient leurs rapports par des alliances de famille et réuniraient leurs forces pour poursuivre, chasser ou punir le Dauphin et tous les meurtriers du duc Jean-sans-Peur. Ces points acceptés et convenus de part et d'autre, les préparatifs militaires furent vigoureusement poussés, malgré la saison d'hiver (1419-1420).

Le traité de paix conclu à Troyes entre Philippe-le-Bon et Henri V semblait ne pouvoir être valable qu'autant qu'il serait confirmé par Charles VI et par la France elle-même. On obtint aisément (9 avril 1420) le consentement ou la signature de Charles VI, qui, n'ayant plus conscience de ses actes, subissait les vo-

(1) Voici textuellement, quant aux titres à prendre, l'article du traité : *Item* (c'est Charles VI qui parle) est accordé que, durant notredite vie, nommerons, écrirons et appellerons notredit fils le roi Henri, en langage et langue françoise, par cette manière : Notre très-cher fils Henri, roi d'Angleterre, héritier de France ; et en langue latine : *Noster præcharissimus filius Henricus, rex Angliæ, hæres Franciæ.*

lontés du Bourguignon et celles de la reine Isabeau. Cette formalité remplie, on fit publier, le 30 mai, tant à Paris que dans les bonnes villes dont on était maître, la proclamation suivante :

« Charles, par la grâce de Dieu roi de France, à ceux qui les présentes verront, salut.

« Savoir faisons qu'immédiatement après la conclusion définitive de la paix faite, jurée et confirmée solennellement dans notre ville de Troyes, entre nous, notre très-cher fils Henri, roi d'Angleterre, héritier de France, et notre très-cher et bien-aimé fils le duc de Bourgogne, plusieurs prélats, barons, chevaliers, écuyers et autres personnes notables des différents états, ont, par notre ordre, volonté et commandement, juré sur les saints Évangiles de Dieu certains points et articles en la manière qui suit :

« D'abord, vous promettez et jurez de vous soumettre et d'obéir humblement, fidèlement et diligemment, au très-excellent et très-puissant prince Henri, roi d'Angleterre, en sa qualité de gouverneur et régent du royaume et de l'État de France, et de vous conformer à ses ordres et commandements en tout ce qui touche et concerne le gouvernement dudit royaume et dudit État, soumis à notre très-haut et très-excellent seigneur suzerain le roi de France.

« Aussitôt après le décès de notredit seigneur suzerain Charles, roi de France, vous serez et resterez à jamais fidèles hommes liges et loyaux sujets dudit très-haut et très-puissant prince Henri, roi d'Angleterre, et de ses héritiers ; vous le regarderez et accepterez sans opposition ni difficulté comme votre seigneur suze-

rain et le vrai roi de France; vous lui obéirez comme au vrai roi de France, et n'obéirez jamais à un autre comme roi ou régent de France, si ce n'est à votre seigneur suzerain Charles, roi de France, et audit très-excellent et très-puissant prince Henri, roi d'Angleterre, et à ses héritiers.

« Vous ne donnerez à personne aide, conseil ou appui pour que ledit très-excellent et très-puissant prince Henri, roi d'Angleterre, perde la vie ou un de ses membres, qu'il soit pris méchamment, ou qu'il souffre dommage ou préjudice dans sa propre per- personne, dans son Etat, dans son honneur ou dans ses intérêts, quels qu'ils soient; mais si vous savez ou reconnaissez que quelqu'une desdites choses ait été complotée ou machinée contre lui, vous l'empêcherez de tout votre pouvoir, et vous l'informerez, le plus tôt que vous pourrez, par vous-mêmes, par messages ou par lettres.

« Voulons et ordonnons en outre que tous nos vassaux et sujets, de quelque rang et condition qu'ils soient, jurent aussi d'observer ces points et articles sans délai ni excuse quelconque. En témoignage de quoi nous avons fait apposer notre sceau à ces lettres.

« Donné à Troyes, le vingt et unième jour de mai, l'an du Seigneur mil quatre cent vingt, et de notre règne le quarantième (1). »

Trois jours après, le 2 juin, fut célébré à Troyes, en l'église de Saint-Jean, le mariage du roi d'Angleterre avec madame Catherine, fille de Charles VI. Le lendemain un grand festin fut offert par Henri V au roi

(1) Monstrelet.

de France, à la reine Isabeau, au duc de Bourgogne et à ceux des grands vassaux qui trahissaient la cause de la France. Quelques gentilshommes demandaient un tournoi, mais Henri V s'y refusa. « Je prie, dit-« il, monseigneur le roi de permettre et je commande « à tous ses serviteurs et aux miens que nous soyons « prêts demain matin pour aller mettre le siége de-« vant la ville de Sens, où sont les ennemis du roi. « Là chacun de nous pourra jouter, tournoyer et « montrer sa prouesse et son courage; car il n'y a « pas de plus belle prouesse que *de faire justice des « méchants* (1). » Les méchants dont parlait le gendre de Charles VI étaient ceux qui, indignés de passer sous les fourches de l'Angleterre, voulaient que la France demeurât libre et indépendante comme aux jours de Bouvines, comme sous le règne de saint Louis. Désormais, sous un roi en démence et qui ne pouvait être responsable des calamités ordonnées en son nom, la France entre dans une période lamentable, durant laquelle, trahie par ses propres chefs, vendue par Isabeau de Bavière, sacrifiée par le duc de Bourgogne, elle allait voir la félonie prendre le nom de fidélité, la honte se targuer du nom de vertu, la loyauté et le patriotisme passer au rang des crimes et s'appeler désertion ou révolte.

Le siége de Sens ne dura que deux jours. A peine Henri V eut-il replacé cette ville sous l'autorité de l'archevêque, son vassal, qui venait de bénir son mariage (2), que, d'accord avec le duc de Bourgogne, il se

(1) *Journal de Paris.*

(2) « Vous m'avez donné une femme, dit Henri V à l'archevêque, je

porta sur Montereau, où le sire de Guitry s'était renfermé avec d'autres partisans du Dauphin. Le jour de la Saint-Jean (1420), la ville fut enlevée par surprise et la garnison se replia dans la citadelle. Henri V somma le gouverneur de se rendre, lui faisant connaître que, s'il refusait, les prisonniers français seraient pendus sous ses yeux. Le sire de Guitry demeura fidèle à la cause du Dauphin, qui était devenue la cause de la France, et le roi d'Angleterre eut la cruauté de faire périr les malheureux bourgeois tombés en ses mains. Huit jours après, manquant de vivres, la garnison capitula, à la seule condition qu'elle aurait la vie sauve. Peu de jours après, les Anglo-Bourguignons se rendirent maîtres de Villeneuve-le-Roi, et bientôt ils mirent le siége devant Melun.

Le Dauphin, qui s'était porté sur l'autre rive de la Loire pour rallier les provinces du Midi à ses intérêts et lever de nouvelles troupes, avait confié le commandement de Melun au seigneur de Barbazan, « noble vassal, expert, subtil, et renommé en armes. » La garnison placée sous ses ordres s'élevait à moins de sept cents hommes, parmi lesquels le sire de Bourbon et plusieurs intrépides chevaliers. La défense confiée à ces braves gens fut longue et rude. La ville fut investie par plus de vingt mille combattants, qui, à l'aide d'une énorme quantité de grosses machines et d'engins de guerre, battaient en brèche les tours et les remparts, et comblaient les fossés pour pouvoir pénétrer sans obstacles dans la place. Les assiégeants,

vous rends la vôtre. » Et il le fit entrer dans la cathédrale conquise par les Anglais. (Voir Juvénal des Ursins.)

voyant partout leurs attaques déjouées par la courageuse vigilance des Français, entreprirent de creuser des mines sous les murailles de Melun et de s'introduire par ce chemin. La garnison, ayant découvert l'existence de l'un de ces ouvrages, pratiqua immédiatement une contre-mine, creusant de son côté et protégeant les travailleurs à l'aide d'une forte barrière de bois qu'ils poussaient devant eux. Bientôt les deux partis se rencontrèrent dans cette galerie souterraine, et de part et d'autre on se battit vaillamment, mais sans résultat. Ce fut comme une lice ouverte à l'humeur chevaleresque des deux armées, et le roi d'Angleterre lui-même vint rompre des lances contre le sire de Barbazan. Cette circonstance créa en faveur de ce dernier une fraternité d'armes qui lui sauva la vie lorsque la ville, après quatre mois d'une résistance héroïque, tomba enfin au pouvoir d'un ennemi injuste et sans pitié. Vainement le Dauphin avait-il envoyé un corps d'armée de quinze mille hommes au secours de Melun; l'armée assiégeante, qui avait reçu des renforts, ne permit pas à cette troupe de venir en aide aux assiégés. Ceux-ci, réduits aux dernières extrémités, avaient mangé les chevaux et jusqu'aux animaux immondes; mais ces tristes aliments n'avaient fait que les livrer en proie à des maladies contagieuses. Lorsqu'ils ouvrirent leurs portes, décimés par la fièvre et par le fer, ils eurent la douleur de voir Henri V condamner l'élite d'entre eux à l'ignominieux supplice du gibet (18 novembre).

Paris, gouverné par la faction du duc de Bourgogne, avait naturellement passé sous le joug anglais, préfé-

rant d'ailleurs, tant les haines politiques sont délirantes, l'autorité de la maison de Lancastre au triomphe des Armagnacs. Or la population parisienne n'avait guère à se réjouir de la domination étrangère et de l'administration militaire du duc de Clarence, frère de Henri V. La malheureuse capitale était en proie à la disette; le pain devenait chaque jour plus cher; pour s'en procurer il fallait passer la nuit aux portes des boulangers, et encore il n'y en avait pas pour tout le monde; les riches s'en procuraient à prix d'or, mais les bourgeois, les petits marchands, les ouvriers étaient victimes de la famine et périssaient misérablement dans les rues. En ce triste état, le peuple crut que l'établissement de la souveraineté anglaise amènerait enfin une paix durable, et avec la paix la fin des souffrances matérielles du pays. Cette croyance entra pour beaucoup dans les dispositions des esprits, au moment où, après la soumission de Melun, Henri V vint faire à Paris une entrée triomphale. Ce jour-là donc, 1er décembre 1420, le roi Charles VI, Henri V, régent du royaume, le duc de Bourgogne, les princes et les princesses de leurs familles, moins le Dauphin, toujours en guerre et proscrit, entrèrent à Paris par la porte Saint-Denis, au milieu d'une foule empressée sur leurs pas et qui criait « Noël! » Au-devant des rois le clergé marchait processionnellement, en chantant le *Te Deum;* derrière eux venaient les gentilshommes, vêtus de robes rouges en l'honneur de l'Angleterre. Une espèce de théâtre était dressé dans la rue de la Calandre, et on y représentait, en signe de fête, le mystère de la Passion. Les deux rois, entrant

à cheval, traversèrent la ville et ne s'arrêtèrent qu'à l'église Notre-Dame, pour y rendre grâce à Dieu de leurs récentes victoires. Derrière eux marchaient les ducs de Clarence et de Bedford, frères de Henri V, et le duc de Bourgogne, par qui la France subissait la honte du joug étranger. A la suite de la cérémonie religieuse, Charles VI se rendit à l'hôtel Saint-Paul, Henri V au Louvre, et le duc de Bourgogne à l'hôtel d'Artois. Le lendemain fut réservé à l'entrée des deux reines. Ces pompes désastreuses pour la France furent tout ce qu'obtint le peuple de Paris pour prix de ses clameurs officielles. Le pain n'en devint que plus cher, l'épidémie n'en continua que mieux ses ravages, et le froid augmentant chaque jour d'intensité multiplia le nombre des victimes.

Le roi d'Angleterre apportait d'outre-mer l'habitude de faire ratifier les décisions du prince par les grands corps de l'État. On se hâta de convoquer à Paris une assemblée politique, une sorte de conseil des notables, que l'on décora du titre d'états du royaume, et dont la plupart des membres n'avaient évidemment reçu aucun mandat régulier. Les prétendus représentants des trois ordres reconnurent le traité de Troyes, déclarèrent y donner leur adhésion, prêtèrent serment au roi Henri et rétablirent les aides et les gabelles, afin de mettre le gouvernement en mesure de faire face à la guerre. On fit un règlement qui, sous prétexte de refonte des espèces, devait avoir pour résultat une nouvelle altération de la monnaie. L'Université réclama et fit valoir les exemptions ecclésiastiques, mais le roi d'Angleterre repoussa durement cette requête. De son côté

le duc de Bourgogne s'occupa d'avoir justice de la mort de son père. Il obtint de Henri V une déclaration qui ordonnait à tous les officiers royaux de procéder contre les auteurs du crime. Saisi de l'affaire, le parlement instruisit une procédure à la suite de laquelle il rendit un arrêt qui déclarait le Dauphin convaincu d'homicide sur la personne de Jean-sans-Peur, et, à raison de ce crime, le bannissait à perpétuité du royaume, et dégageait tous ses vassaux, gens et sujets de tout serment de féauté, de toute promesse ou obligation de service envers lui et ses successeurs (3 janvier 1421). Cette sentence, à la fois inique et odieuse, était en harmonie avec tous les actes du gouvernement de Henri V, domination dure et tyrannique, exercée par un maître étranger, pour la seule satisfaction des intérêts anglais, et contre laquelle ne pouvait protester l'infortuné Charles VI, alors malade et délaissé dans les froides murailles de l'hôtel Saint-Paul.

Henri V semblait vouloir se venger sur la France, par des procédés hautains, de la nécessité où il se trouvait en Angleterre de respecter les barons et les lords. Le maréchal de l'Isle-Adam lui ayant parlé avec assurance, Henri lui demanda « Comment il estoit si « hardy que de le regarder au visaige ? — Très-re- « doubté seigneur, répondit le guerrier, c'est la guise « de France, et si aulcun n'ose regarder celluy à qui « il parle, on le tient pour mauvais homme et trais- « tre. — Ce n'est pas notre guise, » répliqua Henri V; et quelques jours après l'Isle-Adam fut enfermé à la Bastille (1). Il fit ensuite ajourner le Dauphin à son

(1) Juvénal des Ursins.

de trompe, et le fit déclarer banni et exilé à jamais du royaume. Le Dauphin appela de cet arrêt, pour soi et pour ses adhérents, à la pointe de son épée, et « fist vœu de relever et poursuyvre sadicte appella-« tion, tant en France qu'en Angleterre, par tous les « pays du duc de Bourgogne. » Mais les cruautés de ses partisans donnaient en certains lieux gain de cause à l'étranger. Ceux qui, oubliant l'assassinat de Louis d'Orléans, ne pardonnaient pas au Dauphin la mort de Jean-sans-Peur, lui pardonnaient bien moins encore les cruautés du seigneur de Vaurus, gouverneur de Meaux, qui surpassait *Néron*, qui attachait ses prisonniers à la queue de son cheval et les *menait battant jusques à Meaux*, pour les pendre à son orme, s'ils ne payaient une forte rançon, et quelquefois même lorsqu'ils payaient. On répétait dans Paris que l'*orme* de Vaurus avait des cadavres pour feuilles, que le tyran y avait fait attacher par le milieu du corps une jeune femme enceinte, et que, pendant une nuit où les pieds des pendus touchaient sa tête sous le souffle des vents, l'infortunée avait été dévorée par les loups. Ce seigneur et les alliés d'Écosse étaient presque la seule ressource du Dauphin.

Cependant cette cause désespérée se releva un peu. Vers le commencement de l'année 1421, Henri V et le duc de Bourgogne se séparèrent, le premier pour retourner en Angleterre avec Catherine de Valois, sa nouvelle épouse, l'autre pour reprendre le chemin de la Flandre. Pendant leur absence, les partisans du Dauphin se montrèrent en force dans quelques provinces, particulièrement en Anjou, où le maréchal de

Lafayette, à la tête d'une petite armée de Français et d'Écossais, commandée par le comte de Buchan, défit complétement à Beaugé une armée anglaise (22 mars). Le duc de Clarence, frère du roi d'Angleterre, dont l'imprudence avait amené cette défaite, périt dans la bataille, et plusieurs seigneurs considérables abandonnèrent les intérêts du duc de Bourgogne pour se rallier au légitime héritier de Charles VI. Vers le même temps, le sire de Harcourt, Poton de Saintrailles et le célèbre Vignolles, surnommé La Hire, guerroyaient vigoureusement contre les Anglais sur les frontières de la Picardie; ils furent attaqués et vaincus à Mons-en-Vimeu par le duc de Bourgogne, qui, à la tête d'une armée flamande, avait marché contre eux. Dans cette journée Philippe-le-Bon se fit remarquer par un courage intrépide, digne de sa race. Cependant la nouvelle de la bataille de Beaugé avait circulé en Angleterre. Impatient de venger son frère et ses soldats, Henri V dirigea des troupes sur Douvres, leva des emprunts dans chaque comté, et fit ratifier le traité de Troyes par le parlement d'Angleterre. Le 10 juin il débarqua à Calais avec un renfort de quatre mille hommes d'armes et de vingt-quatre mille archers. Après avoir fait à Vincennes, dans la demeure de Charles VI, un séjour de quelque durée, le roi d'Angleterre se porta sur Chartres et refoula le Dauphin dans le Berri. Tandis qu'une partie de ses troupes, sous les ordres de Jacques, roi d'Écosse, assiégeait l'importante ville de Dreux, Henri V se dirigea sur Meaux avec un corps d'armée et se mit en devoir de forcer l'impitoyable Vaurus dans son repaire. En chemin il s'empara suc-

cessivement du château de Rougemont, en Beauce, de Villeneuve-le-Roi et de Lagny-sur-Marne. Le 6 octobre, après avoir fait incendier les faubourgs de Meaux par le duc d'Exeter, son oncle, il assiégea la ville, que défendaient un millier d'Armagnacs. L'entreprise était difficile. La Brie, aujourd'hui si fertile, était, comme les campagnes voisines de Paris, en proie à la plus horrible disette, et des bandes de loups féroces attaquaient et dévoraient les misérables qui échappaient à Vaurus. L'armée anglaise, forte de vingt mille hommes, campait dans ce pays dévasté et désolé, et, presque sans abri contre les pluies d'automne, elle se sentait décimée par les maladies plus encore que par le fer des assiégés. Aussi, dans son exaspération, rendait-elle aux partisans du Dauphin et aux misérables paysans de la Brie la guerre d'extermination que lui faisaient les Armagnacs. Le siége de Meaux dura plus de sept mois. A mesure que les Anglais emportaient les rues, les maisons, les positions extérieures, la garnison, bien convaincue qu'elle n'avait aucune grâce à attendre, se concentrait dans de nouveaux postes, et il fallut cinq mois pour la réduire dans les ouvrages fortifiés qu'elle occupait sur la place du Marché. Durant ces luttes désespérées, les Anglais perdirent l'élite de leurs chefs, et entre autres le comte de Worcester et lord Clifford; Jean Cornwallis, un de leurs plus braves capitaines, fut blessé grièvement, et son fils unique fut emporté par un boulet de canon. Le Dauphin, étonné lui-même de l'opiniâtre persévérance de ses partisans, essaya de ravitailler et de secourir la place; mais cette ten-

tative, dirigée par le sire d'Offemont, fut déjouée par les Anglais. Peu de jours après, les assiégeants donnèrent un nouvel assaut, « lequel dura de sept à huit heures moult cruel et ensanglanté; et y furent, disent les chroniques, tant d'un côté comme d'autre, moult d'hommes navrés et occis... Les assiégés se défendirent vaillamment, et combattirent tant qu'ils n'avaient dedans le *Marché* de lances, sinon en petit nombre, que toutes n'eussent été rompues; mais, au lieu desdites lances, combattirent par longue espace de hastiers (broches) en fer et reboutèrent iceux Anglois hors de leurs fossés. » C'était une dernière victoire qui ne retarda que de peu de jours la soumission de la ville. L'artillerie anglaise avait brisé tous les remparts, et Henri V hésitait à donner un dernier assaut. Enfin, après un atroce combat où le sang des deux partis inonda à flots les décombres, Vaurus fut livré par les chefs de la garnison, qui capitulèrent; on le traîna dans les rues, on enfonça son étendard dans sa poitrine, on pendit son corps à son orme, et l'on éleva au-dessus de la cime de l'arbre sa tête enfoncée dans une pique. Henri V, laissant ce digne trophée d'une telle guerre, revint triompher à Paris et étala avec les Anglais, dans une cour plénière, une magnificence insultante à côté de la folie et de la misère du pauvre Charles VI.

La réduction de Meaux (10 mai 1421), qu'avait précédée la prise d'un grand nombre de places et de châteaux d'une moindre importance, força les provinces septentrionales, depuis la Somme jusqu'à la Loire, de subir l'autorité du roi d'Angleterre et la hon-

teuse stipulation du traité de Troyes. Le 21 mai, la reine d'Angleterre, qui venait de donner le jour à un enfant également nommé Henri, quitta Windsor et vint à Vincennes, où Henri V ne tarda pas à la rejoindre. Le 30 mai, les deux rois, le conquérant et l'insensé, se rendirent à Paris pour la solennité de la Pentecôte. « Les citoyens, dit un écrivain anglais, admirèrent la magnificence du régent et de ses nobles; mais, en même temps, la position de leur souverain les émut de pitié... La pompe et les spectacles dont Henri V cherchait à les éblouir ne purent étouffer leurs sentiments, ni réduire leurs plaintes au silence (1). »

C'en était fait de la monarchie française si le roi d'Angleterre ne fût tombé dangereusement malade. Le mal ne laissait plus d'espérance : c'était une fistule, que les médecins du temps ne savaient pas guérir. Henri V vit, sans exprimer un regret, s'échapper de ses mains la couronne de France, le grand objet de son ambition; mais l'avenir de son fils l'alarma vivement. Il ne pensa qu'en tremblant aux malheurs d'une minorité longue et peut-être agitée. Il recommanda son enfant et sa femme à la loyauté de Jean, duc de Bedford, son frère, qu'il créa régent de France. Onfroi, duc de Glocester, son autre frère, fut nommé régent d'Angleterre, et le comte de Warwick, tuteur de leur jeune neveu. Ces dispositions terminées, il consacra le peu d'heures qui lui restaient à des exercices religieux, et il mourut, le 31 août 1422, au château de

(1) John Lingard, t. V, p. 73.

Vincennes, après un règne glorieux pour l'Angleterre et à jamais désastreux pour notre patrie.

On lui fit de pompeuses funérailles. Sur le char funèbre et sous une riche tenture de soie était placé un lit cramoisi, brodé d'or, où reposait l'effigie du roi, dans ses vêtements, la couronne d'or en tête, le sceptre dans la main droite, et le globe surmonté d'une croix dans la main gauche. Cinq cents chevaliers et écuyers, en armures noires, leurs lances renversées, le précédaient et le suivaient. Autour du corps marchaient trois cents porteurs de torches, confondus avec des gens qui tenaient des armoiries, des bannières et des pennons. Le clergé, dans tous les lieux que traversait le cortége, se plaçait sur deux lignes de chaque côté ; et derrière, enfin, chevauchaient la noblesse, les princes du sang et le roi d'Écosse, comme chef du deuil. Après eux, à la distance d'une lieue, venait la reine Catherine avec une suite nombreuse. Ce fut de cette manière que l'on conduisit le corps du roi de Paris à Rouen, où on le plaça sur un lit de parade; de Rouen on le transporta à Calais à petites journées, et une flotte l'y reçut pour l'emmener en Angleterre. A mesure que le cortége s'avançait vers la métropole il était rejoint par les évêques, les abbés mitrés et le clergé, et les obsèques se célébrèrent, en présence de tout le parlement, d'abord à Saint-Paul, et ensuite à l'abbaye de Westminster. On enterra le corps près des reliques d'Édouard le Confesseur, et pendant longtemps le peuple visita cette tombe avec des sentiments de vénération et de regret (1).

(1) *Journal d'un bourgeois de Paris.*

Au témoignage des chroniques du quinzième siècle (1), Henri de Lancastre, cinquième du nom et roi d'Angleterre, était un prince d'une tournure distinguée, d'une taille avantageuse, et, bien que son extérieur semblât annoncer de la fiereté, il se faisait un point d'honneur de montrer une extrême affabilité à tout le monde, de quelque rang ou condition que l'on fût. Évitant toujours les réponses verbeuses et les serments, dont on est ordinairement si prodigue, il allait droit au but et se contentait de dire : « C'est impossible ; » ou bien : « Il faudra que cela soit ainsi. » Lorsqu'il avait prononcé ces simples paroles, il se croyait aussi engagé à y donner suite que s'il avait appelé en témoignage Notre-Seigneur Jésus-Christ et tous les saints. Scrupuleux observateur de la justice, il savait épargner les humbles et abaisser les orgueilleux. Il conservait une merveilleuse égalité d'âme dans le malheur aussi bien que dans la prospérité. Si ses troupes venaient à éprouver quelque revers, il leur disait souvent : « Vous le savez, les chances de la guerre sont variables ; mais, si vous voulez vous assurer les faveurs de la fortune, conservez toujours le même courage. » On ne s'étonnera pas que la France, qui eut à gémir de la tyrannie et de la cruauté de cet ennemi, hésite à s'associer sans réserve à de semblables éloges.

Quoi qu'il en soit, sept semaines après la mort du roi Henri V, et le 21 octobre, Charles VI, à son tour, mourut, pleuré et regretté de ces populations compatissantes auxquelles son règne avait été pourtant si fu-

(1) Citées par John Lingard.

neste, mais qui l'avaient vu souffrir comme elles-mêmes. « Tout le peuple qui estoit dans les rues et aux fenestres pleuroit et crioit comme si chacun eust vu mourir ce qu'il aimoit le plus. « Ah ! très-cher prince, jamais nous « n'en aurons un si bon ! Jamais nous ne te reverrons ! « Maudite soit la mort ! Nous n'aurons jamais plus que « guerre, puisque tu nous as laissés. Tu vas en repos ; « nous demeurons en tribulation et douleur (1). »

Les dernières années de son lamentable règne, s'il faut en croire la critique historique, virent apparaître dans le monde chrétien « le plus beau livre qui soit sorti de la main des hommes (2), » c'est-à-dire l'*Imitation de Jésus-Christ*.

C'est un problème vraisemblablement insoluble que d'arriver à connaître l'auteur de cette œuvre digne de l'admiration des siècles. Nous savons bien qu'une école se plaît à l'attribuer au chancelier Gerson, l'un des docteurs qui, au nom de l'Université, exercèrent sur les affaires religieuses de la France, tant à Paris que dans les conciles, l'influence la plus considérable. Nous n'admettrons jamais sans preuves irrécusables que ce savant, si âpre à la discussion, si entier dans ses systèmes, si peu sympathique à la papauté, se soit démenti au point de composer, dans ses heures d'exil ou de retraite, un ouvrage religieux qui enseigne avant tout l'humilité, l'abnégation, le sacrifice et la croix. « Aime à être inconnu » (*Ama nesciri*), dit ce livre héroïque ; et la main qui a tracé ce

(1) *Chronicor. Karoli Sexti* lib. XI, capit. 14. *De Moribus regis Angliæ Henrici*. Le Religieux de Saint-Denis.

(2) « Puisque l'Évangile n'en vient pas, » dit Fontenelle.

précepte est demeurée ignorée elle-même, soit dans le moyen âge, soit dans l'avenir. Le traité de l'*Imitation* nous a été transmis, depuis plusieurs siècles, non comme l'expression d'une pensée individuelle ni d'un recueillement personnel, mais en quelque sorte comme le résumé des aspirations chrétiennes, comme la manifestation la plus haute (après les livres saints) des soumissions de l'âme à la voie de Dieu. Nous sommes heureux que la science n'ait point découvert le docteur ou le cénobite dont le nom aurait droit à être inscrit sur le frontispice de ce livre. Nous aimons à n'y retrouver ni le travail de Gerson, ni les méditations du prétendu Gersen (1), ni la pensée du moine A. Kempis (2). Il nous semble que l'esprit de Dieu seul a inspiré cette œuvre (3); que Jésus-Christ, se révélant à l'un de ses saints, à l'un de ses apôtres

(1) Gersen n'est peut-être que l'altération du nom de Gerson, ou réciproquement : difficulté insoluble.

(2) Le moine A. Kempis, ou pour mieux dire Thomas de Kempen, du diocèse de Cologne, ne paraît avoir été que le copiste du livre.

(3) Le premier manuscrit de l'*Imitation* que l'on connaisse paraît être de la fin du quatorzième siècle ou du commencement du quinzième. M. Gence regarde le manuscrit de Mœlck (1421) comme le plus ancien. A dater de cette même époque (1421), les copies devinrent très-nombreuses. Bientôt l'imprimerie s'employa à reproduire ce livre admirable, et on en compte deux mille éditions latines, plus de mille éditions françaises. Toutes les grandes nations catholiques ont revendiqué pour leur littérature l'honneur d'avoir donné au monde chrétien cet ouvrage vraiment universel; mais la simplicité, la netteté, l'absence d'ornements de mauvais goût, la tournure des phrases nous permettent de découvrir, à travers l'enveloppe des mots latins, le génie particulier à la langue française. Toutefois, vers le commencement du quinzième siècle, l'abus des images, le luxe des citations, la puérilité des arguments philosophiques envahissaient notre littérature. La rédaction de l'*Imitation* semble rap-

ignorés du quatorzième siècle, contemporain de sainte Brigitte et de sainte Catherine de Sienne, a voulu lui-même parler au monde et montrer par quels chemins se sauve une âme. Comme le poëme d'Homère, cette Iliade mystique ne paraît pas appartenir à un même homme, à un même temps; destinée à tous les âges et à toutes les générations, elle ne porte l'empreinte d'aucune période particulière, d'aucune nationalité, d'aucun pays. Tout indique seulement qu'elle a été composée durant le schisme déplorable qui partagea l'Église en plusieurs obédiences, comme si Dieu avait eu recours à ce cri, à cet appel, pour retenir à lui les faibles que le scandale aurait fait chanceler, pour maintenir jusqu'au bout les forts dans ses voies. En ce même temps la France était en proie aux factions, sous un roi en démence, et, comme aux jours de l'invasion des barbares, les calamités et les souffrances extérieures refoulaient toutes les classes de la société au pied des autels. Le livre de l'*Imitation*, envisagé comme monument historique, reflète peut-être les douleurs et les idées de ces jours de deuil; c'est la voix de la résignation, c'est un gémissement poussé dans l'exil, c'est la consolation présentée au monde par la croix et le sacrifice.

peler des temps meilleurs, au point de vue de la forme et du goût, comme au point de vue de la foi, et particulièrement la période durant laquelle écrivit saint Bernard. « Qui sait, dit M. Ampère, si l'*Imitation* n'a pas été l'épopée intérieure de la vie monastique? si elle ne s'est pas formée peu à peu? » Nous ne jugeons pas les systèmes; mais, pour ne citer qu'un exemple, n'est-il pas évident que le quatrième livre de l'*Imitation* n'est ni de la même main ni de la même époque que le reste de l'ouvrage?

CHARLES VII.

(1422 — 1461.)

§ I. — PREMIÈRE PÉRIODE DU RÈGNE.

Le 10 novembre 1422, au moment où les funérailles du malheureux Charles VI furent accomplies, un héraut d'armes cria sur la fosse royale : « Dieu veuille avoir pitié de l'âme de très-haut et très-excellent prince Charles, roi de France, sixième du nom, notre naturel et souverain seigneur ! » Puis il ajouta : « Dieu accorde bonne vie à Henri, par la grâce de Dieu roi de France et d'Angleterre, notre souverain seigneur ! » Les Anglais qui formaient le cortége accueillirent cette proclamation avec transport ; les sergents d'armes relevèrent leurs épées et leurs masses fleurdelysées, en disant à voix haute : « Vive le roi ! vive le roi ! » et le duc de Bedford, frère de Henri V, oncle du jeune Henri VI, fit porter devant lui l'épée royale, comme régent du royaume. Les seigneurs bourguignons et les magistrats vendus à l'étranger s'en réjouirent, mais le peuple murmura. Cependant, en face des troupes étrangères, en présence des menaces et des supplices, il fallut se résigner et subir l'avénement du roi anglais, Henri VI, enfant de neuf mois, petit-fils, par sa mère, de Charles VI, mais exclu de la couronne de France par les lois du royaume, toujours écrites dans le cœur du peuple.

Cependant la plus grande partie du royaume était

conquise ; la capitale reconnaissait un roi anglais ; les actes publics et la justice étaient rendus au nom de Henri VI. L'Université, la plupart des grands vassaux, Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, la reine Isabeau de Bavière, la Picardie, l'Artois, la Flandre, la Champagne, la Normandie et l'Ile de France acclamaient la dynastie de Lancastre et répudiaient les Valois. Le régent anglais se faisait prêter serment de fidélité par les bourgeois, les ecclésiastiques, les magistrats, et il n'y avait pas jusqu'aux servantes et aux gardeurs de pourceaux qui ne fussent contraints d'adhérer à sa puissance. Un parlement sanctionnait toutes ces hontes, et le roi légitime, le successeur de Philippe-Auguste et de saint Louis, déclaré traître et rebelle, errait dans les provinces du Midi, mendiant quelques sympathies pour ses droits méconnus et sa couronne proscrite. C'était un faible jeune homme, âgé de dix-neuf ans, livré aux plaisirs, dépourvu d'expérience et incapable de triompher par lui-même de tant d'obstacles. Ses droits étaient néanmoins reconnus par la Touraine, l'Orléanais, le Berri, le Bourbonnais, l'Auvergne, le Languedoc, le Lyonnais et le Dauphiné. Le Maine et l'Anjou, domaines de la maison de Sicile, refusaient, de leur côté, de reconnaître la légitimité de Henri VI, et le duc de Savoie, oncle du duc de Bourgogne, se montrait dévoué aux intérêts de la maison capétienne.

Qui pourrait dire les calamités que trente ans de guerres civiles ou d'invasions étrangères avaient accumulées sur la France septentrionale ? Les villages avaient été incendiés, les fermes dévastées, les mai-

sons détruites. Des bandes de brigands féroces se répandaient dans les campagnes et y commettaient mille horreurs. Les populations entières, chassées au hasard, ne demandaient des ressources qu'à la mendicité, à la débauche et au crime. D'un autre côté, la guerre continuait avec un acharnement sans égal. Chaque ville assiégée par les Anglais n'ouvrait ses portes qu'après une résistance longue, désespérée, souvent héroïque. Pour prix de tant de courage, les vaincus étaient quelquefois traités comme rebelles et livrés au supplice, au nom de Henri VI encore au berceau. Les généreux citoyens qui conspiraient, à Paris, pour le rétablissement du roi capétien étaient cousus dans des sacs et jetés à la Seine.

Le jeune Charles VII était au Puy en Velay lorsqu'il apprit la mort de son père; il se fit reconnaître roi par les seigneurs de sa suite et couronner dans une petite église. Pour toute cérémonie on éleva la bannière de France aux cris de *Vive le roi!* Il y avait loin de cette obscure solennité aux pompes fastueuses que déployaient à Paris le régent Bedford et les princes anglais; mais Dieu réprouvait le triomphe de l'étranger et bénit l'humble avénement du roi Charles. Ce prince vint établir à Poitiers son parlement et sa cour. La France du midi de la Loire n'avait point été sourde à sa voix; elle se leva pour le défendre. Tant que les peuples de la langue d'Oc avaient eu à subir les lois et les lieutenants, plus durs encore, des rois de la langue d'Oïl, ils avaient porté leur joug avec déplaisir et contrainte, le secouant en toute occasion favorable et déployant avec empressement leur drapeau contre

celui des hommes du Nord; mais, du jour où le nord de la France fut à son tour asservi, de l'heure où la bannière d'Angleterre flotta sur les clochers de la Neustrie, de la Picardie et de la Beauce, le roi capétien devint, même pour les races du Midi, le roi national, et les peuples que partageait la Loire firent cause commune contre l'étranger. Dès lors disparurent en grande partie ces rivalités d'origine et de nationalité autrefois sources de tant de haines; la véritable patrie fut le camp du roi; le parti des conquérants anglais fut le seul ennemi de quiconque portait une âme française.

Les partisans du Dauphin tenaient en échec les Anglo-Bourguignons et leur enlevaient de temps à autre des places fortes. Le régent Bedford eut recours à l'une de ces manifestations de commande à l'aide desquelles les gouvernements cherchent à tromper les peuples, ou pour mieux dire à se tromper eux-mêmes. « En ce temps, dit la Chronique, envoyèrent les Parisiens et ceux du grand conseil du jeune roi Henri d'Angleterre au conseil dudit roi et de la reine une ambassade solennelle, pour faire requête que bref ensuivant (dans un court délai) fût envoyé en France un certain nombre de combattans pour résister aux entreprises que chacun jour faisoient les gens du nouvel roi Charles, naguères Dauphin... et leur fut, du conseil du roi et de ladite reine, promis bon et bref secours (1). » Pendant que cette députation sollicitait ainsi l'intervention de l'Angleterre contre Charles VII, les vrais sentiments du peuple se trahissaient par une

(1) Monstrelet, t. V, p. 12.

conspiration organisée à Paris contre Bedford. Le complot fut découvert, et plusieurs de ceux qui y avaient pris part furent décapités ou brûlés vifs.

Bedford était doué d'un caractère énergique et d'une grande aptitude aux choses du gouvernement. Il avait de l'argent et des hommes, et en peu de temps il releva les affaires des Anglais. Meulan, pris par les gens du Dauphin, retomba bientôt au pouvoir du régent. Peu de jours après (1423), Jean V, duc de Bretagne, fut amené par d'habiles intrigues à faire hommage à Henri VI et à tourner ses armes contre Charles VII. Une conférence eut lieu à Arras, à laquelle assistèrent le duc de Bedford, le duc de Bretagne et le duc de Bourgogne (28 avril). Les trois princes jurèrent de s'aimer comme frères, de se secourir mutuellement contre les attaques de leurs ennemis, de protéger le faible et le pauvre contre toute oppression, et d'unir leurs efforts pour pacifier la France, c'est-à-dire pour la placer tout entière sous le joug anglais. Afin de cimenter cette amitié, les ducs de Bedford et de Bretagne épousèrent chacun une sœur du duc de Bourgogne. Pour soutenir la lutte, Charles VII convoqua les états généraux d'abord à Bourges, puis à Carcassonne; il en obtint une aide d'un million et se vit en mesure de continuer la guerre. Les ennemis venaient de s'emparer, après six semaines de siége, du château d'Orsay, situé à peu de distance de Paris; ils prirent ensuite, en Picardie, la ville de Rue et le château de Noyelle, et bientôt après ils chassèrent les Dauphinois ou Armagnacs de Pont-sur-Seine, de Vertus et de Montagu en Champagne. Pour contrebalancer ces

fâcheuses défaites, les chefs de l'armée française cherchèrent à se mettre en communication armée avec la Picardie et la Champagne, à peu près envahies par les Anglais. Dans ce but ils tentèrent de se rendre maîtres de Crevant, place forte qui commandait la vallée de l'Yonne. Cette expédition fut confiée à Jean Stuart, connétable d'Écosse, qui servait Charles VII contre l'Angleterre à la tête d'un corps d'armée recruté dans les montagnes de son pays; le sire d'Estissac se joignit à lui avec une forte division française; on les fit soutenir par de nombreux renforts aux ordres du comte de Ventadour et des sires de Fontaines, de Bellai et de Gamaches. Huit mille Anglais et Bourguignons furent envoyés par Bedford au secours de la ville menacée, et les deux armées se rencontrèrent non loin de Crevant, au pont de Coulanges. L'armée royaliste fut complétement vaincue et se replia, laissant sur le champ de bataille douze cents hommes, tant Écossais que Français, et un grand nombre de prisonniers. Cette déroute entraîna la perte de Mont-Aiguillon, de Coucy et de plusieurs forteresses; de plus, elle isola les partisans de Charles VII, dans les provinces du Nord, de tous les secours qu'ils attendaient d'outre-Loire, et en peu de temps ils perdirent le Crotoy, Compiègne, Guise et Ham. Du côté de la Normandie, le duc d'Alençon et le maréchal de La Fayette cherchèrent à dégager Ivry, qu'assiégaient les Bourguignons, mais ils furent attaqués et battus par le duc de Bedford. Ces défaites furent un peu compensées par l'arrivée de nouvelles troupes, que Mordac Stuart, régent d'Écosse, envoya à Charles VII, et qui débarquèrent à la Rochelle

sous la conduite du comte de Douglas. Pour se rattacher ces alliés et ces auxiliaires utiles, Charles VII crut devoir les investir de fiefs importants et leur conférer de très-hauts grades militaires. L'Écossais Buchan fut nommé connétable de France, et Douglas, après avoir reçu le gouvernement du duché de Touraine, fut nommé lieutenant des armées du roi. Quant au connétable d'Écosse Jean Stuart, il se contenta de la terre d'Aubigny sur Nerre.

L'attention se fatiguerait à suivre les opérations multiples et simultanées d'une guerre poursuivie en même temps dans plusieurs grandes provinces, et qui consistaient presque toujours dans la prise de forteresses qu'on ne tardait pas à perdre, souvent pour les reconquérir encore. Il arrivait parfois que les Anglais gagnaient un château le matin et en perdaient deux le soir. Dans ces luttes de détail, on remarquait le courage des chefs militaires et la persévérance du peuple. Dans le Vermandois et la Picardie, Jean de Luxembourg se signalait au premier rang des partisans de la dynastie française; mais les seigneurs se lassaient de combattre sous sa bannière et de voir, par représailles, leurs châteaux détruits, leur terres dévastées. Le brave La Hire le secondait de tous ses efforts, et harcelait comme lui, parfois avec succès, les dominateurs étrangers. Apprenant que les Écossais avaient occupé Verneuil, dans le Perche, le duc de Bedford accourut pour leur enlever cette place. Les chefs écossais furent assez téméraires pour accepter la bataille, en dépit des conseils du vicomte de Narbonne, du comte d'Aumale et des vieux capitaines français. Les

deux armées donnèrent à la fois ; le choc fut des plus rudes, et la lutte dura plus de trois heures sans qu'il fût possible de voir de quel côté penchait la victoire. Cependant les auxiliaires lombards qu'avait envoyés le duc de Milan au secours de Charles VII tombèrent par derrière sur l'ennemi, et, après l'avoir ébranlé, se mirent à piller les bagages au lieu de combattre ; ce fut la cause de la déroute des Français, qui, attaqués par de nouvelles troupes et abandonnés de leurs auxiliaires italiens, furent enfoncés, mis en désordre et taillés en pièces. Dans cette lamentable journée de Verneuil, les Écossais périrent presque tous au service de la France, et parmi les morts on eut à compter les comtes de Douglas et Buchan. Le duc d'Alençon et le maréchal de La Fayette furent faits prisonniers. Dans l'état où se trouvait alors la cause de Charles VII, qui était celle de la France, la défaite de Verneuil était pour le roi et ses fidèles un désastre égal à ceux de Crécy, de Poitiers et d'Azincourt, et rien désormais ne semblait protéger la France contre la conquête. Déconcerté par ce grand revers, Charles VII manqua aux devoirs que lui imposait la confiance de son propre royaume ; au lieu d'en appeler à Dieu et à son épée et de disputer pied à pied le territoire national, il paraissait en proie au découragement (1), et

(1) On a beaucoup parlé des fêtes qu'il ne se lassait pas de célébrer malgré sa détresse. Ce mot d'un chevalier : « On ne peut perdre plus gaiement un royaume, » est devenu banal. Cependant sa pauvreté bien connue rend ces folies impossibles, et par conséquent douteuses.

Un jour que Lahire et Poton
Le vindrent veoir pour festoiement,
N'avoit qu'une queue de mouton

les Anglais, tournant en dérision sa mollesse, ne le désignaient plus que sous le nom de *petit roi de Bourges*, titre injurieux auquel il semblait se résigner.

Les historiens, qui ne se défient point assez des opinions toutes faites, ont pris coutume de reprocher à Charles VII les dépenses fastueuses, les voluptés coupables dans le sein desquelles il se serait endormi durant cette période de son règne. Nous n'avons garde de justifier les irrésolutions et la faiblesse de ce roi, si jeune encore, dont l'éducation avait été confiée à des mains incapables, et qui, héritant du trône dans l'exil et au milieu des orages, se trouva si fort au-dessous des devoirs que les circonstances lui imposaient. Il importe toutefois de rester à cet égard dans les limites de la justice et de la vérité. Les chroniques du quinzième siècle, les écrivains contemporains de Charles VII n'accusent point sa jeunesse des désordres qu'on lui attribue ou qu'on lui reproche. L'un d'eux au contraire, nous montre ce prince triste, délaissé, en proie

Et deux poulets tant seulement.
Las ! cela est bien au rebours
De ces viandes délicieuses
Et des mets qu'on a tous les jours
En dépenses trop somptueuses.

Le même poëte ajoute immédiatement :

Princes qui ont de la misère
Si sont plus enclins de moitié
A soulager le populaire
Et en ont plus grande pitié.

Je doute qu'une pensée de ce genre ait alors ému Charles VII. Cette âme faible, abattue par le malheur, endormie dans la langueur, indifférente aux affaires, aurait cédé bientôt à la force des événements et abandonné toute prétention au trône, si des circonstances étrangères n'eussent ralenti les succès de Bedford.

aux angoisses, préférant la mort à une telle vie, ne cessant d'implorer le Ciel, communiant les jours de fête et disant chaque jour son office (1). L'autre nous le fait voir également abandonné, supportant ses malheurs avec patience, confiant en la miséricorde divine et apaisant le Ciel par ses prières et ses aumônes (2). « La grande vexacion du roy, dit un troisième annaliste, luy avoit tellement eslevé l'esperit en Dieu que, se trouvant en cette détresse, on le voyoit la nuyct se lever de son lict en chemise et se mettre à genoulx, priant Dieu les larmes aux yeulx, reconnoissant que le secours ne luy pourroit venir que du Dieu fort et du Seigneur des armées (3). » Quoi qu'il en soit de ces reproches exagérés ou immérités, et que nous devions réduire à leur juste valeur, déjà les armées étrangères marchaient sur la capitale du triste royaume de Bourges pour en finir avec les Valois, lorsqu'un incident permit aux Français de respirer.

Jacqueline, comtesse de Hainaut et de Hollande, veuve de Jean, Dauphin de France, avait épousé en secondes noces Jean IV, duc de Brabant, son cousin germain, homme chétif de corps et d'esprit. N'ayant pu faire casser son mariage, elle alla se donner au

(1) *Le Règne de Charles VII*, etc., par M. G. du Fresne de Beaucourt. Le savant écrivain s'appuie sur le témoignage du religieux de Dumferling, cité par M. Quicherat, *Procès de Jeanne d'Arc*.

(2) Voy. M. du Fresne de Beaucourt. Voy. également *Tractatus de Puella*, publié par Jacques Gélu, qui était archevêque d'Embrun, en mai 1429. M. Quicherat, t. III, p. 400.

(3) *Annales de Bourgogne*, Lyon, 1566, citées p. M. du Fresne de Beaucourt.

duc de Glocester, régent d'Angleterre, qui l'épousa et s'en vint à Calais avec elle pour se saisir de Hainaut. Mais Jean IV, sa noblesse et tout le peuple se soulevèrent contre un tel outrage ; le duc de Bourgogne lui-même donna l'exemple. Bedford perdit du temps à combattre, à négocier : ce fut le salut de Charles VII. La noblesse d'Auvergne et du Bourbonnais reprit courage; la Guienne et le Languedoc offrirent dix mille arbalétriers ; enfin le roi réussit à rattacher la Bretagne à sa cause, et le comte Arthur de Richemont fut créé connétable de l'armée royale. C'était un grand homme de guerre, mais jaloux de son pouvoir, et qui sacrifia à cette jalousie plusieurs serviteurs fidèles. Le roi, trop faible pour empêcher ces actes, les subissait en silence.

La guerre languit en France pendant trois ans (1424-1427), et de part et d'autre les opérations se bornèrent à des escarmouches ou à des siéges de peu d'importance. Contraint d'envoyer la majeure partie de ses forces dans le Hainaut et dans la Hollande, le duc de Bourgogne ne put seconder les Anglais sur les deux rives de la Loire. Les hostilités se prolongèrent assez pour accroître la ruine des populations et les misères des provinces, mais aucun événement décisif ne se produisit. Au surplus, tandis que la petite cour de Charles VII était un théâtre d'intrigues, de dissensions et d'animosités sanglantes, le conseil d'Angleterre, tant à Londres qu'à Paris, était divisé et affaibli par des rivalités, des prétentions et des haines. Quant au duc de Bedford, actif et infatigable, il résidait tantôt en Angleterre, tantôt en Normandie, et

laissait malgré lui la ville de Paris dépérir sans gouvernement et sans police.

Le nouveau connétable de Charles VII, Arthur de Richemont, avait exigé que le jeune roi éloignât de sa personne et de ses conseils les auteurs et les complices du meurtre de Jean-sans-Peur. Tanneguy-Duchâtel se retira, donnant un exemple d'abnégation qui fut suivi de la plupart des autres chefs armagnacs. Richemont mit ensuite tous ses soins à rattacher le duc de Bourgogne à la cause de Charles VII, mais rien ne put déterminer Philippe-le-Bon à rompre les serments qu'il avait prêtés aux Anglais. Le connétable réussit mieux auprès de son frère Jean V, duc de Bretagne, qu'il réconcilia pour quelque temps avec le roi de France. Un favori de Charles VII, le sire de Giac, avait obtenu de Richemont la permission de rester près de la personne du roi, bien qu'il eût autrefois pris part au crime de Montereau. Au lieu de se montrer reconnaissant d'une pareille marque de confiance, le sire de Giac chercha à ruiner dans l'esprit du roi l'influence du connétable. Au mois de janvier 1427, Arthur de Richemont fit enlever ce rival à Issoudun. Par une nuit d'hiver, des hommes apostés pénétrèrent dans sa chambre, l'arrachèrent des bras de sa femme, qui s'empressa, disent les chroniques, de *sauver la vaisselle;* puis ils l'entraînèrent, « sans estre vestu ni chaussé, sinon d'un manteau et d'une botte, » dans les prisons de Dun-le-Roi, où, à force de tortures, on lui arracha l'aveu de crimes plus ou moins vrais. Il avoua qu'il avait vendu une de ses mains au diable et empoisonné sa première femme. Pressé par le

bourreau, il aurait également confessé de plus grands forfaits si on l'avait sommé de satisfaire à cet égard la curiosité de ses juges, mais on en savait assez pour colorer d'un prétexte plausible une sentence de mort. Le sire de Giac demanda grâce de la vie, offrant pour otages sa femme, ses enfants, ses places et cent mille écus d'or. « Il aurait tout l'argent du monde, répondit « le connétable, que je ne le laisserais pas aller, puis- « qu'il a mérité la mort. » Il n'y avait plus de pitié à espérer, si bien qu'à la suite de cette procédure inique le malheureux Giac fut cousu dans un sac et jeté à la rivière. Charles VII parut d'abord irrité de la mort de son favori, et toutefois on douta de la sincérité de sa colère. « Ne demandez pas si le roi fut bien courroucié, dit une chronique; mais, dès qu'il fut informé du gouvernement et de la vie dudit Giac, il fut très-content. » Quoi qu'il en soit, il fut forcé d'oublier ce sujet de plainte, et un écuyer d'Auvergne, nommé Camus de Beaulieu, prit dans la confiance royale la place du sire de Giac. L'influence de ce jeune homme ne tarda pas à inquiéter l'ambition du connétable, et Camus de Beaulieu fut massacré par deux meurtriers qu'avait apostés le maréchal de Boussac, l'une des créatures de Richemont. Charles VII se consola de sa mort en prenant pour favori et pour conseiller intime le sire de la Trémoille. Ce dernier, qui venait d'ailleurs d'épouser la veuve du sire de Giac, et qui pouvait apprendre d'elle combien était chancelante la faveur royale, n'était pas homme à se laisser tranquillement égorger par le connétable, et il employa tout son crédit à perdre Richemont dans

l'esprit du roi. Charles VII ne demandait pas mieux que de s'affranchir du joug de ce capitaine orgueilleux et dur, qui blâmait ses faiblesses et limitait ses dépenses ; il permit à la Trémoille de le délivrer de cette tutelle devenue odieuse, et quand, à la suite d'une expédition entreprise dans le Maine contre les Anglais, Arthur de Richemont voulut se rendre à Poitiers auprès du roi, les portes des villes lui furent fermées, et il se vit dans la nécessité de se retirer en Bretagne. On devine aisément qu'au milieu de ces luttes de favoris et de ces querelles la cause de la France était celle dont les ministres de Charles VII se préoccupaient le moins.

Cependant les dangers, un moment ralentis, devenaient de plus en plus graves. Le duc de Bourgogne venait d'acquérir le Hainaut, la Hollande, la Zélande, la Frise et Namur, et désormais il pouvait disposer de grandes ressources dans l'intérêt de ses vengeances, et, au besoin, en faveur de l'invasion anglaise. Le duc de Bedford, qui se rendait compte de cette situation, n'avait rien tant à cœur que de se rattacher Philippe-le-Bon, et il l'avait aidé à prévaloir dans les Pays-Bas. Les circonstances semblaient favorables aux projets des Anglais. Vers le mois de juin 1428, Thomas de Montagu, comte de Salisbury, débarqua à Calais avec un renfort de six mille hommes de bonnes troupes, et le régent saisit cette occasion de recommencer vigoureusement la guerre sur la Loire. Après avoir convoqué à Paris une assemblée de notables choisis dans les provinces françaises qui reconnaissaient la royauté de Henri VI, il leur demanda de pourvoir par des sub-

sides aux dépenses de cette campagne. Il est vraisemblable qu'on lui accorda des aides. Quoi qu'il en soit, les opérations militaires furent reprises et suivies avec résolution et dans le but d'assurer aux Anglais, sur la Loire, la possession d'une ou deux places qui leur permettraient de franchir à volonté ce fleuve et de se porter sur les provinces du Midi, avec la certitude que leurs communications avec le Nord ne seraient jamais coupées. La conduite de la guerre fut confiée au comte de Salisbury. En peu de semaines les villes et les forteresses qui tenaient encore pour Charles VII sur la rive droite de la Loire furent attaquées, et, faute de secours, tombèrent au pouvoir des Anglais. Nogent, Jargeau, Sully, Janville, Beaugency, Marchenoir, Rambouillet, Thoury, Pithiviers, Rochefort, Chartres, et bientôt après l'importante ville du Mans, reconnurent l'autorité de Bedford et du jeune Henri VI. La ville de Châteaudun, défendue par le sire d'Illiers, résista plus longtemps aux ennemis de la France.

Depuis que Paris subissait un maître étranger, les clefs du Midi et du Nord semblaient avoir été déposées à Orléans. Cette grande cité commandait le principal passage de la Loire; la campagne devait donc, avant tout, avoir pour but le siége et la prise d'Orléans. On le comprenait de part et d'autre, et, tandis que les Anglais, dirigés par Salisbury, se disposaient à concentrer toutes leurs attaques du côté de cette ville, les conseillers de Charles VII n'avaient rien négligé pour la mettre sur un pied de défense respectable. Les Orléanais semblaient avoir l'instinct des devoirs immenses qu'ils avaient à remplir envers le roi et envers la

patrie française. Déterminés à résister jusqu'au bout, ils n'avaient point hésité à fortifier le corps de la place en brûlant eux-mêmes leurs faubourgs. Ils avaient pour capitaine le sire de Gaucourt, que les Anglais avaient tenu treize ans captif, parce qu'il s'était obstiné à défendre contre eux Harfleur, dont les habitants leur avaient ouvert les portes. Saintrailles, Dunois, le célèbre bâtard d'Orléans, La Fayette et Graville s'étaient joints à lui. La garnison n'était que de cinq cents hommes au plus, mais tous vieux routiers. D'ailleurs les bourgeois comptaient bien ne se ménager point; ils avaient formé trente-quatre compagnies, et chacune s'était chargée de défendre une des trente-quatre tours de l'enceinte. Dès qu'on signala l'approche de l'ennemi, la garnison et les citoyens redoublèrent d'ardeur. Les échevins et les procureurs de la ville convoquèrent les bourgeois et les déterminèrent à s'imposer des taxes de guerre; le chapitre de Sainte-Croix s'imposa volontairement pour sa part une contribution de deux cents écus. Dans un rayon d'une lieue autour de la ville on abattit les maisons, les arbres, les vignes; surtout on implora par des prières et des processions solennelles l'intervention de celui de qui dépend toute victoire. Les bonnes villes du centre et d'Aquitaine, bien persuadées qu'Orléans était pour elles un boulevard destiné à les garantir, s'associèrent promptement à la défense de cette cité et lui firent passer de l'argent, des armes et des vivres. Les états généraux du royaume assemblés à Chinon votèrent une aide de quatre cent mille francs, payable par tous les Français, hormis les ecclésiastiques, car

le clergé accordait son aide à part. Les grands vassaux du Midi eurent ordre de diriger sur le camp du roi des contingents en hommes de guerre; enfin rien ne fut épargné de ce qui pouvait disputer à l'étranger la seconde capitale de la France, la ville sans laquelle le *roi de Bourges* se serait trouvé forcé de se replier derrière le Rhône et de chercher un dernier refuge dans les montagnes du Dauphiné.

Le 12 octobre, les Anglais s'avancèrent à travers les décombres fumants qui environnaient Orléans, et ils réussirent à s'établir sur ces ruines. Le comte de Salisbury plaça son camp du côté de la Sologne, afin d'attaquer directement un pont de dix-neuf arches jeté sur la Loire, destiné à mettre en communication les deux parties de la ville, et dont les abords étaient protégés par un boulevard et par le fort des Tournelles. Les murs d'Orléans, solidement construits, épais de six à huit pieds, étaient défendus par un fossé large de trente à quarante pieds, profond de vingt; les tours avaient trois étages séparés par des planchers et communiquant entre eux à l'aide de trappes mobiles. Ces remparts étaient crénelés; on y avait établi des barbacanes ou meurtrières en charpente, du haut desquelles les assiégés eux-mêmes pouvaient lancer des traits. En dehors de la ville, les Anglais s'étaient emparés du couvent des Augustins, lourde et solide construction que les Orléanais n'avaient point eu le temps de détruire, et ils y avaient établi une redoute, c'est-à-dire une bastille, pour emprunter le langage du temps. Les premières attaques de l'ennemi furent vigoureusement repoussées. L'artillerie, dont on com-

mençait à se servir dans les siéges, servit à détruire quelques moulins et quelques maisons; mais les assiégés, dont les canons étaient plus habilement pointés, firent beaucoup de mal à l'ennemi. A la fin les boulets anglais ouvrirent une brèche à la muraille des Tournelles, et les assiégeants se trouvèrent en mesure de donner l'assaut. Le 21 octobre, à l'heure de midi, une lutte opiniâtre et meurtrière s'engagea de part et d'autre. La garnison et les bourgeois étaient prêts; la défense se trouvait vigoureusement organisée. Les Anglais, à mesure qu'ils plantaient leurs échelles contre les murailles, se virent rejetés dans le fossé par les bourgeois, les soldats et les chevaliers chargés de la défense. Les femmes elles-mêmes apportaient des pierres, faisaient bouillir de l'huile et fondaient le plomb brûlant que les assiégés versaient à flots sur l'ennemi. « Aulcunes furent vues durant l'assaut, disent les chroniques, qui Angloys repoussoient à coups de lances des entrées du boulevard et ès fossez les abbattoient. » Les Anglais ayant été repoussés, Salisbury fit poursuivre les travaux d'une mine qui avait été commencée dès les premiers jours du siége, et les mémoires du temps font connaître que les fortifications n'étaient plus soutenues que sur des étaies auxquelles l'ennemi pouvait mettre le feu d'un moment à l'autre : d'où il résulte qu'on n'avait point encore imaginé de se servir de la poudre pour faire sauter les remparts après les avoir minés. Or les assiégés avaient construit au milieu du pont un autre fort adossé à une île; ils mirent eux-mêmes le feu aux Tournelles, qu'ils se voyaient hors d'état de

défendre, puis ils rompirent la première arche du pont. Dès ce moment les Anglais reconnurent qu'ils ne pouvaient entrer dans la place de vive force, et ils se déterminèrent, sinon à entreprendre un siége régulier, du moins à bloquer étroitement Orléans et à l'isoler de tout secours. Cette tentative avait coûté à l'armée ennemie sept ou huit cents hommes tués ou blessés; la perte des assiégés était peu considérable, mais l'importante position des Tournelles était restée au pouvoir de l'armée anglaise.

Les assiégés dirigèrent sur ce point leur nombreuse artillerie, et bientôt les Anglais retranchés dans les Tournelles « n'osèrent plus mettre le nez dehors, » s'il nous est permis d'emprunter aux chroniques cette naïve expression. Vers le même temps, l'armée ennemie n'étant point encore en état d'environner la place, le bâtard d'Orléans, Dunois, réussit à introduire dans Orléans un renfort de huit cents hommes d'élite, au milieu desquels on remarquait La Hire, le sire de Brosses et Chabanes. Vers la fin d'octobre les Anglais firent une perte sensible. Le comte de Salisbury, leur général en chef, étant monté sur la tour du fort des Tournelles pour « voir à plein *sa ville*, » fut mortellement atteint d'une pierre lancée par le canon de la place, et du même coup fut tué sir Thomas Sargrave. Cet événement fut considéré en Angleterre comme une calamité publique, mais les Français y virent une marque de la protection du Ciel; car, dès le début de la campagne, Salisbury avait livré au pillage plusieurs églises, notamment celle de Notre-Dame de Cléry, et dès lors on reconnut que le comte

« avoit print telle fin par divin jugement de Dieu. » Quoi qu'il en soit, peu de jours après, et par ordre du duc de Bedford, le comte de Suffolk prit la direction du siége et continua l'investissement de la ville. Il fut à propos soutenu par des renforts que lui envoya le régent, sous le commandement du célèbre Talbot, et bientôt la place fut aux trois quarts environnée d'une ceinture de retranchements et de bastilles. Durant les rudes travaux que ces ouvrages imposaient aux assiégeants, à l'entrée de la saison d'hiver, les bourgeois et les chevaliers dévoués à la défense d'Orléans firent de nombreuses sorties, et de part et d'autre on se battit presque sans relâche. Le jour de Noël il y eut une suspension d'armes de quelques heures; les Anglais firent demander des musiciens et des instruments pour célébrer la fête, et les Orléanais leur en envoyèrent. Dunois et Suffolk se firent des présents. Il est à remarquer que la guerre n'était point en ce moment signalée par les traits de barbarie et par les odieuses représailles qui n'étaient que trop souvent dans les habitudes du moyen âge. Les assiégés conservaient toute la gaieté française. Chaque canon avait son nom et sa besogne particulière. Le bon canon Riflard tuait son homme à chaque coup; maître Jean et sa coulevrine faisaient aussi merveille; il l'avait mise sur un chariot léger, et les Anglais le trouvaient partout, abattant leurs chefs, un jour lord Grey, un autre jour le maréchal du camp. Les canonniers ennemis réunissaient contre lui tous leurs efforts; Jean tombait, il était mort, on l'emportait dans une civière, et les Anglais de rire; enfin, l'instant d'après, Jean recommençait

de plus belle. « Il faisoit tant, dit la Chronique, pour les mocquer... mais il retournoit incontinent à l'escarmouche, et les Angloys le sçavoient estre vif en leur très-grant dommaige et desplaisir (1). »

Du côté du nord, le pays étant presque tout entier au pouvoir de l'ennemi, on ne craignait guère de voir ravitailler la place, et entre la bastille de Saint-Loup et celle de Paris (2) un espace de plus de trois quarts de lieue restait libre. Au midi de la ville, sur le fleuve, l'embastillement était beaucoup plus complet; mais aucun ouvrage de guerre continu ne reliait entre elles les quatre forteresses destinées, sur ce point, à assurer le blocus, et des hommes hardis pouvaient encore, à tout risque, se frayer un passage. L'artillerie des assiégés s'élevait à soixante et onze pièces de canon ou bombardes, toutes de cuivre, servies par quelques *maistres canonniers* assistés de leurs aides et de leurs valets. La portée de ces bouches à feu ne dépassait guère quatre cents toises, et à cette distance les boulets de pierre ne pouvaient guère inquiéter l'assiégeant. Le tir des coulevrines portait plus loin. Quant aux Anglais, moins bien servis par leur artillerie, ils employaient néanmoins avec succès des espèces de fusées incendiaires dont l'invention était alors récente et que l'on dirigeait surtout contre les ouvrages en bois établis sur les remparts.

Sur un côté de la Loire les attaques et la conduite du siége étaient dirigées par Glacidas, capitaine anglais dur et inflexible, mais renommé par sa bravoure. Sur

(1) *Journal du siége.*

(2) C'étaient deux forts élevés par les Anglais, dans la banlieue d'Orléans.

l'autre rive, l'armée assiégeante était directement placée sous les ordres de Suffolk, héroïque chevalier, ancien compagnon d'armes de Henri V, et qui joignait la loyauté et la douceur au plus intrépide courage. A dater du mois de janvier, Suffolk ne laissa ni repos ni trêve à la ville, et multiplia les attaques de jour et de nuit. Vers les premiers jours de février, les Anglais souffrant de la disette, le duc de Bedford leur envoya de Paris un convoi considérable de farine et de poisson, escorté par quinze cents hommes, tant de la garnison anglaise que des milices bourgeoises de Paris. Le comte de Clermont, qui, par ordre de Charles VII, s'avançait au secours d'Orléans avec quelques troupes, résolut d'enlever ce convoi; dans ce but il réussit à se concerter avec Dunois, La Fayette, La Hire et d'autres chefs, qui, à la tête d'un certain nombre de chevaliers et de gens de guerre, sortirent de la ville pour se joindre à lui. Les deux troupes, formant sept à huit mille hommes, rencontrèrent le convoi anglais non loin de Rouvray. Les ennemis, qui s'attendaient à cette attaque, se retranchèrent derrière leurs trois cents chariots et fortifièrent cette position par une rangée de pieux aigus fichés en terre, la pointe inclinée du côté de la petite armée française. En quelques instants ces retranchements improvisés furent renversés et détruits par les soldats de Charles VII, et le corps anglais aurait été inévitablement mis en déroute si l'impétuosité des assaillants eût laissé agir l'artillerie; mais, emportés par l'impatience et poussés par une fâcheuse rivalité de gloire, les Français et les Écossais mirent pied à terre et se jetèrent sur l'ennemi. C'é-

tait, sur une moindre échelle, la déplorable tactique qui avait amené les désastres de Poitiers, de Crécy, d'Azincourt et de Verneuil. Les Français, aussi imprudents que braves, furent reçus par une grêle de flèches que leur lancèrent les archers anglais, et ils tombèrent en grand nombre. Insensiblement le désordre s'accrut; l'armée royaliste cessa d'écouter la voix de ses chefs, les chefs se virent hors d'état de donner des ordres. En ce moment décisif, le général ennemi, sir John Falstaff, prescrivit à ses gens de sortir de leur enceinte; quelques instants suffirent pour disperser les Français : huit cents hommes de leur armée restèrent tués ou blessés sur le champ de bataille; les autres se replièrent. Dans cette journée de triste souvenir, deux frères de la famille des Stuarts tombèrent, l'un auprès de l'autre, en combattant pour la France, et beaucoup de chevaliers des plus nobles maisons d'Ecosse périrent à côté d'eux. Le brave Dunois lui-même fut grièvement blessé et ne dut son salut qu'à deux archers fidèles; mais La Hire et Saintrailles tinrent ferme, et avec une soixantaine d'hommes arrêtèrent la poursuite de l'ennemi qui abattait tout sous ses coups. En ce moment critique, le comte de Clermont, qui, par suite de fausses manœuvres, n'avait pris aucune part au combat, se retira avec ses gens, donnant pour prétexte de la défaite qu'on n'avait pas suivi son plan d'attaque.

Ce combat fut appelé la *journée des harengs,* parce que le convoi se composoit en grande partie de harengs destinés à la nourriture des Anglais pendant le carême.

On ramena à Orléans les débris de l'armée; ils étaient plus que suffisants pour continuer la défense de la place; mais la mésintelligence se mit parmi les chefs, qui s'accusèrent réciproquement de la défaite. Le comte de Clermont, ne pouvant supporter les reproches dont on l'accablait, partit avec un corps considérable de troupes (deux mille hommes), annonçant d'ailleurs qu'il allait se joindre au roi. La Hire et un grand nombre de seigneurs, désespérant de pouvoir sauver la ville, s'éloignèrent à leur tour. Les désertions, suite ordinaire du découragement, vinrent encore affaiblir la garnison; elles prouvaient d'ailleurs, par la facilité avec laquelle on sortait d'Orléans, que le blocus anglais était loin d'être rigoureux, et qu'une armée vigoureuse, déterminée à combattre jusqu'au bout, aurait à coup sûr trouvé le moyen de ravitailler la place et d'accroître les moyens de défense. Pendant que l'élite des Français, renonçant trop tôt à sauver Orléans, se dispersait comme au hasard dans le Berri et sur les routes du Poitou, Falstaff, vainqueur, continuait sans obstacle sa marche et opérait sa jonction avec l'armée anglaise retranchée dans ses bastilles autour de la ville assiégée. Les grands froids ralentirent les opérations militaires, mais au retour du printemps les Anglais agirent de nouveau avec vigueur. Par ordre de Suffolk on ouvrit des tranchées d'une bastille à l'autre; la ville dut renoncer à tirer du dehors des défenseurs et des vivres.

A la nouvelle de la défaite subie, le 12 février, à Rouvray, le conseil de Charles VII s'assembla sous la présidence du roi. On y délibéra s'il n'était pas à

propos que ce prince abandonnât non-seulement l'Orléanais, mais encore le Berri et la Touraine, et se retirât à l'extrémité du royaume, dans les montagnes du Dauphiné, pour y rassembler des forces et revenir défendre l'Auvergne, le Languedoc et les autres contrées méridionales. On dit que Charles VII inclinait à cette résolution, et qu'il n'en fut détourné que par la reine, et, selon d'autres, par Agnès Sorel, sa maîtresse; du moins cette opinion s'est conservée dans la maison royale, puisqu'on attribue à François I[er] les vers suivants, qu'il aurait composés en voyant un portrait d'Agnès :

Gentille Agnès, plus d'honneur tu mérite,
La cause étant de France recouvrer,
Que ce que peut dedans un cloître ouvrer
Close nonain ou bien dévot ermite.

C'est là, au surplus, l'une de ces inventions romanesques qui prennent place dans l'histoire, que chaque écrivain répète à son tour, sans essayer de la soumettre à un contrôle sérieux, et qui, une fois admises, ne sont que très-difficilement détruites par la réflexion et la science. Or on était à peine en 1429 (1) lorsque la *journée des harengs* causa tant d'alarmes au conseil de Charles VII, et il est établi de la manière la plus irrécusable que la trop célèbre Agnès Sorel, *dame de beauté*, ne devint la favorite du roi qu'en l'an-

(1) Ou pour mieux dire en 1428, car l'année ne commençait alors qu'à la fête de Pâques; mais, pour ne pas établir une confusion chronologique qui rendrait le récit inintelligible au point de vue des dates, nous avons assigné à ces événements reculés des millésimes en rapport avec les habitudes modernes.

née 1444 (1). Ce rapprochement de dates devrait suffire pour réduire à sa juste valeur une historiette sur la foi de laquelle Agnès Sorel a été fort inconsidérément érigée en héroïne et signalée à la reconnaissance du pays.

Quoi qu'il en soit, la pusillanime hésitation du conseil venait principalement des dispositions qui se manifestaient à Orléans. En vain Dunois et ceux de ses compagnons qui étaient rentrés dans la place, après le combat de Rouvray, tâchaient de rassurer les habitants par les promesses d'un prompt secours; les Anglais, quoique contenus encore par des sorties fréquentes, avançaient toujours, fortifiaient leur circonvallation, et déjà la famine se montrait aux assiégés avec toutes ses horreurs. Le souvenir du traitement fait aux habitants de Calais et de Harfleur, autrefois dépouillés de leurs biens et chassés de leurs foyers par les Anglais, commençait enfin à intimider ces vaillants Orléanais, que la mort même n'avait pas effrayés sur la brèche. Bientôt les assiégés, se voyant entièrement investis, proposèrent au duc de Bedford, avec la permission de Charles VII, de remettre la ville entre les mains du duc de Bourgogne, au nom du duc d'Orléans, captif en Angleterre. Le régent anglais repoussa cette proposition ; selon lui, il était juste qu'une place conquise par le sang des Anglais fût la récompense de la valeur anglaise, idée qu'il exprimait, d'ailleurs,

(1) *Tempore tengarum quæ inter ipsum et Anglicos cucurrerunt*, a dit Thomas Basin, dans son histoire de Charles VII, publiée par M. Quicherat; ce qui indique évidemment l'année 1444. Voir les savantes observations de M. du Fresne de Beaucourt.

plus énergiquement et en vrai soldat en disant : « Ce « serait une chose singulière si je n'avais battu les « buissons que pour voir un autre prendre les oi- « seaux. » Le duc de Bourgogne feignit d'acquiescer avec plaisir à cette décision ; mais ce refus resta dans son cœur, et il ne l'oublia pas dans les occasions qui se produisirent plus tard et séparèrent de plus en plus ses intérêts de ceux de la maison de Lancastre.

Tandis que les Orléanais, profondément découragés, cherchaient un moyen honorable de déposer les armes, on voyait le roi Charles VII, les princes, la noblesse et les chevaliers associés à sa fortune tourner leurs regards vers le Midi, désespérer de leurs propres forces et méditer une retraite par delà le Rhône. Le royaume de France tombait pièce à pièce au pouvoir de l'Angleterre, et il semblait qu'un dernier coup de main, hardiment frappé, devait suffire pour rendre notre patrie vassale et sujette d une nation étrangère. Or Dieu, qui veille sur la France pour qu'elle serve d'instrument à ses volontés, et qui semble l'avoir élue entre toutes les nations pour lui faire porter les plus lourdes croix et les plus éclatantes couronnes, Dieu ne voulut pas que la France descendît au tombeau où dorment déjà tant d'empires. Il la trouva assez humiliée, assez couchée à terre, et jugea, dans sa miséricorde et dans sa sagesse, que le moment était venu de faire éclater pour elle la grandeur de ses desseins. La France ne pouvait être sauvée que par un miracle : le miracle fut accompli. Pour le rendre plus manifeste, Dieu suscita un faible instrument, une femme; il a voulu que la femme fût quelquefois appelée à concourir au salut

des peuples, et, sans parler de la femme par excellence dont le pied a écrasé le serpent, l'histoire nous apprend que la délivrance de deux peuples bénis de Dieu, l'ancienne Judée et la France catholique, fut souvent confiée à de simples femmes. Le peuple hébreu vit s'élever, au jour de ses misères, Débora et Judith; la Gaule, sainte Geneviève; et la France du moyen âge, Jeanne d'Arc (1).

Sur les marches de la Champagne et de la Lorraine, entre les villes de Neufchâteau et Vaucouleurs, sur la rive gauche de la Meuse, le voyageur rencontre le petit village de Domremy (2), qui porte le

(1) Quelques historiens disent Jeanne Darc, et non Jeanne d'Arc, orthographe qui indique que la famille de l'héroïne était, à une date reculée, originaire d'Arc en Barrois ou d'Arc en Champagne. Des savants modernes ont surabondamment prouvé que *Darc* n'est que l'ancienne et vicieuse manière d'écrire *d'Arc*. Le père de Jeanne d'Arc était de Ceffonds, pays peu éloigné d'Arc en Champagne; sa mère, de Vouthon, pays miparti champenois et barrois. Dès le quatorzième siècle un blason d'arc (ou à l'arc) a existé dans la famille de la pucelle d'Orléans, ce qui résulte de lettres patentes délivrées en 1612. Le nom d'Arc a son origine dans les souvenirs et les traditions de cette même famille. Évidemment le mot d'Arc, dans son acception primitive, était un surnom; on ne pourrait en dire autant du mot Darc, qui n'aurait jamais eu de sens. La forme vraie de ce nom *d'Arc* ne prouverait nullement que Jeanne fût d'origine noble. Les lettres d'anoblissement qui furent délivrées à sa famille portent que les parents de la pucelle n'étaient pas « de noble extraction, et estoient peut-estre mesme d'autre condition que de condition libre. »

(2) Domremy est sur la rive gauche de la Meuse, au bas d'une côte dont les plateaux faisaient partie autrefois du duché de Bar; les hauteurs de la rive opposée délimitaient la Lorraine; il n'y avait donc que la vallée où coule le fleuve qui fût alors terre de France. Cette étroite dépendance de la couronne, qui d'un côté se rattachait par le Bassigny au gouvernement de Champagne, se prolongeait, à cinq lieues de Domremy, jusqu'à Vaucouleurs, dernière fortification où les premiers rois capé-

nom de l'un des apôtres de la France (*Dom* ou seigneur, et *Remy*). Ce village communiquait par un pont avec le château de l'Ile, construit sur la rive droite, et comme, à cette époque, la Meuse séparait, sur ce même point, le territoire de la Lorraine et celui de la Champagne, les deux provinces semblent se disputer l'honneur d'avoir donné le jour à la libératrice de la France; elles ont des titres presque égaux à invoquer; mais, à l'heure présente, Domremy appartient au département des Vosges, tandis que Vaucouleurs, dont il dépendait alors, fait partie du département de la Meuse. Aussi patriotiques, aussi nationales l'une que l'autre, également mères et nourricières de braves soldats et de gens de cœur (1), ces deux contrées sont la France, et nous ne déciderons pas entre elles.

Quoi qu'il en soit, dans les premières années du

tiens avaient posé la limite de leur puissance, et dont Charles V avait, comme par une inspiration providentielle, fait depuis peu un membre inséparable de la couronne. Plus bas s'étendait la domination de divers seigneurs feudataires de l'Empire. (M. Quicherat, *Aperçus nouveaux sur Jeanne d'Arc.*)

Le petit village de Domremy, situé entre Neufchâteau et Vaucouleurs, faisait partie de la paroisse de Greux, bourg voisin, et était un domaine immédiat de la couronne de France. A l'époque qui nous occupe, ce pays, entouré presque de tous côtés de dominations étrangères et placé aux extrêmes limites du royaume, avait vu sa fidélité et son attachement à l'ancienne maison de ses maîtres grandir et se fortifier au milieu de luttes continuelles. Sous le rapport spirituel Domremy appartenait à l'Allemagne; il relevait de l'évêché de Toul et de l'archevêché de Trèves; et, dans ces temps où l'aigle germanique étendait encore ses ailes puissantes en deçà du Rhin, sur les terres de l'ancien royaume des Francs, les grandes bornes de pierre plantées par l'empereur Albert n'en étaient éloignées que de quelques lieues. (Guido Gœrres, *Vie de Jeanne d'Arc.*)

(1) *Salve, magna parens virum... Magna frugum...* (Virg., *Æneid.*)

quinzième siècle, deux pauvres laboureurs vivaient à Domremy. Le mari s'appelait Jacques d'Arc; il était originaire de Ceffonds en Champagne; Isabelle Romée était le nom de sa femme. Tous deux vivaient chastes, probes, pieux et honnêtes, et leur famille était citée comme « bonne catholique en Dieu. » Ils élevaient leurs enfants dans le travail et dans la crainte du Seigneur; purs dans leurs paroles, justes dans leurs actions, ils entretenaient avec leurs voisins la concorde chrétienne. C'était à la sueur de leur front qu'ils gagnaient le pain nécessaire à leur vie, et encore le partageaient-ils volontiers avec leurs frères, afin d'avoir part à la miséricorde divine (1). Ils habitaient une vallée solitaire et gracieuse, entrecoupée de larges prairies, de plaines couvertes de moissons, de jardins fruitiers et de vignobles. Les eaux de la Meuse, qui le traversent, baignent, en passant, de charmants villages, de paisibles chapelles et de vieux donjons. Sur le sommet des collines on voit encore les restes d'antiques forêts; mais ce qui, surtout, remplit de glorieuses larmes les yeux français, c'est qu'on peut encore voir aujourd'hui la petite maison dans laquelle Jacques d'Arc et sa femme Isabelle Romée vivaient, il y a plus de quatre cents ans. Située près de l'église, on la distingue aisément, entre toutes les autres, à une statue placée au-dessus de la porte et qui représente une femme armée, à genoux, les cheveux flottant sur les épaules. La statue, d'abord de pierre, ayant été à demi détruite par le temps, a été rem-

(1) Guido Gœrres, *Vie de Jeanne d'Arc.*

placée par une semblable effigie en bronze. Au-dessous, à la clef de voûte de la porte, on remarque trois écussons blasonnés : celui de droite présente une épée nue, la pointe tournée en haut et supportant une couronne royale ; celui de gauche est meublé de trois socs de charrue ; mais dans celui du milieu on voit trois fleurs de lis surmontées d'un bouquet d'épis et de raisins. Cette femme armée, les mains jointes, dans l'attitude de la prière, c'est Jehanette ou Jehanne, que nous appelons Jeanne d'Arc ; elle naquit dans cette maison l'an du Seigneur 1412, la veille de l'Épiphanie (1).

A la naissance de cette héroïque enfant, « tous les habitants de Domremy furent saisis d'une joie extraordinaire. Sans être instruits de cet événement, ils couraient de tous côtés et se demandaient ce qu'il y avait de nouveau. Il y avait des cœurs brisés de joie. Bien plus, les coqs, disent les témoignages contemporains (2), firent entendre, non leur chant accoutumé, mais bien des sons qu'on n'avait jamais ouïs. Ils battirent des ailes pendant deux heures comme pour présager la gloire de celle qui allait naître. » C'est de la légende ; mais quel charme mystérieux de pareilles traditions n'introduisent-elles pas dans l'histoire ?

Jeanne avait trois frères et une sœur (3) ; leurs pa-

(1) « *In nocte Epiphaniarum Domini...* » Procès de Jeanne d'Arc.

(2) *Lettre* de Perceval, sieur de Boulourmark, *au sérénissime et très-puissant prince et duc de Milan*, etc.

(3) L'aîné des garçons reçut le nom de son père, ou plutôt, par diminutif, celui de Jacquemin ; le second fut appelé Jean, et le troisième Pierre. L'aînée des deux filles était Jeanne, que, dans son enfance, on

rents étaient trop pauvres pour leur faire donner quelque instruction, et la jeune fille, dès son bas âge, n'avait guère appris que le *Pater* et le *Credo ;* à l'exemple de sa mère elle savait coudre et filer (1). Du reste, d'après les chroniques, « elle estoit bien conduite et enseignée comme un bon enfant doit estre. » Quant aux travaux d'aiguille, elle ne pensait pas « qu'il y eust femme qui lui en sceust apprendre aulcune chose (2). »

Elle était d'un cœur très-doux et compatissant, simple et sans défiance, quoique d'un esprit prudent et éclairé, modeste dans ses paroles et ses actions, laborieuse, humble, éloignée de la colère et de l'impatience, timide et en même temps d'un courage inébranlable dans l'accomplissement de ses devoirs. Elle aimait à visiter les pauvres, à secourir les malades.

appelait quelquefois Romée, du nom de sa mère ; la cadette se nommait Catherine.

L'époque précise de la naissance de Jeanne d'Arc est incertaine ; on peut seulement conjecturer qu'elle est née à Domremy en 1411 on 1412. Elle fut baptisée dans l'église Saint-Remy de ce lieu. On retrouve encore dans cette église plusieurs traces des souvenirs qui se rattachent à Jeanne d'Arc ; on voit, entre autres, deux petits anges disposés symétriquement de chaque côté du maître-autel, et portant chacun un écusson aux armes de la famille d'Arc.

(1) « Interrogée se elle avoit apprins aucun art ou mestier, dist que oui, et que sa mère lui avoit apprins à cousdre, et qu'elle ne cuidoit point qu'il y eust femme dans Rouen qui lui en sceust apprendre aucune chose. Ne alloit point aux champs garder les brebis ne autres bestes?... — Depuis qu'elle a esté grande et qu'elle a eu entendement, ne les gardoit pas...; mais de son jeune âge, se elle les gardoit ou non, n'en a pas la mémoire. » *Procès*, interrogatoires des 22 et 24 février 1431, p. 58, 69, éd. Buchon, 1827. Le témoignage de Jeanne paraît devoir être préféré à celui des témoins du second procès, qui d'ailleurs parlent si longtemps après.

(2) *Procès de la Pucelle*, etc.

Jamais on ne la trouvait oisive; quand elle ne travaillait pas, elle priait au foyer paternel; dans les champs, dans les bois; partout Dieu était présent à sa pensée; il était son guide dans le bonheur et dans le malheur. La maison de Dieu était sa demeure de prédilection, et toutes les fois qu'elle le pouvait, le matin et le soir, elle y assistait au service divin. « Là fust vue maintes fois agenouillée, contemplant moult tendrement et à jointes mains la très-doulce Vierge et le benoist Sauveur, souffrant mort amère en l'arbre de la croix. » Elle allait souvent et volontiers confesser ses fautes avec une grande contrition et se nourrir du pain de vie. Quand elle entendait aux champs la cloche appeler le peuple, si elle était trop loin de l'église ou que l'ouvrage fût trop pressé, elle se jetait à genoux en plein air et elle priait. Elle aimait surtout à parler de Dieu et de la sainte Vierge (1). Tandis que d'autres jeunes filles, après leur travail, s'en allaient folâtrant et riant dans les chemins, on la trouvait priant en silence au pied des autels ou à genoux devant la croix, et à de pareils signes il était déjà permis de pressentir la mission à laquelle le Seigneur devait un jour l'appeler.

« Et voyez, lecteur, dit un vieil historien, les beaux commencements de cette brave vierge, de laquelle vous verrez tantost les progrez admirables et la fin glorieuse (2). » Cependant elle n'avait pas l'humeur sombre et triste; au contraire, elle était gaie et elle aimait à voir un visage joyeux. Sa piété et sa vertu

(1) Guido Gœrres, *Vie de Jeanne d'Arc.*

(2) *Parthénie orléanaise*, page 46.

l'élevaient d'ailleurs au-dessus des jeunes gens de son âge et lui suscitaient quelques épreuves. « Les garçonneaux disoient qu'elle estoit trop dévoste, et aulcunes bachelettes la tournoient en ridicule, sans qu'elle s'émeust de leurs railleries. Interrogée si en sa jeunesse elle alloit se esbattre aux champs avec les autres, dit qu'elle y a bien esté aulcune foys, mais ne sçayt en quel asge (1). » Elle grandissait, devenait forte et belle, et, comme si Dieu eût voulu manifester en elle une preuve de plus de l'avenir providentiel qu'il réservait à cette humble fille des champs, il est établi par des dépositions et des témoignages que Jeanne d'Arc demeura étrangère « aux misères physiques de la femme (2). »

Une ancienne chronique nous apprend, au sujet de Jeanne d'Arc, une chose que nous lisons dans les légendes d'un grand nombre de saints, à savoir comment la paix de son âme et la puissance de son amour s'étendaient sur les créatures privées de raison. Dans son enfance, dit cette chronique, quand elle gardait ses moutons, les oiseaux des champs et de la forêt venaient à elle, dès qu'elle les appelait, comme à une compagne chérie, et becquetaient le pain qu'elle leur émiettait dans son giron (3).

L'histoire et les chroniques ne nous ont conservé qu'un bien petit nombre de souvenirs sur les premières années de Jeanne. La plus douce récréation de Jeanne

(1) *Procès de Jeanne d'Arc.*

(2) Déposition de Jean d'Aulon, écuyer de Jeanne d'Arc. Nous avons employé ici, à dessein, les expressions dont se sert M. Michelet.

(3) Guido Gœrres.

était d'aller chaque semaine en pèlerinage à une petite chapelle appelée l'Ermitage de Notre-Dame de Vermont. Ce paisible lieu de prière était situé derrière le village, sur une colline, auprès d'une vieille forêt de chênes. Actuellement on voit encore, à la même place, les ruines de l'humble maison de Dieu. Au bas de la colline coulait une source salutaire où les fièvreux avaient coutume de boire. Or on racontait que, dans les vieux temps du paganisme, les fées avaient habité là, qu'elles s'y faisaient encore voir, et qu'on pouvait y trouver des racines d'une merveilleuse vertu (1). A quelque distance de la fontaine s'élevait un vieux hêtre, connu du peuple d'alentour sous les noms de *Beau-Mai, Arbre des Dames* et *Arbre des Fées;* on l'apercevait, dit-on, de la porte même de la maison de Jeanne, et il dépendait du *Bois Chesnu* (le bois des chênes), qui s'étendait sur la route de Domremy à Neufchâteau. Ses branches larges et touffues, en descendant à terre, formaient une tente de verdure; il était le rendez-vous de fête et de plaisir de tous les environs. Au mois de mai, les jeunes garçons et les jeunes filles s'y rendaient en foule, pour y suspendre un mannequin et des couronnes. Chaque année, le dimanche où l'on chante à l'Introït : *Lætare, Jerusalem,* le seigneur de Domremy, accompagné de sa famille et suivi de la jeunesse du village, se rendait solennellement à l'*Arbre des Fées*. Les enfants dansaient en chantant autour du hêtre, allaient à la fontaine, cueillaient des fleurs et tressaient des guirlandes et des couronnes

(1) Guido Gœrres, d'après les chroniques, trad. par M. Léon Boré.

dont ils ornaient le tronc de l'arbre reverdi. Cette cérémonie avait sans doute pour but de détruire, par des pratiques chrétiennes, les croyances superstitieuses que le peuple rattachait à cet arbre, autour duquel les contemporains de Jeanne d'Arc s'obstinaient à chercher la trace des fées druidiques (1). Aussi, tous les ans, la veille de l'Ascension, le curé de Domremy allait-il en procession avec ses paroissiens autour de ce hêtre mystérieux, et là, après avoir lu l'évangile de saint Jean, il récitait des prières destinées à donner une direction utile à la tradition du pays. Jeanne se rendait avec ses compagnes sous l'Arbre des Fées, au jour désigné par le prêtre; mais, comme si elle se fût associée à la pensée de l'Église, elle s'abstenait d'y suspendre des couronnes, réservant cette offrande à l'image de Notre-Dame de Domremy. Elle dit, plus tard, devant ses juges qu'elle *avoit ouy dire à plusieurs anciens que sous l'Arbre des Dames les fées repairoient, et avoit ouy dire à une nommée Jehanne, bonne preude femme, non devineresse, qu'elle les avoit vues là. Se il estoit vray, elle ne le sçait.* « Telle estoit, disent les chroniques, la pucelle Jehanne; préparée de Dieu pour le salut de la France et la délivrance d'Orléans, comme la chaste Judith destinée de la divine Providence pour le salut du peuple d'Israël et la délivrance de Béthulie, l'une et l'autre s'estant disposées par jeusnes, pénitences et prières, et par une rare pudicité, à faire des exploits de guerre dignes d'éternelle mémoire (2). »

(1) *Parthénie orléanaise.*

(2) L'arbre, ainsi que nous le disons, d'après les chroniques, était connu sous le nom de *Beau-Mai*, d'*Arbre des Dames*, d'*Arbre des*

Jeanne avait grandi au milieu des luttes et des épreuves qu'enfantaient la guerre étrangère et la guerre civile. Sur les marches de la Lorraine et de la Champagne, en ces temps calamiteux, la vie était rude et agitée, et le peuple des campagnes avait à subir tantôt les Anglais, tantôt les Bourguignons, tantôt les grandes compagnies. Il fallait se battre à tout moment, fuir à la forêt voisine si l'on n'était pas en forces, et revenir quand l'ennemi avait disparu pour réparer les dégâts. Les gens de Domremy, Armagnacs déterminés, avaient, à deux lieues de leur village, le village bourguignon de Marey ; hommes et enfants des deux bourgs ne se rencontraient pas sans s'attaquer. Maintes fois Jeanne d'Arc avait vu ses trois frères revenir tout sanglants. Dominée par l'amour de Dieu, généreusement exaltée par l'amour de la patrie, Jeanne déplorait les maux que les Anglais et les Bourguignons faisait endurer au peuple. Elle ne

Fées. A quelque distance coulait une fontaine appelée *Fontaine-des-Rameaux*. C'était une opinion généralement répandue dans la contrée qu'à une époque très-reculée les fées fréquentaient l'arbre et la fontaine et formaient autour des hêtres des danses mystérieuses ; mais qu'elles avaient cessé de s'y rassembler depuis que les ministres du vrai Dieu avaient adopté l'usage, pendant la procession des Rogations, de s'arrêter sous cet arbre, d'y chanter des prières et de bénir la fontaine. Les jeunes filles, les jeunes garçons et les enfants de Domremy se rendaient en troupes sous le hêtre ; là ils formaient des rondes champêtres et des espèces de danses accompagnées de chants ; puis ils faisaient un repas rustique, principalement composé de petits pains préparés par leurs mères pour cette occasion ; ils se rendaient ensuite, en chantant, à la fontaine voisine pour boire de ses eaux ; enfin on cueillait des fleurs sur le gazon voisin, on en formait des bouquets et des guirlandes que l'on suspendait aux rameaux de l'Arbre des Fées. Ces réunions se renouvelaient tous les jours de fête durant la belle saison, et surtout pendant le mois de mai.

pouvait voir sans frémir couler le sang français, et ses ferventes prières montaient sans cesse vers le Ciel pour obtenir la délivrance de la patrie.

Elle avait à peine accompli sa treizième année lorsqu'elle eut pour la première fois révélation des choses que Dieu voulait opérer par ses mains. Un jour d'été, jour de jeûne, vers midi, pendant que, tournée vers l'église, elle priait dans le jardin de son père, elle vit tout d'un coup une lumière éblouissante, et elle entendit une voix qui lui disait : *Jeanne, sois bonne et sage enfant ; va souvent à l'église.* « La pauvre fille, disent les chroniques (1), eut *grant paour,* ne sachant ni d'où

(1) Complétons leur récit en citant quelques passages de la lettre adressée, en 1429, au duc de Milan, par un chambellan de Charles VII, lettre dont l'original a été conservé aux archives de Kœnigsberg.

« Très-illustre, très-puissant prince et mon très-honoré maître... pensant que la renommée vous a déjà informé d'une certaine pucelle qui, comme on le croit pieusement, nous a été envoyée par la miséricorde divine, je veux vous raconter les choses en peu de mots, depuis sa naissance, afin que vous connaissiez sommairement sa vie, ses actions, son état et ses habitudes.

« Elle est née dans un petit village appelé Domremy, au bailliage de Bassigny, sur les frontières du royaume de France, près de la rivière de Meuse en Lorraine. On sait que ses père et mère sont des gens simples et honnêtes. Elle est venue au monde pendant la nuit de Noël, alors que les peuples ont coutume de célébrer avec une grande allégresse la nativité de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Ce jour-là les habitants du village furent saisis d'une joie extraordinaire; sans rien savoir de la naissance de la Pucelle, ils couraient çà et là en se demandant les uns aux autres : « Qu'est-il arrivé de nouveau? » Quelques-uns ressentirent dans le fond de leur âme un bonheur singulier. Qu'ai-je besoin de m'étendre en paroles? Les coqs eux-mêmes, comme les hérauts de cette nouvelle fête, firent entendre un chant inouï. Pendant environ deux heures ils crièrent, agitant leurs ailes pour annoncer l'histoire merveilleuse de celle qui venait de naître.

venait ni quelle était cette voix. Dans sa frayeur, elle voua sa virginité *tant qu'il plairait à Dieu.* » Une autre fois elle vit et entendit exactement la même

« L'enfant grandit, et, ayant atteint l'âge de sept ans, elle fut chargée, suivant l'usage des gens de la campagne, du soin de garder les troupeaux. Malgré cet âge si tendre, on sait qu'elle ne perdit jamais la moindre brebis, ni ne vit jamais le plus petit agneau emporté par les loups. Tant qu'elle demeura dans la maison paternelle, elle la protégea si bien que ni la ruse des ennemis ni la méchanceté des barbares ne purent rien enlever.

« Plus tard, quand elle fut dans sa seizième année, elle reçut de la manière suivante la première révélation d'en haut. Comme elle était occupée à garder les troupeaux avec les jeunes filles du village, quelques-unes d'entre elles se mirent à folâtrer dans la prairie. Celles-ci l'appelèrent et lui demandèrent si elle voulait courir pour une poignée de fleurs ou pour quelqu'autre chose semblable. Elle accepta, et, à deux ou trois reprises, elle courut avec tant d'agilité qu'elle paraissait à peine toucher l'herbe, en sorte qu'une de ses compagnes s'écria : « Jeanne (tel est le nom de la Pucelle), je te vois voler au-dessus de la terre. » Après avoir ainsi couru, s'étant arrêtée au bout de la prairie comme hors d'elle-même et cherchant à reprendre haleine, elle vit à ses côtés un jeune homme qui lui dit : « Jeanne, retourne à la maison, car ta mère a besoin de toi. » Elle crut que c'était son frère ou quelqu'enfant du voisinage qui lui avait parlé, et aussitôt elle retourna à la maison. Comme elle s'y rendait, elle rencontra sa mère qui lui demanda pourquoi elle avait abandonné le troupeau et se mit à lui faire des reproches. L'innocente jeune fille répondit : « Ne m'avez-vous pas mandée? — Non, » reprit la mère. Alors Jeanne s'imagina que le jeune garçon l'avait trompée, et elle voulait retourner à sa compagnie, lorsque tout à coup un nuage d'une clarté éblouissante descendit devant elle, et une voix sortit de ce nuage en lui disant : « Jeanne, il te faut marcher dans une autre voie et accomplir des choses merveilleuses, car tu es celle que le Roi du ciel a choisie pour rétablir le royaume de France et pour défendre et soutenir le roi Charles, maintenant dépossédé de la plus grande partie de ses États. Tu prendras des vêtements d'homme, tu te couvriras d'une armure, et tu seras un chef de guerre. Tout sera fait selon ton conseil. » Quand la voix eut ainsi parlé, le nuage disparut, et la Pucelle, dans le saisissement où la jeta ce miraculeux langage, ne put d'abord en croire ses oreilles ; elle fut si troublée qu'elle ne sut rien dire, ni même si elle devait ajouter foi à ce qu'elle

chose. La troisième fois, elle vit encore une grande clarté, mais dans cette clarté une belle figure pareille à celle d'un ange. La voix lui parla encore, mais toujours de manière à lui inspirer la plus entière confiance, car elle ne lui donnait que de sages conseils : elle l'engageait *à se bien gouverner,* à fréquenter

venait d'entendre. De semblables révélations faites la nuit et le jour à ladite Pucelle se renouvelèrent souvent. Néanmoins elle garda le silence, n'ouvrit son cœur qu'au curé de sa paroisse, et resta environ cinq ans dans l'ignorance de sa simplicité.

« Ensuite, quand le comte de Salisbury eut abordé en France avec des renforts, les révélations et visions devinrent plus fréquentes. Son esprit flottait plein d'inquiétude, jusqu'à ce qu'un jour, étant livrée à ses méditations ordinaires au milieu des champs, une apparition plus distincte et plus grande que de coutume vint tout à coup la surprendre, et elle entendit une voix qui lui disait : « Que tardes-tu, Jeanne? Pourquoi ne cours-tu pas d'un pas ferme et rapide au but que le Roi du ciel t'a marqué? Car, pendant ton absence, la France est déchirée, les villes sont ruinées, les justes meurent, les nobles tombent sous le glaive, le meilleur sang coule à flots. » Reconfortée par cette exhortation, elle dit à son curé : « Que ferai-je et par où commencer? Faut-il que je parte? J'ignore le chemin, je ne connais ni le peuple ni le roi. Ils ne voudront pas me croire; je serai la risée de tout le monde, et avec raison. Car n'est-ce pas une folie de dire aux plus puissants du royaume qu'une jeune fille veut commander l'armée pour sauver la France et que son bras ramènera la victoire? Quoi de plus ridicule qu'une pucelle vêtue d'habits d'homme? » Après qu'elle eut dit ceci et beaucoup d'autres choses, le curé lui répondit : « Le Roi du ciel t'a manifesté sa volonté et il t'ordonne de la remplir; ne demande point comment la chose se fera, car, de même que la volonté de Dieu s'exécute dans le ciel, elle s'accomplit aussi sur la terre. Va au bourg prochain appelé Vaucouleurs ; c'est le seul dans la province de Champagne qui soit resté fidèle au roi. Le capitaine de ce bourg te conduira sans difficulté comme tu le lui demanderas. » Elle agit suivant le conseil du curé, et, après qu'elle eut prédit au capitaine beaucoup de choses merveilleuses, celui-ci la fit conduire au roi par une compagnie de gentilshommes. Ils arrivèrent près de lui, etc. » (Document cité par Guido Gœrres, trad. par M. Léon Boré.)

l'église, et, « sur toutes choses, à estre bonne enfant, l'assurant que Dieu lui ayderoit. »

La même *voix* se faisait toujours entendre, et toujours se présentaient aux yeux de la jeune fille des êtres inconnus, qui avaient des ailes et s'élevaient par leurs formes et leur maintien bien au-dessus de tout ce qu'elle avait vu jusqu'alors. C'était saint Michel, l'ange des batailles, accompagné des *anges du ciel*. « Je les vis de mes yeulx, dit plus tard l'héroïne « à ses juges, *aussi bien que je vous voys*. Ils avoient « des ailes aux épaules, mais pas de couronne sur la « tête. » Jeanne *avoit grand' joye quand elle les voyoit*, et « luy estoit advis que elle n'estoit pas en peschié mortel. » Elle fit d'abord *grant doute* si le personnage principal *estoit sainct Michel*; ce ne fut qu'après l'avoir vu plusieurs fois qu'elle apprit son nom et qu'elle le reconnut *par les parolles et le langage des anges*. « Et depuys luy enseigna et montra tant qu'elle crust fermement que c'estoit il. »

La *voix* disait à *Jehanne* de partir *pour la France*, d'aller au secours *du roy de France*, l'assurant qu'elle ferait lever le siége d'Orléans, qui n'était pas encore commencé, et *luy racontoit l'ange la grant pitié qui estoit au royaulme de France*. Ces apparitions coïncidaient avec les batailles de Crevent et de Verneuil.

Sainte Catherine et sainte Marguerite se montrèrent à elle dans ses extases et au milieu d'une auréole de lumière; elle vit leur tête couronnée de pierres précieuses; elle entendit leur voix éclatante à la fois et douce; elle ne put se rappeler *si elles avoient des bras ou d'autres membres*, et cependant, en consultant ses

souvenirs, elle disait qu'elle *avoit embrassé leurs genoux.* Parfois les deux saintes lui semblaient petites, parfois d'une grandeur naturelle, mais elle entendait leurs voix alors surtout que sonnaient les cloches de l'église. Ces apparitions n'avaient rien de terrible pour elle; à force d'assister à ces merveilleuses conférences, elle s'était familiarisée avec le miracle; elle désirait voir ses conseillers célestes plutôt que de les craindre, et en leur présence elle se prosternait respectueusement. Or, toute persuadée qu'elle fût de la réalité de ces prodiges, elle gardait pour elle le secret des apparitions dont elle était favorisée; elle n'osait les révéler à personne, pas même à son père, de peur d'être traitée de folle et de visionnaire. La famille cependant semblait avoir le pressentiment de la mission de Jeanne; son père, ayant rêvé que cette jeune fille venait de quitter la maison pour s'en aller avec des gens de guerre, dit un jour à ses fils : « Si je savais que cela « dût arriver à votre sœur, je vous ordonnerais de la « jeter à l'eau; si vous refusiez de m'obéir, je la noie- « rais moi-même. » Quelquefois elle laissait échapper quelque chose de ses grandes destinées. Un paysan attesta qu'elle lui avait dit : « Compère, si vous n'étiez « pas un Bourguignon, je vous dirais un secret. » Elle avait dit à un autre : « Il y a entre Compey et « Vaucouleurs une jeune fille qui, dans l'espace de « moins d'une année, fera sacrer le roy de France. »

Mais déjà les esprits commençaient à être préparés à une intervention surnaturelle en faveur de la France. On colportait dans les villes et dans les campagnes une prophétie attribuée à l'enchanteur Merlin, et de la-

quelle il résultait que le royaume capétien, perdu par une femme, devait être sauvé par une femme (1). Peu de temps avant la mort du roi Henri d'Angleterre, un ermite de Saint-Claude, renommé pour sa bonne et sainte vie, était venu, disait-on, plusieurs fois parler au Dauphin, alors chassé et fugitif, lui notifiant que sa race ne périrait point, qu'il aurait bientôt un enfant mâle, et que sa lignée resterait sur le trône. D'après les mêmes rumeurs populaires, le saint personnage aurait demandé au Dauphin s'il désirait vraiment la paix, et, Charles ayant répondu que oui, s'il plaisait à Dieu, l'ermite l'aurait consolé par la promesse

(1) D'après cette étrange prophétie, la vierge prédite par Merlin et qui devait sauver la France aurait pour patrie le *Bois-Chenu*, et l'on a vu qu'un bois ainsi désigné s'élevait aux abords du village de Jeanne d'Arc : « Quod debebat venire puella ex quodam nemore *Canuto*, ex partibus Lotharingiæ. » Déposition du premier témoin de l'enquête de Rouen. *Notices des mss.*, t. III, p. 347.

Comme il arrive d'ordinaire dans les moments d'attente inquiète qui précèdent les événements destinés à agir sur les nations pour des siècles entiers, un vague pressentiment de l'avenir s'agitait dans l'esprit du peuple et se répandait en prédictions tantôt claires, tantôt obscures. Jeanne d'Arc elle-même demanda à son hôtesse de Vaucouleurs (celle-ci l'attesta sous la foi du serment dans la suite) si elle n'avait pas connaissance d'une prophétie d'après laquelle la France, précipitée vers sa ruine par une femme, serait sauvée par une jeune vierge des frontières de la Lorraine. L'hôtesse fut vivement émue de cette demande, car elle se rappelait réellement la prédiction, et plus tard elle crut avec beaucoup d'autres à la mission de Jeanne d'Arc. (Guido Gœrres.)

« De la ville de Bois-Chenu sortira la Pucelle, afin de prendre le soin de ta guérison... Elle portera dans sa droite la forêt de Calyddon, dans sa gauche les créneaux des murs de Londres.... Chacun de ses pas allumera une double flamme... Elle fondra en larmes pitoyables et remplira l'île d'une clameur d'épouvante, etc. *Prophetia Merlini*, ap. Galfrid. Monum ; Geoffroi de Monmouth, *De Gestis utriusque Britanniæ regum.*

formelle d'une paix prochaine. Dans ce but, le même saint se serait transporté par-devers le roi d'Angleterre, qui se tenait alors dans le pays de France; puis il lui aurait demandé à son tour s'il voulait la paix ; à quoi le roi Henri aurait répondu : « Oui, après avoir conquis tout le royaume. » Alors l'ermite lui aurait déclaré que c'était là une orgueilleuse et vaine espérance, et qu'il allait bientôt mourir, ce qui bientôt était arrivé. D'autres récits étaient plus explicites encore. On disait qu'une femme, nommée Marie d'Avignon, était venue trouver le roi et avait voulu lui faire de grandes révélations touchant la désolation du royaume. Elle avait eu, disait-elle, beaucoup de visions merveilleuses. Une fois il lui était apparu des armes, et, comme elle éprouvait une grande frayeur, sa vision l'avait assurée que ces armes n'étaient point pour elle, mais bien *pour une autre femme* qui finirait les maux de la France (1).

Quatre ans se passaient, les périls du royaume s'aggravaient, les soldats anglais et bourguignons se montraient déjà sur les marches de la Lorraine. Chaque désastre qui atteignait la France avait un retentisse-

(1) M. de Barante. — Voy. *Procès de la Pucelle. — Lettres de Louis XI au pape*, 1483. Suivant le rapport du docteur Jean Érault, une femme nommée Marie d'Avignon alla trouver le roi et lui dit « qu'il lui avait « été révélé que de grands désastres et de rudes afflictions tomberaient « sur la France; qu'elle avait vu, entre autres choses, dans plusieurs « visions merveilleuses, une grande quantité d'armes, et que, croyant « qu'elles lui étaient destinées, elle en avait eu une extrême frayeur; « mais il lui avait été dit qu'elle devait être tranquille, que ces armes « n'étaient point pour elle, mais pour une jeune fille qui viendrait plus « tard et délivrerait la France de ses ennemis. »

ment dans ces contrées lointaines, et les récits naïfs qui circulaient dans les chaumières continuaient à exalter l'âme de Jeanne d'Arc. Un parti bourguignon poussa une reconnaissance dans la vallée de la Meuse et vint promener le pillage et l'incendie autour de Vaucouleurs. Les paysans prirent la fuite et cherchèrent un refuge sous les murs de Neufchâteau, à quelques lieues de Domremy. Jeanne d'Arc fut profondément émue de cet incident, et l'on assure que ce fut vers le même temps qu'elle se livra, pour la première fois, aux exercices de la vie guerrière (1). En ce temps-à aussi les injonctions de l'ange devinrent plus pres-

(1) Le séjour de Neufchâteau devint bientôt insupportable à Jeanne, car elle y était encore plus éloignée de Vaucouleurs, et la pensée de secourir la France pénétrait plus avant dans son âme avec chaque nouveau malheur qui rendait la position du royaume plus désespérée. Elle n'avait de repos ni le jour ni la nuit, et l'inquiétude la rendit tout à fait malade. Quand on lui demandait ce qu'elle avait, elle répondait simplement qu'elle ne se plaisait point à Neufchâteau, que son séjour en cet endroit altérait sa santé et qu'elle aimerait mieux être à Domremy. Elle fit tant d'instances à ses parents que ceux-ci, au bout de quatre ou cinq jours, rentrèrent les premiers dans leur village, d'où les Bourguignons s'étaient retirés.

Mais ce ne fut pas là le seul obstacle que Jeanne rencontra sur son chemin; il s'en présenta un autre d'un genre tout particulier. Un jeune homme dont elle avait repoussé la demande en mariage n'imagina rien de mieux, pour parvenir à son but, que de prétendre qu'il avait obtenu d'elle une promesse formelle et d'en réclamer l'exécution devant le tribunal ecclésiastique de Toul. On a lieu de croire que les parents de Jeanne appuyèrent l'importun prétendant, car ce moyen dut leur paraître le meilleur pour empêcher leur fille de s'en aller avec les gens de guerre; mais Jeanne ne se laissa pas effrayer : elle pria ses saintes de l'assister, et celles-ci lui dirent d'avoir bon courage, qu'elle gagnerait son procès. Elle s'en alla donc toute rassurée à Toul, où elle affirma par serment n'avoir fait aucune promesse, et elle fut acquittée.

santes, et les voix qui transmettaient à Jeanne d'Arc l'inspiration du Ciel semblaient redoubler d'instance et d'énergie. L'une d'elle lui ayant crié de nouveau : « Jeanne, va au secours du roi de France, et tu lui « rendras son royaume ! » elle répondit : « Messire, « je ne suis qu'une pauvre fille ; je ne sais chevaucher « ni conduire des hommes d'armes. » Saint Michel (elle avait cru le reconnaître) répliqua : « Tu iras « trouver messire Robert de Baudricourt, *cappitaine* « de Vaucouleurs, et il te baillera des gens que tu « conduiras au Dauphin. » Mais comment obéir ? Jeanne obtint d'être envoyée au Petit-Burey (1), chez son oncle maternel, Durand Laxart, dont la femme venait de tomber malade ; elle y resta huit jours sans oser rien révéler. A la fin elle se détermina à dire à son oncle qu'elle avait reçu de Dieu l'ordre de se rendre à Vaucouleurs, et de là en France (2), auprès du Dauphin, pour le faire couronner roi, et qu'elle le priait, en conséquence, de vouloir bien l'accompagner. Après de nombreux refus, Durand Laxart, ébranlé par la conviction persévérante de Jeanne, finit par admettre la réalité des apparitions et se rendit à Vaucouleurs auprès du commandant militaire. Le chevalier de Baudricourt, le prenant pour un fou, le reçut fort mal, et se borna à lui conseiller de rentrer chez lui et « d'administrer de bons soufflets à cette péron-

(1) Village situé sur la route de Vaucouleurs, près de l'ermitage de Bermont.

(2) Les habitants de cette contrée éloignée de Paris et presque enclavée dans les terres de l'Empire désignaient le centre du royaume sous le nom de France, et se bornaient à donner à leur propre pays le nom de la province ou de l'évêché.

nelle » qui se prétendait inspirée de Dieu. Jeanne ayant appris ce qui s'était passé ne se rebuta point, et cette fois elle se rendit elle-même près du sire de Baudricourt; elle était vêtue de grossiers habits rouges, selon la mode des paysannes de Lorraine. A peine fut-elle admise près de ce chef qu'elle le reconnut au milieu des officiers dont il était entouré, bien qu'il n'eût en ce moment aucune marque extérieure de son grade. « Cappitaine Messire, lui dit-elle, sachez « que Dieu, depuis aulcun temps, m'a plusieurs fois « faict sçavoir et commandé que je allasse devers le « gentil Dauphin qui doibt estre vray roy de France, « et qu'il me baillast des gens d'armes, et que je le« verais le siége d'Orléans et le menerais sacrer à « Rheims. » Le sire de Baudricourt l'accueillit avec un sourire incrédule et la congédia brutalement, lui adressant des paroles injurieuses. Jeanne s'était attendue à être repoussée; elle se rendit à l'église, participa aux sacrements et passa le reste de la journée en prières. Un peu plus tard elle revint à Vaucouleurs et renouvela sa demande. Cette fois Baudricourt l'accueillit avec moins de dureté, mais il ne lui accorda rien et invita même le curé à exorciser la jeune fille, dont la raison semblait égarée. Quelques jours après, un gentilhomme du pays, Jean de Novelompont, la rencontra, et elle se plaignit à lui des refus qu'on opposait partout à ses prières. « Le sire de Baudricourt, « dit-elle, n'accuse de moi ni de mes paroles; cepen« dant il faut que je sois devers le roy avant la mi-ca« rême, dussé-je user mes jambes jusqu'aux genoux « pour m'y rendre en personne; car personne au

« monde, ni roys, ni ducs, ni fille du roy d'Écosse, « ni aulcun autre ne peut relever le royaulme de « France. » Jean de Novelompont (1) se sentit persuadé et lui promit son concours sincère. Un autre seigneur, Bertrand de Poulengi, se laissa aussi toucher par la persévérance de Jeanne; mais déjà, malgré les railleries des gens de guerre, malgré la colère que lais-

(1) Jean de Novelompont, surnommé de Metz, gentilhomme fort considéré dans le pays, rencontra Jeanne chez son ancienne hôtesse, la femme du charron. « Eh bien ! lui dit-il, que faites-vous ici, chère en- « fant ? Peut-il arriver autre chose sinon que le roi soit chassé du « royaume et que nous devenions Anglais? » Elle répondit, pleine de tristesse : « J'ai été trouver le capitaine Robert de Baudricourt afin qu'il « me conduisît lui-même ou me fît conduire au roi; mais il ne s'inquiète « ni de moi ni de mes paroles. Et pourtant il faut que je sois auprès du « roi avant la mi-carême, dussé-je m'user les jambes jusqu'aux genoux; « car personne au monde, ni rois, ni ducs, ni même la fille du roi d'É- « cosse ne peuvent reconquérir le royaume de Charles VII. Il n'a d'autre « secours que moi, bien que j'aimasse beaucoup mieux rester à filer ma « quenouille à la maison auprès de ma pauvre mère, de pareilles choses « n'étant point mon fait. Mais il faut que je parte et que j'accomplisse ma « mission, parce que mon Seigneur le veut. — Et qui est votre Seigneur « demanda le chevalier. — C'est Dieu, » répliqua-t-elle. Et elle dit tout cela avec tant de fermeté, avec une conviction si profonde, que le cœur du digne gentilhomme en fut subjugué. Jl prit la main de Jeanne dans la sienne et lui jura, par sa foi, de la conduire au roi sous la garde de Dieu.

Dès lors elle trouva de plus en plus créance, par sa vie pieuse, auprès de ceux qui la voyaient, et le bruit de sa mission divine se répandit à l'entour dans le pays. Le duc de Lorraine, attaqué d'une maladie contre laquelle avait échoué tout l'art des médecins, lui envoya un palefroi noir, en la priant de venir le trouver pour qu'il pût la consulter. Elle se rendit à la prière du duc, mais elle lui déclara qu'elle n'avait aucune révélation sur sa maladie. Néanmoins elle ajouta que, s'il voulait recouvrer la santé, il devait abandonner sa vie déréglée, se réconcilier avec Dieu et reprendre en honneur dans son palais sa vertueuse épouse, qu'il avait repoussée. (*Vie de Jeanne d'Arc*, d'après les chroniques.)

saient éclater les parents de la Pucelle, en dépit de tout ce qu'il y avait d'étrange et d'inouï dans cet incident, le peuple de la vallée commençait à manifester tout haut son opinion et à dire qu'il fallait écouter Jeanne, inspirée de Dieu pour sauver la France. Vaincu par cette disposition des esprits, le sire de Baudricourt cessa de résister et se détermina à envoyer Jeanne d'Arc près de Charles VII, se bornant à la faire escorter par quelques hommes et la plaçant sous la garde des deux nobles du pays qui s'étaient déclarés pour elle. Elle partit le 13 février 1429 (1), vêtue cette fois d'un costume militaire proportionné à sa taille. Le convoi était obligé de traverser, sur une étendue de cent trente lieues, un pays presque tout entier au pouvoir du duc de Bourgogne et des armées anglaises, et il fallait faire de nombreux détours pour éviter les postes ennemis. Jeanne avait à redouter et les protecteurs qu'on lui avait donnés, et les brigands, et les ennemis; rien ne l'effraya; elle rassurait elle-même ses compagnons. « Ne craignez rien, leur disait-elle; Dieu me fait ma route. C'est pour cela que je suis née; mes frères de paradis me disent ce que j'ai à faire. » L'enthousiasme qu'elle ressentait et qu'elle inspirait triompha de toutes les difficultés, de tous les périls, et le 24 février elle arriva à Chinon, où était Charles VII. Ce prince, instruit par Baudricourt et par la rumeur publique, avait donné des ordres pour faire un accueil honorable à la jeune fille, qui fut reçue par Jean de Gaucourt, capitaine de Chinon et grand maître de la maison

(1) Ou 1428, si l'on compte les années comme on les comptait au quinzième siècle.

du roi. Un logement lui fut assigné dans une tour du château de Couldray, où Jeanne fut surprise de trouver des dames chargées de lui faire compagnie. Un jeune page, âgé de quatorze ans et nommé Louis de Contes, fut mis à ses ordres durant le jour. Cependant de grandes incertitudes s'élevaient dans l'esprit du roi et de ses ministres ; un grand nombre de chefs militaires s'opposaient à ce que la jeune paysanne fût reçue par Charles VII, à ce que ses affirmations fussent prises au sérieux. « Et de prime face chacun disoit que c'estoit une trufferie, et à nulle chose que elle dist l'on ne ajoutoit point de foy (1). » Quelques personnes prudentes disaient cependant qu'on pouvait toujours entendre Jeanne, que cela n'engageait à rien. Le conseil discuta pendant deux jours ; on se résolut à la fin à lui accorder audience, car les choses allaient bien mal à Orléans, et on voulait essayer de tous les moyens pour sauver cette ville importante. Jeanne fut reçue au milieu d'un appareil et d'une pompe qui ne la déconcertèrent aucunement. Conduite par le comte de Vendôme, sans timidité comme sans hardiesse, par *l'admonestement de ses voix,* elle reconnut du premier coup d'œil ce roi dont l'image la préoccupait depuis tant d'années, alla droit à lui quoiqu'il affectât de se tenir caché entre les courtisans, et lui dit *moult simplement et humblement*, comme il convenait *à une povre petit bergerette* (2) : « Gentil Dauphin, pourquoi ne me « croyez-vous? Je vous dis que Dieu a pitié de vous, « de votre royaume et de votre peuple; car saint

(1) Thomassy, *Registre delphinal.*
(2) *Paupercula bergeretta.* Déposition du sire de Gaucourt.

« Louys et saint Charlemagne sont à genoux devant « lui en faisant prières pour vous. Si vous me baillez « gens, je lèverai le siége d'Orléans et je vous mè« nerai sacrer à Reims; car tel est le plaisir de Dieu « que ses ennemis les Angloys s'en aillent en leur pays « et que le royaume vous demeure (1). » Charles VII lui parla avec bonté et bienveillance, mais il se tenait en garde contre des allégations dont il ne pouvait apprécier la valeur ni la sincérité. Alors Jeanne eut avec lui un entretien particulier, et dans cette conférence elle lui parla d'une demande qu'il avait autrefois adressée à Dieu et dont nul autre que le Seigneur n'avait eu connaissance. Cette étrange révélation surprit baucoup le roi. L'entretien cessa; Charles VII se rapprocha des assistants et leur dit que désormais il avait grande confiance en cette bergère, et qu'elle était vraiment inspirée du Ciel. Quel était ce secret si important dont la révélation avait suffi pour dissiper les incertitudes du roi? Personne ne pouvait répondre à cette question, et Jeanne d'Arc mourut sans avoir donné à personne l'explication de cet incident mystérieux. Plus tard on sut, disent les traditions, que Charles VII, au début de son règne et sous le poids des infortunes qui accablaient sa cause, avait un moment douté de ses droits; on sut encore qu'en voyant les triomphes du roi d'Angleterre

(1) *Chronique de la Pucelle*, p. 296. Gobert Thibaut, *écuyer d'écuyerie* du roi, rapporte la réponse suivante faite par Jeanne à Pierre de Versailles : « Je viens de la part du Roy du ciel faire lever le siége d'Orléans et conduire le roy à Reims pour son couronnement et son sacre. » Cette parole, rapprochée de celle que Jeanne fit entendre à Charles VII, indique que la Pucelle ne croyait avoir reçu de Dieu que *deux mandats*.

ce prince s'était imaginé que peut-être (et cette supposition pouvait avoir malheureusement quelque vraisemblance quand on connaît la vie dissolue et les désordres d'Isabelle de Bavière) il n'était pas fils de l'infortuné Charles VI, et qu'alors il n'avait aucune prétention à élever à l'héritage de ce prince. Pénétré de ces pensées, il entra un jour dans son oratoire particulier ; là, seul, n'ayant que Dieu pour témoin, il adressa du fond du cœur cette prière au souverain Maître des rois : « Seigneur, si je suis le véritable hé-« ritier de la noble maison de France, et si ce royaume « doit légitimement m'appartenir, veuillez, je vous « en conjure, me le conserver et le défendre contre « les attaques de ses ennemis. Dans le cas contraire, « je vous demande pour toute grâce d'échapper à la « mort ou à la captivité, et de pouvoir me retirer en « Espagne ou en Écosse, où j'espère trouver un re-« fuge. » Charles VII, comme on le pense bien, n'avait parlé à personne de cette prière ; personne n'avait pu l'entendre prononcer, car il l'avait faite mentalement et sans articuler une seule parole ; et c'est pourtant cette prière que Jeanne d'Arc lui rapporta dans le premier entretien qu'ils eurent ensemble. Puis, se sentant tout à coup inspirée, elle avait ajouté ces mots : « Et moi je te dis, de la part de Dieu, que « tu es le véritable héritier du royaume de France et « fils de roi ; et il m'envoie à toi pour te conduire à « Reims, afin que tu y sois couronné et sacré, si « toutefois c'est ta volonté (1). »

(1) « Et combien que ès croniques que j'ay veues ne soit faict men-« tion d'une chose que longtemps a j'oys dire et reveler, non pas en

On conçoit maintenant pourquoi Charles VII et Jeanne d'Arc mettaient l'un et l'autre tant d'importance à ne laisser connaître à personne *le secret qui*

« une fois seulement, mais plusieurs, à grands personnages de France, « qui disoient d'avoir veu en chronique bien authentique, laquelle chose « rédigée par escript dès lors, tant pour l'authorité et réputation de celui « qui le disoit que pour ce qu'il me sembla que chose estoit digne de « mémoire, je l'ay bien voulu ici mettre par escript.

« Après que le roy eut oy ladite Pucelle, il fut conseillé par son con-« fesseur, ou aultres, de parler en secret et luy demander en secret s'il « pourroit croire certainement que Dieu l'avoit envoyée devers luy, « affin qu'il se peust mieux fier à elle et adjouster foy en ses paroles; « ce que ledit seigneur fit; à quoy elle respondit : — Sire, si je vous « dis des choses si secrettes qu'il n'y a que Dieu et vous qui les sachés, « croirez-vous bien que je suys envoyée de par Dieu? — Le roi respond « que ouy. La Pucelle lui demande : — Sire, n'avez-vous pas bien mémoire « que, le jour de la Toussaint dernière, vous estant en la chapelle du « chasteau de Loches, en vostre oratoire, tout seul, vous feistes trois « requestes à Dieu? — Le roy respondit qu'il estoit bien mémoratif de « luy avoir faict aulcunes requestes; et alors la Pucelle luy demanda se « jamais il avoit dict et révélé lesdictes requestes à son confesseur ne à « aultres- — Le roy dist que non. — Et si je vous dis les trois requestes « que luy feistes, croirez-vous bien en mes paroles? — Le roi respondit « que ouy. Adonc la Pucelle luy dist — : Sire, la première requeste « que vous feistes à Dieu feut que vous luy priastes que, si vous n'estiés « vray héritier de France, que ce fust son plaisir vous oster le couraige « de la poursuyvre, affin que vous ne feussiez plus cause de faire et « soutenir la guerre, dont procède tant de maux, pour recouvrer le-« dict royaulme. La seconde fust que vous luy priastes que, si les gran-« des adversités et tribulacions que le pauvre peuple de France souffroit « et avoit souffert si longtemps procédoient de vostre péché, et que « vous en feussiez cause, que ce fust son plaisir en relever le peuple, et « que vous seul en fussiez puni et portassiez la pénitence, soit par mort « ou aultre telle peine qu'il luy plairoit. La tierce fut que, si le péché « du peuple estoit cause desdictes adversités, que ce fust son plaisir « pardonner audit peuple et appaiser son ire, et mettre le royaulme hors « des tribulacions èsquelles il estoit que jà avoit douze ans et plus. — « Le roi, cognoissant qu'elle disoit la vérité, adjousta foy en ses paroles

avait été entre eux. Le doute exprimé par ce prince, dans la prière que nous venons de rapporter, sur la légitimité de sa naissance, pouvait singulièrement lui nuire et fournir contre lui des armes terribles à ses implacables ennemis.

La cour du roi Charles VII n'était pas facile à convaincre d'une miraculeuse mission; et d'ailleurs la réflexion était bien permise : il s'agissait de mettre à la tête des troupes une jeune fille de dix-huit ans, une paysanne dépourvue d'instruction, dédaignée par les grands et les érudits, et sous les ordres de laquelle les généraux et les officiers ne voudraient point combattre, à moins qu'on n'établît visiblement qu'elle était l'instrument de Dieu. Cette question était grave; le sort du royaume dépendait du succès ou de l'insuccès de cette entreprise, et il importait de ne point procéder au hasard. Une commission nommée par le roi eut ordre d'examiner si Jeanne obéissait à une inspiration vraiment céleste, et au besoin de s'assurer si la nouvelle venue n'était pas une envoyée du diable. Évêques, moines, docteurs et professeurs de l'Université de Poitiers l'interrogèrent solennellement. « Jeanne, lui disait l'un, tu dis que Dieu veut délivrer le peuple de France. Si telle est sa volonté, il n'a pas besoin de gens d'armes. — Ah! mon Dieu, répondit-elle sans se troubler, les gens d'armes bataille-

« et creut qu'elle estoit venue de par Dieu, et eut grand espérance qu'elle « luy ayderoit à recouvrer son royaulme; et se délibéra soy ayder d'elle « et croire son conseil en toutes ses affaires (*). »

(*) M. Buchon a publié pour la première fois cette chronique dans le tome XXXIVe de sa collection des *Chroniques nationales*.

ront, et Dieu donnera la victoire. — Crois-tu en Dieu? lui criait un autre. Eh bien! Dieu ne veut pas que l'on ajoute foi à tes paroles, à moins que tu ne montres un signe. — Je ne suis point venue pour faire des signes ou des miracles, répliqua-t-elle; mon signe sera de faire lever le siége d'Orléans. Qu'on me donne des hommes d'armes, peu ou beaucoup, et j'irai (1). » Un certain frère Séguin, professeur de théologie de l'ordre des Frères prêcheurs, un *bien aigre homme*, suivant la chronique, et qui parlait un français par trop limousin (*idioma Lemovicum*), eut le malheur de lui demander quelle langue parlaient *ses voix*. — « Meilleur français que « le vôtre, » lui répondit-elle avec ironie. Ainsi Jeanne, confrontée avec les docteurs, opposa à toutes leurs raisons, à toutes leurs questions, à toutes leurs subtilités, de si solides et si belles réponses que les professeurs, et les docteurs, et les bacheliers secouèrent la tête, en disant qu'un savant ne parlerait pas mieux. Puis, venant à sa mission divine, quand elle leur raconta comment les anges et les saints lui étaient apparus dans les champs où elle gardait son troupeau, et lui avaient parlé de la grande pitié qui était au royaume de France, comment là-dessus elle avait pleuré, et comment les saintes lui avaient ordonné d'aller trouver le capitaine de Vaucouleurs et lui avaient promis de la conduire heureusement dans son dangereux voyage vers le roi; quand elle exposa tout cela, ce fut avec tant d'enthousiasme, d'élévation et de di-

(1) *Notices des mss.*, t. III, p. 349.

gnité, que les savants furent étonnés d'entendre une simple et ignorante bergère dire des choses si merveilleuses, et répondre d'une manière si habile et si sage à toutes les questions et à tous les doutes. Quand ils recommençaient à vouloir lui prouver, par toutes sortes de livres et d'écrits, qu'on ne pouvait cependant pas ajouter foi à sa parole, elle écoutait tranquillement leurs longs discours depuis le commencement jusqu'à la fin, et disait : « Il y a ès livres de Messire plus que ès vôtres. » Elle leur prédit aussi quatre choses dans cet interrogatoire : premièrement, que la puissance des Anglais serait brisée et Orléans délivré; mais, pour arriver là, il fallait que le roi lui donnât des gens d'armes, et elle devait d'abord inviter les Anglais à faire d'eux-mêmes leur retraite; deuxièmement, que le roi serait sacré à Reims; troisièmement, qu'il rétablirait sa domination à Paris; quatrièmement, enfin, que le duc d'Orléans sortirait de la prison où il était retenu en Angleterre. Ces informations, ces examens, ces hésitations durèrent trois semaines, et Jeanne résista à toutes les épreuves qu'on lui fit subir, déjouant les ruses des esprits moqueurs avec une rude naïveté. « Je ne sais ni A ni B, disait- « elle parfois; je viens de la part du Roi du ciel. » Outre les réunions solennelles, dont la première dura plus de deux heures et où tous les membres de l'assemblée l'interrogeaient, chacun d'eux avait encore le droit d'aller la visiter et de la questionner en particulier. Ce n'était pas tout; comme il arrive d'ordinaire en pareil cas, beaucoup d'autres personnes de tout rang, grands et petits, hommes et femmes, af-

fluaient pour voir la merveille de leurs propres yeux. « Avant que ces gens allassent à elle, dit une ancienne chronique, ce qu'elle disoit leur sembloit impossible à faire, disans que ce n'estoit que resveries et fantaisies; mais il n'y eut celluy, quant il en retournoit et l'avoit ouye, qui ne dist après que c'estoit une créature de Dieu; aulcuns mesme, en retournant, ploroient à chaudes larmes. Semblablement y furent dames, damoiselles et bourgeoises, qui luy parlèrent; et elle leur répondit si doulcement et gracieusement qu'elles les faisoit plorer. Entre aultres choses ils luy demandèrent pourquoy elle ne prenoit pas ung habit de femme? Et elle leur répondit : — « Je crois bien qu'il vous semble estrange, et non sans cause; mais il faut, pour ce que je me doys armer et servir le gentil Dauphin en armes, que je prenne les habillemens propices et nécessaires à cela; et aussi, quant je serai entre les hommes, estant en habit d'homme, ils n'auront pas concupiscence charnelle de moy, et me semble qu'en cest estat je conserverai mieulx ma virginité de pensée et de faict. » A la fin, la commission, vaincue par l'évidence, déclara : « 1° Que icelle Pucelle estoit une bonne personne et une bonne chrestienne et vraye catholique; 2° que sa saincte vie, sa louable réputation, la simplicité de sa conversation, les réponses prudentes que elle avoit faictes et qui sembloient inspirées, permettoient de croire à ses paroles; 3° que le roy pouvoit accepter ses services et l'envoyer au secours d'Orléans. » Cette décision fut acceptée avec une grande joie par les soldats et le peuple, et bientôt Charles VII, sur les instances de

Dunois, conféra à Jeanne d'Arc le titre et l'autorité de général d'armée, avec un conseil chargé, sous ses ordres, de conduire les affaires de la guerre.

Le roi fit ensuite armer la Pucelle *d'une belle armure à sa taille*, et l'on vit avec étonnement qu'elle savait s'en servir et monter à cheval avec autant de grâce et d'adresse qu'un chevalier. Elle dit qu'elle voulait avoir une vieille épée, marquée de cinq croix, qu'on trouverait dans la chapelle de Sainte-Catherine de Fierbois. On lui demanda si elle l'avait jamais vue; elle dit que non, mais qu'on l'y trouverait. On se rendit sur les lieux, et l'on découvrit parmi de vieilles armes celle qu'elle avait demandée. D'après certaines traditions qui n'ont point un caractère de certitude, cette épée avait autrefois servi à Charles Martel. Les saintes avaient dit à la Pucelle : « Pren estaindart de la part du Roy du ciel et porte-le hardiment. » Pour leur obéir Jeanne fit confectionner un étendard de couleur blanche, semé de fleurs de lis, sur lequel était figuré le Sauveur dans sa gloire, et qui portait pour toute inscription ces mots tracés en gros caractères : *Jhesus, Maria*. Sur la banderolle, et par *le conseil des sainctes*, était peinte la sainte Vierge, à laquelle un ange offrait un lis. Le 20 avril, elle prédit au roi que sous peu de jours elle délivrerait Orléans, qu'elle serait blessée d'un trait, que cette blessure ne serait point mortelle, et que bientôt après elle conduirait Charles VII à Reims, pour y être sacré (1). Cependant,

(1) Le sire de Rotslaer, gentilhomme flamand, annonçait, deux jours après, cette prédiction à quelques gentilshommes de Belgique; la lettre existe, et M. Quicherat en a donné des extraits.

les préparatifs étant achevés, on confia à la Pucelle, pour éprouver sa mission, le soin de diriger sur Orléans un convoi de munitions et de vivres qu'il s'agissait d'introduire dans Orléans malgré les Anglais, et le 21 avril Jeanne se mit en route pour Blois, à la tête d'un détachement et de quelques capitaines de mérite. Pendant les deux jours qu'elle passa à Blois, les prêtres de la ville se réunirent, à sa demande, le matin et le soir, sous une bannière qu'elle avait fait faire exprès par son confesseur et qui représentait l'image du Sauveur crucifié. Les ecclésiastiques chantaient des cantiques et des hymnes en l'honneur de la Mère de Dieu, tandis que Jeanne priait à genoux. Elle n'admettait à ce religieux exercice que ceux d'entre les gens de guerre qui s'étaient confessés le jour même, et les prêtres étaient prêts à les entendre à toute heure. Jeanne elle-même les exhortait instamment à se réconcilier avec Dieu, car elle ne voulait que des mains pures pour l'aider à accomplir sa mission. Ainsi qu'elle l'avait demandé, une partie des prêtres l'accompagnèrent jusqu'à Orléans, la ville assiégée. Avant de quitter Blois, la Pucelle envoya aux Anglais, de la part de Dieu, comme ses saintes le lui avaient recommandé, une sommation de quitter la France. Ce message, que Jeanne dicta, était conçu en ces termes :

Jhesus, Maria!

« Roy d'Angleterre, et vous duc de Bethfort, qui « vous dictes régent du royaume de France; vous, « Guillaume de la Poulle; vous, de Suffort; Jean, sire « de Tallebot; et vous, Thomas, seigneur d'Escalles,

« qui vous dictes lieutenants dudit Bethfort, faictes « raison au Roy du ciel; rendez à la Pucelle, qui est en« voyée de par Dieu, le Roy du ciel, les clefs de toutes « les villes que vous avez prises et violées en France. « Elle est ici venue de par Dieu pour réclamer le sang « royal; elle est toute preste de faire paix si vous lui « voulez faire raison, par ainsi que voulez vuider de « France, et qu'amendez les dommages que y avez « faicts, et rendez les deniers qu'avez reçus de tout le « temps que l'avez tenue. Et entre vous, archers, com« pagnons de guerre, gentilshommes et autres, qui « estes devant la ville d'Orléans, allez-vous-en, de par « Dieu, en vostre pays; et se ainsi ne le faictes, atten« dez les nouvelles de la Pucelle, qui vous ira voir « brefvement, à vos bien grands dommages.

« Roy d'Angleterre, se ainsi ne le faictes, je suis « chef de la guerre, et je vous asseure qu'en quelque « lieu que je trouverai vos gens en France je les com« battrai, et les chasserai, et ferai aller hors, veuillent « ou non; et s'ils ne veullent obéir, je les ferai tous « occire. Je suis ici envoyé de par Dieu, le Roy du ciel, « pour les combattre et pour les mettre hors de toute « France; et s'ils veullent obéir, je les prendrai à mercy. « Et n'ayez point opinion d'y demeurer plus; car « vous ne tiendrez point le royaume de France de « Dieu, le Roy du ciel, fils de la Vierge Marie; ains le « tiendra Charles, le vray héritier, car Dieu, le Roy du « ciel, le veut, et lui est révélé par la Pucelle que bien « brief il entrera à Paris en bonne et belle compaignie. « Et si vous ne voulez croire les nouvelles de par Dieu « et de par la Pucelle, je vous advise que, en quelque

« lieu que nous vous trouverons, nous vous férirons « et frapperons dedans, et y ferons un si grand hay-« hay que depuis mille ans en France n'y en eust un « si grand. Et croyez fermement que le Roy du ciel en-« voyera tant de forces à la Pucelle que vous ne vos « gens d'armes ne lui sauriez nuire, ne aux gens de sa « compaignie; et aux horions voira-t-on qui aura le « meilleur droit. Et vous, duc de Bethfort, qui tenez « le siége devant Orléans, la Pucelle vous prie que « vous ne vous faciez point destruire ; et se vous lui « faictes la raison, encore pourrez-vous venir veoir « que les François feront le plus beau faict que onc-« ques fut fait pour la chrestienté. Et vous prie me « faire responce si vous voulez faire paix en la cité « d'Orléans, où nous espérons être bien brief. Et se « ainsi ne le faictes, de vos gros dommages vous sou-« vienne.

« Escript ce mardy de la sepmaine saincte de l'an-« née de Nostre-Seigneur mil quatre cent vingt-neuf. »

Le 27 avril, le convoi partit de Blois pour Orléans. L'escorte se composait de six mille hommes de guerre, parmi lesquels on distinguait les deux maréchaux de Saint-Sévère et de Rais, l'amiral de Culan, le sire de Gaucourt, Ambroise de Laure, La Hire et plusieurs autres chefs moins célèbres; mais « plus que tous se distinguoit la Pucelle, montée sur ung grant cheval blanc, bien armée, bien habillée, portant gentilement son harnoys et sa bannière, et s'y conduisant comme eust faict un bon homme d'armes, si bien qu'il la faisoit très-beau voir. » C'était tout à la fois une procession et une marche militaire, une expédition guerrière et

un pieux pèlerinage. Jeanne eût voulu qu'on se dirigeât vers Orléans par la rive droite de la Loire et par la Beauce; c'était de ce côté que les Anglais avaient leurs troupes les plus nombreuses, leurs bastilles les mieux fortifiées, leurs boulevards les mieux assis. Jeanne s'en inquiétait peu; mais les capitaines, dont les incertitudes duraient encore, cherchaient à se conformer de plus en plus à la prudence humaine, et le comte de Dunois avait recommandé qu'on ne risquât point une telle entreprise. Pour contenter la Pucelle on lui dit qu'on ferait ce qu'elle voulait; puis on passa la rivière. Ce fut ainsi que l'armée, qui s'était avancée par la plaine de Cornay, après avoir passé la nuit à Chessy, reprit sa marche et fit halte sur le bord de la Loire, presque en face de la bastille de Saint-Jean-le-Blanc. A la vue de cette rivière qui s'interposait entre elle et Orléans, Jeanne fut extrêmement surprise de se trouver sur la rive gauche, tandis qu'elle croyait avoir remonté la rive droite; elle s'en plaignit aux chefs, qui ne s'étaient pas conformés à ses ordres. Cette faute grave la compromettait sérieusement aux yeux de l'armée, qui déjà ne la suivait qu'à regret; et d'ailleurs aucun préparatif n'avait été fait pour recevoir un si grand nombre de soldats sur la rive gauche de la rivière, et le passage de six mille hommes sur des bateaux pouvait être inquiété par les garnisons anglaises renfermées dans les forts des Tournelles, les boulevards des Augustins et la bastille de Saint-Jean-le-Blanc. Or Jeanne, dans cette circonstance critique, ne manqua ni d'esprit ni de courage. « Nous mettrons « les vivres dans Orléans, à notre aise, dit-elle avec

« calme, et les Anglais ne feront pas semblant de les « empêcher. » La rivière n'en était pas moins un grave obstacle entre l'armée et la ville (1). Pour essayer de communiquer avec les assiégés, il fallait remonter un peu au-dessus, car les barques orléanaises ne pouvaient venir prendre les vivres et les munitions sous les bastilles des Anglais. Jeanne voulait qu'on attaquât sur-le-champ l'une des redoutes ennemies qui étaient construites au bord de la Loire; mais ce coup de main semblait trop hardi. Sur ces entrefaites, Dunois, qui avait vu arriver le convoi, traversa le fleuve

(1) La chronique allemande d'Eberhard de Windecken, rédigée par un étranger, mais par un contemporain, donne les détails ci-après sur la marche du corps d'armée de Jeanne d'Arc : « Tout étant arrangé, la « servante prit congé du roi à Chinon et se dirigea vers Blois, où elle « attendit jusqu'au jeudi 28 avril l'armée et le convoi qu'elle devait « conduire à Orléans. Jeanne portait sa bannière de soie blanche, sur « laquelle était peint Notre-Seigneur assis sur un arc-en-ciel, montrant « ses plaies et ayant de chaque côté un ange qui tenait un lis à la « main.

« La Pucelle partit ainsi avec sa bannière, accompagnée du maréchal « de Boussac, des sires de Gaucourt et de Fois, de beaucoup d'autres « seigneurs et capitaines, et d'une foule de gens de guerre à cheval et à « pied au nombre d'environ trois mille. Elle emmenait aussi soixante « voitures de provisions et quatre cents têtes de bétail. Quand le convoi « fut arrivé devant Orléans, les gens de la ville vinrent prendre les pro- « visions et les emportèrent dans des bateaux et autrement du mieux « qu'ils purent, parce que les Anglais étaient bien supérieurs en nombre.

« Et quand la servante vit qu'on la conduisait le long du fleuve, et « non à la rencontre des Anglais qui se tenaient devant la ville, elle en « fut très-affligée et se mit à pleurer. Cependant elle renvoya l'armée à « Blois pour y chercher les autres provisions et les conduire à Orléans. « Elle-même entra dans la ville en petite compagnie et dit à ceux qui « chevauchaient avec elle qu'ils ne devaient rien craindre, parce qu'il « ne leur serait fait aucun mal; ce qui eut lieu en effet comme elle l'a- « vait annoncé. »

dans un petit bateau, pour venir conférer avec les chefs. « Êtes-vous le bâtard d'Orléans? lui dit Jeanne « d'Arc. — Oui, reprit-il, et bien joyeux de votre ve« nue. — C'est vous, ajouta-t-elle, qui avez conseillé « de passer par la Sologne et non par la Beauce, tout « au travers de la puissance des Anglais. — C'était, « répliqua-t-il, le conseil des plus sages capitaines. — « Le conseil de Messire (Dieu) est meilleur que le « vôtre et que celui des hommes, reprit Jeanne; c'est « le plus sûr et le plus sage. Vous avez cru me déce« voir, et vous êtes déçu vous-même, car je vous « amène le meilleur secours que reçut jamais cheva« lier ou cité, le secours du Roi des cieux, donné non « pour l'amour de moi, mais procédant purement de « Dieu, lequel, à la requête de saint Louis et de saint « Charlemagne, a eu pitié de la ville et n'a pas voulu « que les ennemis eussent à la fois le corps du duc « d'Orléans et sa ville. » Par ses ordres on se mit en devoir de faire pénétrer le convoi dans Orléans, malgré les obstacles que présentaient à la fois les eaux du fleuve et les dispositions de l'ennemi. Le temps était orageux, la pluie tombait par torrents, la nuit approchait, et les bateaux ne pouvaient bouger de place à cause du vent contraire; mais Jeanne prétendit que le vent ne tarderait pas à changer. « Attendez un peu, « leur disait-elle, car avec l'aide de mon Dieu tout ira « bien. » A peine avait-elle prononcé ces paroles que, suivant le rapport de frère Pasquerel, témoin oculaire, l'eau sembla croître sensiblement. Dunois fut si frappé de cet événement merveilleux qu'il dit à ce sujet : « Il me paraît que la Pucelle et ses faits et

« gestes viennent plutôt de Dieu que des hommes. » En quelques heures les bateaux passèrent à pleines voiles sous le canon des Anglais, sans que ceux-ci leur envoyassent un seul boulet. « Ils les regardèrent passer, dit Hume, avec un étonnement stupide. » « Ils affectaient, dit-il encore, de parler avec moquerie de cette fille et de sa mission divine; ils disaient que le roi de France devait être dans une situation désespérée puisqu'il avait recours à un expédient si ridicule; mais, en réalité, ils étaient frappés secrètement de la conviction qui, sur ce point, s'était emparée de tous les esprits. » Désormais, en effet, le courage des Français alla toujours croissant avec leur confiance en leur miraculeuse conductrice. Les provisions arrivèrent sans obstacle à l'endroit convenu et furent transportées de l'autre côté du fleuve. Le nombre des bateaux de passage étant insuffisant, on résolut de faire rétrograder l'armée jusqu'à Blois, pour y traverser la Loire sur le pont et revenir avec de nouveaux renforts par le chemin que Jeanne avait indiqué; mais on la pria d'entrer elle-même sans retard dans la ville, où les bourgeois l'attendaient avec tant d'impatience.

Jeanne d'Arc résista d'abord à ces instances; elle ne voulait pas se séparer de ses compagnons. « Il me « feroit peine, disait-elle, de laisser mes gens, et je « ne dois le faire; ils se sont tous bien confessés, et « en leur compagnie je ne craindrois point toute la « puissance des Angloys. » Enfin elle céda aux prières des citoyens de la ville.

Le 29 avril, à huit heures du soir, Jeanne, accompagnée par Dunois, par La Hire et par les gens de sa

maison, suivie d'une escorte de deux cents lances, se présenta aux abords de la ville, vers la porte de Bourgogne, à l'est, pendant que les Français faisaient diversion par une vigoureuse attaque contre le fort de Saint-Loup. Si c'était là un moyen d'attirer ailleurs la force des assiégeants, il ne paraît pas que cette diversion ait été nécessaire, « car, dit la Chronique, malgré tous les Angloys, qui oncques n'y mirent empeschement aulcun, Jeanne entra armée de toutes pièces, montée sur un cheval blanc et faisant porter devant elle son estandart. Et après venoient plusieurs aultres nobles et vaillants seigneurs, escuiers, capitaines et gens de guerre, sans aulcuns de la garnison et aussi des bourgeois d'Orléans qui luy estoient allez au-devant. D'aultre part la vindrent receppvoir les aultres gens de guerre, bourgeois et bourgeoises d'Orléans, portant grant nombre de torches, et faisant telle joye comme s'ils veissent Dieu descendre entre eux; et non sans cause, car ils avoient plusieurs ennuys et travaulz et peines, et qui pis est grant doubte de non estre secourez et perdre tous corps et biens. Mais ils se sentoient jà tout renforcez et comme desassiegez par la vertu divine qu'on leur avoit dit estre en cette simple Pucelle, qu'ils regardoient moult affectueusement, tant hommes, femmes que petits enffans. Et y avoit moult merveilleuse presse à toucher à elle, ou au cheval sur quoy elle estoit; tellement que l'un de ceulx qui portoient les torches s'approcha tant de son estandart que le feu se print au panon. Pourquoi elle frappa son cheval des esperons, et le tourna autant gentement jusques au pa-

non, dont elle esteignit le feu, comme s'elle eust longuement suivy les guerres; ce que les gens d'armes tindrent à grandes merveilles et les bourgeois d'Orléans aussi, lesquels l'accompagnèrent au long de leur ville et cité, faisant moult grant chiere (réjouissance) et par très-grant honneur. « Au milieu de cette ovation, Jeanne remerciait les magistrats et la foule avec modestie, en leur adressant quelques paroles bienveillantes de consolation et d'espoir. De leur côté, les bourgeois, les bourgeoises et le peuple lui firent cortége jusque dans l'église principale, où elle alla remercier Dieu.

Au témoignage des historiens, dans les conseils de l'armée Jeanne l'emportait par le courage, par l'expérience, par la justesse et la rapidité du coup d'œil, sur les meilleurs chevaliers, et en même temps elle était humble, pieuse et pure comme une sainte qui a renoncé au monde. Tous s'inclinaient devant son élévation quand elle exaltait la bonté et la magnificence de Dieu, devant son humilité quand elle parlait d'elle-même. Sa bienveillance et sa mansuétude subjuguaient les cœurs les plus farouches, et bientôt elle fit pénétrer au fond de toutes les âmes ces paroles qu'elle répétait sans cesse : « Dieu m'a envoyée ici; « ayez seulement en lui une ferme confiance, il vous « délivrera infailliblement. » Son ardente piété remuait profondément le peuple.

La vie déréglée des gens de guerre donnait surtout beaucoup de souci à la pieuse Jeanne; tantôt elle les reprenait avec douceur, tantôt elle leur reprochait leurs désordres avec une inexorable austérité qui étonnait

chez une si jeune fille, et elle les exhortait à penser au salut de leur âme immortelle.

Ce qui étonnait le plus, c'était son activité extraordinaire et les travaux sans nombre auxquels elle se livrait. Depuis le matin jusqu'au soir elle était à cheval et sous les armes ; souvent dans toute la journée elle ne mangeait qu'un morceau de pain et ne buvait qu'un peu de vin trempé d'eau.

Il existe aux archives de Kœnigsberg, en Prusse, une lettre que l'on suppose avoir été adressée à François Sforza, duc de Milan, et traduite pour l'ordre Teutonique; elle donne le portrait suivant de Jeanne d'Arc : « Cette jeune fille a un extérieur agréable ; elle est fort habile aux exercices de la guerre ; elle parle peu et montre une merveilleuse sagesse dans ses discours ; sa voix est tout à fait celle d'une femme. Elle mange peu, boit du vin très-modérément. Elle aime beaucoup les braves gens de guerre et les courageux gentilshommes, mais point du tout les paroles inutiles. Elle aime aussi un visage joyeux, et elle endure des fatigues inouïes, tellement qu'elle peut rester six jours et six nuits de suite sous les armes. »

Le 30 avril, dès le matin, Jeanne, accompagnée de ses pages, se rendit chez Dunois pour conférer avec lui sur la situation d'Orléans. Elle pensait qu'il fallait profiter de l'ardeur des Orléanais et de la garnison pour prendre l'offensive. Le conseil se réunit; on discuta sur l'opportunité de l'attaque, et on décida qu'elle aurait lieu après l'arrivée de l'armée d'expédition. Cette décision contraria Jeanne, dont les opinions étaient soutenues par quelques membres du conseil. La dis-

cussion s'anima tellement qu'un membre, le sire de Gamaches, se permit même de dire des mots malsonnants contre la jeune fille. « Puisqu'on écoute, dit-il, l'avis d'une péronnelle de bas lieu mieux que celui d'un chevalier tel que je suis, je ne me rebifferai plus contre; en temps et lieu ce sera ma bonne épée qui parlera; et peut-être y périrai-je, mais le roi et mon honneur le veulent... Désormais je défais ma bannière et je ne suis plus qu'un pauvre écuyer; j'aime mieux avoir pour maître un noble homme qu'une fille qui, auparavant, a peut-être été je ne sais quoi. » Il ploya sa bannière et la remit à Dunois, qui, pour tout concilier, proposa de se rendre et se rendit en effet immédiatement à Blois avec d'Aulon, afin de hâter la marche de l'armée dont le concours était indispensable à l'exécution du projet d'attaque qu'on avait arrêté. Le 1er mai, Jeanne, « suivie d'une certaine quantité de ses gents, » accompagna les deux chefs jusqu'aux barrières, et en même temps, suivant ce que l'usage et la prudence conseillent aux généraux les plus expérimentés, elle crut devoir faire une reconnaissance autour des fortifications anglaises, afin de se disposer à les attaquer.

En ce moment les Anglais étaient réunis en nombre considérable dans leurs bastilles et à l'abri de leurs ouvrages de guerre. Ils n'osèrent point se montrer, et, disent les chroniques, « nonobstant la grant puissance et le nombre des gents de guerre estant dans l'ost (l'armée) des ennemys, à la merci de Dieu passèrent lesdits seigneurs Dunois et d'Aulon avecque tous leurs gents, et seurement allèrent leur chemin. »

Rentrée dans Orléans, Jeanne d'Arc fut obligée de parcourir la ville pour satisfaire au vœu des habitants. « Celluy jour aussi, dit le Journal du siége, chevaucha par la cité la Pucelle, accompagnée de plusieurs chevaliers et escuyers, parce que ceux d'Orléans avoient si grand volonté de la veoir qu'ils rompoient presque l'huys (la porte) de l'hostel où elle estoit logée. Pour laquelle veoir avoit tant grant gents de la cité par les rues où elle passoit qu'à grant peine pouvoit-on y passer, car le peuple ne se pouvoit saouler de la veoir, et moult sembloit à tous être grants merveilles comment elle se pouvoit tenir si gentement à cheval comme elle faisoit. Et à la vérité aussi elle se maintenoit aussi haultement en toutes manières comme eust sceu faire un homme d'armes suivant la guerre dès sa jeunesse. »

Ayant horreur de l'inutile effusion du sang, la Pucelle voulut répéter de vive voix aux ennemis les avertissements que renfermait sa lettre; montant alors sur un des boulevards des assiégés, en face de la bastille anglaise des Tournelles, située à portée de la voix, elle leur commanda de s'en aller, sinon, dit-elle, il leur adviendrait malheur et honte. C'était sir Guillaume Gladesdale que les Français nommaient Glacidas, qui commandait en ce lieu. Lui et le bâtard de Granville ne répondirent que par les plus grossières injures, renvoyant Jeanne à garder ses vaches et traitant les Français de mécréants. « Vous mentez, leur dit-elle, « et malgré vous bientôt vous partirez d'ici; une « grande part de vos gens seront tués; mais vous, Gla- « cidas, vous ne les verrez pas même battre en retraite. »

Le 2 mai la Pucelle fit une nouvelle reconnaissance sur les deux rives de la Loire ; comme la veille elle était à cheval. Elle vit que toutes les fortifications des ennemis étaient achevées, et que la ville, surtout au sud, à l'ouest et au nord, était presque entièrement bloquée. La foule se pressait sur ses pas, prenant « moult grant plaisir à la veoir et à estre autour d'elle. » Le peuple s'inspirait de la confiance qu'elle faisait paraître et des paroles d'encouragement qu'elle ne cessait d'adresser à ceux qui l'environnaient. Les Anglais ne firent aucune démonstration pour inquiéter le cortége de Jeanne. En dépit de leurs rires grossiers et de leurs insolentes invectives, ils se sentaient découragés et comme paralysés par la prévision d'une intervention miraculeuse ; les chroniques du temps s'accordent à l'attester. « Jusque-là deux cents Angloys chassoient aux escarmouches cinq cents Françoys, et, depuis sa venue, deux cents Françoys chassoient quatre cents Angloys ; et en crut fort le courage et la bonne volonté des Françoys. » La Pucelle n'épargnait rien pour accroître la confiance et la résolution des habitants de la ville assiégée. « *Messire* (Dieu) m'envoie, leur disait-elle, « pour vous secourir ; ayez bon espoir. » D'autres fois elle ajoutait : « Je sçays que Dieu secourra Orléans et « mettra ses ennemis en fuite. » Ceux qui avaient le bonheur de l'approcher « disoient merveille » de sa sobriété, de sa douceur (1), de son éloquence et de la

(1) Elle estoit très-douce, amyable,
Moutonne, sans orgueil, n'envie,
Gracieuse, moult serviable,
Et qui menoit bien belle vie.

(*Les Vigiles du roi Charles VII*, par Martial Dauvergne.)

pureté de sa vie. L'heureuse influence qu'elle avait déjà exercée sur l'armée pendant son séjour à Blois se continuait à Orléans. Les soldats et le peuple ne se lassaient pas d'admirer en elle la piété si humble et si profonde qu'elle manifestait à l'église, où elle était assidue, et où on la voyait s'exalter jusqu'à fondre en larmes au moment de l'élévation. Tout concourait à augmenter l'enthousiasme autour d'elle et à propager la puissance qu'elle acquérait sur les esprits. Non-seulement elle se confessait et communiait, mais elle pressait continuellement les gens de guerre de suivre son exemple. La Hire, ce rude partisan si familier avec Dieu quand il lui arrivait de le prier, et d'une franchise si austère lorsqu'il parlait au roi, n'avait pu résister au charme pénétrant de ses vertus et de ses discours. Au dire du chanoine d'Orléans, Pierre Compaing, il en vint à confesser régulièrement ses péchés, et tenta même de briser ses habitudes de routier au point de ne plus jurer devant la Pucelle, au moins que « par son bâton, » sorte de juron que Jeanne voulait bien lui permettre et dont elle usait elle-même (1).

Plusieurs jours s'étaient écoulés depuis le départ de Dunois et de son escorte, et l'on ne recevait aucune nouvelle de l'armée qu'il devait amener de Blois au secours d'Orléans. Un assez grand nombre de bourgeois de la ville en conçurent une vive inquiétude. Ils

(1) Nous voyons dans la Chronique de Perceval que la Pucelle jurait par son *martin* ou son *bâton ;* les autres chroniqueurs lui font dire, au contraire : *En nom Dieu* ou *nom Dieu*, et peut-être Jeanne d'Arc avait-elle renoncé à cette exclamation pour adopter le juron très-inoffensif qu'elle conseillait aux autres.

craignaient également pour le maréchal de Saint-Sévère, qui était aussi allé au-devant des renforts; mais Jeanne leur disait : « Le maréchal vient, j'en suis « certaine; il ne lui sera fait aucun mal. » En effet, bientôt après on annonça l'approche des troupes si impatiemment attendues. Le 4 mai la Pucelle sortit à leur rencontre, avec La Hire, d'Illiers et beaucoup d'autres chevaliers, pour leur porter secours en cas d'attaque. Or les Anglais, toujours supérieurs en nombre, se tinrent immobiles dans leurs retranchements, pendant que six mille hommes aux ordres de Dunois défilaient processionnellement devant eux. « Celui qui les commandait, le comte de Suffolk, dit Hume, se trouvait dans une situation fort extraordinaire et de nature à confondre l'homme le plus habile et le plus courageux. Il voyait ses troupes effrayées et fortement frappées de l'idée qu'une influence divine accompagnait la Pucelle. Au lieu d'appeler à son secours, pour bannir ces vaines terreurs, l'agitation et le mouvement de la guerre, il crut devoir attendre que ses soldats fussent revenus de leur premier effroi, et il donna par là à ces dangereuses préventions le temps de se graver plus profondément dans leur esprit. Les préceptes militaires, bons à suivre dans les cas ordinaires, le trompèrent dans des circonstances qui sortaient des règles communes. Les Anglais sentirent leur courage dompté et abattu, et en inférèrent que la vengeance divine pesait sur eux. Les Français tirèrent la même conséquence d'une inaction si nouvelle et si inattendue. Tout changea à la fois dans l'opinion des hommes, véritable arbitre des événements, et l'au-

dace, résultat naturel d'une longue suite de succès, passa subitement des vainqueurs aux vaincus. »

Ajoutons que, peu de jours après l'événement dont nous venons de parler, en rendant compte au roi d'Angleterre de la levée du siége d'Orléans, le duc de Bedford lui-même s'exprima en ces termes : « Alors arriva, par la main de Dieu, comme il semble, un grand méchef sur vos gens qui étaient là rassemblés en grand nombre, lequel parvint en grande partie, comme je pense, par enlacement des fausses croyances et folle crainte qu'ils ont eus d'un disciple et limier de l'ennemi (c'est-à-dire du diable), appelé la Pucelle, qui a usé de faux enchantemens et de sorcellerie. » Frère Pasquerel, suivi des prêtres, marchait en tête, et les soldats venaient ensuite, chantant des cantiques et remerciant Dieu de la protection visible qu'il étendait sur leur patrie. Ce fut ainsi que l'armée française, après avoir suivi la rive droite de la Loire, fit son entrée dans Orléans, entre la bastille de Saint-Laurent et les boulevards; elle introduisit, à la suite de ses bagages, des chariots de munitions et de vivres que les villes de Bourges, de Tours, de Blois et d'Angers envoyaient aux assiégés.

Dans l'après-midi du même jour Dunois vint visiter Jeanne et lui dit qu'il avait appris en route que Fastolf, celui qui avait gagné la journée des Harengs, allait venir pour conduire aux ennemis du renfort et des vivres. Elle fut toute réjouie de cette nouvelle. « Bastard, bastard! s'écria-t-elle, au nom de Dieu « je te commande que, tantost que tu sauras la venue « de ce Fastolf, de me le dire; car, s'il passe sans que

« je le sache, je te promets que je te feray oster la « teste! » Cette menace n'avait rien de sérieux, et les chroniques ont soin de dire que Jeanne parlait ainsi « par *gauserie.* » Néanmoins Dunois se hâta de répondre que « de ce ne se doubtast pas, car il le lui « feroit bien sçavoir. » Il importe, au surplus, de ne pas perdre de vue que le roi Charles VII avait investi la Pucelle d'une très-grande autorité, et que cette autorité était pour ainsi dire centuplée par l'amour, le dévouement et l'enthousiasme du peuple et des soldats; mais les chefs, mus par des sentiments divers, ne se montraient pas disposés à la respecter quand il s'agissait d'incliner leurs blasons seigneuriaux et leur vieille expérience devant les inspirations d'une jeune fille.

Un moment après, Jeanne, cédant à la fatigue qu'elle avait endurée depuis le matin, se jeta sur son lit pour dormir quelques instants. Le sire d'Aulon, son écuyer, avait également voulu prendre un peu de repos. Il sommeillait lorsque tout à coup Jeanne se leva et le réveilla à haute voix en lui disant : « Au nom de « Dieu, mon conseil m'a dit que je voise (que j'aille) « contre les Angloys; mais je ne sçay si je doy aller « à leurs bastilles ou contre Falstof, qui les doibt ad- « vitailler. » Comme elle parlait ainsi, frère Pasquerel, son confesseur, et d'autres prêtres entrèrent et l'entendirent s'écrier : « Où sont ceux qui me doivent « armer? Le sang de nos gens coule par terre. En « mon Dieu, c'est mal fait. Pourquoy ne m'a-t-on « pas plus tost éveillée? Nos gens ont bien à besoigner « devant une bastille, et y en a de blecez. Mes ar-

« mes! apportez-moi mes armes et amenez-moi mon « cheval. » D'Aulon se hâta de lui présenter son casque et sa cuirasse; mais, entraînée par une inspiration qui n'avait rien d'humain, elle descendit précipitamment l'escalier pour appeler Louis de Contes, son page; elle le trouva sur la porte, s'amusant à causer avec la maîtresse de la maison; car tout était tranquille en ce moment dans ce quartier, et l'on ignorait ce qui se passait au dehors de la ville. « Ah! meschant gar- « son, lui dit-elle vivement, qui ne m'estes point venu « dire que le sang de France feust répandu! Allons « vite, mon cheval! » Elle remonta dans sa chambre avec la même vivacité, et d'Aulon acheva de l'armer. Pendant ce temps-là un grand bruit se fit entendre dans la rue; on criait que les ennemis portaient en cet instant « un grant dommeige » aux Français. Laissant là son écuyer, qui n'était pas encore armé, elle redescendit rapidement et trouva son cheval. Elle s'aperçut que, dans sa précipitation, elle avait oublié son étendard; elle envoya son page le chercher, et dans son impatience, elle lui cria de le lui tendre par la fenêtre. Aussitôt qu'elle l'eut en main, elle lança son cheval de guerre avec une telle rapidité que le feu jaillissait du pavé sous ses pas; puis elle se dirigea vers la porte Bourgogne, « aussi droict, dit la Chronique, comme si elle eust bien sceu le chemin auparavant, et toutefois oncques n'y avoit-elle entré. » D'Aulon et son page la suivirent de près et la rejoignirent auprès de la porte Bourgogne, où l'embarras occasionné par les Français qui rentraient précipitamment dans la ville avait un moment retardé sa course.

A la vue des blessés qu'on rapportait dans la ville elle prononça ces paroles touchantes : « Non, jamais je « ne ay veu de sang françoys que les cheveux ne me « levassent sur la teste. »

Cette échauffourée était due à un acte d'indiscipline, et seulement alors on apprenait que, sans l'ordre de la Pucelle ni de Dunois, une partie de la garnison avait fait une sortie et venait d'attaquer un retranchement élevé par les assiégeants près de Saint-Loup. D'abord la victoire avait paru récompenser cet effort de la troupe française, mais bientôt les Anglais avaient prévalu et les milices d'Orléans fuyaient accablées par le nombre. Jeanne se fraya un passage à travers cette infanterie en désordre et se porta vers la bastille anglaise, tenant son étendard déployé. A sa vue les Français poussèrent des cris de joie et retournèrent à l'assaut. Le commandant de la bastille, nommé sire Thomas Guerrard, se trouvait absent. Avant de combattre, la pieuse Jeanne fit proclamer à son de trompe l'ordre formel de ne rien enlever de ce qui appartenait à l'église de Saint-Loup. Bientôt après elle donna le signal de l'assaut, et fit apporter de la ville les échelles et les *pavas* (pavois) dont on avait besoin. La confiance et l'enthousiasme avaient de nouveau exalté l'armée française; néanmoins la bastille fut vaillamment défendue pendant trois heures, durant lesquelles Jeanne d'Arc montra autant de présence d'esprit, d'habileté et de courage que si elle eût fait la guerre toute sa vie. Talbot et les autres chefs anglais voulurent secourir la bastille assiégée; mais les Français furent avertis de ce mouvement par la cloche

du beffroi et par les sentinelles qui faisaient le guet du haut des tours de Saint-Paul et de Saint-Pierre en Pont. Aussitôt le maréchal de Boussac, le sire de Grasville, le baron de Coulonces et plusieurs autres chevaliers, écuyers, et un grand nombre de gens de guerre et de bourgeois de la ville, vinrent se ranger en bataille entre la bastille assiégée et les autres bastilles anglaises, attendant de pied ferme les ennemis. Ceux-ci, voyant la bonne contenance des Français, renoncèrent à leur entreprise et abandonnèrent leurs compagnons à leur sort. La Chronique ajoute que Talbot « s'en retourna dolent et tout courroucié dedans la bastille (1) dont il estoit yssu en très-grant haste. » Quelques instants après, le retranchement de Saint-Loup fut emporté de vive force par l'armée française. Dans l'emportement de la victoire on ne fit pas de prisonniers, et tous les Anglais qui tombèrent sous la main des assiégés furent passés au fil de l'épée. Jeanne réussit à en sauver quelques-uns qui avaient revêtu des costumes ecclésiastiques dans l'église de Saint-Loup. Sa pitié s'émut en voyant les cadavres de ce grand nombre d'Anglais tués, et pour un moment l'héroïne redevint une femme admirable de charité chrétienne. Les chroniques rapportent qu'à haute voix elle déplorait que tous ces Anglais fussent morts sans confession. Sur la fin de ce jour, qu'avait signalé une première victoire, Jeanne soupa avec sa sobriété ordinaire, et dit à son aumônier que le lendemain jeudi, jour de l'Ascension, elle ne s'armerait

(1) Le fort anglais qu'on appelait la *bastille de Paris*.

pas, qu'il n'y aurait pas de combat, par respect pour la solennité, et qu'elle passerait cette sainte journée dans la prière.

Le 5 mai, en effet, on résolut de ne point combattre à cause de la solennité de la fête; mais les chefs de l'armée tinrent un grand conseil où la Pucelle ne se rendit pas. En son absence, on résolut d'assaillir, par feinte de guerre, les fortes bastilles établies sur la rive droite, et d'attirer sur ce point les forces des Anglais, afin de pouvoir plus sûrement donner l'assaut aux bastilles de la rive gauche. On envoya chercher Jeanne d'Arc pour l'instruire de ce qui avait été résolu; mais on ne lui parla point de la fausse attaque qui devait être dirigée du côté de la Beauce. L'héroïque paysanne s'aperçut qu'on lui cachait quelque chose. « Dictes « ce que vous avez conclu et appointé, s'écria-t-elle, « comme *personne courrouciée;* je celeroys (tairais) « bien plus grant chose que ceste-cy! » Alors Dunois, pour l'apaiser, lui dit : « Jehanne, ne vous courrou- « ciez pas si on ne vous a pas dict tout à une fois. » Et il lui découvrit le reste du projet. Jeanne approuva le plan, et tout fut disposé pour une double attaque. A l'issue de cette conférence, Jeanne fit publier une ordonnance (1) où il était dit : « Qu'aucun ne fût si hardi, le lendemain, de sortir de la ville et d'aller à l'attaque des bastilles s'il n'avait d'abord été à confesse, et que les hommes d'armes eussent à renvoyer les femmes de mauvaise vie, et surtout à les empêcher d'approcher la Pucelle, parce que, *pour punir les pé-*

(1) Ce que nous appelons aujourd'hui un *ordre du jour.*

chés des hommes, Dieu permet la perte des batailles. » Le même jour, elle voulut avertir encore les Anglais, et alla près de leurs boulevards, où un archer, par ses ordres, lança une flèche qui portait une troisième copie de sa lettre (1). « Lisez, » leur cria-t-elle. Au bas de la lettre elle avait fait ajouter ces mots : « C'est « pour la troisième et dernière fois que je vous escris, « et ne vous escriray plus jamais. » Signé : *Jhesus-Maria* et *Jehanne la Pucelle.* Les Anglais ramassèrent la lettre de Jeanne, et, loin d'en être touchés, ce fut pour eux une occasion de lui adresser, de toute leur voix, des injures si cruelles et si offensantes qu'elle ne put s'empêcher de pleurer. « Ah ! dit-elle, Messire, « le Roi des cieux, voit que ce ne sont que mente-« ries. » Et bientôt après elle ajouta qu'elle se sentait consolée, car elle venait d'avoir des nouvelles de son Seigneur.

Le 6 mai, de grand matin, la Pucelle sortit d'Orléans, accompagnée de Dunois, des maréchaux de Raiz et de Boussac, de Grasville, de La Hire, de Florent d'Illiers, de Gaucourt, de Villars, de plusieurs autres chevaliers et écuyers, et d'environ quatre mille combattants. On sortit de la ville par la porte de Bourgogne ; on s'embarqua entre la Tour-Neuve et le port

(1) Cette copie n'était pas exactement semblable à la première missive ; il y était dit :

« Vous, hommes de l'Angleterre qui n'avez nul droit sur le royaume « de France, le Roi des cieux vous ordonne et vous mande par moi, « Jehanne la Pucelle, que vous abandonniez vos fortifications et vous « retiriez chez vous ; sinon je vous ferai un tel hahay que l'on s'en « souviendra éternellement. — Je vous écris pour la troisième et der-« nière fois, et ne vous écrirai plus désormais. »

Saint-Loup, et l'on vint aborder à une petite île très-voisine de la rive gauche du fleuve, peu éloignée de Saint-Jean le Blanc, et qui plus tard reçut le nom d'*Ile aux Toiles*. Quand toutes les troupes furent réunies dans l'île, on plaça deux bateaux en travers dans le canal étroit qui séparait cette île de la terre ferme, et l'on put y passer comme sur un pont. Sur la rive menacée par le corps expéditionnaire les ennemis étaient toujours commandés par ce même Gladesdale (Glacidas), lequel « conduisoit tous ceulx de ce costé-là ; car il étoit bien vaillant homme et entreprenant, et disoit-on que le siége se gouvernoit plus par lui que par tout autre. » Quoi qu'il en soit, en voyant le mouvement des Français et l'attaque qu'ils préparaient contre Saint-Jean le Blanc, les Anglais ne songèrent même pas à défendre ce point si important; ils se hâtèrent de désemparer cette bastille et d'enlever l'artillerie; puis ils y mirent le feu et se retirèrent précipitamment dans les bastilles des Augustins et des Tournelles.

Les généraux français, contents de cet avantage si peu disputé, mais craignant quelque attaque de la rive droite et ne se voyant pas assez nombreux pour s'emparer ce jour-là de la bastille des Augustins, voulurent ramener leurs troupes dans la ville. « Il fut donc conclud que l'on s'en retourneroit sans rien faire. » Mais Jeanne d'Arc vit cette résolution timide avec un amer déplaisir, et pour son compte elle ne put se résoudre à quitter le champ de bataille sans avoir combattu. « Si marcha avec ses gens de pied droict au Portereau... tant qu'elle approcha du bou-

levart, et là planta son estendart avec peu de gens. »

En ce moment un cri de sauve qui peut se fit entendre, et quelques hommes timides, croyant que les Anglais faisaient un retour offensif, répandirent une terreur panique dans le petit corps d'armée qui suivait la Pucelle. On se replia sur l'île; ce que voyant les ennemis, ils sortirent de leurs retranchements et se répandirent en injures grossières contre Jeanne. La jeune héroïne, suivie de La Hire, se jeta dans une barque pour aller de nouveau affronter l'ennemi. « Ah! mon Dieu, dit-elle, courons sur les Angloys! » En les voyant s'approcher de leurs lignes, la lance en avant, les ennemis prirent honteusement la fuite. Bientôt le sire de Raiz et une partie des siens passèrent à leur tour le bras de la Loire et vinrent se ranger à la suite de Jeanne, et la Pucelle planta de nouveau sa bannière sur les fossés qui séparaient les Français de la bastille des Augustins. Cette fois les Anglais, soutenus par les paroles et les exemples de Gladesdale, opposèrent aux soldats de Jeanne la résistance la plus vigoureuse. La Pucelle, quoique blessée au talon par une chausse-trappe, continua de donner aux Français l'exemple d'un intrépide dévouement. A la fin la bastille fut emportée d'assaut, et la plupart de ceux qui la défendaient furent passés au fil de l'épée. Ceux qui réussirent à s'échapper se réfugièrent dans les Tournelles. Le même soir la bastille des Augustins fut livrée aux flammes et détruite par les vainqueurs.

Les entreprises conseillées par Jeanne d'Arc avaient beau réussir, les chefs militaires, ne pouvant se résoudre à croire à l'intervention miraculeuse de Dieu,

cherchaient autant que possible à se passer du concours de la jeune fille; mais le peuple et les soldats, moins raisonneurs et animés d'une foi plus vive, sentaient redoubler leur confiance et leur enthousiasme. Dans la soirée du 6 mai, Dunois et les généraux tinrent conseil, après avoir réussi à persuader à Jeanne d'Arc qu'elle devait rentrer à son logis et prendre un peu de repos. Dans cette conférence, les chefs furent unanimement d'avis qu'ayant trop peu de monde à opposer aux forces anglaises on suspendrait l'attaque des forteresses de la rive gauche, pour ne pas dégarnir la place du côté du nord et du couchant, où se trouvait la plus grande partie de l'armée ennemie, et que, maintenant que la ville était pleine de vivres, on attendrait un nouveau secours du roi, qui pourrait arriver sans obstacle. Cette décision paraissait dictée par la prudence, d'autant plus que les Anglais semblaient vouloir concentrer toutes leurs forces sur la rive droite, et qu'ils venaient de retirer leurs gens de la bastille Saint-Pryvé pour renforcer la bastille Saint-Laurent.

Il importait à la fausse sagesse des chefs de n'être point déconcertée par les ordres contraires que voudrait peut-être donner Jeanne d'Arc; aussi ces officiers, qui se cachaient d'elle, prirent-ils des mesures pour empêcher l'héroïne de venir de nouveau occuper sa place à la tête de l'armée. Ils eurent recours à la ruse et à la force. Dans ce but ils envoyèrent auprès de Jeanne un messager chargé de lui donner connaissance de leur résolution; puis ils prescrivirent au chevalier de Gaucourt, homme courageux et ferme, de garder

avec ses gens la porte de Bourgogne et d'empêcher Jeanne d'Arc de sortir.

Quand la Pucelle apprit le résultat de cette délibération elle répondit : « Vous avez été à votre con-« seil (1), et j'ai été au mien. Croyez que le conseil de « Messire (Dieu) s'accomplira, et que celui des « hommes périra. Qu'on se tienne prêt de bonne « heure ; j'auray demain beaucoup à faire, plus que « je n'ay eu jusqu'à présent. Il sortira du sang de mon « corps au-dessus du sein ; je seray blessée devant la « bastille du bout du pont. »

Le lendemain, « au plus matin, qui fut samedi septième de may, » la Pucelle se confessa, entendit la messe et communia pieusement. Ces soins religieux accomplis, elle sortit de son hôtel pour passer la Loire. Arrivée près de la porte de Bourgogne, elle trouva Raoul de Gaucourt, qui, obligé de se conformer à une consigne militaire, s'opposa à son passage. « Vous « estes un meschant homme, lui dit-elle ; mais, veuille « ou non, les gens d'armes viendront et obtiendront « aujourd'huy comme ils ont desjà obtenu. » Se tournant ensuite vers les soldats et le peuple, elle commanda d'ouvrir la porte, et, la multitude s'empressant d'obéir, Jeanne continua sa route sans obstacle. En ce moment on savait dans la ville, nonobstant les précautions pusillanimes des chefs, quelle était la résolution de Jeanne, et la plus grande partie de la garnison et des habitants y avait applaudi. Les bour-

(1) « Vos fuistis in vestro consilio, et ego in meo. » (Procès ms. de révision ; déposition du confesseur de la Pucelle. *Notice des mss.*, III, 359.)

geois eux-mêmes, suivant une autre chronique, l'avaient invitée à prendre l'offensive, « requérant qu'elle « voulust accomplir la charge qu'elle avoit de par Dieu, « et aussi du roi. — En nom Dé, avait-elle répondu, « je le feray, et qui aimera si me suyve! »

La Pucelle et la foule qui l'accompagnait passèrent la Loire sans obstacle. Jeanne se réunit aussitôt aux chefs de guerre restés devant les Tournelles, afin de se concerter pour l'attaque. Cette forteresse redoutable était établie à l'une des extrémités du pont; un fossé, où coulait l'eau de la rivière, la fermait du côté de la terre, et en avant de ce fossé, sur le rivage, s'étendait une redoute ou boulevard très-fort, qui la couvrait du côté de la Sologne (1). Cette redoute était

(1) Le fort des Tournelles était, suivant M. Jollois, construit sur la culée même du pont. Ces deux tours, dont l'une, celle de l'est, était à pans et terminée en terrasse, et celle de l'ouest tout à fait ronde et couverte d'un toit, formaient dans leurs fondations un même massif avec la culée du pont, et le reste du fort, ou plutôt ses dépendances, s'etendaient sur la première arche. Ce fort était couvert, du côté de la Sologne, par un boulevard élevé primitivement par les habitants et que les Anglais avaient pris et réparé au commencement du siége; il en était séparé par un fossé large et profond qui recevait en tout temps les eaux de la Loire, et sur lequel on avait bâti une petite arche destinée à recevoir le pont-levis qui maintenait la communication avec les Tournelles. Le boulevard était lui-même environné sur trois côtés, au sud, à l'est et à l'ouest, d'un fossé dans lequel les eaux de la Loire ne pénétraient que lors des grandes crues. Ce boulevard était fait avec de la terre consolidée par des fascines; la partie supérieure du fossé était défendue par une fraise de longs pieux plantés obliquement et liés ensemble par des traverses fixées avec des chevilles en fer.

Le fort et le boulevard étaient garnis d'artillerie et de toutes choses deffensables, dit le *Journal du siége*, et formait une position regardée alors comme très-forte, et presque comme inexpugnable, selon l'expression d'un témoin. Le chroniqueur bourguignon Enguerrand de Mons-

elle-même défendue par des fossés profonds et remplis d'eau. Le conseil déclara qu'on réunirait toutes les forces pour emporter d'assaut ce boulevard. Tout fût préparé pour assurer le succès ; artillerie, engins et machines de guerre, on mit tout en aide, et les chefs qui, dociles aux inspirations de la prudence humaine, avaient voulu suivre un plan différent de celui de Jeanne, se voyant désormais contraints par l'ascendant de la Pucelle et par le vœu de l'armée de marcher droit à l'ennemi, n'hésitèrent plus à combattre en gens de cœur et en vrais chevaliers.

Il était dix heures du matin lorsque commença l'attaque, et les chroniques parlent du beau soleil de mai dont les rayons éclairaient les combattants et les nombreux spectateurs, qui, du haut des toits et des édifices de la ville, contemplaient la lutte avec une douloureuse anxiété. Des deux côtés on se canonna d'abord avec un bruit effroyable; mais l'artillerie, au quinzième siècle, était loin d'être dirigée par des mains savantes, et ce long échange de boulets fut à la fois peu décisif et peu meurtrier. Cependant, sous la protection de leurs pièces de canon et de leurs bombardes, les Français réussirent à combler le fossé sur un point et à entreprendre l'escalade des murailles. Les Anglais, soutenus par les exemples de Gladesdale,

trelet parle de même « de la très-forte bastille du bout du pont ; qui « merveilleusement et puissamment estoit fortiffiée ; et si estoit dedans « la fleur des meilleurs gens de guerre de l'Angleterre, et droites gens « d'armes d'eslite, » Glacidas, les seigneurs anglais de Pomus, de Molins, le bailly de Mantes, le bailly d'Évreux, et quelques faux Français, qui, sans doute, ne furent pas les moins obstinés à se défendre.

leur opposèrent la résistance la plus opiniâtre. « Et y eut moult merveilleux assault, durant lequel furent faictz plusieurs biaux faictz d'armes, tant en assaillant qu'en deffendant, pour ce que les Angloys estoient grand nombre, fors combactans, et garnis abondamment de toutes choses deffensables. Et aussi le monstrèrent-ilz bien ; car, nonobstant que les Françoys les eschellassent par divers lieux moult espessement et assaillissent de fronc, au plus hault de leurs fortifications, de telle vaillance et hardiesse qu'il semblast, à leur hardy maintien, qu'ilz cuidassent estre immortelz, si les reboutèrent-ilz par maintes fois et tresbuchèrent du hault en bas, tant par canons et aultres traicts, comme haches, guisarmes, maillets de plomb, et mesme de leurs propres mains. »

Jeanne, voyant que les assaillants commençaient à faiblir, se jeta dans le fossé, prit une échelle, l'appliqua au mur et monta. En ce moment elle fut atteinte, entre le cou et l'épaule, d'une flèche ou *Vireton* (1) qui, au témoignage de Dunois, pénétra dans les chairs de plus d'un demi-pied. Elle tomba, et déjà les Anglais sortaient pour la prendre ; mais on l'emporta. Éloignée du combat, placée sur l'herbe et désarmée, elle vit combien sa blessure était profonde : le trait ressortait par derrière ; elle s'effraya et pleura (2). Tout à coup elle se releva : ses saintes lui avaient apparu ; elle éloigna les gens d'armes qui croyaient *charmer* la blessure par des paroles ; elle ne voulait pas

(1) Flèche assez courte, qu'on lançait avec une arbalète.

(2) « *Timuit, flevit.... Apposuerunt oleum olivarum cum lardo.* » (Notice des mss., III, 360.)

guérir, disait-elle, contre la volonté de Dieu. Elle laissa seulement mettre de l'huile sur la blessure et se confessa.

Cependant rien n'avançait; la nuit allait venir; Dunois lui-même faisait sonner la retraite. « Attendez encore, dit Jeanne; buvez et mangez; » et elle se mit en prières dans une vigne. Un Basque avait pris des mains de l'écuyer de la Pucelle son étendard si redouté de l'ennemi. « Dès que l'estendard touchera le mur, disait-elle, vous pourrez entrer. » Et comme on doutait de ses promesses en la voyant blessée, elle répéta : « En nom Dieu, vous entrerez brief dedans; « n'ayez doubte. Quand vous verrez mon estendard « vers la bastille, elle sera vostre. » Étonné de tant de foi et d'une persévérance si noble, Dunois répondit avec émotion : « Fille Dé (fille de Dieu), je seray à « ton ayde, va! va! » Et quelques moments après la Pucelle reparut au pied des remparts que défendaient les Anglais. A son aspect ces vaillants ennemis furent frappés de stupeur et d'épouvante (1).

Il était « environ l'heure de vespres; » l'étendard de Jeanne d'Arc avait touché les murs de la bastille et l'assaut recommença. *Tout est vostre!* s'écria la Pucelle, et ce cri de victoire était vrai. « Si nous dirent et affirmèrent les plus grands capitaines des Françoys que, après que ladicte Jehanne eust prononcé les paroles dessusdictes, ils montèrent coutrement le boulevart, aussi aisément comme par un degré; et ne sçavoient considérer comment il pouvoit se faire ainsi, sinon par ouvrage comme divin et tout

(1) *Tremuerunt et effecti sunt pavidi.* (Déclaration de Dunois.)

extraordinaire (1). » Après quelques tentatives de résistance, les Anglais, accablés de traits, n'osèrent plus se montrer à découvert; ils ne s'aperçurent pas que les Orléanais, conduits par le commandeur de Giresmes, traversaient l'arche qui avait été rompue. Les chroniques disent qu'en ce moment les Anglais crurent être enveloppés d'une multitude d'assaillants, et virent dans les airs saint Aignan et saint Euverte, patrons d'Orléans, combattant à la tête de jeunes gens d'une éclatante beauté, montés sur des chevaux blancs, tandis que l'archange saint Michel, de son côté, apparaissait sur le pont à la tête des assiégés (2). Gladesdale lui-même, jusqu'alors si intrépide à la guerre, fut saisi d'effroi en apercevant la Pucelle qui, parvenue au faîte de la muraille, l'étendard à la main, lui criait à voix haute : « Glassidas, Glassidas, rends-toi au Roi « des cieux! Tu m'as appelé fille de joye ; j'ai bien pitié « de ton âme (3)! » A cette heure décisive, ni les Anglais ni leur chef ne songeaient plus à combattre; mais, quand ils voulurent ensuite se retirer par le côté opposé, le pont-levis rompit sous eux. Gladesdale avec environ trois cents combattants y périrent; deux cents furent faits prisonniers. Suffolk, Talbot et les capitaines qui commandaient sur l'autre rive n'avaient jamais pu réussir à faire sortir de leurs re-

(1) Extrait de la Chronique sans titre.

(2) Eberhard de Windecken.

(3) « Clamando et dicendo : « Classidas, Classidas, *ren ty, ren ty* « Regi cœlorum! Tu me vocasti p..... Ego habeo magnam pietatem de « tua anima, et tuorum.... » « Incepit flere fortiter pro anima ipsius et aliorum submersorum. » (*Notices des mss.*, III, 362.)

doutes les Anglais glacés de terreur, pour les conduire au secours de leurs frères d'armes.

Dès que la prise des Tournelles fut connue dans la ville, les cris et les feux de joie des Orléanais et leurs cloches mises en branle annoncèrent ce succès aux Anglais qui occupaient, de l'autre côté de la Loire, les deux grandes bastilles de Londres et de Saint-Laurent. Suffolk, Talbot, Scalles, Falstaff et les autres capitaines anglais tinrent alors conseil ensemble; il ne leur restait pas plus de quatre mille hommes, et encore ceux-ci paraissaient frappés de stupeur, oubliant leur ancienne vertu et prêts à prendre la fuite. Les Français, au contraire, recevaient d'heure en heure de nouveaux renforts, et l'emportaient sur les assiégeants autant en nombre qu'en confiance. Surtout ils remarquaient, avec un enthousiasme et une foi dont le secret s'est perdu, que, par la permission du Ciel, toutes les paroles, toutes les promesses de Jeanne avaient été, l'une après l'autre, justifiées et accomplies. Aussi quand, vers le soir, l'héroïque jeune fille rentra dans la ville, elle y fut reçue avec des démonstrations de joie et des marques d'honneur qui ressemblaient à un triomphe. Toutes les cloches mises en branle annonçaient le retour de Jeanne, et les églises étaient pleines de femmes, de vieillards et de citoyens qui rendaient grâces au Dieu des armées, et, dans leur pieuse reconnaissance, associaient le nom de la Pucelle aux noms bénis de saint Aignan et de saint Michel (1).

(1) Ce jour fut encore témoin d'une comique aventure qui égaya beaucoup les Français. Parmi les prisonniers que les Anglais gardaient dans

Le lendemain 8 mai, avant le lever du soleil, les Anglais abandonnèrent leurs bastilles et leurs camps de la rive droite, y laissant force approvisionnements et sans doute leur plus grosse artillerie. Ils se rangèrent en bon ordre de bataille, s'étendant jusqu'auprès des fossés de la ville, sous le commandement du comte de Suffolk, de Talbot et du seigneur de Scalles. Pensant qu'ils venaient offrir la bataille, la garnison sortit pour l'accepter. Informée de ce qui se passait, Jeanne se leva précipitamment de son lit, se couvrit d'une cotte de maille légère, appelée *jaseron*, et accourut, suivie des seigneurs et capitaines. Elle rangea elle-même les Français en bataille en face des Anglais, faisant ainsi acte d'une suprématie que le prestige qui l'entourait plus que jamais ne permettait guère de lui contester à ce moment. On lui demanda s'il était bien de combattre un dimanche. Jeanne, qui ne pouvait savoir encore si le combat pourrait être évité, se borna

leurs bastilles devant Orléans se trouvait un capitaine d'une bravoure extraordinaire, nommé Le Bourg de Bar. On lui avait chargé les pieds de pesantes chaînes, de sorte qu'il ne pouvait marcher. Talbot, qui espérait tirer de lui une forte rançon, l'avait remis à la garde et aux soins d'un moine augustin son confesseur. Quand le frère s'aperçut que les Anglais se retiraient en grande hâte, il prit sur ses épaules le prisonnier avec ses chaînes et le porta ainsi à la distance d'un trait d'arc; mais le capitaine, voyant l'ennemi s'en aller pour ne plus revenir, saisit le moine de ses deux vigoureuses mains et lui dit de se garder de faire un pas de plus, et que, s'il ne le portait à l'instant même à Orléans, il jouerait avec lui un jeu qui ne lui serait pas agréable. Le frère fut donc forcé, au grand divertissement de l'armée française, de rapporter sur son dos dans la ville le prisonnier qui lui avait été confié, et, en outre, de donner des renseignements sur les Anglais, car on savait qu'il était le confident de Talbot.

à répondre qu'il fallait entendre la messe. Elle envoya chercher tout ce qui était nécessaire pour improviser un autel sous la voûte du ciel, entre les deux armées, et fit célébrer deux messes qu'elle et toute l'armée entendirent avec une grande dévotion. A la fin de la seconde messe, Jeanne dit de regarder si les Anglais avaient le visage tourné du côté des Français; on lui répondit que non, et qu'ils l'avaient tourné du côté du château de Meung. — « En nom Dieu! s'écria-t-elle « alors, ils s'en vont! Laissons-les aller, et allons rendre « grâces à Dieu (1)! » Ainsi s'était accomplie la prophétie que Jeanne d'Arc avait faite au peuple d'Orléans, la veille de la fête de l'Ascension, que dans cinq jours il ne resterait pas un Anglais devant la place; ainsi s'était accomplie cette promesse, faite depuis son départ de Vaucouleurs, qu'elle ferait lever le siége d'Orléans, et c'était le premier objet de sa mission. Pour perpétuer la mémoire de ces miraculeux événements, la ville délivrée par Jeanne d'Arc institua une procession solennelle qui, chaque année, devait avoir lieu le 8 mai (2); ce saint usage s'est maintenu jusqu'à nos jours; la « procession de la Pucelle, » chère à Orléans et à la France, n'a été interrompue qu'aux époques, de triste souvenir, durant lesquelles la religion catholique a été persécutée et proscrite par les impies et les barbares. Plaise à Dieu que ces jours de

(1) *Vie de Jeanne d'Arc*, par A. P. Lafontaine.

(2) C'est le 8 *mai* que Rome chrétienne fut sauvée des barbares; le 8 *mai* l'Église célèbre l'apparition de l'archange saint Michel sur le mont Gargan; le 8 *mai* 1424, Jeanne d'Arc, étant encore bergère à Domremy, vit pour la première fois saint Michel apparaître devant elle.

deuil ne se lèvent plus dans la patrie de Jeanne d'Arc !

Le royaume tout entier fut ravi d'admiration en apprenant la délivrance d'Orléans, et le nom de Jeanne, répété de bouche en bouche, devint en quelques jours célèbre en France, en Angleterre et en Allemagne. Il existe à cet égard des témoignages naïfs que l'histoire a droit d'opposer à la science railleuse et antinationale de l'école du dix-huitième siècle, école qui, sans doute par amour de la patrie, s'est complu à nier la mission miraculeuse de la Pucelle, comme aussi à traîner dans la boue le nom de cette pieuse héroïne. « Dans le pays de France, mandait, en 1429, un prêtre de Landau à Pierre de Grimbach, évêque de Spire, il est bruit d'une Voyante qui s'est levée avec une brillante mission pour prophétiser. Elle a la meilleure renommée, des mœurs et une conduite admirables. Le peuple dit qu'elle est en état de sainteté, qu'elle s'entend aux choses de la guerre et qu'elle sait d'avance l'issue des combats. Les gens du commun interrogent les ecclésiastiques sur ces miracles et leur demandent ce qu'ils en pensent. Or, la France ayant été perdue par une femme, il était juste qu'elle fût sauvée par une vierge. Le sexe féminin est humble dans ses voies et dévoué à Dieu ; il est plein de douceur et de compassion envers les affligés ; aussi Dieu lui a-t-il fait, dans notre temps, de grandes grâces, pour nous détourner du mal et nous ramener au bien, non par la crainte de ses jugements, mais par l'ardeur de son amour. La France, enflée d'orgueil, s'était placée par sa puissance et ses armes au-dessus de tous les royaumes chrétiens. Comme un lion elle

avait réduit ses voisins au repos, et ensuite, se mettant à rugir, elle avait envahi et dévasté le pays. Trop confiante en son habileté et ses trésors, elle s'était élevée jusqu'aux astres, et maintenant la voilà abattue sur son propre sol; elle ne peut se relever ni par sa bravoure, ni par la force de ses armes. Afin donc qu'elle craigne le Seigneur de toutes ses forces, comme il convient à une créature raisonnable, et qu'elle reconnaisse celui qui sème la paix, Dieu a résolu de lui tendre la main et de la relever, ce qu'elle ne pouvait pas faire elle-même, étant tombée au plus profond de l'abîme. Il se peut que la Pucelle ne trouve point parmi le peuple toute la considération et la créance dues à une envoyée du Ciel, bien qu'elle soit réellement illuminée d'en haut, comme le prouvent sa vie et ses actes ; car souvent elle lave et purifie sa conscience à la sainte piscine de la confession, et se fortifie dans l'esprit de la sagesse en recevant le corps sacré de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Elle est humble et modeste dans sa conduite; elle vit en bonne intelligence avec les honnêtes gens, déteste les vols commis sur les pauvres et les veuves, et l'oppression des orphelins... Elle ne se sert, continue-t-il, d'aucun moyen magique, et jamais personne n'a réussi à la faire soupçonner ni à la convaincre de ce crime. Tout le monde, en France, la reconnaît comme professant la foi catholique et solidement attachée aux devoirs et aux pratiques de la religion. Elle a un profond respect pour les sacrements de l'Église; elle mène une vie digne des plus grands éloges et est entièrement soumise à Dieu dans ses paroles et ses actes. Tout ce qu'elle entreprend,

elle le fait au nom de la très-sainte Trinité ; elle affermit la paix, soulage la misère du pauvre, aime à pratiquer la justice, et, insensible aux vanités du monde, elle ne recherche en rien ni les louanges ni les richesses (1). »

A ce portrait, esquissé par un contemporain de Jeanne d'Arc, étranger aux luttes qui partageaient la France et qui écrivait en dehors de toute préoccupation de politique ou de race, on nous permettra d'ajouter encore un autre témoignage attribué à Gerson, et dont la date remonte évidemment à l'an 1429. « La Pucelle Jeanne, dit l'illustre chancelier, ne cherche ni les hommages mondains ni les honneurs; elle abhorre les haines, les séditions, les vengeances et les vanités ; elle vit dans l'esprit de douceur et de prière, dans les actions de grâces, dans la sainteté et la justice. Elle n'emploie, pour réussir, aucun des moyens défendus par l'Église, ni surprise, ni dol, et n'a en vue aucun espoir de gains. Reconnue, au contraire, pour être très-fidèle en sa foi, elle expose son corps aux blessures sans se servir d'aucune précaution extraordinaire pour s'en garantir. Le conseil du roi ne s'est décidé à la mettre en œuvre qu'après avoir fait préalablement toutes les recherches et tous les examens convenables. Les hommes d'armes vont avec elle sans difficulté, lui obéissent volontairement, et s'exposent, sous ses ordres, aux dangers de la guerre, sans craindre la honte qui retomberait sur eux s'ils étaient vaincus, ayant une femme à leur tête. Ces mêmes guerriers n'agissent point avec témérité; ils n'en suivent pas

(1) Traduction de M. Léon Boré.

moins dans leur conduite les règles de la prudence et celles de l'art militaire. Les ennemis, au contraire, fuient à son approche, courent se cacher, et la terreur les fait crier comme des femmes dans les douleurs de l'enfantement (1). »

Le lendemain de la levée du siége, Jeanne d'Arc, se dérobant aux acclamations et aux transports de reconnaissance des citoyens d'Orléans, se mit en devoir de quitter cette ville. Le 13 mai (2) elle prit congé des bourgeois et des magistrats. « Tous pleuroient, dit la Chronique, et s'offroient eux et leurs biens à elle et à sa volonté. » Le même jour elle arriva à Blois, où s'était rendue la cour de Charles VII; là « le roi lui fiest moult grant chière et la receut à grant honneur. Et si firent tous ceulx de la cour, considérant l'honneste vie d'elle et les grants merveilles d'armes faicts par sa conduicte. » Sans plus tarder Jeanne voulait que le jeune roi allât se faire sacrer à Reims. « Je ne du« reray qu'un an, ou guère plus, disait-elle; il me fault « donc bien employer (3). » Cependant rien ne se décidait; beaucoup de capitaines et de conseillers étaient d'opinion qu'il fallait attaquer les Anglais en Normandie, où était leur plus grande puissance, afin de les chasser du royaume, tandis qu'en marchant vers la Champagne on leur laissait libre tout le pays de

(1) Ces passages sont extraits d'un opuscule ou d'un traité portant le titre ci-après : *Voici ce qui a été écrit par M. le chancelier de Lyon, le quatorzième jour de mai, la veille de la Pentecôte, après le miracle qui a eu lieu à Orléans par la levée du siége des Anglais*.

(2) *Chronique de la Pucelle*. D'autres manuscrits portent le *dixiesme de may*.

(3) Déposition du duc d'Alençon.

France à l'entour de Paris et d'Orléans. Jeanne donnait pour raison que, sitôt après le sacre, la puissance des ennemis s'en irait toujours diminuant, et que les *voix* le lui avaient dit. Tant de retards la chagrinaient beaucoup (1). Un jour que Charles VII avait mandé près de lui Christophe de Harcourt, évêque de Castres, son confesseur, et le sire de Trêves, ex-chancelier de France, Jeanne frappa à la porte de son appartement et insista vivement pour être entendue. Le roi ordonna qu'on la fît entrer, et alors, s'étant agenouillée devant lui : « Noble Dauphin, lui dit-elle, « ne tenez plus tant et de si longs conseils, mais ve- « nez au plus tost à Reims prendre votre sacre et votre « digne couronne! » L'évêque lui ayant demandé si son conseil lui avait inspiré ce qu'elle venait de dire : « Oui, répondit-elle, et en suys à ce sujet fort esguil- « lonnée. — Or ne voulez-vous pas, Jehanne, ajouta « Christophe de Harcourt, nous dire icy, en présence « du roy, la manière de votre conseil, quant il vous « parle? » Rougit *comme rose la Pucelle* à ceste demande, dit la Chronique, et respondit : « Bien com- « prends ce que vous voulez sçavoir et vous le diray « volontiers. — Jehanne, dit le roi, vous plaist-il bien « d'esclairer ce qu'il demande en présence de ceulx « qui sont ici? — Oui, me plaist bien, » répondit-elle ; et elle ajouta : « Je me suis mise en oraison, en ma « manière accoustumée. Me complaignoye de ce que « on ne me vouloit pas croire de ce que je disoie; et « alors la voix me dist : *Fille de Diè, va, va !* Et alors je « suis toute resjouye que c'est merveille. »

(1) Chartier-Tripaut. — *Chronique de la Pucelle.* — Monstrelet.

Les exhortations, les prières, les conseils de Jeanne prévalurent, et les chefs de l'armée se virent contraints, l'un après l'autre, de subir son ascendant. Toutefois il fut résolu qu'avant de conduire le roi à Reims on achèverait de déloger les Anglais de toutes les places qu'ils occupaient encore le long de la Loire. Par les soins de Charles VII, une armée, faible en nombre, mais puissante par l'enthousiasme, fut chargée de remplir cette tâche difficile ; le commandement en fut confié au duc d'Alençon, qui prit le titre de lieutenant général, et qui, d'ailleurs, eut ordre *expressément d'user et faire* par le conseil de la Pucelle. « Et le fiest ainsi, comme celuy qui moult prenoit de plaisir à la veoir en sa compagnie; et si faisoient les gens d'armes, et aussi ceulx du peuple, la tenans tous et la réputans estre envoyée de Nostre-Seigneur ; et si estoit-elle (1). » Le rendez-vous général avait été indiqué à Gien. Jeanne assurait au roi qu'il aurait assez de troupes et que beaucoup de gens voudraient la suivre ; et elle disait : « Par mon Martin, je mèneray « le gentil roy Charles et sa compagnie seurement, et « sera sacré audit lieu de Reims. » C'était, en effet, à qui viendrait combattre avec elle, « et plusieurs gentilshommes, qui n'avoient de quoi s'armer ni se monter, y alloient comme archers et coustilliers, montés sur de petits chevaux ; car chacun avoit grant attente que, par le moyen d'icelle Jehanne, il adviendroit tout à coup beaucoup de bien au royaume de France ; de sorte qu'ilz désiroient et convoitoient de la servir et cognoistre ses faits, comme estans une chose venue

(1) *Histoire au vrai de la Pucelle.*

de la part de Dieu, disant qu'ils yroient partout où elle vouldroit. » Le duc d'Alençon, fait prisonnier dans les précédentes guerres, n'avait obtenu sa liberté qu'à grand'peine et moyennant une grosse rançon payée aux Anglais. La duchesse son épouse, Marie d'Armagnac, ne le voyait qu'à regret partir pour s'exposer aux dangers d'une nouvelle expédition. Elle fit part de ses inquiétudes à Jeanne d'Arc, lui disant que son mari avait été longtemps prisonnier en Angleterre, qu'il avait fallu dépenser des sommes énormes pour le racheter, et que, s'il la croyait, il demeurerait. « N'ayez doubte, Madame, lui répondit « l'héroïne; vous le ramèneray sain et sauf, et aussi « bien empoint (portant), voire mesme en meilleur « estat qu'il n'est à présent. » Sur cette promesse la duchesse fut rassurée.

Vers le même temps, Gui de Laval, l'un des plus puissants seigneurs de l'Ouest, vint avec un contingent d'hommes de guerre se réunir à l'armée de Charles VII et combattre sous les ordres de Jeanne. Lorsqu'il eut été admis à voir la Pucelle, il rendit compte de cette entrevue à sa mère et à son aïeule; et cette lettre de famille, où les intérêts privés trouvent naturellement place à côté des intérêts politiques du moment, n'en appartient pas moins à l'histoire, à titre de document fidèle, et comme gardant le reflet des grandes préoccupations du jour. A ce titre nous croyons devoir en donner ici quelques passages.

« Mes très-redoutées dame et mère, mandait-il, depuis que je vous escrivis de Sainte-Catherine de Fierbois, vendredy dernier, j'arrivay le samedy à Lo-

ches, et allay voir monsieur le Dauphin au chastel, à l'issue de vespres en l'église collégiale, qui est très-bel et gracieux seigneur, et très-bien formé, et bien agile et habile, de l'aage d'environ sept ans qu'il doit avoir; et illec vis ma cousine la dame de la Tremoüille (1). Le dimanche j'arrivay à Sainct-Agnan, où estoit le roy..... Et le lundy me party d'avec le roy pour venir à Selles en Berry, à quatre lieues de Sainct-Agnan; et fit le roy venir en devant de luy la Pucelle, qui estoit de paravant à Selles. Disoient aucuns que ce avoit esté en ma faveur, pour ce que jà la visse. Et fit ladite Pucelle très-bonne chère à mon frere et à moy, estant armée de toutes pièces, sauf la teste, et tenant la lance en main. Et après que fusmes descendus à Selles, j'allay à son logis la voir; et fit venir le vin, et me dit qu'elle m'en feroit bientost boire à Paris. Et semble chose toute divine de son faict, et de la voir et de l'oüyr. Et s'est partie ce lundy aux vespres de Selles pour aller à Romorantin, à trois lieues en allant avant et approchant des advenuës, le mareschal de Boussac et grant nombre de gens armez et de la commune avec elle. Et la veis monter à cheval, armée tout en blanc, sauf la teste, une petite hache en sa main, sur un grand coursier noir. Et lors se tourna vers l'huys de l'église, qui estoit bien prochain, et dit en assez voix de femme : « Vous estes les prestres et « gens d'église ; faites procession et prières à Dieu. » Et lors se retourna à son chemin en disant : « Tirez « avant, tirez avant! » son estendard ployé, que portoit

(1) Il y a dans le texte : *Qui me fiet très-bonne chère.*

un gracieux page, et avoit sa hâche petite en la main... La Pucelle m'a dit, en son logis, comme je la suis allé y voir, que trois jours avant mon arrivée elle avoit envoyé à vous, mon ayeule, un petit anneau d'or; mais que c'estoit bien petite chose, et qu'elle vous eust volontiers envoyé mieux, considéré vostre recommandation. Ce jourd'huy monsieur d'Alençon, le bastard d'Orléans et Gaucourt doivent partir de ce lieu de Selles et aller après la Pucelle. Et avez fait bailler je ne sçay quelles lettres à mon cousin de la Trimoüille et sieur de Tresves, par occasion desquelles le roy s'efforce de me vouloir retenir avec lui jusques à ce que la Pucelle ait esté devant les places angleiches d'environ Orléans, où l'on va mettre le siege. Est desjà l'artillerie pourvuë; et ne s'esmayd point la Pucelle qu'elle ne soit tantost avec le roy, disant que, lorsqu'il prendra son chemin à tirer avant vers Rheims, que je irois avec luy; mais jà Dieu ne veuille que je ne le face et que je ne aille, et entre tant en dit mon frère; et comme monsieur d'Alençon ce que abandonné : qui seroit celui qui demeureroit? Et pense que le roy partira ce jeudy d'icy, pour s'y approcher plus près de l'ost ; vous feray sçavoir, si tost qu'on aura aucune chose besongné, ce qui aura esté exécuté. Et espère-t-on que avant qu'il soit dix jours la chose soit bien advancée de costé ou d'autre; mais tous ont si bonne espérance en Dieu que je croy qu'il nous aydera (1). »

(1) Cette curieuse pièce se trouve dans La Roque, ch. XLIII, *de la Noblesse*, et dans Godefroy, *Recueil des historiens de Charles VII*. Les détails que le sire de Laval donne sur la Pucelle ont d'autant plus d'in-

Et, en effet, Dieu leur vint en aide, à eux et à la France.

Les préparatifs étant achevés, on partit de Loches avec six cents lances (environ dix-huit cents hommes), et le 10 juin on arriva à Orléans, où avaient été réunis quatre à cinq mille gens de guerre. C'était bien peu, eu égard au nombre des ennemis; mais Jeanne disait aux chefs de l'armée : « Ne craignez rien, n'ayez « nulle paour de ceste multitude, ne d'assaillir ces « Angloys, car Dieu conduict ceste œuvre. Et si de « ce n'estois seure, je aimeroys moult mieux estre « bergerette et garder les brebis, comme simple pas- « tourelle. » Cette confiance ne tarda pas à se communiquer aux généraux et aux soldats, et dès le 11 juin l'armée se porta sur la rive gauche de la Loire, pour aller assiéger la ville de Jargeau, située à quelques lieues d'Orléans (1), place « bien habillée et pourvue de durs gens d'armes, bien vaillants en guerre. »

L'armée française s'était flattée de s'emparer par surprise, et en arrivant, des faubourgs de Jargeau; mais le comte de Suffolk, prévenu à temps, était sorti de la ville et avait rangé sa garnison en bataille. Le premier choc des Anglais fut si violent que les Français reculèrent; et ce fut de nouveau Jeanne qui, ayant arraché la bannière des mains du guidon, se jeta, en avant de tous, au milieu des rangs ennemis. « Courons dessus! » s'écria-t-elle. Les soldats et les

térêt qu'il l'avait vue et s'était entretenu avec elle l'avant-veille du jour où il écrivait.

(1) A 20 kilomètres, du côté de l'est.

chevaliers s'élancèrent à sa suite, et les Anglais, refoulés dans la ville, se virent contraints d'abandonner les faubourgs.

Le lendemain on dressa les machines, on fit jouer les canons et les bombardes, et, à la grande surprise des chefs, Jeanne d'Arc fit preuve d'une aptitude remarquable lorsqu'il s'agit de disposer les pièces et de commander le tir. La justesse de son coup d'œil sauva la vie au duc d'Alençon. Ce prince s'étant trop avancé pour reconnaître les dehors de la place, elle lui cria : « Éloignez-vous, ou cette bombarde va tirer sur vous « et vous tuer. » Le duc se retira, et presque aussitôt un gentilhomme d'Anjou fut tué à la même place. Les Anglais avaient de nombreuses bouches à feu et répondaient vivement à l'artillerie française. De part et d'autre on se canonna la journée entière et toute la nuit. A la fin, l'une des tours de Jargeau, contre laquelle on dirigeait une bombarde surnommée *la Bergère,* s'écroula avec un bruit terrible ; mais les Anglais tinrent bon, et la brèche ne fut jugée praticable qu'au matin du troisième jour. Le duc d'Alençon voulait différer l'assaut. « Ah! gentil duc, lui dit Jeanne, as-tu « donc peur? Ne sais-tu pas que j'ai promis à ta femme « de te ramener sain et sauf? » Intimidé à son tour, le comte de Suffolk demanda un délai de quinze jours pour se rendre. « Que les Angloys s'en aillent en tu« nique et en gippon (haut-de-chausses), s'écria la « Pucelle, et ils auront la vie sauve ; sinon ils se« ront pris d'assaut. » Les chefs obéirent à cet ordre, et l'assaut commença. De toutes parts on apporta des fascines pour combler les fossés ; on dressa des échelles

contre les murs des remparts. Les Anglais se défendaient « moult vertueusement; » ils repoussaient les assiégeants avec des lances et les écrasaient sous les coups de pierres énormes qu'ils faisaient tomber sur eux. La lutte dura quatre heures; « son estendart au poing, » la Pucelle descendit elle-même dans les fossés de la forteresse et monta sur une échelle à l'endroit où le combat était le plus acharné. Un des ennemis, « un grant Angloys, un vigoureux garnement, » dit la Chronique, lança alors sur elle une pierre énorme, qui atteignit sa bannière et se brisa en morceaux sur son casque. Jeanne roula à bas de l'échelle et tomba à terre sur ses genoux. Aussitôt un cri de joie retentit du haut de la forteresse; mais la Pucelle se releva en criant : « Amys, amys, sus, sus! Ayez bon courage!
« Nostre Sire acondempné les Angloys; à ceste heure
« ils sont tous nostres. » A sa voix les Français s'élancèrent à l'escalade, et la ville de Jargeau, si forte et si bien défendue, fut emportée le trente-septième jour après la délivrance d'Orléans. Voyant que tout était perdu et que de toutes parts les Français se précipitaient sur lui, parce que chacun tenait à honneur de faire un si illustre prisonnier, le brave Suffolk résolut de se rendre; mais, ne voulant tomber qu'entre de dignes mains, il demanda à un jeune homme qui se trouvait près de lui : « Es-tu gentil-
« homme, toi? » Ce jeune homme répondit que non avec une noble sincérité. Alors Suffolk demanda à un autre : « Es-tu chevalier? » Celui-ci ayant répondu également qu'il ne l'était pas, Suffolk le fit approcher, et, le frappant du plat de son épée : « Maintenant te

voilà chevalier, » dit-il; puis il se rendit à lui. Onze cents Anglais périrent dans ce combat. Après la victoire, la plupart des vainqueurs, exaltés par la colère, et trop souvent poussés par une honteuse cupidité, massacrèrent encore un grand nombre de prisonniers; car, en se les disputant à cause de la rançon, ils les tuaient par jalousie. Pour sauver Suffolk et plusieurs autres chefs anglais, Jeanne et le duc d'Alençon les firent transporter « sur une grosse nef » et par eau jusqu'à Orléans.

En apprenant la prise de Jargeau, Charles VII *remercia et regracia* Dieu, et adressa aux seigneurs et aux communes de nouvelles missives pour appeler à lui des renforts de gens de guerre. De leur côté Jeanne et les chefs, incapables de s'endormir après la victoire, quittèrent de nouveau Orléans, leur quartier général et leur base d'opérations, pour aller mettre le siége devant Beaugency, ville située à six lieues plus bas, sur la rive droite du fleuve. C'était le 15 juin, un mercredi. Une foule de noms illustres, Bourbon, Alençon, Vendôme, Laval, Lohéac, Chauvigny, Raiz, La Tour d'Auvergne, Armagnac se pressaient autour de la Pucelle, « tous tant contents d'elle que plus ne povoient, disans que Dieu l'avoit envoyée pour remettre le roy en sa seignourie. » On prit en passant, « de plein assault et sans guère arrêter, » le pont de Meung, défendu par le sire de Scalles. La petite armée française, considérablement grossie par les barons et les chevaliers qu'avait mandés le roi, s'élevait à plus de sept mille hommes. Arrivée sous les murs de Beaugency, elle commença le siége de cette forteresse,

alors défendue par une garnison anglaise. Sur ces entrefaites, Arthur, duc de Richemont, et qui avait été connétable de France, parut à la tête de ses comtes et de ses nobles, avec douze cents hommes d'armes et huit cents chevaliers. En arrivant il envoya des messagers au duc d'Alençon pour lui demander la permission de joindre ses forces à l'armée royale. Cette requête jeta la Pucelle et les capitaines dans une grande perplexité. Un renfort aussi important venait sans doute fort à propos; mais, ainsi qu'on l'a vu plus haut, Arthur était en inimitié avec le plus puissant favori de Charles VII. Son orgueil démesuré lui avait attiré la disgrâce du roi, qui lui avait ordonné de se retirer dans ses domaines, le menaçant de le contraindre par la force s'il se hasardait à en sortir. Il s'éleva donc un différend parmi les chefs de l'armée française; les uns voulaient qu'on observât les ordres royaux; les autres, se réjouissant de l'arrivée d'Arthur, étaient d'avis qu'il ne fallait pas refuser un tel secours. Les choses en vinrent au point que le duc d'Alençon menaça de quitter l'armée si l'on admettait le duc de Richemont.

Pendant ces contestations, la nouvelle arriva qu'une armée anglaise s'approchait, sous la conduite de Talbot. Déjà l'on entendait de tous côtés des cris de guerre, et le duc de Richemont avançait de plus en plus. Alors la Pucelle, cédant à la nécessité, dit au duc d'Alençon qu'il fallait s'aider mutuellement, et elle accorda à Arthur la permission demandée, mais à condition qu'il jurât devant elle et devant les autres chefs de servir le roi en sujet fidèle et de ne rien dire

ni rien faire contre lui. Elle fit aussi jurer aux autres seigneurs d'observer ce serment, dans le cas où Arthur viendrait à le rompre.

Lorsqu'ensuite le duc de Richemont fut devant elle, il lui dit : « Je ne sçay, Jeanne, si vous estes de par « Dieu ou non ; si vous estes de par Dieu, je ne vous « crains en rien, car Dieu scet bien mon bon vouloir ; « si vous estes de par le diable, je vous crains encore « moins. » Jeanne reçut convenablement Richemont, qui venait lui offrir ses services, et, ce qui était plus utile, amenait avec lui un contingent de deux mille hommes, la plupart de cavalerie. La division s'empara alors de tous les chefs de l'armée française. Dans ce conflit on prit le parti d'en référer au roi, qui se trouvait à Sully, à dix lieues en amont d'Orléans, rive gauche de la Loire. Quelques jours après, et à la demande de la Pucelle, Charles VII consentit à pardonner à l'ancien connétable ; et toutefois il lui prescrivit de prêter serment entre les mains de Jeanne, et de jurer, devant tous les chefs, « d'être fidèle au roi et d'obéir dé« sormais à ses ordres ; » ce qui fut fait.

Dans l'intervalle, Richard Guétin, bailli d'Évreux, commandant la citadelle de Beaugency, voyant qu'il ne pouvait plus se défendre, fit demander à capituler. On lui accorda sa demande à des conditions assez avantageuses. Chaque homme eut la permission de sortir en gardant son cheval, son armure et la valeur d'un marc d'argent, moyennant toutefois la promesse faite par serment qu'ils ne se battraient pas contre les Français avant dix jours. Ces conditions acceptées de part et d'autre, les Anglais sortirent de la place

le samedi au matin, et se dirigèrent sur Meung.

A peine la garnison de Beaugency était-elle partie qu'un homme d'armes de La Hire vint annoncer que de nouveaux ennemis approchaient en grand nombre et que leur avant-garde seule était forte de plusieurs milliers d'hommes. « Beau connestable, dit alors la « Pucelle au duc de Richemont, vous n'estes certaine- « ment pas venu ici de par moy; mais, puisque vous « estes venu, serez le bienvenu. » Après que l'armée fut rangée en ordre de bataille, le duc d'Alençon demanda à la Pucelle ce qu'il fallait faire. « Avez-vous « bons esperons? » lui répondit-elle à haute voix, de manière à être entendue de tous ceux qui étaient à l'entour. « Comment dà ! s'écrièrent ceux-ci; est-ce « pour fuir? — *Nenni*, répliqua Jeanne, ce sont les « Angloys qui fuiront sans se deffendre. Ils seront « desconfits, et avez besoin de bons esperons pour « les poursuivre. » Elle annonça encore que cette victoire ne coûterait, pour ainsi dire, pas une goutte de sang au roi (1). Cependant de moment en moment la lutte devenait imminente. « Voicy venir « les Angloys, dit La Hire, et croy bien, à veoir leur « contenance, que nous présenteront journée. — Frap- « pons hardiment sur eulx! s'écria la Pucelle; ils ne « seront guères sans prendre fuite. » Comme les Français s'ébranlaient pour attaquer, les Anglais lâchèrent pied presque aussitôt et allèrent chercher fortune ailleurs, se repliant sur Meung, « en plus grand haste » qu'ils n'étaient venus. Cependant « ils assaillirent

(1) Déposition de Jean d'Alençon.

moult asprement » le pont dont les nôtres étaient maîtres ; mais bientôt « mestive leur fut » de tout laisser et d'entrer dans la ville, pour éviter un engagement avec l'avant-garde française. Beaugency étant tombé au pouvoir du duc d'Alençon, les ennemis se replièrent sur Meung, puis sur Janville. Il y eut dans le camp des Français un moment d'hésitation. Laisserait-on les Anglais opérer leur retraite? Oserait-on les poursuivre? On avait été si souvent vaincu en rase campagne qu'on n'envisageait pas sans terreur l'idée d'un mouvement offensif. Or la Pucelle insistait avec une généreuse énergie pour que, tout en maintenant l'ordre de bataille, on marchât droit à l'ennemi. A la fin on forma une avant-garde de quinze cents hommes de guerre qui, sous le commandement de La Hire, fut chargée de poursuivre les Anglais et d'inquiéter leur retraite. Le gros de l'armée, avec le duc d'Alençon, Arthur de Richemont et Jeanne d'Arc, « venoit par ceste belle Beauce, en bien grant train et belle ordonnance. »

La Hire et son avant-garde se hatèrent, afin de ne point laisser aux ennemis le temps de se retirer dans une forte position, ou de se retrancher, selon l'habitude des armées anglaises, derrière les *pals* ou pieux aigus dont elles hérissaient leurs camps et contre lesquels s'étaient si souvent brisés les efforts de la cavalerie française. Soixante à quatre-vingts hommes furent lancés en avant dans les plaines de la Beauce, alors parsemées de bois taillis. Ils avaient fait environ cinq lieues quand un cerf fuyant devant eux alla se jeter au milieu des avant-postes anglais, et, aux cla-

meurs qui s'élevèrent, les éclaireurs reconnurent la présence des ennemis. La Hire ne leur laissa pas le temps de planter leurs palissades, et fondit si impétueusement sur eux avec ses cavaliers qu'il les refoula de tous côtés. Quand le corps principal, sous les ordres de la Pucelle, arriva sur le champ de bataille, ils furent entièrement dispersés, et l'on commença un effroyable carnage. Falstof et bon nombre de ses compagnons parvinrent à s'échapper, grâce à la vitesse de leurs chevaux. Les fantassins et ceux qui, avant le combat, avaient mis pied à terre, se dispersèrent dans les bois qui avoisinent le village de Patay. « Si commença, dit la Chronique, la chasse des fuyants, » et, à voir ceux-ci « jouer des esperons, » on reconnaissait l'accomplissement des paroles de Jeanne. « La tuerie fut nombrée par les hérauts d'Angleterre, » qui constatèrent que deux ou trois mille morts étaient restés sur la place. Talbot, abandonné des siens, se battit comme un héros, « fesant merveilles de son corps, » jusqu'à ce qu'enfin, voyant que tout était perdu, il se rendit *à mercy* à un archer de Xaintrailles. Le sire de Scalles et quantité d'autres braves capitaines et barons furent pris avec lui. Cette grande victoire ne coûta aux Français, ainsi que l'avait prédit la Pucelle, qu'un seul gentilhomme. Beaucoup d'entre eux furent faits chevaliers dans ce glorieux jour. Les fuyards anglais voulurent se sauver dans Janville, mais les bourgeois leur fermèrent les portes et accueillirent avec des transports de joie les vainqueurs.

« Messire Talbot, dit le duc d'Alençon à l'illustre « prisonnier, vous ne vous attendiez, ce matin, à rien

« de semblable ? — C'est le sort de la guerre, » répondit Talbot. On lui montra alors, à lui et à Suffolk, les anciennes prophéties attribuées à Merlin, et qui annonçaient que la France serait délivrée par la main d'une vierge. « Cependant les chefs s'assemblèrent sur le champ de bataille pour rendre grâces à Dieu avec humilité et dévotion, et ils eurent une grande joie, les uns avec les autres. »

Après la victoire de Patay, Jeanne d'Arc dit au duc d'Alençon : « Il est temps d'aller devers le gentil roy Charles pour le mettre à son chemin de son sacre à Reims. » Et ils rejoignirent Charles VII dans la ville de Gien. « Le roy fist grant feste et grant joye de la venue de la Pucelle, du duc d'Alençon et de leur compaignie. Et ce jour fut moult parlé par tous les seigneurs, les chevaliers, les escuyers, les gens de guerre, et toutes gens de quelque estat qu'ils fussent, qui tous tenoient à très-grant merveille les grans avantures de guerre qui, le samedi devant, estoient avenues par l'entreprise de la Pucelle. » Et certes les sujets d'admiration et de confiance ne leur manquaient pas. Jeanne d'Arc avait à peine tiré l'épée, et déjà la puissance anglaise en France avait fini son règne ; la liberté rendue à Orléans, c'était la délivrance du royaume, ainsi que Jeanne l'avait prédit. Cette redoutable armée anglaise, qui était arrivée en France pour l'asservir, avait été presque anéantie en quelques jours. Ses chefs étaient presque tous morts sur le champ de bataille ou faits prisonniers.

Seule entre tous les chefs Jeanne avait conçu cette pensée hardie de mener Charles VII droit à

Reims pour le faire couronner et sacrer dans l'antique cathédrale de cette ville, suivant les traditions de la monarchie ; seule elle soutenait cette opinion, qui ne rencontrait que des contradicteurs ou des esprits incrédules. La plupart des généraux voulaient que l'on opérât en Normandie, et le duc d'Alençon, qui, par cette combinaison stratégique, voyait jour à recouvrer ses domaines, se montrait disposé à suivre ce plan de guerre. Les autres chefs insistaient pour qu'avant tout on « nestoyast le cours de la Loire, » et que l'on soumît Cosne et La Charité, que l'on ne pouvait, disaient-ils, laisser derrière soi au pouvoir de l'ennemi. Jeanne persista avec énergie à soutenir son idée, qui s'accordait avec les ordres et les promesses de ses voix.

Les politiques eurent beau dire, le soldat et le peuple voyaient par les yeux de Jeanne, et leur naïve adhésion imposa silence aux calculs, à la prudence, à la peur ; le roi lui-même finit par céder. L'entreprise semblait d'ailleurs chimérique et dangereuse. Il fallait traverser, avec des troupes peu considérables, quatre-vingts lieues de provinces entièrement au pouvoir de l'ennemi, et l'on manquait à la fois de vivres et d'artillerie. Rien n'arrêta l'accomplissement des paroles de Jeanne. Le mardi 29 juin 1429, l'armée quitta Gien et commença son mouvement dans la direction de Reims. Hormis le connétable et le comte de la Marche, qui était aussi dans la disgrâce du roi, tous les chefs de guerre se trouvaient dans cette entreprise. Le maréchal de Boussac avec le sire de Raiz, La Hire et Xaintrailles étaient à l'avant-garde. On comptait environ douze mille combattants, tous vaillants,

pleins de bonne espérance et de courage, s'inquiétant peu de traverser un pays dont les villes, les forteresses, les châteaux étaient garnis d'Anglais et de Bourguignons (1).

On arriva devant Auxerre. Philippe-le-Bon tenait alors cette ville en gage. Le conseil de Bourgogne avait rassemblé des forces à Autun, afin de défendre le duché s'il était attaqué; il envoya un serviteur du sire Jean de la Trémouille à son frère George de la Trémouille, celui qui gouvernait le roi, pour savoir si les Français entendaient observer les trêves. La ville députa aussi vers le roi, offrit de fournir, moyennant payement, des vivres à l'armée, qui en avait un pressant besoin, et de rendre obéissance au roi, si ceux de Troyes, de Châlons et de Reims se soumettaient (2). Le traité fut accepté, au grand dépit de la Pucelle et des gens de guerre.

Pendant que l'armée et les chefs imputaient cet arrangement peu honorable à la Trémouille, qui, disait-on, s'était laissé corrompre à prix d'argent (3), le roi, continuant sa marche vers le nord, reçut en passant la soumission volontaire de Saint-Florentin et de plusieurs bourgades. Comme on approchait de Troyes, la Pucelle passa en revue les troupes, dont le nombre, grâce à l'arrivée de nouveaux contingents, s'élevait déjà à plus de quatorze mille hommes.

(1) *Chronique de la Pucelle.*

(2) *Histoire de Bourgogne.*

(3) On sent combien il faut se défier de ces accusations vulgaires, que les partis ont toujours au service de leurs animosités ou de leur orgueil. Disons néanmoins que la plupart des chroniques, et surtout celle de J. Chartier, s'accordent à établir la corruption de la Trémouille.

Les deux missives que nous transcrivons ci-après furent adressées aux citoyens de Troyes, et leur portèrent, au nom du roi et de Jeanne, sommation de se rendre à Charles VII.

« De par le Roi,

« Chiers et bien amez, nous tenons vous avoir bien sceu la bonne fortune et victoire qu'il a pleu à Dieu nous donner nouvellement sur les Anglois, nos anciens ennemis, tant devant la ville d'Orléans que depuis, à Jargueau, Baugency et Meun-sur-Loire, en chascun desquels lieux nosdits ennemis ont reçu très-grant dommaige, et tel que presque tous ceulx qui y estoient, mesmement leurs chefs, et des autres jusques quatre mille et plus, y sont que morts, que demeurez prisonniers. Après lesquelles choses ainsi advenues, que réputons plus grace divine que humaine, nous, par l'advis et meure délibération de ceulx de nostre sang et lignage, et de plusieurs notables prélats et autres de nostre grant conseil, nous sommes mis à chemin pour aller à Reims, afin de illecques prendre et recevoir, selon la bonne coustume de nos prédécesseurs, nostre sacre et couronnement. Pourquoi vous mandons, sommons et requérons, sur la loyaulté et obéissance que nous devez, que, ainsi que tenus y estes, vous vous disposez à nous recevoir ainsi et par la manière que pour cas semblable avez accoustumé de faire nos prédécesseurs, et sans pour les choses advenues et passées y faire aucune difficulté, pour le doubte que vous pourriez ávoir que icelles choses eussions encore en nostre mémoire; car nous vous certif-

fions que, en vous gouvernant envers nous ainsi que faire debvez, nous vous traicterons en tous vos affaires comme bons et loyaulx subgez, et vous aurons tousjours pour bien recommandez. Et se, pour estre plus avant informez de nostre intention sur ce, voulez venir les anciens de vous par-devers nous, nous en serons bien contens, et avec cestui nostre hérolt que nous envoyons devers vous y pourrez venir seurement, en tel nombre que bon vous semblera, sans que, à quelqu'occasion que ce soit, vous soit fait ne donné aucun destourbier ou empeschement. Donné à Brinon-l'Archevesque, le 4[e] jour de juillet.

« *Signé* CHARLES. »

« *Jehanne la Pucelle à ceux de Troyes.*

« JESUS † MARIA !

« Très-chiers et bons amis, s'il ne tient à vous, seigneurs, bourgeois et habitants de la ville de Troyes, Jehanne la Pucelle vous mande et fait sçavoir de par le Roy du ciel, son droicturier seigneur et souverain, duquel elle est chacun jour en son service royal, que vous fassiez vraye obéissance au gentil roy de France, qui sera en brief à Reims et à Paris (qui que viennent contre), et en sa bonne ville du saint royaulme, à l'aide du roy Josias. Loyaulx François, venez au devant du roy Charles, et qu'il n'y ait point de faulte, que vous ne doubtiez de vos corps ne de vos biens, se ainsi le faictes. Et ainsi ne le faictes, je vous promets et certifie sur vos vies que nous entrerons à l'aide de Dieu en toutes les villes qui doivent estre du saint royaulme, et y ferons bonne paix ferme, qui que

veulent contre. A Dieu vous recommande. Dieu soit garde de vous, s'il lui plaist. Response briefve. Devant la cité de Troyes. Escrit à Saint-Sole (1), le mardi quatorzième juillet, etc. »

Les habitants de Troyes se hâtèrent de transmettre copie de ces lettres à la commune de Reims et de réclamer l'appui et le secours de cette ville. En l'absence de tout pouvoir central fort et capable d'assurer garantie aux populations des provinces, les bourgeoisies locales se concertaient entre elles et se liaient l'une à l'autre par des pactes fédératifs. Les citoyens de Troyes mandèrent donc « Aussy comme ils avoient receu lettres de Jehanne la Pucelle, » qu'ils appelaient *Cocquarde*, laquelle ils certifiaient « estre une folle pleyne du diable, et que à sa lettre n'y avoit ny rime ny raison, et qu'après avoir faict lecture d'icelle et s'en estre bien mocqués ils l'avoient jectée au feu sans luy faire aucune response, d'aultant que ce n'estoit que mocquerye (2). » Semblable communication fut faite par la commune de Troyes à celle de Châlons-sur-Marne, et « de toutes parts on escrivoit aux habitants de Reims, affin de les encourager à se maintenir en l'obéissance du roy (3), » c'est-à-dire de Henri VI d'Angleterre et du régent anglais, le duc de Bedford.

L'armée de Charles VII, ne pouvant pénétrer dans Troyes, campa autour de la ville; et comme elle

(1) On croit qu'il s'agit de Sainte-Savine, à peu de distance de Troyes.

(2) *Le Cabinet historique*, documents inédits publiés sous la direction de M. Louis Paris.

(3) *Id., ibid.*

manquait d'artillerie pour battre les remparts, elle se borna d'abord à fermer toutes les issues. Cinq à six jours se passèrent ainsi dans l'inaction de part et d'autre; mais la disette commençait à se faire sentir d'une manière effrayante parmi les assiégeants. Depuis huit jours, cinq à six mille hommes n'avaient pas mangé de pain, et l'on fut heureux de découvrir à quelque distance de la ville de vastes champs couverts de fèves nouvelles; ce fut pour l'armée un aliment qui arrêta le désespoir près de s'emparer des troupes. Toutes les sommations, toutes les propositions faites à la garnison et à la ville restaient sans effet, et les assiégés, bien approvisionnés, attendaient paisiblement l'instant où la disette forcerait les Français à s'éloigner. Dans cette situation difficile, le roi assembla le conseil général des princes de sa maison, des ministres et des chefs de guerre, pour décider s'il fallait entreprendre régulièrement le siége de la place, ou rétrograder, ou enfin passer outre et marcher sur Reims. La plupart des conseillers furent d'avis que le roi et l'armée devaient rétrograder; d'autres, qu'il fallait passer outre, d'autant plus que le pays entre Troyes et Reims était riche et offrirait à l'armée des vivres en abondance. Aucun ne proposa d'attaquer la ville; car une pareille entreprise eût été regardée comme un acte de folie. Quand ce fut le tour de Robert le Masson, sire de Trèves, ce vieillard, avant de donner son avis, proposa d'en référer à Jeanne d'Arc. A ceux qui s'étonnaient de le voir accorder à la jeune fille de Domremy une pareille marque de confiance, il fit observer que le roi, en commençant son expé-

dition, ne l'avait point fait en se conformant aux règles de la prudence humaine, mais uniquement par ce qu'il s'était fié à la Pucelle, qui lui avait toujours dit d'aller se faire couronner à Reims selon la volonté de Dieu, l'assurant qu'il trouverait peu de résistance. C'était par conséquent à la même Pucelle qu'il fallait demander son avis ; elle seule saurait le tirer de l'embarras où il se trouvait. Que, si elle ne savait comment faire et n'avait pas d'autre opinion que celle du conseil, alors il s'y rangerait aussi lui et voterait pour la retraite.

En ce moment quelqu'un frappa à la porte de la salle, et Jeanne d'Arc fut introduite dans le conseil. Après qu'elle eut respectueusement salué le roi, le chancelier se tourna vers elle et lui dit : « Jeanne, le « roy et son conseil se trouvent dans une grande per- « plexité et ne savent à quoi se résoudre. » Ensuite il lui exposa en détail toute la délibération et la pria de dire au roi ce qu'elle en pensait. La Pucelle se tourna alors vers Charles et lui demanda s'il croirait à ses paroles. Le roi répondit : « Je ne sçais. Si vous « dictes choses qui soient raisonnables et prouffita- « bles, je vous croiray voulentiers. — Serai-je creue, « répéta-t-elle? — Ouy, reprit le roi, selon ce que « vous direz. — Noble Dauphin, dit-elle alors, or- « donnez à votre gent de venir et d'assiéger Troyes, « et ne tenez pas plus longs conseils; car, au nom de « Dieu, avant trois jours je vous introduirai en la cité « de Troyes, par amour ou par puissance; et sera la « fausse Bourgogne bien stupéfaite. — Jehanne, re- « pliqua le chancelier, qui seroit certain dedans six

« jours, on attendroit bien; mais je ne sçay s'il est « vray ce que vous dictes. — Ne doutez de rien, « dit Jeanne au roi; vous serez demain dans Troyes et « la ville sera vostre. »

Eclairé de nouveau par la confiance de celle que Dieu inspirait visiblement, Charles VII leva la séance et permit à Jeanne d'agir en liberté. La Pucelle alors prit son étendard; l'armée la suivit jusqu'aux pieds des murs de la ville, et, à l'exemple de Jeanne, jeta dans les fossés tout ce qui pouvait servir à les combler, poutres, pierres, fagots, tables, solives. Les Anglais et leurs partisans s'intimidèrent; comme à Orléans, ils crurent voir des esprits ailés qui voltigeaient autour du magique étendard de Jeanne. Les bourgeois, de leur côté, malgré l'insolence de leurs premières bravades, avaient grand'peur, se souvenant que c'était à Troyes que s'était conclu le traité qui déshéritait Charles VII; ils craignaient qu'on ne fît un exemple de leur ville; ils se réfugiaient déjà aux églises; ils criaient qu'il fallait se rendre. Les gens de guerre ne demandaient pas mieux. Ils parlementèrent et obtinrent de s'en aller avec tout ce qu'ils avaient. Or les conseillers de Charles VII, en leur concédant toutes leurs demandes, oublièrent de stipuler en faveur des prisonniers français que la garnison anglaise détenait dans la citadelle de Troyes et qu'elle se proposait d'emmener avec elle. La Pucelle y songea seule. Quand les Anglais sortirent avec leurs prisonniers garrottés, elle se mit aux portes et s'écria : « Par mon Dieu! ils ne « les emmèneront pas! » Elle les retint, en effet, et le roi paya leur rançon. Les ennemis en furent fort con-

tents et le louèrent comme un prince juste et fidèle à sa parole; mais quelques-uns d'entre les Français murmurèrent, disant « que ces brigands d'Anglais « avaient obtenu plus qu'il ne leur revenait; qu'ils « avaient le droit de se retirer vies et bagues sauves, « mais que, puisque cela ne leur suffisait pas, le roi « aurait dû les faire pendre ou noyer. »

Le 9 juillet 1429 Charles VII entra dans la ville vaincue, et les bourgeois, aussi humbles qu'ils avaient été fiers (délivrés peut-être de l'oppression des Anglais), l'accueillirent avec de grandes démonstrations d'allégresse. Le roi n'eut garde de leur témoigner rancune; bien au contraire il reçut dans l'église le serment d'hommage et de fidélité de la ville; après quoi il fit publier à son de trompe dans les rues « que « personne, ni grand ni petit, ne devait se permettre « envers ses fidèles bourgeois de Troyes aucune pa- « role de blâme ou d'insulte pour le passé. »

Châlons ne fit aucune résistance au roi. L'évêque et les principaux bourgeois vinrent au-devant de lui présenter leur soumission. La Pucelle promit au roi qu'il en serait de même pour Reims. En effet, le seigneur de Châtillon et le sire de Saveuse, n'ayant qu'une petite garnison, assemblèrent les habitants et voulurent leur persuader de se défendre; mais les bourgeois ne les écoutèrent point et répondirent même avec assez de dureté et d'insolence (1). Ils avaient « grande trémeur » de la Pucelle, car chaque jour ce qu'on en publiait était plus miraculeux. Cependant le roi persistait à n'avancer que lentement et avec

(1) Monstrelet.

défiance. Comme il n'avait « ne canons, ne bombardes, ne aultres habillements propres à bastre et rompre murailles, » il ne voyait qu'un piége dans les dispositions des bourgeois de Reims; il appréhendait qu'il ne leur prît fantaisie de défendre leur ville. « Nayez « doubte, lui répétait sans cesse la Pucelle, et avancez « hardyment; si vous agissez avec courage d'homme, « vous obtiendrez seurement vostre royaulme (1). »

(1) Voici les sommations que Jeanne d'Arc adressa à la ville de Reims :

Jehanne la Pucelle aux gens d'église, eschevins, bourgeois de Reims.

Très-chiers et bien aimés et bien désiriés à veoir, Jehanne la Pucelle a receu vos lettres faisant mancion que vous vous doptiez d'avoir le siége. Veulhez sçavoir que vous n'arés point, si je les puis rencontrer bien brief, et si ainsi fust que je ne les rencontrasse, ne eux venissent devant vous, si vous fermez vos portes, car je seray bien brief vers vous; et si eux y sont, je les feray chausier leurs esperons si a aste qu'ils ne saront pas ho les prendre et lever se il y a si bref que ce sera bien tost. Autre chouse ne vous escry pour le présent, mes que soyez tousiours bons et loyals. Je pry à Dieu que vous ait en sa garde. Escript à Sully, le XIX[e] jour de mars. Je vous mandesse anquores auqunes nouvelles de quoi vous seriez bien joyeux, mais je doubte que les lettres ne fussent prises en chemin et que l'on ne vist lesdictes nouvelles.

Jehanne.

Et pour suscription est écrit :

A mes très-chiers et bons amis, gens d'église, bourgeois et autrés habitants de la ville de Rains.

Jehanne aux mêmes.

Très-chiers et bon amis, plese vous savoir que je ay rechu vos letres, lesquelles font mantion comment on a raporté au roy que dans la bonne cité de Rains il avoit moult de mauvais. Si veulz savoir que c'est bien vray que on luy a raporté, voirement qu'il y en avoit beaucoup qui estoient d'une aliance, lesquels estoient d'une aliance (*sic*) et qui devoient traïr la ville et mettre les Bourguignons dedens. Et depuis le roy

Elle disait vrai. Dès que Charles VII se fut avancé à quatre lieues de Reims et eut fait halte au château de Sept-Saulx, qui appartenait à l'archevêque, les

a bien sceu le contraire, parceque vous luy en avez envoyé la certaineté, dont il est très-content de vous; et croïez que vous estes bien en sa grace, et si vous aviez à besoingnier il vous secourroit. Quant au regard du siége, et cognois bien que vous avez moult à soufrir pour la durté que vous font les traictres Bourguignons adversaires; si vous délivrera au plesir Dieu bien bref, c'est à sçavoir le plus tost que fere se pourra. Si vous prie, requiers, très-chiers amis, que vous gardez bien ladicte bonne cité pour le roy et que vous faciez très-bont guet. Vous aurez bientost de mes bonnes nouvelles plus à plain. Autre chose, quant à présent, ne vous rescris, fors que toute Bretaigne est fransaise, et doibt le duc envoyer au roi III mille combatans paiés pour II moys. A Dieu vous commant qui soit guarde de vous. Escript à Sully, le XXIIIe de mars.

Pour suscription :

A nos très-chiers et bons amis les gens d'église, eschevins, bourgeois et habitants et maistres de la ville de Reyns.

Au bas est écrit :

Ce sont lesdictes deux lettres originalles, scellées de cire rouge; en l'une desquelles le scel est rompu, et en l'autre encore entier, mais il est difficile de voir quelle figure y est imprimée.

Jehanne aux mêmes.

Nos chiers et bons amis et loyaux Francxois de la cité de Rains, Jehanne la Pucelle vous fait à sçavoir de ses nouvelles, et vous prie et vous requiers que vous ne faictes nul doubte en la bonne querelle que elle mayne pour le sang royal, et je vous promects et certiffy que je ne vous abandonneray point tant que je vivray. Et est vray que le roy a faict tresves au duc de Bourgoingne quinze jours durant, par ainsy qu'il lui doit rendre la cité de Paris paisiblement au chieff de quinze jours. Pourtant ne vous donnés nulle merveille si je ne y entre si briefvement, combien que des tresves qui ainsi sont faictes je ne suis point contente et ne sçay si je les tendray; mais, si je les tiens, ce sera seulement pour garder l'onneur du roy, combien aussy que ils ne *cabuseront* point le sang royal, car je tiendray et maintiendray ensembre l'armée du roy pour estre toute preste au chieff desdits quinze jours, si ils ne font la paix. Pour ce, mes

capitaines répondirent que, si les bourgeois voulaient faire une bonne défense pendant six semaines, ils pouvaient leur promettre de grands secours de la part « du roy (d'Angleterre) et de monseigneur de Bourgoingne. » Les bourgeois ne voulurent pas accepter cet arrangement, et l'on en vint des deux côtés à de dures paroles, jusqu'à ce qu'enfin les capitaines promirent d'évacuer la place. Le pape Pie II dit que les Anglais eurent un moment la pensée d'emporter la sainte Ampoule, pour que le Dauphin ne pût être sacré selon le rit accoutumé. Quoi qu'il en soit, dès lors les partisans du roi et de l'archevêque élevèrent la voix et conseillèrent de se soumettre. Le peuple se rangea à cet avis, et on envoya à Charles VII, comme l'avait prédit la Pucelle, une députation composée des principaux ecclésiastiques et laïques, lesquels déposèrent à ses pieds les clefs de la ville, et il leur promit *toute abolicion* et l'oubli du passé (1). Le même jour, 16 juillet, sur le soir, le roi fit son entrée dans Reims, au milieu d'une population immense qui criait : *Noël ! Noël !*

très-chiers et parfaicts amys, je vous prie que vous ne vous en donnez mal ayse tant come je vivray, mais vous requiers que vous faictes bon guet et gardez la bonne ville du roy ; et me faictes sçavoir s'il y a male triteurs qui vous veulent grever, et au plus brief que je pourray je les en osteray, et me faictes sçavoir de vos nouvelles. A Dieu vous commande qui soit garde de vous. Escrit ce vendredy cinquiesme jour d'aoust, emprès un logis sur champ ou chemin de Paris.

Cachetée et scellée, et pour suscription :

« Aux loyaux Francxois, bourgeois habitans en la cité de Reims. »

(1) Jean Rogier. Voir les lettres patentes datées des Sept-Saulx, le 16 juillet 1429.

et auprès de lui chevauchait la Pucelle, « qui fut moult regardée. »

Jeanne d'Arc avait fait les deux grandes choses que ses voix lui ordonnaient de leur faire. A son entrée dans Reims, dit la Chronique, « considérant que tout le pauvre peuple du pays crioit Noël! et pleuroit de joie et de liesse, et qu'il venoit au-devant du roy en chantant *Te Deum laudamus*, avec aucuns respons et antiennes, elle dit au chancelier de France et au comte Dunois : « En nom Dieu, voicy un bon peuple et « dévot, et, quand je devray mourir, je voudrois bien « que ce fust en ce pays. » Et lors ledit comte Dunois lui demanda : « Jeanne, savez-vous quand vous mour- « rez, et en quel lieu? » Elle répondit qu'elle estoit à la volonté de Dieu; et si dit en outre ausdits seigneurs : « J'ay accomply ce que Messire m'a com- « mandé, qui estoit de lever le siége d'Orléans et de « faire sacrer le gentil roy; je voudrois bien qu'il « voulust me faire ramener auprès de mes père et « mère, et garder leurs brebis et bestail, et faire ce « que je soulois faire. » Et quand lesdits seigneurs ouyrent ladite Jeanne ainsi parler, et que, les yeux tournés au ciel, elle remercioit Dieu, ils crurent mieux que jamais que c'estoit chose venue de la part de Dieu plustost qu'autrement (1). »

La situation ne comportait aucun retard. Dans la nuit on décida que la cérémonie du sacre aurait lieu le lendemain, 17 juillet, jour de dimanche. Avant le jour, tout fut disposé, et Charles VII, qui n'avait point en-

(1) *Chronique de la Pucelle*, p. 206-207.

core été admis dans l'ordre de la chevalerie, se fit recevoir par le duc d'Alençon. Les princes, les prélats, tous les barons et chevaliers qui avaient accompagné le roi dans ce voyage se rassemblèrent de bonne heure dans l'église cathédrale de Notre-Dame, où se faisait le sacre des rois de France. Le héraut d'armes appela d'abord par leurs noms les Pairs laïques du royaume, c'est-à-dire les ducs de Bourgogne, de Normandie et d'Aquitaine, et les comtes de Flandre, de Toulouse et de Champagne : aucun d'eux n'était-là. Pour les remplacer le roi désigna le duc d'Alençon, les comtes de Clermont et de Vendôme, les sires de la Trémouille, de Beaumanoir et de Laval. L'archevêque de Reims, les évêques d'Orléans, de Seez et de Châlons, et deux autres prélats dont on ignore les noms, remplirent les fonctions de Pairs ecclésiastiques. Debout auprès de l'autel se tenait Jeanne d'Arc, son étendard à la main, et le roi s'agenouilla pour recevoir la couronne des mains de l'Église.

En ce moment l'archevêque de Reims se leva, et, selon le rit accoutumée, lui adressa ces paroles : « Nous te requérons de nous octroyer que à nous et « à nos Églises à nous commises conserves le privilége « canonique, loy et justice due, nous gardes et def- « fendes comme roy est tenu en son royaulme à chas- « cun évesque et à l'Église à luy commise. » Le roi répondit : « Je, par la grace de Dieu, prouchain d'estre « ordonné roy de France, promets, au jour de mon « sacre, devant Dieu et ses saincts, que je conser- « veray le privilége canonique, loy et justice à chas- « cun de vous, prélats, et vous deffendray tant que je

« pourray, Dieu aydant, comme ung roy doibt par « droict deffendre en son royaulme chascun évesque « et l'Église à luy commise. » Puis il ajouta : « Je « promets, au nom de Jhésus-Christ, au peuple chres- « tien à moy subject ces choses : premièrement que « tout le peuple chrestien je garderay à l'Église, et « tous temps la vraye paix, par vostre advis; item, « que je le deffendray de toutes rapines et iniquitez « de tous degrés; item, que en tous jugements je « commanderay équité et miséricorde, affin que Dieu « clément et miséricordieux m'octroye et à vous sa « miséricorde. » Suivait la formule du serment par lequel le roi, comme défenseur et fils très-chrétien de l'Église, s'engageait à travailler de tout son pouvoir à la destruction des hérésies.

Tous les regards se tournaient, disent les chroniques, « vers Jehanne la Pucelle, laquelle, en effet, estoit, après Dieu, cause dudit sacre et couronnement, et de toute cette belle assemblée. Si fut rapportée et conduite ladicte saincte ampoulle par les dessusdits jusques en icelle abbaye Sainct-Remy. Et qui eust veu ceste Pucelle étreindre le roy à genoux par les jambes, et lui baiser le pied en pleurant à chaudes larmes, il en eust eu pitié. Mesme elle provoquoit plusieurs à pleurer en disant : « Gentil Roy, or est exécuté le plaisir de « Dieu, qui vouloit que vinssiez à Reims recevoir « vostre digne sacre, en monstrant que vous estes « vray roi et celuy auquel le royaume doit apparte- « tenir. » Ainsi parla Jeanne d'Arc. Tous ceux qui la virent et qui entendirent ces simples paroles en furent tellement émus qu'ils ne purent se retenir de pleurer

aussi, et ils louèrent Dieu de sa grâce merveilleuse. Le père et le frère aîné de Jeanne assistaient à cette fête, et la ville de Reims les hébergea à ses frais.

Or le roi, vaincu par l'évidence, ne commençait qu'en ce jour à ajouter une foi entière et absolue à la mission céleste de la Pucelle, et, sans savoir que cette mission était désormais remplie, il ordonna à Jeanne de ne point partir, mais de rester à l'armée et de l'assister de ses conseils et de ses armes. Jeanne ne sut point résister aux commandements et surtout aux prières du monarque qui, après Dieu, lui devait sa couronne, et, bien que le bras du Seigneur, par qui elle avait vaincu, se fût désormais retiré d'elle, elle continua de servir dans les camps et à la tête des armées. On la vit d'ailleurs, depuis ce moment, s'abstenir d'opposer son avis à celui des ministres ou des généraux, liberté qu'elle s'était presque toujours donnée jusqu'alors. Elle se contenta dans la suite de partager les travaux des plus dangereuses expéditions et de s'exposer la première. Tout semble indiquer qu'obéissant au roi comme Française, et, s'il est permis d'employer cette expression, comme soldat, elle pressentait, elle comprenait que les promesses du Ciel à son égard étaient remplies, et qu'aucune force miraculeuse ne l'assisterait à l'avenir.

Avant le sacre du roi, dès le point du jour, comme si elle avait eu hâte de consacrer à la pacification de la France les derniers instants de sa mission, elle avait adressé au duc de Bourgogne une lettre qui, par ordre de Philippe-le-Bon, fut conservée aux archives de Lille; nous la transcrivons ci-après.

« *Jehanne la Pucelle au duc de Bourgogne.*

« Jhesus † Maria.

« Haut et redouté Prince, duc de Bourgogne, « Jehanne la Pucelle vous requiert, de par le Roi du « ciel, mon droicturier souverain Seigneur, que le roi « de France et vous faciez bonne paix, ferme, qui « dure longuement. Pardonnez l'un à l'autre de bon « cœur entièrement, ainsi que doivent faire loyaux « chrestiens; et s'il vous plaist à guerroyer, si allez « sur le Sarrasin. Prince de Bourgogne, je vous prie, « supplie et requiers, tant humblement que requiérir « vous puis, que ne guerroyez plus au sainct royaulme « de France; et faictes retraire incontinent et briefve-« ment vos gens qui sont en aulcunes places et forte-« resses dudit sainct royaulme; et de la part du gentil « roi de France il est prest de faire paix à vous, sauve « son honneur, s'il ne tient en vous; et vous fais asça-« voir, de la part du Roi du ciel, mon droicturier et « souverain Seigneur, pour votre bien et pour votre « honneur, et sur vos vies, que vous n'y gaignerez « point bataille à l'encontre des loyaux François, et « que touts ceulx qui guerroyent audit sainct royaulme « de France guerroyent contre le Roi Jhesus, Roi du « ciel et de tout le monde, mon droicturier et souve-« rain Seigneur. Et vous prie et vous requiers à joinc-« tes mains que ne faictes nulle bataille, ne guerroyez « contre nous, vous, vos gens et subgiez; et croyez « seurement que, quelque nombre de gens que vous « amenez contre nous, qu'ilz n'y gaigneront mie, et « sera grant pitié de la grant bataille et du sanc qui

« sera répandu de ceux qui y viendront contre nous.
« Et a trois semaines que je vous envoyai escript et
« envoyai bonnes lettres par un hérault, que fussiez
« au sacre du roi, qui, aujourd'hui dimanche, dix-
« septiesme jour de ce présent mois de juillet, se fait
« en la cité de Reims; dont je n'ay eu point de réponse,
« ne n'ouy oncques plus nouvelles dudit hérault. A
« Dieu vous command, et soit garde de vous, s'il lui
« plaist, et prie Dieu qu'il y mette bonne paix.

« Escript audit lieu de Reims, le dix-septiesme jour de juillet. »

Cette lettre demeura sans réponse, mais peut-être éveilla-t-elle des remords dans l'âme du prince capétien qui, pour satisfaire son ambition ou ses vengeances, s'unissait avec l'étranger pour faire passer le royaume de saint Louis sous la domination anglaise.

Le roi ne demeura que trois jours à Reims. Le mardi 20 juillet il en partit pour se rendre en pèlerinage, suivant une ancienne coutume, au tombeau de saint Marculfe ou Marcou, à Corbény, bourg situé à cinq lieues de Reims. C'était, disait-on, par les mérites de ce saint, qui était de la race royale de France, que nos rois avaient reçu, après leur sacre, le pouvoir de guérir les écrouelles en les touchant. De Corbény on se rendit Vailly, petite ville fortifiée du diocèse de Reims, qui s'empressa de se soumettre. Une partie de l'armée se logea dans la ville, le reste campa dans les environs. Bientôt arrivèrent les députés de Laon et de Soissons, apportant au roi les clefs de ces deux bonnes et fortes villes. Charles alla d'abord à Soissons, où les habitants le reçurent avec les plus grandes démons-

trations de joie et d'affection. Il y passa trois jours, pendant lesquels il reçut successivement les nouvelles les plus favorables, entre autres celles de la soumission volontaire de Provins, de Crécy-en-Brie, de Coulommiers, et de plusieurs autres places très-importantes de la Brie.

Déjà les Anglais, au lieu de conquérir, comme ils l'avaient compté, les provinces au midi de la Loire, devaient songer à défendre la capitale, dont Charles VII se rapprochait de jour en jour. La fermentation s'était étendue de la Champagne dans l'Ile-de-France, et les débris des garnisons anglaises venaient de chercher un refuge à Château-Thierry. La Pucelle parut devant cette dernière place, et un soulevement des bourgeois força les Anglais à la retraite. Le régent Bedford, craignant enfin de voir des soulèvements éclater jusque dans la capitale, sentit la nécessité de marcher au-devant de Charles VII. Dans ce but il sortit de Paris à la tête de dix mille combattants environ ; puis, s'étant avancé par Corbeil et Melun jusqu'à Montereau, il envoya à Charles VII une lettre de défi, dans laquelle il lui demandait d'un ton orgueilleux la paix ou la bataille, et se répandait en injures contre la Pucelle. «Nous, Jean de Lancastre, disait-il, nous, régent gouverneur de France, savoir faisons à vous, Charles de Valois, qui aviez coutume de vous nommer Dauphin de Viennois, et maintenant, sans causes, vous dictes roy..... que vous trompez et séduisez le peuple ignorant ; vous vous aydez de gens superstitieux et réprouvés, comme d'une femme désordonnée et diffamée, portant habits d'homme.... Nous vous sommons et

requérons, si vous êtes un prince qui cherchez l'honneur, d'avoir compassion du pauvre peuple chrétien, lequel tant longuement a été, pour votre cause, foulé, opprimé et inhumainement traité, et, sans plus continuer la guerre, de prendre au pays de Brie, où nous sommes si proches l'un de l'autre, une place convenable et un jour aussi prochain que vous le voudrez. Si vous voulez comparaître au jour et à la place marqués, même avec la femme indigne, les apostats et les parjures qui vous servent, nous y comparaîtrons aussi par le bon plaisir de notre roy et pour représenter sa personne.... Si, par l'iniquité et la malice des hommes, on ne peut obtenir la paix, chacun de nous gardera et défendra par l'épée sa cause et sa querelle, et Dieu, qui est le seul juge auquel mon seigneur doit répondre, et non à aucun autre, lui en donnera grâce... » Charles répondit au héraut d'armes : « Ton maître aura « peu de peine à me trouver, car c'est précisément « moi qui le cherche. » Le roi se porta alors vers le château de Nangis, où il attendit le duc et son armée pendant une journée entière sur le champ de bataille; mais Bedford ne parut pas, estimant plus prudent de retourner au secours de Paris menacé. Il s'éleva alors un différend dans le conseil royal. Quelques membres voulaient que l'on s'avançât vers Paris dans la voie victorieuse qui était ouverte; le roi suivit un autre avis et se décida pour la retraite. Son armée se replia donc d'abord dans la direction de Brai-sur-Seine, puis sur Dammartin. Ce fut dans cette dernière position que Charles VII vit venir à lui l'armée anglaise aux ordres du duc de Bedford. Tandis que les Anglais

s'établissaient à Mitri, les Français se retranchaient à Lagny-le-Sec, et toutefois on se borna, de part et d'autre, à une escarmouche au village de Thieux, sur la Beuronne. Bientôt après le régent se replia sur Paris, car, avant tout, il voulait s'assurer de cette ville, dont la fidélité semblait douteuse. Vers le même temps le roi Charles VII reçut la soumission de Compiègne et de Beauvais. Les habitants de cette dernière cité venaient alors de chasser leur évêque, Pierre Cauchon, l'une des créatures les plus dévouées de l'usurpation anglaise, et dont le nom reparaîtra bientôt tristement dans notre histoire.

Charles VII, après avoir pris possession de Beauvais et de Compiègne, chercha à porter les opérations du côté de l'Oise, à passer cette rivière et à prendre une position qui menacerait à la fois la Picardie et la Normandie. Il importait à Bedford de ne point lui laisser le temps d'envahir cette dernière province; sur-le-champ donc le régent, quittant Paris, se dirigea sur Senlis et vint camper au mont Piloy, tandis que Charles VII et les Français s'établissaient à peu de distance, au village de Baron. Il y eut pendant deux jours des escarmouches et des engagements partiels; à la fin les Français, ne se sentant pas assez forts pour chasser l'ennemi de ses retranchements, se replièrent sur Compiègne. Bedford revint à Paris; mais à peine eut-il levé le camp qui couvrait Senlis que cette ville se déclara à son tour pour Charles VII. Sur tous les points du pays les gentilshommes français prenaient les armes, et avec l'aide de leurs gens ils chassaient les Anglais des villes et des châteaux. La forteresse d'Etré-

pagny fut ainsi emportée par La Hire, et il rendit à la liberté le célèbre chevalier de Barbazan, qui depuis neuf ans y était renfermé. Par ces rapides progrès des bandes françaises la Normandie, cette ancienne patrie des vainqueurs anglais, se trouva menacée de deux côtés. Aussi Bedford quitta-t-il pour la troisième fois Paris avec la plus grande partie de son armée, pour se porter du côté de Rouen et des autres villes neustriennes que ses lieutenants tenaient sous le joug. Pendant qu'il s'éloignait de la capitale du royaume, Charles VII s'en rapprocha en toute hâte et vint camper à Saint-Denis. Le lendemain, 30 août, le duc d'Alençon et le comte de Clermont occupèrent La Chapelle, et des chevaliers royalistes vinrent chevaucher devant la porte Saint-Honoré et ne furent arrêtés dans leurs mouvements que par les fossés profonds et larges établis au-devant des murailles.

Le peuple de Paris (et c'est une page à déchirer de son histoire) tenait énergiquement pour Bedford et le parti anglais. On lui avait fait croire que Charles VII voulait détruire la grande capitale et faire passer la charrue sur ses ruines; aussi la bourgeoisie et les classes pauvres s'étaient-elles préparées à une opiniâtre résistance. Les guets de jour et de nuit avaient été renforcés. Paris était d'ailleurs abondamment pourvu de vivres et d'artillerie ; les remparts étaient chargés de pierres destinées à être lancées sur les assaillants ; les barrières et les boulevards avaient été fortifiés de nouveau, les fossés déblayés, et la ville barricadée au dedans et au dehors.

Malgré l'avis de la Pucelle, qui ne recevait désormais

aucun conseil de ses *voix,* les chefs de l'armée royale résolurent d'attaquer Paris et de ne rien épargner pour s'en rendre maîtres. Jeanne d'Arc se résigna à marcher avec eux. Cependant les troupes de Charles VII, au nombre d'environ douze mille hommes, vinrent prendre position sur le terrain appelé Marché aux Pourceaux, situé entre la butte de Saint-Roch et la butte des Moulins, au lieu où, de nos jours, la rue Fontaine-Molière (Traversière) vient se joindre à la rue Saint-Honoré. C'était la partie de l'enceinte la plus faible. Sur tous les autres points, notamment entre les portes Saint-Martin et Montmartre, les Anglais et les milices parisiennes avaient disposé une très-forte artillerie, et on ne pouvait songer à emporter la ville par un coup hardi. Or, le même jour, jeudi 8 septembre, à onze heures du matin, au moment où l'on célébrait le saint sacrifice de la messe dans les églises (c'était la fête de la Nativité de la Vierge), les Français commencèrent l'attaque. En l'absence de Charles VII, qui, soit peur, soit prudence excessive, était resté avec l'arrière-garde à Saint-Denis, on comptait dans les rangs de l'armée royale la Pucelle, le duc d'Alençon, les comtes de Clermont, de Vendôme et de Laval, les maréchaux de Saint-Sévère et de Rays, les chevaliers La Hire et Xaintrailles, et beaucoup d'autres héros d'Orléans. Les bannières étrangères, telles que la croix rouge de Bourgogne, ou Saint-Georges, patron de l'Angleterre, et d'autres images insultantes étaient promenées et agitées à l'envi sur les remparts. « Et estoient les Angloys tournoians avecques leurs seigneurs, entre lesquels portoient une bannière blanche

et une grant croix vermeille ; » surtout on remarquait un étendard « moult grant. » Alors l'artillerie de l'armée française commença à jouer vigoureusement ; de *grants bourrées à trois ars* étaient lancées à *grant foyson*, et, à la faveur de cette canonnade bien nourrie, l'assaut commença et fut donné à la partie occidentale de la ville, entre les portes Saint-Denis et Saint-Honoré. Cependant la garnison et les milices bourgeoises, avec leurs gros canons et leurs coulevrines, réussirent à contenir les assaillants et à déjouer leurs attaques. Des deux côtés on se battait avec un acharnement égal. Le sire de Saint-Vallier, l'un des lieutenants de Charles VII, mit le feu au boulevard et aux barrières qui, en dehors de la ville, protégeaient les abords de la porte Saint-Honoré ; les Anglo-Bourguignons qui défendaient ce poste furent obligés de se réfugier dans l'enceinte de Paris. Le duc d'Alençon et Charles de Bourbon, comte de Clermont, s'étaient embusqués derrière les hauteurs voisines, pour le cas où les assiégés feraient une sortie; mais ceux-ci restant derrière leurs remparts, la Pucelle, voyant que « ceulx de Paris n'osoient saillir, » voulut pénétrer jusqu'au pied des murs. Environ « deux heures après midy, » elle s'avança en belle ordonnance, accompagnée du maréchal de Rays et d'un grand nombre de seigneurs et d'hommes d'armes qui portaient « longues bourrées et fagots. » Tous descendirent de cheval, et, après avoir comblé le premier fossé avec des poutres et des claies, ils le passèrent sans coup férir (1). Mais le second fossé était pro-

(1) Chronique sans titre. — Registres du parlement.

fond et rempli d'eau. Jeanne « alla et vint longtemps, » ne sachant à quoi se résoudre, sondant la profondeur de l'eau avec sa lance pour trouver un gué, tandis que d'autres y jetaient des poutres et des fascines sous le feu de l'artillerie parisienne.

Les partisans de Charles VII, assez nombreux dans la ville, mais timides et habitués à dissimuler leurs sympathies, essayèrent alors de porter le trouble et la confusion parmi les Anglo-Bourguignons occupés à la défense de la place. « D'aulcuns crioient dans Paris, en deçà et au delà des ponts, » que les Armagnacs étaient entrés vainqueurs. Ce *sauve qui peut* poussa dans les églises beaucoup d'enfants et de femmes; mais la garnison resta ferme sur les remparts et continua de repousser l'assaut. Sur ces entrefaites, la Pucelle était toujours au bord du fossé, et à côté d'elle son courageux porte-étendard, qui tenait sa bannière haute. Sous une pluie de boulets, de pierres et de traits, elle criait aux assiégés : « Rendez la ville au roi de France. » Alors un archer, tout en lui répondant par des outrages, décocha contre elle une flèche qui l'atteignit et lui perça la jambe de part en part. Ainsi blessée elle fut contrainte de se coucher par terre, sur le revers du tertre qui séparait les deux fossés. Là elle ordonnait encore l'attaque et ne voulait point qu'on se retirât de l'assaut. « Elle s'efforça, dit la Chronique, de plus fort dire que chacun se approchast des murs et que la place serait prinse ; » elle continua de faire apporter « et jecter en grant diligence fagots et bois pour combler les fossés. » Cependant la nuit approchait; l'assaut avait duré six

heures « sans que on sceust qui eust le meilleur ; » il n'y avait nul espoir de passer ce fossé profond ; on n'apercevait point qu'aucun mouvement eût éclaté parmi les habitants de la ville. L'ordre arriva du seigneur de la Trémouille de revenir vers Saint-Denis. Jeanne ne voulait point entendre parler de s'en aller ; chacun s'en retournait qu'elle restait encore couchée près du fossé, sans écouter les remontrances qu'on lui pouvait faire ; toutes les instances étaient inutiles. Le duc d'Alençon l'envoya conjurer de se laisser ramener ; enfin il vint lui-même la chercher et parvint à la décider. Elle se retira donc avec le reste des chefs et des capitaines, qui « estoient tellement percés de canons et d'aultres traicts qu'il leur convint, par force et pour ce qu'il estoit nuict, reculer et laisser leur assault. »

La retraite des Français ne fut troublée par aucune sortie. Et toutefois « ceulx de Paris tiroient contre eulx leurs grans canons qui largement leur gectoient au dos, de la porte Saint-Denis jusque par delà Saint-Ladre (1). » Ils ramassèrent leurs morts, qui étaient en assez grand nombre, les enfermèrent dans une grange de la ferme des Mathurins et les brûlèrent. « Et fut moult louée la Pucelle de son bon vouloir et hardy couraige qu'elle avoit monstré. » De retour à Saint-Denis, à la suite de l'armée, Jeanne rendit grâce à Dieu et aux saints d'avoir échappé à la mort ; puis elle suspendit au tombeau des patrons de la France une armure complète et l'épée qu'elle avait conquise

(1) *Journal d'un bourgeois de Paris.*

devant Paris, « dont les anneletz, garnitures, boucles des pendans estoient d'or. »

Dès que l'attaque sur Paris eut échoué par l'incurie de Charles VII, la Trémouille insista pour que le roi se rapprochât des provinces d'où il tirait ses vivres et son argent, et où il n'avait pas d'ennemis. Ce système pusillanime prévalut. Dans un conseil assemblé à Saint-Denis le 12 septembre, on décida que la cour irait prendre ses quartiers d'hiver derrière la Loire. Bien que la saison ne fût point encore avancée, Charles VII partit sur-le-champ pour Lagny, Provins, Bray-sur-Seine et Sens, et il arriva bientôt à Gien-sur-Loire. Il laissa le comte de Chaumont avec le chancelier de France à Beauvais, pour traiter, s'il était possible, avec le duc de Bourgogne, de qui on avait obtenu une suspension d'armes. Le comte de Vendôme et Louis de Culant, amiral de France, évacuèrent Saint-Denis et se retirèrent à Senlis. Guillaume de Flavy fut chargé du commandement de Compiègne, Jacques de Chabannes de celui de Creil, et la plupart des soldats rentrèrent dans leurs foyers. Ainsi, par l'effet de perfides conseils, le jeune roi abandonnait la campagne au milieu de ses succès et lorsque toutes les villes n'attendaient qu'un signe de lui pour se déclarer en sa faveur. Cette faute énorme porta promptement ses fruits. Dans Saint-Quentin, Corbie, Amiens, Abbeville, la bourgeoisie était prête à ouvrir ses portes à Charles VII dès qu'il se serait présenté. Au contraire il s'éloignait, il évacuait Saint-Denis ; il avait même donné ordre de livrer au duc de Bourgogne Compiègne et Pont-Sainte-Maxence. Dès lors la bourgeoisie

découragée, et ne trouvant en lui aucune garantie, ne voulut plus se compromettre pour sa cause ; les nobles bourguignons, qui jusqu'alors n'avaient cessé d'intervenir auprès de leur duc pour le réconcilier avec la France, se refroidirent au spectacle de l'indolence du roi capétien qui répondait si mal à l'éclatante protection de Dieu. La soumission du duc de Bourgogne était le grand but en vue duquel Charles VII avait paru sacrifier des succès certains, et qu'il espérait avoir hâtée en abandonnant deux villes importantes. Par bonheur, il ne fut qu'à moitié obéi : Sainte Maxence fut livrée au Bourguignon, mais Guillaume de Flavy refusa de laisser entrer les ennemis dans Compiègne. Sur ces entrefaites, Philippe-le-Bon se rendit à Paris, le 30 septembre, avec une escorte de cinq à six mille hommes. Les Parisiens l'accueillirent avec transport, et, comme ils commençaient à se lasser des Anglais, ils demandèrent au duc de Bedford de leur donner ce prince pour régent. L'Anglais y consentit, mais à regret. Le duc de Bourgogne fit quelque difficulté d'accepter un pouvoir qu'il était probablement venu chercher ; il se fit beaucoup prier par le duc de Bedford, par le cardinal de Winchester, par le parlement et par l'Université de Paris, et il se rendit, comme on se rend toujours en pareil cas, en déclarant qu'il se sacrifiait à l'intérêt public et qu'il ne pouvait résister à des vœux si généralement exprimés. Le duc de Bedford, ayant ainsi abandonné la régence, se contenta du gouvernement de la Normandie et se rendit dans cette province avec ses troupes. Cependant le duc Philippe ne rompit point encore ouvertement les né-

gociations commencées avec la France. Le chancelier et les conseillers du roi arrivèrent, munis d'un sauf-conduit, à Saint-Denis. Les sires de Luxembourg et de Lannoy s'y rendirent de leur côté. Par suite de ces pourparlers intervint une trêve qui, d'abord conclue à Compiègne, fut solennellement proclamée à Paris, en même temps que la régence du duc de Bourgogne, et l'on indiqua la ville d'Auxerre comme le lieu où devaient se tenir les conférences. Or on ne croyait plus à toutes ces protestations pacifiques; des deux côtés on se préparait à reprendre les hostilités, et la trêve, qui devait expirer à Noël, n'était observée par personne.

Vinrent les fêtes de Noël, et Philippe-le-Bon, qu'une trêve semblable gênait fort peu, consentit à la prolonger quelque temps encore. Il en profita, quoique régent du royaume de France, pour se rendre à Bruges, où, le 10 janvier 1430, il épousa en troisièmes noces madame Isabelle, fille de Jean Ier, roi de Portugal. Ce fut à l'occasion des fêtes données pour célèbrer cette union qu'il institua l'ordre de la Toison-d'Or, création chevaleresque à l'aide de laquelle il rattacha à lui l'élite des grands et des seigneurs de Flandre, d'Artois et de Bourgogne.

De Gien Charles VII s'était rendu à Bourges, et Jeanne d'Arc l'avait suivi. Durant les loisirs de l'hiver, et au milieu de la splendeur dont il avait plu au roi de l'environner, elle attirait l'attention par ses vertus humbles et douces. « Venoient les pouvres gens voulentiers à elle, pour ce qu'elle ne leur faisoit point de desplaisir, mais les supportoit à son pouvoir (1). »

(1) *Procès de Jeanne d'Arc*, interrogatoire.

Elle ne demandait rien à Charles, « fors bonnes armes et bons chevaux ; » et toutefois elle usa de son crédit pour faire exempter d'impôts et de taxes les paroisses de Greux et de Domremy, dont elle était l'enfant de prédilection et la gloire. Charles VII lui accorda des marques d'honneur plus apparentes, et lui donna un état de maison tel que les seigneurs les plus distingués avaient seuls coutume d'en avoir. Elle portait, par ordre du roi, un vêtement de guerre d'une étoffe précieuse et bordé de fourrure, une toque d'or sur la tête, et par-dessus sa cuirasse un manteau de drap d'or; plus une « hanque de toille d'or, tailladée et ouverte de tous costez, » quilui descendait jusqu'aux genoux, et des chausses de couleur cramoisie (1). Elle avait aux doigts deux anneaux, dont l'un était un cadeau de son frère et l'autre un souvenir de son père et de sa mère. Sur celui-ci étaient gravés les noms de Jésus et de Marie avec trois croix. « Ayant cet anel en sa main et en son doy, elle avoit touché à saincte Catherine, » et, chaque fois qu'elle se jetait dans la bataille, elle le regardait «en mémoire de ses père et mère; car aymoit la Pucelle tout ce que bon chrestien doibt aymer, et lui remembroit tout ce qu'elle aymoit ledict anel. » Mais elle ne savait de quelle matière il était composé, et si c'était d'or, disait-elle elle-même, ce n'était pas d'or fin. Elle avait cinq palefrois et un plus grand nombre de chevaux de voyage. Des demoiselles nobles, un écuyer, un maître d'hôtel, plusieurs pages

(1) « Vestue en guise d'homme, elle portoit les cheveux rondiz, cha- « peron deschiqueté, gippon, chausses vermeilles attachées à foyson « aiguillettes. » (Edmond Richer, *Histoire manuscrite de la Pucelle.*)

et un valet de chambre étaient attachés à son service.

Ces grandeurs, ces témoignages de la haute admiration du roi ne parvenaient jamais à troubler la paix de son âme et à l'éloigner un seul moment de la pratique assidue de ses devoirs religieux. « Et se confessoit bien souvent, et recevoit le corps de Nostre-Seigneur presque toutes les semaines une fois (1). » Le jour on la voyait entrer dans les églises et rester de longues heures agenouillée devant les autels. « Souventes foys se levoit la nuict et prioit pour le sainct royaulme de France. » Conservant toute son horreur pour le jeu, les blasphèmes, les filles perdues, les désordres de toute espèce, elle édifiait la cour et le peuple par le touchant spectacle de ses vertus, et, au rapport des chroniques contemporaines, « c'étoit une toute bonne créature de très-belle vie. »

Le roi voulut l'honorer d'un éclat plus grand encore, qui ne mourût pas avec elle, mais qui, aussi longtemps qu'un descendant de sa maison vivrait, fût pour le monde entier un témoignage constant du miracle que Dieu avait accompli par ses mains. Telle est l'origine de la noblesse accordée *au lignage masculin et féminin* de la famille de Jeanne d'Arc, comme dit l'acte même par lequel elle fut instituée (2).

(1) *Chronique de Jean Chartier.*

(2) Nous donnons ici la traduction littérale des lettres patentes délibérées au nom du roi :

« Charles, par la grâce de Dieu roi de France ; en mémoire perpétuelle d'un événement (*) et pour rendre gloire à la haute divine sagesse des

(*) Il y a ici un mot omis dans le texte. M. Le Brun des Charmettes croit que la phrase peut être rétablie de la manière suivante : *Ad perpetuam rei supernaturalis memoriam.*

Jeanne d'Arc n'avait point donné l'hiver entier au repos. Après avoir, à la tête de quelques troupes, réduit à l'obéissance deux ou trois petites places si-

grâces nombreuses et éclatantes dont il lui a plu nous combler par le célèbre ministère de notre chère et bien-aimée la Pucelle Jeanne d'Ay (d'Arc), de Domremy, du bailliage de Chaumont ou de ressort, et que, par le secours de la divine clémence, nous avons espérance de voir s'accroître encore, Nous jugeons convenable et opportun d'élever, d'une manière insigne et digne de la grandeur de notre majesté royale, cette même Pucelle et toute sa famille, non-seulement pour reconnaître ses services, mais encore pour publier les louanges de la Divinité, afin qu'ainsi illustrée par la divine splendeur elle laisse à la postérité le monument d'une récompense émanée de notre libéralité royale, qui accroisse et perpétue dans tous les siècles la gloire divine et la célébrité de tant de grâces.

« En conséquence, savoir faisons à tous présents et à venir qu'en considération de ce qui vient d'être exposé, et en outre des louables, utiles et agréables services déjà rendus à nous et à notre royaume en plusieurs rencontres par ladite Pucelle Jeanne, et de ceux que nous espérons à l'avenir, et aussi pour certaines autres causes qui nous induisent à ce faire, nous avons anobli, comme, par ces présentes, de notre grâce spéciale, certaine science et pleine puissance, anoblissons et faisons noble ladite Pucelle Jacques d'Ay (d'Arc), dudit lieu de Domremy, sa femme Isabelle, Jacquemin et Jean d'Ay, et Pierre Prerole, père, mère et frère d'icelle Pucelle, et toute sa famille et lignage, et, en faveur et considération d'elle, leur postérité masculine et féminine née et à naître en légitime mariage;

« Voulant en conséquence expressément que ladite Pucelle, lesdits Jacques, Isabelle, Jacquemin, Jean et Pierre, et toute la postérité et lignage né et à naître tant d'elle que d'eux, soient, dans tous leurs actes et tant en jugement que hors, reçus et réputés par tous pour nobles, et qu'ils usent, jouissent paisiblement et profitent des priviléges, libertés, prérogatives et autres droits dont ont coutume d'user les autres nobles de notre royaume, nés de noble race; les faisant participer, eux et leurdite postérité, à la condition des autres nobles de notredit royaume de race noble, nonobstant que, comme on dit, ils ne soient pas de noble extraction, et soient peut-être même d'autre condition que de condition libre; voulant aussi que les mêmes susdits et lesdits famille et lignage de la

tuées près de Bourges, elle alla, avec le sire d'Albret, mettre le siége devant Saint-Pierre-le-Moustier, ville située entre l'Allier et la Loire. La garnison était nom-

Pucelle, ainsi que leur postérité masculine et féminine, puissent, tant et aussi souvent qu'il leur plaira, être armés ou décorés par quelque homme de guerre que ce soit; leur concédant, en outre, et à leur postérité tant mâle que femelle, née et à naître en légitime mariage, la faculté d'acquérir de personnes nobles, et autres quelconques, fiefs, arrière-fiefs et autres choses nobles; retenir et posséder à perpétuité tant celles acquises que celles à acquérir, sans qu'ils puissent être contraints de mettre hors de leurs mains lesdites choses ou lesdits fiefs, maintenant et à toujours, pour cause de noblesse, ni de payer aucune finance à nous et à nos successeurs pour raison de cet anoblissement, de quelque manière qu'on prétende les y obliger et contraindre; de laquelle finance, en considération et par égard pour leurs prédécesseurs, de notre grâce pleine et entière, nous avons doué et tenu quittes, douons et tenons quittes, par ces présentes, les mêmes susnommés et la famille et lignage de ladite Pucelle, nonobstant toutes ordonnances, statuts, édits, us, révocations, coutumes, inhibitions et mandements faits et à faire à ce contraires.

« A l'effet de quoi mandons, en conséquence de ce que dessus, à nos amés et féaux gens de nos comptes, trésoriers généraux et commissaires préposés ou délégués sur le fait de nos finances, et au bailli dudit bailliage de Chaumont, et autres nos justiciers ou leurs lieutenants, présents et à venir, et à chacun d'eux en ce qui le concerne, que de la grâce, anoblissement et concession des présentes ils aient à faire jouir et user paisiblement, maintenant et à toujours, ladite Pucelle Jeanne et lesdits Jacques, Isabelle, Jacquemin, Jean et Pierre, toute la famille et lignage d'icelle, ainsi que leur postérité née et à naître, comme dit est, en légitime mariage, sans qu'ils puissent jamais les empêcher ou molester, ou souffrir qu'ils soient empêchés ou molestés par qui que ce soit contre la teneur des présentes.

« Et, afin que ce soit chose ferme et stable à toujours, nous avons fait sceller ces présentes de notre scel, en l'absence de notre grand sceau accoutumé, sauf toutefois, en autres choses et en tout, le droit d'autrui.

« Donné à Mehun-sur-Yèvre, au mois de décembre, l'an du Seigneur mil quatre cent vingt-neuf, et de notre règne le huitième. *Et sur le repli est écrit :* Par le roi, en présence de l'évêque de Séez, des seigneurs de la Trémouille et de Termes, et autres *Signé* MALLIÈRE. *Et encore sur le même*

breuse, et les assiégeants hors d'état de se rendre maîtres de la place par un coup de main. Après plusieurs assauts inutiles, les Français se retiraient en désordre, mais Jeanne demeura seule au pied du rempart. Le sire d'Aulon, son écuyer, accourut pour l'emmener; « et lors luy demanda ce qu'elle faisoit là ainsi seule, et pourquoi elle ne se retraihoit comme les aultres. — « Je ne suis pas seule, répondit-elle en ôtant « son casque ; j'ai en ma compaignie cinquante mille de « mes gens, et ne partiray jusques à ce que soit prinse la « ville. » D'Aulon la regarda avec inquiétude, comme s'il eût craint que sa raison se fût égarée ; mais alors Jeanne s'écria : « Aux fagots, aux cloyes tout le monde, afin de ardre le pont! » On se hâta de lui obéir, et en quelques instants la place fut prise d'assaut. Peu de jours après, les chefs de l'armée résolurent d'aller assiéger la Charité-sur-Loire et d'emmener la Pucelle avec eux. Celle-

repli est écrit : Expédiées à la chambre des comptes du roi, le 16 du mois de janvier, l'an du Seigneur 1429 (*), et enregistrées au livre des chartes, et signé Agrelle (**).

(*) Ou, pour rétablir exactement la date, 1430. Nous avons déjà vu que l'année commençait alors à Pâques.

(**) Trad. de M. Le Brun des Charmettes. Disons encore que le roi accorda aux frères de la Pucelle l'honneur de porter pour blason deux lis d'or en champ d'azur, côtoyant une épée nue placée en pal et dont la pointe soutient une couronne. Ellemême ne jouit point de ces armoiries ; mais ce fut un souvenir perpétuel donné à sa famille pour témoigner que de cette maison était sortie la jeune fille dont l'épée avait reconquis sur les anciens ennemis du royaume la couronne aux fleurs de lis. Et, en effet, les descendants de la maison d'Arc portèrent longtemps ce blason avec le nom de Dulys ou Dalys (*deux lys*), et ils furent longtemps aussi une famille très-considérée en France. Ce fut seulement en 1633 qu'un arrêt du parlement attribua exclusivement aux mâles le bénéfice des lettres de Charles VII, pour éviter une trop grande extension des droits concédés par l'acte royal.

Le roi Charles fit, en outre, frapper une médaille en l'honneur de la Pucelle. D'un côté l'on voyait son portrait, et de l'autre une main portant une épée, avec ces mots pour légende : *Consiliis confirmata Dei*, soutenue par la volonté de Dieu. (*Guido gœrres*, traduct. de M. Léon Boré.)

ci n'était point d'avis que l'on tentât cette entreprise; mais elle se fit un devoir d'obéir aux chefs de guerre. Elle suivit donc, dans cette expédition, le sire d'Albret et le maréchal de Boussac, chargés du commandement. On était au cœur de l'hiver, et un froid excessif se faisait sentir. La place qu'on allait assiéger était très-forte, et son gouverneur, nommé Perrinet-Grasset, vaillant capitaine, joignait la finesse et la ruse à la fermeté et au courage. Les Français n'étaient pas fort nombreux. On livra plusieurs assauts et toujours sans succès. Enfin une fausse alerte donnée par Perrinet-Grasset mit en déroute les Français, qui « se levèrent honteusement, sans que secours veinst à ceulx de dedens, et perdirent bombardes et artillerie (1). » Une autre chronique plus consolante pour l'honneur national dit que, « le roi n'ayant faict finance d'envoyer vivres et argent à la Pucelle pour entretenir sa compaignie, luy convint lever son siége et s'en despartir à grant desplaisance (2). »

Triste et découragée par ce nouvel échec, la Pucelle se porta sur Melun, qu'assiégeait alors une armée anglaise. Ce fut là qu'elle eut une apparition où ses saintes lui annoncèrent sa prochaine captivité. Elles lui dirent « qu'elle seroit prinse avant la Sainct-Jehan; » qu'elle tomberait aux mains des ennemis; que cela était tout à fait inévitable; qu'elle ne devait point s'en effrayer, mais au contraire accepter « tout en gré » cette croix, « que Dieu lui aideroit et lui donneroit la force de la porter. » Jeanne pria ses saintes bien-ai-

(1) Jean Chartier.

(2) Perceval:

mées de demander à Dieu pour elle qu'il voulût bien lui accorder cette grâce « d'estre morte tantost, sans trop long travail de prison, » et qu'il l'admît en son saint paradis; mais les saintes ne lui révélèrent rien à cet égard.

Jeanne d'Arc revint à Sully-sur-Loire, puis elle se rendit à la cour de Charles VII; mais peu de jours après les fêtes de Pâques on la vit de nouveau paraître sur le théâtre de la guerre. Les chroniques n'ont point conservé avec beaucoup de précision la trace de ses mouvements, mais on sait qu'elle se porta sur Lagny-sur-Marne, ville qui tenait alors pour le roi et dont la garnison ne cessait de guerroyer contre les Anglais. Vers le même temps la population parisienne était travaillée par de sourds mécontentements, et le peuple, n'étant contenu ni par le duc de Bedford, ni par le duc de Bourgogne, commençait à s'irriter de l'oppression étrangère. Ces sentiments nationaux se manifestèrent par deux conspirations dont les chefs voulaient livrer la ville aux soldats de Charles VII. Trahis et découverts, ces généreux conjurés expièrent leur projet dans la torture et dans les supplices. Deux procureurs au châtelet, un tailleur et un boulanger furent décapités aux grandes halles; le même jour, qui était le dimanche « de Pasques-Fleuries, » Jehan de la Chapelle et Jehan le François furent écartelés par ordre des juges vendus à l'Angleterre; mais, s'il faut en croire une patriotique légende, la terre se couvrit de roses blanches et parut honorer les restes de ces deux victimes.

La ville de Louviers était tombée au pouvoir de

La Hire ; le 25 avril, le parti français s'empara de Saint-Maur-les-Fossés, position très-importante pour l'attaque ou la défense de Paris. En arrivant à Lagny Jeanne d'Arc avait réuni sa compagnie à celles que commandaient Jean Foucault, Geoffroy de Saint-Aubin, l'Écossais Kannède et un capitaine nommé Barrée. On vint lui annoncer qu'un corps de trois à quatre cents Anglais ou Bourguignons ravageait le pays. Ce corps était commandé par un nommé Franquet d'Arras, homme d'armes au service du duc de Bourgogne, également célèbre par sa vaillance et par ses cruautés. Jeanne n'hésita point à l'attaquer. Il avait de bons archers et il se retrancha fortement. Tout son monde avait mis pied à terre ; deux fois Jeanne et les Français furent repoussés, deux fois la Pucelle les ramena à la charge « moult courageusement et vigoureusement, » et la victoire, si longtemps disputée, se déclara enfin pour elle. La plupart des ennemis furent passés au fil de l'épée ; les autres, au nombre desquels était Franquet d'Arras, furent faits prisonniers. Jeanne voulait garder le capitaine pour l'échanger avec un brave Parisien, maître d'une fameuse hôtellerie à l'enseigne de *l'Ours*, que l'on retenait en prison pour quelque entreprise faite en faveur du roi. Le bailli de Senlis et les juges de Lagny demandaient, au contraire, que Franquet leur fût livré, afin de punir ses brigandages. Sur ces entrefaites, Jeanne apprit que l'homme auquel elle s'intéressait n'existait plus ; elle dit alors au bailli : « Puisque l'homme que « je voulais avoir est mort, faites de celui-ci ce que « justice voudra. » Son procès fut suivi, et, sur les

aveux qu'il fit « qu'il estoit traistre, larron et meurtrier, » on le condamna à mort et il eut la tête tranchée. La mort de ce partisan redouté souleva dans les rangs de l'ennemi l'irritation la plus vive. Jamais d'ailleurs Jeanne d'Arc n'avait inspiré aux Anglo-Bourguignons tant de terreur et de haine; sa renommée s'était répandue au loin; les archers et les hommes d'armes qu'on enrôlait en Angleterre prenaient la fuite et se cachaient plutôt que de venir en France combattre contre Jeanne, et l'on était contraint de publier de sévères ordonnances contre les capitaines et les soldats qui tardaient à partir ou s'y refusaient, effrayés de ses sortiléges (1).

De Lagny la Pucelle marcha sur Compiègne. Là elle se joignit au chancelier du royaume et au comte de Clermont, avec lesquels elle prit la route de Pont-à-Soissy (Choisy-au-Bac), *chastel* qu'assiégeaient alors le duc de Bourgogne, Suffolk et Arundel. Les chroniques disent que le duc Philippe « avoit dressé plusieurs de ses engins pour icelluy chastel confondre et abattre; » et, disent-elles encore, « estoit ledict chastel moult travaillé par lesdicts engins. » Cependant Jeanne d'Arc fut obligée de retourner à Compiègne avant même d'avoir vu l'ennemi. Pour comble de malheur, le capitaine qui commandait Soissons au nom du roi était un traître, nommé Guichat-Bournel, vendu aux Anglais, auxquels il livra sa place dans la suite. En attendant il en ferma les portes à l'armée française, de sorte que le chancelier et le comte de

(1) M. de Barante, *Histoire des ducs de Bourgogne.*

Clermont, découragés, parce qu'ils étaient sans argent et sans vivres, renoncèrent à l'entreprise et se retirèrent du côté de la Loire, dans l'intérieur du pays. Jeanne, au contraire, tint ferme et fit mander à Compiègne, de tous côtés, au nom du roi, les chevaliers et les hommes d'armes, « parce que ceulx de ladicte ville, dit la chronique, attendoient de jour en jour le siége sur eulx. » Un grand nombre répondirent à son *mandement*, et parmi eux plusieurs de ceux qui avaient combattu à ses côtés à Orléans, tels que le vaillant Poton Xaintrailles et « maître Jehan le Lorrain, avec sa coulevrine. » Bientôt elle se vit entourée d'une armée de deux mille hommes; mais elle en abandonna entièrement la conduite aux capitaines, aux ordres desquels elle se soumit en toutes choses, sans les approuver ni les blâmer.

Ils se mirent donc en campagne, et un matin, avant le lever du soleil, ils surprirent une partie de l'armée bourguignonne, qui s'était arrêtée à Noyon pour protéger ses bagages. Les chevaliers français combattirent courageusement et pénétrèrent jusque dans les faubourgs de la ville, après avoir abattu plusieurs bannières anglaises et « navré à mort bon nombre d'ennemys. » Ils ne retournèrent à Compiègne, tout chargés de butin, que lorsque l'ennemi, qui recevait du secours, commença à leur opposer des forces trop considérables.

Cependant Choisy, rudement maltraité par *les engins* du duc de Bourgogne, fut forcé de se rendre après une vigoureuse résistance, mais avec le droit pour la garnison de se retirer avec armes et bagages. Phi-

lippe-le-Bon fit démolir les murailles, et ensuite, s'étant avancé en bon ordre sur Compiègne, il campa autour de cette place, dans les villages et châteaux environnants. Son corps d'armée prit position à Condin, au nord-ouest de la place menacée; Jean de Luxembourg s'établit à Clairay, messire Bauldot de Noyelle à Marigny, sur la chaussée, et le seigneur de Montgomery, avec ses Anglais, à Vénète, le long de la prairie. Tous les jours de nouveaux renforts venus des pays soumis à sa domination renforçaient son armée. En outre, quinze cents Anglais, sous les ordres d'Huntington, d'Arundel et de Suffolk, vinrent le joindre pour s'emparer de la ville au nom de Henri VI, roi d'Angleterre.

Tandis que la garnison de Compiègne faisait chaque jour des sorties, Jeanne s'occupait à rassembler tout à l'entour, dans le pays, de nouvelles troupes. On lui représentait qu'elle avait encore trop peu de gens pour traverser les lignes des Anglais et des Bourguignons. « Par mon Martin! répondit-elle, nous suymes assez; « je iray voir mes bons amis de Compiègne. » Partie de Crespy en Valois le 23 mai 1430, vers le soir, elle conduisit au secours de Compiègne un petit corps d'armée qu'elle introduisit, la nuit, dans la ville, à la grande joie des assiégés et sans que les assiégeants s'en aperçussent. La vue de ces troupes et de l'héroïne qui les commandait répandit une grande joie parmi le peuple, qui, dès ce moment, se crut assuré de sa délivrance. Quoi qu'il en soit, les lignes ennemies se resserraient de plus en plus et formaient comme un cercle de fer et de feu autour de la place assiégée;

les chefs résolurent de les briser avant que de nouveaux travaux les eussent rendues plus formidables encore. Voulant mettre à profit l'enthousiasme excité dans tous les cœurs par le retour de l'héroïque Pucelle, ils lui ordonnèrent, le même jour, d'attaquer, avec d'autres capitaines et six cents hommes à pied et à cheval, les retranchements que l'ennemi avait élevés sur l'autre rive de l'Aisne, et au moyen desquels Bauldot de Noyelle coupait la route près de Marigny. Ce fut le mercredi 24 mai, la veille de l'Ascension, à cinq heures de l'après-midi, que Jeanne dirigea sa troupe vers le boulevard qui couvrait l'entrée du pont, et déboucha dans la prairie qui s'étendait au-devant. Jeanne d'Arc, disent les chroniques, « estoit montée noblement, » parée sur son harnais d'*une huque* de riche drap d'or, « chevaulchoit ung coursier lyart, moult bel et moult fier, et portoit une belle espée avecque laquelle pouvoit donner bonnes buffes » aux ennemis. Or, précisément à cette heure, Jean de Luxembourg, capitaine de l'armée bourguignonne, et plusieurs autres gentilshommes, étant venus faire une reconnaissance de ce même côté, aperçurent la *bataille* française. Ils se retirèrent aussitôt « en escriant : *A l'arme !* » et appelèrent la garnison voisine de la barrière de Marigny. Sans cet incident le poste eût été, sans aucun doute, enlevé par les assaillants, car ceux qui devaient le défendre, ne s'attendant à rien moins qu'à une attaque, « venoient, dit Chastellain, au logis de messire Baudo (Baudon de Noyelle), tous désarmez et non avisez de rien faire de leurs corps, comme capitaines vont souvent d'un logis à aul-

tre ; et ils allèrent hastivement quérir leur harnois. »

En un instant tous se trouvèrent sous les armes ; mais la Pucelle ne les attaqua pas avec moins de vigueur. « Jehanne, entrée devens, commença à ruer gens par terre fièrement, comme si tout eust jà esté sien. » Déjà elle avait rejeté derrière la barrière de Marigny Luxembourg et sa garnison, quand « la grant noise des voix criants » porta le cri d'alarme de poste en poste le long de la ligne entière, et les Anglais et les Bourguignons accoururent de tous côtés. Les forces de l'ennemi croissaient à chaque minute ; elles se portèrent en avant et furent de nouveau repoussées. Deux fois Jeanne d'Arc, plus vaillante que jamais, dispersa les bandes armées qui se ruaient contre sa faible troupe ; mais, de plus en plus nombreuses, elles firent une troisième attaque dans laquelle Jeanne ne put les refouler qu'à moitié chemin. Alors, les siens commençant à lâcher pied, il lui fut impossible de les maintenir. Voyant qu'il fallait rentrer dans la ville, la Pucelle marcha la dernière, se retournant sans cesse et faisant face à l'ennemi, afin de couvrir la retraite des siens et de les ramener sans perte dans la place. Les Anglais et les Bourguignons se lançaient vigoureusement à leur poursuite. Ils reconnaissaient l'étendard de la Pucelle et la distinguaient à sa huque brodée d'or ; enfin ils poussèrent jusqu'à elle et s'avancèrent à grands pas pour couper le chemin à sa troupe. Ce mouvement jeta l'effroi parmi les soldats de Jeanne d'Arc ; ils se précipitèrent en tumulte vers la barrière du pont. De crainte que l'ennemi n'entrât dans la ville à la faveur de ce désordre, la

barrière n'était pas entièrement ouverte. En ce moment les Bourguignons firent une charge terrible sur les derrières de la troupe française. Une partie de ceux qui combattaient en cet endroit se précipitèrent tout armés dans la rivière; plusieurs se rendirent prisonniers. Jeanne se trouva environnée d'ennemis, et tout l'effort des Anglo-Bourguignons se porta sur elle. Sans cesse combattant et entourée d'ennemis, elle était parvenue jusqu'au fossé du boulevard placé devant le pont. Toutes les cloches de Compiègne sonnèrent l'alarme, mais personne ne s'avança pour la sauver.

En ce moment suprême elle demeura digne de son passé et de son avenir; abandonnée de tous les siens, elle chercha une fois encore à les rallier; à ceux qui poussaient des cris de détresse : « Taisez-vous, disait-« elle encore; il ne tiendra qu'à vous que les Angloys « ne soient desconfits. Ne pensez que de férir sur « eulx! » A la fin, entraînée malgré elle par un flot de fuyards, elle trouva l'entrée du boulevard fermée, à cause des ennemis qui s'y jetaient pêle-mêle au milieu des Français. Cependant elle continuait de se battre avec la même intrépidité, et les chroniques bourguignonnes disent que, « passant nature de femme, elle soutenoit toute dernière le faiz de ses adversaires, et mit beaucoup de peine à sauver sa compaignie de perte, demorant darrier comme chef et comme la plus vaillante du tropeau. » A bout de ses forces, elle voulut gagner le chemin de la Picardie; mais un archer l'ayant saisie par sa cotte d'armes la renversa de cheval; et, comme elle ne voulait pas se rendre, il fallut s'emparer d'elle par force. Lionel, surnommé le

bâtard de Vendôme, l'emmena prisonnière à Marigny et la vendit à Jean de Luxembourg, qui la mit sous bonne garde.

C'est ainsi que, quinze mois après son entrée à Chinon, un an après la délivrance d'Orléans, et dix mois après qu'elle eut fait couronner Charles VII dans la cathédrale de Reims, Jeanne la Pucelle fut prise par les ennemis devant le pont de Compiègne; et ainsi s'accomplit la prédiction qu'elle avait faite alors et qui a été attestée par le duc d'Alençon : « Je ne durerai qu'un an, ou guère davantage ; c'est pourquoi voyez à bien employer cette année. »

Quelques-uns racontent que Jeanne fut vendue à l'ennemi par Guillaume de Flavy, capitaine de Compiègne. Un chroniqueur qui vivait peu de temps après la Pucelle et connut plusieurs témoins de sa vie raconte, dans son histoire d'Aquitaine, que « le matin du jour où elle fut prise, elle fit dire une messe dans l'église de Saint-Jacques où elle se confessa et communia. Quand elle sortit de l'église, plusieurs chefs et capitaines l'ayant entourée, elle leur dit : « Messei-« gneurs et amis, je vous annonce que je suis trahie et « vendue, et que je mourrai bientôt. Priez Dieu pour « moi. » Le même chroniqueur raconte ensuite comment Flavy fut ce traître (1); mais l'histoire de cette

(1) « Quant à Guillaume de Flavy, une suite interminable de forfaits ont rendu son nom tellement sinistre, que l'on conçoit que par la suite du temps on lui ait imputé des crimes dont il n'était pas coupable. Il fut de ces hommes qui, jetés dès leur enfance sur les champs de bataille, y avaient contracté la férocité et le déréglement des barbares. Ses violences publiquement exercées le rendirent redoutable même au roi, qui n'osa pas le poursuivre après la séquestration et la mort plus que sus-

trahison n'est qu'un simple bruit sans aucun caractère de vraisemblance. Quoique Flavy fût un homme capable de tous les crimes, il était néanmoins ardem-

pecte d'un de ses maréchaux. En revanche, sa femme, l'ayant assassiné, obtint sa grâce. Pendant vingt ans ses frères poursuivirent la vengeance de sa mort sur les complices de leur belle-sœur. Trois meurtres assouvirent à peine leur ressentiment. Enfin la justice s'en mêla, et, avec ses lenteurs d'autrefois, en l'année 1509 seulement, après l'extinction totale de la lignée masculine des Flavy, elle rendit un arrêt qui flétrissait la mémoire de Guillaume comme assassin du maréchal mort dans ses prisons. Une croix commémorative du crime et du jugement fut érigée devant la grosse tour de Compiègne. Pour le dire en passant, rien ne fut plus inique que cette condamnation, car en 1441 Flavy avait reçu abolition pleine et entière pour l'attentat si tardivement puni : la pièce existe encore aux archives nationales. Je me persuade que la justice populaire fut aussi mal éclairée que celle du parlement lorsque, par un arrêt également posthume, elle déclara le même Flavy coupable d'avoir vendu la Pucelle. Trop de raisons concourent à établir que ni ses sentiments ni ses intérêts ne se fussent prêtés à une semblable trahison.

« Du temps de Jeanne d'Arc, Guillaume de Flavy était encore un jeune homme, quoique de grande réputation. Il avait figuré avec éclat parmi les défenseurs de la Meuse. Forcé, en 1428, de rendre Beaumont, où il commandait, il renonça aux armes et se retira chez son père, au château de Liancourt. Les succès de l'année suivante le rappelèrent au service. Sa famille avait beaucoup d'influence à Compiègne ; il en usa pour procurer la soumission de la ville et pour s'en faire élire capitaine par les habitants.

« L'apparition de Jeanne d'Arc avait rendu aux Français toute la ligne de l'Oise. Il suffisait de garder cette ligne pour réduire Paris. En cédant Pont-Sainte-Maxence on perdit l'avantage de la position, mais en cédant Compiègne on eût perdu la position elle-même. C'est un grand honneur à Guillaume de Flavy d'avoir conservé cette place à la France, comme c'est une grande honte à Regnauld de Chartres d'avoir voulu la rendre.

« Après avoir résisté à la diplomatie, le capitaine de Compiègne eut à résister à la corruption. Le duc de Bourgogne, pour lui faire lâcher ce précieux gage, lui promit des monceaux d'or et un beau mariage avec une riche héritière de ses domaines. Il répondit noblement que la ville

ment dévoué à la cause de Charles VII, et jamais il n'aurait eu la détestable pensée de livrer aux Anglais celle par qui triomphait le roi. Flavy était d'ailleurs un de ces monstres comme il s'en élève dans les temps désastreux de toutes les guerres civiles. Une chronique raconte qu'il avait toujours combattu vaillamment et fidèlement pour son roi, mais que, du reste, il avait une des âmes les plus cruelles qu'on pût voir. Il massacrait les hommes, déshonorait les femmes et commettait toutes sortes d'horreurs. A la fin il fut tué par

n'était pas à lui, mais au roi : en quoi il servit le roi malgré le roi lui-même, car Jean Chartier nous apprend que Charles VII trouva cette obstination fort mauvaise; mais force lui fut de la subir.

« Enfin Flavy acheva son ouvrage d'une manière digne de sa bravoure, en soutenant un siége de six mois contre les forces réunies de l'Angleterre et de la Bourgogne. Il s'en tira tout seul, n'ayant reçu de secours que celui que lui apporta Jeanne, quand la ville commença d'être investie, et un autre de Poton de Xaintrailles, qui lui permit à la fin de mettre les assiégeants en déroute.

« Il résulte de tout cela que Flavy voulait aussi sincèrement que la Pucelle la délivrance de Compiègne; qu'en s'y employant tous les deux comme ils firent ils froissèrent les mêmes amours-propres et encoururent la même indignation; qu'enfin, à supposer Flavy jaloux de son alliée, il ne l'eût pas sacrifiée dès le début de leur commune entreprise, au risque de décourager la population de Compiègne, sur qui reposait tout l'espoir de la résistance.

« Un auteur assez mal informé, mais contemporain et presque compatriote de la Pucelle, habitant d'ailleurs une ville où on parlait plus librement qu'en France, l'annaliste de Metz, rapporte comme une opinion accréditée autour de lui que la Trémouille « eut envie des faits « que faisait la Pucelle et fut coupable de sa prise. »

« Ainsi le sentiment de la génération au milieu de laquelle vécut Jeanne se joint aux témoignages d'une politique constamment hostile pour qu'on regarde la Trémouille comme l'auteur d'une trahison à laquelle Jeanne succomba. » (J. Quicherat, *Aperçus nouveaux sur l'histoire de Jeanne d'Arc*.)

sa propre femme, dont il avait assassiné le père et avec laquelle il vivait en mésintelligence, la menaçant même souvent de son épée. Elle détermina son barbier à lui couper la gorge, puis elle l'étouffa sous les oreillers de son lit.

La mission surnaturelle de Jeanne d'Arc étant accomplie et Dieu ayant retiré son bras, la sainte jeune fille n'avait plus qu'à épuiser la coupe d'amertume jusqu'à la lie. Elle n'avait été trahie ni par la cour ni par les chefs militaires, et le peuple, qui, dans tous les grands revers, console son orgueil en attribuant la défaite aux trahisons, accusait à tort les courtisans ou les généraux d'avoir vendu la Pucelle aux Anglais. Comme toutes les grandes gloires, l'illustration de Jeanne d'Arc devait passer à la postérité avec la sanction du malheur: Dieu permit qu'elle fût réservée aux persécutions, aux larmes et au supplice (1). Adorons ses desseins éternels, et gardons-nous d'être assez téméraires pour les soumettre à l'interprétation humaine.

A la nouvelle du désastre qui avait fait tomber Jeanne d'Arc entre les mains des Bourguignons, les Anglais firent éclater une joie d'autant plus vive que la Pucelle, par ses actes merveilleux autant qu'héroï-

(1) « Qu'il eût dû en advenir ainsi, elle le savait d'avance; cette chose cruelle était infaillible, disons-le, nécessaire : il fallait qu'elle souffrît. Si elle n'eût pas eu l'épreuve et la purification suprême, il serait resté sur cette sainte figure des ombres douteuses parmi les rayons; elle n'eût pas été dans la mémoire des hommes LA PUCELLE D'ORLÉANS. » Ces paroles sont de M. Michelet; mêlées à une multitudes d'erreurs déplorables, elle nous ont paru mériter d'être recueillies comme un aveu exceptionnel.

ques, les avait longtemps frappés de terreur. Déterminés à ne voir en elle qu'une magicienne qui les avait battus par de coupables enchantements, ils prirent la résolution implacable de la poursuivre jusqu'à la mort. Chose étrange, et qui ne fait guère honneur à une nation aussi redoutable, aussi illustre que la nation anglaise, de nos jours cette haine, si cruelle au quinzième siècle, s'est continuée et dure encore ; l'Angleterre n'a point encore pardonné à Jeanne d'Arc ses victoires ; si elle n'ose l'accuser de sorcellerie et de menées diaboliques, du moins ne veut-elle voir en elle qu'une exaltée sans mission, que l'instrument de jongleurs de cour dont on se servit fort à propos et qu'on laissa briser lorsqu'il ne fut plus possible d'en tirer parti. Près de deux siècles avant l'infâme poëme de Voltaire, Shakspeare avait attribué sur la scène à Jeanne d'Arc un rôle ridicule et odieux, et l'indignation du public anglais n'avait point fait justice de ses inventions et ne se soulève point encore à la vue de l'héroïque Pucelle si lâchement travestie. L'Angleterre a eu des historiens catholiques, et ces écrivains ont parlé de Jeanne d'Arc avec une froideur injuste et dédaigneuse. Le secret de cette longue iniquité historique, dont un grand peuple se rend coupable peut-être à son insu, c'est que cette nation n'a jamais voulu admettre qu'il ait plu à Dieu d'intervenir visiblement et miraculeusement pour soustraire la France au joug de l'Angleterre. C'est là pourtant le fait magnifique et incontestable qui ressort de la vie et des gestes de Jeanne d'Arc.

Peu de jours après la capture de cette héroïne, un

stipendié de l'Angleterre, frère Martin, qui prenait le titre de maître en théologie et de vicaire général de la foi au royaume de France, écrivit au duc de Bourgogne pour l'inviter à remettre entre ses mains « Jehanne, véhémentement soupçonnée de crimes sentant hérésies. » Jean de Luxembourg, qui espérait tirer bon parti de sa capture, envoya sa prisonnière, avec une escorte nombreuse, au château de Beaulieu, situé non loin de Compiègne; mais, comme elle fit une tentative pour s'échapper, il l'envoya quelques jours après à son château de Beaurevoir, près de Cambrai, où sa femme, sa tante et sa sœur, émues de compassion au spectacle des malheurs de Jeanne, firent à l'illustre prisonnière l'accueil le plus affectueux. Elles l'engagèrent d'ailleurs à quitter ses habits d'homme, et Jeanne raconta depuis que, « s'elle deust l'avoir faict, elle l'eust plutost faict à la requeste de ces dames que d'aultres qui feussent en France, excepté la royne. » Et comme les châtelaines insistaient, elle leur répondit : « Ne mue« ray pas mon habit; n'ay pas congié de Nostre-Sei« gneur. » La Pucelle passa près de quatre mois enfermée dans la tour du château de Beaurevoir; elle était traitée avec douceur; mais la captivité lui était odieuse, et elle gémissait sans cesse en songeant aux misères des habitants de Compiègne et aux douleurs de la France. La nouvelle lui étant parvenue que tout le monde à Compiègne, jusqu'aux enfants de sept ans, devait périr par le fer ou par le feu, la mort, après un pareil malheur, lui parut mille fois préférable, et elle cria à ses saintes, dans l'amertume de son âme : « Com« ment laira Dieu mourir ces bonnes gens de Com-

« pieigne, qui ont esté et sont si loyaulx à leur sei-
« gneur? » Plus d'une fois elle ajouta que « elle
« aymoit mieux mourir que vivre après une telle des-
« truction de braves gens. » Dès ce moment sa captivité lui devint insupportable. En vain, d'après ce qu'elle fit connaître à ses juges, sainte Catherine l'exhorta à ne point se précipiter au bas de la tour, lui disant que Dieu viendrait en aide aux gens de Compiègne; Jeanne lui répondait que, « puisque Dieu ay-
« deroit à ceulx de Compieigne, elle y vouloit estre.
« Et sainte Katherine luy dist : « Sans faulte il faut
« que vous preniés ce qui arrive en gré, et ne serés
« point délivrée tant que aiés veu le roy des Angloys. »
« Et ladicte Jehanne respondoit : « Vrayement je
« ne le voulsisse point veoir; j'aymasse mieulx
« mourir que d'estre mise en la main des Angloys. »
Mais tout ce que la sainte put dire fut inutile; Jeanne ne sut pas maîtriser son inquiétude; elle fit le signe de la croix, se recommanda à Dieu et à la sainte Vierge, et se précipita du haut du donjon de Beaurevoir; et le même jour ses gardiens la relevèrent sans connaissance au fond des fossés de la tour.

Sur ces entrefaites, l'Université de Paris, docile instrument du parti anglais, écrivit de nouveau au duc de Bourgogne, et demanda que Jeanne fût remise aux inquisiteurs de la foi et à l'évêque de Beauvais, dans le diocèse duquel elle avait été prise. Cette sommation resta sans réponse. L'Université redoubla ses instances, mais ses lettres ne produisirent nul effet. L'évêque de Beauvais, qui s'acharnait à poursuivre Jeanne, fit, de son côté, signifier au duc de Bourgo-

gne, en présence de ses chevaliers et dans sa bastille devant Compiègne, une lettre de réquisition qui fut remise au prince par des vicaires apostoliques. Pareille injonction fut faite au sire de Luxembourg. Les théologiens et l'évêque de Beauvais, également vendus aux Anglais, ne se lassaient pas de revendiquer le honteux privilége de détenir Jeanne d'Arc et d'informer judiciairement contre elle : « Car, disaient-ils, elle avait offensé outre mesure l'honneur de Dieu, blessé la foi d'une manière inexprimable, et souillé extraordinairement l'Église. Par elle l'idolâtrie, les fausses doctrines et d'autres crimes innombrables avaient envahi la France. Jamais, disaient-ils encore, jamais, de mémoire d'homme, il n'y aurait une aussi large blessure faite à la sainte religion, un aussi grand dommage causé au royaume, si on la laissait échapper sans qu'elle eût satisfait à la justice. » Enfin, cherchant à mettre fin aux scrupules ou aux refus des Bourguignons, ils ajoutaient que, s'ils livraient la Pucelle, ils gagneraient la grâce et l'amour de Dieu, et augmenteraient en même temps la gloire de la foi et l'éclat de leur noble et illustre nom. »

Des offres d'argent, des promesses de pension viagère, des menaces même agirent plus efficacement sur l'esprit de Jean de Luxembourg; et cet homme, indigne de sa haute origine, vendit sa prisonnière aux agents du duc de Bedford; et ainsi, pour employer le langage hypocrite des docteurs universitaires, on vit le moment où l'on mettrait fin « au déplaisir que causoit à tout chrétien la longue retardacion de la

justice à l'égard de la femme dite la Pucelle. » Ce honteux marché fut consommé dans les derniers jours de décembre.

Les Anglais, exaspérés de haine et d'humiliations, pressaient, menaçaient; leur rage était telle contre la Pucelle que, pour en avoir dit du bien, une femme fut brûlée vive. Si la Pucelle n'était elle-même jugée et brûlée comme sorcière, si ses victoires n'étaient rapportées au démon, elles restaient des miracles dans l'opinion du peuple, des œuvres de Dieu; alors Dieu était contre les Anglais, et cette conclusion était intolérable pour l'orgueil britannique.

Ce qui redoublait encore leur fureur, c'est que, malgré la retraite et l'indolence inexplicables de Charles VII, les armes de ce prince continuaient à prospérer dans la lutte. La ville de Compiègne, après six mois d'une héroïque résistance, venait d'être délivrée par les troupes françaises. Les ennemis avaient été battus à Germini par Xaintrailles, et Barbazan, à la tête de trois mille hommes, avait dispersé et taillé en pièces huit mille Anglo-Bourguignons dans un glorieux combat livré à la Croisette, près de Châlons-sur-Marne. Les étrangers étaient encore maîtres de Meaux, mais les lieutenants du roi de France gardaient Lagny et Provins, et disputaient vigoureusement aux Anglais le territoire de la Brie. Malgré ces succès et ces efforts, rien de décisif ne s'accomplissait de part et d'autre. Les Anglais semblaient rebutés par les difficultés de leur entreprise; les Français agissaient sans ensemble, sans unité; et, tandis que de vaillants hommes continuaient à se dévouer pour la cause de Charles VII,

ce prince, exclusivement livré à la désastreuse influence de la Trémouille, ne songeait qu'à s'endormir dans les voluptés, à s'étourdir dans les fêtes et à porter le moins possible le fardeau de la royauté. En ce moment on aurait dit que l'histoire de France était interrompue, et qu'il n'y avait un peu de vie et de puissance que dans les provinces autres que le Berri, le Poitou et la Touraine. Le Bourbonnais et l'Auvergne étaient gouvernés par le comte de Clermont, au nom du duc de Bourbon, son père, toujours prisonnier des Anglais. Pour ne point contrarier les négociations par lesquelles le duc de Bourbon cherchait alors à racheter sa liberté, le comte de Clermont, son fils, prenait en apparence l'attitude de la neutralité et restait ostensiblement en dehors de la guerre. L'Anjou avait également réussi à se maintenir neutre par des traités conclus avec la maison de Lancastre. Cette province formait, avec le Maine, le douaire de la reine de Sicile, Yolande d'Aragon, veuve de Louis II. Yolande avait quatre enfants, Louis III, René, Charles, comte du Maine, et Marie d'Anjou, femme de Charles VII. La vieille reine avait pris beaucoup de part aux intrigues de la cour de son gendre; elle avait été jalouse de tous les favoris, et, après avoir longtemps cherché à les faire renvoyer, elle s'était vue à son tour écartée par eux. Cependant la maison d'Anjou se maintenait en quelque sorte comme étrangère au milieu du royaume. Le fils aîné d'Yolande, Louis III, comte de Provence, avait été adopté par Jeanne II, reine de Naples; il vivait alors en Italie et il gouvernait pour Jeanne le duché de Calabre. Le second fils,

René d'Anjou, avait été adopté par son grand-oncle maternel, Louis, cardinal de Bar, qui lui avait fait porter le titre de duc de Bar dès le 13 août 1419, et qui venait de lui laisser ce duché en héritage, le 23 juin 1430. Ainsi, maîtresse de l'Anjou, du Maine, de la Provence, du Barrois, comptant sur l'héritage de la Lorraine et du royaume de Naples, la maison d'Anjou semblait réellement bien plus puissante que celle de Valois. Yolande voulut la fortifier encore en faisant épouser à Louis III Isabeau, fille aînée de Jean V, duc de Bretagne. Comme ce duc était allié des Anglais, quoique sa femme fût sœur de Charles VII, Yolande comptait que ce mariage assurerait davantage encore les frontières de l'Anjou contre toute attaque de la part de l'Angleterre. Mais le duc ne voulut pas éloigner de lui sa fille favorite; il retira sa parole et la maria au comte de Laval. Dans le premier moment d'irritation la reine de Sicile voulut venger par les armes cet affront fait à son fils; puis elle s'apaisa quand le duc de Bretagne lui demanda pour son fils aîné la fille cadette de la reine, qui s'appelait Yolande comme elle (1).

Le Languedoc et la partie de la Guienne qui était demeurée à la couronne de France étaient alors gouvernés par le comte de Foix dans une indépendance presque absolue. Jaloux du connétable de Richemont et méprisant le sire de la Trémouille, le comte de Foix se tenait, autant qu'il pouvait, éloigné de la cour de Charles VII, avec laquelle il correspondait à peine. Il

(1) Lobin., *Hist. de Bret.*, l. XVI., c. 118 et 123, p. 584, 585. — Sismondi.

conduisit cependant à Sully, en Touraine, des députés de sa province, qui y tinrent, le 13 mars 1430, leurs états en présence du roi; les états accordèrent à Charles VII une aide de deux cent mille livres, à l'occasion de son sacre et de son couronnement. Il semble que c'est tout ce que la Trémouille put toucher des revenus de cette province, la plus vaste et la plus riche du royaume; tout le reste demeurait entre les mains du comte de Foix et de son frère, le comte de Comminges. Ces deux grands vassaux, si peu fidèles, avaient réussi à demeurer en paix avec leurs voisins les Anglais de Bordeaux; ils assemblèrent de nouveaux états, le 20 mai, à Béziers, pour en obtenir des subsides, afin de faire la guerre aux routiers qui désolaient la province, et qui, pour la plupart, étaient les mêmes aventuriers dont se formaient les armées du roi (1).

Le Dauphiné, bien que fief impérial, ce dont on ne se souvenait guère, était toujours administré comme une souveraineté indépendante de la couronne; aussi demeurait-il étranger à la guerre contre les Anglais; mais il ne l'était pas de même à celle que Charles VII, roi et dauphin, soutenait contre les Bourguignons. Louis de Châlons, prince d'Orange, se trouvait dans son domaine à la tête du parti des Bourguignons, alors que Raoul de Gaucourt gouvernait le Dauphiné pour le roi. Tandis que le comte de Foix poursuivait les routiers qui avaient désolé le Velay et le Gévaudan, Gaucourt invita le plus redouté d'entre eux, Rodrigo de Villandrada, aventurier espagnol, à venir le joindre. Ce

(1) *Hist. gén. de Languedoc,* t. IV, l. XXXIV, c. 52, 53, 54, p. 475.

fut au printemps de l'année 1431. Le prince d'Orange était rentré en Dauphiné avec douze cents Bourguignons et commençait à ravager cette province. Gaucourt, s'étant joint à Villandrada et à Humbert de Groslée, sénéchal de Lyon, se trouva à la tête de quinze à seize cents hommes, avec lesquels il reprit au prince d'Orange le château de Colombier, dans le Vivarais; puis, l'ayant atteint le 11 juin à Auton sur le Rhône, il le mit en complète déroute.

Il résulte des détails qui précèdent qu'à l'avénement de Charles VII, et au temps de Jeanne d'Arc, une grande partie de la France demeurait presque étrangère à la guerre; aucun Anglais, presque aucun Bourguignon ne s'était aventuré dans les provinces situées au midi de la Loire. Le Berri même et la Touraine jouissaient d'une assez grande sécurité, et ces provinces ne fournissaient guère de soldats à l'armée, car aucun engagement n'était forcé; elles étaient d'ailleurs trop pauvres et trop peu industrieuses pour qu'il fût possible de les accabler d'impôts, et Charles VII, n'ayant sous les yeux que des villes en possession du repos, que des campagnes paisibles, semblait trop souvent oublier les misères qui désolaient les provinces du Nord (1).

Cependant, après six mois passés dans les prisons de Beaurevoir, d'Arras et du Crotoy, Jeanne avait été conduite à Rouen, où se trouvait le jeune roi Henri avec le conseil de régence. La Pucelle fut enfermée

(1) Monstrelet, t. V, c. 95, p. 313. — Saint-Remy, c. 170, p. 414. — J. Chartier, p. 47. — *Hist. de Languedoc,* t. V, c. 54, p. 476. — Sismondi, *Hist. des Français.*

dans la grosse tour du château, appelée tour du Donjon ; c'est la seule tour de cet édifice qui existe encore aujourd'hui, et elle porte toujours le même nom. On montait par huit degrés à la chambre de la captive. Pendant le jour Jeanne avait les pieds retenus par des ceps de fer, qui tenaient eux-mêmes, au moyen d'une serrure fermant à clef, à une grosse pièce de bois, « pourquoi ne pouvoit mouvoir de la place. » La nuit elle était « ferrée par les jambes, dit un témoin oculaire, de deux paires de fer à chaîne, attachée très-étroitement à une chaîne de fer qui traversait les pieds de son lit et qui tenait à une grosse pièce de bois de la longueur de cinq pieds et fermant à clef; une seconde chaîne la retenait par le milieu du corps, en sorte qu'elle était forcée de se tenir debout. » Cinq archers anglais, pris dans les derniers rangs de la populace, « de ceulx qu'on nommoit *houcepailliers*, » étaient chargés de la garder. Trois demeuraient près d'elle pendant la nuit, et deux autres faisaient faction à « l'huys de ladicte chambre. » Ces misérables insultaient leur malheureuse prisonnière et la maltraitaient indignement; plus d'une fois ils essayèrent d'attenter à son honneur, et le comte de Warwick dut un jour accourir à ses cris et changer les hommes de garde. C'est pour se soustraire à ces lâches outrages qu'elle s'obstinait à demeurer vêtue de l'habit militaire. Or ce n'étaient pas seulement les gens du commun qui se montraient cruels envers elle ; le sire de Luxembourg, qui l'avait vendue aux Anglais, passant à Rouen, ne rougit pas d'aller la voir dans sa prison ; le comte de Warwick et le comte de

Strafford l'accompagnaient. « Jeanne, lui dit le sire de « Luxembourg en plaisantant, je suis venu te mettre « à rançon ; mais il faut promettre de ne t'armer jamais contre nous. — Ah ! mon Dieu ! vous riez de « moi, dit-elle ; vous n'en avez ni le vouloir ni le « pouvoir. Je says bien que les Angloys me feront « mourir, croyant gagner le royaulme de France ; « mais, fussent-ilz cent mille Goddons (*Goddem*) de « plus que à présent, ilz ne auront pas ledict royaulme. » Irrité de cette réponse, le comte de Strafford tira sa dague, et il aurait eu l'indigne lâcheté de tuer Jeanne d'Arc si le comte de Warwick n'avait retenu son bras. Cependant, par des « lettres royaux » du 3 janvier 1431, le gouvernement de Henri VI, roi d'Angleterre, faisant droit aux requêtes de Pierre Cauchon, l'odieux évêque de Beauvais, déclara « vouloir, par dévotion et comme fils de l'Église, obtempérer aux instances dudict révérend Père en Dieu et aux exhortations des docteurs et maîtres de la bien-aymée fille des roys, l'Université de Paris. » En conséquence, livrant Jeanne d'Arc à la juridiction ecclésiastique, il ordonna que la Pucelle fût remise à l'évêque par les officiers qui l'avaient en garde, *toutes et quantes fois que par lui en seroient requis*. L'intention du roi, disait-on encore, était que le procès fût fait avec régularité, *selon Dieu et raison, et suivant les ordonnances et dispositions des droits divins et canoniques*.

Il y eut quelques semblants de formes judiciaires. Le 9 janvier, Pierre Cauchon ouvrit la procédure à Rouen. Il fit siéger près de lui le vicaire de l'Inquisition et débuta par tenir une sorte de consultation

avec huit docteurs licenciés ou maîtres ès-arts de Rouen. Il leur montra les informations qu'il avait recueillies sur la Pucelle. Ces informations, prises d'avance par les soins des ennemis de l'accusée, ne parurent pas suffisantes aux légistes rouennais; elles l'étaient si peu, en effet, que le procès, d'abord défini d'après ces mauvaises données *procès de magie*, devint un *procès d'hérésie*.

Les docteurs et licenciés constitués par l'évêque de Beauvais en tribunal ecclésiastique s'adjoignirent plusieurs conseillers et nommèrent promoteur ou accusateur Joseph d'Estivet, chanoine de Beauvais, homme grossier et méchant et tout dévoué aux Anglais. La charge de conseiller examinateur, en l'absence de l'évêque, fut confiée à Jean de Lafontaine, homme juste et très-savant. Guillaume Manchon et Guillaume Colles furent choisis pour greffiers et remplirent cette charge, « n'osant contredire un commandement des seigneurs du conseil du roy. » On choisit, en outre, Jean Massieu pour appariteur; ce dernier, *doyen rural* de la chrétienté de Rouen (1),

(1) Déposition de J. Massieu et de Guillaume Manchon.

On lit dans M. Quicherat quelques détails assez importants sur les antécédents et le caractère des principaux juges de Jeanne d'Arc. Nous en donnons ci-après quelques extraits.

« En appelant à siéger au tribunal le juge de l'Inquisition et les principaux membres de l'université de Paris, on réunit tout ce qui avait qualité pour prononcer en matière de foi; par conséquent on affecta d'environner le jugement de toutes les garanties imaginables.

« L'inquisiteur de la localité était un pauvre moine plein de timidité et de faiblesse. Il ne s'adjoignit qu'avec répugnance et par mandement spécial du grand inquisiteur de France; mais il n'en couvrit pas moins de son autorité l'ouvrage de l'évêque de Beauvais, et la sentence, colportée

avait l'esprit droit et le cœur porté à la compassion. Enfin, les docteurs convoqués remontrèrent à l'évêque de Beauvais que la Pucelle, devant être jugée par

par toute l'Europe avec sa signature, fit connaître son concours et non pas sa contrainte.

« Quant aux docteurs de Paris, à part les médecins, qui trouvèrent étrange d'être convoqués, ils accoururent sans se faire prier. Pierre Cauchon avait fait son choix avec art. Comme les Facultés venaient d'élire leurs représentants au concile de Bâle, ceux-là furent les premiers qu'il appela. Il mit avec eux soit des bénéficiers normands que leur intérêt devait rendre plus maniables, soit de jeunes lauréats aussi inexpérimentés aux choses du monde qu'ils étaient brillants dans l'école. Tous professaient l'opinion bourguignonne, attendu que l'*Alma mater* n'en tolérait point d'autre pour le moment; mais ils étaient plutôt modérés qu'autre chose.

« Guillaume Erard, par exemple, dans lequel divers titres m'avaient fait voir un séide de la dynastie anglaise, Guillaume Erard apparaît sous un tout autre jour dans l'histoire du collége de Navarre. Les bienfaits du roi d'Angleterre ne l'empêchèrent ni d'être en relation suivie avec Gérard Machet, confesseur de Charles VII, ni d'obtenir par lui des bénéfices en France; et, d'autre part, Gérard Machet, qui avait opiné avec le jury de Poitiers en faveur de la Pucelle, n'en continua pas moins de traiter Erard de *vir clarissimæ virtutis et cœlestis sapientiæ*, après que Jeanne eut péri par le fait de celui-ci plus que d'aucun autre. Je trouve encore que cet illustre docteur, que Duboulai fait mourir en 1444, jouissait, en 1453, sous le gouvernement de Charles VII, de la cure de Saint-Gervais, à Paris.

« Pour Nicole Midi, quoiqu'un témoin de la réhabilitation prétende qu'il mourut de la lèpre peu de temps après le procès, il ne laissa pas que de briller encore dans l'Université après la restauration de Charles VII; ce fut même lui qui harangua le roi à son entrée à Paris : circonstance qui est pour moi la preuve de sa modération politique, quand on connaît l'horreur de Charles VII pour les révolutionnaires de Paris.

« J'en dirai autant de Thomas de Courcelles, qu'on vit jouir par la suite non pas seulement de la faveur, mais de l'amitié du roi. C'était un austère et éloquent jeune homme, d'un esprit lucide, quoique nourri d'abstractions. » (M. Quicherat.)

un tribunal ecclésiastique, il y avait lieu d'examiner « assavoir lequel estoit le plus équitable de garder et de tenir la Pucelle aux prisons séculières ou aux prisons de l'Église. » Pierre Cauchon répondit qu'il n'y consentirait point, de peur de déplaire aux Anglais (de paour de desplaire aux Angloys). Sur cette déclaration d'un juge qui n'avait à tenir compte que de la justice, sans s'inquiéter de plaire ou de déplaire aux hommes, il s'éleva un violent murmure parmi les docteurs. L'évêque Démétriade dit hautement que « c'estoit mal agir. » Jeanne réclama son droit à plusieurs reprises, mais l'évêque ne s'inquiéta ni des docteurs ni d'elle, et laissa la malheureuse en proie aux plus cruels traitements dans une prison imméritée. « Il permit, disent les chroniques, depuis le commencement du

« Pierre Cauchon employa, de préférence à tout autre, ce jeune homme de bonne réputation et de grande espérance. Il usa envers lui d'une confiance que je ne puis croire absolue, mais qui alla certainement jusqu'à la limite extrême où la bonne foi se sépare de l'intrigue. L'ayant induit à faire de ces choses qui devaient, aux yeux du plus grand nombre, le couvrir entièrement, lui Cauchon, ou, dans l'esprit des clairvoyants, faire passer Courcelles pour son complice, il lui ôta tout moyen de décliner plus tard sa part de responsabilité, en faisant rédiger par lui-même l'acte authentique du procès.

« Thomas de Courcelles fut interrogé pour la réhabilitation de Jeanne, en 1456. L'embarras qui règne dans toutes ses réponses est digne de pitié ; ce ne sont que réticences, hésitations, omissions : des circonstances qui devaient faire le tourment de sa mémoire, il ne se les rappelle pas ; d'autres qu'il avait consignées dans sa rédaction, il les nie. Toute son étude est de donner à entendre qu'il a pris peu de part au procès. Mais cela n'est pas admissible. Il assista à presque toutes les séances, donna son avis sur toutes les délibérations, travailla au réquisitoire, le lut, déposa contre Jeanne huit jours après sa mort, fut rétribué, au taux de vingt sous tournois par jour, etc. » (M. J. Quicherat, *Aperçus nouveaux sur l'histoire de Jeanne d'Arc.*)

procès jusqu'à la consommacion, icelle tormenter et traicter très-cruellement. » Elle ne trouva de consolation qu'auprès de ses saintes, qui l'assistèrent et la réconfortèrent d'autant plus fidèlement qu'elle était plus abandonnée des hommes.

Après ces arrangements, Nicolas Bailly fut chargé d'aller prendre, dans le pays natal de la Pucelle, des informations sur sa conduite. Ces enquêtes tournèrent à la gloire de Jeanne et établirent la pureté de sa vie, la sincérité de sa foi, les vertus humbles et sérieuses dont elle avait donné l'exemple. Embarrassé par de pareils témoignages, Pierre Cauchon s'abstint d'en donner communication au tribunal ; et toutefois il est avéré qu'au rapport de Nicolas Bailly « Jehanne estoit et fut toujours une bonne fille, de bonne conversation, bonne catholique, volontiers fréquentant l'esglise et les lieux saincts, qui presque chaque mois se confessoit, si bien qu'il n'avoit rien trouvé en ladite Jehanne qu'il n'eust voulu trouver en sa propre sœur. » Un pareil rapport, consciencieusement élaboré, n'eut d'autre résultat que d'attirer sur Nicolas Bailly la colère de l'évêque, qui lui dit « qu'il estoit ung traistre et ung mauvais homme, et qu'il n'avoit pas fait son devoir, parce qu'il ne sembloit pas audict évesque que les informations pussent luy estre utiles. »

Pierre Cauchon eut recours à une manœuvre lâche et odieuse : il laissa pénétrer dans la prison de Jeanne un de ses agents, un prêtre nommé Nicolas l'Oiseleur, « tenant extremement le parti angloys (1), » qui fei-

(1) Il était maître ès-arts, bachelier en théologie, et chanoine de la cathédrale de Rouen.

gnit d'être Lorrain et partisan secret du roi de France. Il mit tout en œuvre pour avoir sa confiance. « Il feignit, dit Guillaume Manchon, d'estre du pays de la Pucelle, et par ce moien trouva manière d'avoir actes, parlement et familiarité avec elle, en luy disant à elle des nouvelles dudict pays. » Pendant ce temps-là, l'évêque de Beauvais et le comte de Warwick, cachés tout auprès, écoutaient ce qu'elle disait, « au moien d'ung trou par lequel on pouvoit entendre, affin qu'ils peussent rapporter ce qu'elle disoit ou confessoit audict l'Oyseleur, pour ainsi la prendre captieusement. » Les notaires qu'ils avaient amenés pour l'écrire en eurent honte ; ils dirent qu'ils écriraient ce qu'elle répondrait devant le tribunal, mais que ceci n'était point chose honnête. On fut contraint de renoncer à ce mode infâme de procédure (1).

Cependant, en face même du tribunal, des voix généreuses s'élevaient pour protester dans l'intérêt de la justice et de la pitié. L'histoire retiendra le nom de Nicolas de Houppeville, qui, dans l'une des premières audiences, déclara « que ni l'évêque ni les autres personnes chargées du procès ne pouvaient prononcer en conscience, parce que, appartenant au parti contraire à la Pucelle, il leur était défendu d'être juges dans leur propre cause, d'autant plus que Jeanne avait déjà été examinée par le tribunal ecclésiastique de Poitiers et par l'archevêque de Reims, métropolitain de l'évêque de Beauvais. » Pierre Cauchon, transporté de colère, fit venir devant lui l'auteur d'une protestation si noble

(1) C'est ce que M. Michelet perd de vue lorsqu'il affirme que les notaires cachés écoutaient et écrivaient.

et si courageuse; mais Nicolas de Houppeville, « lequel estoit maistre ès-arts et bachelier en théologie, » lui signifia « que, n'étant pas de son diocèse, il ne lui était point soumis et déclinait sa juridiction. » Il n'en fut pas moins saisi et enfermé au château de Rouen. On le menaça de le bannir en Angleterre, et même de le noyer ; heureusement ses amis, au nombre desquels figurait l'abbé de Fécamp, parvinrent à le faire élargir. L'archevêque de Démétriade était donc bien fondé à affirmer plus tard sous serment, lors de la révision du procès, « qu'aucun de ceux qui avaient « concouru à cette abominable affaire n'avait agi en « pleine liberté. »

Le 21 février, la Pucelle fut amenée devant ses juges. L'évêque de Beauvais l'admonesta avec une hypocrite douceur, la priant de dire la vérité sur ce qu'on lui demanderait, pour abréger son procès et décharger sa conscience, sans chercher de subterfuges. « Avec le benin secours de Jésus-Christ (qu'il trahissait), il admonesta charitablement Jehanne, et luy pria de dire toute la vérité, sans cautelles. » La Pucelle répondit : « Je ne sais sur quoi vous me voulez interroger ; vous « pourriez bien me demander telles choses que je ne « vous dirois point. » Elle consentait à jurer de dire vrai sur tout ce qui ne touchait point ses visions ; « mais pour ce dernier point, dit-elle, vous me couperiez plutôt la tête. » Néanmoins, on l'amena à jurer de répondre « sur ce qui toucherait la foi. » On remarque ici que, la Pucelle ayant sollicité la faveur d'entendre la messe, la permission lui fut refusée, « attendu les crimes dont ladicte femme estoit diffamée

et la difformité d'habits dans laquelle elle persévéroit toujours. »

Les interrogatoires commencèrent. La Pucelle répondit à ses juges que dans son pays elle s'appelait *Jehannette* (Jeannette) et en France Jehanne. Elle fit connaître les noms de ses parents, ceux de ses parrains et de ses marraines, celui du prêtre qui l'avait baptisée. Invitée à réciter le *Pater noster,* elle répondit qu'elle réciterait volontiers cette prière pourvu que l'évêque ou les prêtres voulussent bien l'entendre en confession : c'était pour l'infortunée un moyen détourné d'obtenir d'être admise au sacrement de Pénitence. Elle se plaignit des tortures que lui infligeaient les geôliers et demanda à être soulagée du poids de ses chaînes ; mais on lui répondit durement qu'elle avait voulu s'échapper et que l'on maintiendrait les précautions prises pour déjouer de pareilles tentatives.

Du 21 février au 17 mars Jeanne comparut dix-sept fois devant ses juges. Pierre Cauchon, cherchant à dérober sa honte sous le nombre de ses complices, avait appelé de tous côtés des docteurs et des clercs pour l'assister, mais il les avait choisis soigneusement dans les rangs de la faction anglo-bourguignonne. Dans les premiers interrogatoires on compta cinquante à soixante assesseurs ; or, pour que l'iniquité eût moins de témoins, et aussi peut-être par suite des remords de quelques juges, les séances, depuis la septième, n'eurent plus lieu que devant un petit nombre de personnes, dans la prison de l'accusée et presque en secret. Après l'avoir tourmentée de questions le matin durant trois ou quatre heures, et l'avoir relancée et

poursuivie comme une bête fauve, on se servait de ses réponses mêmes pour lui faire, dans l'après-midi, de nouvelles questions insidieuses. « Presque chaque jour, disent Manchon et Fabry, ils lui faisoient subir le matin des interrogatoires, et quelquefois ils tiroient des dicts (réponses) de ladicte Jehanne certaines interrogations difficiles et subtiles, sur lesquelles, le même jour, ils revenoient de nouveau, pendant deux ou trois heures. » La fatigue impatientait les assesseurs eux-mêmes. La plupart du temps on n'observait aucun ordre ; on sautait d'un point à un autre, et on ne laissait pas un instant à Jeanne pour réfléchir à ce qu'elle devait répondre sur les sujets les plus difficiles. On l'interrogeait à grands cris de tous les côtés à la fois, « et, dit Massieu, devant qu'elle eust donné sa response à ung, un aultre des assistans luy interjectoit aultre question ; pourquoy elle estoit souvent précipitée et troublée en ses responses. » Alors elle disait d'une voix suppliante : « Beaux seigneurs, faictes l'ung après l'aultre. » Elle priait qu'on lui permît de ne répondre qu'à un seul ou deux interlocuteurs en même temps, et elle se plaignait de l'injustice qu'on lui faisait et de la fatigue dont on l'accablait, en lui adressant une foule de questions qui n'avaient pas de rapport avec le procès. Mais ces hommes sans entrailles, bien que *moult stupéfaits* par le courage intelligent de l'accusée, ne tenaient aucun compte de ses prières et de ses plaintes, et continuaient de l'interroger avec plus d'acharnement. Souvent les questions étaient fort ardues, et au-dessus de l'âge, de l'état et du sexe de Jeanne. « On demandoit à la povre Jehanne, dit frère

Isambard (1), interrogatoires trop difficiles, subtilz et cauteleux, tellement que les grants clercs et aultres gens bien lettrez qui estoient là présens à grant peine y eussent sceu donner response. » Il s'éleva au sein du tribunal même des murmures contre cette inique manière de procéder. Ainsi on lui demanda si elle savait être en la grâce de Dieu. « C'est une grande « chose, dit-elle, de répondre à une telle question. — « Oui, interrompit un des assesseurs, nommé Jean « Fabri, c'est une grande question, et l'accusée n'est « pas tenue d'y répondre. — Vous auriez mieux fait « de vous taire! s'écria Pierre Cauchon en fureur. — « Si je n'y suys, répondit-elle, Dieu m'y veuille mec- « tre, recevoir; et si je y suys, Dieu veuille m'y con- « server; ma douleur seroit extreme si je sçavois ne y « estre pas. » Elle disait encore : « Si ce n'estoit la grace « de Dieu, je ne saurois moi-mesme comment agir. »

Non contents de harceler et d'embarrasser Jeanne avec des questions difficiles et pleines de piéges, Pierre Cauchon et ses affidés mirent tout en œuvre pour déterminer les greffiers à falsifier les réponses de l'accusée. On voulait les contraindre, dirent-ils plus tard,

(1) Frère Isambard de la Pierre, l'un des assesseurs, ayant voix consultative seulement, dépose à ce sujet, dans le procès de révision, « que « l'on demandoit et proposoit à la povre Jehanne interrogatoires trop « difficiles, subtilz et cauteleux, tellement que les grants clercs et gens « bien lectrez qui estoient là presens à grant peine y eussent sceu don- « ner response; parquoy plusieurs de l'assistance en murmuroient. » — Dans le même procès de révision, frère Martin l'Advenu dit et rapporte que, « à sa conscience, on luy proposoit et demandoit questions trop « difficiles, pour la prendre à ses paroles et à son jugement; car c'estoit « une povre femme assés simple, qui à grant peine savoit *Pater noster* « et *Ave, Maria.* »

à « muer la sentence des parolles et en aultres manières qu'ils ne l'entendoient pas, en faisant collation à la relevée. » Mais, bien qu'on appostât derrière un rideau des scribes qui rapportaient tout ce qui était à la charge de l'accusée et passaient sous silence « les excusations ; » bien que « ledict M. de Beauvais se courroucia grandement contre eulx, » les deux notaires refusèrent constamment d'écrire autre chose que ce qu'elle disait ; mais l'indigne évêque réussit, au moins une fois, à faire omettre une des réponses de la Pucelle, comme le notaire Guillaume Manchon l'avoua lui-même dans la suite. Jeanne s'en plaignit en s'écriant : « Hélas! vous escrivez ce qui est contre « moy, et vous ne voulez pas escrire ce qui est faict « pour moy! »

Dieu assista sa pauvre servante ; il lui mit sur les lèvres ce qu'elle avait à répondre ; il lui donna la *simplicité de la colombe* et la *prudence du serpent*. Ses ennemis voulaient contester sa vertu et calomnier même les années de son enfance : des preuves accablantes les forcèrent de renoncer à ce moyen d'attaque. Ils voulaient la prendre par ses paroles et lui faire dire au moins un mot hérétique : ses réponses, claires et simples, échappaient à tous les piéges. On l'interrogeait sur ses armes. « Quelle bénédiction fîtes-vous faire ou fîtes-vous vous-même sur cette épée? — Jamais je ne fis aucune bénédiction, et n'en saurais faire aucune. J'aimais beaucoup cette épée, parce qu'elle avait été trouvée dans l'église de Sainte-Catherine, que j'aime bien. » On l'interrogea sur son étendard. « Qu'aimiez-vous le mieux de votre étendard

ou de votre épée ? — J'aimais plus, voire quarante fois plus, mon étendard que mon épée. Je portais moi-même cet étendard quand j'attaquais l'ennemi, pour éviter de tuer quelqu'un ; je n'ai jamais tué personne. — L'espérance de vaincre était-elle fondée en votre étendard ou en vous ? — Elle était fondée en Notre-Seigneur, et non ailleurs. — Si un autre l'eût porté que vous, eût-il eu aussi bonne fortune que vous ? — Je n'en sais rien, je m'en attends à Notre-Seigneur. — Ne fit-on pas flotter ou tourner votre étendard autour de la tête de votre roi ? — Non, que je sache. — Pourquoi fut-il plus porté en l'église de Reims, au sacre, que ceux des autres capitaines ? — Il avait été à la peine, c'était bien raison qu'il fût à l'honneur. — Faisiez-vous croire aux troupes françaises que cet étendard portait bonheur ? — Je ne faisais rien croire ; je disais aux soldats français : Entrez hardiment au milieu des Anglais, et j'y entrais moi-même. — Quelle était la pensée des gens qui vous baisaient les mains, les pieds et les vêtements ? — Les pauvres gens venaient volontiers à moi, parce que je ne leur faisais point de déplaisir ; je les soutenais et défendais selon mon pouvoir. — Croyez-vous avoir bien fait de partir sans la permission de vos père et mère ? Ne doit-on pas honorer père et mère ? — Ils m'ont pardonné. — Pensiez-vous donc ne point pécher en agissant ainsi ? — Dieu le commandait ; quand j'aurais eu cent pères et cent mères, je serais partie. — Croyez-vous que votre roi a bien fait de tuer ou faire tuer monseigneur de Bourgogne ? — Ce fut grand dommage pour le royaume de France. Mais, quelque

chose qu'il y eût entre eux, Dieu m'a envoyée au secours du roi de France. — Sainte Catherine et sainte Marguerite haïssent-elles les Anglais? — Elles aiment ce que Notre-Seigneur aime et haïssent ce qu'il hait. — Dieu hait-il les Anglais? — De l'amour ou haine que Dieu a pour les Anglais, je n'en sais rien; mais je sais bien qu'ils seront mis hors de France, sauf ceux qui y périront (1). »

Quant à ses visions, elle racontait tout ce qu'elle avait déjà dit à Poitiers. Sa foi était la même en ce que lui disaient ses voix; elle les entendait sans cesse dans sa prison; elle voyait souvent les deux saintes; elle recevait leurs consolations et leurs encouragements; c'était par leur conseil qu'elle répondait hardiment; c'était d'après elles qu'elle répétait tranquillement, devant ce tribunal tout composé de serviteurs des Anglais, que les Anglais seraient chassés de France. Chargée de fers et en face d'une mort horrible, elle attestait à ses ennemis eux-mêmes la vérité de sa mission divine. « Interrogée si depuis le samedi elle a entendu sa voix, respond : Oui, vraiment, beaucoup de foys. — Interrogée si samedy elle l'ouyt en ceste salle, respond : Il n'est point en vostre procès (cela est inutile au procès). Et après dict que oui. — Interrogée sur ce que la voix lui a dit, respond : Que je vous respondisse hardiment, et adjoute qu'elle ne dit pas ce qu'elle n'a pas congé (permission) de Nostre-Seigneur. — Interrogée si ce estoit voix d'angel, ou de sainct, ou de saincte, ou de Dieu sans moyen (in-

(1) Procès de Jeanne d'Arc.

termédiaire), respond : que c'estoit la voix des sainctes Katherine et Marguerite, et que leurs figures estoient couronnées de belles couronnes moult richement et moult précieusement. » Pressée de nouvelles questions elle répondit : « Qu'il y avoit des révélations qui alloient au roy de France, et non à ceulx qui l'interrogeoient. » Elle refusa de répondre sur *le signe donné au roy;* et comme les juges insistaient elle ajouta : « Je les dirois volontiers ; mais de ce j'ay promis de tenir bien secret ; je l'ay promis en tel lieu que je ne le vous puis dire sans moy parjurer. » Dans ces suprêmes instants elle resta attachée avec un amour et une fidélité inébranlables à son roi, dont l'ingratitude l'abandonnait, et elle supporta sans impatience, comme sans haine, les injustices et les cruautés de ses bourreaux. Les voix saintes lui disaient qu'elle devait parler hardiment à ses juges ; elle suivit ce conseil, et la crainte demeura loin de son cœur. « En vérité c'est « une bonne et honnête femme ; si seulement elle était « Anglaise ! » dit un des seigneurs anglais, saisi d'admiration en l'entendant parler. Et toutefois, avec ce courage héroïque, elle était toujours l'humble et naïve bergère, qui, au premier moment de la douleur, pleurait amèrement sur sa cruelle destinée et ne voulait pas y croire. Comme Massieu, l'un des gardiens, la reconduisait en prison, un prêtre anglais l'aborda et lui dit : « Que te semble de ses réponses ? « Sera-t-elle arse (brûlée) ? que sera-ce ? — Jusques « à cy, répondit Massieu, je n'ay veu que bien et « honneur à elle, et elle me semble une bonne femme ; « mais je ne sçays quelle sera la fin. Dieu le sçayt. »

Cette réponse attira sur Massieu les plus dures menaces et faillit lui coûter la vie.

Les juges insistaient sur ce vêtement d'homme que Jeanne avait pris par nécessité, qu'elle portait encore en ce moment et qu'elle ne voulait pas quitter. Les infâmes affectaient de ne pas comprendre ce que la pauvre fille n'osait pas leur dire, que, dans les camps, à la prison même, ce vêtement avait été, était encore sa sauvegarde.

Pressée de questions, elle répondait naïvement, et parfois aussi elle disait des choses sublimes : « Je viens de par Dieu ; je n'ay que faire icy ; renvoyez-moi à Dieu, dont je suys venue.... Vous dictes que vous estes mon juge ; avisez bien à ce que vous ferez, car vraiment je suys envoyée de Dieu ; vous vous mettez en grant danger. » Ces paroles sans doute irritèrent les juges, car ils revinrent à la charge avec un redoublement de haine, et lui firent coup sur coup les questions qui pouvaient la perdre. Les voix ne lui avaient-elles pas dit de *haïr* les Bourguignons ?... N'allait-elle pas dans son enfance à l'arbre *des fées*? Entre autres questions hostiles et inconvenantes, on lui demanda si, lorsqu'il lui apparaissait, saint Michel était nu. A cette odieuse question, elle répliqua, avec une pureté naïve : « Pensez-vous donc que Nostre-Seigneur n'ait pas de quoi le vestir (1)? »

Les demandes et les réponses se succédaient rapidement (2). « Les voix ne vous ont-elles pas appelée fille de Dieu, fille de l'Église, la fille au grand cœur ?

(1) *Interrogatoire* du 27 février, édit. Buchon, 1827, p. 75.

(2) *Procès*, éd. 1827, 12 mars, p. 98.

— Avant que le siége d'Orléans ait été levé, et depuis, les voix m'ont appelée et m'appellent tous les jours : « Jehanne la Pucelle, fille de Dieu. » — Était-il bien d'avoir attaqué Paris le jour de la Nativité de Nostre-Dame? — C'est bien faict de garder les fêtes de Nostre-Dame; ce seroit bien, en conscience, de les garder tous les jours. — Pourquoi avez-vous sauté de la tour de Beaurevoir (ils auraient voulu lui faire dire qu'elle avait voulu se tuer)? — J'entendais dire que les pauvres gens de Compiègne seraient tués tous, jusqu'aux enfants de sept ans, et je savais d'ailleurs que j'étais vendue aux Anglais; j'aurais mieux aimé mourir que d'être entre les mains des Anglais (1). »

« N'est-ce pas un péché mortel de prendre un homme à rançon et ensuite de le faire mourir? — Je ne l'ai point faict. — Franquet d'Arras n'a-t-il pas été mis à mort? — Je y ai consenti, n'ayant pu l'échanger pour ung de mes hommes. Il a confessé être un brigand et un traître; son procès a duré quinze jours au bailliage de Senlis. — N'avez-vous pas donné de l'argent à celui qui a pris Franquet? — Je ne suis pas trésorier de France, pour donner argent. — Jehanne, savez-vous par révélation si vous échapperez? — Cela ne touche point votre procès. Voulez-vous que je parle contre moi? — Les voix ne vous en ont rien dit? — Ce n'est point de votre procès; je m'en rap-

(1) *Id.*, p. 108, *Interrog.* du 14 mars. Elle répond le lendemain à une question analogue qu'elle fuirait encore, si Dieu le permettait : « Faceret ipsa *une entreprinse*, allegans proverbium gallicum : « *Ayde-toi*, « *Dieu te aydera.* » *Procès ms.*, 15 mars.

porte à Nostre-Seigneur, qui en fera son plaisir...» Et après un silence : « Par ma foi, je ne sais ni l'heure, ni le jour. Le plaisir de Dieu soit fait. »

On voulait tout savoir de la manière la plus minutieuse, de sorte que Jeanne, ainsi pressée et ayant en outre à craindre un piége dans chaque question, en perdait souvent patience. Quand on lui demandait comment étaient faits les vêtements et les manteaux des saintes, si elles avaient des membres matériels, si elles étaient de son âge, si elles portaient des pendants d'oreille, elle répondait : « Je n'en sais rien, » ou : « Il ne m'est pas permis de le dire. » Quand on l'interrogea sur la manière dont elle demandait conseil et secours à ses saintes, elle répondit : « Je les « implore de la manière suivante : Très-doux Sei- « gneur, en l'honneur de ta sainte Passion, si tu « m'aimes, révèle-moi ce que je dois répondre à ces « prêtres. Quant à mes vêtements d'homme, je sais « très-bien que je les ai mis par ton ordre, mais je ne « sais si je dois les déposer; c'est pourquoi daigne « m'instruire sur ce point. » Ainsi ses réponses étaient à la fois précises, claires, brèves, sans aucune recherche et allant toujours droit au but. Elles n'avaient rien qui portât un caractère d'exaltation maladive, de rêverie ou d'incertitude; au contraire, elles étaient empreintes d'un esprit ferme, plein de piété et tout pénétré de la justice de sa cause. Jean Fabry, évêque de Démétriade, lequel assista aux interrogatoires en qualité d'assesseur, certifia plus tard que les réponses de la Pucelle furent si excellentes qu'il les regardait comme inspirées d'en haut.

Son sens droit et courageux se laissa si peu troubler par les dangers qui l'environnaient de toutes parts que souvent sa présence d'esprit et la sûreté de sa mémoire furent un objet d'étonnement. Aussi ceux qui assistaient au procès rendirent-ils, vingt ans plus tard, le témoignage suivant à la Pucelle : « Elle était très-simple, et cependant répondait avec prudence. Quoiqu'ignorante du droit, elle répliquait très-habilement, et, malgré son jeune âge, elle était très-avisée en ses réponses. — Elle répondait avec tant de sagesse, dit Jean Riquier, que, si un des docteurs qui l'interrogeaient eût répondu à sa place, il ne s'en serait pas mieux tiré. — Elle faisait des merveilles dans ses réponses, » disent Pierre d'Aron et Jean Marcel.

Plus d'une fois l'héroïque jeune fille fit entendre à ses persécuteurs des menaces prophétiques. Sommée de dire ce que lui révélaient ses voix touchant le sort futur de l'Angleterre et l'issue de la guerre avec la France, elle répondit d'un ton solennel : « Avant sept « ans les Anglois perdront un plus grand gaige qu'ilz « ne ont faict devant Orléans; ils perdront tout ce « qu'ils possèdent chez nous. Ils feront plus grant « perte qu'ils aient oncques faicte en France, et sera « grace à une grant victoire que Dieu enverra aux « François. — Comment savez-vous cela? — Je le sçais « par des révélations, aussi seurement que vous estes « devant moy. Du jour et de l'heure où la chose doit « arriver je n'en sçais rien, et pourtant ce viendra « avant sept ans; et suys bien marrie que soit si « tard... vouldroys bien que ce vinst avant la Sainct-« Jehan. » Nous verrons ailleurs que, le 14 avril 1436,

moins de sept ans après la prophétie de Jeanne, Paris fut soustrait à la domination anglaise. Quoi qu'il en soit, à la dixième séance elle répéta la même prophétie en disant : « Vous verrez que les François rem-« porteront grant victoire qui leur sera donnée de « Dieu. Cette victoire sera si puissante qu'elle ébran-« lera presque tout le royaulme. Je vous dis ceci afin « qu'on se souvienne de mes parolles quand elles s'ac-« compliront. » Comme on lui demandait à quelle époque la chose arriverait, elle répondit brièvement : « Je m'en rapporte à Dieu. » Or cette autre prédiction fut, plus tard, appliquée par les uns à la bataille de Formigny, qui amena la soumission de la Normandie, par les autres à la journée de Castillon, où périt Talbot. On demanda à Jeanne si ses saintes qui lui annonçaient ces choses parlaient anglais ou français; elle répondit : « Comment parleroient-elles anglechs « (anglais), puisqu'elles ne sont pas du party des « Angloys? » Ce qu'elle dit sur le duc d'Orléans n'est pas moins remarquable : « Je sais, de science cer-« taine, que Dieu aime le duc d'Orléans, et j'ai eu « sur lui plus de révélations que sur aucun autre « homme vivant, mon roi excepté. » Déjà à Poitiers elle avait prédit dans son interrogatoire que le duc reviendrait de sa captivité. Cette prophétie s'accomplit en 1440, malgré le serment solennel du duc de Glocester, et après que Charles d'Orléans eut langui vingt-cinq ans chez ses ennemis. Poussant jusqu'à l'iniquité le droit de l'interroger, ses juges ne craignirent pas de lui faire des questions concernant le schisme. « Lequel, « dirent-ils, croyez-vous qui soit le vray pape? — Est-

« ce qu'il y en a deux ? dit-elle. — Le comte d'Armagnac, ajoutèrent-ils, ne vous a-t-il pas écrit pour « savoir auquel des trois papes il fallait obéir ? — Je « lui ay respondu, dit-elle alors, que je m'occuperois de cela quand je serois à Paris. Je allois monter « à cheval quand je fis ceste réponse... Quant à moy, « je crois à monseigneur le pape qui est à Rome. » Et son instinct vraiment catholique ne la trompait pas.

Un autre jour, dans l'interrogatoire qu'on lui fit subir le 1er mars, c'est-à-dire trois mois avant sa mort, laquelle eut lieu le 30 mai de la même année, ses juges lui ayant demandé si ses saintes ne lui avaient pas promis autre chose que le triomphe de son roi et l'expulsion des Anglais, elle répondit : « Oui, elles m'ont « promis encore quelque chose, mais je ne vous le « dirai pas ; cela ne regarde point le procès. Dans « trois moys je vous feray connoistre cette autre pro« messe. » On lui demanda si les saintes entendaient par là sa délivrance ; elle répondit : « Cela ne touche « pas au procès. Mais, du reste, je ne sçais pas quand « je seray délivrée. Ceux qui veulent me faire mou« rir pourroient bien s'en aller avant moi. » Et comme on renouvelait la même question : « Parlez-moi « de ceci dans trois moys, dit-elle, et je vous res« pondray. En attendant, demandez aux assesseurs « si cela touche au procès. » Les assesseurs ayant déclaré que oui, on ne put pas tirer d'elle autre chose, parce qu'elle s'était promis de taire les révélations qui lui étaient adressées à elle-même, et non à ses juges. « Je vous ay déjà dit, répliqua-t-elle, que vous « ne saurez pas tout de moi. Sans doute je seray libre

« un jour; je demanderay permission de vous res-
« pondre là-dessus, mais il me faut du temps. » C'est que, dans les questions qui se rattachaient à sa personne, à son propre avenir, à l'issue de son procès, elle n'avait pas la perception claire et précise de ce qui lui était réservé, et qu'elle ne pouvait initier ses juges à un résultat que le Ciel lui cachait à elle-même.

Interrogée de nouveau sur ce que les saintes avaient pu lui dire touchant l'issue de son procès, Jeanne, troublée par des questions captieuses, dit prophétiquement à l'évêque de Beauvais : « Je vous advertis, afin
« que, si vous estes puni de Dieu, j'aie fait mon devoir
« en vous le disant. » Quant à elle-même, elle ajouta :
« Sainte Katherine m'a dit que je recevrois assistance.
« Je ne sçais pas si par là je dois entendre que je se-
« ray délivrée de la prison, ou si, pendant la lecture
« de ma sentence, il s'élèvera un tumulte auquel je de-
« vray ma liberté. Je pense que c'est l'ung ou l'autre.
« Mes voix me disent, en outre, *que je seray délivrée*
« *par grant victoire*, et elles me disent aussi : *supporte*
« *tout avec patience et ne t'afflige pas de ton martyre;*
« *c'est par là que tu arriveras à la fin dans le royaulme*
« *du paradis.* » Ses juges affectèrent de s'indigner en l'entendant parler ainsi; ils l'accablèrent de nouvelles demandes, de questions puériles ou cauteleuses, et Jeanne alors, pour exprimer plus clairement sa pensée, dit en substance : « Mes voix m'ont
« dit cela d'une manière toute simple et très-précise.
« J'entends sous le nom de martyre les peines et la
« misère que je souffre ici en prison, et je ne sçais pas

de plus grands maux m'attendent encore. Je me confie là-dessus à Nostre-Seigneur. »

Dans cette mémorable réponse, la Pucelle distingue très-bien ce que ses saintes lui ont dit et ce qu'elle-même entend par leurs paroles. Elles lui avaient annoncé qu'elle serait délivrée de sa captivité, avec l'assistance de Dieu, par une grande victoire. Elle devait prendre son sort en patience et ne pas s'affliger du martyre qui l'attendait, parce que ce serait pour elle le chemin du paradis. Évidemment, par ce grand triomphe les saintes entendaient la pieuse résignation, l'amour, le courage et la patience avec laquelle Jeanne, sans haine contre ses meurtriers, après avoir vaincu les tortures du supplice et souffert son martyre, sortirait de la prison de ce monde pour aller dans le ciel recevoir de la main de Dieu la couronne de l'éternelle victoire. Tel était le sens des images sous lesquelles les voix enveloppaient leur prédiction.

Cependant Jeanne frémissait à l'idée de subir, dans la fleur de sa vie, une mort si horrible. Pleine de confiance en sa divine mission, elle ne pouvait supporter la pensée que ce fût là l'unique récompense de tout le bien qu'elle avait fait, par ordre de Dieu, à son pays, sans craindre les fatigues et les périls; elle se refusait à croire que Dieu laissât ainsi martyriser son innocence. Les murs étroits de sa prison, ses impitoyables gardiens et ses juges iniques étaient déjà, pour son esprit actif et infatigable, un si grand tourment qu'elle serait morte de chagrin sans les consolations de ses saintes. C'est pourquoi, se faisant illusion à elle-même, elle expliquait par une victoire ou

par un mouvement en sa faveur les paroles des voix célestes relatives à sa délivrance des mains de ses ennemis. Et précisément c'est la différence entre les paroles des saintes et le sens qu'elle y attachait qui manifeste la vérité des révélations de la Pucelle, et prouve que ses visions n'étaient pas de vains fantômes d'une imagination exaltée (1).

Durant le cours de cette longue et inique procédure, les persécuteurs de Jeanne eurent la barbarie de s'opposer à ce qu'elle accomplît ses devoirs religieux. L'appariteur Jean Massieu nous apprend, de la manière suivante, avec quelle dureté on tenait la main à cette défense : « Et aussi, comme ledit déposant par plusieurs foys amenast icelle Jehanne du lieu de la prison au lieu de la jurisdiction, et passoit par-devant la chapelle du chasteau, et icelui déposant souffrit, à la requeste de

(1) C'est la remarquable réflexion que fait ici M. Guido Gœrres dans sa belle et touchante histoire de Jeanne d'Arc, traduite avec tant de bonheur et de talent par notre ami M. Léon Boré. M. Gœrres ajoute : « Si ses apparitions n'avaient été que l'effet d'une imagination échauffée et malade, elle eût certainement cru recevoir la nouvelle tant désirée de sa délivrance personnelle, comme elle avait reçu celle de la délivrance du royaume ; et pourtant rien de cela n'arriva. Les saintes continuèrent, il est vrai, de lui prédire en termes clairs et précis la chute des Anglais et le triomphe de son roi ; mais pour elle-même elles ne lui annoncèrent rien que le martyre et le royaume céleste, d'une manière assez intelligible pour que d'autres pussent les comprendre, et cependant assez voilée pour lui épargner l'effroyable tourment d'avoir trois mois devant les yeux les flammes du bûcher et de sentir approcher chaque jour l'heure où elle devait y monter. Car elle avait dit à ses juges, qui lui demandaient quand elle serait délivrée : « Interrogez-moi là-dessus dans trois mois, et je vous ferai connaître la promesse de mes saintes. » Ses voix lui disaient donc toute autre chose que ce qu'elle désirait ou regardait seulement comme croyable. »

ladite Jehanne, qu'en passant elle feist son oraison. Pourquoy il fut de ce plusieurs foys reprins par ledit promoteur (Joseph d'Estivet), en luy disant : — *Truant, qui te faict si hardy de laisser approucher sans licence cette mauvaise fille excommuniée de l'Église? Je te ferai mettre en telle tour que tu ne verras lune ne soleil d'ici à ung mois, si tu le fais plus.* — Et quant ledit promoteur apperceut que ledit déposant n'obéissoit point ad ce, ledit Benedicite (surnom de Joseph d'Estivet) se mit par plusieurs foys au-devant de l'huys de la chapelle, entre iceulx déposants et Jehanne, pour empescher qu'elle ne feist son oraison devant ladite chapelle; et demandoit expressément ladite Jehanne *s'y est le corps de Jesus-Christ;* meu aussi ad ce, car il la ramena en la prison de devant ses juges. La quarte ou quinte journée, ung prestre appelé messire Eustache Turquetil interrogea ledit déposant en luy disant : — *Que te semble de ses responses? sera-t-elle arse? que sera-ce?* — Auquel ledit déposant respondit : — *Jusque à cy je n'ay veu que bien et honneur à elle, mais je ne sçay quelle sera la fin; Dieu le saiche!* — Laquelle response feut par ledit prestre rapportée vers les gens du roy, et feut relaté que ledit déposant n'estoit pas bon pour le roy. Et à celle occasion feut mandé par ledit M. de Beauvais, juge, en luy disant : *qu'il se gardast de mesprendre, ou on luy feroit boire une fois plus que de raison.* — Et luy semble que, ce n'eust esté le notaire Manchon qui le excusa, il n'en fust oncques échappé (1). »

(1) Déposition de Jean Massieu. (Manuscrit de Soubise.)

Les juges odieux qui la persécutaient ainsi n'eurent pas honte de lui demander de quel droit elle se nommait la Pucelle. « Telle je suys, » répondit-elle avec une chaste assurance... On ne s'en tint pas à ce doute injurieux. A Rouen, comme à Poitiers, la virginité de Jeanne fut soumise à un examen qui eut lieu cette fois sous la surveillance de la duchesse de Bedford; et, quoique le résultat fût tout entier à l'avantage de l'accusée, on se garda bien d'en dire un seul mot dans les actes du procès, parce que, d'après les idées du temps, l'accusation de sorcellerie serait tombée d'elle-même. En effet, on croyait alors que le diable ne pouvait avoir aucune puissance sur une jeune fille demeurée pure, ni former aucun pacte avec elle. Dans cette circonstance le duc de Bedford se déshonora par l'infamie de sa conduite, ce qui a fait dire à un historien anglais : « Il n'eut point de cesse que la captive ne fût remise entre ses mains, et, soit vengeance, soit politique, il se montra aussi vil que barbare (1). »

Nonobstant la croyance qui semblait garantir la Pucelle de toute imputation de magie, on la pressait de questions étranges. « Qu'avez-vous fait de vostre mandragore? — N'ay point de mandragore, et ne en ay jamais eu. Je ay entendu dire qu'il y en a une auprès de mon village, mais n'en ay jamais vu aulcune. Je ay entendu dire que c'est une chose mauvaise et dangereuse à garder, mais ne sçays à quoy sert. —Où est la mandragore dont vous avez entendu parler? —

(1) Hume, *Hist. d'Angleterre.*

Je ay ouy dire que elle est près de l'Arbre de Dames, mais ne sçays l'endroict. On disoit que elle estoit sous un coudrier. — Ceulx de vostre parti n'ont-ils pas faict service, messe où oraison pour vous? — Rien n'en sçay, mais se ilz ont prié pour moy, il m'est advis que ilz n'ont point faict de mal. — N'avez-vous pas blasphémé le nom de Dieu? — N'ay oncques blasphémé ne saincts, ne sainctes, et ne ay point accoutusmé de jurer. » Les juges ne tardèrent pas à se lasser de vouloir découvrir en elle une sorcière agissant comme l'instrument du démon, et cependant l'orgueil anglais ne demandait qu'à convaincre de magie et de pratiques infernales celle qui se disait envoyée de Dieu pour délivrer la France du joug britannique.

Le procès avait déjà écarté tous les faits de sorcellerie; aucun témoignage, aucune réponse de l'accusée ne pouvait laisser sur ce chef le moindre soupçon. Ainsi l'accusation se dirigea sur deux points : le péché de porter un habit d'homme, et le refus de se soumettre à l'Église. A l'égard de l'habit d'homme, elle persista à répondre qu'elle l'avait pris par l'ordre de Dieu, et que, si elle le conservait encore, c'était pour mieux garantir sa pudeur des outrages de ses gardiens. On se fatiguerait à enregistrer à cet égard les demandes et les réponses. « Lui semble-t-il qu'on luy ait fait faire chose licite en lui faisant prendre ledict abit? — Ne l'ay pris que par le commandement de Dieu et pour son service, et ne crois pas mal faire; le quiteray quant il plaira à Dieu me l'ordonner. — Lequel aimeriez-vous mieux prendre abit de femme et ouyr la messe que demourer en abit de homme et non

ouyr messe? — Certiffiez-moy de ouyr messe se je suys en abit de femme, et sur ce je respondray. — Je vous certiffie que vous orrez messe, mais que soyés en abit de femme. — Et que dirés-vous se je ay juré et promis à nostre roy non meictre bas cest abit? Toutes-fois je vous respond : Faictes-moy faire une robe longue jusques à terre, sans queue, et me baillez pour aler à la messe; et puis au retour je reprendrai l'abit que j'ai. — Prenez un habit de femme simplement et absolument. — Baillez-moy abit comme une fille de bourgoys, c'est à sçavoir houppelande longue, et le prendray, et mesme le chaperon de femme, pour aler ouyr messe. Et aussi le plus instamment que je puis je requiers que on me laisse cest abit que je porte, et que on me lesse ouyr messe sans le changier. » Quant à la soumission à l'Église, c'était un piége où la faisait tomber la malice de son juge. On lui avait fait une distinction savante et subtile de l'Église triomphante et de l'Église militante sur la terre. Grâce au perfide l'Oiseleur, elle se persuadait que, se soumettre à l'Église, c'était reconnaître le tribunal qu'elle voyait composé de ses ennemis, et où elle demandait toujours qu'il y eût aussi des gens de son parti. Ici encore les questions se succédaient et attendaient à peine les réponses. « Ne voulez-vous point sur ce que vous avez dict et faict vous soumettre au jugement de l'Église? — Toutes mes œuvres et mes faits sont en la main de Dieu, et m'en actend à luy; et vous certiffie que je vouldroye rien faire ou rien dire contre la loi chrétienne; et se avoye rien faict ou dict qui fust sur le corps de moy, que les clercs sceussent dire que ce fust contre la

loi chrestienne que nostre Sire a establie, je ne le vouldroye soutenir, mais le bouteroye hors. — Vous en rapporterez-vous à la déterminacion de l'Église? — Je m'en rapporte à Nostre-Seigneur, qui m'a envoyée, à Nostre-Dame et à tous les benoicts saincts et sainctes du paradis, et m'est advis que c'est tout ung, de Nostre-Seigneur et de l'Eglise, que on doict pas faire de difficulté. Pourquoy fait-on difficulté que ce ne soit tout ung? » Un moment après, induite en erreur par les perfides explications de l'Oiseleur, elle répondit : « Je suis venue au roi de France de par Dieu, de par la Vierge Marie et tous les benoicts saincts et sainctes de paradis, et l'Église victorieuse de là haut, et de leur commandement. A celle Église-là (l'autre Église, dans sa pensée, était le tribunal qui la jugeait) je submets tous mes bons fais et tout ce que j'ay faict ou à faire. » En parlant ainsi elle croyait être dans la vérité.

Cependant maître de La Fontaine, commissaire examinateur, et deux autres assesseurs, émus de pitié et de justice, ne purent souffrir qu'on trompât ainsi Jeanne sur le chapitre de la soumission à l'Église. Ils allèrent la voir et tâchèrent de lui expliquer que, l'Église militante, c'étaient le pape et les saints conciles; qu'ainsi elle ne risquait rien à s'y soumettre. Un d'entre eux eut même le courage de lui dire, en plein interrogatoire, de se soumettre au concile général de Bâle, qui pour lors était assemblé. « Qu'est-ce, dit-« elle, qu'un concile général? — C'est une congrégation « de l'Église universelle, ajouta frère Isambard, et « il s'y trouve autant de docteurs de votre parti que

« du parti des Anglais. — Oh ! en ce cas je m'y sou-« mets, s'écria-t-elle. — Taisez-vous donc, de par « le diable ! » interrompit l'évêque de Beauvais, et il défendit au notaire d'écrire cette réponse.

Frère Isambart n'en fut pas quitte pour la colère de l'évêque ; le comte de Warwick l'accabla ensuite d'injures et de menaces. « Pourquoi as-tu, ce matin, « soufflé cette méchante? (*Pourquoi souches-tu ceste « meschante?*) lui dit-il. Par la mordieu ! vilain, si je « m'aperçois que tu veuilles encore la sauver (*que tu « te mesles de la deslivrer et advertir de son prouffit*), « je te ferai jeter à la Seine. »

Non moins durs, mais plus hypocrites, les juges faisaient à Jeanne des monitions, c'est-à-dire l'avertissaient ou plutôt feignaient de l'avertir charitablement de se soumettre au tribunal. Sous ce prétexte on ne cessait de lui tendre de nouveaux piéges et de l'accabler de questions, dont elle était parfois si excédée qu'elle refusait de répondre ; on y joignait ensuite les menaces ; on lui disait que, si elle refusait de faire sa soumission, elle serait brûlée. « Vous ne ferez « pas ce que vous dites contre moi, leur répondit « Jeanne, sans qu'il en arrive un grand malheur et « pour votre corps et pour votre âme. » Elle tomba malade assez grièvement; on craignit même que quelqu'un n'eût tenté de l'empoisonner pour la soustraire à la vengeance que lui préparaient ses bourreaux. « Pour rien au monde, disait le comte de « Warwick, le roi ne voudrait qu'elle mourût de « mort naturelle ; il l'a achetée si cher qu'il entend « qu'elle soit brûlée. Qu'on la guérisse au plus

vite. » Jeanne, croyant qu'elle allait mourir, voulut se confesser et communier; mais on refusa de lui accorder sa demande, à moins qu'elle ne se soumît, et on la menaça de la rejeter comme une païenne. Elle répondit qu'elle était bonne chrétienne, « que « telle elle avait été baptisée, telle elle voulait mou- « rir, et qu'elle était prête à servir l'Église de toutes « ses forces. » La vigueur de la jeunesse triompha promptement de cette maladie.

Les journées du jeudi et du vendredi saints ne furent marquées par aucun acte de procédure, et Jeanne d'Arc, éloignée de l'autel, prisonnière et succombant sous le poids de ses lourdes chaînes, put prendre un peu de courage en se tournant vers la croix du Sauveur, et en méditant les mystères douloureux dont l'Église célébrait le souvenir. Le samedi saint les informations judiciaires reprirent leur cours. « Croyez-vous, lui dirent les juges, que vous soyez sujette à l'Église qui est sur la terre, c'est-à-dire à nostre sainct père le pape, aux cardinaux, évesques et autres prélats? — Oui, répondit-elle, Nostre-Seigneur premier servi. — Vos voix vous ont-elles commandé de ne pas vous submettre à l'Esglise militante qui est sur la terre? — Je ne respond chose que je prengne en ma teste; mais ce que je respond, c'est du commandement d'icelles (les saintes), et elles ne me défendent pas d'obéir à l'Esglise, Nostre-Seigneur premier servi. — Voulez-vous vous submectre au concile de Basle? Et alors frère Isambart lui expliqua que ce concile « estoit congrégation de l'Esglise universelle et de toute la chrestienté. » *Cela ouï et entendu*, Jehanne

s'écria : « Oh! puisque en ce lieu sont aulcuns de nostre parti, je veuil me submectre au concile de Basle! »

Depuis quelques jours, à l'aide des procès-verbaux de la commission des interrogatoires, le promoteur Joseph d'Estivet avait rédigé contre Jeanne un acte d'accusatiou en soixante-dix articles. Il en donna lecture aux juges, et il fut résolu que l'on entendrait les réponses de la Pucelle sur les divers chefs de cet acte, dans lequel étaient longuement établis et exposés ses prétendus crimes. Le 27 mars une séance solennelle, à laquelle assistèrent trente-six assesseurs, parmi lesquels siégeaient le secrétaire du roi d'Angleterre, Guillaume Hayton et deux autres prêtres anglais, eut lieu dans une des salles du château; Jeanne d'Arc y fut appelée. Le promoteur, Jean d'Estivet, donna lecture d'un réquisitoire qu'il déposa ensuite sur le bureau des greffiers. Il concluait à ce qu'il fût dit que la Pucelle serait tenue de s'expliquer sur les articles contenus dans l'acte d'accusation qu'il présentait, en se servant pour répondre, particulièrement sur certains articles, de cette formule : *Qu'elle croyait* ou *qu'elle ne croyait pas;* qu'un certain jour lui fût assigné pour donner ses réponses, et que si, à ce jour marqué, elle ne répondait pas, les articles fussent tenus pour reconnus et confessés par elle. L'assemblée délibéra à l'instant même et en la présence de l'accusée. La majorité tempéra la rigueur des conclusions du promoteur en ajoutant que si, à l'égard de quelques articles, la Pucelle demandait un délai pour répondre, il devait lui être accordé un sursis convenable.

Le promoteur prêta alors le serment de *non-calomnie*, et jura que c'était *sans faveur ni animosité, sans haine ni sans crainte, mais par le zèle de la foi*, qu'il articulait contre Jeanne les accusations contenues dans son réquisitoire.

L'évêque prit ensuite la parole. Dans cette allocution, empreinte d'une douceur hypocrite, il remontra à l'accusée que tous ceux qui siégaient devant ses yeux étaient des ecclésiastiques et les hommes les plus doctes et les plus versés dans le droit divin et humain. Animés d'un esprit de piété et de mansuétude, ils se proposaient, en procédant contre elle, non d'exercer une vindicte ou un châtiment sur son corps, mais d'instruire son âme et de la ramener dans la voie de la vérité et du salut. Et comme elle n'était point assez versée dans les lettres et dans *des matières si ardues* pour aviser à ce qu'elle doit faire ou répondre, l'évêque proposa à la Pucelle de faire choix de deux ou trois conseillers, pris dans l'assemblée, et qui auraient mission de lui prêter leur assistance. Elle le remercia, en lui déclarant qu'elle ne voulait pas se séparer du conseil de Dieu. Une amère expérience lui avait trop appris combien ses ennemis s'inquiétaient peu de la conseiller et de l'assister. L'accusation entière, rédigée de la manière la plus méchante par ses plus mortels ennemis, en fournissait une nouvelle preuve. Les réponses et les déclarations de l'héroïque jeune fille étaient falsifiées et tronquées de manière à la faire passer pour sorcière ou pour folle, ce que personne pourtant n'avait osé prétendre. Ainsi, par exemple, d'après cette pièce monstrueuse, Robert de Baudri-

court aurait dit avoir entendu Jeanne se vanter qu'après l'accomplissement de sa mission elle donnerait le jour à trois fils, dont le premier deviendrait pape, le deuxième empereur et l'autre roi; et, suivant une prétendue déposition de Catherine de la Rochelle, elle se serait fait honneur d'avoir eu pour conseillers deux esprits de l'Arbre des Fées.

La plus grande partie de l'accusation était empruntée aux paroles de la Pucelle, mais travesties et mutilées, ou amplifiées et expliquées selon les convenances du promoteur. Celui-ci partant du principe « que l'assertion de la Pucelle relative à sa mission divine et à ses visions était une imposture, ou un prestige du démon, ou une œuvre de sorcellerie, » tout ce qui s'y rattachait formait dès lors une série sans fin des crimes les plus noirs. Aussi Jeanne répondit-elle constamment à chacun de ces articles qu'elle niait comme faux une partie des faits qu'ils contenaient; que, quant au reste, elle s'en référait à ses déclarations précédentes; et enfin, pour ce qui était des conséquences odieuses qu'on en voulait tirer, elle en appelait à Dieu, son souverain roi et seigneur, dont elle avait exécuté la volonté en toutes choses.

Quoi qu'il en soit, le promoteur concluait à ce que « Jehanne fût déclarée sorcière, devineresse, fausse « prophétesse, invocatrice et conjuratrice des mauvais « esprits, superstitieuse, initiée et opiniâtrément vouée « à la magie, mal instruite dans la foi catholique, « schismatique sur l'article de la bulle *Unam sanctam,* « incertaine et fourvoyée su quelques autres articles « de foi; sacrilége, idolâtre, coupable d'apostasie en

« la foi, maldisante et malfaisante, blasphématrice « contre Dieu et ses saints; scandaleuse, séditieuse, « trouble et obstacle à la paix, excitant à la guerre, « cruellement altérée de sang humain et provoquant « à son effusion; renonçant effrontément à la décence « et à la retenue de son sexe pour se couvrir de l'ha- « bit et de l'armure des gens de guerre; et, pour ces « choses et *d'autres encore*, abominable devant Dieu « et parmi les hommes; violatrice des lois divines et « naturelles et de la discipline ecclésiastique; séduc- « trice des peuples et des princes; coupable de mé- « pris et d'outrage envers Dieu en se laissant vénérer « et adorer, offrant à baiser ses mains et ses habits, « et usurpant ainsi un culte; hérétique, ou *du moins* « *véhémentement suspecte d'hérésie...* »

En résumant cet acte, rédigé avec une colère stupide, et dans un style barbare que nous épargnons autant que possible à nos lecteurs, nous verrons qu'entre les principaux griefs articulés contre Jeanne l'accusateur lui reprochait d'attribuer à Dieu, aux anges et aux saints, l'ordre de faire une chose contraire à l'honnêteté de son sexe, interdite par la loi divine et par les constitutions de l'Église, abominable à Dieu et aux hommes, c'est-à-dire de porter un costume masculin et immodeste. — Elle n'avait pas craint de recevoir le corps de Jésus-Christ dans ce costume dissolu et interdit par Dieu et par l'Église. — Après avoir souvent imploré la grâce d'assister à l'office divin, quand la permission d'entendre la messe et de recevoir les sacrements lui avait été accordée à la condition de reprendre l'habit de femme, elle avait refusé

de se soumettre à cette condition et préféré rester en dehors des sacrements et des offices religieux, sous prétexte que ce n'était pas le bon plaisir de Dieu; manifestant ainsi son entêtement, sa désobéissance à l'Église et le mépris des sacrements. — Usurpant l'office des anges, elle avait affirmé avoir reçu de Dieu mission pour des choses qui réclamaient l'emploi de la violence et l'effusion du sang humain. — Dans sa témérité et sa présomption, elle avait annoncé publiquement qu'elle avait connu et reconnu des voix d'archanges, d'anges, de saints et de saintes, affirmant qu'elle savait distinguer leurs voix des voix humaines. — Elle avouait avoir fait souvent le contraire de ce qui lui était prescrit par les révélations qu'elle prétendait recevoir de Dieu; par exemple, quand elle avait quitté Saint-Denis après l'assaut de Paris, et quand elle s'était précipitée de la tour de Beaurevoir, et dans quelques autres circonstances; par quoi il était manifeste qu'elle n'avait pas reçu de révélation d'en haut, ou qu'elle avait méprisé les commandements et les révélations expresses par lesquelles elle prétendait se diriger et se gouverner en toutes choses. Elle avait ajouté que, malgré les défenses qui lui étaient faites de se précipiter, elle n'avait pu faire autrement; en quoi elle paraissait avoir une fausse opinion sur le libre arbitre... Elle affirmait être convaincue que les esprits qui lui apparaissaient étaient des anges et des saintes, sans pouvoir cependant rapporter aucun signe suffisant, sans avoir consulté ni évêque, ni curé... Elle ne craignait pas de se vanter que saint Michel, l'archange de Dieu, était venu, avec une grande mul-

titude d'anges, la trouver à Chinon, dans la demeure d'une vieille femme, et, la prenant par la main, marchant à côté d'elle, avait monté les degrés et s'était avancé dans l'appartement de son roi, où il avait salué ce roi en s'inclinant devant lui : récit présomptueux et téméraire, et de pure invention, puisqu'on ne lit point qu'un tel hommage et un tel salut aient été jamais faits à une simple créature humaine, ni même à la sainte Vierge, mère de Dieu. Ces récits et celui de la couronne apportée par l'archange étaient des choses inventées par Jeanne, sous l'inspiration du démon, ou des illusions opérées par le démon lui-même, au moyen d'apparitions prestigieuses, pour se jouer de la crédulité d'une jeune fille qui voulait s'élever à des choses trop au-dessus de sa condition, bien plutôt que des choses révélées par Dieu. — Avertie qu'elle devait soumettre toute sa conduite à l'Église militante, elle avait déclaré ne se soumettre qu'à l'Église triomphante, déclarant ainsi n'être pas dans la foi à l'égard de l'article *unam sanctam Ecclesiam*, et prétendant n'être soumise qu'à Dieu immédiatement. Enfin elle s'était efforcée de s'emparer des esprits et d'abuser de la crédulité du peuple en s'attribuant l'autorité de Dieu et des anges, et en s'élevant au-dessus de toute la puissance ecclésiastique, pour entraîner les hommes dans l'erreur, ainsi qu'ont coutume de faire les faux prophètes, introduisant des sectes d'erreur et de perdition, et se séparant de l'unité de l'Église, etc.

Ce monstrueux échafaudage de mensonges et d'hypocrites calomnies ne constituait encore qu'un acte

préparatoire du procès. Peu de jours après la comparution de Jeanne devant l'assemblée, l'odieux évêque qui dirigeait cette affaire avec autant d'habileté que de perfidie adressa aux *consulteurs* du Saint-Office, aux docteurs et *aultres hommes habiles* qui se trouvaient à Rouen, une sorte de cédule qui ressemblait, pour le fond et pour la forme, aux réquisitoires de nos magistrats modernes. Suivaient les *assertions* en douze articles, où les réponses de Jeanne d'Arc étaient à dessein altérées, tronquées, dénaturées, particulièrement en ce qui concernait la soumission de l'accusée à l'Église, soumission qu'elle n'avait paru contester qu'après avoir été trompée et induite en erreur sur le vrai sens de cette expression « l'Église militante. »

Dans ce travail infidèle, comme dans les soixante-dix articles, l'histoire de Jeanne était travestie de la manière la plus perfide. On ne disait pas un mot de sa conduite si pieuse, de sa renommée si pure et du bon témoignage que lui rendaient toutes les personnes avec lesquelles elle avait eu des rapports ; et cependant, pour prononcer sur ses visions, il fallait connaître exactement toute sa vie. En revanche, on y disait que les saintes lui avaient parlé près de l'Arbre des Fées, mais en passant sous silence l'horreur qu'elle avait hautement manifestée pour toute espèce d'opérations magiques et de sortiléges. Il était dit encore qu'elle avait suivi, à l'insu de ses père et mère, une troupe de gens d'armes avec lesquels elle avait vécu jour et nuit. Mais les douze articles, conçus dans le même esprit de mensonge, laissaient de côté la déclaration qu'elle avait faite de n'avoir agi que d'après

les ordres de Dieu, lesquels étaient pour elle au-dessus de tous les ordres des hommes; on ne parlait pas non plus de la vie pure et sainte qu'elle avait menée au milieu des camps, et l'acte finissait par accuser Jeanne d'avoir refusé de se soumettre à l'Église.

La plupart des docteurs universitaires qui furent sommés de donner leur avis sur cette cédule se prononcèrent dans le sens des Anglais contre l'héroïque prisonnière. D'une part ils ne pouvaient juger que sur les affirmations mensongères et sur les documents falsifiés par l'évêque de Beauvais; de l'autre ils étaient naturellement et nécessairement complices du parti étranger qui dominait à Paris, à Rouen et dans plusieurs provinces neustriennes. La majorité s'accorda donc à traiter les visions et les apparitions dont s'honorait Jeanne d'Arc comme des fables imaginées à plaisir, comme autant d'inventions impies et blasphématoires. Quelques docteurs furent moins affirmatifs. Jean Basset, official de Rouen, trois bacheliers en théologie et onze avocats de la même ville dirent qu'il faudrait « penser aultrement si les révélacions alléguées venoient de Dieu. » Les abbés de Cormeil et de Jumiéges furent d'avis « que tout le procès fust soumis à l'Université de Paris, afin d'avoir son sentiment dans une affaire si difficile. L'évêque d'Avranches, « fort ancien et bon clerc, » appuya son avis sur saint Thomas, qui veut que, « en choses douteuses touchant la foi, on ait toujours recours au pape et au concile général. » *Le bon évesque sembla estre tout mal content de la deslibéracion qu'on avoit faicte*. Pendant l'examen des douze articles par les consulteurs, les

juges adressèrent trois *monitions* à l'accusée. C'était là encore une précaution hypocrite à l'aide de laquelle l'évêque de Beauvais et ses complices espéraient donner le change à l'opinion et faire croire à leur impartiale équité. Aussi, dans trois différentes séances, la Pucelle fut solennellement adjurée de se soumettre. Les nombreuses preuves de la méchanceté et de l'injustice profonde de ses juges, les déclarations contradictoires des docteurs, dont les uns, ne soupçonnant pas de tromperie, lui conseillaient sérieusement de faire la soumission demandée, tandis que les autres n'entendaient par là qu'une soumission à eux-mêmes, tout cela devait nécessairement jeter l'ignorante jeune fille dans la plus grande perplexité. Aussi répondait-elle avec une réserve extrême, évitant toute déclaration précise et n'en appelant désormais qu'à Dieu, après avoir perdu toute confiance dans les hommes. « Je me attends à Dieu, disait-elle, à Dieu mon créa-« teur de tout, et je l'ayme de tout mon cœur. » Et comme on insistait elle persistait à dire : « Je me « attends à mon vray juge, ce est le Roy du ciel et de « la terre. » Or voilà précisément ce que voulait la perfidie de ses ennemis; car, malgré sa soumission antérieure, ils pouvaient encore la faire regarder comme déclinant le jugement de l'Église. Or Jeanne croyait d'autant mieux être en sûreté de conscience, quant à ses visions, quant aux vêtements d'homme, quant à son refus de se soumettre aux juges ecclésiastiques de Rouen, que les docteurs et les évêques assemblés à Poitiers avaient reconnu et proclamé la légitimité de sa mission et la sainteté de ses actes, et

qu'elle voyait en ces prêtres français, mieux que dans les inquisiteurs anglais, les délégués et les représentants de l'Église. En lui faisant une dernière sommation, le 9 mai, on essaya d'ébranler par la terreur la fermeté de son esprit. Le procès-verbal de cette séance porte ce sinistre intitulé : *IX maii*, *tormentis instantibus*, et Jeanne fut en effet conduite dans une salle de la grosse tour où l'on devait lui donner la question. Là se trouvaient l'évêque, le vice-inquisiteur et quelques assesseurs, et le sieur Mauger le Parmentier, appariteur de la cour archiépiscopale de Rouen, mandé avec son collègue pour exercer sur l'accusée son horrible office. Pierre Cauchon lui reprochant alors les prétendues contradictions dans lesquelles, disait-il, elle était tombée, lui déclara que, si elle ne disait enfin la vérité, on allait la soumettre à la torture, « pour le salut de son âme et de son corps. » On ne vit point l'infortunée Jeanne pâlir, son regard ne se troubla point, sa voix ne parut pas altérée. Jamais elle ne sembla plus énergiquement soutenue par l'assistance divine et voir de plus haut les périls de la terre. Tout respirait en elle la confiance et l'exaltation, et, suivant un témoin de sa fermeté qui devait s'y connaître, le *tourmenteur* Parmentier, elle excita l'admiration des assistants. A la menace de l'évêque elle répond tout d'abord par cette déclaration digne de saint Louis aux mains des Sarrazins : « Vous me feriez arracher les membres et partir l'âme du corps que je ne vous en dirais pas davantage... Et si je vous disais quelque chose, je dirais toujours ensuite que vous me l'avez fait dire par force. » Ce n'était là qu'une

odieuse menace, mais on délibéra réellement, le 12 mai, sur la question de savoir si l'on emploierait la torture, mais il n'y eût que deux membres du tribunal qui se prononcèrent pour l'affirmative. L'un d'eux, l'atroce l'Oyseleur, dit « que la torture lui « paraissait une bonne médecine pour Jehanne, mais « qu'il s'en rapportait là-dessus à l'opinion des au- « tres. » Et la chose en resta là, le plus grand nombre des assesseurs s'étant formellement opposé à ce que Jeanne fût soumise à la torture, les uns, de peur qu'elle ne mourût dans les tourments, les autres, de peur qu'on ne *calomniât* le procès.

Cependant on désirait vivement connaître l'opinion de l'Université de Paris. Deux membres de cette corporation, Jean Maurice et Nicolas Midy, qui avaient assisté au procès, lui furent députés avec ordre de faire tous leurs efforts pour qu'elle se prononçât sur les douze articles sans demander communication des réponses de l'accusée. L'Université de Paris, tout anglaise de cœur, ne demandait pas mieux que d'émettre un avis « selon ce qu'il avoit pleu au roy d'Angleterre par ses lectres lui mander, enjoindre et requérir. » Sa réponse fut donc envoyée à Rouen; elle était telle que l'on devait l'attendre de la passion que ce corps avait montrée dans tout le cours du procès. Les docteurs parisiens, n'ayant point assisté aux audiences, tombèrent d'autant plus facilement dans tous les piéges et s'abandonnèrent avec plus de tranquillité à leur haine. Ce que les articles avaient laissé indécis fut regardé par eux comme entièrement avéré, et de cette manière il y avait à peine un seul crime qu'ils

n'en eussent tiré par voie de conclusion. En outre, dans une lettre spécialement adressée au roi d'Angleterre, ils louèrent fort la manière dont le procès avait été conduit, disant qu'elle était sainte et juste, que tout le monde devait en être satisfait, et demandant « que cette affaire fust très-diligemment et par justice menée très-briefvement. » Toutefois ils ajoutaient à leur opinion cette clause « qu'ils ne la regardoient comme valable qu'autant que ladicte Jehanne fust saine d'esprit quand elle avoit dict le contenu des douze articles. » Au surplus, les docteurs si dévoués à juger, sans les entendre, les ennemis du roi d'Angleterre, protestaient de leur dévouement à la cause de Henri VI, et, au lieu de décliner la complicité dont on cherchait à les souiller, ils ajoutaient qu'ils « estoient toujours prests à s'employer en pareilles matières. »

Alors les juges résolurent enfin de communiquer à la Pucelle les articles avec les opinions des docteurs et de procéder sans délai au jugement, si elle refusait encore de se soumettre. Sans qu'on lui expliquât préalablement la signification et l'importance de cet acte judiciaire, et sans lui laisser le temps de se prononcer sur les détails, Pierre Morice lui lut la pièce entière d'une seule haleine, ajoutant à chaque paragraphe : « Vous avez dit. » Le juge doucereux et cruel termina sa monition en ces termes : « Jehanne, ma très-chère « amie, vous voici à la fin de votre procès; il est « temps de bien peser vos paroles. Bien que, pour le « salut de votre corps et de votre âme, vous ayez été « déjà avertie quatre fois, tant en particulier qu'en

« public, vos juges ont voulu vous donner un dernier
« avertissement sur vos erreurs, vous suppliant et
« vous exhortant, par les entrailles de Notre-Seigneur
« Jésus-Christ, de corriger vos paroles et de vous
« soumettre au jugement de l'Église, comme tout fidèle
« doit le faire; de ne point vous séparer de Notre-
« Seigneur Jésus-Christ, pour vous engager dans la
« voie de la damnation éternelle avec les ennemis de
« Dieu, qui, chaque jour, s'étudient à surprendre les
« hommes en se présentant parfois sous la figure du
« Christ, des anges et des saintes, et en affirmant qu'ils
« sont bien réellement tels, ainsi que cela se voit fré-
« quemment dans la vie des Pères et que nous l'ap-
« prennent les saintes Écritures. C'est pourquoi, s'il
« vous est apparu quelque chose de semblable, gardez-
« vous d'y croire; repoussez plutôt la confiance et
« l'impression que vous ont produites de telles ap-
« paritions, en vous soumettant aux opinions et aux
« décisions de l'Université et de tant d'autres docteurs
« versés dans la connaissance de la loi de Dieu et
« des saintes Écritures, dans lesquelles on voit qu'il
« ne faut point donner créance à de semblables appa-
« ritions, ni à aucune apparition extraordinaire ou
« nouveauté interdite, à moins d'un texte de la sainte
« Écriture ou d'un miracle suffisant. Vous n'avez ni
« l'un ni l'autre.... Enfin, Jehanne, que direz-vous de
« vous-même, née dans la foi du Christ, et devenue,
« par le baptême, fille de l'Église et épouse de Jésus,
« si vous refusez d'obéir aux officiers du Christ, c'est-
« à-dire aux prélats de l'Église? Quel jugement por-
« terez-vous sur vous-même? Et que ni le respect

« humain, ni une vaine honte, ni la crainte de perdre « les grands honneurs dont vous avez joui ne vous « empêchent point d'agir comme je vous le con- « seille.... » Ces exhortations, qui semblaient dictées par un intérêt véritable pour l'accusée, laissèrent Jeanne d'Arc impassible et inébranlable. Sa réponse fut courte et péremptoire : « Quand même je verrais « le feu préparé, le bûcher allumé et le bourreau « prêt à m'y jeter, je ne dirais pas à la mort autre « chose que ce que j'ai dit au procès. » Là-dessus on lui signifia que le lendemain elle entendrait, au cimetière de Saint-Ouen, la sentence qui serait rendue.

La Pucelle devant désormais être réellement conduite au supplice, ses ennemis craignirent que la voix du peuple ne les condamnât comme des meurtriers. Aussi mirent-ils la plus grande importance à lui arracher une rétractation de ses erreurs et un aveu de ses forfaits prétendus. Peut-être aussi reculèrent-ils devant la terrible responsabilité qu'ils assumaient sur leurs têtes, et voulurent-ils du moins sauver la vie de leur victime.

Quoi qu'il en soit, on lui fit donner par l'Oiseleur le conseil de se soumettre, avec la promesse d'être traitée doucement, et de passer des mains des Anglais aux mains de l'Église. Le 24 mai 1431, elle fut amenée au cimetière de Saint-Ouen. Là deux grands échafauds étaient dressés ; sur l'un étaient le cardinal de Winchester, l'évêque de Beauvais, les évêques de Noyon et de Boulogne, et une partie des assesseurs.

Jeanne fut conduite sur l'autre échafaud, où se trouvaient placés le docteur qui devait prêcher, les

notaires du procès, les appariteurs qui avaient été chargés de sa garde durant les interrogatoires, maître l'Oiseleur, et un autre assesseur qui l'avait aussi confessée. Tout auprès était le bourreau avec sa charrette, disposée pour recevoir la Pucelle et la conduire au bûcher préparé sur la Grande-Place. Une foule immense de Français et d'Anglais remplissaient le cimetière. Guillaume Évrard, docteur en théologie, chargé de la prédication sinistre, prononça contre Jeanne un sermon dans lequel étaient énumérés les méfaits mis à sa charge. Cette harangue semblait avoir pour objet, outre l'instruction du peuple, un dernier effort tenté pour la *conversion* et le *salut* de l'accusée. L'orateur prit pour texte ce passage de saint Jean : *Une branche de vigne ne peut porter de fruit par elle-même et si elle ne tient au cep;* et il insista sur la nécessité, pour tous les catholiques, de rester unis dans la vigne de vérité, dans la vigne de la sainte Église plantée par Jésus-Christ. Il termina en adressant à Jeanne une dernière interpellation de soumettre ses faits et dits à l'Église. Jeanne écouta patiemment toutes les insultes qui lui étaient personnelles; mais, quand le prédicateur vint à attaquer l'honneur de Charles VII, et dit qu'il s'était attaché à une mécréante et hérétique, Jeanne, fidèle à son roi même en face de la mort, interrompit le discours en s'écriant : « Parlez de moi, « mais ne parlez pas du roi : il est bon chrestien. » Et comme il continuait : « Par ma foy, Sire, révérence « gardée, reprit-elle, je vous ose bien dire et jurer sur « peine de ma vie que c'est le plus noble chrestien « de tous les chrestiens, et qui mieulx ayme la foy

« et l'Eglise, et n'est point tel que vous dictes. » Le prédicateur et l'évêque de Beauvais crièrent alors en même temps à l'appariteur Jean Massieu : « Faictes-la taire. » Elle n'en déclara pas moins qu'elle était prête à se soumettre à l'Église et au pape, mais qu'elle n'avait agi que par l'ordre de Dieu.

En ce moment ses persécuteurs crurent reconnaître qu'en présence du bûcher et devant la mort la malheureuse jeune fille sentait faiblir son courage. Ils l'invitèrent par trois fois, avec menaces, à renier son passé et à se rétracter ; puis on plaça sous ses yeux un papier écrit, en la sommant d'abjurer ce qu'il contenait; après quoi, lui disait-on, elle serait tirée de la prison des Anglais. Jeanne répondit au prédicateur « qu'elle « n'entendoit point que c'estoit abjurer, et que sur ce « elle demandoit conseil. » Erard dit alors à l'appariteur Jean Massieu « qu'il la conseillast sur cela. » Jean Massieu s'en excusa d'abord, mais il fallut obéir. Alors, sans s'engager dans des définitions inutiles, et croyant faire saisir à l'accusée le vrai point de la question, il lui dit « que c'estoit à dire que, s'elle alloit « à l'encontre d'aulcun desditz articles, elle seroit « arse, mais luy conseilloit qu'elle se rapportast à « l'Église universelle si elle devoit abjurer lesditz ar- « ticles ou non. » Jeanne le crut et s'écria : « Je me « rapporte à l'Église universelle si je les dois abjurer « ou non. — Tu les abjureras présentement ou tu « seras arse! » lui répondit Erard. — Jeanne reprit : « J'ai déjà répondu à ce qui concerne la soumission à « l'Eglise par rapport à mes actions et à mes paroles ; « je consens qu'on envoie mes réponses à Rome, et

« je m'y soumets ; mais j'affirme en même temps que « je n'ai rien fait que par les ordres de Dieu. Au sur-« plus, j'ajoute qu'aucun de mes faits ni de mes dis-« cours ne peut être à la charge de mon roi, ni d'au-« cun autre ; s'il y a quelques reproches à me faire à « ce sujet, ils viennent de moi seule, et non d'autre. » — Alors on lui demanda positivement si elle se sou-mettait aux docteurs. « Je m'en rapporte à Dieu et à « notre saint-père le pape, » répondit-elle encore une fois. On lui déclara « que l'on ne pouvait pas aller chercher le pape, qui était trop éloigné, et qu'elle se trouvait en présence de ses juges naturels, à la sentence desquels elle devait se soumettre. » Sommée trois fois de répondre, elle refusa trois fois avec fermeté. Alors Pierre Cauchon se mit à lire la sentence de con-damnation préparée dès la veille, et, malgré ce qui venait de se passer, malgré l'appel de Jeanne au saint-siége, il eut l'audace de prononcer ces mots : « De « plus vous avez d'un esprit obstiné et avec persévé-« rance refusé expressément plusieurs fois de vous « soumettre à notre saint-père le pape et au concile « général. » Tandis qu'il parlait encore, plusieurs as-sistants ou juges continuaient à presser Jeanne d'Arc d'abjurer ses prétendues erreurs et de reprendre les habits de son sexe. Toujours ferme contre les me-naces, elle se laissait ébranler par les prières, par les exhortations qui lui semblaient empreintes de quelque piété. Comme cette scène se prolongeait, les Anglais commencèrent à s'impatienter de ce qui leur semblait de la miséricorde. Des cris s'élevaient contre l'évêque de Beauvais ; on l'appelait traître. « Vous en avez

« menti ! disait-il ; mais c'est le devoir d'un évêque « de chercher le salut de l'âme et du corps de l'ac- « cusée. Vous m'avez injurié ; je ne passerai pas outre « que vous ne m'ayez fait réparation. » Le cardinal de Winchester imposa silence à ses gens, et particulièrement à son chapelain, qui n'avait pas craint de reprocher à Pierre Cauchon sa partialité en faveur de la Pucelle. Ainsi les Anglais prouvaient jusqu'au bout qu'il leur fallait du sang, et l'évêque de Beauvais, si odieux et si cruel qu'il se fût montré, ne leur semblait être qu'un faible et douteux instrument de leurs vengeances.

Enfin on triompha de la résistance de Jeanne. « Je « veux, dit-elle, tout ce que l'Église voudra ; et puis- « que les gens d'Église disent que mes visions ne sont « pas croyables , je ne les soutiendrai pas. — Signe « donc, ou tu vas périr par le feu , » lui dit le prédicateur. Dans tout cet intervalle, un secrétaire du roi d'Angleterre, qui se trouvait près de l'échafaud de Jeanne, avait mis, à la place des articles qu'on lui avait lus et qu'on avait eu tant de peine à lui faire approuver, un autre papier contenant une longue abjuration, où elle avouait que tout ce qu'elle avait dit était mensonger, et priait qu'on lui pardonnât ses crimes. Jeanne déclara alors qu'elle ne s'en rapportait pas seulement à ses juges, mais à *nostre mère la saincte Esglise*. On prit sa main, et on lui fit mettre au bas de ce papier une croix pour signature. Le trouble se mit aussitôt parmi la foule. « La rumeur estoit, vers la fin du sermon, que ladicte Jehanne se resvoquoit et qu'elle estoit réduite, ce dont un

grant nombre se réjouissoient. » Mais si les Français laissaient éclater leur joie, les Anglais, au contraire, se répandaient en murmures furieux et jetaient des pierres aux juges (1). Pierre Cauchon donna lecture

(1) Au lieu de la courte déclaration que l'appariteur lui avait lue, on lui fit signer, ou du moins l'on accola aux actes du procès comme signée par elle, une autre pièce dont voici le texte :

« Toute personne qui a erré et mespris en la foy chrestienne, et depuis, par la grace de Dieu, est retournée en lumière de vérité et à l'union de notre mère saincte Eglise, se doibt moult bien garder que l'ennemi d'enfer ne la reboute et face rencheoir en erreur et en dampnation. Pour ceste cause, Je, Jehanne, communément appelée *la Pucelle*, miserable pecheresse, après ce que j'ay congneu le laz d'erreur auquel je estois tenue, et que, par la grace de Dieu, suis retournée à nostre mère saincte Eglise, affin que on voye que non pas faintement, mais de bon cueur et de bonne voulenté, suis retournée à icelle, Je confesse que j'ay très-griefvement pechié, *en feignant mensongeusement* avoir eu revelations et apparitions de par Dieu, par les angles (*anges*) et saincte Katherine et saincte Marguerite ; en séduisant les âmes ; en créant (*croyant*) follement et legièrement; en faisant superstitieuses divinations; en blasphemant Dieu, ses saincts et ses sainctes ; en trespassant la loi divine, la sainte Escripture, les droicts canons ; en portant habit dissolu, difforme et deshonneste, contre la decence de nature, et cheveux rongnez en ront en guise d'homme, contre toute honnesteté du sexe de femme; en portant aussi armeures, par grant presumption, et desirant crueusement effusion de sang humain ; en disant que toutes ces choses j'y faict par commandement de Dieu, des angles (*anges*) et des sainctes dessusdictes, et que en ces choses j'ay bien faict et n'ay point mespris; en mesprisant Dieu et ses sacrements; en faisant séditions; en ydolastrant par adourer maulvais esprits et invocant iceulx. Confesse aussi que j'y esté scismatique, et par plusieurs manières ay erré en la foy; lesquelz crimes et erreurs, de bon cueur et sans fiction, Je, de la grace de Dieu nostre Seigneur, retournée à voie de vérité par la saincte doctrine et par le bon conseil de vous et des docteurs et maistres que m'avez envoyez, abjure, deteste, regnie, et du tout y renonce et m'en depars, et sur toutes ces choses devant dictes me soubmetz à la correction, disposition, amandement et totale determinacion de nostre mère saincte Eglise et de vostre bonne justice.

du second jugement, qui condamnait Jeanne à une prison perpétuelle. Elle demanda à être conduite, comme on le lui avait promis, dans une prison ecclésiastique. Plusieurs d'entre les assesseurs appuyèrent sa requête, *bien fondée*, disaient-ils, *puisqu'elle était condamnée par l'Église ;* mais l'évêque de Beauvais s'écria : « Ramenez-la à l'endroit où vous l'avez prise. » Ceci ne satisfit nullement les Anglais, et ils se retirèrent en menaçant Pierre Cauchon de leurs épées.

La Pucelle quitta ses vêtements d'homme dans l'après-midi, et les deux premiers jours elle se conduisit exactement comme on le lui avait prescrit. Le vice-inquisiteur l'exhorta à ne pas faire de rechute, sans quoi, lui dit-il, elle était perdue. Pierre Morice et quelques autres lui adressèrent les mêmes conseils, mais ils furent en grand danger d'être battus par les Anglais.

Pendant deux jours elle se soumit exactement aux

« Aussi je jure, voue et prometz à Monseigneur saint Pierre, prince des « apostres, à nostre saint Père le pape de Roume, son vicaire, et à ses « successeurs, et à vous Messeigneurs, Reverend Père en Dieu Monsei- « gneur l'evesque de Beauvais, et religieuse personne maistre Jehan le « Maistre, vicaire de Monseigneur l'inquisiteur de la foi, comme à mes « juges, que jamais, par quelque exhortement ou autre manière, ne re- « tourneray aux erreurs devant dictz, desquels il a pleu à Nostre-Sei- « gneur moy oster et delivrer, mais à tousjours demourray en l'union « de nostre mère saincte Eglise, et en l'obeissance de nostre sainct Père « le pape de Roume. Et cecy je dis, affirme et jure par Dieu le tout- « puissant et par ses saincts Evangiles. Et en signe de ce j'ay signé ceste « cédule de mon signe : *Jehanne* †. »

Et ce sont de pareilles lâchetés, des aveux à la fois si bas et si absurdes, qu'on eut l'infamie de faire signer, à son insu, par la Pucelle, ou de substituer, dans les procès-verbaux, à la cédule qu'elle avait signée par déférence pour les gens d'Église !...

obligations qui lui étaient imposées. On laissa, à dessein, son habit d'homme auprès d'elle; mais elle ne voulut pas le reprendre, quoiqu'elle en fût fortement tentée pour se soustraire aux indignes violences de ses gardiens, et même d'un seigneur anglais qui s'était introduit dans sa prison. Elle était plus étroitement enchaînée qu'auparavant, et l'on employait contre elle les traitements les plus odieux pour la jeter dans le désespoir. Le dimanche, fête de la Trinité, quant vint l'heure de son lever, elle dit à ses gardiens : *Defférez-moi, si me leveray*. A ce moment elle ne trouva plus ses vêtements de femme que ses gardiens avaient fait disparaître. Ils vidèrent le sac qui renfermait son costume masculin et jetèrent le vêtement sur son lit en lui disant : *Liève-toi*. Jeanne le repoussa en s'écriant : « *Messieurs, vous savez qu'il m'est deffendu; sans faulte je ne le prendray point.* » « Et néanmoins ne lui en voulurent bailler d'aultre. » Ce débat se prolongea jusqu'à l'heure de midi, « Finia-« lement, pour nécessité de corps, fut contrainte de « yssir dehors et prendre ledit habit. Et après qu'elle « fut retournée, ne lui en voulurent point bailler « d'aultre, nonobstant quelque supplication ou re-« queste qu'elle en feist. » On courut à l'instant avertir le comte de Warwick. « Elle est prise! » s'écria-t-il en apprenant cette nouvelle; et il fit aussitôt avertir l'évêque de Beauvais et les assesseurs de se rendre à la prison. Quelques-uns de ces derniers arrivèrent avant Pierre Cauchon; mais les Anglais, qui avaient moins de confiance en eux, ne voulurent pas les laisser entrer avant lui. Quand l'évêque fut introduit avec

toute sa suite et un grand nombre d'Anglais, il se fit beaucoup de tumulte dans la prison. Au milieu du bruit, un des assesseurs, nommé André Marguerie, fit entendre sa voix, et dit qu'il serait bon de s'enquérir d'elle pour quelle cause elle avait repris l'habit d'homme. Quelqu'un lui cria : *Taisez-vous, au nom du diable!* Et un Anglais leva sa hache pour en frapper Marguerie, qui s'enfuit, ainsi que plusieurs autres.

Sans vouloir écouter ses excuses, sans laisser mettre dans le procès-verbal qui fut dressé à cette occasion les outrages qu'on lui avait faits et la nécessité où elle avait été de changer de vêtements, sans s'arrêter à ses justes plaintes, Pierre Cauchon lui dit qu'il voyait bien qu'elle tenait toujours à ses illusions. Guillaume Manchon, qui, à l'époque où il déposait, était curé de Saint-Nicolas à Rouen, l'entendit répondre « que c'était pour la défense de sa pudicité; qu'elle « n'était pas en sûreté en habit de femme avec ses « gardes, qui avaient voulu attenter à sa pudicité. » Elle rappela alors en face à l'évêque et au comte de Warwick qu'elle leur avait plusieurs fois porté plainte de ces violences. Sans répondre à cette interpellation si directe et si saisissante, on lui objecta qu'elle avait abjuré et promis spécialement de ne point reprendre l'habit d'homme. On ne tarda pas à savoir qu'elle voulait, plus clairement encore, protester contre l'indignité de ses juges. *Instruit par quelques-uns,* porte le procès-verbal, que ladite Jehanne était revenue aux illusions de ses prétendues révélations qu'elle avait désavouées, Pierre Cauchon lui demanda perfidement si, depuis le jeudi, elle avait revu sainte Cathe-

rine et sainte Marguerite. « Avez-vous encore entendu « vos voix ? ajouta-t-il. — Il est vrai. Oui, les saintes « m'ont apparu de nouveau, et Dieu m'a fait connaître « par elles la grande pitié de l'abjuration que j'ai « faite pour sauver ma vie. Avant jeudi dernier elles « m'avaient avertie que j'agirais ainsi et que je ferais « ce que j'ai fait. Lorsque j'étais sur l'échafaud, elles « m'ont dit de répondre hardiment à celui qui prê-« chait, et je dis que c'est un faux prédicateur, parce « qu'il m'a accusée d'avoir fait des choses que je n'ai « pas faites. Depuis jeudi, les deux saintes m'ont dé-« claré que j'avais fait une grande faute. Enfin, tout « ce que j'ai dit et fait depuis jeudi dernier, je ne l'ai « fait et dit que par crainte du feu. Mais j'ai toujours « répondu la vérité dans le procès telle que je l'ai « sue. » En tenant note de ces paroles courageuses, le greffier Manchon, qui rédigeait le procès-verbal, ne put maîtriser un mouvement d'effroi, et à la marge du registre il écrivit ces mots : *Responsio mortifera* (réponse qui donne la mort). Jeanne ajouta : « C'est « contre la vérité que j'ai révoqué tout ce que j'ai pu « révoquer. J'aime mieux faire ma pénitence tout « d'un coup que de souffrir plus longtemps tout ce « que je souffre en prison. Au surplus, je n'ai « jamais rien dit ni rien fait contre Dieu et contre la « foi, quelque chose qu'on m'ait ordonné de révoquer. « Je ne comprends pas ce qu'il y avait sur le papier « qu'on m'a présenté, et je n'ai rien révoqué que « dans le cas que cette révocation plairait à Dieu. « Enfin, si les juges le veulent, je reprendrai l'habit « de femme, mais je ne ferai rien autre chose. » Les

juges terminèrent là cet entretien, dans la crainte que Jeanne ne changeât quelque chose à ce qu'elle venait de dire ; et, sans lui faire aucune représentation, sans lui déclarer que, la tenant pour relapse, ils allaient la remettre en jugement, ils fermèrent à la hâte leur procès-verbal par ces paroles : « Ce qu'ayant entendu, « nous nous sommes retirés pour procéder ultérieure- « ment ; » menaçant laconisme qui annonçait le dénoûment prochain de la longue tragédie dont Jeanne d'Arc était l'héroïne.

Tel fut le dernier interrogatoire de la Pucelle. « L'évêque de Beauvais, sortissant de la prison, advisa le comte de Warwick et grant multitude d'Angloys entour luy, auxquieulx, en riant, dit à haute voix intelligible : FAROWELLE! FAROWELLE! (*Farewell! Farewell!* Adieu! adieu!) qui signifie : Faites bonne chière! il en est fait. »

Cette simple visite des juges à Jeanne d'Arc tint lieu à ses persécuteurs de toutes les formes judiciaires. Il n'y eut ni procès préparatoire, ni nouvel interrogatoire, ni prestation de serment, ni signature, ni représentation, ni monition. Un seul procès-verbal, qui n'est pas ordonné en justice, que l'accusée n'a pas signé, où elle n'a pas parlé dans l'état d'une personne que la justice interroge et poursuit, compose toute cette instruction vraiment sans exemple.

Dès le lendemain, 29 mai 1431, les deux juges rassemblèrent dans la salle de l'archevêché quelques assesseurs de leur choix, et là, sur la simple lecture du procès-verbal dressé la veille, sans appeler l'accusée ou quelqu'un pour présenter ses défenses, ils ouvrirent

une délibération de laquelle dépendait la vie ou la mort de Jeanne. Conformément aux conclusions de l'évêque, et après une courte discussion, ils résolurent de la remettre à la justice séculière, c'est-à-dire de l'envoyer au supplice le lendemain. L'abbé de Fécamp, dont l'avis fut adopté par la majorité, tempéra la rigueur de cette conclusion en demandant que, préalablement, il fût donné à l'accusée une nouvelle lecture de la formule d'abjuration, en la lui expliquant et en lui faisant entendre la parole de Dieu, et que, dans tous les cas, elle ne fût livrée au juge séculier qu'avec la recommandation d'en agir envers elle avec douceur. Vaines tentatives, palliatifs impuissants par lesquels ces hommes faibles cherchaient à apaiser les murmures de leur conscience! Il se trouva pourtant deux assesseurs assez fanatiques ou assez pusillanimes pour repousser même cette stérile recommandation. Thomas de Courcelles et Isambard de La Pierre, plus conséquents, demandèrent, en outre, qu'on fît à l'accusée une dernière monition charitable pour le salut de son âme, et *qu'on lui expliquât qu'elle n'avait plus rien à espérer pour le salut de son corps*. L'évêque remercia l'assemblée, et, sans s'expliquer davantage, déclara qu'il allait être procédé ultérieurement contre Jeanne comme relapse, suivant droit et raison.

Bientôt la ville entière comprit, avec des émotions diverses, que cette fois l'heure dernière de Jeanne d'Arc avait irrévocablement sonné. La sentence qui la déclarait hérétique relapse était toute prête, et le prononcé de la justice séculière n'était plus, surtout dans les circonstances, qu'une vaine affaire de forme;

l'exécution devait suivre immédiatement, et le bûcher, déjà tout prêt avant que la sentence ne fût sortie de la bouche du juge, ne pouvait avoir tort deux fois (1).

Cependant, près de consommer leur crime, ses juges permirent que l'on adoucît les derniers moments de leur victime par les consolations religieuses qu'elle avait si ardemment et si inutilement sollicitées depuis le commencement de son procès. Peut-être espéraient-ils par là diminuer le poids du forfait dont ils allaient se charger; peut-être aussi obéissaient-ils, sans le savoir, à une volonté d'en haut.

Pierre Cauchon envoya vers elle, dès le point du jour, frère Martin l'Advenu, pour lui annoncer sa mort prochaine et l'exhorter au repentir et à l'aveu de ce qu'on appelait ses crimes.

« Le matin l'évêque de Beauvais envoya à Jeanne frère Martin l'Advenu pour luy annoncer sa mort prouchaine (elle était donc déjà condamnée de fait avant d'être jugée), et pour l'induire à vraye contrition et penitence, et aussi pour l'ouyr de confession; ce que ledit l'Advenu fist moult soigneusement et charitablement. » L'appariteur Jean Massieu et frère Jean Toutmouillé ou Toutmouille étaient présents; il paraît probable que celui-ci avait accompagné l'Advenu. « Et quant il (l'Advenu) annonça à la pauvre femme la mort de quoy elle devoit mourir ce jour-là, que ainsi ses juges le avoient ordonné et entendu, et oy (*ouï*) la dure et cruelle mort qui luy estoit prouchaine, commença à s'escrier dolo-

(1) *Vie de Jeanne d'Arc*, A. P. Lafontaine.

reusement et piteusement, se destendre et arracher les cheveulx. « Hélas! me traite-t-on ainsi horrible-« ment et cruellement qu'il faille que mon corps net « en entier, qui ne fust jamais corrompu, soit aujour-« d'huy consumé et rendu en cendres! Ha! j'aymerois « mieulx estre descapitée sept fois que d'estre ainsi « bruslée. Hélas! se j'eusse esté en la prison ecclé-« siastique, à laquelle je m'estois submise, et que j'eusse « esté gardée par les gens de l'Église, non pas par « mes ennemys et adversaires, il ne me fust pas si « miserablement mescheu, comme il est. Oh! j'en ap-« pelle à Dieu, le grant juge, des grans torts et ingra-« vances qu'on me faict. » — Elle se complaignoit merveilleusement en ce lieu des oppressions et violences qu'on lui avoit faictes en la prison..... »

Cependant, frère Martin l'Advenu l'ayant rappelée à elle-même, elle se disposa, avec sa piété et sa résignation ordinaires, à se confesser à lui. Elle se confessa deux fois avec une ferveur extrême, et réclama ensuite avec ardeur le sacrement de l'Eucharistie. Frère Martin fit transmettre par Massieu cette demande à l'évêque, qui, après avoir consulté quelques docteurs, renvoya l'appariteur avec cette parole : *qu'on pouvoit luy donner le sacrement de l'Eucharistie et toutes choses quelconques qu'elle demanderoit*. Ainsi Jeanne d'Arc ne fut point privée de cette consolation suprême. Quelques historiens modernes ont témoigné quelque surprise de cette condescendance des juges, mais ceux-ci ne firent que se conformer à la décrétale sur les hérétiques, où il est dit, en parlant des relaps : « S'ils se repentent après leur condamnation, et que les signes

de leur repentir soient manifestes, on ne peut leur refuser les sacrements de Pénitence et d'Eucharistie, autant qu'ils les demanderont avec humilité (1). »

Quelques instants après, Cauchon vint lui-même dans la prison. « Évêque, lui dit-elle en le voyant, je « meurs par vous. — Ah! Jehanne, lui répondit-il, « prenez-en patience. Vous mourez parce que vous « n'avez tenu ce que vous aviez promis et que vous « estes retournée à vostre premier maléfice. — *Hélas!* « *si vous m'eussiez mise aux prisons de cour d'Église,* « *et rendue entre les mains des concierges ecclésiastiques* « *compétents et convenables, cecy ne me fust pas advenu*... « POURQUOI JE APPELLE DE VOUS DEVANT DIEU! »

En apercevant Pierre Morice, l'un des assesseurs en qui elle avait cru démêler quelque intérêt pour son sort, elle lui dit : Ah! maître Pierre, où serai-je au« jourd'hui? — N'avez-vous pas bonne espérance en « Dieu? répondit-il. — Oui, reprit-elle; et, Dieu ai« dant, j'espère bien aller en paradis. »

A neuf heures du matin Jeanne monta dans la lugubre charrette dans la cour du château. Elle portait un habit de femme. A ses côtés étaient assis frère Martin l'Advenu, son confesseur, et l'appariteur Jean Massieu. Le bon frère Isambard était aussi auprès d'elle, et il ne la quitta qu'au dernier moment. Plus de huit cents Anglais, armés de haches, de lances et d'épées, l'escortaient. Personne, au milieu de cette garde terrible, ne put lui adresser la parole, excepté son confesseur et l'appariteur du tribunal.

(1) *Sextus decretalium*, lib. V, tit. I, cap. IV.

Tandis que le convoi s'avançait ainsi, par les rues de Rouen, vers le lieu du supplice, un homme se fit jour au milieu de la masse des farouches Anglais avec tant d'empressement et d'inquiétude qu'on eût pu croire que le bûcher allait s'allumer pour lui, et non pour la Pucelle : c'était Nicolas l'Oyseleur. Il parvint à traverser la foule et s'élança sur la charrette pour demander pardon à Jeanne du grand tort qu'il lui avait fait. Mais les Anglais, irrités au plus haut point de cet éclatant repentir d'un homme qui était auparavant leur âme damnée, dirigèrent contre lui leurs armes, et ils l'eussent immolé à leur rage si Warwick, pour le sauver, ne lui avait ordonné de quitter la ville à l'instant. Or Jeanne, durant le trajet, faisait entendre des lamentations pieuses et recommandait dévotement son âme à Dieu et aux saints. « La Pucelle, disent les témoins oculaires, *se clamissoit si piteusement à Dieu,* elle lui recommandoit si bien son âme, elle invoquoit les saincts avec tant de ferveur, que les assistants (il s'agit sans doute des Français) pleuroient à chaudes larmes (1). » Ainsi la pauvre fille, que la religion soutenait sans la rendre insensible, laissait naïvement éclater ses angoisses et ses regrets de la vie. Sa jeunesse, les pleurs qui baignaient son visage provoquaient partout l'attendrissement sur ses pas. Nicolas de Houppeville, qui la vit ainsi sortir du château, en fut tellement saisi qu'il n'eut pas la force d'aller prendre place sur le lieu du supplice. Il y avait des moments où il semblait qu'elle ne pouvait accepter

(1) Déposition de Jean Massieu.

comme inévitable le sort qui l'attendait. Les citoyens de Rouen eux-mêmes semblaient s'associer à cette pensée, et les chroniques attestent que « c'estoit le bruit commun qu'on faisoit grant injustice à ladicte Jehanne. » Lorsque le fatal cortége eut atteint la place du Vieux-Marché (1), c'est-à-dire le lieu du supplice : « Rouen ! Rouen ! mourray-je icy? » s'écriait Jeanne. Et la ville fidèle que la victime semblait appeler à son secours se taisait, comprimée par la soldatesque d'outre-mer, et n'osait se lever pour arracher à la plus horrible mort celle qui allait périr pour la nationalité française.

Le lieu de l'exécution était déjà encombré par la foule. Comme au cimetière de Saint-Ouen, trois échafauds y avaient été élevés, l'un pour les juges, le second pour les prélats et les hommes de distinction, le troisième, près du bûcher, pour Jeanne d'Arc. Un grand nombre de personnages considérables, tant anglais que français, étaient là présents, parmi lesquels Pierre Cauchon et Jean le Maistre, avec onze assesseurs du tribunal.

Nicolas Midy, alors chargé d'adresser à la Pucelle ce que les grosses judiciaires appellent « une admonition salutaire, » commença un sermon sur ce texte des livres saints : « Quand un membre souffre, les au- « tres souffrent de même. » Il dit, d'après le témoignage de Jean Moreau, que l'Église avait déjà pardonné une fois à Jeanne, mais que maintenant elle était obligée de la repousser et ne pouvait la protéger davan-

(1) Aujourd'hui la place de la Pucelle.

tage. « Oyt la Pucelle le sermon tout au long, » avec une grande patience et « moult paisiblement. » Le prédicateur termina par les paroles suivantes : « Je-« hanne, allez en paix : l'Eglise ne peut plus vous dé-« fendre et vous laisse en la main séculière. » Un moment après , nonobstant le vœu des assesseurs, et au lieu de lire l'acte d'abjuration, Pierre Cauchon exhorta la Pucelle à exciter au fond de son âme un véritable repentir de ses fautes, et surtout à suivre les conseils et les exhortations de son confesseur. Dès ce moment, Jeanne, renonçant à la vie et associant son sacrifice aux souffrances de Jésus-Christ, ne songea plus qu'au salut de son âme. Se jetant à genoux, les mains jointes, elle se mit à adresser à Dieu les prières les plus ferventes, « montrant, dit un témoin oculaire dans un naïf langage, de grants signes et évidences de sa contrition, pénitence et ferveur de foi, tant par les piteuses et dévotes lamentations et invocations de la très-saincte Trinité, de la glorieuse Vierge Marie, et de tous les benoists saincts du paradis, en nommant expressément sainct Michel, saincte Catherine et saincte Marguerite. Elle demanda ensuite humblement pardon à tous ceux qu'elle auroit offensés, de quelque rang, condition et parti qu'ils soient, requérant les prières des assistants, et enfin déclarant qu'elle pardonnoit tout le mal qu'on lui avoit fait. Elle persévéra et continua très-longue espace de temps, comme d'une demye-heure, et jusques à la fin fit sa régraciacion, ses prières et lamentacions moult noblement et dévostement.... » Cette invocation faite à haute voix, avec tant de contrition, de

résignation, de foi et d'abandon à la volonté de Dieu, arracha des larmes et des sanglots à presque tous les témoins de ce lamentable spectacle. Le cardinal de Winchester et un grand nombre d'Anglais « furent contraincts plourer et en avoient grant compacion. » Jean de Mailly, évêque de Noyon, et quelques autres du clergé de France descendirent de l'échafaud et s'éloignèrent en fondant en larmes.

L'évêque de Beauvais donna lecture de la sentence qui la déclarait relapse et l'abandonnait au bras séculier. Il y était dit « que ceste femme n'avoit jamais renoncé à ses erreurs et à ses crimes abominables; que s'étant cachée, par une malice diabolique, sous une apparence de changement, de pénitence, elle estoit tombée dans des blasphesmes plus damnables encore que les précédens. » Abandonnée des hommes, prête à subir une condamnation inique et n'espérant plus qu'en Dieu, Jeanne promena autour d'elle un regard désolé et résigné. En ce moment suprême J. Massieu et frère Isambard ne l'abandonnèrent point. Elle demanda une croix pour se fortifier dans cette dernière lutte; un Anglais compatissant s'empressa de lui en faire une et de la lui donner. Elle la prit très-respectueusement et la fixa dans sa robe sur sa poitrine. « Et quant elle fut délaissée par l'Église, celluy qui parle estoit encore avec elle. Et à grande dévocion demanda à avoir la croix; et, ce oyant, un Angloys qui estoit là present en feit une petite de boys, du bout d'un baston, qu'il luy bailla; et devotement la reçut et la baisa, en faisant piteuses lamentacions et recognicions à Dieu nostre Redempteur, qui

avoit souffert en la croix pour nostre rédempcion ; de laquelle croix elle avoit le signe et la répresentacion, et mit icelle croix en son sein, entre sa chair et ses vestements. Et oultre demanda humblement à celluy qui parle qu'il luy feist avoir la croix de l'église, affinque continuellement elle la peust veoir jusque à la mort (1). » Non contente de presser ainsi le signe sacré sur son cœur, elle voulut avoir devant les yeux l'image du Sauveur, et demanda humblement à Massieu « qu'il luy feist avoir la croix de l'église, afin que continuellement elle la peust veoir jusques à sa mort ; et Massieu fit tant que le clerc de la paroisse Saint-Sauveur la lui apporta ; laquelle apportée elle l'embrassa moult étroitement et longuement, et la détint jusques à ce qu'elle fust lyée à l'attache (2). »

Cependant ceux des Anglais auxquels le fanatisme de l'orgueil national et de la vengeance avaient fait des cœurs de bronze cherchent à combattre l'émotion générale par des rires insultants. Furieux de voir cette scène se prolonger, ils pressent le moment du supplice. *Aucuns des capitaines* demandent qu'on la livre enfin entre leurs mains, criant à Massieu, « qui à son « entendement la réconfortoit sur l'échafaud : *Com-* « *ment, prestre, nous ferez-vous ici disner?* » Enfin, ne pouvant modérer plus longtemps leur féroce impatience, sans avoir la pudeur d'attendre que les juges séculiers eussent même prononcé un simulacre de sentence, les soldats anglais demandèrent qu'on leur livrât la victime et crièrent avec de grosses menaces à

(1) Elle fit la même demande à frère Isambard.

(2) Dépositions de Jean Massieu et de frère Isambard.

l'appariteur qui la fortifiait sur l'échafaud de se retirer. Après cette violente démonstration ils la remirent au bourreau en lui disant : « fais ton office! »

Deux sergents s'approchèrent alors de Jeanne pour la faire descendre de l'échafaud où elle était montée. Elle embrassa la croix une dernière fois, fit un dernier salut d'adieu aux assistants et descendit, accompagnée de frère Martin l'Advenu. Quelques Anglais se précipitèrent sur elle avec rage et la traînèrent sur le bûcher. Cependant elle ne cessait d'invoquer le nom de Jésus d'une voix lamentable, et elle s'écriait douloureusement : « Ah! Rouen! Rouen! seras-tu ma dernière « demeure? » Ces plaintes retentirent aux oreilles des juges comme l'arrêt de leur propre condamnation, et ils se hâtèrent, pleins d'horreur, de quitter le lieu du crime.

Lorsque Jeanne fut arrivée au pied du bûcher, on ceignit sa tête d'une mitre ignominieuse. « Et estoient « escripts en la mitre qu'elle avoit sur la teste les mots « qui s'ensuyvent : HÉRÉTIQUE, RELAPSE, APOSTATE, « YDOLASTRE. Et en ung tableau devant l'eschaffault « estoient escripts ces mots : JEHANNE, QUI S'EST FAIT « NOMMER LA PUCELLE, MENTERESSE, PERNICIEUSE, ABU- « SERESSE DE PEUPLE, DIVINERESSE, SUPERSTITIEUSE, BLAS- « PHEMERESSE DE DIEU, MALCRÉANT DE LA FOY DE JHÉ- « SUCRIST, VANTERESSE, YDOLASTRE, CRUELLE, DISSOLUE, « INVOCATERESSE DE DÉABLES, SCISMATIQUE ET HERE- « TIQUE. » Alors Jeanne monta sur le bûcher, où elle fut liée à « une estache qui estoit sur l'échaffaud. » A côté d'elle se tenait le frère Martin l'Advenu, qui semblait ne pas voir les flammes dont la victime

était entourée. Jeanne, dans cette heure d'angoisse, plus occupée de lui que d'elle-même, remarquant que le feu gagne, l'avertit de descendre bien vite. Toutefois elle lui demanda pour grâce dernière de se placer au bas de l'échafaud, « et de tenir la croix « eslevée tout droit devant ses yeux jusques au pas de « la mort, afin que la croix où Dieu pendist fust en sa « vie continuellement devant sa vue... » Ce qu'il fit.

A cet instant Pierre Cauchon s'approcha d'elle encore une fois. Jeanne, qui avait pardonné à tous ses ennemis, dit au juge ces dernières paroles : « Evesque ! « je meurs par vous ; car se m'eussiés baillée à garder « aux prisons de l'Église, je ne fusse pas icy. » Quant à ses révélations, elle ne voulut jamais les révoquer et y persista jusqu'à la fin. « Toujours jusqu'à la fin de sa vie, d'après la déposition de frère Martin l'Advenu, elle maintint et assura que les voix qu'elle avoit eues estoient de Dieu, et que, quoi qu'elle eust faict, elle l'avait faict par ordre de Dieu, et ne croyoit point par lesdictes voix avoir esté trompée. » Aussi, avec le profond sentiment qu'elle avait de son innocence et de l'iniquité de ses juges, s'écriait-elle, en jetant autour d'elle un regard douloureux : « Ha, Rouen ! j'ay grant « paour que tu ne ayes à souffrir de ma mort ! » Tous ceux qui entendirent la Pucelle, en présence des flammes, protester de son innocence, et qui la virent, à peine âgée de dix-neuf ans, dans la fleur de sa vie, affronter avec un si héroïque courage cette mort horrible, Français et Anglais, juges et peuple, furent saisis d'une immense compassion. L'évêque de Thérouenne se faisait remarquer entre tous par sa profonde

douleur. Un des assesseurs, Jean Fabry, évêque de Démétriade, déposa plus tard « qu'il ne croyoit pas « qu'il y eust au monde un seul homme dont le cœur « fust assez dur pour, s'il eust esté present, ne pas « estre ému jusqu'aux larmes. » Lui-même ne put supporter ce lamentable spectacle et il s'en alla. Seuls, quelques Anglais continuaient d'insulter à la victime par des outrages et par d'odieux éclats de rire. Implacable autant que fidèle, l'histoire doit en mentionner le souvenir.

Cependant cette agonie ne pouvait se prolonger davantage, et le feu fut mis au bûcher. Or, quand le bourreau eut allumé les matières combustibles et que Jeanne vit s'élever la flamme, elle s'écria à haute voix : « Jhésus ! » Mais le bûcher était si haut que le feu ne monta qu'avec peine et lentement autour de l'infortunée. Le bourreau lui-même, qui eût volontiers abrégé ses souffrances, fut pris d'une grande pitié. « Et, ainsi que rapportoit ledict exécuteur, il ne la povoit bonnement ne facilement expédier, ne atteindre à elle ; de quoy il estoit fort marry... Il avoit grant compacion de la forme et cruelle manière par laquelle on la faisoit mourir. »

Au moment fatal, au moment des dernières défaillances, la fumée et les flammes entourèrent la Pucelle de tous côtés ; elle demanda encore qu'on lui jetât de l'eau bénite, puis elle invoqua une dernière fois le secours de l'archange Michel et des autres saints, et remercia Dieu de toutes les grâces dont il l'avait comblée. Enfin, le feu étant devenu maître de son corps, elle pencha sa tête mourante, en criant d'une voix assez

haute et assez intelligible pour être entendue de tous les assistants : *Jésus ! Jésus ! Jésus* (1) ! « Et fust bientost estainte (étouffée). »

Près du bûcher se tenait un Anglais qui « merveilleusement la haïssoit, » et qui avait juré de porter de ses propres mains du bois pour brûler l'ennemie maudite de son pays. Au moment où il allait accomplir son cruel serment, il entendit le dernier cri de la victime. Ses sens l'abandonnèrent aussitôt, et, frappé de terreur, il tomba à terre sans connaissance. On fut obligé de l'emporter, et il ne revint à lui qu'après avoir bu du vin. Le même jour cet homme se confessa à frère Isambard, et déclara « qu'il avoit erré grandement et qu'il se repentoit de ce qu'il avoit faict contre ladicte Jehanne, laquelle il tenoit pour une bonne femme (2). » Il ajouta qu'il avait cru voir, « en l'esmission de l'esprit de Jehanne, une colombe blanche sortir du buscher. » Beaucoup d'autres racontaient avoir vu le nom de Jésus écrit au milieu des flammes.

Quand Jeanne fut morte, les Anglais firent retirer le feu pendant quelque temps, pour que le peuple fût bien assuré qu'elle n'était plus de ce monde et qu'on ne dît pas qu'elle avait échappé d'une manière miraculeuse. « Et quand ils l'orent assez et à leur gré veue toute morte, liée à l'estache, le bourrel remist le feu grant sur la povre Jehanne, qui tantost fut

(1) Frère Isambard, qui aussi lui ne l'avait pas quittée un seul instant, « dict en oultre qu'elle estant dedans la flambe, oncques ne cessa jusques « en la fin de résonner, confesser à haulte voix le saint nom de Jhesus, « en implorant et invocant sans cesse l'ayde des saincts et sainctes du « paradis. »

(2) Seconde déposition d'Isambard de La Pierre.

toute comburée, et os et chair mis en cendres. » Et toutefois il arriva un merveilleux événement. Quelque quantité d'huile, de soufre et de charbon, que le bourreau amassât sur le cœur et les entrailles de la Pucelle, le feu ne parvint pas à consumer ces parties de son corps ; « de quoy ledict bourrel estoit autant étonné comme d'un miracle tout évident. » Beaucoup dirent « qu'elle était morte comme une martyre. » Plusieurs ajoutèrent « que tout ce qu'on avoit faict contre ladicte Jehanne avoit esté faict en haine du roy, *pour l'infamer*. » Jean Tressart, secrétaire du roi d'Angleterre, dit, en revenant tristement de l'exécution : « Nous « sommes tous perdus, car une saincte personne a été « arse. » Le bourreau lui-même, pressé par une grande angoisse, se rendit dès ce jour, comme un désespéré, auprès du frère Martin l'Advenu ; il craignait que Dieu ne lui pardonnât jamais ce qu'il avait fait à une vierge si sainte, et le repos ne rentra dans son âme qu'après qu'il se fut confessé au même religieux. Le peuple, tout comprimé qu'il pût être par les soldats anglais, se hasardait à faire entendre des plaintes et des murmures ; il disait « que la justice avoit été moult offensée, qu'on avoit mal jugé. » Les jurisconsultes s'indignaient de ce que la puissance séculière eût osé, sans prononcer une sentence en bonne forme, faire périr une accusée par l'horrible supplice du feu. D'après les témoignages contemporains, le notaire Manchon fut tellement ému de ce supplice que pendant un mois il en resta terrifié. « Jamais ne ploura tant pour chose qui lui advinst, et par ung mois après ne s'en povoit bonnement apaiser. » Maître Jean de l'Espée, cha-

noine de Rouen, dit, en fondant en larmes, à Jean Riquier, qui se trouvait à côté de lui : « Plust à Dieu que mon âme fust dans le même lieu où je crois l'âme de ceste femme estre en ce moment! » Quant aux Anglais, au lieu de se repentir et d'ouvrir les yeux à l'évidence, ils continuaient à poursuivre de leurs calomnies la mémoire de leur victime; dans ce but ils multipliaient les mensonges juridiques et adressaient aux souverains de la chrétienté, comme aussi aux prélats, ducs, comtes, *nobles hommes* et cités du royaume de France, des manifestes, en français et en latin, destinés à justifier l'abominable procédure des juges de Rouen; mais ces iniques publications ne parvinrent pas à effacer l'horreur qu'avait répandue dans le monde le supplice immérité de Jeanne d'Arc, la vierge envoyée de Dieu, la libératrice de la France.

Les misérables qui avaient servi d'instruments à la haine de l'Angleterre n'échappèrent point à la justice de Dieu. Dépouillé de son évêché par Charles VII, et assez mal dédommagé par celui de Lisieux, Pierre Cauchon mourut subitement, le 18 octobre 1432, et cette fin imprévue fut regardée comme un châtiment du Ciel. Quant à son complice, le faible et lâche Jean le Maître, vice-inquisiteur, lorsque plus tard on songea à le mettre en jugement, il fut impossible de le découvrir; on ignore comment il avait terminé sa vie misérable. Le promoteur d'Estivet, qui, pendant le cours du procès, n'avait cessé de proférer les plus grossières injures contre la Pucelle, fit une fin digne de lui; un jour, à la porte de Rouen, on le trouva mort sur le fumier. L'Oiseleur, qui s'était rendu à Bâle

comme pour fuir le théâtre de ses crimes, mourut subitement dans une église. Le jour même du supplice et de la mort de Jeanne d'Arc, Nicolas Midy, qui l'avait calomniée dans une dernière harangue, fut frappé de la lèpre et en mourut. Quelques jours après, l'abbé de Jumièges alla aussi paraître devant le Juge éternel, qui pèse dans la balance de la vérité la justice des hommes, et on remarqua, non sans crainte, que tous ceux qui avaient pris part à cette grande iniquité avaient terminé leurs jours par une mort honteuse.

Et ici encore qu'il nous soit permis d'anticiper sur les événements et de dire quelques mots du procès de révision grâce auquel fut réhabilitée la glorieuse mémoire de la Pucelle d'Orléans.

La justice qui avait été refusée à Jeanne d'Arc pendant sa vie devait lui être accordée après sa mort. Charles remplit ce devoir sacré, qu'il avait négligé si longtemps. S'il avait fait avant la condamnation ce qu'exigeaient de lui l'honneur et la reconnaissance, il eût peut-être sauvé celle à qui il devait sa couronne et qui portait des chaînes pour lui. Désormais il ne lui restait plus qu'à rétablir la mémoire de sa libératrice. L'enquête qu'il ordonna fut conduite avec tant de conscience et une si sévère impartialité qu'il ne s'est trouvé personne, pas même chez les ennemis les plus acharnés de la Pucelle, qui ait osé l'attaquer. Les juges eux-mêmes ont conservé les actes, afin que la postérité pût s'assurer de ses propres yeux, dans une affaire si importante, qu'ils n'avaient eu en vue que la vérité et la justice.

La première audition de témoins eut lieu à Rouen,

en 1449, par ordre du roi, dès que la place fut rentrée en son pouvoir. Le cardinal archevêque, mû par les plaintes réitérées des bourgeois sur l'iniquité qui avait souillé leur ville, ordonna un second interrogatoire. En 1455, le pape Calixte III, sur la prière des parents de Jeanne d'Arc, adressa à l'archevêque de Reims, aux évêques de Paris et de Coutances, ainsi qu'à l'inquisiteur, un bref dans lequel il les chargeait d'examiner le procès, d'écouter les deux parties et de prononcer d'après le droit et la justice.

Le 17 novembre 1455, la mère de Jeanne d'Arc, accompagnée des frères et de plusieurs parents de la victime, se présenta, les yeux en larmes, devant les juges, demandant humblement justice pour son enfant innocente qu'elle avait élevée dans la crainte de Dieu, et que les ennemis, par haine contre le roi, avaient condamnée et exécutée comme hérétique, contrairement à la conscience et à l'équité. Alors commença l'enquête, et l'on entendit les témoins à Rouen, à Lyon, à Domremy, à Orléans et à Paris, tant sur la vie et les actes de la Pucelle que sur son procès et sa mort. Les dépositions, au nombre de cent quarante-quatre, conservées jusqu'à ce jour, proviennent des plus nobles princes, des plus célèbres capitaines et des plus braves chevaliers de la France, aussi bien que des pauvres paysans de Domremy. Les actes réunis furent soumis aux premiers savants et jurisconsultes par les juges eux-mêmes, qui, s'étant adjoint un conseil de docteurs, examinèrent ensuite de nouveau toute l'affaire et prononcèrent après une mûre délibération. L'iniquité du procès entier devint manifeste à leurs yeux; ils

virent tout ce qui avait été omis, falsifié, retranché et ajouté ; comme on avait effrayé l'accusée par les menaces et la violence, et comme on l'avait maltraitée de toutes manières, sans observer aucune des plus simples règles de la justice. Aussi déclarèrent-ils que tout ce procès était nul. Quant aux apparitions de la Pucelle, ils décidèrent que, si l'on s'en rapportait aux signes qui doivent accompagner de pareilles révélations pour être jugées véritables, celles de Jeanne étaient d'une nature telle qu'il n'y avait pas de motifs légitimes de les rejeter. Sa vie pieuse et irréprochable, son vœu de virginité fidèlement gardé, le malheur extrême de la France, qui avait si grand besoin du secours de Dieu, étaient autant de raisons de croire à la réalité de ses apparitions et à la vérité de sa mission divine. En outre, ses prédictions sur des choses futures et humainement impossibles à prévoir s'étaient accomplies de manière qu'elles ne pouvaient avoir été inventées. Enfin elle s'était réellement soumise à l'Église, et l'abjuration qu'elle avait faite lui avait été arrachée par tromperie (1).

Le 7 juillet 1456, dans une assemblée solennelle, en présence de la mère et des frères de Jeanne, dans le palais épiscopal de Rouen, l'archevêque de Reims prononça la sentence de réhabilitation. Il rendit compte de toute la marche suivie dans la nouvelle enquête, exposa les motifs du nouveau jugement, et déclara que, les douze articles qui formaient la base du premier procès étant faux, calomniateurs, frauduleuse-

(1) *Vie de Jeanne d'Arc*, par Guido Gœrres, trad. de M. Léon Boré.

ment arrangés et contraires aux déclarations de l'accusée elle-même, étaient cassés par la justice comme nuls et sans valeur. Nous donnerons seulement la conclusion de cet arrêt d'une si haute importance.

« Ayant imploré le secours du Ciel, afin que notre « jugement émane de Dieu même, qui pèse les es- « prits, qui est le seul juge véritable et le seul instruit « de la réalité des révélations, de ce Dieu dont l'esprit « souffle où il veut, qui choisit quelquefois les faibles « pour confondre les puissants, et qui, n'abandon- « nant pas ceux qui espèrent en lui, vient les secourir « dans le malheur et dans les tribulations;

« Ayant délibéré mûrement, tant sur les préliminaires « de l'affaire que sur la décision de la cause, avec « des personnes habiles et remplies de probité; vu « leurs solennelles délibérations dans leurs traités, et « ayant eu leur avis, tant de vive voix que par écrit, « par lesquels ils ont estimé que les faits de la défunte « sont dignes d'admiration plutôt que de condam- « nation, que tout ce qui a été fait contre elle est vi- « cieux au fond et dans la forme, nous déclarons les « douze articles susdits infidèlement, calomnieuse- « ment, frauduleusement et malicieusement extraits « des déclarations de Jeanne, éloignés de la vérité, « faux dans plusieurs points, afin d'entraîner les dé- « libérants dans un autre avis que celui qu'ils au- « raient embrassé, enfin coupables d'ajouter des cir- « constances qui ne sont pas contenues dans lesdites « déclarations, et d'en altérer plusieurs autres. En « conséquence, nous les cassons comme faux, calom- « nieux, pleins de dol, non conformes aux déclara-

« tions de Jeanne, et les condamnons à être judiciai-
« rement lacérés. »

Cette pièce du procès de condamnation ainsi jugée et à jamais proscrite d'une instruction dont elle était l'unique base, il restait encore à prononcer sur les deux jugements rendus contre Jeanne d'Arc, c'est-à-dire sur le fond même de l'affaire. C'est ce que font les juges par un second arrêt dont la teneur suit.

« Vu tout ce qui est au procès; vu principalement
« les deux jugements rendus contre Jeanne d'Arc,
« dont le premier est qualifié de jugement de *charte*,
« parce qu'il la condamne à une prison perpétuelle;
« l'autre, jugement de *rechute,* parce qu'il la con-
« damne comme relapse;

« Considérant d'abord : 1° la qualité des juges;

« 2° La manière dont Jeanne était détenue;

« 3° Les récusations de ses juges;

« 4° Ses soumissions à l'Église;

« 5° Les appels et réquisitions multipliés par lesquels
« elle a soumis au pape et au saint-siége ses actions
« et ses discours, et très-instamment requis plusieurs
« fois que le procès fût envoyé en entier au pape;

« 6° Considéré que l'abjuration insérée au procès
« est fausse; que celle qui a eu lieu était l'effet du
« dol; qu'elle a été arrachée par la crainte en pré-
« sence du bourreau et du bûcher, et par conséquent
« tortionnaire et imprévue, et que de plus elle n'a
« pas été comprise par Jeanne d'Arc;

« Vu enfin les traités des prélats et docteurs de
« droit divin et humain concluant tous à l'injustice
« et à la nullité du procès;

« Tout considéré et n'ayant que Dieu en vue, les « juges prononcent que le procès, l'abjuration et les « deux jugements rendus contre Jeanne contiennent « le dol le plus manifeste, la calomnie et l'iniquité, « avec des erreurs de droit et de fait; et, en consé- « quence, le tout est déclaré nul et invalide, ainsi que « tout ce qui s'en est suivi, et, en tant que de besoin, « est cassé et annulé comme n'ayant ni force ni vertu. « En conséquence, Jeanne, les demandeurs et leurs « parents sont déclarés n'avoir encouru aucune note « ni tache d'infamie à leur occasion, dont en tout « événement ils sont entièrement lavés et déchar- « gés. »

Le surplus du dispositif concerne les réparations dues à la mémoire d'une accusée innocente, condamnée et suppliciée injustement; voici en quoi elles consistent :

« 1° Le jugement que l'on rend sera solennellement « publié dans la ville de Rouen.

« 2° Il y sera fait en outre deux processions solen- « nelles : la première à la place Saint-Ouen, où s'est « passée la scène de la fausse abjuration ; la seconde, « le lendemain, au lieu même où, par une cruelle « et horrible exécution, les flammes ont étouffé et « brûlé Jeanne d'Arc.

« 3° Il y aura une prédication publique dans les « deux endroits.

« 4° Il sera placé une croix au lieu de l'exécution, « en souvenir perpétuel.

« 5° Enfin il sera fait, dans toutes les villes du « royaume et dans tous les lieux remarquables que

« les juges eux-mêmes jugeront à propos de déter-
« miner, une notable publication du jugement inter-
« venu (pro futura memoria). »

Ainsi fut placée sur son cénotaphe, comme le signe réparateur de la justice, la croix devant laquelle elle avait prié dans son enfance, qu'elle avait portée au milieu des batailles, et dont ses regards ne s'étaient détachés qu'au moment où ils avaient été fermés par la mort (1).

Revenons sur nos pas et mentionnons les événements politiques qui s'accomplirent en France à la suite du supplice immérité de Jeanne d'Arc.

Nos pères attachaient une importance considérable à la cérémonie du sacre, et, selon leurs pieuses croyances, l'onction sainte était nécessaire pour légitimer et confirmer les droits du souverain. Dès que Charles VII eut été couronné à Reims, le duc de Bedford résolut de faire couronner dans la même ville le jeune Henri de Lancastre. Déjà ce prince avait été sacré à Westminster, dans sa huitième année (1429); mais, pendant dix-huit mois, la pénurie du trésor anglais n'avait pas permis de renouveler en France la splendide cérémonie destinée à inaugurer son véritable règne. La ville de Reims était d'ailleurs rentrée au pouvoir des Capétiens, et il fallait la reconquérir si l'on voulait y conduire Henri VI. A la fin on décida que le couronnement de ce prince aurait lieu à Paris. Henri VI, suivi des chefs de la noblesse anglaise et de trois mille chevaux, quitta Pontoise et se dirigea

(1) *Vie de Jeanne d'Arc*, par Guido Gœrres, trad. de M. Léon Boré.

vers la capitale de la France. Arrivé à Saint-Denis le 15 décembre 1431, il y fit halte et y passa la nuit. Le lendemain, 16 décembre, vers neuf heures du matin, il continua sa route. « Et alors, disent les chroniques contemporaines, vinrent à l'encontre de lui, jusques à la Chapelle d'entre Paris et Saint-Denis, messire Simon Morier, prévôt de Paris, pour lui faire révérence et honneur, et plusieurs autres, tous vêtus de satin vermeil et chaperons de bleu, avec lesquels étoient grand nombre des plus notables bourgeois de la ville de Paris, vêtus et affublés de vermeil. Et après qu'ils eurent fait la révérence, vinrent au-devant dudit roi les neuf preux à cheval, chacun armé des armes à lui appartenant.

« Et après vinrent le chevalier du guet, le prévôt des marchands, avecque eux les officiers de la cour, tous vêtus de pers et chaperons vermeils. Et un petit après en suivant vint maître Philippe de Morvillier, premier président, en habit royal, et tous les seigneurs de parlement, vêtus de longs habits de vermeil.

« Et après suivoient les seigneurs de la chambre des comptes, les gens des finances, les maîtres des requêtes et les secrétaires, et avoient robes vermeilles. Et ainsi, comme ils venoient l'un après l'autre, chacun selon son état, ils faisoient au roi la révérence et aux seigneurs étant avecque lui ; et, quant est du commun, il y en avoit sans nombre.

« Et quand le roi vint à l'entrée de la porte Saint-Denis, les armes de la ville y étoient si grandes qu'en la nef d'icelles armes y avoit six hommes, l'un en guise d'un évêque ; le second, l'Université ; le tiers, les bour-

geois, et les trois autres étoient comme sergents, lesquels, à l'entrée de ladite porte, présentèrent au roi trois cœurs vermeils, dont au premier avoit deux coulombs, et au second de petits oiselets qu'ils laissèrent voler par-dessus le chef du roi, et le tiers cœur étoit plein de violettes et autres fleurs qu'ils jetèrent sur les seigneurs. Et là tantôt le prévôt des marchands et lesdits échevins apportèrent un ciel d'azur semé de fleurs de lys d'or, et le mirent et portèrent tout parmi la ville par-dessus le roi. Si avoit au poncelet Saint-Denis un échafaud sur lequel étoit comme une manière de bois, où étoient trois hommes sauvages et une femme, qui ne cessèrent de combattre l'un contre l'autre tant que le roi et les seigneurs fussent passés. Et avoit dessous ledit échafaud une fontaine jetant hypocras, et trois seraines dedans; et étoit ledit hypocras abandonné à chacun. Et, depuis le poncelet en tirant vers la seconde porte de la rue Saint-Denis, avoit personnages, sans parler de la nativité Notre-Dame, de son mariage et de l'adoration des trois rois, des Innocents et du bon homme qui semoit son blé; et furent ces personnages très-bien joués. Et sur la porte Saint-Denis fut jouée la légende saint Denis, qui fut volontiers vue des Anglois.

« En outre, devant les Innocents avoit une manière de forêt en la rue, dedans laquelle avoit un cerf vif. Et quand le roi passa devant, on fit courre ledit cerf et des chiens et veneurs; après fut grand'pièce chassée à force, et se vint rendre emprès les pieds du cheval du roi, lequel roi lui fit sauver la vie.

« Et à l'entrée de la porte du Châtelet avoit encore

un échafaud sur lequel avoit en personnage un petit enfant en semblance de roi, vêtu de fleurs de lys, deux couronnes sur son chef; et à côté dextre étoit en son personnage le duc de Bourgogne et le comte de Nevers, qui lui présentoient l'écu de France, et au côté senestre le duc de Bedford, son oncle, et les comtes de Warwick et de Salsebery, qui lui présentoient l'écu d'Angleterre. Et étoient tous vêtus, par personnages, des cottes d'armes des dessusdits seigneurs. Et de là s'en alla au palais, où lui furent montrées les saintes reliques et à ceux qui étoient avecque lui; et puis fut mené en l'hôtel des Tournelles pour prendre son repas. Et quand il eut dîné, il alla voir la reine, sa grand'mère, à l'hôtel de Saint-Pol. Et le lendemain fut mené au bois de Vincennes, où il fut jusques au quinzième jour du mois de décembre, qu'il retourna au palais. Et le dix-septième jour d'icelui mois se partit de là atout grand'seigneurie, tant de gens d'Église comme séculiers, et s'en vint en l'église Notre-Dame de Paris, pour être sacré. Auquel lieu de Notre-Dame de Paris avait en la nef un grand échafaud de bois de quatre-vingts pieds de long, et haut jusques au crucifix. Si montoit-on dedans icelui par la nef, et descendoit-on par autre lieu par le chœur. Et fut ledit roi sacré par le cardinal de Vincestre (Winchester).

« Et, après que la messe fut finie, le roi retourna au palais, et se sit et dîna à la Table de Marbre, environ le milieu d'icelle. Et au côté de la chambre de parlement, à cette table, ledit cardinal de Vincestre, et maître Pierre Cauchon, évêque de Beauvais, et

maître Jean de Mailly, évêque de Noyon, comme Pairs de France, étoient ensuivant; et à l'autre côté les comtes d'Estanfort, de Mortains et de Salsebery.

« Auquel dîner furent présentés quatre entremets devant la table, c'est à savoir le premier d'une image de Notre-Dame, et un petit roi couronné emprès; le second fut une fleur de lys couronnée d'or, tenue de deux anges; le tiers, une dame et un paon; et le quart, une dame et un cygne.

« Et pareillement y fut joué de plusieurs instruments de musique. Et le lendemain ensuivant furent faites de moult belles joutes en l'hôtel de Saint-Pol, desquelles joutes emportèrent le prix et eurent la voix des dames le comte d'Arondel et messire Jean, bâtard de Saint-Pol, comme les mieux joutants. Et après, le dessusdit roi séjourna en ladite ville de Paris aucuns jours; et puis, peu de temps après, s'en retourna en la ville de Rouen (1). »

Les chroniques anglo-bourguignonnes qui décrivent ces cérémonies officielles omettent de dire qu'elles furent vues avec un amer déplaisir par la bourgeoisie parisienne, déjà lasse du joug des Anglais. Cette population railleuse et ordinairement malveillante pour le pouvoir commençait à remarquer, mais tout bas, que, lorsqu'un riche orfévre mariait sa fille, il *faisait les choses* mieux que les ministres du roi Henri VI. On n'avait distribué aucune aumône aux malades de l'Hôtel-Dieu, on n'avait mis en liberté aucun prisonnier, et, ce qui ne s'était fait à aucun avé-

(1) Monstrelet, tome VI.

nement de souverain, on n'avait diminué aucune des taxes assez lourdes qui étaient prélevées aux barrières sur les denrées alimentaires de première nécessité. Il n'était bruit que de la pénurie du trésor anglais, et les officiers royaux, les gens de justice eux-mêmes n'obtenaient plus le payement de leurs gages. Le conseil du jeune Henri VI parut s'émouvoir de ces plaintes ; il accorda des exemptions et des priviléges d'abord à l'Université de Paris, puis à la ville elle-même, dont il affecta de louer l'antique fidélité. Malgré ces témoignages d'une faveur hypocrite ou cauteleuse, la population parisienne continua d'endurer des privations et des souffrances de toute nature, et la détresse publique s'accrut chaque jour à ce point qu'il fallut, par ordonnance royale, régler la façon de mettre en vente les maisons inhabitées, afin qu'elles ne vinssent pas aux mains des gens qui voulaient seulement les démolir, pour vendre les bois et les châssis des fenêtres (janvier 1432).

La présence du roi Henri VI à Rouen ne suffisait pas pour mettre fin aux résistances que la domination anglaise soulevait même en Normandie. Le 3 février, un aventurier natif du Béarn, Pierre Audebœuf, complota avec le sire de Ricarville, gentilhomme normand, de livrer le château de Rouen au parti français. Cette tentative, habilement conduite, faillit réussir, et la personne du jeune roi fut un moment menacée autant que son autorité. Déjà les Français, maîtres de la grosse tour, commençaient à tourner le canon sur la ville, lorsque les Anglais arrivèrent en force et déjouèrent l'entreprise des conjurés. Ceux-

ci, malgré leur petit nombre, tinrent vigoureusement pendant douze jours dans la grosse tour, et ne capitulèrent que faute de vivres; ils furent tous mis à mort, et Audebœuf, leur chef, fut écartelé. Malgré ces sanglantes exécutions, le parti français ne se découragea point, et la ville de Chartres tomba au pouvoir du bâtard d'Orléans (Dunois) et du sire d'Illiers. Pour se rendre plus promptement maître de cette ville, Dunois s'était entendu avec un prédicateur en renom, lequel annonça qu'il prêcherait tel jour, dans telle église. Toute la garnison anglaise assista dévotement au sermon, et pendant ce temps-là les Français prenaient la ville.

La domination des Anglais en France touchait à sa fin, et déjà s'accomplissait visiblement la prophétie de Jeanne d'Arc contre ses meurtriers. On se lasserait de raconter les détails d'une lutte obscure, où, de part et d'autre, il n'y eut de grand que le but. La prise de Louviers, où deux mille Français tinrent si longtemps contre toutes les forces réunies des Anglais, sembla ranimer un moment le courage des usurpateurs d'outremer; mais les revers sans nombre qu'ils essuyèrent plus tard ne tardèrent pas à leur faire comprendre combien il leur était impossible de se maintenir en maîtres sur le sol de notre patrie. Deux ou trois mille des leurs, victorieux à Vivoin, furent battus à leur tour et fort maltraités par de Lore et ses gens. Les autres, qui continuaient le siége du château de Saint-Célerin, en apprenant cette nouvelle, « deslogèrent en confusion, sans pourtant veoir chose pourquoy ilz le deussent faire; en telle manière que qui plus tost

s'en povoit fuir, fust-ce à pied ou à cheval, droit à Alençon s'en alla, sans attendre l'ung à l'aultre. Sur quoy sortit du chasteau Jehan Armenge... avec une partie des gens estant dedans... lesquelz prindrent ou meirent à mort plusieurs Angloys, et gaignèrent de leurs chevaux et plusieurs aultres biens. Mesme les Angloys y laissèrent deux grosses bombardes, plusieurs canons, avec deux engins à verges, et largement de vins et aultres vivres. » Vers le même temps, Bedford, après avoir eu la douleur de voir ravitailler, par les gens de Charles VII, la ville de Lagny, qu'il assiégeait depuis cinq mois, « par doubte que les Françoys ne feissent quelque entreprise sur la ville de Paris ou aultre part, se vit obligé de lever son siége fort hastivement et sans ordre, et laissa pour gaige ses bombardes, canons et aultre artillerie, avec grant nombre de vivres (1). » Bedford fut surtout effrayé du mouvement du *bastard d'Orléans*, du sire Rais et de Rodrigues de Villandras, qui, *se disposant contremont la rivière de Marne pour entrer en France,* avaient pris en chemin plusieurs forteresses. Leur but était de faire lever le siége de Lagny, et ils réussirent complétement. Ainsi se vérifia ce qu'avait dit la Pucelle : « Qu'avant la Saint-Martin d'hiver on verroit beaucoup de choses, et que peut-estre les Angloys se prosterneroient en terre (2). »

Le conseil de Charles VII croyant enfin que les circonstances devenaient favorables à la paix, des négo-

(1) Jean Chartier.

(2) *Interrogatoire* du 1er mars. — *Histoire de Jeanne d'Arc*, par l'abbé J. Barthélemy de Beauregard.

ciations furent ouvertes avec le duc de Bedford et avec le duc de Bourgogne. Le prince anglais qui avait si honteusement fait périr Jeanne d'Arc se montra plus intraitable que jamais ; Philippe-le-Bon, au contraire, accueillit les ouvertures qui lui furent faites et consentit à accorder aux Français une trêve de six ans, dont la durée fut à peine de trois mois , tant les deux partis avaient peine à s'entendre. Sur ces entrefaites s'accomplit dans la petite cour de Charles VII une révolution de palais dont les suites ne furent pas sans influence sur les événements politiques. Le connétable de Richemont , rentré en grâce , avait reconquis quelque influence ; mais il ne pardonnait point à la Trémouille, qui lui devait tout, l'affectation avec laquelle on le tenait éloigné de la personne du roi. Un instinct habile lui fit pressentir qu'au fond Charles VII, qui commençait à se lasser du joug de la Trémouille , ne serait point fâché d'être délivré de ce favori. Avec son audace accoutumée , sans prévenir le roi , il fit surprendre le ministre dans son lit, à Chinon, où se trouvait alors la cour de France ; puis il le fit transporter, blessé et enchaîné, dans un château fort où la Trémouille resta prisonnier. Un pareil acte de violence irrita d'abord Charles VII ; mais bientôt ce prince s'apaisa, grâce à l'influence de la reine , et cette princesse, de concert avec Richemont , fit choisir pour nouveau ministre son propre frère, Charles d'Anjou. Cet incident imprévu acheva de rapprocher le roi et le connétable , et ce fut un bonheur pour Charles VII que de s'appuyer désormais sur un homme à la vérité dur et implacable , mais estimé pour son courage et pour sa

probité, et qui pouvait exercer une action très-puissante sur son frère, le duc de Bretagne.

Le connétable inspirait d'ailleurs une confiance sympathique à Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, et pouvait contribuer, par sa présence aux affaires, à détacher ce puissant souverain de l'alliance anglaise, alliance que les Bourguignons eux-mêmes commençaient à détester. Déjà Philippe-le-Bon, cédant aux instances de ses conseils, s'était déterminé à faire savoir au roi d'Angleterre son intention de ne plus continuer à faire seul les frais d'une guerre dont il ne retirait aucun avantage. Les embarras du duc de Bourgogne étaient de nature à lui faire faire de sérieuses réflexions. Ses provinces, jusqu'alors beaucoup moins exposées que le reste du royaume aux ravages de la guerre, commençaient à offrir une riche proie à l'avidité des gens d'armes, qui y pénétraient de tous côtés. Les capitaines, abandonnés à eux-mêmes par l'insouciance du roi de France, sillonnaient en tous sens de leurs bandes le duché de Bourgogne, le Charolais, le Nivernais, l'Artois et le Rethelois; enfin chaque jour des seigneurs et des chevaliers tombaient au pouvoir des Français et se ruinaient à payer leur rançon. Ajoutons ici, en revenant pour un moment en arrière, que le duc de Bourgogne se trouvait alors entraîné dans d'autres luttes. En effet, depuis quelques années, René d'Anjou, petit-neveu des ducs de Bar, avait été appelé, après l'extinction des princes de cette famille, à posséder leur province. D'un autre côté, il avait épousé la fille unique de Charles, duc de Lorraine, et en 1430, à la mort de son beau-père, il

avait hérité de cet autre duché. Or à ce titre il avait trouvé un compétiteur dans Antoine, duc de Vaudemont, neveu du feu duc, qui prétendait que le duché ne pouvait tomber en quenouille, et qu'à lui seul, en vertu de la loi salique, appartenait l'héritage. Le comte de Vaudemont s'étant toujours montré fidèle aux Bourguignons, la noblesse de ce pays avait embrassé sa cause, et les états, craignant d'avoir un prince armagnac pour voisin, lui avaient accordé un subside au moyen duquel il s'était vu en mesure de lever une armée d'aventuriers placée sous le commandement du maréchal de Toulongeon. De son côté, le duc René d'Anjou, après avoir pris possession du duché et fait hommage à l'empereur, était parvenu à réunir une armée de quinze à vingt mille hommes, dont le brave sire de Barbazan avait été nommé maréchal. Le 2 juillet 1431, une bataille s'était engagée près du village de Bullegneville, sur la petite rivière de Vaire. Les troupes du duc René avaient été complétement battues. Barbazan et un grand nombre de seigneurs avaient été tués, et le duc René, blessé au visage, s'était vu emmener captif à Dijon.

Ainsi de nombreux embarras pesaient sur le duc de Bourgogne et lui faisaient désirer qu'un arrangement utile et honorable conclu avec Charles VII lui permît de disposer des forces militaires et des trésors qu'il fallait sacrifier chaque année pour soutenir la lutte avec la France, au profit de l'Angleterre. Les dispositions du pays ne contribuaient pas peu à accroître ses incertitudes à cet égard. Quand il venait à Paris en qualité de régent, Philippe-le-Bon ne pouvait se

dissimuler combien ce peuple, dont il avait été l'idole, était mécontent de lui et lui imputait ses misères et ses souffrances, l'accusant de l'avoir trompé. Déjà le pape Eugène IV lui avait envoyé le cardinal de Sainte-Croix pour l'engager à se prêter à un accommodement pacifique; les Bourguignons, à cet égard, le pressaient de leurs vœux et de leurs prières; aussi, en attendant des concessions plus décisives, le vit-on bientôt consentir à conclure avec les ministres de Charles VII une nouvelle trêve de deux ans, trêve partielle, d'ailleurs, et qui devait seulement être observée sur les frontières de la Bourgogne, du Nivernais, de la Champagne et du pays de Rethel.

Or vers le même temps survint un incident inattendu et grave qui devait avoir pour résultat d'engager plus avant Philippe-le-Bon dans la voie des concessions utiles à la France. Le 13 novembre 1432, sa propre sœur, Anne de Bourgogne, femme du duc de Bedford, mourut à Paris des atteintes d'une maladie contagieuse. Cette princesse était fort aimée des Français et des Parisiens; elle n'avait que vingt-huit ans et ne laissa point d'enfants. Ainsi toute alliance de famille cessait entre le duc Philippe et la maison de Lancastre.

Bientôt se firent sentir les effets de cette mort. Le duc de Bedford montra d'abord quelque douleur publique, et fit célébrer en l'honneur de sa femme de solennelles obsèques; mais il lui importait de contracter quelque alliance utile à son pouvoir en France. Louis de Luxembourg, évêque de Thérouanne, chancelier de France pour les Anglais, avait une nièce belle

et sage, fille de son frère le comte de Saint-Pol; son crédit sur le duc de Bedford était grand; d'ailleurs la maison de Luxembourg était riche, puissante, illustre. L'affaire fut conduite avec habileté et discrétion. Le duc de Bedford ayant quitté Paris se rendit à Rouen pour y recueillir une taille nouvelle et excessive qu'il avait ordonnée. De là il s'en alla à Thérouanne, où son mariage avec madame Jacqueline de Saint-Pol fut pompeusement célébré.

Le duc de Bourgogne n'avait pas été consulté; c'était à son insu que son beau-frère contractait un nouveau mariage; c'était sans son agrément et sans le consulter que le comte de Saint-Pol, l'un de ses vassaux et de ses parents, mariait sa fille. L'évêque de Thérouanne, qui avait conclu cette alliance et qui lui devait tout son pouvoir et toute sa grandeur, l'abandonnait aussi. Il se trouva offensé, et l'on commença à parler des Anglais et du duc de Bedford en assez mauvais termes à la cour de Bourgogne. Le duc de Bedford s'irrita à son tour. La chose allait ainsi s'envenimant, et les conseils des deux princes voyaient avec déplaisir que cette discorde pouvait amener les plus funestes suites. On ne pouvait se dissimuler à Londres, encore moins à Rouen, que le succès de la cause des Anglais tenait surtout à leur bon accord avec les Bourguignons, et le cardinal de Winchester s'entremit sans beaucoup de succès pour réconcilier les deux princes (1433).

Sur ces entrefaites, le connétable de Richemont, qui, au nom de Charles VII, avait repris la direction de la guerre, rassembla six mille hommes et délivra le

Maine des Anglais (1433). De là il se mit en marche pour la Picardie et le Valois, où Lahire, Xaintrailles et quelques autres capitaines guerroyaient depuis deux ans sans grand résultat. Le pays, saccagé alternativement par les bandes de l'un et de l'autre parti, était dans une grande désolation. Richemont ravitailla les places, s'empara de Ham et fit une guerre très-vive aux bandes anglaises et bourguignonnes (1433-1434).

Vers le même temps, le comte de Clermont, devenu duc de Bourbon par la mort de son père, envahissait la Bourgogne, où plusieurs seigneurs avaient renoncé à l'hommage du duc Philippe-le-Bon encore en guerre contre Charles VII, et où les villes conspiraient en faveur de la cause française. Le duc de Bourgogne se mit aussitôt en route avec son armée, fit en peu de jours rentrer sous son obéissance les places qui s'étaient rendues aux lieutenants de Charles VII, attaqua à son tour les États du duc de Bourbon, assiégea ce prince dans Villefranche et s'empara de Belleville. Une suspension d'armes fut alors conclue entre les deux partis par la médiation d'Amé, duc de Savoie; peu de jours après, de nouvelles conférences s'ouvrirent à Nevers, et le connétable Arthur de Richemont s'y rendit, au nom de Charles VII. Les deux ducs, qui étaient beaux-frères, y vinrent en grand appareil et se réconcilièrent. Cet événement fut célébré par des fêtes et des banquets. « On y dansa, dit Monstrelet, et il y eut grande foison de momeurs et de farceurs, ce qui fit dire à un chevalier bourguignon, assez haut pour être entendu : Nous autres, nous sommes bien mal conseillés de nous aventurer et mettre en danger de corps et d'âme pour

les singulières volontés des princes, lesquels, quand il leur plaît, se réconcilient l'un avec l'autre, et alors il avient souvent que nous demeurons pauvres et détruits. » Pendant que les princes étaient réunis à Nevers, Ferry de Grancey, évêque d'Autun, vint, avec une députation des Pères du concile de Bâle, engager le duc de Bourgogne à se réconcilier avec Charles VII. Ce concile, dont nous ne tarderons pas à mentionner les autres actes, renouvelait sans cesse les instances les plus vives pour engager les princes à faire cesser les maux de la guerre. De son côté le pape Eugène IV usait aussi de toute son influence pour amener une conciliation. Par suite de leur intervention, et pour mettre un terme aux souffrances des peuples, il fut convenu qu'au mois d'août suivant un congrès s'assemblerait à Arras pour traiter de la paix générale, et que le roi d'Angleterre serait invité à y prendre part. Dans le cas prévu où le gouvernement du roi Henri VI refuserait d'accueillir les offres convenables que lui ferait le roi de France, le duc de Bourgogne s'engageait à abandonner définitivement l'alliance de l'Angleterre.

Peu de temps après, Philippe-le-Bon retourna en Flandre; il était accompagné de la duchesse, de toute sa cour, de ses hommes d'armes, de plus de cent chariots chargés de ses bagages et d'une nombreuse artillerie. Ce fut dans cet appareil que, trouvant Paris sur son chemin, il fit son entrée solennelle dans cette ville, où on lui rendit les honneurs souverains. Tandis qu'il conférait avec le duc de Bedford, une députation des dames et des bourgeoises parisiennes se présenta

à la duchesse pour la supplier d'engager son époux à faire tous ses efforts pour rétablir la paix dans le royaume. « Mes amies, leur répondit-elle, la paix est « une des choses de ce monde dont j'ai le plus de dé- « sir et pour laquelle je prie jour et nuit le Seigneur « notre Dieu, à cause du très-grand besoin que je « vois que nous en avons; et je tiens pour certain que « monseigneur le duc a la ferme volonté d'y exposer « son corps et son bien. » Le même jour (14 avril 1435) le duc de Bourgogne déclara au conseil anglais, qui administrait au nom de Henri VI, que l'état de ses finances, l'abandon où ses frontières avaient été laissées, la ruine de la France, la ferme volonté des Français de ne point reconnaître la royauté d'un Lancastre, et enfin les exhortations de l'Église, l'avaient déterminé à accéder aux propositions que lui avaient faites le duc de Bourbon et le connétable Arthur de Richemont pour rendre la paix à la France. La même déclaration fut transmise au conseil de Henri VI, à Londres, et huit jours après Philippe-le-Bon quitta Paris pour se rendre dans ses États du Nord.

Tandis que les Parisiens accueillaient avec transport les espérances d'une paix prochaine, les provinces voisines étaient encore désolées par des bandes d'aventuriers et de brigands qu'on désignait sous le nom d'*Écorcheurs,* et qui se donnaient à elles-mêmes, avec un effroyable orgueil, cet horrible titre. Ces bandes menaçaient Paris, Rouen, et en même temps l'Artois, le Boulonnais, le Ponthieu et le Maine. Tandis que les ducs de Bedford et de Bourgogne prenaient des mesures pour mettre fin à leurs excès, commençaient les tra-

vaux préparatoires du congrès d'Arras, la plus illustre réunion politique dont l'Europe eût jusqu'alors été témoin. Le duc de Bourgogne, le prince le plus magnifique de cette époque, y avait appelé toute la noblesse de ses États. Le souverain pontife Eugène IV s'y était fait représenter par le cardinal de Sainte-Croix, et le concile de Bâle par le cardinal de Chypre. Les intérêts de Henri VI, roi d'Angleterre, se disant roi de France, y furent défendus par son grand-oncle, le cardinal de Beaufort, et par vingt-six hauts conseillers, la moitié choisis parmi des Français, l'autre parmi les Anglais. Charles VII y envoya une députation de vingt-neuf gentilshommes et ministres, à la tête desquels se trouvaient le duc de Bourbon et le connétable. A ceux-ci se joignirent des envoyés des rois de Sicile, de Norvége, de Danemark et de Pologne, de plusieurs princes d'Allemagne et d'Italie, des villes de Flandre et de la ligue hanséatique. Les premiers jours se passèrent en festins, en tournois et en parties de plaisir; mais, au milieu de ces réjouissances, l'union qui régnait entre les Bourguignons et les Français se fit assez remarquer pour éveiller les soupçons et les craintes des Anglais. Le cardinal de Sainte-Croix ouvrit la conférence par une longue harangue sur les ravages et sur les maux de la guerre. Pendant plusieurs jours on échangea divers projets et contre-projets; mais les prétentions des deux cours rivales étaient à la fois si contraires et si exagérées que tout espoir de paix ne tarda pas à s'évanouir. Les cardinaux médiateurs et les ministres bourguignons avaient été gagnés par la France. Les premiers blâmèrent hau-

tement l'inflexibilité des Anglais; les autres avaient préparé, pour le faire signer, un traité d'amitié entre leur maître et le roi Charles VII. Afin de s'épargner la mortification d'assister à une transaction si défavorable, le cardinal de Winchester et ses collègues quittèrent le théâtre de la négociation, et, quinze jours après, on proclama la paix entre la France et la Bourgogne. Les conditions avaient été dictées par Philippe-le-Bon. Charles devait témoigner toute sa douleur du meurtre du dernier duc Jean-sans-Peur et s'engager à punir les assassins. Il avait été convenu, disent les chroniques, que « le roy diroit, ou, par ses gens notables suffisamment fondés, feroit dire à monseigneur de Bourgogne que la mort de feu monseigneur le duc Jean, son père (que Dieu absolve), fut iniquement et mauvaisement faite par ceux qui perpétrèrent ledit cas, et par mauvais conseil, et lui en avoit toujours déplu, et à présent déplaisoit de tout son cœur; et que, s'il eust sçu ledit cas et en tel age et entendement qu'il a à présent, il eust obvié à son pouvoir; mais il étoit bien jeune, et avoit pour lors petite connoissance, et ne fut point si avisé que d'y pourvoir; et prieroit à mondit seigneur de Bourgogne que toute rancune ou haine qu'il peust avoir à l'encontre de lui à cause de ce il oste de son cœur, et qu'entre eux ait bonne paix et amour; que pour l'ame dudit feu monseigneur le duc Jean de Bourgogne seroient faites les fondations et édifices qui s'ensuyvent : c'est à sçavoir en l'église de Montereau, en laquelle fut premièrement enterré le corps dudit feu monseigneur le duc Jean, seroit fondée une chapelle et chapellenie perpé-

tuelle d'une messe basse de *Requiem* chacun jour perpétuellement, laquelle seroit douée convenablement de rentes amorties jusqu'à la somme de 60 livres parisis par an. Avec ce, en ladite ville de Montereau, ou au plus près d'icelle que faire se pourroit bonnement, seroit fait, construit et édifié, par le roy et à ses frais et dépens, une église, couvent et monastère de chartreux, lesquels chartreux seroient fondés par le roi de bonnes rentes et revenus annuels et perpétuels, bien amortis suffisamment et convenablement jusqu'à la somme de huit cents livres parisis de revenu par an; que sur le pont de Montereau, au lieu où avoit esté perpétré ledit mauvais cas, seroit faite, édifiée et bien entaillée et entretenue à toujours une belle croix aux dépens du roy, de telle façon et ainsi qu'il seroit avisé par monseigneur le cardinal de Sainte-Croix et ses commis; qu'en l'église des Chartreux-lez-Dijon, en laquelle gist et reposoit à présent le corps dudit feu monseigneur le duc Jean, seroit fondée par le roi et à ses dépens une haute messe de *Requiem*, qui se diroit chacun jour perpétuellement, laquelle fondation seroit douée de bonnes rentes amorties jusqu'à la somme de 100 livres parisis de revenu par an (1). » Aux termes du même traité, Charles VII s'engageait à remettre à Philippe plusieurs forteresses, en garantie du payement de quatre cent mille couronnes, et au nombre des villes cédées au duc de Bourgogne figuraient Auxerre, Mâcon, Péronne, Roye, Montdidier et les villes de la Somme, ces der-

(1) *Mémoires d'Olivier de la Marche*, t. I, p. 256-259.

nières sous condition de rachat. En outre, Charles VII dégageait Philippe-le-Bon de tout hommage, mais lui seulement, et non ses successeurs, et il consentait à exempter les vassaux de Bourgogne qui tenaient des fiefs de la couronne d'obéir aux mandements royaux. A ces conditions le duc Philippe voulait bien reconnaître Charles pour légitime roi de France.

Ces concessions étaient dures, mais le roi de France, éclairé par quinze ans d'épreuves, dut fléchir sous la nécessité. Aussi, loin de protester contre les exigences du duc de Bourgogne, on le vit témoigner un sincère et loyal contentement. En présence des états généraux du royaume assemblés à Tours, il jura la paix, et l'église où se trouvaient réunis le souverain et les trois ordres retentit d'acclamations unanimes.

Dès que le traité eut été signé, les négociateurs français se mirent à genoux en présence du duc de Bourgogne et lui demandèrent pardon pour le meurtre de son père; le duc, portant alors la main sur une croix d'or placée devant le saint Sacrement, déclara qu'il pardonnait au roi de tout son cœur. Lorsqu'il eut cessé de parler, les cardinaux le dégagèrent, lui et ses grands vassaux, du serment d'alliance qui les rattachait à l'Angleterre. Enfin les barons des deux partis, conformément à la coutume, jurèrent eux-mêmes de maintenir ponctuellement l'exécution du traité. Quand ce fut au seigneur de Launay de prêter serment il s'écria : « Voici la sixième paix que j'ai « juré de maintenir depuis le commencement de la « guerre! Les cinq premières ont été rompues; quant « à celle-ci, quelque chose qui puisse arriver, je dé-

« clare devant Dieu que je l'observerai ! » On était au 21 septembre 1435, et depuis sept jours, avant la fin de la session du congrès d'Arras, le duc de Bedford, le représentant de la domination anglaise en France, était mort et avait rendu compte à Dieu des misères imposées à notre patrie et du meurtre inique de Jeanne d'Arc. La mort inattendue de ce prince n'avait pas peu contribué à réconcilier les souverains et les peuples de France et de Bourgogne. Peu de jours après (24 septembre) mourut à son tour, dans l'oubli de tous, la vieille reine Isabeau de Bavière. Elle laissait à l'histoire, en descendant au tombeau, l'un des noms les plus odieux et les plus méprisés dont nos pères aient gardé le souvenir. Les Anglais, qui occupaient encore Paris, ne rendirent aucun honneur à la dépouille mortelle de celle qui avait été leur appui et leur complice.

A la nouvelle de la paix d'Arras, le conseil d'Angleterre accusa le duc de Bourgogne de trahison et se promit bien de le forcer au repentir. En attendant, comme il fallait remplacer en France le duc de Bedford, le gouvernement de Henri VI nomma Richard, duc d'York, homme d'une capacité douteuse, déjà décrié en Angleterre, et traversé par ceux qui aspiraient à la régence de France. Parmi ces prétendants, Henri, duc de Sommerset, multiplia ses menées à ce point que le duc d'York ne put obtenir ses lettres patentes qu'au bout de sept mois, perdus en vains retards, et le gouvernement de Charles VII mit à profit cet intervalle pour étendre chaque jour en France ses progrès et ses conquêtes. Accablé de charges et par-

fois obligé de lutter contre ses propres peuples, le duc de Bourgogne aurait bien voulu garder la neutralité; mais, poussé à bout par les Anglais, il se vit contraint de leur déclarer la guerre. Il convoqua les états de Flandre, leur demanda des subsides, et joignit ses troupes à celles du roi pour hâter la soumission des villes encore au pouvoir des garnisons étrangères. Meulan, Pontoise, Corbeil se soulevèrent pour la cause de Charles VII. Dieppe, port très-riche et passage ordinaire des Anglais, fut pris par les lieutenants du roi. Fécamp, Harfleur, Arques, les villes du pays de Caux se revoltèrent contre la domination d'outre-mer. Les écorcheurs se jetèrent alors sur la Normandie et pillèrent cette province avec tant de cruauté que les habitants eux-mêmes se soulevèrent pour les chasser. Les Anglais, à leur tour, accoururent en force, brûlèrent les villages, exterminèrent la population, et commirent des ravages si horribles que, quarante ans après, la trace de ces fureurs n'était point encore effacée (1436).

Cependant l'Ile-Adam et le connétable, déjà maîtres de Meulan, de Pontoise et de Corbeil, s'occupaient alors activement d'enlever Paris à la domination des étrangers. A la tête de cinq ou six mille combattants, ils se portèrent de Pontoise vers la capitale du royaume, où ils comptaient entrer sans coup férir et par surprise. « Si furent illec de quatre à cinq heures ; » puis, voyant que les ennemis étaient sur leurs gardes, ils se replièrent et prirent position dans les villages voisins, particulièrement à Aubervilliers et à Montmartre. Le lendemain ils attaquèrent Saint-Denis encore au

pouvoir des Anglais, et s'en emparèrent après une lutte vive et opiniâtre qui coûta la vie à sept ou huit cents ennemis. On pouvait moins aisément se rendre maître de Paris, et toutefois il n'y avait que deux mille Anglais dans cette ville; mais, à force de vigilance et de cruauté, ils comprimaient les habitants, et la terreur régnait avec la misère dans la capitale de la France. Tant de tyrannie ne put cependant empêcher les complots qui se formèrent. Les honnêtes bourgeois, n'ayant plus de raison de rester attachés au parti anglais depuis que les Bourguignons avaient fait la paix avec les Français, prêtèrent l'oreille aux propositions des commissaires du connétable. « Et adonc les Parisiens, qui estoient moult favorables au duc de Bourgogne, c'est à savoir le quartier des Halles, aucuns (quelques-uns) de l'Université, Michaut Laillier (Michel Lallier) et plusieurs autres bourgeois de Paris se mirent ensemble par diverses compagnies, et conclurent de bouter les Angloys hors de leur ville, et y mettre les François et Bourguignons dessusdits. » Ces bons citoyens, dirigés surtout par Michel Lallier, firent savoir à Richemont et au sire de l'Ile-Adam qu'ils promettaient de leur ouvrir une des portes de la ville, pourvu qu'on leur donnât la garantie que personne ne serait recherché pour ce qui avait pu être fait contre la cause royale, et que la ville serait préservée de tout pillage. Le connétable leur en donna l'assurance, fit un choix de ses soldats les plus disciplinés, et se présenta pendant la nuit à la porte Saint-Jacques (13 avril 1436). Les ennemis étaient d'ailleurs sur leurs gardes. « Et entre temps Louis de Luxembourg,

évesque de Thérouenne, les évesques de Lisieux et de Meaux, le seigneur de Villeby (Willougby) et plusieurs autres tenant le parti des Angloys, doubtant ce qui leur advint, c'est à savoir que le commun ne se tournast contre eux, firent loger leurs gens en la rue Saint-Antoine, auprès de la Bastille, et firent ladite Bastille bien garnir de vivres et habillements de guerre; et avec ce se tinrent leurs gens armés pour eux y retraire si besoing y estoit. Et les dessusdits François et Bourguignons venus devant ladite ville de Paris, vers la porte Saint-Jacques, outre l'eau vers Montlhéry, envoyèrent leur chef parlementer à ceux des murs, lequel leur montra une abolicion (amnistie) générale de par le roy Charles de France, scellée de son grand scel, en les admonestant très-instamment qu'ils se voulsissent réduire en l'obéissance du dessusdit roy... Lesquels Parisiens, oyant les douces paroles et offres que leur faisoit le seigneur de l'Isle-Adam, s'inclinèrent, et conclurent assez brief ensuivant l'un avecque l'autre de mettre les dessusdits seigneurs en leur ville. » Ces pourparlers prenaient un temps précieux, et à tout prix il fallait se hâter. Déterminé à livrer Paris aux chefs de l'armée royale, le détachement de la milice bourgeoise, sans se donner le temps d'ouvrir la porte, tendit aussitôt une échelle. Ce fut le maréchal de l'Ile-Adam qui monta le premier, ce même l'Ile-Adam que le complot de Perrinet le Clerc avait introduit dans Paris, de la même manière, dix-huit ans auparavant. Cette fois il portait la bannière du même roi qu'il avait chassé autrefois de la capitale, lorsqu'il n'était encore que Dauphin. Pendant ce temps

on brisait les serrures de la porte et on abaissait le pont-levis. Aussitôt le connétable, monté sur un superbe cheval, fit son entrée en compagnie des seigneurs armagnacs et bourguignons confondus sous le même drapeau. Tous criaient : « Vive la paix ! Vivent le roi et le duc de Bourgogne ! » Les bourgeois se hâtaient de coudre sur leurs habits ou d'étaler devant leur maison, les uns la croix droite de France, les autres la croix penchée de Saint-André ou de Bourgogne ; mais les vainqueurs ne faisaient aucune différence entre eux et faisaient à tous bon visage. Le connétable, d'un air satisfait et plein de courtoisie, serrait la main aux bourgeois, leur répétant : « Mes bons « amys, le roy Charles vous remercie de ce que si « doucement vous lui avez rendu la maîtresse cité de « son royaume ; tout est pardonné tant aux absents « qu'aux présents. Et si aucun, de quelque état qu'il « soit, a méprins par devers monsieur le roy, il lui « est tout pardonné. » — « Et tantôt, sans descendre, fit crier à son de trompe que nul ne fût si hardy, sous peine d'être pendu par la gorge, de soi loger en l'hôtel des bourgeois, outre leur volonté, ne de reprocher, ne de faire quelque déplaisir, ne piller personne (1). »

Les Anglais ne se laissèrent point enlever Paris sans résistance. L'évêque de Thérouenne et lord Willoughby, comprenant d'ailleurs les difficultés d'une lutte inégale, armèrent les Anglais et leurs partisans, et, se divisant en trois compagnies, ils essayèrent de

(1) Monstrelet, t. VI. — *Journal d'un bourgeois de Paris*, p. 475.

remettre la ville dans la soumission ou du moins d'assurer leur retraite. Le prévôt s'en alla aux halles; lord Willoughby et l'évêque de Thérouenne prirent la rue saint-Denis, et un lieutenant du prévôt, nommé Jean Larcher, que les Parisiens avaient dans une horreur extrême à cause de sa cruauté, suivit la rue Saint-Martin; Legoix, l'ancien boucher, défendait la porte Baudet. Les Anglais criaient : « Saint-Georges! Saint-« Georges! traîtres de Français, vous tous à mort! » Mais les habitants se retirèrent d'abord dans leurs maisons, et l'on ne rencontrait personne dans les rues; seulement deux braves bourgeois, Jean Leprêtre et Jean des Croûtes, furent massacrés et mis en pièces devant l'église Saint-Merry. Le prévôt commit aussi un acte odieux; un de ses amis, nommé Le Vavasseur, riche boulanger du quartier des Halles, était venu au devant de lui. « Mon compère, lui avait-il dit, songez « à vous; je vous promets que cette fois-ci il faut faire « la paix; autrement nous sommes tous perdus. — Ah! « traître, répondit le prévôt, tu as donc tourné de l'au-« tre côté! » Et il le frappa de sa hache, puis ses gens l'achevèrent. Ces violences ne pouvaient suffire pour paralyser l'élan national des citoyens de Paris. De toutes parts on tendait des chaînes dans les rues; le peuple prenait de plus en plus courage et s'animait de fureur contre les Anglais. Les hommes et les femmes leur lançaient par les fenêtres des pierres, des bûches, des tables, des tréteaux; ils avaient beau tirer des flèches et faire mille menaces, personne n'avait plus peur d'eux. Leurs anciens partisans, ceux mêmes qui venaient de s'armer en leur faveur et qui tout à l'heure

criaient contre la trahison, voyant le succès de l'entreprise, s'en allaient l'un après l'autre se joindre aux honnêtes bourgeois, et disaient bien haut que c'était pour le roi qu'ils s'étaient armés ; ils n'étaient pas les moins empressés à se montrer bons Français. Sur ces entrefaites, le connétable, le sire de l'Ile-Adam, Dunois s'avancèrent, au milieu des acclamations de la foule, faisant lire dans tous les quartiers les lettres de pardon. Toutes les cloches sonnaient ; chacun remerciait Dieu d'une délivrance aussi miraculeuse. Les gens des princes de France ne commirent aucun désordre, aucune violence. Le connétable se rendit à Notre-Dame, où il entendit la messe tout armé. Les écorcheurs qui assiégeaient la tour du Venin, entendant retentir le beffroi, comprirent que Paris était au pouvoir des troupes de Charles VII et accoururent pour avoir part au pillage. Le connétable les fit arrêter aux portes. Le sire de Ternant, Bourguignon, fut nommé prévôt de Paris. Michel Lallier, qui avait présenté au connétable ses soumissions au nom de la bourgeoisie, fut nommé prévôt des marchands. Quelques vaillants Français furent faits chevaliers, et parmi eux on remarqua Sanse de Lalaing et Robert de Neuville, tous deux nés en Picardie. Le parlement prit en main le gouvernement de la ville. Les Anglais réfugiés à la Bastille, effrayés des menaces qu'ils entendaient gronder autour d'eux, la rendirent par capitulation et se retirèrent en hâte vers Rouen, poursuivis par les injures du peuple. « Si eurent sauf-conduit du connétable de France; sous lequel ils s'en allèrent par eau et par terre; et à leur département (départ) firent lesdits Pa-

risiens grande huée en criant : *A la queue !* et issirent iceux Angloys par la porte des champs. » Cette soumission de la capitale fut le complément du traité d'Arras. Le royaume était délivré de la guerre civile ; il ne restait plus qu'à continuer la guerre étrangère, peu redoutable peut-être, au point de vue des opérations stratégiques et des luttes du champ de bataille, mais qui, par sa longue durée, par ses péripéties et par les réactions de toute nature qu'elle enfantait, pesait de plus en plus sur les peuples et aggravait chaque jour davantage les misères du pays.

Tandis que les hostilités étaient conduites, de part et d'autre, avec un redoublement de cruautés et d'acharnement, le duc de Bourgogne demeurait fidèle à Charles VII ; mais l'histoire doit reconnaître que les Anglais ne rencontrèrent en lui qu'un assez médiocre ennemi. Quelques-uns de ses nobles refusèrent de le seconder, sous prétexte qu'ils avaient juré fidélité au roi d'Angleterre ; et il est probable qu'il conservait lui-même quelque scrupule à cet égard. Toujours est-il constant qu'on ne put jamais l'engager à combattre face à face une armée anglaise. A la demande des Flamands il entreprit de réduire Calais, et le duc de Glocester, qui avait reçu l'ordre de délivrer cette ville, envoya au Bourguignon un cartel pour combattre en bataille rangée (2 août) ; mais, quatre jours avant son arrivée, Philippe s'était retiré précipitamment sur son territoire. Ce fut en vain qu'il y fut suivi par Glocester, à qui Henri, comme roi de France, avait ridiculement accordé le comté de Flandre, confisqué, prétendait-il, à raison de la trahison du Bourguignon (1436). L'an-

née suivante, Philippe assiégea avec aussi peu de succès la ville du Crotoy, à l'embouchure de la Somme. Talbot, pour secourir cette forteresse, quitta la Normandie avec une petite armée de quatre mille hommes. Ils passèrent la nuit à Saint-Valery; le lendemain matin ils se mirent dans l'eau à Blanchetaque, et, quoiqu'ils en eussent jusqu'à la poitrine, ils passèrent le gu sans accident. Étonnés de leur audace, les assiégeants se retirèrent dans leurs lignes et le duc se rendit à Abbeville. Talbot ravagea impunément les campagnes. Les Bourguignons se révoltèrent dans le camp, et la garnison saisit cette occasion pour les poursuivre à une distance considérable. En cette même année (1437) le duc d'York fut rappelé en Angleterre et remplacé en France par Beauchamp, surnommé le Bon, comte de Warwick, avec le titre de lieutenant général et de gouverneur de France. Aucun événement remarquable ne distingua sa courte administration, et il mourut à Rome au bout de deux ans.

Deux jours après la reddition de Paris, le roi Charles VII, qui se trouvait alors à Vienne en Dauphiné, ouvrit dans cette ville la session des états généraux de la langue d'Oc. Cette assemblée, qui fut très-nombreuse, consentit à voter des subides; mais si grande était la misère des peuples que cette aide devait à peine suffire aux dépenses personnelles du roi. Ce fut à Vienne que Charles apprit la mort de Jean, comte de Foix, événement d'une haute importance en ce qu'il faisait rentrer sous l'autorité immédiate des Capétiens une grande partie du territoire

de l'ancien comté de Toulouse. Héritier de son puissant vassal, le roi revint à Bourges, où il rendit plusieurs ordonnances pour régulariser l'action de son gouvernement dans les provinces que ses lieutenants avaient conquises, et particulièrement à Paris. Par l'un de ces édits il fixa le cours des monnaies anglaises qui se trouvaient en circulation dans le royaume. Plus tard il enjoignit aux membres du parlement et de la cour des comptes de quitter Poitiers et d'aller siéger à Paris; mais il incorpora dans leurs rangs plusieurs conseillers qui avaient rendu la justice au nom de Henri VI et sous la domination de la maison de Lancastre. De Bourges il vint à Tours, où il assista au mariage de son fils, le Dauphin Louis, avec Marguerite, fille de Jacques Ier, roi d'Écosse. Les deux nouveaux époux étaient encore enfants; mais on se hâtait de conclure une alliance destinée à resserrer l'union traditionnelle qui existait entre l'Écosse et la France. Après l'hiver, qui fut en grande partie consacré à fortifier l'indépendance et l'autorité de la maison d'Anjou, souveraine de Naples, de la Lorraine et de la Provence, Charles se rendit à Montpellier, où il célébra les fêtes de Pâques (1437) et où il présida une nouvelle assemblée des états de la langue d'Oc. Il en obtint des subsides; puis, au mois de mai, à la tête des principaux vassaux du Midi, il entreprit de mettre fin aux désordres commis par un chef de compagnies ou de *routiers*, nommé Rodrigue de Villandrande. Malgré l'appui que prêtaient à ce brigand des seigneurs et des grands renommés par leur puissance, Charles châtia le rebelle, le poursuivit vigoureusement

de province en province, et le contraignit de chercher un refuge dans la Bresse, qui était alors terre de l'empire. Après avoir terminé cette honorable expédition, il rassembla les forces militaires dont il pouvait disposer, et se porta du côté de la Loire et de la Seine pour faire en personne la guerre aux Anglais.

Dans cette campagne, de courte durée, mais bien conduite, le roi se signala à l'attaque de Montereau-Faut-Yonne, ville alors importante et forte. Pour la première fois de sa vie les historiens nous le montrent se mettant « vaillamment en les fossés, en l'eau jusques au-dessus de la ceinture, passant oultre à pié de mur, montant par une eschelle durant l'assault, l'espée au poing, et entrant dans la ville que encore y avoit très-peu de ses gens (1). » Vainqueur des Anglais, auxquels il arracha cette place, Charles VII défendit, « sous peine de la hart, que homne ne pillât l'église ni gens de la ville » (11 octobre). Peu de jours après cette glorieuse attaque, Charles se rendit à Melun. Or ce fut là que, cédant aux instances de ses lieutenants et de ses amis, il prit enfin la détermination de revenir à Paris, où il n'avait jamais reparu depuis qu'il s'en était vu chasser par la révolte du 29 mai 1418. Le 13 novembre fut le jour qu'il désigna lui-même pour revoir sa capitale, et dès la veille il vint loger à Saint-Denis, où tout fut disposé en vue de la cérémonie du lendemain.

« Si étoient en sa compagnie son fils le Dauphin de

(1) *Registres du Parlement, conseil*, XVI, fol. 37, verso.

Viennois, le connétable de France, messire Charles d'Anjou, les comtes de Perdiac et de Vendôme, le jeune comte de Tancarville, messire Christophe de Harcourt, le bâtard d'Orléans et autres en très-grand nombre, nobles et grands seigneurs, chevaliers et écuyers; et si y étoit Lahire en très-bel et noble appareil. Et de là s'en alla ledit roi en la cité de Paris. Et vinrent au-devant de lui jusque à la Chapelle le prévôt des marchands, échevins et bourgeois, en très-grand nombre, accompagnés des albalêtriers et archers de la ville, tous vêtus de robes pareilles de pers (bleu) et de vermeil. Et quand ils furent venus devant le roi, ledit prévôt des marchands lui présenta les clefs de la ville de Paris, et le roi les bailla en garde au connétable de France. Si mirent iceux prévôt et échevins un ciel bleu couvert de fleurs de lys d'or, et le portèrent toujours par-dessus le chef du roi.

« Après vint le prévôt de Paris, accompagné de ses sergents de pied, qui avoient chacun un chaperon parti de vert et de vermeil. Et ensuivant iceux sergents vinrent les notaires, procureurs, avocats et commissaires du Châtelet. En après vinrent les personnages des sept péchés mortels et des sept vertus, montés à cheval; et étoient tous habillés selon leurs propriétés; lesquels personnages suivoient les seigneurs de parlement et des requêtes. Après suivoient les présidents; et y avoit très grand' multitude de peuple.

« Et ainsi alla le roi, très-aulthentiquement et très-noblement accompagné, entrer par la porte Saint-Denis en la ville et cité de Paris; sur laquelle porte

étoit un écu de France, que trois angles (anges) tenoient élevé, et au-dessus dudit écu étoient angles chantants, et au-dessus y avoit écrit :

> Très-excellent prince et seigneur,
> Les manants de votre cité
> Vous reçoivent en tout honneur
> Et en très-grande humilité.

« Au Poncelet avoit une fontaine en laquelle y avoit un pot où étoit une fleur de lys qui jetoit bon hypocras, vin et eau ; et dedans ladite fontaine étoient deux dauphins ; et au-dessous avoit une terrasse voûtée de fleurs de lys ; et dessus ladite terrasse étoit un personnage de saint Jean-Baptiste qui montroit l'*Agnus Dei*; et y avoit anges chantant moult mélodieusement. — Devant la Trinité étoit la Passion, c'est à savoir comment Notre-Seigneur fut pris, battu, mis en croix, et Judas, qui s'étoit pendu. Et ne parloient rien ceux qui refaisoient, mais le montrèrent par jeux de mystère, et furent les manières bonnes et bien jouées, et vivement compassionnées et moult piteuses. — A la seconde porte étoient saint Thomas, saint Denis, saint Maurice, saint Louis de France et sainte Geneviève au milieu. — Au Sépulchre étoit comment Notre-Seigneur ressuscita et comment il s'apparut à Marie-Madeleine. — A Sainte-Catherine, en la rue Saint-Denis, était le Saint-Esprit qui descendoit sur les Apôtres. — Devant le Châtelet étoit l'annonciation faite par l'ange aux pastoureaux, chantant *Gloria in excelsis Deo*. Et au-dessus de la porte étoit le Lit de justice, la Loi divine, la Loi de la nature et la Loi humaine ; et à l'autre côté, contre la Boucherie,

étoient le Jugement, Paradis et Enfer; et au milieu étoit saint Michel l'ange, qui pesoit les âmes. — Au pied du grand pont, derrière ledit Châtelet, étoit le baptisement de Notre-Seigneur, et y étoit sainte Marguerite, contrefaite, issant d'un dragon.

« S'en vint le roi au portail de Notre-Dame de Paris, où il descendit, et vint devant lui l'Université, qui proposa en bref. Et audit portail étoient les prélats, c'est à savoir les archevêques de Toulouse et de Sens, et les évêques de Paris, de Clermont et de Saint-Mangon-lez-Montpellier, les abbés et les ministres de Saint-Denis, de Saint-Maur, de Saint-Germain-lez-Paris, et aussi pareillement de Saint-Magloire et de Sainte-Geneviève. Et là fit le roi le serment à l'évêque de Paris, et puis entra en l'église de Notre-Dame, en laquelle étoient trois arches, comme à Amiens, la nuit de l'an, bien pleines de chandelles et de cire. Et de là s'en alla le roi, après qu'il eut fait son oraison, au palais, où il coucha pour celle nuit. Et à son entrée étoient environ huit cents archers biens habillés et en moult ordonnance, lesquels le comte d'Angoulême conduisoit. Et étoient le roi et le Dauphin armés de plein harnois, réservé leur chef; et sur le harnois du roi étoit une tourmolé couverte d'orfévrerie, et sur son cheval étoit un pers (bleu) velours tout tissu de grands fleurs de lys d'or moult riche, et battoit jusqu'à terre, et avoit un chanfrain d'acier sur lequel avoit un très-bel plumail. Et devant lui alloit, tout au plus près de sa personne, Pothon de Sainte-Treille, lequel portoit le heaume du roi sur un bâton appuyé contre la cuisse, lequel heaume étoit couronné

d'une moult riche couronne ; et sur le milieu de ladite couronne avoit une double fleur de lys. Et menoit son cheval, tout à pied, un gentilhomme nommé Jean d'Olon, et toujours portoit-on le ciel dessusdit par-dessus lui. Et après lui suivoient les pages, qui étoient très-richement et noblement habillés et ouvrés d'orfévrerie, et leurs chevaux pareillement. Et un petit devant ledit Pothon alloient le connétable, les comtes de Vendôme et de Tancarville, et plusieurs autres grands et notables seigneurs moult noblement montés et habillés. Et un petit ensuivant le roi chevauchoit, et ledit Dauphin, tout couvert d'orfévrerie, lui et son coursier, moult noblement ; et semblablement ses pages et leurs coursiers ; et étoit accompagné de messire Charles d'Anjou, son oncle, des comtes de Perdiac et de la Marche. Et tout derrière suivoit le bâtard d'Orléans, armé de plein harnois, tout couvert d'orfévrerie, lui et son cheval ; et avoit une riche écharpe d'or, qui alloit par derrière jusque sur le dos de son cheval, et menoit la bataille du roi, où il y pouvoit avoir environ mille lances, fleur de gens d'armes, et habillés eux et leurs chevaux.

« Et quant aux autres chevaliers et écuyers et gentilshommes, en y avoit en grand nombre qui étoient, eux et leurs chevaux, tout chargés d'orfévrerie. Desquels, entre les autres, après les princes, messire Jacques Chabannes et le seigneur de Rostelant en eurent le bruit pour icelui jour d'avoir été, eux et leurs gens et leurs chevaux, le plus richement parés et ornés. Et quant est au peuple d'icelle ville de Paris, il y en avoit si grand' multitude qu'à grand'peine pouvoit-on aller

parmi les rues, lesquels en divers lieux crioient à haute voix, tant comme ils pouvoient crier : Noël ! pour la joyeuse venue de leur roi et naturel seigneur, et de son fils le Dauphin. Si en avoit plusieurs qui pleuroient de la joie et de la pitié qu'ils avoient de ce qu'ils le voyoient dedans leur ville. Et après toutes ces choses faites et accomplies, et le roi venu au palais en la manière comme dit est, se logea là, et avecque lui le Dauphin, son fils; et tous les autres seigneurs, tant chevaliers et écuyers comme gens de guerre, s'en allèrent loger parmi la ville, en plusieurs et divers lieux. Et fut crié, de par le roi, à son de trompe, sur la hart, que homme nul, de quelque état qu'il fût, ne méfît rien aux Parisiens, ni en corps, ni en biens. Et le lendemain le roi montra au peuple, à la Sainte-Chapelle, la vraie croix de Notre-Seigneur, le fer de lance dont Notre-Seigneur Jésus-Christ fut féru au côté en la croix. Et tantôt après montèrent à cheval, et alla le roi loger à l'Hôtel-Neuf, près de la Bastille, et le Dauphin se logea aux Tournelles. Si demeurèrent certain espace de temps audit lieu de Paris, et furent faites plusieurs nouvelles ordonnances sur le régime du royaume. Et par espécial dedans icelle ville de Paris furent adonc faits aucuns nouveaux officiers, tant en la cour de parlement comme ailleurs.

« En outre, après ce que le roi eut fait son entrée à Paris, comme dit est, les comtes de la Marche et de Perdiac, enfants de Bernard, comte d'Armagnac, jadis connétable de France, mis à mort par la communauté de Paris, très-grandement accompagnés de

plusieurs seigneurs, tant d'Église comme séculiers, firent déterrer leur feu père et mettre en un cercueil de plomb; et après le firent porter en l'église Saint-Martin-des-Champs, où lui fut fait un service très-solennel, auquel furent toute la plus grand'partie des collèges de Paris; et le lendemain fut mis sur un chariot couvert de noir, et convoyé à grand'solennité hors de la ville, et après mené à grand'compagnie de gens, de ses deux fils dessusdits, en la comté d'Armagnac (1.

(1) Monstrelet, t. VI, p. 354.

§ II. — DEUXIÈME PÉRIODE DU RÈGNE DE CHARLES VII.

Ici commence la deuxième période du règne de Charles VII. Jusqu'à ce jour trop souvent indigne de sa destinée, ce prince nous apparaîtra sous un point de vue nouveau et occupera enfin une meilleure place parmi les rois. Vingt ans d'exil, de mécomptes, de luttes sanglantes et de succès mêlés de revers l'avaient lentement mûri pour l'exercice du pouvoir. Il était livré à ses passions, sans toutefois compromettre dans les plaisirs la politique de son gouvernement ; il remplaçait un favori par un favori, subissait une influence, puis une autre, et gardait un cœur froid, une âme égoïste, si bien que désormais il se trouvait en mesure de suivre seul un plan, de réaliser sa propre pensée et de ne se laisser dominer qu'à demi par la prospérité ou par le malheur. Il honorait peu les femmes, ne les considérant guère que comme instruments de plaisirs ; il aimait moins encore les hommes, ne voyant en eux que des ressorts plus ou moins utiles et qu'il fallait rejeter lorsqu'ils commençaient à s'user. Malgré les écarts de sa vie privée, il conservait des habitudes religieuses, troublées par des remords, et (en cela surtout il se montrait faible) il n'avait ni l'énergie ni le courage de mettre d'accord ses actes, ses principes et ses croyances. Placé en présence des devoirs que lui imposaient des guerres à terminer, l'ordre à rétablir dans

les finances, dans l'administration et dans la justice, des ambitions féodales à comprimer, d'épouvantables misères à adoucir, il marchait froidement à son but, cherchait à résoudre les difficultés l'une après l'autre, et croyant avec raison que c'était gagner beaucoup que d'ajouter jour par jour un progrès à un progrès, une réparation à une réparation, en un mot, que de reconstruire pierre à pierre l'édifice ruiné et dégradé de la royauté française.

A son entrée à Paris Charles VII avait juré qu'il « tiendrait loyaument et bonnement tout ce qu'un bon roy faire devoit. » Bien qu'il ne séjournât que fort peu de temps dans sa capitale et qu'il se rendît de nouveau dans les provinces de la Loire, il s'appliqua à remplir sa promesse et ne tarda pas à publier des règlements utiles pour l'administration de la justice et des finances. Les connaissances spéciales lui manquaient sans doute pour prendre lui-même l'initiative de ces réformes; mais comme, dans les choses de la paix aussi bien que dans les affaires de la guerre, ce prince s'était toujours vu secondé par des hommes capables et doués d'un mérite sérieux, ce qui lui avait fait donner le surnom de *bien servi*, il mit à profit l'expérience de ses légistes et de ses conseillers, et travailla efficacement, grâce à leur concours, à la réalisation d'un grand nombre d'améliorations nécessaires. Le malheur des circonstances ne lui permit pas de diminuer les impôts, ce qui mécontenta vivement le peuple; mais au moins fut-il donné au roi d'assigner aux revenus de la couronne et au produit des taxes un emploi plus régulier, plus utile, plus conforme

aux intérêts des contribuables. Dans la période où notre récit vient d'entrer (1437-1438), cette réaction entreprise dans le sens de l'ordre commençait à peine, et les peuples ne pouvaient point encore se rendre compte des sages intentions du roi et des bienfaits qui allaient en être la suite naturelle. Ils ne comprenaient que leurs propres souffrances et n'entendaient rien à des règlements de détails, à des réformes sans éclat, destinées d'ailleurs à porter plus tard leurs fruits. Ces réformes devaient se succéder d'une manière presque inaperçue pendant la dernière moitié du règne de Charles VII; il nous suffira de les mentionner à leur date, successivement, et lorsqu'elles se rattacheront directement au récit des faits.

Aucun prince n'a été moins bien étudié que Charles VII. Les chroniqueurs contemporains s'accordent à le représenter sous un aspect favorable, mais ils diffèrent assez lorsqu'ils parlent de son extérieur et de sa physionomie. Les uns vantent son élégance et sa grâce, les autres le représentent comme fort peu avenant et presque difforme. « Solitaire estoit, dit un écrivain anonyme, vivant sobrement, aimant joyeuseté. Son jeu estoit aux échecs ou à tirer de l'arbalète ; son serment, *Sainct-Jehan ! Sainct-Jehan !* Il prenoit ordinairement par jour deux repas; il parloit et buvoit peu. Il oyoit tous les jours trois messes, c'est à sçavoir une grand'messe courte et deux basses messes, et disoit ses heures sans y faillir (1). » Au temps où il se trouvait à Poitiers, il assistait, avec

(1) Mss. anonyme cité par Denys Godefroy. Ce manuscrit est intitulé : *De la vie, condition et complexion du roi Charles VII.*

la chape aux offices de l'église collégiale de Saint-Hilaire, dont le chapitre le comptait parmi ses membres(1), et il en était sans doute de même dans d'autres villes. Il se levait matin et mangeait seul, excepté les jours de fêtes solennelles, où il admettait à sa table un prince du sang et un évêque ou un abbé, et dès que l'on commençait à servir tous les courtisans se retiraient.

Un chroniqueur dévoué à la faction de Bourgogne, et qui ne devait guère être disposé à flatter Charles VII, a tracé de lui le portrait suivant : « Cestuy Charles septiesme, à proprement le descripre au vif, selon que nature y avoit ouvré, pas n'estoit des plus espéciaulx de son œuvre, car moult estoit luige (*sic*) et de corpulence maigre ; avoit feble fondacion et estrange marce, sans porcion ; visage avoit blesme, mais spécieulx assez ; parolle belle et bien agréable, et subtille, non de plus haulte oye. En luy logeoit ung très-beau et gracieux maintient. Il a esté dit que moult estoit de condition muable ce roy, dont, à cause de tel accident, escheurent aussi fréquentes et diverses mutacions autour de sa personnes ; car avoit de condicion qu'en terme de temps, quand on s'estoit bien haut eslevé emprès ly jusques au sommet de la roue, lors s'en commençoit à esnuyer, dont, à la première occasion que pouvoit trouver aulcunement apparence, voulontiers le renversoit de hault à bas. Clerement percevoit que en diverses gens y a diverses proprietez, et plus en deux que ung, et en dix

(1) *Annales archéologiques* de M. Didron, t. L, p. 27. — Les Annales donnent la description de la chape que portait Charles VII dans les cérémonies de l'église Saint-Hilaire.

que en trois. Finablement, ly qui estoit renouvellant voulontiers, et assavouroit le fruit que ne povoit traire, en devint si duit que, de toutes qualités en quoy hommes pouvoient servir, il en tira à luy les plus excellents, et selon leur vocacion, chascun en son estat, les employa à utilité telle qui leur séoit : l'ung à la guerre, l'aultre aux finances, l'aultre au conseil, l'aultre à l'artillerie ; dont enfin, par la grant distincte cognoissance qu'avoit des uns et des aultres, sur toutes choses avoit son regard, également sur les fautes aussi comme sur les vertus ; et l'estat entour de ly devint à estre si dangereux que nul, tant feust grant, povoit cognoistre à peine là où il en estoit, et se tint ferme chascun en son pas *deu* (*sic*), de peur que, du premier mespris que feroit, ne fust pris à pied levé...

« Donna cours à justice qui paravant y avoit esté morte longtemps ; fist cesser les tyrannies et exactions des gens d'armes aussi admirablement que par miracle ; fist d'une infinité de meurtriers et de larrons, sur le tour d'une main, gens résolus et de vie honneste ; mist bois et foretz meurtrières passages assurez, toutes voies segures, toutes villes paisibles, toutes nacions de son réaulme tranquilles ; corrigeoit les mauvais et les bons honoroit ; piteux étoit toutes voies de sang humain ; tenoit heures limitées pour servir Dieu et ne les rompoit pour nul accident ; mectoit jours et heures de besoignier à toutes condicions d'hommes, lesquelles infailliblement voloit estre observées, et besognoit de personne à personne distinctement à chascun, une heure avecque clercs, une aultre avecques nobles, une aultre avecques estrangiers, une aultre

avecques gens mécaniques, armeusriez voulentiers, bombardiers; et sur les gens avoit souvenance de leurs cas et de leur jour estably; nul ne les osoit prévenir; avoit merveilleuse industrie, vive et fresche mémoire; estoit historien grant, beau racompteur, bon latiniste et bien saige en conseil. » Un annaliste du quinzième siècle confirme quelques-uns de ces détails sur Charles VII. « Il estoit, dit-il, moult bel prince et biau parleur à toutes personnes, et estoit piteux envers povres gens. Mais il ne s'armoit mie vollontiers et n'avoit point chier la guerre, s'il s'en eust pu passer. »

La déférence de Charles VII pour les avis de son conseil, le soin qu'il prenait de le consulter en toutes choses sont constatés par des écrivains contemporains. Convaincu que, la première règle des affaires, c'est l'ordre, Charles VII avait assigné à chacun des jours de la semaine son emploi spécial. Le lundi, le mardi et le jeudi, il travaillait avec le chancelier et expédiait toutes les réclamations relatives à la justice. Il voulait d'ailleurs qu'elle fût administrée promptement au pauvre comme au riche, au petit comme au grand. Il défendait absolument le trafic des charges de magistrature, et, toutes les fois qu'un office venait à vaquer dans un parlement, il n'y nommait que sur les présentations de la cour. Le mercredi il entendait d'abord les maréchaux, capitaines et autres gens de guerre. Il y avait le même jour conseil pour les finances, indépendamment d'un autre conseil qui se tenait aussi pour cet objet le vendredi. La guerre étant toujours subordonnée aux moyens qu'il avait de la faire,

les gens de guerre et les gens de finances assistaient d'ordinaire aux mesmes conseils (1). « Et aucune fois, ajoute le chroniqueur, il prenoit le jeudy ou partie du jour pour sa plaisance. » Ces heures de plaisance, il faut bien le dire, n'étaient que trop souvent consacrées à de coupables et scandaleuses amours.

Depuis la disgrâce de la Trémouille, en 1434, les illustres capitaines qui commandèrent les armées de Charles VII n'eurent plus à combattre la funeste influence de favoris à la fois jaloux et incapables. A la tête de ces hommes de guerre à qui le roi dut de si grands résultats, l'histoire maintiendra toujours le connétable de Richemont, l'impitoyable ennemi des courtisans qui s'enrichissaient de pillage. Après la mort de Jeanne d'Arc, dont le souvenir restera à jamais populaire, Arthur de Richemont dirigea toutes les grandes opérations militaires du règne, et son influence se fit surtout heureusement sentir dans les réformes successives que Charles VII introduisit dans l'organisation et le régime de ses armées. Le roi le subissait et ne l'aimait pas. Ce prince accordait d'ailleurs une sympathie bien marquée au bâtard d'Orléans, à ce même comte de Dunois qui, à la suite de Jeanne d'Arc, avait si énergiquement contribué à la délivrance du pays. Dans un rang inférieur, les trois Chabannes, La Hire, Poton de Xaintrailles secondaient vaillamment Charles VII comme hommes d'action. Étienne de Chabannes était mort, en 1423, capitaine de gens d'armes, et avait péri à la bataille de Crévant;

(1) *Jacques Cœur et Charles VII*, par M. Pierre Clément, de l'Institut.

son frère, Jacques de Chabannes, fut sénéchal du Bourbonnais, puis grand maître d'hôtel de France; le plus célèbre des trois, Antoine de Chabannes, avait d'abord été page de La Hire; plus tard il se mit, avec cet illustre aventurier, à la tête de compagnies franches, et on le vit parcourir l'Artois, la Champagne, la Lorraine, la Bourgogne, pillant indistinctement les Français et les ennemis. « Si Dieu le Père se faisait « gendarme, disait brutalement La Hire, il deviendrait « pillard. » C'est assez faire connaître comment il entendait le métier de la guerre. Vers le même temps les frères Gaspard et Jean Bureau occupaient une place importante dans les conseils et dans les armées de Charles VII. L'aîné, Gaspard Bureau, s'était le premier distingué dans l'artillerie, science nouvelle et qui, à cette époque de siéges et de combats incessants, jouait déjà un grand rôle. Jean, son frère, avait commencé par être commissaire au Châtelet (1), et n'avait pas tardé à acquérir une juste célébrité dans les choses de la guerre. Employé plus tard au siége de Pontoise, « tellement s'y comporta qu'il en est digne de recommandation perpétuelle (2). » Ces deux illustres frères étaient fils d'un bourgeois, et les envieux leur firent un crime de leur naissance, ce qui détermina Charles VII à les anoblir. A leur suite apparurent sur la scène Pierre de Brézé et Gilbert de La Fayette dont les noms, alors nouveaux, étaient promis pour l'avenir à un durable retentissement. Gardons-nous de passer sous silence le chancelier de Berri et d'Auvergne, Martin

(1) Pierre Clément, *Jacques Cœur et Charles VII*, etc.

(2) Jean Chartier.

Gouge de Charpaigne, évêque de Clermont, bien qu'il fût accusé « d'avoir moult profité durant le brouillis, à l'époque où il avoit le gouvernement des finances du duc Jean de Berri, » et Regnault de Chartres, cardinal-archevêque de Reims, qui avait rempli, au temps de Jeanne d'Arc, les fonctions de chancelier de France. Ajoutons à leurs renommées historiques le souvenir moins connu de Guillaume Cousinot, successivement promu aux emplois de chambellan, de maître des requêtes et de bailli, et qui, chargé à plusieurs reprises, bien que jeune encore, de négociations diplomatiques délicates et difficiles, s'en acquitta avec bonheur et talent. C'est un devoir pour l'histoire d'associer à leurs noms ceux d'Étienne Chevalier, maître des comptes, contrôleur et trésorier de France, et du procureur général Jean Dauvets, fils d'un ancien marchand de Bourges. Plus tard nous parlerons de Jacques Cœur, homme plus illustre, et dont les glorieux services, récompensés d'abord par la fortune, ne furent que trop durement expiés par les souffrances, la persécution et l'ingratitude.

Pour le moment il s'agissait encore de disputer le royaume aux Anglais. Ces insulaires, bien qu'ils eussent été chassés de Paris, occupaient encore une partie des provinces neustriennes et plusieurs villes importantes de l'Ile-de-France. Charles VII ne jugea pas à propos de marcher contre eux. L'hiver commençait à sévir et ce prince se retira à Tours, où, mieux qu'à Paris, il se trouvait en mesure de maintenir ses communications avec les provinces du Midi, d'où il tirait ses principales réserves. La guerre se faisait néan-

moins dans la Normandie et dans les provinces du Nord qui dépendaient alors du duc de Bourgogne, guerre de partisans que signalaient sans relâche le pillage, les incendies et les massacres.

A la suite de tant de misères qu'avait enfantées la guerre, d'autres fléaux étaient venus ajouter à la désolation de la France et rendre plus lourd le fardeau de l'administration royale. Une effroyable famine sévit dans la plupart des provinces, surtout dans le Nord, et donna lieu à des actes vraiment sauvages. Une femme fut brûlée à Abbeville pour avoir égorgé des enfants et mis leur chair en vente. A Rouen, la misère était si horrible que l'on trouvait tous les jours, disent les chroniques, « de petits enfants morts que mangeoient les chiens et les porcs. » Dans beaucoup de villes le nombre des victimes fut si considérable qu'on ne put les ensevelir. A Paris, près de cinquante mille personnes périrent misérablement, « et, ajoute le même annaliste, quand la mort se boutoit dans une maison, elle emportoit la plus grande partie des gens, espécialement des plus forts et des plus jeunes (1). » La terreur et la solitude régnaient dans les rues, et les Parisiens, exténués par la faim et les maladies contagieuses, n'avaient même plus la force de se défendre contre les loups qui venaient les attaquer jusque dans leurs murs. Vers la fin de septembre (1438) ces animaux étranglèrent quatorze personnes entre Montmartre et la porte Saint-Antoine; le 16 décembre, quatre femmes eurent le même sort; quelques jours après, les

(1) *Journal d'un bourgeois de Paris*, p. 495.

loups mordirent dix-sept personnes, dont il en mourut onze. Autour de Paris, en peu de temps, quatre-vingts personnes périrent de cette affreuse mort. La chambre des comptes promit vingt sous par tête de loup. Sur ces entrefaites, et par le seul fait de la misère générale, on vit redoubler les ravages des écorcheurs et des routiers. Il fallut la dure et impitoyable énergie du connétable de Richemont pour maintenir encore quelques restes d'ordre et de discipline; mais, malgré ses rigueurs, la sécurité ne put ni se rétablir, ni durer. « Jusques à six ou huit lieues de Paris, disent les chroniques, nul n'osoit aller aux champs ni venir à la ville, fust moine, prestre, nonnain, femme ou enfant, qui ne fust en grand péril de sa vie (1). » Le peuple commençait à murmurer contre le roi et à lui imputer, bien injustement, une part de responsabilité dans les calamités universelles. Bientôt il y eut à Paris une sorte de sauve-qui-peut dont le résultat fut d'accroître les souffrances des habitants en diminuant encore les garanties de tous; tout ce qui pouvait s'enfuir enfin quitta la ville, à la réserve d'Adam de Cambrai, président du parlement, de Simon Charles, président de la chambre des comptes, et d'Ambroise de Loré, commandant de la ville, qui s'efforcèrent d'y maintenir quelque ordre au milieu de tant de calamités (2). Tout porte à croire que les Anglais auraient éprouvé peu de difficulté à s'emparer de nouveau de Paris dans de telles circonstances; mais vraisemblablement ils se souciaient peu d'y venir

(1) *Journal d'un bourgeois de Paris*, p. 495.
(2) J. Chartier, p. 99.

chercher la peste et la famine; ils évacuèrent au contraire d'eux-mêmes quelques-uns des postes qui étaient voisins de cette capitale. Dans le courant de l'été de 1438 on leur reprit Montargis et Chevreuse; mais ils tenaient toujours Meaux, Creil, Pontoise et Gisors, d'où ils étendaient leurs courses dans toute l'Ile-de-France (1). De leur côté Talbot et Thomas Kiriel soumettaient Longueville et divers châteaux de la Basse Normandie et du pays de Caux (2); ils passèrent ensuite en Picardie et forcèrent les troupes du duc de Bourgogne à lever le siége du Crotoy (3). Cependant il ne restait plus qu'un petit nombre d'Anglais sur le continent; la nation se dégoûtait toujours plus de la guerre, et bientôt le conseil de Henri VI, comme acheminement à la paix, consentit à l'échange de deux princes du sang prisonniers. Il rendit le comte d'Eu, captif dès la bataille d'Azincourt, contre Jean de Beaufort, depuis duc de Sommerset, fait captif à la bataille de Baugé (4).

Charles VII, auquel cette guerre ne donnait plus d'inquiétude, revint, au commencement de juillet, de Tours, où il avait passé le printemps, à Bourges, où se trouvait convoquée une assemblée solennelle du clergé de France. Cinq archevêques, vingt-cinq évêques et un grand nombre d'abbés et de députés des universités et des chapitres se réunirent pour traiter des intérêts de l'Église de France. De son côté le roi y ar-

(1) Monstrelet, t. VII, c. 230, p. 5.
(2) Idem, c. 228, p. 3.
(3) J. Chartier, p. 98. — Berry, p. 400.
(4) Rapin Thoyras, l. XII, p. 277. — Monstrelet, c. 232, p. 9.

riva accompagné du Dauphin, du duc de Bourgogne, du comte du Maine, de Pierre de Bretagne, des comtes de la Marche, de Vendôme et de Tancarville, autour desquels se groupait l'élite des grands et des docteurs du royaume (1). Mais, pour faire apprécier exactement les actes et les décisions de cette assemblée, nous croyons indispensable de revenir sur nos pas et de résumer en peu de mots les questions qui, à cette époque, agitaient encore l'Église.

Ainsi qu'on l'a vu plus haut, vers la fin du règne de Charles VI et à l'avénement de Charles VII, l'Allemagne centrale était désolée par la guerre des Hussites. La mort du trop célèbre Ziska (1424) n'avait point ralenti les progrès de cette secte redoutable, et les rebelles, qui attaquaient à la fois l'Église et César, avaient résisté, en 1425, à une croisade prêchée contre eux par le pape Martin V ; en 1427, à quatre armées allemandes levées sur quatre points différents. En 1431, les Hussites, sous leurs divers noms de Thaboristes, d'Orphanistes, d'Orébites et de Calixtins, osèrent tenir tête à une grande armée de quatre-vingt mille combattants, que, par un dernier effort, l'Allemagne tout entière avait levée pour les réduire à l'obéissance. On commençait à désespérer de les soumettre, lorsqu'en cette même année (1431) la mort de Martin V, l'élection d'Eugène IV et l'ouverture du concile de Bâle vinrent encore renouveler et accroître les embarras de l'Église.

Le jour même de son intronisation, Eugène IV s'é-

(1) Sismondi, *Ordonn. de France*, t. XIII, préface, p. 47, et texte, p. 268.

tait solennellement engagé à rétablir la discipline ecclésiastique dans son intégrité, à ne pas transférer hors de Rome le siége apostolique, à célébrer le concile œcuménique au lieu et dans le temps désignés par son prédécesseur, enfin à ne proclamer de cardinaux que suivant les décrets du concile de Constance et avec l'assentiment de la majeure partie du sacré collége, à qui serait assignée la moitié des revenus de l'Église romaine.

Depuis quelques jours (3 mars) le concile de Bâle s'était réuni, en vertu d'un décret promulgué, en 1423, au concile de Sienne, par le pape Martin V. Eugène IV, qui d'abord avait consenti à la réunion de cette assemblée, voulut la dissoudre, parce qu'elle lui paraissait disposée à amoindrir l'autorité suprême des pontifes romains; dans ce but il déclara qu'un autre concile se tiendrait à Bologne, sous sa présidence; mais le concile de Bâle s'y opposa et écrivit à ce sujet tant au chef de l'empire qu'aux autres souverains de l'Europe (février 1432). Après avoir ainsi refusé d'obtempérer aux volontés du pape, l'assemblée, qui ne se composait encore que de quatorze membres, continua ses travaux et ne craignit pas de prendre le titre de concile œcuménique, dénomination évidemment usurpée par une réunion qui osait se passer du consentement du chef de l'Église universelle. Pour se fortifier contre le pape cette assemblée en avait appelé aux princes temporels. En 1432, le 26 février, une réunion d'évêques se tint à Bourges, qui était encore la capitale de Charles VII. Ce synode se déclara pour le concile de Bâle contre le pape, et toutefois il émit le vœu

que ce même concile traitât Eugène IV *d'une manière douce et modeste;* « car, disait-il, c'est un homme remarquable par l'intégrité de sa vie, c'est le chef de l'Église, et si le chef est dégradé il faudra que les membres deviennent arides et infructueux. » L'Université de Paris se montra moins respectueuse et moins soumise; ce corps, dominé d'ailleurs par l'épée anglaise, ne rougit pas d'écrire « qu'il n'y avait que des enfants d'iniquité qui eussent pu songer à la translation du concile; que c'était l'ennemi du genre humain qui avait inspiré cette pensée pleine de malice; qu'il fallait se roidir contre des artifices si dangereux; que, si le pape voulait dissiper ou dissoudre l'assemblée avant sa conclusion, on ne devait pas lui obéir. » L'empereur d'Allemagne Sigismond prit également parti contre le pape, et son adhésion aux résolutions du concile donna une grande force à cette assemblée.

Ceux donc qui la composaient s'abstinrent de plus en plus de garder des ménagements envers le pape; ils sommèrent Eugène IV de se rendre à Bâle dans un délai de trois mois, et menacèrent de procéder contre lui s'il ne révoquait la dissolution du concile. En même temps, malgré ses ordres, ils s'entendaient avec les chefs des Hussites. Procope-le-Grand et Jean Rokyczana, suivis de trois cents députés de cette secte audacieuse, se rendirent à Bâle au mois de janvier 1433, et leur présence y répandit une profonde consternation. Pendant un an le pape refusa de reconnaître les pouvoirs du concile, et le concile s'opiniâtra à résister au pape et à prononcer en matière de foi.

Jamais peut-être l'autorité des souverains pontifes ne fut aussi étrangement méconnue. Dans la neuvième session de l'assemblée (22 janvier 1433), on déclara nul tout ce que le chef de l'Église aurait fait ou pourrait faire au désavantage de l'empereur Sigismond, et ce prince, qui était alors à Sienne, fut déclaré protecteur du concile; le duc de Bavière siégea comme vice-protecteur en l'absence de Sigismond. Le 19 février, dans la dixième session, où l'on compta quarante-six prélats, les promoteurs requirent que la contumace d'Eugène IV fût déclarée, et le concile renvoya à une commission l'examen de cette demande. Dans la onzième session, le 27 avril, la célébration des conciles généraux fut recommandée, avec menace de suspendre et de déposer le pape s'il venait à s'y opposer; défenses étaient faites à toutes personnes, principalement au pape, de dissoudre, proroger ou transférer un concile général, quel qu'il fût, à moins que le concile n'y consentît; et, ces règles universelles s'appliquant ensuite au pape Eugène, on cassait tous les actes par lui faits ou à faire dans la vue d'empêcher les prélats de la cour romaine de se rendre à Bâle. Les décrets de la douzième session (13 juillet) ordonnaient au pape, sous peine d'être suspendu, de révoquer ses premières bulles dans l'espace de soixante jours, et de reconnaître que le concile avait été légitime depuis son commencement. Cette déclaration, dans l'idée des membres du concile de Bâle, tenait lieu de troisième monition adressée à Eugène IV, et ce pape y était peint comme un pontife « scandaleux et qui paraissait vouloir détruire l'Église. » Ce

sont les termes dont se servit le secrétaire de l'assemblée. La treizième session (11 septembre) fut employée à entendre le réquisitoire des promoteurs sur la contumace du pape; il était question de le déclarer « suspens, » et l'évêque de Lectoure avait déjà commencé à lire le décret, lorsque deux des envoyés d'Eugène IV élevèrent un incident sur la forme, alléguant que les soixante jours donnés au pape pour révoquer ses bulles n'étaient point encore expirés. Le duc de Bavière et les magistrats de Bâle étaient déjà intervenus pour la même cause, et le résultat de la délibération fut qu'on accorderait au pape un nouveau délai de trente jours. Enfin, dans la quatorzième session, qui eut lieu le 14 novembre et où assista l'empereur, on étendit encore le terme à trois mois; et ce fut Sigismond qui obtint cette prorogation, sous cette clause toutefois qu'Eugène adhérerait au concile et qu'il révoquerait tous les décrets publiés en son nom contre cette assemblée; révocation qui se ferait selon les formules dont on récita le modèle en présence de l'empereur et de tous les prélats. Tel fut l'ordre des sessions et des procédures du concile de Bâle durant l'année 1433.

De son côté le chef de l'Église avait beaucoup fait pour ramener la paix. Le 14 février 1433 il avait promulgué une bulle qui portait, en substance, que, la plupart des raisons qui empêchaient la célébration du concile de Bâle ayant cessé, le pape rétractait et annulait les bulles publiées pour dissoudre et transférer ce concile; que son intention était présentement qu'il fût célébré dans la ville de Bâle, et qu'on y travaillât

à l'extirpation de l'hérésie des Bohémiens et au rétablissement de la paix parmi les fidèles. Eugène IV envoya cette bulle à l'empereur Sigismond, qui l'adressa lui-même au concile, en avertissant cette assemblée de se conduire de manière à ne pas exposer l'Église aux malheurs d'un schisme. Cet avis mécontenta d'autant plus les prélats de Bâle qu'il était plus mérité ; ils en témoignèrent leur étonnement à Sigismond, et lui mandèrent que le Saint-Esprit, au nom de qui ils étaient réunis, n'était pas un esprit de discorde et de schisme. Quant à la bulle du pape, ils déclarèrent qu'elle ne répondait point aux intentions du concile.

En présence de ces hommes intraitables, Eugène IV voulut au moins mettre à couvert l'autorité du siége apostolique. Le 29 juillet il donna une bulle par laquelle il cassait tout ce qui avait été fait à Bâle au delà des trois articles qu'il permettait de traiter dans le concile, savoir : l'extirpation des hérésies, la pacification des princes chrétiens et la réformation de l'Église. Mais cet éclat n'eut point de suite, et, trois jours après, pressé de plus en plus par l'empereur Sigismond, le chef de l'Église donna une autre bulle où il disait : « Nous voulons bien et nous approuvons que le concile de Bâle ait été continué et qu'il continue encore ; nous révoquons tout ce qui a été fait par nous pour le dissoudre et le transférer ; nous adhérons à ce concile purement et simplement, et nous avons l'intention de le favoriser de tout notre pouvoir, à condition toutefois que nos légats seront admis à y présider, et qu'on y révoquera tout ce qui a été fait contre notre autorité, notre liberté, et contre nos cardinaux ou

quiconque s'est attaché à nos intérêts. » Cette bulle porte la date du 1er août. Le 13 du même mois, le pape chargea l'archevêque de Spalatro, l'évêque de Cervia et le supérieur d'un monastère de recevoir à Bâle la révocation des décrets contraires à l'autorité apostolique, à la charge de déclarer nul, de leur côté, et au nom du Saint-Siége, tout ce que le pape avait fait contre le concile. Cette bulle fut rédigée sous les yeux de l'empereur.

On se lasserait d'énumérer les nouvelles difficultés qui surgirent. Enfin, grâce aux négociations, la réconciliation eut lieu vers la fin de l'année (1433). Les préliminaires de la paix étaient comme arrêtés quand on tint la quatorzième session, où le terme de trois mois fut accordé au pape pour adhérer au concile. Enfin, l'empereur Sigismond étant présent à Bâle, l'accord se fit entre les prélats du concile et le pape Eugène, de telle manière que les légats du Saint-Siége furent admis à présider, et que tout ce qui s'était fait par le concile contre le pape et par le pape contre le concile fut révoqué et déclaré non avenu.

A dater de ce moment, et seulement alors (février 1434), l'assemblée de Bâle devint un concile vraiment canonique.

Mais ce qui manqua toujours à cette assemblée, ce fut la sagesse pratique des affaires, la prudente lenteur qui ne précipite rien; elle ne se signala que par une ardeur indiscrète de réformer sans réflexion, au risque de remplacer certains abus par des abus plus grands encore. On dut s'en prendre aux éléments mêmes du concile. Ce qui dominait dans cette assemblée, ce

n'étaient pas les évêques, seuls juges de droit dans ces réunions, mais une multitude d'ecclésiastiques du second ordre, venus de toutes parts, et avec eux des professeurs scolastiques qui, ne voyant les choses que de bas en haut, voulaient tout réorganiser selon la mesure de leurs idées étroites et indigestes, et dans un esprit d'opposition aux sommités hiérarchiques.

Cette tendance du concile ne se manifesta que trop promptement par des actes d'hostilité ou de malveillance dirigés contre l'autorité du chef de l'Église universelle. En 1436, l'assemblée, de plus en plus entraînée dans cette voie funeste, se laissa aller à de nouvelles usurpations, et se transforma, à force de révoltes, en une sorte de conciliabule schismatique où les excès les plus énormes faisaient place à de plus énormes encore.

Ainsi, dès sa vingt-sixième session, le 31 juillet 1437, ce conciliabule publia un décret par lequel il cita le pape et les cardinaux à comparaître, en personne ou par procureur, dans l'espace de soixante jours. Le 26 septembre, il cassa la nomination d'un cardinal faite par le pape et lui défendit d'aliéner la ville d'Avignon et le comtat Venaissin. Le 1er octobre, la même assemblée déclara Eugène IV contumace. Huit jours après, elle osa supprimer la bulle que le chef de l'Église avait donnée pour prescrire la translation du concile de Bâle à Ferrare. Les députés de ce même conciliabule, envoyés à Constantinople, ne craignirent pas de procéder à l'accusation du pape : le patriarche de Constantinople leur imposa silence et leur ordonna de se retirer. Lors de sa trentième session, le 24 jan-

vier 1438, cette audacieuse assemblée déclara le pape Eugène « suspens » de toutes ses fonctions, tant au temporel qu'au spirituel, et manda aux rois, aux princes et à tous les ecclésiastiques de ne plus lui rendre obéissance. Le 24 mars suivant, persévérant dans cette voie de révolte, il prononça anathème contre le concile œcuménique ouvert à Ferrare et le traita de conventicule schismatique.

Au mois d'octobre 1438, le conciliabule de Bâle entreprit d'ériger en vérités de foi ses prétentions séditieuses contre l'autorité du chef de l'Église. Alors les membres de cette assemblée se divisèrent. Les évêques se récriaient sur ce que, dans une question de foi, on donnait voix délibérative aux ecclésiastiques du second ordre. « Quand donc, demanda l'archevêque de Palerme, de simples prêtres ont-ils eu voix définitive dans les conciles? Leur état ne les borne-t-il pas à donner simplement leur avis? Verra-t-on aujourd'hui, pour la première fois, une question de foi terminée sans l'autorité des évêques? Quel scandale! » L'archevêque d'Arles, président de l'assemblée, lui répondit : « Souvenez-vous que la manière de procéder dont on se sert ici n'est pas nouvelle, qu'elle a été établie dès le commencement du concile, et qu'on ne l'a point changée depuis. Souvenez-vous que cette multitude d'ecclésiastiques inférieurs a été de votre avis en d'autres points, et que vous ne disputiez point alors du plus ou moins d'autorité qui lui convient. »

Le 25 juin de l'année suivante (1439), le conciliabule osa, par un attentat sacrilége, déposer le pape

Eugène IV, comme « désobéissant, opiniâtre, rebelle, violateur des canons, perturbateur de l'unité ecclésiastique, scandaleux, simoniaque, parjure, incorrigible, schismatique, hérétique, endurci, dissipateur des biens de l'Eglise, pernicieux et damnable, etc. » Le conciliabule défendit à quiconque de le reconnaître pour pape, et déclara les contrevenants déchus, par le seul fait, de toutes leurs dignités, soit ecclésiastiques, soit séculières, « fussent-ils évêques, archevêques, patriarches, cardinaux, rois ou empereurs. » Cette déclaration impie émana d'une assemblée où l'on comptait trente-neuf prélats, parmi lesquels sept à huit à peine étaient évêques, et ce petit nombre de rebelles osa prononcer une déposition à la fois sacrilége et nulle contre un pape légitime, reconnu par l'Église universelle. Ajoutons que, pour compléter le schisme, ils firent un antipape le 30 octobre 1439. Ce fut le duc de Savoie, Amédée VIII, qui prit le nom de Félix V.

Les actes de cette audacieuse assemblée ont si souvent été dénaturés au profit de l'impiété et de la révolte; les adversaires irréconciliables de la papauté et de la religion catholique ont tant de fois essayé de les prendre pour bases de leurs thèses et de leurs attaques; un si grand nombre d'hommes honnêtes, mais peu éclairés, se sont laissés abuser par le titre de concile que s'attribua cet étrange parlement ecclésiastique suscité contre le père commun des fidèles, qu'il était de notre devoir de résumer les faits qui précèdent, de les présenter sous leur véritable jour, et d'avertir le lecteur chrétien de ce qu'il faut penser

et croire du trop fameux « concile de Bâle, » dont nos ennemis évoquent volontiers le souvenir. On nous pardonnera donc d'avoir donné place à ces longs détails, qui, au premier abord, ne semblaient pas se rattacher directement aux annales de notre pays et au règne de Charles VII.

Au milieu de ces lamentables conflits, la France, docile à l'exemple de la plupart des États de l'Europe, ne cessa de reconnaître le pape Eugène IV, et, comme l'assemblée de Bâle était en grande partie composée de docteurs français, le roi Charles VII essaya plus d'une fois de la réconcilier avec le chef de l'Église. Ses efforts à cet égard demeurèrent stériles. D'une part, il est vraisemblable qu'il fut mal secondé par ses agents; de l'autre, on peut raisonnablement admettre que, partageant dans les questions de principes les doctrines du concile de Bâle quant aux pouvoirs restreints de la papauté, Charles VII réclama d'Eugène IV des concessions ou des actes de condescendance incompatibles avec les droits réels du Saint-Siége. Ce prince était sincèrement pieux, mais trop peu éclairé sur les questions religieuses pour être en mesure d'apprécier sainement de quel côté était la justice. L'intérêt de son fisc royal, d'accord avec son orgueil, le poussait (c'est l'histoire d'un grand nombre des ouverains) à ne voir la vérité que dans les solutions qui faisaient prévaloir l'autorité du sceptre sur celle de la puissance ecclésiastique, et, quand un concile prenait parti pour les rois contre les papes, Charles VII se rangeait assez volontiers du côté du concile. C'est dans l'ordre naturel des faiblesses hu-

maines. Quoi qu'il en soit, le roi de France, au mois de juillet 1438, tint à Bourges une assemblée où siégèrent un assez grand nombre de prélats, d'abbés et de docteurs. Charles VII, qui la présida, s'y rendit accompagné du Dauphin, de Charles, duc de Bourbon, de Charles d'Anjou, comte du Maine, de Pierre de Bretagne, de Bernard, comte de la Marche, de Louis, comte de Vendôme, de Guillaume, comte de Tancarville, d'autres grands seigneurs et des membres les plus considérables de son conseil, tant ecclésiastiques que laïques. A cette assemblée de Bourges furent présents et prirent la parole non-seulement les ambassadeurs du concile, mais encore ceux du pape, dont le principal était l'archevêque de Candie, qu'Eugène avait envoyé en France pour détacher Charles VII du prétendu concile de Bâle et le faire déclarer en faveur du concile œcuménique de Ferrare.

Un mémoire fut présenté à l'assemblée de Bourges au nom de l'assemblée de Bâle; il y était dit, on y affirmait, comme vérité incontestable, que le concile général représentant l'Église militante tient sa puissance immédiatement de Dieu; que tout homme, de quelque état et en quelque dignité qu'il soit, fût-il pape, est obligé de s'y soumettre dans toutes les questions qui sont du domaine de la foi ou qui se rattachent à l'extirpation du schisme et de la réforme générale de l'Église de Dieu dans son chef et dans ses membres; que tout homme, de quelque état et en quelque dignité qu'il soit, le pape lui-même, doit être puni et soumis canoniquement à la pénitence s'il refuse avec opiniâtreté de se soumettre au concile; enfin

que le concile ne peut être dissous, ni transféré en un autre lieu, ni prorogé, sans le consentement du concile même.

L'assemblée de Bourges ne craignit pas d'adhérer à ces déclarations rédigées en forme de décret, et ce vote téméraire souleva l'indignation des délégués du pape. Entre autres dispositions ou articles qui furent proposés et approuvés par l'assemblée de Bourges, et que nous résumons ci-après, il fut déclaré : « Qu'on rétablirait dans l'Eglise l'usage et la forme ancienne des élections des évêques et des autres prélats ; que les réserves et les expectatives seraient abolies, c'est-à-dire que les papes ne pourraient plus se réserver la collation des bénéfices, comme ils faisaient dans les cathédrales et les autres églises, ni donner un bénéfice pour l'avenir avant qu'il fût vacant ; qu'on n'appellerait point au pape *omisso medio*, c'est-à-dire sans avoir passé par les tribunaux subalternes et avoir été, comme par degré, d'abord au tribunal de l'évêque, et puis à celui du métropolitain, et ensuite à celui du primat ; que, dans le cas où l'appel irait jusqu'au pape, le souverain pontife nommerait des juges *in partibus*, c'est-à-dire dans le royaume ; qu'il n'y aurait plus d'*Annates*, c'est-à-dire qu'un bénéficier pourvu d'un bénéfice consistorial ne serait point obligé d'en payer au Saint-Siége une année du revenu, et cela sous peine aux contrevenants d'être déclarés simoniaques ; que, si le pape n'observait pas ce décret, il pourrait être déféré au prochain concile. » Un autre article modérait l'usage des interdits que les papes et les évêques jetaient sur un royaume, sur une ville, sur

une communauté entière pour la faute de quelque particulier ; un autre réduisait le nombre des cardinaux à vingt-quatre. Enfin quelques autres articles avaient plutôt pour objet la réforme du clergé en général que les bornes qu'on prétendait mettre à l'autorité des papes. De ces décrets, où l'on introduisit quelques modifications réclamées par les usages du clergé de France, se composa l'acte célèbre auquel l'histoire a donné le nom de *Pragmatique Sanction de Bourges*. Cette déclaration fut vérifiée et enregistrée au parlement, tout attentatoire qu'elle fût aux droits du pape ; nonobstant les réclamations et les efforts d'Eugène IV et de ses successeurs, elle demeura loi de l'État de 1439 jusqu'au règne de François Ier, époque meilleure, où, de concert avec le pape Léon X, on remplaça la trop célèbre *Pragmatique Sanction* de Bourges par le concordat de 1517.

La Pragmatique Sanction, au point de vue de la conscience, était un acte radicalement nul : on ne peut qualifier autrement un contrat qui n'obtient l'adhésion que d'une seule des parties contractantes, et la papauté, atteinte dans ses droits légitimes par cette déclaration téméraire de l'assemblée de Bourges, ne voulut jamais la ratifier. L'assemblée de Bourges, au nom de cette Église que pour la première fois nous appellerons *gallicane,* s'écarta d'ailleurs assez promptement des principes qu'elle n'avait pas redouté d'admettre. Lorsqu'en 1439 le concile de Bâle osa déposer Eugène IV et lui substituer Félix V, avec obligation à toute personne, sous peine d'anathème, de se soumettre au nouveau pape, l'Église de France, toujours

représentée par les prélats réunis à Bourges, demeura fidèle au légitime chef du monde chrétien et refusa de reconnaître l'autorité de « monsieur de Savoie, » nom qu'elle persista à donner à l'antipape.

Cependant les peuples de France et d'Angleterre étaient également las d'une guerre qui durait depuis plus d'un siècle, et dont les intervalles de repos avaient été de trop courte durée pour permettre aux deux nations de respirer à l'abri de quelque sécurité. La duchesse de Bourgogne ayant rencontré à Gravelines le cardinal de Winchester, l'un et l'autre, usant des pouvoirs dont ils étaient investis, convinrent, le 31 janvier 1439, qu'un congrès serait ouvert près de Calais, au château d'Oye, pour y traiter de la paix générale, et on décida en outre que le duc d'Orléans, prisonnier des Anglais depuis la journée d'Azincourt, prendrait une part personnelle aux négociations pacifiques. Les Anglais n'avaient point à craindre l'intervention de ce prince, dont le courage était épuisé par une captivité de vingt-cinq ans, et qui était prêt à faire beaucoup de sacrifices pour revoir la France. Toutefois on ne put s'entendre, tant les deux gouvernements, s'ils étaient fatigués de la guerre, maintenaient l'orgueil de leurs prétentions réciproques. Les Français ne voulaient céder que la Normandie et la Guienne, et, de plus, ils exigeaient que le roi Henri VI renonçât au titre de roi de France. Les Anglais avaient donné à leurs commissaires les instructions suivantes : 1° demander l'entière restitution du royaume de France; 2° en cas de refus, réclamer au moins la possession de toutes les provinces situées

au nord de la Loire, sauf à abandonner les autres au roi Charles VII, qui en ferait hommage à Henri VI; 3° que, si l'hommage répugnait à Charles, on l'en dispenserait; 4° que, selon le plus ou moins qui serait accordé, Henri VI renoncerait au titre de roi de France ou en retiendrait la possession. Évidemment, sur de telles basses, tout accord sérieux devenait impossible, et les conférences longtemps continuées au château d'Oye demeurèrent sans résultat; elles n'en avaient pas moins rempli une partie de l'année 1439.

Les opérations militaires n'avaient point été suspendues. Tandis que les Anglais s'étaient attachés à envoyer quelques renforts à leur armée de France, le connétable de Richemont avait mis ses soins à amener la réduction de Meaux, l'une des places les plus importantes qui fussent encore demeurées au pouvoir de l'ennemi. Meaux couvrait la Marne, et cette rivière était le canal d'approvisionnement de Paris. Charles VII, enfin digne du nom de roi, ne négligea rien pour venir à bout de la résistance de cette forteresse. A l'aide de Jacques Cœur, riche marchand de Bourges, qui déjà dirigeait les finances royales, on recruta, on disciplina, on solda une armée de routiers et d'écorcheurs, et un but utile fut donné au courage de ces sanguinaires aventuriers. Le 20 juillet, le connétable arriva devant Meaux avec quatre mille combattants. La ville était protégée, du côté de la rive gauche de la Marne, par une citadelle nommée le *Marché de Meaux*, dont nous avons déjà parlé en mentionnant la révolte des Jacques. Cette position fut jugée trop forte pour être attaquée la première, et le con-

nétable, habilement secondé par Jean Bureau, maître de l'artillerie, dirigea ses efforts contre les ouvrages de la rive droite. Quelques jours suffirent aux assiégeants pour ouvrir la brèche. A la nouvelle de cette attaque les Anglais se mirent en devoir de faire échouer le connétable. Le duc de Sommerset, Talbot, Scales, Falconbridge rassemblèrent des troupes en Normandie et marchèrent avec sept mille hommes au secours de la garnison de Meaux. Richemont les prévint, et, le 12 août, la brèche ayant été reconnue praticable, il prit d'assaut les quartiers de la rive droite, et rejeta dans le Marché de Meaux les débris de la garnison vaincue. Terrifiés par ce coup hardi, les Anglais demandèrent à capituler. Richemont posa des conditions assez dures, et, comme on ne se hâtait pas de les accepter, il fit pendre les prisonniers. Le 15 août le duc de Sommerset arriva au secours du Marché de Meaux avec une armée anglaise; mais, faute de vivres, il ne put se maintenir en face des Français et se replia sur la Normandie. Le Marché de Meaux prolongea sa résistance opiniâtre jusqu'au 13 septembre, jour où, grâce au feu de l'artillerie savamment dirigé, cette redoutable position fut emportée de vive force comme le reste de la ville. Sur ces entrefaites le roi Charles VII était rentré à Paris (9 septembre) et y avait été assailli par les plaintes des routiers et des gens de guerre contre l'impitoyable cruauté du connétable. Ces reproches reposaient sur des faits vrais, sur des actes terribles; mais Charles VII se convainquit par lui-même qu'ils étaient devenus une nécessité inévitable pour un homme qui, réduit à

commander à des écorcheurs et à des bandits, ne pouvait les contraindre à l'obéissance qu'en réprimant sans pitié leurs forfaits sans nombre. Le 30 septembre le roi quitta de nouveau Paris, après avoir ordonné à Richemont d'attaquer Avranches et au sire du Beuil de mettre le siége devant Sainte-Suzanne, dans le Maine.

Charles VII avait convoqué à Orléans les états généraux des provinces de la langue d'Oïl. Pour la première fois depuis bien des années cette assemblée se trouva composée de beaucoup de députés prenant le titre d'ambassadeurs des princes et des provinces. Rien n'indique que cette fois les trois ordres aient délibéré séparément.

Bien que les annales du quinzième siècle leur aient à peine consacré quelques lignes, les états d'Orléans n'en furent pas moins très-remarquables. Ils demandèrent formellement au roi de faire cesser les pillages et les cruautés des gens de guerre, et proposèrent, pour atteindre ce but, de réduire l'armée à quinze compagnies de cent lances chacune, chaque lance étant composée de six hommes et de huit chevaux, et de la payer à raison de cent vingt livres par homme; une taille perpétuelle fut assignée pour cette solde et fixée à douze cent mille livres. Une ordonnance du 2 novembre 1439 mit à exécution cette grande résolution des états. Dans le système de cet édit, justement célèbre, au roi seul appartenait de nommer les capitaines et de fixer le nombre de leurs soldats. Ces capitaines élus et commis par le roi devaient être tenus de choisir des gens d'armes et de trait, et autres gens de guerre

notables, suffisants et habiles. Sous peine de crime de lèse-majesté, de confiscation de corps et de biens, et même de perte de noblesse, il était défendu à tout autre d'assembler des gens de guerre. Il était interdit aux soldats de piller et de maltraiter les gens des villes et des campagnes, de rançonner les personnes, d'endommager les biens, les maisons, les blés, les récoltes. Les capitaines étaient responsables de ces délits et pouvaient en être punis par la perte de leurs biens, de leur noblesse, de leurs corps. Tous les hommes de guerre étaient justiciables des baillis et des prévôts du roi dans tout le royaume, et il était ordonné aux citoyens maltraités par les soldats d'employer la force pour les traduire devant les juges. Le roi commandait à tous ses capitaines et gens de guerre de vivre doucement et paisiblement, sans molester le peuple, sans faire excès de dépense pour hommes ni pour chevaux, sans contraindre outrageusement leurs hôtes à leur donner abondance ou *délicieuseté* de vivres. Il était prescrit aux capitaines de tenir garnison dans les places désignées par le roi et de n'en pas sortir sans son ordre. Le roi déclarait que son intention était de ne donner grâce à aucun délinquant, et si, par l'importunité ou autrement, il venait à en accorder, il voulait, ordonnait ou commandait que sa cour de parlement ou ses autres justiciers ne lui obéissent en aucune manière. Les barons qui avaient garnison dans leurs châteaux étaient responsables des délits de leurs soldats, et il leur était défendu de lever des tailles ou de détourner les tailles générales pour l'approvisionnement de leurs forteresses. *La taille des gens d'armes*

devait être assise, par des officiers spéciaux appelés élus (1), sur tous les citoyens, en proportion de leurs biens, excepté sur le clergé, la noblesse, les officiers royaux, les étudiants, les « pauvres et misérables gens. » Il n'y avait d'appel contre les opérations de ces élus que devant la cour des aides. La taille des gens d'armes ne fut vôtée que pour une année ; mais le roi et ses successeurs continuèrent à la lever sans demander le consentement des états, sous prétexte que cette taille, ayant été votée pour une milice permanente, devait être perpétuelle (2).

Après avoir donné la substance de cette ordonnance fameuse, qui changeait les rapports de la royauté avec la noblesse, élevait le pouvoir de la couronne au sommet de l'ordre social, nous constaterons qu'elle attestait à elle seule combien avait grandi dans l'opinion l'autorité constitutionnelle des états généraux. Une révolution s'accomplissait avec des formes légales, et sous le prétexte, assurément bien légitime, de mettre fin aux violences et aux abus dont souffraient les peuples. Elle condamnait à l'obéissance l'armée et les barons, elle réduisait les maîtres à la condition de sujets. Rien de pareil n'avait été entrepris depuis huit siècles, et l'on entrait, avec ces innovations, dans une voie féconde d'avenir. L'armée permanente était créée, le pouvoir civil mis au-dessus de la force matérielle, l'obéissance exigée de ceux qui commandaient; enfin la royauté se donnait le droit de lever

(1) Ils étaient ainsi nommés parce que, du temps de saint Louis, les bourgeois qui asseyaient les impôts étaient élus par leurs concitoyens.

(2) *Recueil des ordonn.*, t. XIII, p. 316.

des impôts sans le consentement des états. C'était le coup le plus violent qu'eût encore reçu la féodalité. Le roi ayant de l'argent et des soldats, qui pouvait lui résister? Avec la taille il n'était plus besoin d'états généraux; avec des gens d'armes soldés on pouvait paralyser les résistances ou le mauvais vouloir de la noblesse. Aussi, à la publication de l'ordonnance, il y eut de grandes rumeurs. Le roi s'attendait à des mécontentements graves; il savait que l'exécution de son œuvre offrait mille difficultés; mais il comptait sur le temps et l'appui du peuple, et ses espérances ne furent point trompées. D'ailleurs sa conviction était bien établie sur la nécessité d'une réforme immédiate et vigoureuse. Ayant appris que, nonobstant ses ordres et malgré les habiles dispositions du connétable, les Anglais, secondés par l'incurie des chefs de compagnies, s'étaient introduits dans Avranches, il s'écria en plein conseil : « A quoi sert d'assembler « des gens d'armes si on ne les emploie qu'à détruire « ou à molester mon peuple? Je sais comment les « choses se passent; je sais qu'il faut à chaque homme « d'armes une dizaine de chevaux de bagage pour « mener des pages, des valets, des femmes, des chiens, « des oiseaux. Je veux en finir, car toute cette canaille « n'est bonne qu'à manger mon peuple. » Pour le moment son indignation n'effrayait point encore les capitaines et les aventuriers qu'il s'agissait de faire rentrer dans le devoir, et qui, en dépit de la volonté des états du royaume et des ordres du prince, continuaient de tenir les champs. « Vous savez bien, « dit Charles VII à Antoine de Chabannes, qu'on

« vous appelle chef des écorcheurs. » Chabannes répondit : « Sire, quand j'écorche vos ennemis, leurs « peaux vous profitent plus qu'à moi. » Par malheur, ce capitaine de compagnies franches écorchait les sujets fidèles et les pacifiques citoyens plus encore que les Anglais.

Chabannes quitta la cour et alla rejoindre Blanchefort et d'autres routiers ; à son exemple les autres capitaines refusèrent de quitter leurs compagnies. Les écorcheurs recommencèrent leurs actes sauvages ; les plus hauts seigneurs encouragèrent leurs hommes à la turbulence, criant à la tyrannie, à l'ingratitude ; ils accusaient le roi de s'être laissé séduire par les bourgeois, de vouloir la ruine de l'armée et l'humiliation des princes, de trahir la France, qui allait être livrée aux Anglais ; ils lui reprochaient ses favoris, ses maîtresses, sa nonchalance, son incapacité ; ils disaient qu'il fallait donner le gouvernement au Dauphin Louis, jeune homme de dix-sept ans, plein de sens et d'esprit. Le duc de Bourbon et d'Alençon, les comtes de Vendôme et de Dunois, Chabannes, la Trémouille et presque tous les chefs des écorcheurs entrèrent dans le complot ; les uns se retirèrent de la cour, les autres rappelèrent leurs troupes, et tous s'en allèrent dans le Poitou. Leur conjuration fut appelée *Praguerie*, par allusion à la guerre que les Hussites de Prague faisaient alors aux catholiques. Le Dauphin, esprit inquiet, intrigant et ambitieux, se laissa enlever par une bande d'écorcheurs et conduire à Niort, où tous les seigneurs vinrent le joindre.

En face du danger qui menaçait l'autorité monar-

chique Charles VII déploya autant d'activité que d'énergie. Il avait pour soutiens dans la lutte qu'il allait entreprendre les bourgeois et les paysans, dont l'ordonnance favorisait les droits légitimes ; il pouvait s'appuyer sur Richemont et sur le comte du Maine, qui eux-mêmes avaient provoqué cette juste réforme. Fort de leur adhésion et des sympathies du peuple, il rassembla une armée et marcha sur Poitiers. On crut un moment que, redoutant de prendre l'offensive, il allait s'enfermer dans une forteresse. « Souvenez-vous de Richard II ! » lui avait mandé Richemont, pour lui faire comprendre tout ce qu'un pareil expédient aurait eu de désastreux. Quoi qu'il en soit, dans les premiers jours d'avril, Charles VII se trouvant dans la capitale du Poitou, après que le duc d'Alençon et Jean de la Roche venaient d'attaquer Saint-Maixent, sur-le-champ il monta à cheval avec les sires de Coétivy et de la Varenne, l'un amiral de France, l'autre sénéchal du Poitou, et, suivi de quatre cents lances, il délivra sans coup férir la ville assiégée. Les rebelles, qui déjà en avaient occupé la citadelle, furent pris et décapités, à l'exception de ceux qui étaient serviteurs du duc d'Alençon. Ce premier acte de vigueur déconcerta les plans de la Praguerie. Le duc de Bourgogne, qui hésitait à entrer dans cette révolte féodale, s'abstint d'y participer et offrit d'agir comme médiateur entre le Dauphin et le roi. Le bâtard d'Orléans, Dunois, qui s'était laissé entraîner dans la confédération des grands, se hâta de l'abandonner et sollicita son pardon de la clémence de Charles VII. Le duc de Bourbon persista dans sa coupable entreprise et

chargea Antoine de Chabannes de protéger le Dauphin contre la colère du roi et de le conduire en sûreté dans le Bourbonnais. Charles VII se mit immédiatement à leur poursuite, en passant par Guéret et La Souterraine. Chambon et Évaux furent pris ; Montaigu, Ébreuille et Aigueperse se rendirent ; la noblesse d'Auvergne refusa de prendre parti pour le Dauphin contre le roi, et les routiers de la langue d'Oc se rallièrent à Charles. Ces événements et ces défections, en se succédant rapidement, portèrent le découragement dans le cœur des rebelles.

Le Dauphin, plus engagé que ses complices, persista dans son entreprise, et la guerre continua (1440). Le roi passa l'Allier au Pont-du-Château, prit Vichy, Varennes, la Palisse, Roanne et Charlieu. Partout les villes se soumettaient d'elles-mêmes, et, quant à celles qui ne cédaient qu'à la force des armes, le roi, après les avoir réduites au devoir, veillait à ce qu'elles fussent protégées contre les excès du pillage. C'était un moyen habile d'établir son autorité et de la faire aimer du pays.

Dans le Bourbonnais, dans l'Auvergne, comme dans le Poitou, la bourgeoisie fut pour le roi contre les seigneurs. Les états d'Auvergne, réunis à Clermont, déclarèrent qu'ils étaient corps et biens à ce roi protecteur du pauvre peuple contre les vexations des gens de guerre, et lui fournirent de l'argent. Les ducs de Bourbon, d'Alençon et le Dauphin virent bien alors qu'il fallait non-seulement se soumettre, mais implorer leur grâce ; ils vinrent trouver Charles VII, s'agenouillèrent devant lui et lui demandèrent pardon.

Charles se contenta de dire à son fils : « Louis, soyez le bien-venu ; vous avez moult longuement demeuré ; allez vous reposer en votre hostel pour aujourd'hui, et demain nous parlerons à vous. » Mais au duc de Bourbon il dit : « Beau cousin, il nous déplaist de la faute que maintenant et autrefois avez fait contre notre majesté par cinq fois ; si ne fust point pour l'honneur et amour d'aucuns, lesquels nous ne voulons point nommer, nous vous eussions montré le déplaisir que vous nous avez fait. Si vous gardez dorénavant de ne plus y renchoir. » Le lendemain, le duc de Bourbon et le Dauphin supplièrent le roi de pardonner à leurs associés. Charles dit qu'il n'en ferait rien, mais que seulement il voulait bien leur permettre de retourner chez eux sans être molestés. Alors le Dauphin s'écria : « Monseigneur, il faut donc que je m'en retourne, car ainsi leur ai promis. » Et le roi lui répondit : « Louis, les portes vous sont ouvertes ; si elles ne vous sont assez grandes, je vous ferai abattre quinze ou vingt toises de mur pour passer où mieux vous semblera. Vous êtes mon fils, et ne vous pouvez obliger à quelque personne sans mon congé et consentement ; mais s'il vous plaît vous en aller, si vous en allez ; car, au plaisir de Dieu, nous trouverons aucuns de notre sang qui nous aideront mieux à maintenir et entretenir notre honneur et seigneurie que vous avez jusques à icy (1). » Le Dauphin ne partit pas.

Cependant la guerre était terminée ; le roi fit publier

(1) Monstrelet, liv. VII.

qu'il avait pardonné à son fils et au duc de Bourbon. A cette occasion il renouvela encore toutes les défenses faites aux gens de guerre de commettre le moindre dommage, de vexer le peuple.

La Praguerie avait duré à peu près depuis le mois d'avril jusqu'au mois d'août. Le roi ne s'était, durant cet intervalle, occupé de nulle autre chose. Les Anglais avaient profité d'une si favorable circonstance pour faire de grands progrès, prendre beaucoup de forteresses, ravager les provinces. En ce moment ils assiégeaient avec une armée nombreuse Harfleur, que défendait bravement le sire d'Estouteville.

Ainsi qu'il avait été convenu, les ambassadeurs de France et de Bourgogne s'étaient rendus à Saint-Omer; mais il ne s'en était point trouvé d'Angleterre. On les attendit pendant sept mois. Enfin arrivèrent l'évêque de Rochester et lord Stanhope. Alors le chancelier de France et le comte de Vendôme déclarèrent que les ambassadeurs d'Angleterre n'étaient pas d'un rang assez élevé, et qu'ils ne traiteraient pas avec eux. Du reste, comme chacun des deux partis était fermement résolu à ne pas céder sur le point important de la souveraineté du royaume de France, tous ces pourparlers étaient seulement destinés à montrer aux peuples qu'on avait bonne volonté de conclure la paix, et que, si elle ne se faisait point, il fallait l'imputer à l'obstination de l'adversaire (1).

La délivrance du duc d'Orléans, depuis les conférences de Gravelines, se négociait séparement, et non

(1) M. de Barante, *Histoire des ducs de Bourgogne.*

plus au nom du roi de France. La duchesse de Bourgogne avait obtenu du cardinal de Winchester qu'il se chargerait de cette affaire. Le duc d'Orléans s'était en même temps engagé à épouser madame Marie de Clèves, nièce du duc Philippe et qui était élevée dans la maison.

L'Angleterre hésitait beaucoup à rendre à la liberté son illustre captif (1). Le duc de Glocester, moins favo-

(1) Personne n'ignore que Charles, duc d'Orléans, s'efforçait d'oublier les ennuis prolongés de sa captivité en cultivant la poésie, et qu'il fut l'un de nos premiers poëtes nationaux. Le fils de Valentine de Milan, qui avait grandi sous le deuil et les larmes de sa mère, le prisonnier des Anglais qui vécut vingt-cinq ans sans sa patrie, ne pouvait avoir cette verve joyeuse qui chante les danses, les roses et le clairet. Néanmoins ses vers n'ont rien de sombre ; ils sont doux et gracieux, et coulent paisiblement de la bouche du poëte.

Au temps passé, quand nature me fist
En ce monde venir, elle me mist
Premièrement tout en la gouvernance
De une dame que on appelait Enfance,
En lui faisant estroit commandement
De moy nourrir et garder tendrement,
Sans point souffrir soing ou mélancolie
Aucunement me tenir compaignie.

Ce n'est qu'à la pensée de la patrie que la mélancolie vient se glisser dans cette âme aimante et délicate.

En regardant vers le pays de France,
Ung jour m'advint adoure sur la mer,
Qu'il me souvint de la doulce plaisance
Que je soulois au dit pays trouver.
Si commençay de cueur à souspirer,
Combien certes que grant bien me faisoit
De veoir France que mon cueur aimer doit..
— Alors chargeai en la nef d'espérance
Tous mes souhaits, en les priant d'aller
Oultre la mer, sans faire demourance,
Et à France de me recommander.

Ailleurs, le prisonnier adresse au Ciel une fervente prière pour la paix :

« Priez pour paix, doulce Vierge Marie,

rablement disposé que le cardinal de Winchester, invoquait à l'appui de ses résistances sévères les conseils du feu roi Henri V, de glorieuse mémoire. Le 2 juin 1440, ce prince fit inscrire sur les registres du conseil sa protestation contre l'élargissement du duc d'Orléans; elle était basée sur la grande influence que ce parent du roi Charles VII ne manquerait pas d'exercer sur les destinées de la France, dans un sens évidemment contraire à la domination anglaise et aux

Royne des cieulx, et du monde maistresse;
Faictes prier, par vostre courtoisie,
Saints et saintes, et prenez vostre adresse
Vers vostre Filz, requérant sa haultesse
Qu'il lui plaise son peuple regarder,
Que de son sang a voulu racheter,
En desboutant guerre qui tout desvoye.
De prières ne vous veuilliez lasser;
Priez pour paix, le vray trésor de joye.
Priez, prélats et gens de sainte vie;
Religieux, ne dormez en peresse;
Priez, maistres et tous suivans clergié,
Car par guerre fault que l'estude cesse.
Moustiers destruits sont sans qu'on les redresse;
Le service de Dieu vous fault laissier,
Quant ne povez en repos demourer.
Priez si fort que briefment Dieu vous oye.
L'Église voult à ce vous ordonner:
Priez pour paix, le vray trésor de joye.
Priez, princes qui avez seigneurie,
Roys, ducs, contes, barons plains de noblesse,
Gentilz hommes avec chevalerie;
Car meschans gens surmontent gentillesse;
En leurs mains ont toute vostre richesse;
Debatz les font en hault estat monter:
Vous le povez chascun jour veoir au cler,
Et sont riches de vos biens et monnoye
Dont vous deussiés le peuple supporter.
Priez pour paix, le vray trésor de joye.
Dieu tout-puissant nous vueille conforter
Toutes choses en terre, ciel et mer:
Priez vers lui que brief en tout pourvoye;
En luy seul est de tous maulx amender.
Priez pour paix, le vray trésor de joye.

prétentions de la maison de Lancastre. Toutefois, malgré cette résistance, les ministres du roi Henri VI consentirent à la délivrance du duc d'Orléans, dont la rançon fut fixée à cent vingt mille écus d'or, somme prodigieuse pour ce temps, et qui égalait les deux tiers de celles que les états du royaume avaient accordées, depuis sept ans, au conseil d'Angleterre à titre de subsides. Le 3 novembre (1440) le duc d'Orléans, après avoir payé les deux tiers de sa rançon et fourni des cautions pour les payements qui restaient encore à affectuer, prit congé du roi Henri VI à Westminster et se mit en route pour la France.

Charles d'Orléans réunissait en lui tous les avantages qui concilient à un prince l'affection de la multitude. Beau, spirituel et débonnaire, il empruntait à ses malheurs quelque chose qui rendait ses qualités encore plus aimables. Privé de son père par un exécrable attentat; témoin de la douleur à laquelle sa mère avait succombé; voué dès l'adolescence à devenir chef de parti, puis partageant l'infortune de tant d'autres à la journée d'Azincourt; prisonnier des Anglais qui le gardèrent vingt-cinq ans dans leur île, il y avait dans cette pauvre destinée de quoi toucher les âmes les plus dures. Aussi le chroniqueur nous montre-t-il son retour fêté en France comme un grand bonheur pour le pays. « Partout où il passoit et séjournoit, on lui faisoit aussi grant honneur et révérence comme on eust fait à la personne du roy de France ou à son filz le Dauphin. Et avoient les gens moult confidence et espérance que par son retour et desprisonnement rendroit grant consolacion au royaulme de France; et par espécial

la plus grant partie du poeple y estoient moult affectez et désiroient longtemps par avant à le veoir en sa franchise comme lors le véoient (1). » L'intérêt que les bonnes gens du quinzième siècle portaient au duc d'Orléans n'est pas diminué pour nous. S'il ne lui a pas été permis de prendre sa part des grands exploits qui eurent lieu de son temps, nous ne saurions toutefois oublier, sans être coupables d'ingratitude, le père de Louis XII, le poëte élégant dont les écrits ont inspiré plus d'une fois Saint-Gelais et Marot (2). Arrivé à Gravelines, il y trouva le duc et la duchesse de Bourgogne, qui avaient tant fait pour hâter sa délivrance. En ce moment les haines héréditaires étaient oubliées, et de part et d'autre on ne songeait plus ni à venger ni à expier les crimes dont la rue Barbette et le pont de Montereau avaient jadis été le théâtre. Les deux princes s'embrassèrent à plusieurs reprises, et le duc d'Orléans témoigna la plus vive reconnaissance à son libérateur. Au fond, le duc Philippe-le-Bon, en hâtant la mise en liberté du prisonnier d'Azincourt, avait surtout voulu se faire un allié dans la famille capétienne, afin d'unir les intérêts politiques des maisons d'Orléans et de Bourgogne contre la monarchie de Charles VII, dont la puissance commençait à lui faire ombrage.

De pompeuses fêtes signalèrent le retour du duc d'Orléans, et ce prince épousa Marie de Clèves. Le mariage fut célébré, au milieu du plus brillant appareil, dans l'église de Saint-Omer, et là le duc d'Orléans

(1) Monstrelet.

(2) Leroux de Lincy, *Chants historiques*.

jura d'observer le traité d'Arras, qui, peu d'années auparavant, avait pacifié la querelle entre la Bourgogne et la France. Le 29 novembre il reçut le collier de la Toison d'Or; puis, après avoir assisté à des ovations et à des réjouissances de cour qui éblouirent la Flandre, il quitta Gand pour se rendre à Paris, suivi d'une escorte qui ressemblait à un corps d'armée. Charles VII lui fit dire qu'avant de mettre le pied sur le territoire de France il devait diminuer le nombre des hommes de guerre qui composaient son cortége. Le duc hésita, puis il obéit; mais de part et d'autre on se montra froid et circonspect. Il n'avait pas été difficile à Charles VII de pénétrer les intentions du duc de Bourgogne, et il savait mauvais gré au duc d'Orléans d'avoir si longtemps différé le devoir de rendre hommage à son roi et à son suzerain (1441). Sous l'empire de ces dispositions il rappela à son service Tanneguy-Duchâtel, le meurtrier de Jean-sans-Peur, et il lui confia un poste militaire en Guienne.

Charles VII, à la tête de quelques troupes qu'il avait rassemblées autour de Blois, entra en Champagne pour délivrer cette province des écorcheurs et des routiers. Arrivé à Troyes, où il passa trois semaines, il fit attaquer les châteaux des brigands et des aventuriers qui désolaient le pays. L'un des plus dangereux, le damoiseau de Commercy, se vit bientôt réduit à implorer la clémence du roi; deux de ses complices, Charles de Cervolles et le bâtard de Vergy, obtinrent également leur grâce; mais le bâtard de Bourbon, frère du prince de ce nom, fut cousu dans un sac et noyé dans la rivière, à Bar-sur-Aube. Le jeune comte

de Saint-Pol, ayant osé attaquer un convoi de l'artillerie royale, fut attaqué et pourchassé par les lieutenants de Charles VII, et n'eut bientôt d'autres ressources que de recourir à la pitié du monarque. Le roi ne quitta la Champagne qu'après l'avoir entièrement pacifiée et délivrée des malfaiteurs de haut parage dont elle avait trop longtemps subi le joug. Quand il fut venu à bout de ces hommes dangereux, il tourna de nouveau ses forces contre les Anglais et résolut de les chasser des villes voisines de Paris.

Après s'être rendu maître de Creil, il prit la détermination d'enlever aux ennemis l'importante place de Pontoise, qui était comme la clef de Rouen. Le siége de cette ville fut long et opiniâtre; l'élite des princes et de la noblesse s'y trouvait occupée sous les yeux du roi, et Charles, que le malheur et l'expérience avaient en quelque sorte transformé, donnait aux chefs et aux soldats l'exemple de la patience et du courage. Jamais le roi n'avait eu une si belle armée; de toutes parts lui arrivaient les milices des bonnes villes et l'élite des gentilshommes; autour de lui se rangeaient avec leurs hommes d'armes Louis de Luxembourg, comte de Saint-Pol; les sires de Mailly, d'Enghien, de Croï, de Poix et de Béthune; le connétable de Richemont; le sire du Culant, qui fut fait maréchal durant le siége; l'amiral de Coetivi, le sire de Graville, le comte du Maine, le comte d'Eu, le comte d'Albret, le comte de la Marche, La Hire, Xaintrailles, Blanchefort, Longueval, Gilles de Saint-Simon, Antoine de Chabanne, les comtes de Joigny, de Tancarville, de Châtillon, de Breuil, et tant d'autres

dont l'énumération serait trop longue. Dès le commencement du siége on enleva à l'ennemi le premier boulevard placé au-devant du pont sur la rive gauche de l'Oise, et les Anglais qui occupaient ce poste furent rejetés dans la ville. En face du pont on établit l'artillerie, protégée par des ouvrages de terre construits à la hâte; au-dessous de la ville, les deux rives de l'Oise furent mises en communication au moyen d'un pont de bateaux fortifié à ses deux extrémités. De leur côté les Anglais, aux ordres de lord Clifford, se disposaient à une vigoureuse résistance; des corps d'armée furent envoyés à leur secours sous la conduite de lord Talbot, et ces troupes insulaires présentèrent la bataille aux Français. On ne voulut pas exposer le sort de la campagne aux hasards d'une journée. Le roi, le Dauphin et l'amiral veillaient à ce que leurs gens n'abandonnassent pas les fortes positions qu'ils leur avaient fait prendre dans l'abbaye de Saint-Martin et sur toute la prairie de l'Oise. Le chroniqueur Jean Chartier insiste longuement en cet endroit pour faire sentir de quelle importance il était de ne pas abandonner le siége. « Le roy ne fut pas lors conseillé de livrer bataille aux Anglois, lesquels, comme il sembloit, ne demandoient autre chose; mais bien fut conseillé et se résolut de bien garder et conserver toujours ceste abbaye (ce que notre ballade appelle la *closture du Moustier*) et le pont qui estoit fortifié de costé et d'autre, comme dit est, et de là faire cependant tousjours guerre aux Anglois estant dans icelle ville, pour la réduire enfin à se rendre, estant la seule cause pour quoy il estoit là venu; et qu'il se

pouvoit bien par ce moyen passer de donner bataille aux Anglois, qui seroit trop hasarder; car, pour icelle bataille donner, il auroit fallu qu'il eust abandonné ladite abbaye de Saint-Martin et ce pont qu'il avoit grandement fortifié, et aussi lever et quitter entièrement son siége, et de plus y perdre et laisser toutes ses bombardes et autre artillerie; que mesme il pourroit bien arriver que, quand il auroit fait tout cela et qu'il seroit du tout deslogé, qu'il ne combattroit pas pour cela les Anglois, qui n'auroient pas voulu peut-estre alors donner bataille, ou bien que l'on ne les auroit pas veu en bon poinct pour les pouvoir attaquer, veu et attendu la manière que souvent ils avoient coustume de tenir en tels cas; c'est à sçavoir de se fortifier, en ces rencontres, de bois, pieux sur bout, de charroys, de canons et autre artillerie. » Quoi qu'il en soit, instruit par les douloureux souvenirs de Poitiers et d'Azincourt, Charles VII refusa d'engager la lutte et se borna à faire établir de nouveaux ouvrages autour de la ville, dans le but de compléter l'investissement. Ces travaux prirent beaucoup de temps, et les Parisiens, étonnés de voir traîner en longueur le siége de Pontoise, commencèrent de nouveau à se répandre en plaintes et en murmures contre ce qu'ils appelaient l'incurie du roi. D'un autre côté, Talbot et le duc d'York pénétrèrent quatre fois dans la place pour la ravitailler, et les Anglais, enhardis par le succès de ces coups de maîtres, joignaient leurs épigrammes à celles des bourgeois de Paris (1). Le roi, un moment

(1) Les Anglais écrivaient à leurs ennemis :

A vous, galans, qui de nouvel
Avez mis le siége à Pontoise,

découragé, se retira à Saint-Denis, hésitant à continuer ce malheureux siége. Un grand nombre de seigneurs et de vassaux de la couronne s'éloignèrent à leur tour du théâtre de la guerre et rentrèrent dans leurs foyers. Ces difficultés graves, qui semblaient attester l'im-

Vous faites rage de revel,
Et d'escrier bien à votre aise;
Mais la fin en sera mauvaise,
Ains que vostre œuvre soit usée.
Commencement n'est pas fusée.

Cuidez-vous bien si tost conquerre
Le droict payz appartenant
Au roy de France, d'Angleterre,
Dont chacun de vous est tenant?
Vuidez le tout incontinent,
Car pour vous n'y a pas bon estre.
Peché rompt le col à son maistre.

Bien contrefaites les vaillants,
Et semble qu'ayez tout conquis,
Disant qu'estes bon bataillans
Dès l'heure que fustes nacquis.
Qui auroit bien partout enquis,
Entour vous plusieurs sont faux.
Toujours le mortier sent les aulx.

Ceux qui ont esté par deux fois
Des deux partis, leurs faicts sont beaux!
Avec vous en a plus de trois
Qui bien contrefont les loyaux.
Pendues au vent soient leurs peaux,
Pour monstrer au monde exemplaire!
Trahison à Dieu ne peut plaire, etc.

Les Français répondaient à leur tour :

Entre vous, Anglois et Normans,
Estans léans, dedans Pontoise,
Fuyez-vous-en, prenez les champs,
Oubliez la rivière d'Oise,
Et retournez à la cervoise
De quoi vous estes tous nourris,
Sanglans, meseaux, puants, pourris.

Vous dites que commencement
N'est pas fusée, ce n'est nom.
Icy serez premièrement
Tuez, puis après à Vernon.
Vous n'avez flesches, ne canon,
Qui vous puisse de mort défendre.
Martigny vous fera tous pendre.

Péché rompt à son maistre le col :
Cela sçavons nous trestous bien.
Apprestez chacun un licol,
Ne vous souciez plus de rien;
Car, ma foy! comme je tien,
Du pied ferez la bénisson
Par la ville de Maubuisson.

Je cuide bien que le cœur faut
A vous tous ensemble à butin,
Quant vous pensez que d'un assaut
Serez pris ou soir ou matin.
Oncques ne vistes tel butin;
Que ferez-vous quant vos voisins
Fériront sus ses pèlerins?

Le sûr est de partir sur l'heure :
Grand bien vous est de le cognoistre;
Or ne faictes plus de demeure
Et siognez de la main dextre.
Au gibet par la main du maistre
Passerez comme je vous compte.
Il est temps que vous rendiez compte.

Ces pauvretés donnent une idée assez médiocre de la poésie française sous Charles VII.

puissance de Charles VII, eurent pour résultat de rendre espérance et force à la Praguerie, et le roi, appréciant les embarras de cette situation, se détermina à en finir à tout prix avec la résistance de Pontoise. S'étant de nouveau porté sous les murs de cette ville, il ne cessa d'être à la tranchée, de soutenir par sa présence le dévouement des soldats et des travailleurs, et de stimuler le zèle de l'artillerie. Le 16 septembre, les Français emportèrent d'assaut l'église Notre-Dame, située aux abords de la ville, et que les Anglais avaient transformée en forteresse. Le 19, l'artillerie n'ayant cessé de faire pleuvoir des boulets et des bombes sur les positions de l'ennemi, les assiégeants attaquèrent la place par trois points différents, savoir : du côté de Meulan, du côté de Notre-Dame et sur la rive gauche, en face du pont. Le roi, le Dauphin, le connétable, le maréchal de Lohéac conduisaient eux-mêmes les attaques, tandis que les milices de Paris et de Meulan, embarquées sur l'Oise, essayaient d'attirer l'attention de l'ennemi vers la rivière. L'assaut donné sur plusieurs points à la fois fut long et rude ; plus de quarante chevaliers périrent dans le combat, et avec eux un grand nombre de soldats et de chefs. Enfin la brèche attaquée par le roi fut emportée la première, et en peu d'instants la ville entière tomba au pouvoir de Charles VII. Vainqueur, ce prince parcourut à cheval les quartiers, les rues et les carrefours, et fit cesser toute effusion de sang. Une partie de la garnison réussit à s'échapper, le reste mit bas les armes. Déjà, depuis quatre jours, la ville d'Évreux avait été enlevée aux Anglais par le capitaine Floquet, et cette

conquête importante ajoutait à la joie que causait la prise de Pontoise.

Afin de ne point laisser de repos ni de trêve aux Anglais, Charles se disposait à porter la guerre en Guienne; mais la Praguerie avait relevé la tête et paralysait par ses menées l'action militaire du roi. Le peuple, qui trop souvent ne voit que les souffrances présentes et ne porte pas ses regards au delà, faisait entendre des plaintes injustes et accusait Charles VII de l'augmentation des impôts, comme aussi de tous les excès que la guerre entraînait à sa suite malgré la vigilance du prince. Mécontent de ces murmures déraisonnables, le roi quitta Paris et se rendit à Bourges pour y passer l'hiver (1441-1442); puis, dès que la saison le permit, il reprit contre les Anglais les opérations qui avaient pour but de les chasser de France. Il se dirigea d'abord vers le Midi, et vint en aide au sire d'Albret, assiégé dans Tartas. Il parcourut ensuite la Bretagne, le Poitou, la Saintonge, et en chassa les écorcheurs. Peu de temps après il rassembla à Toulouse les comtes d'Armagnac, de Foix, de Lomagne, avec cent vingt barons, et marcha dans les Landes. Les Anglais avaient levé le siége de Tartas. Dax, la Réole, Saint-Sever furent pris, et le pays fut débarrassé des bandes d'aventuriers qui le livraient à de continuels pillages. Au mois d'octobre de la même année (1442), les états de la langue d'Oc furent convoqués à Béziers, et le roi, qui ouvrit en personne la session, se vit entouré d'hommages et se sentit un moment consolé par la reconnaissance des populations méridionales. Cette assemblée lui accorda des subsides

pour continuer la guerre et pour solder l'arriéré des troupes. Vers le même temps le brave La Hire mourut à Montauban, dans un âge avancé.

Les princes et les grands vassaux, plus soucieux de leurs intérêts personnels que de la délivrance du pays, s'étaient rassemblés à Nevers pour se concerter sur les moyens à l'aide desquels on pourrait forcer le roi de faire droit aux réclamations féodales. Dans cette réunion, dont le caractère fut assez menaçant, ils rédigèrent un cahier de doléances qui fut présenté au roi pendant son séjour à Limoges, au mois de mai 1442. Les premiers articles se rapportaient aux affaires publiques; ils étaient destinés à capter la faveur populaire et à rejeter sur le roi le blâme des maux qu'il cherchait au contraire à réparer. Les princes abordaient ensuite les questions qui leur tenaient véritablement à cœur, et concluaient par une demande de faveurs personnelles, de pensions et de gouvernements. Charles VII leur répondit avec franchise, avec modération, avec bonté, et discuta, l'une après l'autre, les injonctions qui lui étaient notifiées au nom de la féodalité mécontente. Quant à l'accusation de laisser la France exposée aux ravages des ennemis, le roi fit connaître qu'en partant pour opérer la délivrance de Tartas il avait pourvu à la défense de la Beauce et du pays Chartrain contre les Anglais, et qu'il avait fait choix pour commander sur cette frontière du comte de Dunois, qui sans doute était agréable aux princes. Quant à la paix, qu'on l'accusait de retarder par sa faute, il déclara que, si elle n'était pas faite encore, on devait s'en prendre aux Anglais, qui avaient négligé

d'envoyer des députés aux dernières conférences. Il rappela en outre que les conditions sur lesquelles ces insulaires avaient insisté, lors des dernières négociations, n'étaient pas acceptables, de l'aveu même des princes et des grands qui osaient incriminer ses actes. Il ajouta avec énergie qu'il annonçait publiquement et d'avance qu'il ne traiterait de la paix que sous la condition de se réserver la foi, l'hommage et la souveraineté de la partie quelconque du territoire de France qu'il abandonnerait au roi d'Angleterre. Invité par les princes et les seigneurs à faire désormais rendre la justice par des hommes éclairés et intègres, et d'une manière impartiale, le roi répondit que tel avoit toujours été son désir, que peu de plaintes avaient été élevées contre ses juges, mais que, s'il y en avait quelqu'une de fondée, il y ferait droit. Quant aux pillages des gens de guerre et à la pauvreté du peuple, que les princes lui reprochaient, il dit qu'il ne cessait de travailler à réprimer ces brigandages; que c'était pour se mettre en état de le faire qu'il avait dû lever sur le peuple des taxes dont il regrettait la rigueur; que toutefois les aides avaient été consenties par les seigneurs; et quant aux tailles il prétendit, et nous nous garderons bien de l'approuver, que celles qu'il levait sur ses propres sujets dépendaient de sa seule autorité royale, sans le concours des états. Il affirma, en outre, que les peuples ne regardaient l'assemblée de ces états que comme une source de dépenses et de charges inutiles. Toutefois il promettait de consulter les princes et les seigneurs, comme il l'avait fait auparavant, dans toutes les occasions importantes,

et sans avoir égard aux divisions passées. Arrivant ensuite aux demandes personnelles des princes, Charles essaya encore de les désarmer par la condescendance et par la concession d'apanages, de domaines et de pensions. Quels que fussent ses griefs, Charles VII crut devoir accueillir avec bonté et d'une manière honorable les envoyés des princes; il leur annonça que l'année suivante il requerroit leur aide pour accomplir la conquête de la Normandie. En un mot, il consentit à mettre tant de modération et de support dans cette discussion que le bon droit se trouva manifestement pour lui et que les princes perdirent tout espoir d'intéresser le peuple à leur querelle. Il était évident pour tous les yeux que le prince agissait en protecteur des intérêts publics, tandis que l'assemblée de Nevers n'avait été formée que pour faire valoir contre lui toutes les ambitions et toutes les convoitises personnelles des princes et des grands du royaume. Aussi la révolte n'osa-t-elle aller plus avant, et ce fut là le dernier effort de la Praguerie. La résistance des grands et des soldats aux réformes et au rétablissement de l'ordre, qui avait commencé par les armes, qui s'était continuée ensuite par des remontrances au nom de toute la famille royale, ne put désormais se prolonger et se maintenir en opposition avec le sentiment national et le vœu du peuple. Parmi ceux dont la soumission fut la plus prompte et la plus entière on remarqua le duc d'Orléans, désormais rallié à la cause royale.

Affranchi de toute préoccupation de ce côté, Charles VII, qui s'était porté au cœur de la Gascogne,

profita de sa présence dans ce pays pour ramener à l'obéissance les grands feudataires du Midi, que la longue durée des guerres civiles et l'appui qu'ils trouvaient alternativement dans les Anglais et les Français avaient encouragés à se rendre indépendants. Depuis près de vingt-cinq ans la succession du dernier comte de Comminges était un sujet de guerres opiniâtres entre les comtes de Foix et d'Armagnac. Charles VII fut invité par les trois états du comté de Comminges à mettre fin à l'usurpation des comtes de Foix, qui s'étaient traîtreusement emparés de l'administration de ce pays. Après avoir eu recours à des négociations qui demeurèrent sans résultat, Charles VII fit occuper de vive force les châteaux et les places du comté de Comminges; puis il donna cette province à Mathieu de Foix, à la condition qu'après la mort de ce seigneur le comté ferait retour à la couronne, ce qui arriva dix ans plus tard. Le comte d'Armagnac fut irrité de cette décision; ce prince était le chef de cette famille féodale si puissante, qui avait joué un grand rôle dans les dernières guerres civiles. Toujours plus préoccupé des intérêts de son orgüeil que des besoins de la France, il chercha à se venger en faisant offrir sa propre fille en mariage au roi Henri VI et en promettant de faire déclarer la plus grande partie de la Guienne en faveur du parti anglais. Puis, quand il se crut certain de voir admettre sa fille dans la famille de Lancastre, il rompit ouvertement avec Charles VII et donna ordre à ses lieutenants de prendre possession à main armée des forteresses du comté de Comminges. En punition de cette défection coupable, Charles VII

fit marcher des troupes contre le comte d'Armagnac, et les Etats du rebelle, conquis par une armée française, furent mis sous la main du roi. Cette expédition, que nous mentionnons ici pour ne pas scinder notre récit, ne fut accomplie que l'année suivante.

Tandis que Charles VII employait la puissance de ses armes à réduire sous la suzeraineté royale les grands vassaux du Midi, son fils, le Dauphin Louis, continuait de tenir en échec l'invasion anglaise dans les provinces d'entre la Somme et la Seine. Les ennemis, commandés par Talbot, que le roi d'Angleterre avait fait comte de Shrewsbury, venaient de mettre le siége devant la ville de Dieppe. Le Dauphin, ayant sous ses ordres Dunois, Saint-Pol et le damoiseau de Commercy, se porta au secours de cette place importante (août 1443). Cette opération, vigoureusement conduite, eut un plein succès et fit beaucoup d'honneur au fils de Charles VII. Vers le même temps, le duc de Sommerset ayant rassemblé des forces considérables se jeta sur le Maine, qu'il mit à feu et à sang, et se porta sous les murs d'Angers. Le connétable arriva en toute hâte et rejeta les Anglais sur la Normandie.

Cependant le pape exhortait sans cesse les puissances rivales à déposer les armes, et Isabelle, duchesse de Bourgogne, s'était proposée comme une médiatrice également attachée aux deux partis : à celui de la France par son mariage avec Philippe le Bon, à celui de l'Angleterre à raison de la descendance de Jean de Gand, par sa mère, la reine de Portugal. En 1443, cette princesse (on croit que Henri VI

avait refusé de traiter avec son mari) conclut une suspension d'armes avec le duc d'York. L'année suivante (1444), les efforts qu'elle fit pour étendre ce bienfait à toutes les nations belligérantes furent secondés par l'influence puissante du duc d'Orléans, l'ancien prisonnier des Anglais. Un accident favorisa ces tentatives. Depuis quelque temps le cardinal de Winchester, le comte de Suffolk et les partisans de la paix prenaient toute autorité dans le conseil du roi Henri VI. Pour la mieux conserver, ils résolurent de donner à l'Angleterre une reine qui leur eût entièrement obligation de son mariage et qui fût assez habile pour leur aider à dominer jusqu'au bout les volontés du roi. Écartant toute idée d'union avec la fille du comte d'Armagnac, ils portèrent leur choix sur Marguerite, fille de René d'Anjou, duc de Bar et du Maine, et qui portait toujours les vains titres de roi de Jérusalem, de Naples et de Sicile. Cette princesse était encore plus illustre par sa beauté que par sa naissance, et la postérité a surtout gardé le souvenir de ses infortunes. On se demanda si le roi d'Angleterre pouvait songer à épouser la fille de René d'Anjou, tandis qu'il avait lui-même chassé ce prince de ses domaines patrimoinaux; pour écarter cette difficulté on promit la restitution de l'Anjou et du Maine.

Marguerite d'Anjou était à peine âgée de quinze ans; proche parente de Charles VII, elle ne pouvait donner sa main à un ennemi de la France. De part et d'autre on consentit à ce que l'affaire du mariage fût discutée comme devant servir de base à des arrangements pacifiques entre les deux nations, et

dans un congrès qui fut tenu à Tours, au mois de mai 1444, une trêve de deux ans fut conclue entre l'Angleterre et la France. Peu de mois après, Marguerite d'Anjou épousa Henri VI, et cette alliance inattendue parut destinée à unir la politique des Valois et des Lancastres contre la maison de Bourgogne. Or ce fut surtout à l'Angleterre, si l'on en croit la tradition de ce pays, que cet événement fut fatal. Il est de croyance, dans le royaume d'outre-mer, que l'Angleterre dut ses malheurs et la perte de ses plus belles conquêtes à la politique qui lui donna pour reine une femme française. Si l'Angleterre prenait au sérieux cette opinion, accréditée par Shakspeare, on pourrait la renvoyer aux souvenirs du mariage de Henri II et d'Éléonore d'Aquitaine, union funeste pour la France, et qui fut pour les Plantagenets la cause de tant de grandeur.

Quoi qu'il en soit, la trêve qui suspendait enfin les misères de la guerre fut accueillie par toute la France avec une joie sans égale. Il y avait près de trente ans que la France n'avait eu un seul jour de paix. Quelle joie que de pouvoir enfin jouir d'un peu de sécurité! Les générations contemporaines de Charles VII n'avaient point encore connu ce bonheur. Les marchands allaient d'un pays à l'autre sans danger ni sans obstacle; les paysans, si longtemps réfugiés à l'abri des forteresses, osaient revoir leurs champs en friche, et sortaient en foule pour retourner sous leurs toits ruinés et dévastés qu'ils pouvaient relever; ils rentraient dans leurs églises tant de fois profanées et livrées aux flammes; ils recommençaient à conduire la

charrue. « On se réjouissait, dit une chronique latine, d'avoir échappé à ce long âge d'épouvantements; ceux qui l'avaient vu commencer avaient maintenant la tête chenue. On se réjouissait de voir les prés et les bois, pour désolés et déserts qu'ils fussent; beaucoup qui n'avaient jamais dépassé l'enceinte des villes voyaient tout cela pour la première fois. Chose vraiment merveilleuse, qu'on ne saurait rapporter qu'à Dieu (1)! »

Libre par la trêve de se donner aux soins du gouvernement, Charles s'y appliqua activement, avec l'aide du chancelier Jouvenel, de l'argentier Jacques Cœur, et surtout de Jean de Brézé, sénéchal de Normandie, « sage et grand entrepreneur, qui gouvernoit du royaume et des princes de France la plus grande partie. » L'ordonnance d'Orléans commençait à s'exécuter; la taille rentrait, quoique avec peine; la solde des troupes était régulièrement payée. Un parlement permanent fut établi à Toulouse pour le Languedoc et la Guienne, et ce fut le premier démembrement qui fut fait du parlement de Paris, dont la puissance commençait à inquiéter la royauté. Quelques années plus tard, on essaya de donner aux lois si diverses et si opposées qui régissaient les différentes parties du territoire une rédaction uniforme, en ordonnant « que tous les praticiens et coutumiers du royaume rédigeroient par écrit les usages, styles et coutumes de chaque sénéchaussée, bailliage et province, chacune d'icelles coutumes devant servir de règles et de formes pour les jugements. »

(1) *Chronique* de M. Bazin.

En même temps qu'il avisait aux moyens de rétablir l'ordre dans cette partie essentielle du service public, le gouvernement de Charles VII, appliqué sans relâche à introduire l'économie dans les finances, proposait et faisait adopter successivement diverses ordonnances, la plupart très-remarquables, sur l'assiette et la perception de l'impôt. Un chroniqueur contemporain a remarqué que Charles VII « voyoit chacun an, et plus souvent, tout le fait de ses finances, et le faisoit calculer en sa présence, car il l'entendoit bien; qu'il signoit de sa main les rôles des receveurs généraux, les états et acquits de ses finances, et tellement s'en prenoit garde qu'il apercevoit et concevoit tout ce qu'on y pouvoit faire. » Les nombreuses ordonnances qu'il rendit relativement à l'impôt et à sa perception témoignent de ces préoccupations. Le revenu de la France s'éleva, sous son règne, à deux millions trois cent mille livres du temps, indépendamment des profits que pouvaient donner l'alliage légal et le droit de seigneuriage des monnaies. Ce revenu avait trois sources : le domaine, les aides et gabelles, les tailles. Le produit du domaine et des aides et gabelles a été évalué, pour ce règne, à cinq cent mille livres. Les tailles s'élevèrent, d'après les auteurs contemporains, à dix-huit cent mille livres. Ainsi qu'on l'a vu plus haut, pendant longtemps le revenu du domaine avait, dans les circonstances ordinaires, suffi aux besoins de la couronne; ensuite on y ajouta les aides et gabelles; enfin on eut recours aux tailles, qui, établies d'abord à des intervalles éloignés pour faire face à des situations critiques, devinrent

perpétuelles à partir du règne de Charles VII.

Les revenus du domaine consistaient en rentes et censives provenant des terres et seigneuries qui appartenaient à la couronne, en droits féodaux dont jouissaient ces mêmes terres et seigneuries, et en droits domaniaux, tels que ceux dits de franc-fief, d'amortissement, de banalité, d'aubaine, de bâtardise, etc., attachés à la souveraineté.

Les aides étaient une imposition sur les denrées et les marchandises. Accordées par le consentement exprès des états pour un temps déterminé, elles devaient être renouvelées, si les circonstances l'exigeaient. Elles étaient perçues sur la marchandise d'après le prix payé par l'acheteur. « Les nobles, sans fraude, vivant noblement et poursuivant armes, ou qui, par ancienneté, ne les pouvaient poursuivre, » en étaient seuls exempts. D'ordinaire on les donnait à bail; mais, lorsque les offres des soumissionnaires ne paraissaient pas assez élevées, on les faisait régir par des commissaires pour le compte de la couronne (1).

La taille proprement dite se levait sur les personnes à raison de leurs biens ou de leur fortune présumée. Une ordonnance du mois de juin 1445 porte que « tous les subjects, tant marchans, mécaniques, laboureurs, procureurs, praticiens, officiers, tabellions, notaires, comme autres de quelque estat qu'ils fussent, estoient tenus d'y contribuer. » Les nobles, les officiers de la couronne, les maîtres des monnaies, la plupart de ceux qui remplissaient des charges publiques, les écoliers de

(1) M. Pierre Clément, *Jacques Cœur et Charles VII.*

l'Université eux-mêmes n'étaient pas soumis à cette contribution, dont le poids retombait ainsi, en grande partie, sur le commerce et sur les petits propriétaires. La même ordonnance défendait aux tribunaux ecclésiastiques d'évoquer les réclamations auxquelles donnait lieu l'assiette de la taille, ces affaires étant expressément réservées à la juridiction spéciale des élus, en premier ressort, et des généraux de l'élection, en cas d'appel. On peut juger, par ces dispositions, de la vivacité de la lutte qui exista, notamment pendant la dernière période du moyen âge, entre les deux juridictions. L'ordonnance constate en outre que des officiers, fermiers, collecteurs et receveurs avaient été frappés d'excommunication ou d'autres censures ecclésiastiques, qu'elle déclarait d'ailleurs abusives et mettait à néant (1). Plusieurs ordonnances spécialement relatives à la comptabilité, au maniement et à la rentrée des deniers publics, furent rendues de 1443 à 1445. La première signalait de grandes diminutions dans les revenus du domaine, objet constant des convoitises de tous ceux qui pouvaient alléguer quelque service rendu, et elle prescrivait diverses mesures pour remédier à cet abus. En même temps elle imposait à tous les agents du fisc, quelle que fût l'importance de leur charge, l'obligation d'adresser tous les ans à un receveur général siégeant à Paris la situation exacte de leurs recettes, sous peine, en cas de fraude, de destitution et d'amende arbitraire. Quelques grands fonctionnaires attachés à la cour, tels

(1) M. Pierre Clément, de l'Institut, *loco cit.*

que l'argentier du roi, le grand écuyer, le trésorier des guerres et les maîtres de l'artillerie, étaient même obligés de produire un pareil état tous les mois, s'ils en étaient requis. Bien plus, afin de pouvoir surveiller lui-même à toute heure la situation du trésor royal, Charles VII fit tenir par les gens de son conseil des finances un registre de toutes ses recettes et dépenses. L'ordonnance de 1443 disait à ce sujet : « Et pour que, toutes et quantes fois que bon nous semblera, puissions voir clairement au vray l'estat et dépense de nosdictes finances, sans qu'il soit besoin audit receveur général de rapporter par devers nous lesdits roolles et acquits, voullons et ordonnons que doresnavant soit faict par nosdits gens de finances un registre ou papier auquel ils seront tenuz d'enregistrer tout ce que par nous aura esté ainsy commandé et par eux expédié touchant le service de nos finances, lequel papier ou registre demeurera toujours près de nous. »

Un an après, Charles VII porta dans de nouvelles lettres patentes sur le fait et gouvernement des finances le premier coup au régime féodal, et ouvrit résolument contre lui cette campagne que Louis XI continua par tous les moyens, et que Richelieu eut la gloire de terminer. Il s'agissait d'obliger les seigneurs et barons qui avaient reçu du roi des châtellenies ou d'autres terres du domaine à contribuer aux charges de l'État. Il fut décidé que, sur leur refus, ces châtellenies, terres et seigneuries reviendraient au domaine. En même temps on ordonna aux trésoriers de France, ainsi qu'à des agents désignés sous le titre de généraux et qui remplissaient sans doute les fonctions de

missi, d'inspecteurs extraordinaires, de suspendre et remplacer les officiers du domaine et ceux des finances qui, « par leur petit gouvernement et insuffisance, » seraient reconnus être cause que les finances de leur ressort ne rapportaient pas tout ce que le roi devait en attendre. Enfin de nouveaux pouvoirs furent conférés en 1445 aux trois trésoriers de France, au nombre desquels figurait alors Jean Bureau. Ces trésoriers avaient, entre autres obligations, celle de vérifier tous les titres des anciens biens domaniaux, et de remettre entre les mains du roi les villes, villages, châteaux, rentes, maisons, vignes, prés et autres propriétés qui auraient été usurpés ; ils devaient en outre interdire aux receveurs de payer les gages des fonctionnaires absents, à moins que ceux-ci n'eussent une légitime excuse pour ne pas résider ; informer contre les particuliers qui auraient transporté de la monnaie hors du royaume ; punir les usuriers ; contraindre toutes gens non nobles ou non vivant noblement à vider tous fiefs nobles qu'ils auraient eus par succession, acquêt ou autrement ; les leur laisser moyennant finance ; maintenir enfin, de la même manière, certaines lettres de noblesse, ainsi que des affranchissements d'impôt et des exemptions de poursuites qu'auraient pu motiver des contrats et des faits usuraires. Ainsi se posaient les premières règles de l'administration financière. Quelques-unes d'entre elles ressemblaient beaucoup, il est vrai, à des expédients ; mais on ne saurait trop louer celles qui avaient pour but de réprimer les usurpations du domaine et de contraindre les officiers publics à la

résidence, cette obligation qu'une certaine catégorie de fonctionnaires a pendant longtemps trouvée si pénible, et qui, après quatre cents ans et des règlements sans cesse renouvelés, est à peine entrée, de fait, dans les mœurs administratives du pays (1). »

Cependant il y avait toujours un grand obstacle au retour de la prospérité : c'était la présence des gens de guerre, que la trêve rendait oisifs et qui pillaient les chemins et les campagnes. On avait beau pendre quelques-uns de ces brigands, on ne pouvait les détruire tous ; il y avait d'ailleurs autant d'ingratitude que d'ineptie à les faire mourir, car c'était leur valeur qui avait sauvé la France, et l'on devait encore avoir besoin d'eux (2). Il fallait donc les occuper pendant la trêve, les envoyer, comme sous Charles V, à une expédition extérieure, leur donner du butin à prendre hors de France. Charles résolut de les conduire à la conquête de Metz, Toul et Verdun, trois villes de la Lorraine, libres et impériales, qui ne reconnaissaient pas la souveraineté de René d'Anjou. Il destina à cette expédition vingt-cinq mille hommes dont il voulait se faire une armée dévouée, et il trouva bientôt l'occasion d'employer le reste des aventuriers. Ce prétexte ne tarda pas à s'offrir. L'empereur Frédéric III, de la branche de Styrie, avait renoncé le premier, depuis la mort de Charlemagne, à revendiquer des droits

(1) *Jacques Cœur* et *Charles VII* ou *la France au quinzième siècle*. Nous avons déjà plusieurs fois cité ce remarquable ouvrage de l'honorable M. Pierre Clément, dont les travaux ont rendu de si grands services à l'histoire des finances et à la science économique.

(2) Théophile Lavallée, *Règne de Charles VII*.

sur Rome, et, en se désistant de toute prétention à la souveraineté de l'Italie, il cherchait à agrandir ses domaines aux dépens des cantons helvétiques. Dans ce but il demanda à Charles VII d'envoyer sous les drapeaux de l'empire les aventuriers et les *condottieri* de toutes classes qui désolaient la France, se proposant de s'en servir contre les Suisses, qu'il essayait de faire rentrer sous la domination de l'Autriche. Les Suisses, en assiégeant la ville impériale de Zurich, avaient de nouveau conjuré contre eux toute la noblesse qui les haïssait. On rassembla donc toutes les compagnies, qui se portèrent avec joie à la conquête d'un pays nouveau, où elles croyaient trouver un riche butin à faire. Les Anglais profitèrent de cette circonstance pour éloigner leurs compagnies de routiers, et sir Mathieu Goche, avec huit mille lances, se réunit à l'armée de France pour marcher contre les républicains des Alpes. Quant aux seigneurs d'Allemagne, ils avaient un tel désir de détruire les communes libres de Suisse qu'ils s'inquiétaient peu d'attirer sur leur propre pays des hordes d'aventuriers et de pillards dont le seul nom répandait l'effroi. Le nombre des combattants qui se mirent en route dépassa bientôt cinquante mille. Pour occuper l'activité inquiète du Dauphin on lui donna le commandement de cette armée ; mais on adjoignit à ce jeune prince le véritable chef des écorcheurs, un capitaine nommé Burckardt Mönch, que les Français, dans leur langue, appelaient Bourga-le-Moine. Le duc de Bourgogne ne fut nullement consulté, mais ne laissa paraître aucun mécontentement d'être ainsi mis à l'écart. Il était patient

et savait attendre les occasions favorables. Il se contenta pour le moment de pourvoir à la défense de ses frontières et de mettre ses vassaux sous les armes, pour garantir la Bourgogne des désordres qui accompagnaient ordinairement les grands mouvements de troupes. Dans ce but il renouvela ses traités avec la maison de Bavière, et il obtint des états de son duché les subsides dont il avait besoin pour armer et solder de nouvelles troupes.

A la tête des aventuriers, et suivi de leurs nombreux capitaines, le Dauphin Louis prit la route de Langres; puis il s'avança du côté de la Suisse, par Montbelliard et Altkirck. A son approche Bâle trembla, et le prétendu concile qui siégeait encore dans cette ville se dispersa à la hâte. Bâle envoya un de ses conseillers au camp devant Zurich, pour demander du secours aux confédérés. Seize cents hommes d'élite se détachèrent aussitôt et s'avancèrent, avec la présomption du courage et de l'ignorance, pour reconnaître l'ennemi. En chemin ils rencontrèrent les fugitifs du concile de Bâle, qui leur conseillèrent de rétrograder, en leur disant que les *Armagnacs* (nom populaire qu'on donnait aux écorcheurs) étaient au nombre de plus de trente mille. « Eh bien! répondirent les montagnards helvétiens, nous baillerons nos âmes à Dieu et nos corps aux Armagnacs. » Le 26 août 1444, à huit heures du matin, ils rencontrèrent à Pratteln un corps de huit mille cavaliers français, qui avaient déjà passé la petite rivière de Birse, qui se jette dans le Rhin au-dessus de Bâle. Ni la fatigue ni le danger ne purent rendre les Suisses dociles à la voix de leurs

chefs; comme on leur proposait un système stratégique qui consistait à différer le combat et à attirer habilement les routiers dans les montagnes, ils répondirent : « Eh quoi! la bataille tiendrait donc à la « volonté des ennemis? Et s'ils prennent un autre che- « min, s'ils se retirent, quelle honte pour nous d'avoir « évité l'engagement! » Le Dauphin voulait en finir d'un seul coup avec cette poignée d'hommes, mais on lui fit comprendre que ce n'étaient point là des adversaires à mépriser, et, de l'avis des hommes de guerre les plus expérimentés, il se détermina à diviser son armée en plusieurs corps, afin de contraindre les Suisses à éparpiller leurs forces. Les hardis montagnards ne se laissèrent point tromper par cette tactique; ces hommes avides de danger se jetèrent sur les Français avec tant de fureur qu'ils les forcèrent à repasser la rivière en désordre, abandonnant sur le théâtre de la lutte des bannières, des chevaux, des équipages, des canons, des chariots et des amas de vivres. Enivrés de leurs succès, les Suisses se précipitèrent dans la Birse et gravirent la rive opposée sous le feu de l'artillerie ennemie; mais ils n'eurent pas le temps d'y former leurs rangs. Jean de Rechberg, avec seize cents cavaliers d'Allemagne, suivis de huit mille combattants, les meilleurs des Armagnacs, fondit sur eux à mesure qu'ils essayaient de se développer sur la prairie de Saint-Alban; ils tinrent bon, mais en quelques moments des multitudes de cavaliers bardés de fer les enveloppèrent et les divisèrent en deux troupes. Cinq cents, cernés entre l'étang de Saint-Alban et la rivière, se firent tous tuer après une défense héroïque; les

autres cherchèrent à se frayer un chemin jusqu'à Bâle, dont les habitants étaient sortis à leur secours. Épuisés à force de vaincre, fatigués de la marche et certains de la mort, ils s'emparèrent de la maladrerie de Saint-Jacques et se retranchèrent dans le jardin, dans le cimetière, dans la chapelle, derrière les murailles. De cette position trois fois ils repoussèrent les assaillants; deux fois ils exécutèrent de sanglantes sorties, répandant partout la terreur et la mort. Les longues piques et les hallebardes des Suisses abattaient les gens d'armes par centaines; leurs sabres gigantesques et leurs pesantes massues broyaient les heaumes et les cuirasses. Aucun d'eux ne songeait à demander merci; rien ne pouvait les abattre ni diminuer leur ardeur, et, quand ils succombaient, on aurait dit que c'était par la seule fatigue de vaincre (1). Enfin l'artillerie française renversa la muraille derrière laquelle ils s'étaient retranchés et incendia la tour où ils s'étaient renfermés, après en avoir détruit l'escalier. Ces hommes d'une bravoure sauvage n'en continuèrent pas moins à combattre. Sans aucun sentiment de la douleur, ils arrachaient de leurs blessures les traits dont ils étaient percés et les renvoyaient à l'ennemi. En vain leur sang coulait, en vain les forces les quittaient; ils se battaient toujours. L'un se défendait à genoux, l'autre d'un seul bras; nul n'expirait qu'il ne fût entouré de cinq ou six cadavres. C'était pour eux un honneur et

(1) *Vincendo fatigati*, expression empruntée à Justin par Æneas Sylvius, et que M. de Barante emploie avec bonheur en décrivant la célèbre lutte dont après lui nous rendons compte

un devoir de mourir. L'un de ces montagnards, homme de Schwitz, revint, dit-on, dans son pays, sans blessure, et l'histoire ajoute que, tant qu'il vécut, il fut pour ses concitoyens un objet de honte. Cependant les seigneurs allemands ne se sentaient émus ni d'admiration ni de pitié, et ne craignaient pas d'achever les blessés étendus à terre, comme aussi d'insulter à leurs souffrances. Burckardt Monch, s'étant avancé vers un capitaine d'Uri qui allait expirer, lui dit avec ironie : « Les vainqueurs coucheront ce soir sur des roses! » Le mourant lui répondit : « Mange celle-ci! » et, rassemblant le peu de forces qui lui restaient, il le frappa mortellement au visage d'un coup de pierre. Le Dauphin et les Français auraient voulu épargner ces ennemis intrépides, mais aucun d'eux ne songeait à se rendre. A la fin, vers le soir, et après dix heures de la lutte la plus effroyable, tous les Suisses étant couchés sur le champ de bataille, le combat cessa de lui-même. La défaite des montagnards avait coûté aux Français huit mille hommes et onze cents chevaux; mais, en mourant, les Suisses avaient réussi à sauver leur pays et leur liberté, par cela seul qu'ils avaient donné de leur bravoure désespérée une idée qui, dès ce jour, devint leur plus sûre sauvegarde.

Les vainqueurs furent épouvantés d'une telle valeur : « jamais ils n'avoient trouvé aucunes gens de si grande défense, ni tant outrageux et téméraires pour abandonner leur vie. » La renommée de la bataille de Saint-Jacques ou de la Birse fut portée par toute l'Europe et commença la réputation des Suisses. Le Dauphin, qui étudiait les hommes, songea au parti

qu'on pouvait tirer d'une telle nation ; au lieu de s'aventurer dans le pays et d'en poursuivre inutilement la conquête, il traita avec Bâle, et comme, à la suite de la bataille, les siéges de Zurich et de Farnsbourg avaient été levés, il déclara que sa mission était finie. Au lieu de pénétrer dans ce pays, qu'il savait maintenant pauvre, montagneux, sauvage, il fit, le 28 octobre 1444, à Ensisheim, et sous la médiation du duc de Bourgogne, un traité de paix et d'amitié avec les Ligues suisses, « qui promirent de le servir, quand il le voudrait, en France ou ailleurs, avec quatre mille hommes ; » puis il se jeta sur l'Alsace et ravagea horriblement ce pays. Les Alsaciens ne se laissaient pas piller sans vengeance, et dans plus d'une rencontre on les vit combattre et détruire les bandes d'écorcheurs qui désolaient leurs campagnes. Ces aventuriers ne tardèrent pas à être décimés dans ces collisions obscures, et, aux approches de l'hiver, le Dauphin, ne pouvant prolonger les hostilités, prit le parti de ramener en Lorraine les débris de ses troupes. Une expédition ainsi conduite souleva l'indignation et les murmures de la féodalité germanique. L'empereur se plaignit ; mais, comme il n'avait pas fourni la solde promise aux aventuriers, les pillages continuèrent sur les marches de la Lorraine et jusqu'en Souabe, et la guerre éclata entre la France et l'Allemagne.

Sur ces entrefaites Charles VII conduisait ses bandes en Lorraine pour le compte du roi René, légitime souverain de ce pays et membre de la famille royale de France. Après avoir pris Épinal et Verdun, il mit le siége devant Metz et somma cette ville de reconnaître

la suzeraineté des Valois. Cette république puissante se trouvait en état de tenir tête aux armées françaises. Dans les temps calmes elle était administrée par un échevin assisté de treize jurés ; aux heures de danger elle confiait sa défense à une commission dictatoriale dont les membres étaient appelés « les Sept de la guerre. » Cette commission s'installa au pouvoir sous la présidence de Jean de Vytout. Par l'organe de ces magistrats, la ville répondit aux envoyés de Charles VII que, n'ayant jamais dépendu de son royaume, elle ne reconnaîtrait jamais son protectorat féodal. Les attaques commencèrent alors, et les Messins opposèrent aux Français une résistance opiniâtre. De part et d'autre il y eut des actes de férocité qui amenèrent des représailles ; on ne fit point de quartier; les prisonniers périrent dans de cruels supplices, et ce fut à qui, à force de rigueur, lasserait le courage de son ennemi. A la fin le roi, voyant la guerre devenue sérieuse par le soulèvement de l'Allemagne, consentit à traiter. La ville de Metz conserva son indépendance moyennant cent mille florins qui furent donnés à René et deux cent mille que se fit remettre Charles VII. Verdun et Toul firent de semblables traités. Bientôt après, l'armée du Dauphin étant venue se joindre à celle du roi, la paix fut rétablie avec l'empire par la médiation de l'archevêque de Trèves, et l'on évacua tous les pays que l'on venait de ravager. Ainsi se termina cette guerre, qui n'attira qu'un médiocre honneur aux armes françaises, et qu'aucun motif valable n'avait provoquée. Le but secret que Charles VII s'était proposé en ouvrant la campagne n'en fut pas moins atteint :

le roi avait, comme il le disait lui-même, tiré du mauvais sang à son armée. Les aventuriers, diminués de moitié, humiliés, fatigués, étaient disposés à l'obéissance, et Charles VII reconnut qu'il pouvait désormais mettre entièrement à exécution le plan qu'il avait depuis longtemps arrêté pour régulariser l'armée, la soumettre à une dépendance absolue, et assurer la paix. Dès lors, après six ans de retardements et de délais, la célèbre ordonnance d'Orléans fut mise sans ménagement à pleine exécution. Appuyé du concours du connétable, des princes du sang, de Dunois et des principaux chefs qui avaient combattu sous ses ordres, le roi développa et fit adopter la nouvelle organisation des forces militaires de son royaume. L'armée fut réduite à quinze compagnies de cent lances chacune, et répartie par petites troupes, de dix, vingt et trente lances, dans toutes les villes. Le roi choisit lui-même soigneusement les capitaines parmi les seigneurs les plus braves et les plus dociles, et ceux-ci choisirent à leur tour leurs gendarmes parmi les plus vaillants et les plus disciplinés. Il y eut un grand empressement à entrer dans les compagnies, où l'on admit même un certain nombre d'hommes à la suite. On régla leurs vêtements, leurs armes, leurs équipages, avec des commissaires pour les inspecter; on régla leur solde, qui fut payée par les villes, d'après la taille perpétuelle établie par bailliages. L'affaire fut conduite avec beaucoup de sagesse et d'habileté par le roi et le connétable. Ces quinze compagnies formèrent neuf à dix mille cavaliers d'élite, noyau d'armée unique en Europe, avec lequel la France n'avait à craindre aucune

puissance. Quand cette organisation fut complète, on ordonna aux hommes non compris dans les compagnies de se séparer et de regagner leurs foyers, sous peine d'être traités comme vagabonds et voleurs. Ils obéirent en silence, sans désordre, avec crainte, tant le gouvernement était fort et respecté, et en moins de quinze jours on n'entendit plus parler en France des écorcheurs et de leurs ravages. Les compagnies furent soumises à une discipline sévère; leurs premiers désordres ayant été punis avec rigueur, elles s'habituèrent à respecter les bourgeois, à obéir aux magistrats, à prêter main-forte à la loi (1).

En cette même année (1445), deux traités conclus entre le roi de France et le duc de Bourgogne, par l'intermédiaire de l'habile duchesse Isabelle, terminèrent tous les différends qui existaient de part et d'autre. Vers le mois d'août, Charles VII, se trouvant à Châlons, accorda des lettres de grâce et de rémission au comte Jean d'Armagnac; ce coupable vassal fut remis en liberté et ses États lui furent restitués, à l'exception du comté de Comminges. Peu de temps après mourut Marguerite d'Écosse, femme du Dauphin Louis, et la cour se rendit à Tours pour y prendre ses quartiers d'hiver et y assister à de splendides tournois où figuraient les plus illustres seigneurs de France et de Bourgogne.

On entrait à peine dans une période de sécurité et d'ordre (1446), et déjà la politique de Charles VII portait ses fruits, et le peuple voyait ce qu'on avait

(1) Théophile Lavallée, *Règne de Charles VII*. — M. de Barante, *Hist. des ducs de Bourgogne*.

gagné à la réforme des gens de guerre. « Au bout de deux mois, dit un historien contemporain, les marches et pays du royaume furent plus sûrs et même plus en paix qu'ils n'avoient esté trente ans auparavant. Si sembla à plusieurs marchands, laboureurs et populaires, qui de longtemps avoient esté en grandes tribulations et excessives afflictions par le moyen des guerres, que Dieu nostre Créateur les eust pourveus de sa grace et de sa miséricorde. Ensuite de quoy, de plusieurs endroits du royaume, commencèrent les marchands de divers lieux à traverser de pays à autre, à exercer leurs marchandises et à faire négoce de commerce. Pareillement les laboureurs et autres gens de plat pays, qui avoient esté de longtemps en grande désolation, s'efforçaient de tout leur pouvoir à labourer et réédifier leurs maisons et habitations, et avec cela à desfricher et essarter leurs terres, vignes et jardinages très-diligemment; et tant en cela continuèrent, avec l'ayde des seigneurs, gentilshommes et gens d'Eglise, que plusieurs villes et pays, qui longtemps auparavant avoient esté comme non habitez, furent remis sus et repeuplez assez abondamment. Et nonobstant qu'iceux eussent grande peine et endurassent grand travail en ce fesant, si se tenoient-ils pour bien heureux quand Dieu leur faisoit ceste grace qu'ils demeuroient paisibles en leurs lieux, ce qu'ils n'avoient pu faire la plus grande partie de leur vie (1). » Ajoutons, pour compléter ce tableau, que la trêve avec l'Angleterre, dont le terme légal

(1) Mathieu de Coucy, *Histoire de Charles VII.*

était expiré, venait d'être prorogée jusqu'à l'année suivante.

Ainsi la France mettait le temps à profit pour déblayer un sol couvert de ruines; elle recouvrait son agriculture, son industrie, et le plus habile conseiller de Charles VII, l'argentier Jacques Cœur, engagé lui-même dans le commerce, favorisait avec intelligence et en connaissance de cause le développement imprévu de la richesse publique. Désormais appuyé sur une force armée permanente, le roi se montra justicier énergique autant que sévère, et, au témoignage même des chroniqueurs bourguignons, « il fit cesser les tyrannies et exactions des gens d'armes aussi admirablement que par miracle. D'une infinité de meurtriers et larrons il fit, sur le tour d'une main, des gens résolus et d'une vie honneste; il mist bois et foretz passages assurez, toutes voies segures, toutes villes paisibles, toutes nacions de son royaume tranquilles (1). » On comprendra d'ailleurs aisément que ces grandes réformes si nécessaires, et que les populations accueillaient avec tant d'enthousiasme, réclamèrent, de la part du roi, une action vigoureuse et absolue. Charles VII, pressé d'en finir avec la désolation et l'anarchie, se préoccupa fort peu des formes et de la hiérarchie politique; il s'attribua, sinon la dictature, du moins une autorité sans contrôle, et aucune résistance n'osa regimber contre un roi qui disposait de troupes d'infanterie et de cavalerie, de francs-archers et de milices. Les meilleures choses, en ce monde,

(1) Georges Chatelain, extrait publié par M. J. Quicherat.

ont leur fâcheux côté; le désordre universel ne disparaît que sous la main de fer du chef militaire, et l'autorité exercée par une main pareille, c'est le despotisme. Charles VII, comme tous les rois, s'accommodait fort d'être placé dans la nécessité d'user légitimement d'un pareil remède social, et il dédaignait les plaintes, graves sans doute, mais assez rares, que soulevait le nouveau régime.

Les états de la langue d'Oc, à la différence de ceux de la langue d'Oïl, continuaient à tenir des assemblées périodiques et ne cessaient d'accorder au roi les subsides et les aides dont il avait besoin pour solder les gens d'armes. Ils persistaient d'ailleurs à se plaindre de la prolongation des misères du pays, et, à vrai dire, bien que la France fût entrée dans une ère de pacification et d'ordre, il y avait encore beaucoup à faire pour soulager sérieusement le peuple. Charles VII se trouvant à Bourges rendit une ordonnance pour attribuer à Robert d'Estouteville, prévôt de Paris, la juridiction dans tout le royaume « sur tous les larrons, mendians, espieux de chemins, ravisseurs de femmes, violeurs d'églises, tireurs à l'oie, joueurs de faux dés, trompeurs, faux-monnoyeurs, malfaiteurs et leurs associés, récepteurs et complices... pour enquérir, par lui et ses commis, de leur vie et gouvernement; et si, par leurs confessions, lui ou ses commis les tiennent coupables ou crimineux, de les faire punir et faire exécuter selon leurs démérites, en tels lieux et justice que bon leur sembleroit. » Cette justice prévôtale, à formes sommaires, aux allures expéditives, pouvait seule imprimer une juste terreur

aux pillards et aux meurtriers qui désolaient encore plusieurs provinces; mais c'était là encore un privilége exorbitant que s'attribuait la royauté au détriment des justices féodales et locales. Ajoutons que les énonciations vagues de l'édit permettaient au prévôt de Paris, instrument de la justice du roi, d'atteindre toute sorte de délit et de crime, et d'absorber, au profit du pouvoir central, toute espèce de juridiction. Pour que de pareils empiétements fussent possibles, il fallait que le mal dont souffraient les peuples eût acquis de bien grandes proportions.

Les chroniques de ce malheureux quinzième siècle ne parlent en effet que de meurtres, d'assassinats, de déprédations et de pillages. Il était temps d'en finir avec ces infamies de la force, et le roi allait au plus pressé. Tout récemment avait été jugé le procès du maréchal de Retz, dont le nom avait figuré dans les dernières guerres, et le royaume tout entier avait frémi d'horreur au récit des attentats de ce monstre.

Gilles de Retz était de la maison de Laval, allié aux Montfort et de la lignée des ducs de Bretagne; il était entré par son mariage dans la maison de Thouars, et, de plus, il avait hérité de son aïeul maternel, Jean de Craon, seigneur de la Suze, de Chantocé et d'Ingrande. Comme les autres barons des marches du Maine, de Poitou et de Bretagne, il jouissait d'une indépendance que n'osaient troubler ni la loi ni le roi. Il avait vaillamment combattu les Anglais, et au sacre de Reims il avait eu l'honorable fonction de porter la sainte ampoule. Il affectait des dehors pieux et jouissait d'une puissante influence; mais il alliait la superstition la plus

grossière à la plus effroyable perversité de mœurs. D'après les manuscrits déposés aux archives de Nantes, c'était un seigneur « de bon entendement (intelligence), de belle personne et de bonne façon. » On le renommait comme savant dans les lettres et dans l'art musical. Après avoir dissipé en ruineuses prodigalités une fortune presque royale, il avait eu recours à l'alchimie et aux sciences occultes pour recomposer un patrimoine anéanti par la débauche. Quelques adeptes lui avaient enseigné l'art de fixer les métaux, mais il avait manqué « le grand œuvre, » et, initié à la magie par un Anglais et un Italien, il s'était mis en devoir de demander aux pratiques les plus abominables la puissance diabolique dont il avait besoin. Toujours accompagné de ses chapelains, ostensiblement occupé de soins pieux, il n'en avait pas moins cherché à se consacrer au démon, à faire l'aumône en l'honneur de Satan, à se rendre propices les démons Barron, Orient, Belzébut et Bélial, les conjurant de lui accorder l'or, la science et la puissance. Assisté de ses complices, il chantait l'office de la Toussaint en mémoire des esprits infernaux, et, comme cette sacrilége coutume ne lui rapportait rien, il offrait à l'ennemi de Dieu et du genre humain d'abominables sacrifices, prenant pour victimes de pauvres enfants qu'une sorcière attirait dans son château par l'appât de quelques friandises, et qu'il faisait mourir dans de longs et infâmes tourments. La plume se refuse à tracer plus au long de pareils tableaux, à retracer avec plus de détail les souvenirs de cruautés, de crimes, d'actes délirants et de débauches qui épou-

vantèrent le quinzième siècle, que nul historien n'a osé décrire, et qui sont demeurés dans le souvenir des peuples, diminués et affaiblis, dans le conte traditionnel de « la Barbe Bleue, » récit naïf, légende enfantine qui donne à peine l'idée des attentats exécrables de Gilles de Retz.

Quand cet homme vraiment infernal fut arrêté et livré à des juges, on trouva dans ses châteaux de Chantocé, de Machecoul et de Tiffauges, les ossements à demi calcinés de plus de cent quarante enfants qu'il avait égorgés lui-même en l'honneur du démon. Le misérable fit des aveux d'une telle nature que les historiens les plus hardis n'ont point osé les redire. Dans l'accomplissement de ses actes effroyables de débauche ou de sacrilége, il avait cru s'arranger de manière à plaire à la fois au Ciel et à l'enfer ; il essayait d'apaiser Dieu par des prières, des processions, des messes, et de tout donner à Lucifer, *hors sa propre vie et son âme.* La procédure et le jugement durèrent un mois et furent dirigés par Jean de Toncherond, commissaire ducal de Jean V, duc de Bretagne, parent de l'accusé. Déclaré coupable du crime de magie et de sacrilége, Gilles de Retz fut condamné à périr par le supplice du feu; mais, par égard pour sa famille, on l'étrangla avant de le livrer aux flammes. L'exécution eut lieu dans la prairie de Biesse, voisine de Nantes, en présence du duc de Bretagne et d'un peuple immense. Le corps ne fut pas réduit en cendres. « Des demoiselles de grand estat, dit Jean Chartier, se le firent remettre et l'ensevelirent à Nantes dans l'église des Carmes, plus honorablement que neméritoit la dépouille d'un tel scélérat. »

Jean V, duc de Bretagne, mourut en l'année 1442 au manoir de la Touche, près Nantes. Il ne laissa de son mariage avec madame Jeanne de France qu'un fils, qui est connu sous le nom de François Ier et qui fut son successeur. Cinq ans avant sa mort, il avait cru devoir assurer la paix de la Bretagne en réglant l'ordre de succession au duché, et il avait exigé de sa noblesse un engagement par lequel elle promettait de reconnaître pour souverain, d'abord messire François, comte de Nantes et fils du duc régnant ; puis, en cas que l'héritier direct vînt à mourir sans postérité, les mâles de la branche de Richemont et de celle d'Étampes. C'est là le dernier acte important que l'histoire nous fasse connaître du gouvernement de Jean.

En revanche, les historiens qui ont écrit nos annales nous ont donné sur le couronnement de son fils des détails qu'ils avaient omis pour celui des autres ducs. François Ier, ayant succédé à son père en l'année 1442, se mit en marche à cheval pour faire son entrée dans sa capitale. Le clergé, la noblesse et le tiers-état l'y attendaient, et, lorsqu'on le vit approcher, l'évêque alla à sa rencontre et lui demanda ce qu'il voulait ; le duc répondit : « Je viens faire « mon entrée dans ma capitale et y prendre les mar- « ques de ma dignité. » Alors on lui fit prêter deux serments ; il promit à l'évêque de conserver au clergé ses priviléges, et au duc, vicomte de Rohan, qui représentait la noblesse, de conserver à cet ordre et au tiers-état leurs honneurs, libertés, immunités et franchises. Il fut ensuite reçu dans sa ville, où il passa la

nuit en prières, et le lendemain l'évêque lui présenta l'épée en disant : « On vous donne cette épée au nom « de monseigneur saint Pierre, comme on l'a donnée « aux rois et ducs vos prédécesseurs, en signe de « justice pour défendre l'Église et le peuple qui vous « est commis, en prince équitable. Dieu veuille que « ce soit ainsi, et que vous puissiez en rendre vrai « compte au jour du jugement. » Ensuite on lui posa sur la tête la couronne ducale, et l'évêque ajouta : « On vous baille, au nom de Dieu et de monseigneur « saint Pierre, ce cercle, qui désigne que vous recevez « votre puissance de Dieu le tout-puissant, puisque, « étant rond, il n'a ni commencement ni fin. Ce Dieu « vous réserve une couronne plus durable dans le « ciel si vous remplissez vos devoirs en contribuant « par vos soins à l'exaltation de la foi et à la tran- « quillité de l'Église et de vos sujets. Vous jurez à Dieu « et à monseigneur saint Pierre, sur les saints Évan- « giles et les saintes reliques, que vous conserverez « les libertés, franchises, immunités et coutumes de « l'Église ; que vous ne ferez aucune injustice ni à « nous ni à vos autres sujets, et que vous ferez rendre « la justice selon votre pouvoir. » Ces détails ne sont pas sans intérêt historique, en ce qu'ils contribuent à nous initier aux formes, aux droits et aux institutions politiques qui servaient de base à l'organisation sociale de ce quinzième siècle trop rarement étudié.

Le règne de François Ier, duc de Bretagne et successeur de Jean V, ne dura que huit ans (1442-1450), mais il fut marqué par trois faits importants : la récon-

ciliation des maisons de France et de Bretagne, qui fut faite en 1446; la paix définitive que le comte de Richemont, connétable de France et oncle de François, ménagea entre son neveu et la maison de Penthièvre (1448); enfin les démêlés qui s'élevèrent entre le duc François et son frère Gilles de Bretagne, et qui se terminèrent par la fin lamentable de ce dernier prince, condamné à mourir de faim, et dont l'agonie dura six semaines.

Vers le même temps (1448), une mésintelligence grave éclata entre Charles VII et son fils aîné. Ce jeune prince supportait avec peine l'autorité d'un roi et d'un père contre lequel, à une autre époque, il avait osé porter les armes, et Charles VII, de son côté, aigri par les déceptions et les trahisons, ne manquait aucun prétexte de faire éclater la défiance que lui inspirait le Dauphin. Faux et dissimulé, Louis n'avait point encore acquis l'habitude de garder son secret, et, au lieu d'attendre en silence des occasions favorables, il parlait imprudemment des favoris du roi, les bravait sans nécessité et cherchait à ruiner leur influence. L'un d'eux, Antoine de Chabanne, dénonça le Dauphin à Charles VII comme ayant formé une conspiration pour lui ravir la couronne; à l'entendre, les archers de la garde écossaise étaient déjà séduits, et le roi ne devait pas tarder à être enlevé par les complices de Louis, au nombre desquels il signalait Jean de Daillon, le sire de Beuil et le sire de Laval. Le roi mit l'accusateur et l'accusé en présence l'un de l'autre. Au fond, tout indique que le complot était réel, mais le Dauphin nia tout et traita Chabanne d'imposteur. Par

respect pour le rang du prince, Antoine de Chabanne ne le défia pas personnellement, mais il se déclara prêt à combattre ceux de sa maison qui relèveraient son gant; aucun ne parut, et le père demeura convaincu du crime de son fils. Ce jeune prince eut ordre de se retirer dans son gouvernement du Dauphiné, et le roi fit mourir plusieurs Écossais de sa garde, signalés comme ayant participé à ces manœuvres. Exilé dans la province montagneuse dont l'administration lui était conservée, le Dauphin Louis s'abstint, autant que possible, d'entretenir des rapports hiérarchiques avec la cour de son père; il agit en souverain indépendant, recherchant des conquêtes ou des alliances dans son intérêt personnel et sans égards pour la politique de Charles VII. Sur ces entrefaites, le déplorable schisme dont nous avons parlé, et qui depuis neuf ans désolait l'Église, se termina par l'abdication de l'antipape Félix V (le duc Amédée de Savoie), et le pape légitime, Nicolas V, fut reconnu par toute l'Europe chrétienne. Cet arrangement eut lieu à la suite d'une assemblée tenue à Lyon, à la demande et par les soins de Charles VII, et la pacification de l'Église fit un grand honneur à la politique modérée et conciliatrice de ce roi.

La trêve avec l'Angleterre, plusieurs fois renouvelée, allait bientôt expirer (1449), et Charles VII aurait vivement désiré la prolonger encore. Il y eut à ce sujet des conférences successives à Louviers, à Pont-de-l'Arche, à l'abbaye de Bon-Port; mais, contrairement au vœu des Français et à l'intérêt des Anglais, ces négociations aboutirent à une nouvelle guerre; les prétextes

ne manquèrent pas, et le moindre incident suffisait pour donner aux hostilités l'apparence du droit.

François de Surienne, aventurier aragonais au service de l'Angleterre, ayant voulu prendre garnison dans une des villes normandes que possédaient les Anglais, fut repoussé de tous côtés. Les soldats, auxquels le gouvernement de Henri VI n'envoyait ni solde, ni vivres, ni munitions, ne voulaient point partager avec cet étranger leurs ressources déjà insuffisantes. D'ailleurs ils n'étaient point encore en mesure de commencer la lutte, et, bien que les troupes françaises occupassent le Maine et parussent disposées à une prochaine attaque, ils se tenaient sur la défensive, attendant des renforts et affectant les allures de la neutralité. L'Aragonais, trouvant toute porte close chez ses alliés, pourvut aux besoins de sa compagnie comme le faisaient alors la plupart des chefs militaires : il tomba sur une bonne et riche ville de Bretagne, Fougères, et la donna aux siens pour s'y dédommager de leur arriéré de solde. Sommerset, voyant quels pouvaient être les résultats de ce coup de main, se hâta de le désavouer au nom de Henri VI. Avec une égale activité, le roi de France et le duc de Bretagne demandèrent au gouverneur anglais de la Normandie des réparations, des indemnités, de l'argent surtout, seize cent mille écus, pour les dommages. Les indemnités n'arrivant pas, les Français se mirent à les prendre eux-mêmes ; ils saisirent Pont-de-l'Arche, Gerberoi, Verneuil. Dunois entra dans la province avec une bonne armée à laquelle Bourguignons et Bretons vinrent se joindre volontairement. Pont-Audemer, Lisieux, Mantes, Vernon,

Évreux, Louviers, Saint-Lô, Coutances, Valogne furent prises ou livrées, sans coup férir, par les bourgeois.

L'Angleterre préludait alors à la guerre des deux Roses, qui devait la couvrir, pendant trente années, de sang et de ruines. Le parlement, n'osant encore faire le procès au roi, le faisait à son ministre, le duc de Suffolk, et s'inquiétait peu de la Normandie, car des revers en Normandie étaient de nouveaux et victorieux arguments contre l'accusé. Le gouverneur, Sommerset, au lieu de concentrer ses forces, les éparpilla en vingt garnisons, puis il envoya des négociateurs; mais, ne sachant pas mieux traiter que combattre, il oublia de leur donner des pouvoirs. L'ordre, l'habileté, tout ce qui avait fait jusqu'alors leurs succès, étaient maintenant du côté des Français; la victoire y fut aussi.

L'union du faible Henri VI et de Marguerite d'Anjou était loin d'avoir porté des gages de paix pour les deux pays. L'Angleterre s'était indignée d'avoir vu son roi acheter cette alliance au prix de la prépondérance britannique sur le sol français, et les factions, qui exploitaient ces griefs du parti national, tendaient ouvertement ou en secret, selon les circonstances, à détrôner la maison de Lancastre au profit de la maison d'York. La nation ne se prêtait point volontiers à ces intrigues; elle aimait la dynastie de Henri IV et de Henri V, dont les chefs avaient fait rejaillir sur le pays tant de splendeur et de gloire; et cependant l'Angleterre était mécontente; elle aimait mieux achever de se ruiner en faisant la guerre aux Français que de

s'enrichir en leur donnant la paix. Telle était aussi l'opinion du *bon duc* de Glocester, que la nation adorait parce qu'il voulait toujours la guerre. Il s'était opposé vivement au mariage de Marguerite d'Anjou, et depuis sa conclusion il avait combattu l'influence toute-puissante de la princesse dans l'administration des affaires. Marguerite, qui comptait pour rien d'être reine sans être maîtresse, et regardait *la couronne comme l'opprobre des têtes couronnées quand elles se laissent gouverner par les sujets*, conçut contre le duc de Glocester un vif ressentiment, auquel se joignit celui de la femme offensée. La perte de ce prince fut dès lors résolue. Elle le fit arrêter sous prétexte de trahison et l'accusa devant le parlement. Le jour où il devait comparaître, il fut trouvé mort dans sa prison. Son corps ne portait aucune trace de violence; cependant cette mort fut imputée à la reine et à Suffolk, à qui passèrent les biens du prince. Le peuple plaignit le *bon duc* de Glocester, dont la régence avait été signalée par des échafauds.

En France, la guerre était poussée avec une vigueur inaccoutumée. Dunois continuait à soumettre les places et les châteaux du centre et de l'est de la Normandie, et le duc de Bretagne, allié et vassal de la France, s'emparait de Coutances et de Saint-Lô. Vers la fin de septembre, le roi René et son frère, le comte du Maine, ayant rejoint le roi à Louviers, on mit le siége devant le Château-Gaillard, et la ville de Gisors se rendit à Pierre de Brézé. Dans toute la Normandie la bourgeoisie se soulevait pour la France, et le parti de l'invasion était frappé de terreur. Les agitations qui préoc-

cupaient l'Angleterre paralysaient l'action de ce pays, et Marguerite d'Anjou, puissante dans les conseils de son mari, se souciait fort peu de faire la guerre à son père, à son oncle et à ses anciens amis de France. De là des lenteurs et des laeunes dans les opérations militaires, de là une cause presque assurée de triomphes pour Charles VII. Dans les premiers jours d'octobre (1449) ce prince établit son quartier au Pont-de-l'Arche et envoya ses hérauts d'armes sommer la ville de Rouen de se rendre dans le plus bref délai. Malgré la surveillance inquiète de la garnison anglaise, la population de Rouen se souleva, s'empara de deux tours et invita le roi à lui venir en aide. Dunois se rendit à cet appel et dressa ses échelles contre les murailles de Rouen. Talbot, qui s'était renfermé dans la place, repoussa les assaillants; mais, dès le lendemain (17 octobre), la troupe anglaise, hors d'état de tenir tête aux forces royales, demanda elle-même à capituler. Tandis qu'on négociait de part et d'autre, les bourgeois de Rouen prirent de nouveau les armes, attaquèrent les Anglais, s'emparèrent des différents postes et placèrent la garnison entre un double ennemi. Renfermés dans la citadelle, le duc de Sommerset et Talbot sollicitèrent un armistice, et se trouvèrent heureux d'obtenir, pour eux et leurs hommes d'armes, la permission de se retirer sains et saufs, en abandonnant non-seulement la place assiégée, mais encore la plupart des forteresses du pays de Caux (4 novembre), et entre autres Moustier-Villier, Arques, Caudebec, Honfleur, Lillebonne et Tancarville. Le 20 novembre Charles VII fit son entrée solennelle à Rouen, et la

population de cette ville redevenue française l'accueillit avec le plus vif enthousiasme. Le capitaine anglais qui commandait Honfleur ayant refusé de livrer la place, Talbot demeura prisonnier, en otage, à la cour de Charles VII.

Le duc de Bretagne et son oncle, le connétable de Richemont, poursuivirent le cours de leurs succès dans la basse Normandie et le Cotentin, et reprirent Fougères, après un mois de siége. Vers le même temps, les comtes de Foix et de Comminges et le vicomte de Lautrec, à la tête des vassaux et des milices de Gascogne et d'Aquitaine, entrèrent en armes dans le Bordelais et prirent le château de Mauléon. Ainsi la guerre d'affranchissement se continuait sur tous les points du territoire d'où il fallait chasser les Anglais.

En Normandie, dès le 8 décembre, les lieutenants de Charles VII assiégèrent Harfleur; le roi, campé à Montivilliers, dirigeait leurs opérations. Vingt-cinq vaisseaux gardaient les embouchures de la Seine. Jean Bureau, trésorier, et son frère Gaspard, grand maître de l'artillerie, établirent devant Harfleur une batterie de seize bombardes qui força bientôt les Anglais à capituler. Au mois de janvier (1450) on mit le siége devant Honfleur, et le roi vint s'établir dans l'abbaye de Jumiéges, à cinq lieues au-dessous de Rouen. La trop célèbre Agnès Sorel, dame de Beauté, favorite du roi, vint l'y rejoindre, au grand scandale du peuple, qui s'indignait de ces liaisons adultères. Tout d'un coup elle tomba malade et mourut le 9 février; la rapidité de sa maladie fit attribuer à un crime la mort d'Agnès, mais à cet égard l'histoire est réduite

à de simples conjectures, et rien n'atteste la justice des rumeurs populaires. En parlant de la maîtresse de Charles VII, que les poëtes ont si souvent chantée et dont les faiblesses ont trop aisément trouvé grâce devant la postérité, nous dirons une fois encore que rien ne justifie la tradition qui fait jouer à Agnès Sorel, dans les guerres soutenues pour la délivrance du pays, un rôle courageux, une initiative honorable. Laissons à des mains plus dignes la gloire d'avoir travaillé à l'affranchissement de la patrie.

La guerre fut à peine suspendue. Honfleur capitula le 18 février. Le 22 mars ce fut le tour de la garnison anglaise établie au Fresnay, entre Alençon et le Mans. Peu de jours après, un chevalier anglais, Thomas Kyriel, débarqua à Cherbourg avec un renfort de trois mille hommes venu d'outre-mer; il entreprit le siége de Valognes, et, à l'aide de quelques troupes qui lui furent envoyées de Bayeux et de Caen, il enleva cette ville aux Français (12 avril). Trois jours après, les lieutenants de Charles VII prirent à Fourmigny une éclatante revanche et battirent complétement l'armée ennemie commandée par Kyriel. Cette affaire décida du sort de la Normandie; en peu de temps les garnisons anglaises, découragées et abandonnées à leur impuissance, furent chassées de Vire, de Bayeux, d'Avranches, de Tombelaines, de Bricquebec, de Valognes et de Saint-Sauveur-le-Vicomte (avril et mai). Le 5 juin, le connétable, le comte de Clermont et Dunois investirent la ville de Caen, quartier général de l'ennemi, et le roi, assisté des princes et des grands vassaux, vint en personne prendre le commandement du siége. Le

1er juillet, le duc de Sommerset, hors d'état de prolonger sa résistance, obtint de capituler, et le 6 du même mois Charles VII entra dans la place. Le même jour, Xaintrailles assiégea Falaise, tandis que le connétable se porta sur Cherbourg. Falaise capitula le 21 juillet; vers la fin du mois ce fut le tour de Domfront, et Cherbourg, bien que vigoureusement défendu par Thomas Gowel, succomba, le 22 août, sous les coups de la savante artillerie française. En un an de guerre la Normandie tout entière avait été reconquise sur les Anglais.

Maître de cette grande et belle province, Charles VII porta le théâtre des hostilités en Guienne. L'anarchie qui désolait l'Angleterre rendait moins difficile la délivrance de notre pays. Les villes et les cantons du Midi que tenaient encore les garnisons anglaises ne recevaient ni subsides, ni soldats, ni généraux, et ne pouvaient opposer une résistance sérieuse aux lieutenants du roi de France. L'Angleterre n'envoya pas un homme pour secourir ses possessions de Guienne; elle ne livra pas un combat pour disputer le sol aux troupes de Charles VII; pas un gouverneur de place ne résolut de combattre; toutes les forteresses se rendirent dès qu'une force respectable parut sous leurs murailles, si bien qu'avant Noël tout le territoire des deux rives de la Dordogne était retombé au pouvoir des Français. Au mois d'août suivant (1451), les Anglais avaient été contraints d'abandonner les villes et les campagnes qu'ils avaient si longtemps occupées, de Bordeaux aux Pyrénées, et bientôt, de toutes leurs conquêtes de France, ils ne conservèrent que la ville de Calais. Ainsi victorieux

et redouté, Charles VII proposa au gouvernement de Henri VI de conclure de part et d'autre une paix solide et honorable; mais ses ouvertures furent rejetées avec l'inutile menace que le roi d'Angleterre ne remettrait l'épée dans le fourreau qu'après avoir recouvré tout ce qu'il avait perdu. Vaine bravade, qui n'empêchait pas la France d'avoir effacé les douloureux souvenirs de Crécy, de Poitiers et d'Azincourt, et de jouir désormais d'une prospérité et d'un bien-être que lui enviaient les autres peuples. Dès ce moment le roi Charles VII, en récompense de son énergie et de sa sagesse, reçut du pays le surnom de *Victorieux*.

Les rois sont ingrats : celui qui avait laissé s'accomplir l'inique supplice de Jeanne d'Arc oublia non moins aisément les longs et glorieux services de Jacques Cœur, et traita ce grand homme comme l'avaient été, depuis Enguerrand de Marigny, les administrateurs habiles, les trésoriers, les financiers dont la puissance avait soulevé la jalousie des grands et les inquiétudes envieuses de la couronne. Comme toute gloire, comme toute prospérité qui sortent de la ligne vulgaire, la fortune de Jacques Cœur avait suscité des préventions et des haines dont l'amertume se fait jour jusque dans les chroniques. « Le roy Charles VII, dit l'annaliste Mathieu de Coucy, avoit en son royaume un homme de petite génération, qui se nommoit Jacques Cuer, lequel, par son sens, vaillance et bonne conduite, se façonna tellement qu'il entreprint plusieurs grosses marchandises; et si fut ordonné estre argentier du roy Charles, dans lequel office il s'entretint long espace de temps en grand règne et

prospérité. Il avoit plusieurs clercs et facteurs sous lui, qui se mesloient desdites marchandises par tous les pays et royaumes chrestiens, et mesmes jusques en Sarrasinerie. Sur la mer il avoit à ses despens plusieurs grans vaisseaux qui alloient en Barbarie et jusques à Babylone quérir toutes marchandises, par la licence du soudan et des Turcs infidelles; aussi, en leur payant treuage, il faisoit venir desdits pays des draps d'or et de soye de toutes façons et de toutes couleurs; plus, des fourrures servants tant à homme qu'à femme, de diverses manières, tant martres, genettes et autres choses estranges de quoy on n'eust sceu finer pour or ni pour argent ès marches de par-deçà. Il faisoit, en oultre, vendre par ses facteurs, tant à l'hostel du roy comme en plusieurs lieux audit royaume de France et dehors, toutes sortes de marchandises de quoy corps d'homme pouvoit penser et s'imaginer, dont plusieurs gens, tant nobles comme marchands et autres, estoient fort esmerveillés. Il gagnoit chacun an tout seul plus que ne faisoient ensemble tous les autres marchands du royaume... Au reste, il fit un de ses enfants archevesque de Bourges, un autre escuyer tranchant du roy, l'autre eschanson dudit seigneur; il les fit anoblir, et finalement en sondit règne il acquit tant de biens et de chevance que nul ne le sçauroit estimer. » Tel est le tableau tracé par un contemporain, et qui résume, au point de vue étroit et envieux des hommes du quinzième siècle, la haute fortune de l'argentier qui avait pris pour devise : *A cœur vaillant rien d'impossible.* Jacques Cœur, bien qu'il fût doué d'une volonté forte et d'une confiance égale à sa volonté,

ne tarda pas à reconnaître qu'il n'est donné à personne de surmonter jusqu'au bout la haine des courtisans et les odieuses trames de la calomnie. L'un des favoris du roi, Antoine de Chabannes, ancien chef d'écorcheurs, se montrait ardent ennemi de l'argentier, dont il convoitait les biens. Il chercha à aigrir Charles VII contre Jacques Cœur, en l'accusant d'avoir empoisonné Agnès Sorel. Cette accusation était si absurde qu'elle tomba d'elle-même; mais déjà les biens du prévenu avaient été saisis et distribués aux courtisans. Jacques Cœur resta en prison, et ses ennemis, contraints de renoncer contre lui au prétendu grief d'empoisonnement, en imaginèrent d'autres que leur fournit la haine : ils l'accusèrent d'avoir vendu des armes aux infidèles, d'avoir exporté des monnaies et des lingots dans le Levant, et de s'être rendu coupable de divers faits d'exaction et de concussion. L'interrogatoire des témoins commença le 10 septembre 1451. On ne put rien établir contre Jacques Cœur, sinon des actes légitimes d'échange et de commerce dont on dénaturait le sens, et l'argentier, victime de calomnies odieuses, se défendit d'une manière victorieuse sur la plupart des griefs qui lui étaient imputés. Le procès, commencé au mois de juillet (1451), traîna en longueur et durait encore un an après. La commission chargée de juger l'accusé comptait dans son sein d'implacables ennemis de Jacques Cœur, et parmi eux Otto Castellani et le comte de Chabannes. L'argentier demanda la permission de se faire assister par un conseil; on lui répondit « que ce n'étoit pas la coutume du royaume, quand un officier étoit accusé de choses

touchant son office, de luy donner un conseil, et qu'il devoit se défendre lui-même. » Jacques Cœur, intimidé par ce refus, déclara « qu'il se remettoit du tout à la bonne grace du roy, que tout estoit au roy et à sa disposition, pour en faire en son bon plaisir. » Deux mois lui furent donnés pour préparer sa défense. A l'expiration de ce délai, on s'aperçut que l'instruction de l'affaire n'était point encore terminée, et l'accusé fut transféré à Tours. Le 13 janvier 1453, Charles VII nomma une nouvelle commission, qui fut chargée d'en finir. Le 22 mars, les commissaires royaux décidèrent que l'accusé serait mis à la question, et le lendemain ces juges odieux « firent venir les torturiers, lesquels le firent dépouiller, et après le lièrent par les poings et par les jambes pour les vouloir gehenner. » Effrayé par l'appareil du supplice, le malheureux déclara que, pour ne pas subir la question, il préférait admettre les dépositions des témoins appelés à sa charge. Deux mois se passèrent en hésitations; enfin, par un arrêt prononcé à Lusignan, au nom du roi, le 29 mai 1453, Jacques Cœur fut déclaré atteint et convaincu d'avoir fabriqué des monnaies d'un poids inférieur au titre légal, transporté de grandes quantités d'armes aux Sarrasins et mécréants, et commis, principalement dans le Languedoc, un grand nombre d'exactions au préjudice du roi et de ses sujets. Ces crimes, aux termes de l'arrêt, emportaient la peine capitale; mais, eu égard à l'intercession du pape et au souvenir des services de l'accusé, le roi lui laissait la vie sauve, le condamnait à faire une amende honorable dans

la forme la plus humiliante, à payer à la couronne cent mille écus à titre de restitution et trois cent mille écus à titre d'amende, et à tenir prison jusqu'à pleine satisfaction. L'arrêt portait en outre que les biens de Jacques Cœur seraient confisqués et que le condamné subirait la peine du bannissement perpétuel. La sentence fut exécutée dans sa forme et teneur; mais Jacques Cœur, après avoir été renfermé au couvent des Cordeliers de Beaucaire, réussit à s'évader dans les premiers mois de l'année 1455, et s'enfuit à Rome, où le pape Nicolas V lui fit un accueil paternel et honorable. L'année suivante, cette illustre victime de l'égoïsme des cours mourut à Chio, dans une expédition entreprise par le pape Calixte III contre les infidèles. Le procès et la mort de Jacques Cœur resteront comme une tache à jamais imprimée au nom et à la mémoire de Charles VII.

Sur ces entrefaites (1452) la guerre avait recommencé en Guienne. Marguerite d'Anjou, pour échapper aux reproches de ses ennemis et se rendre moins impopulaire, avait déterminé l'envoi d'une armée anglaise destinée à reconquérir Bordeaux et les autres fiefs récemment enlevés à la maison de Lancastre. Cette expédition fut confiée au lord Talbot, alors âgé de quatre-vingts ans, et qui, malgré son grand âge, aspirait encore à combattre la France sur tous les champs de bataille. De rapides succès signalèrent les débuts de cette campagne. Avant l'hiver le Bordelais, l'Agenais et le Bazadais furent repris par les Anglais, et les troupes françaises s'étaient vues contraintes de se replier devant l'ennemi. Charles VII avait perdu l'ha-

bitude de se résigner à la perte de ses domaines. Dès le printemps de l'année suivante (1453) il rassembla des troupes qu'il dirigea sur l'Aquitaine, et les hostilités éclatèrent sur plusieurs points de cette province. Tandis que Jacques de Chabannes et les maréchaux Lohéac et Jalagne se portaient à la rencontre des différents corps ennemis, le comte de Penthièvre investit l'importante forteresse de Châtillon. Talbot entreprit de délivrer cette place, et les Français, après avoir un moment cédé à l'impétuosité de ses attaques, s'abritèrent dans un camp retranché que défendaient trois cents pièces de canon. Talbot ordonna une attaque de vive force ; la lutte fut vive et meurtrière, et les Anglais, qui s'élançaient au cri mille fois répété de : « Talbot et Saint-George ! » obtinrent d'abord un succès marqué. Le comte de Penthièvre accourut alors avec des troupes laissées en réserve et contint vigoureusement les Anglais. Dans la mêlée, le vaillant Talbot fut blessé d'un coup de coulevrine, renversé à terre et tué par un soldat français qui ne le connaissait pas. Les Anglais consternés ralentirent leur attaque ; les Français alors sortant de leurs retranchements se jetèrent sur les ennemis et les mirent en déroute. Telle fut la bataille de Châtillon, qui coûta quatre mille hommes à l'armée anglaise et eut un résultat décisif en faveur de la domination française en Guienne et en Gascogne. Les villes et les châteaux occupés par les garnisons d'outre-mer se rendirent successivement aux troupes de Charles VII, et ce prince prit de nouveau possession de Bordeaux (19 octobre). Cette fois il agit en vainqueur irrité et en maître sévère, et plusieurs

de ceux qui s'étaient rangés sous les drapeaux anglais payèrent de leur vie cette défection. L'hiver étant venu, le roi se rendit à Tours, sa résidence préférée. Quant aux Anglais, encore maîtres de Calais, de Ham et de Guines, dans le Nord, ils n'essayèrent plus de troubler Charles VII dans la possession des provinces du Midi. C'était le moment où, au lieu de se servir de leurs armes pour étendre au dehors la domination britannique, ils se déchiraient entre eux et versaient, dans d'odieuses guerres civiles, un sang qui aurait dû couler pour la cause nationale.

De son côté le duc de Bourgogne n'était point resté inactif; bien que placé en dehors des dernières luttes soutenues par Charles VII, ce rival des rois de France s'était vu occupé à des événements et à des actes qui, sans se rattacher directement aux annales des Valois, n'étaient point étrangers aux intérêts, à la sécurité et à la gloire de plusieurs provinces qui, aujourd'hui, s'honorent d'être françaises. A ce titre nous mentionnerons les conflits qui exigèrent l'intervention armée de Philippe-le-Bon. Sa domination dans le Nord était plus étendue qu'affermie; le Luxembourg n'était pas entièrement soumis, la Hollande était sans cesse agitée par les guerres civiles, et la Flandre lui donnait souvent de grands embarras, par suite de l'orgueil et de la turbulence de ses habitants. Ces différentes provinces, à l'exception de la Flandre, relevaient de l'empire, et Philippe-le-Bon, par le traité d'Arras conclu en 1435, avait été personnellement dispensé de rendre à Charles VII hommage de vassal. En réalité, quoique le premier prince du sang, il s'é-

tait rendu indépendant de la monarchie française ; on ne le voyait plus à la cour; il résidait dans ses États et y faisait la paix ou la guerre, sans consulter la France, s'intitulant « duc de Bourgogne, de Limbourg et de Brabant, *par la grâce de Dieu.* » Investi, en Bourgogne, d'un pouvoir fort et incontesté, il se voyait exposé, comme comte de Flandre, à des conflits sans cesse renaissants avec les peuples dont il méconnaissait la liberté et les franchises. Despote comme les autres Valois, il n'avait jamais oublié l'affront que lui avaient fait subir les Gantois en l'abandonnant au siége de Calais ; et toutefois il avait d'abord dissimulé son ressentiment, parce qu'il voulait attendre une occasion favorable pour se venger. Les résistances populaires que soulevait, dans les villes du Nord, l'établissement de l'impôt sur le sel ou des gabelles, lui fournirent les prétextes de réaction dont il avait besoin, et depuis qu'il avait soumis les habitants de Bruges il gardait moins de ménagement avec les gens de Gand. Pendant plusieurs années il porta des atteintes réitérées à leurs plus chers priviléges, leur imposa des taxes et péages inusités, notamment sur la mouture. Les autres grandes communes de Flandre se conformèrent à la volonté de leur seigneur; mais Gand se refusa à un impôt levé sans le consentement des états. Le duc priva la ville rebelle du droit d'élire ses magistrats, et exila les chefs populaires qui engageaient le peuple à méconnaître son autorité. En même temps il augmenta l'effectif des garnisons bourguignonnes qui occupaient Oudenarde, Termonde, Gavre et Rupelmonde ; il fit barrer les canaux ; il exigea avec plus de rigueur en-

core que par le passé la gabelle du sel ; il accrut la taxe mise sur le blé ; il publia dans toute la Flandre l'ordre de n'obéir en rien aux bourgeois de Gand et de leur refuser toute espèce de concours. Ces mesures sévères ne firent qu'exaspérer les Gantois. Le peuple s'assembla aussitôt, confia le gouvernement de la ville à trois chefs choisis parmi les citoyens de la ville, massacra les officiers du duc, et ressuscita les confréries des chaperons blancs. Les représentations des hommes sages, qui voyaient qu'une cruelle guerre allait s'ensuivre, furent impuissantes auprès de cette multitude furieuse et obstinée ; elle courut la campagne, ravagea tout le plat pays, rançonna les riches paysans et s'empara de plusieurs châteaux et forteresses. A la nouvelle de ces coupables excès, Philippe-le-Bon s'étonna de l'importance de la sédition qu'il avait si imprudemment excitée ; il temporisa d'abord, afin de compléter ses préparatifs ; puis il mit ses soins à empêcher les autres villes de Flandre de former une alliance avec la cité rebelle pour la défense de la liberté commune. Il chercha en même temps à dissuader Charles VII de prendre sous sa protection les séditieux de Gand, et il obtint aisément à cet égard la neutralité du roi de France, les deux souverains ayant un intérêt à peu près égal à étouffer les insurrections populaires. Ces démarches ayant eu un plein succès, le duc de Bourgogne donna des ordres pour réunir son armée ; aussitôt accoururent tous les gentilshommes du duché, de la Picardie, du Brabant, de la Flandre et de la Hollande. On croyait ne pouvoir faire de trop grands préparatifs pour aller combattre ces gens de

Gand, si fiers de leur nombre et de leurs richesses, et qui semblaient déterminés à soutenir la guerre avec une obstination désespérée. Charles, comte de Charolais, qui venait d'entrer dans sa dix-huitième année et de faire sa première entreprise d'armes dans un brillant tournoi à Bruxelles, où il s'était montré digne de sa race, voulait absolument essayer sa vaillance dans des combats plus sérieux. En dépit des instances de la bonne duchesse sa mère, il jura que rien ne l'empêcherait de partager les dangers qu'allait affronter son père. Comme on connaissait son caractère ardent et sa volonté obstinée, on lui permit de prendre part à l'expédition. Cependant les hommes sages et paisibles de Flandre et même de Gand ne voyaient pas sans inquiétude les hostilités prêtes à éclater; ils se concertèrent, en dehors des rebelles, pour envoyer une ambassade au duc de Bourgogne et le supplier d'user de clémence. Les députés furent admis devant leur suzerain le 7 avril 1452, jour de vendredi saint. Philippe-le-Bon leur répondit que, par respect pour les douloureux mystères que l'Église célébrait en ce même jour, il avait bien voulu entendre leurs supplications, mais qu'il ne pouvait voir en eux les représentants de la ville insurgée. « A quoi servirait, « ajouta-t-il, le pardon que je vous accorderais? « Ne sais-je pas que les chaperons blancs sont sur « pied, qu'ils courent la campagne, ravagent la plaine « et rançonnent le paysan? Est-ce ainsi que l'on « demande la paix à son seigneur? Vient-on traiter « avec lui l'épée au poing comme avec son égal? Quelle « réponse puis-je donc vous faire, sinon que, lorsque

« vos gens viendront à merci, comme doivent faire « des sujets, je me montrerai miséricordieux et ne « confondrai pas les méchants avec les bons. » Après avoir ainsi parlé il les congédia, et bientôt après il reçut la nouvelle que les rebelles, tandis qu'on sollicitait pour eux sa merci, avaient osé attaquer et prendre, par ruse ou de vive force, les châteaux de Gavre, de Poucke et de Shendelbeeke. Aucune paix ne pouvait dès lors leur être accordée.

La guerre commença, et se fit de part et d'autre avec un cruel acharnement. C'était encore la lutte de la démocratie contre la féodalité. Les Gantois, au nombre de trente mille, avec une nombreuse artillerie, allèrent assiéger Oudenarde, où s'était enfermé Simon de Lalaing. La ville allait tomber en leur pouvoir lorsque le comte d'Étampes arriva avec son armée, composée de Bourguignons et de Picards. Il y eut un rude combat sous les murs de la ville assiégée. Les Gantois avaient retrouvé le courage de leurs ancêtres ; leurs piques, plus longues que les lances des chevaliers, tenaient ceux-ci à distance, et leurs rangs n'eussent pu être entamés si l'on n'avait envoyé en avant les archers picards. Les Gantois, armés à la légère, ne pouvaient se garantir contre la grêle de traits dont ils étaient assaillis. Le désordre se mit parmi eux; ils furent défaits et poursuivis jusqu'à Gand, après avoir perdu trois mille des leurs. Sous les murs de la ville huit cents fugitifs se retournèrent contre les vainqueurs et firent face avec intrépidité. Les chevaliers bourguignons, disent les chroniques, admirèrent alors un boucher qui portait la bannière du métier, et qui,

blessé aux deux jambes, se tenait à genoux et combattait avec une audace sans égale. Ce n'étaient point d'ailleurs de méprisables ennemis que ces bouchers flamands, qui tenaient tête à l'élite de la chevalerie; ils vantaient leur propre origine, ils se prétendaient de meilleures maisons que toute la noblesse, et ils s'intitulaient orgueilleusement « Enfants de princes, *Prince-Kinderen.* » Quoi qu'il en soit, la victoire des Bourguignons avait délivré Oudenarde, et Philippe-le-Bon, prenant à son tour l'offensive, pénétra dans le pays de Waës, entre la Lys et l'Escaut.

Tandis que le duc s'engageait dans cette contrée d'un accès difficile, coupée de canaux et de fossés, la fureur et la cruauté des Gantois redoublèrent par l'exaspération de la défaite. Renfermés dans leur ville, qui était devenue un foyer de meurtres et de pillages, ils faisaient de fréquentes sorties et n'accordaient aucun quartier à leurs prisonniers. Le duc donna l'ordre d'user de représailles à leur égard; les gentilshommes de son armée se firent un plaisir de verser le sang de tous les vilains qui tombèrent entre leurs mains; il n'y eut de quartier pour personne, pas même pour les paysans sans armes. La guerre continua aux portes de Gand pendant plusieurs mois avec des succès divers et toujours avec la même barbarie. Outre les compagnies ordinaires des Blancs-Chaperons, une confrérie s'organisa, qui prit le nom de la « Verte-Tente, » parce qu'une fois sortis de la ville les confrères se vantaient, comme les anciens barbares du Nord dont parle César, *de ne plus coucher sous un toit*. La populace choisit pour chef un coutelier, d'un cou-

rage farouche; les révoltés, en parlant de lui, disaient eux-mêmes : « S'il l'emporte, nous le ferons comte de Flandre. » Il n'eut point ce dangereux honneur.

Le siége de Gand se poursuivait lentement et sans résultat, et la guerre continuait dans les plaines riches et plantureuses de la Flandre. Le principal corps des insurgés s'était fortement retranché au village de Raerselle, près de Rupelmonde ; le duc vint les attaquer dans cette position. Il se mit lui-même à la tête du corps de bataille, ayant à ses côtés son fils, le comte de Charolais. Rien n'égalait la joie de ce jeune prince, qui se trouvait à sa première bataille. Jamais d'ailleurs on n'avait vu si fière assemblée, si belle noblesse. L'avant-garde était commandée par le comte de Saint-Pol, l'arrière-garde par le comte de Clèves. Les Gantois ne s'épouvantaient nullement de cet appareil ; il est vrai que le duc de Bourgogne, en capitaine expérimenté, évitait de leur montrer toute la force de son armée et cherchait à les attirer en plaine découverte. Une attaque simulée, faite par un petit nombre d'hommes d'armes, réussit aux Bourguignons. Présomptueux et ignorants, les Gantois se laissèrent entraîner hors de leurs fortifications à la poursuite de l'avant-garde ; ils vinrent ainsi se mettre à la portée des traits ; alors toute l'armée du duc se déploya, et les archers les accablèrent sous une pluie serrée de flèches. Cette arme, toujours funeste aux Gantois, rompit bientôt leurs rangs et y ouvrit un passage pour les hommes d'armes. Cependant l'impatience des chevaliers bourguignons était si grande que, malgré les ordres formels de leurs chefs, ils s'élançaient

confusément sur l'ennemi, au risque de voir les Flamands se rallier et les accabler sous le nombre. Jacques de Luxembourg, l'un des premiers, se jeta dans la mêlée, à cheval et l'épée au poing; il fut renversé à coups de piques, et les autres nobles se précipitèrent pour le relever et le sauver. Alors commença le plus terrible massacre, qui ne cessa que lorsque les chevaliers bourguignons furent fatigués de tuer. Plusieurs milliers de rebelles restèrent sur le champ de bataille; les autres s'enfuirent en désordre. Leur commandant, Gautier de Lenknecht, fut saisi et pendu; tous les prisonniers subirent le même traitement. Cette victoire coûta au duc son fils naturel Corneille, qu'il aimait tendrement; le jeune prince fut tué par un paysan, qui lui enfonça sa pique dans la gorge au moment où, emporté par son ardeur, il se jetait au plus épais de la mêlée. Il fut bien vengé par la mort d'un grand nombre de Gantois, qui périrent de la manière la plus cruelle et sans pouvoir obtenir quartier. Les jours suivants, les incendies et les massacres se prolongèrent dans la campagne et répandirent partout le découragement et l'effroi.

Les Gantois s'étaient adressés à Charles VII, leur suzerain, pour lui demander sa médiation. Bien que le roi ne vît pas sans une secrète satisfaction le châtiment de ces arrogants bourgeois, ennemis de toute noblesse, il ne négligea pas l'occasion qui s'offrait à lui de se concilier des sympathies parmi ces rudes populations du Nord, et de balancer ainsi la puissance si redoutable de Philippe-le-Bon. Dans ce but, et prenant en pitié les gens du pays de Flandre, il en-

voya une ambassade chargée de rétablir la paix entre le duc et ses sujets. Ses envoyés virent d'abord le duc, qui leur déclara qu'il acceptait volontiers l'intervention du roi, mais qu'il était fermement résolu à ne plus reconnaître les franchises et priviléges des gens de Gand. Ils se rendirent ensuite auprès des révoltés, qui leur firent un grand accueil et qui reproduisirent les plaintes qu'ils avaient déjà adressées au roi contre leur seigneur. Ils se montrèrent d'abord disposés à traiter; mais, quand ils apprirent quelle condition le duc mettait à leur soumission, il n'y eut plus moyen de continuer les négociations, et, après une suspension d'armes de six semaines, la guerre recommença, aussi bien que les meurtres et les incendies (1453).

Tous les citoyens de Gand prirent les armes, de vingt ans jusqu'à soixante. Les moines voulurent combattre; quarante-cinq mille combattants tinrent la campagne contre les Bourguignons et marchèrent sur Grave qu'assiégeait le duc. Là, subitement découverts par la défection d'un corps d'Anglais qui avait marché avec eux, ils subirent la défaite la plus sanglante et la plus terrible qui eût jamais puni leur insurrection, et vingt mille d'entre eux périrent sur le champ de bataille. Cette journée mit fin à la résistance de Gand et aux franchises populaires de sa bourgeoisie. La guerre de Flandre était terminée.

Or en ce moment l'attention de l'Europe était appelée sur des événements plus graves, et le bruit des guerres féodales d'Angleterre, d'Aquitaine ou de Flandre, était couvert par celui que faisait l'empire

grec en succombant sous les coups des infidèles de l'Asie.

Après la grande bataille de Nicopolis (1396), perdue contre Bajazet par l'Europe chrétienne, l'empire grec avait vu se prolonger son agonie, grâce à une diversion inattendue et inespérée. Tamerlan (Timour-Lenk) venait de relever la domination de Djengis-Khan et d'étendre son empire des bords du Gange à ceux du Don. Quelques princes seldjoucides l'appelèrent contre Bajazet, pendant que le vainqueur de Nicopolis occupait à la fois ses forces au siége de Constantinople et à la conquête de plusieurs provinces de l'Asie-Mineure. Tamerlan saisit avidement le prétexte qui s'offrait à lui d'intervenir contre le sultan, et il lui fit dire : « Il ne « t'appartient pas de ravir le bien d'autrui ; garde « ce que tu as enlevé aux infidèles, par la permission « de Dieu ; mais les autres provinces que tu as ravies « aux autres princes à la manière d'un voleur, rends-« les, si tu veux que Dieu te soit propice. Si tu refuses, « avec l'aide de Dieu je leur serai vengeur. » Bajazet fit couper la barbe aux envoyés du grand khan, et après cet affront il leur dit : « Allez ; rapportez à votre « maître que je l'attends ; qu'il se hâte donc de venir ; « s'il ne vient pas, qu'il soit séparé de ses femmes « par le triple divorce. » Il se retourna ensuite vers Constantinople, comme pour ne pas oublier qu'il avait aussi le droit de commander en maître à des esclaves, et il somma l'empereur grec de livrer sa capitale. « Je t'ai fait régner dans cette ville, disait le « sultan, pour l'ajouter à mon empire ; abandonne-« la si tu veux m'avoir pour ami. Je te donnerai toute

« autre province que tu choisiras. Si tu refuses, j'en « jure par Dieu et par son grand prophète, je n'é- « pargnerai personne; je détruirai tout de fond en « comble. » Tamerlan lui ôta le loisir de tenir sa parole. Les Mongols, fondant sur la Natolie (1400), attaquèrent d'abord Siwas, l'ancienne Sébaste du Pont, et la sommèrent en vain de se rendre. Ils commencèrent des tranchées à un mille de distance, pour arriver par-dessous terre jusqu'aux murs et les miner sans être vus. Quand l'ouvrage fut achevé, une seconde sommation fut faite, que les habitants accueillirent par des injures. Alors les murs tombèrent, et les Mongols, entrant de toutes parts, tuèrent, pillèrent au hasard. Tamerlan fit creuser une fosse énorme et y jeta tous les habitants qui avaient survécu au carnage, le corps ployé en deux et la tête attachée entre les cuisses. Il lui sembla que ce monument de sa vengeance devait suffire à l'instruction de Bajazet; et, en attendant que ses réclamations fussent reçues, il reprit la route de la Syrie pour châtier le sultan mameluk. Vainqueur près d'Alep (octobre 1400), il occupa Hama et Baalbeck, et fut encore vainqueur près de Damas. Deux ans plus tard (1402), une grande bataille fut livrée à Ancyre, et Bajazet perdit à la fois la liberté et le trône. L'espérance revint aux chrétiens d'Orient; mais le répit que leur donna l'intervention du grand khan asiatique ne sauva point l'empire de Constantinople d'une destruction inévitable.

Tamerlan étant mort en 1405, l'empire de Bajazet sortit de ses ruines et redevint bientôt fort et redou-

table. Amurath II reprit les projets de son aïeul contre Constantinople et vint de nouveau mettre le siége devant cette ville. Bien qu'il ne pût triompher de cette grande capitale, il enleva aux Grecs toutes les places qui leur restaient sur le Pont-Euxin, le long des côtes de la Thrace, dans la Macédoine et dans la Thessalie; il emporta même la muraille et les forts qui défendaient l'entrée de l'isthme de Corinthe, et étendit ses ravages jusque dans l'intérieur du Péloponèse. Deux héros chrétiens arrêtèrent ses conquêtes: Jean Huniade, général des Hongrois, le chassa de la Servie; Scanderbeg, prince d'Albanie, le força deux fois à lever le siége de Croïa, capitale de son petit État.

Enfin parut Mahomet II, fils et successeur d'Amurath II. Élevé au trône des Ottomans dans la vingtième année de son âge, il entreprit d'achever la conquête de l'empire grec par la réduction de Constantinople. À la tête d'une armée de trois cent mille combattants, soutenus par une flotte de trois cents voiles, il mit le siége devant cette capitale le 6 avril 1453. Les assiégés n'avaient que huit à dix mille hommes à opposer à un armement si formidable. Ils se défendirent pendant cinquante-trois jours avec une constance héroïque. A la fin toute résistance devint impossible et l'instant fatal approcha. Constantin XII, qui combattait avec les débris de son peuple, se prépara à mourir et exhorta les siens à faire le sacrifice de leur vie. Le 29 mai, vers trois heures du matin, Mahomet s'avança vers le fossé de la place, tandis que ses lieutenants, de leur côté, attaquaient le port et les tours.

Telle fut la valeur des assiégés que deux heures de combat opiniâtre, malgré l'infériorité de leur nombre, tournèrent à leur avantage. Le fossé fut comblé de cadavres, comme le sultan l'espérait, mais les murs ne furent pas atteints. Les marins, renversés de leurs échelles ou écrasés sous les pierres, retombaient sur leurs vaisseaux ou dans le port. Une seconde attaque ne réussit pas davantage. Dans la ville, Constantin paraissait sur tous les points; au dehors Mahomet ordonnait aux janissaires de tuer tous les Ottomans qui reculeraient. Théophile Paléologue et Démétrius Cantacuzène décidèrent une seconde retraite des musulmans. Constantin criait victoire, lorsque Justiniani reçut une flèche à la main et se dirigea vers un vaisseau pour se faire panser. « De quel côté « croyez-vous donc vous retirer? » lui demanda l'empereur. — « Par le chemin que Dieu a ouvert « aux Turcs, » répondit le Génois; et, sortant par la brèche, il gagna le faubourg de Péra. Les Génois l'imitèrent tous et quittèrent la ville. « Allons, dit « Constantin, achever de faire notre devoir. » La valeur des assiégés avait jusque-là remplacé les murs rompus de tous côtés par le canon; mais le nombre des assaillants était cinquante fois plus considérable. A la vue des Grecs découragés par le départ des Génois, les Ottomans tentèrent un troisième assaut. Dix-huit janissaires s'efforcèrent successivement d'occuper une tour; le dix-neuvième l'envahit enfin et y planta les bannières turques. Ce moment fut décisif; en quelques heures Constantinople fut ouverte aux attaques des masses ennemies et tomba au pouvoir

des barbares, deux mille deux cent cinq ans après la fondation de Rome, onze cent vingt-trois ans après que Constantin-le-Grand eut transporté à Byzance le siége de l'empire. Constantin Dragasès, dernier empereur grec, voyant que l'ennemi avait pénétré dans la ville, et voulant éviter de tomber vivant entre les mains du vainqueur, se dépouilla de ses armes dorées et se précipita au milieu des janissaires, qui le tuèrent sans le connaître.

Ainsi périt la ville de Constantin. Les Turcs massacrèrent à l'aise une population effrayée, qui encombrait Sainte-Sophie pour y recevoir l'ange de la délivrance qu'elle attendait encore. On porte à soixante mille le nombre de ceux qui périrent ou furent réduits en esclavage dans le sac, qui dura trois jours. Mahomet entra à cheval dans l'église de Sainte-Sophie, et, après avoir prié sur l'autel, il donna ordre de l'abattre. Il entra dans Péra, d'où les Génois avaient fui, et les fit tous revenir par la menace de confisquer leurs biens, qu'ils n'avaient pu emporter. Il rechercha le corps de l'empereur et l'honora des funérailles que méritait son courage; enfin, assuré de sa conquête, il voulait en faire sa capitale. Pour ne pas régner sur un désert, il y appela cinq mille familles de la Natolie et de la Thrace; il racheta de ses soldats et affranchit le plus grand nombre des captifs, et, afin d'encourager au retour ceux qui avaient fui, il permit le libre exercice de la religion chrétienne.

Dès ce moment les Turcs ottomans devinrent une puissance européenne, et l'empire du Croissant s'é-

tendit jusqu'au Danube, qu'il devait s'efforcer bien des fois de franchir, mais sans succès. La Bulgarie, la Roumélie (Thrace), la Macédoine, la Livadie (Thessalie et Grèce centrale), le duché de Janina (Épire) reconnaissaient Mahomet II pour maître ; les Valaques et les Moldaves lui payaient déjà tribut, et toute l'Asie-Mineure jusqu'au Taurus lui appartenait. Les Grecs ne conservaient que l'empire de Trébizonde et la despotie de Morée. Une famille florentine gardait le duché d'Athènes.

Le moyen âge était accompli ; l'histoire moderne venait de commencer.

Mahomet II, maître de Constantinople, avait juré de faire manger l'avoine à son cheval dans Rome même et sur l'autel de saint Pierre. Il tourna ses coups sur la Hongrie. Après avoir inondé l'Albanie et la Servie, renfermé Scanderbeg dans ses montagnes, il marcha sur Belgrade avec cent cinquante mille hommes. Toutes les forces de la Hongrie se retirèrent devant une armée si puissante, et des ambassadeurs allèrent en toute hâte solliciter les secours des principaux souverains de l'Europe. Déjà, sur le bruit de la chute prochaine de Constantinople, le pape Nicolas avait envoyé deux franciscains, Jean de Capistran et Jacques du Picentin, prêcher la croisade en Allemagne, en Hongrie et en Pologne. Ils avaient levé une armée nombreuse, dont la prise de Constantinople changea la destination. Au bruit de la chute de l'ancienne capitale de l'empire grec, la terreur fut générale en Europe. Le pape Nicolas V fit un appel à tous les monarques de la chrétienté ; il ordonna que l'Église tout entière

contribuerait aux frais d'une croisade, en payant le dixième de ses revenus. On tint en Allemagne plusieurs diètes pour délibérer sur le péril commun. « Mais, dit Æneas, les diètes d'Allemagne sont fécondes ; chacune est grosse d'une autre qui la remplacera, comme le phénix de l'Arabie, qui renaît toujours de ses cendres. » Cependant, dans une assemblée tenue à Francfort en 1454, et à laquelle l'empereur avait solennellement invité les potentats et toutes les républiques de la chrétienté, Æneas prononça un éloquent discours à la suite duquel on décréta d'envoyer en Hongrie dix mille chevaux et trente-deux mille hommes d'infanterie. Malheureusement, le premier effroi passé, on oublia que le danger, pour n'avoir pas encore éclaté sur l'Allemagne, n'en était pas moins toujours menaçant. Le Nord et l'Ouest, éloignés des infidèles, comptèrent sur l'Autriche, la Hongrie et la Bohême, alors réunies dans les mêmes mains. Cette attente fut trompée, à la grande douleur de l'Église, et bientôt les dernières espérances se tournèrent vers la France, qui, trois siècles et demi plus tôt, s'était levée tout entière pour venger les souffrances de quelques-uns de ses pèlerins. Mais les temps étaient bien changés ; la France, à peine tirée de l'abîme, brisée encore, épuisée de sang, ne songeait qu'à guérir ses blessures. Un seul prince pouvait répondre au pressant appel du Saint-Père : c'était celui qui avait si soigneusement écarté la guerre de ses provinces, qui s'était accru de nos pertes, fortifié de nos malheurs, qui avait richesses et puissance, en un mot le grand duc d'Occident, comme on appelait le duc de Bourgogne. A sa cour s'était ré-

fugié tout ce qu'il restait de chevalerie en Europe. Là on parlait de tournois et de passes d'armes, et on aurait pu se croire revenu au temps des Amadis et des Roland. Afin qu'on n'en doutât point, Philippe-le-Bon venait de fonder l'ordre de la Toison-d'Or, au milieu des fêtes les plus magnifiques. La croisade offrait à ces nouveaux chevaliers une belle occasion de s'escrimer vaillamment, une guerre féodale, chevaleresque par excellence, une guerre contre le Turc.

Aux grandes époques de dévouement et de foi, on aurait pris la cendre et le cilice, on aurait jeûné et prié, puis on serait parti, plein d'enthousiasme, pour Constantinople ou Nicée, pour Antioche ou Jérusalem. A la cour de Bourgogne, en l'an 1454, on procéda autrement : au lieu d'un jeûne public, ce fut un banquet colossal, qui aurait absorbé toute une année des revenus du roi de France, et dont les étranges détails, recueillis par les chroniques du quinzième siècle, n'ont point été jugés indignes de l'histoire. « Après un beau tournoi, on se rendit dans la salle du banquet; elle était immense et tendue d'une belle tapisserie représentant les travaux d'Hercule; on y avait dressé trois tables chargées de belles décorations. Sur la table du duc étaient : une église avec ses vitraux, ses cloches, son orgue, et des chantres dont la voix accompagnait cet instrument; une fontaine qui présentait la figure toute nue d'un petit enfant jetant de l'eau de roses ; un navire avec ses mâts, ses voiles, et les matelots grimpant aux cordages, qui faisaient les manœuvres de mer ; une prairie plantée de fleurs et d'arbrisseaux, avec des rochers de rubis et de saphirs ;

au milieu, une fontaine représentant saint André sur sa croix.

« Sur la seconde table on voyait : un pâté qui renfermait un concert tout entier de vingt-huit musiciens ; le château de Lusignan, avec ses fossés et ses tours ; sur la plus haute se montrait la fée Mellusine, avec sa queue de serpent ; un moulin placé sur un tertre ; au haut était une pie, et des gens de tous états tiraient dessus avec leur arbalète ; un vignoble, au milieu duquel étaient les deux tonneaux du bien et du mal, avec leurs liqueurs douce ou amère : un homme richement habillé donnait à choisir ; un désert où un tigre combattait un serpent ; un sauvage sur son chameau ; un homme qui battait un buisson, d'où s'envolaient de petits oiseaux ; près de là, sous un berceau de roses, un chevalier et sa mie guettaient les oiseaux chassés par l'autre, et les prenaient en se moquant de lui ; un ours, monté par un fou, gravissant une montagne glacée ; un lac environné de villages et de châteaux, avec une barque qui y voguait.

« La troisième table était plus petite ; elle n'avait que trois décorations : un porte-balle, qui apportait sa marchandise dans un village ; une forêt des Indes, avec des animaux féroces ; un lion attaché à un arbre, et près de lui un homme qui battait son chien.

« Le buffet resplendissait de vases d'or, d'argent et de cristal. Il était surmonté de deux colonnes. L'une portait une statue de femme à demi vêtue d'une draperie blanche, où l'on avait écrit des lettres grecques ; de ses mamelles jaillissait de l'hypocras. Un lion vivant était attaché à l'autre colonne par une forte

chaîne de fer. Au-dessus on lisait : « Ne touchez point à ma dame. » Autour de la salle régnaient des échafauds en amphithéâtre pour les spectateurs. Le duc Philippe était vêtu avec une richesse plus grande encore que de coutume ; on assurait qu'il portait sur sa personne des pierreries pour plus d'un million d'écus d'or. Pour la première fois, depuis longues années, ses habillements n'étaient pas tout noirs ; il était mis en noir et gris. Ses gens aussi portaient ces couleurs en leurs livrées.

« Quand chacun fut assis, le service commença. Chaque plat était porté par un chariot d'or et d'azur qui descendait du plafond. En guise de *benedicite*, les musiciens de l'église et du pâté chantèrent une très-douce chanson ; puis commencèrent les intermèdes. Deux trompettes, assis dos à dos sur un beau cheval, jouèrent des fanfares en faisant le tour de la salle. On vit après un sanglier énorme, monté par un monstre moitié homme, moitié griffon, qui lui-même portait un homme debout sur ses épaules. Un rideau de soie verte s'ouvrit ensuite, et l'histoire de Jason et de la Toison-d'Or fut jouée en l'honneur de l'ordre du duc. Les taureaux qui jetaient des flammes, domptés par Jason et attachés à une charrue ; le dragon qu'il tuait et dont il semait les dents qui se changeaient en soldats, tout cela parut, merveilleusement exécuté. On vit ensuite un cerf blanc, aux cornes dorées, qui chantait avec son conducteur ; un dragon de feu qui traversa la salle, et une chasse au vol, où deux faucons abattirent un héron (1). »

(1) M. de Barante, *Hist. des ducs de Bourgogne.*

« Et alors, dit un témoin oculaire, s'avança un géant, plus grand, sans nul artifice, que je vis oncques d'un grand pied, vêtu d'une robe longue de soie verte rayée en plusieurs lieux; et sur sa tête avoit une tresque à la guise des Sarrasins de Grenade; et en sa main senestre tenoit une grosse et grande guisarme à la vieille façon; et à la dextre menoit un éléphant couvert de soie, sur lequel avoit un château où se tenoit une dame en manière de religieuse, vêtue d'une robe de satin blanc; et par-dessus avoit un manteau de drap noir, et la tête affublée d'un blanc couvre-chef à la guise de Bourgogne ou de recluse. Et sitôt qu'elle entra en la salle et qu'elle vit la noble compagnie qui y étoit, lors, comme nécessairement embesognée, elle dit au géant qui la menoit :

« Géant, je veuil cy arrêter,
Car je vois noble compagnie,
A laquelle me faut parler.
Géant, je veuil cy arrêter.
Dire leur veuil et remontrer
Chose qui doit bien être ouïe (1) »

Cette femme, c'était la sainte Église venant implorer le secours de la chevalerie bourguignonne. Elle débita aux assistants une très-longue et très-peu poétique complainte. Douze vertus représentées par douze dames en firent autant. Alors le roi d'armes, Toison-d'Or, entra, tenant à la main un faisan très-richement orné d'un collier d'or, de perles et de pierreries, et le duc Philippe-le-Bon fit vœu, premièrement à Dieu et à la Vierge, et après aux dames et au faisan, d'aller

(1) Olivier de la Marche, t. II, p. 167-181.

combattre le Turc. Tous les assistants l'imitèrent et renchérirent les uns sur les autres : l'un ne s'arrêtera pas qu'il n'ait pris le grand-turc mort ou vif; l'autre ne portera plus d'armure au bras droit; celui-ci jura de ne plus se mettre à table les mardis, celui-là de ne pas revenir avant d'avoir jeté un Turc les jambes en l'air. L'émulation et le vin les échauffaient : c'était une sorte de folie.

« Quand les vœux furent faits, une dame entra à la clarté des flambeaux; elle était aussi vêtue en religieuse, mais tout en blanc. De son épaule gauche descendait un petit rouleau où était écrit, en lettres d'or, *Grâce de Dieu* : c'était son nom. Elle amenait douze chevaliers, vêtus de pourpoints cramoisis, avec des chausses noires et un manteau noir et gris, le tout couvert des plus riches broderies. Ils donnaient la main à douze dames habillées en satin cramoisi, avec une robe de dentelle par-dessus et une large frange en or. Chacune avait aussi son nom écrit sur son épaule; c'étaient les douze vertus : la Foi, l'Espérance, la Charité, la Justice, la Raison, la Prudence, la Tempérance, la Force, la Vérité, la Largesse, la Diligence et la Vaillance. Madame Grâce de Dieu s'avança vers le duc, lui expliqua en huit vers le motif de sa venue, et lui remit un billet. Le seigneur de Créqui eut ordre d'en faire la lecture.

« Mon béni Créateur a entendu le vœu que toi,
« Philippe, duc de Bourgogne et de Brabant, as fait
« naguère, ainsi que plusieurs autres hommes no-
« bles et de vertueux courage; lesquels vœux sont
« agréables à Dieu et à la sainte Vierge Marie, et ils

« m'envoient par-devers les empereurs, rois, ducs, « princes, comtes, barons, chevaliers, écuyers, et « autres bons chrétiens, leur présenter ces douze « dames, portant chacune le nom d'une vertu. Si eux « et toi les voulez croire et user de leurs conseils, vous « viendrez à bonne et victorieuse conclusion de votre « entreprise; je demeurerai avec vous, vous acquer- « rez bonne renommée par tout le monde, et le « royaume de paradis à la fin. »

« Madame Grâce de Dieu se retira après avoir présenté les douze dames. Comme le mystère était achevé, elles quittèrent leurs inscriptions et se mirent à danser avec leurs chevaliers. C'étaient les premières dames et les plus grands seigneurs de la cour qui avaient représenté cet intermède (1). »

Le luxe extravagant que le duc de Bourgogne avait déployé dans cette fête n'eut d'autre résultat que d'épuiser l'épargne de ce prince, si bien qu'au lieu de lever et de solder des troupes contre le sultan Philippe-le-Bon se vit réduit à congédier pour deux ans tous les serviteurs de son hôtel sans leur donner aucun gage. Cependant il se rendit en Allemagne pour déterminer l'empereur à entreprendre la guerre sainte, et Frédéric, qui n'avait point l'humeur chevaleresque, refusa d'obtempérer à ses exhortations. Philippe revint dans ses États, d'où il envoya un ambassadeur au roi de France afin de l'engager à s'unir à lui contre les infidèles. Charles VII, tout en comblant d'éloges la piété et le zèle religieux de son cousin, lui fit des

(1) De Barante, *Histoire des ducs de Bourgogne*.

représentations sur les dangers qui pourraient résulter de son départ pour une expédition lointaine dont le moindre inconvénient serait de laisser la Bourgogne et la France sans défenseurs. Toutefois il autorisa le duc à taxer ses seigneuries de France pour cette pieuse entreprise; mais la croisade projetée ne fut point accomplie (1454-1455).

Vers le même temps la mésintelligence qui régnait entre Charles VII et son fils prit un caractère fort grave. Le Dauphin Louis, comme on l'a vu, s'était fait à dix-sept ans le chef de la *Praguerie*, vaste complot féodal fomenté contre son père. Plus tard, Charles VII, pour occuper l'activité inquiète et jalouse de ce jeune homme, l'avait envoyé dans le Dauphiné, son apanage. Là il put à loisir, au témoignage des chroniques, « *subtiliser* jour et nuit diverses pensées, aviser soudainement maintes estrangetés (1). » Des historiens moins prévenus ont fait remarquer que le prince, relégué dans le Viennois, administra cette province avec une sagesse qui étendit sa réputation dans toute l'Europe. Les Suisses, le duc de Savoie, les princes d'Italie, les rois de Navarre, d'Aragon et d'Angleterre recherchèrent son amitié, et la république de Gênes voulut le choisir pour maître. Il fit une alliance perpétuelle avec le duc de Savoie, et en 1451 il épousa Charlotte de Savoie, fille de ce prince. Ce mariage fut célébré sans le consentement du roi, et malgré la présence d'un héraut envoyé pour s'y opposer. La même année, Louis abolit dans le Dauphiné les guerres privées,

(1) Chatelain, *Chroniques des ducs de Bourgogne.*

et en maintint l'abolition tant qu'il resta dans cette province. En 1453 il convertit le conseil delphinal en un parlement séant à Grenoble, et l'année suivante il fonda l'université de Valence.

Cependant son absence prolongée donnait au roi des inquiétudes. Le Dauphin ne cherchait guère à dissimuler son aversion pour le gouvernement de son père, et ne cessait de nouer des intrigues avec les ennemis du dedans et du dehors. Il importait d'en finir avec ce rebelle d'autant plus dangereux qu'il était doué d'une plus grande habileté. Charles VII déploya en cette circonstance la vigueur qu'il savait montrer depuis quelques années; il enjoignit à son fils de revenir à la cour; mais le Dauphin n'eut garde d'obtempérer à cet ordre. Redoutant, avec raison peut-être, les favoris du roi, il envoya à ce prince un affidé, avec mission de lui dire : « Qu'il était prêt à faire tel serment qu'il plairait au roi de le servir envers et contre tous; de renoncer à toute alliance opposée aux intérêts de son père; de ne jamais passer le Rhône ni entrer dans le royaume sans le consentement du roi; qu'en revanche, comme il était persuadé qu'il ne pouvait être en sûreté à la cour, d'après les faux rapports faits à son père, il le priait de lui permettre de rester en Dauphiné avec les serviteurs qui lui étaient attachés (1455). » Charles VII crut nécessaire d'insister, et les négociations entre le père et le fils se continuèrent l'année suivante, sans résultat. Les messages qui étaient échangés de part et d'autre ont été conservés dans les archives royales, et la lecture de ces pièces, au dire des historiens, con-

firme peut-être plus les soupçons du Dauphin Louis qu'elle ne justifie les favoris de Charles VII, implacables ennemis de l'héritier du trône. La terreur de ce prince se manifestait, vraie ou supposée, par les vœux et les offrandes qu'il envoyait au mont Saint-Michel, à Notre-Dame de Cléry, à Saint-Jacques de Compostelle, à Saint-Claude et à un grand nombre d'autres sanctuaires. Quoi qu'il en soit, lassé des retards et des refus de son fils, Charles VII résolut de ne pas attendre davantage. Par ses ordres l'ancien chef d'écorcheurs, Antoine de Chabannes, s'avança avec un corps de troupes sur la frontière du Dauphiné, tandis que le roi lui-même se rendait avec une armée à Lyon. Le Dauphin, déconcerté par cette promptitude, écrivit respectueusement à Charles VII qu'étant, avec l'autorisation de son seigneur et père, gonfalonier de la sainte Église romaine, il n'avait pu se dispenser d'obtempérer à la requête du pape et de se joindre à son bel oncle de Bourgogne, qui allait marcher contre les Turcs pour la défense de la foi catholique. Cela fait, il monta à cheval avec six des siens et galopa jusqu'en Franche-Comté, d'où il alla demander asile au duc de Bourgogne. La duchesse de Bourgogne, la comtesse de Charolais, sa bru, et le comte d'Étampes accueillirent le Dauphin avec tout le respect qui était dû à sa haute naissance. De leur côté les États du Dauphiné, assemblés à Grenoble, envoyèrent leur soumission à Charles VII, et supplièrent ce prince de ne point changer l'organisation administrative et judiciaire que son fils avait donnée à leur province. Charles VII prit paisiblement posses-

sion du pays, et, tout en réunissant le Dauphiné au domaine direct de la couronne, il laissa subsister les ordonnances et les règlements dont le Dauphin l'avait doté. Au surplus, à la nouvelle de la bonne réception faite au fugitif par Philippe-le-Bon, Charles VII se contenta de dire : « Il a reçu chez lui un renard qui « mangera ses poules. »

On venait d'apprendre la mort de l'infortuné Jacques Cœur. Soit que Charles VII fût touché de la misère de sa famille, soit qu'il éprouvât de justes remords, il ordonna (1457), à la requête de l'archevêque de Bourges, que tout ce qui restait des biens de Jacques Cœur serait rendu à ses enfants à titre de pure libéralité. Vers le même temps, deux des juges qui avaient condamné cette victime de la cupidité des cours furent mis en arrestation par ordre du roi : c'étaient le premier chambellan, Guillaume Gouffier, et le trésorier, Otto Castellani, aventurier florentin. Ce dernier fut accusé de porter sur lui « certaines images au moyen desquelles, par un art diabolique, il devoit avoir le gouvernement du roy. » Tous deux furent impliqués dans un même procès, pour crime de magie ; mais, bien qu'ils eussent été transférés de cachots en cachots et livrés à différents juges, ils ne paraissent pas avoir payé de la vie leurs coupables menées, et tout semble indiquer qu'ils ne furent passibles que de la prison et du bannissement. Ainsi, sévère, ingrat et oublieux à l'égard de ses favoris, Charles VII se montrait plus fidèle envers les femmes qu'il associait aux déréglements publics de sa vie, et dont la fortune, criminelle ou honteuse, était un

scandale pour le peuple et un encouragement aux mauvaises mœurs des courtisans. Parmi les maîtresses du roi, les chroniques nous ont transmis les noms de la dame de Villequiers et de Blanche de Rebreuves. Afin de se livrer plus à son aise à ses désordres, Charles VII, au lieu d'habiter Paris, résidait ordinairement dans ses châteaux du Berri ou de Touraine, à Meung-sur-Yèvre, près de Bourges; aux Montils, près de Tours; à Razilli, près de Chinon. Les plaintes et les murmures des populations n'arrivaient pas jusqu'à lui, et, encore bien qu'il n'oubliât pas les devoirs politiques de la royauté, il aimait à écarter de lui les soucis et les amertumes du pouvoir. Au reste, bien qu'on pût justement blâmer, dans ses dernières années, le relâchement de ses mœurs, le peuple se souvenait de ses services et continuait à lui obéir et à l'aimer. Pour la première fois depuis saint Louis, les provinces jouissaient de la sécurité et de l'ordre; le royaume avait été délivré des Anglais; une police vigilante et énergique contenait les mauvaises passions; les gens de guerre, autrefois le fléau des paysans et des citoyens honnêtes, ne servaient maintenant qu'à contenir les méchants et à garantir la tranquillité du pays. Les libertés dont les générations précédentes avaient joui n'existaient plus, mais on s'en consolait sans peine, parce qu'à la place on était doté de tout ce qui peut assurer le bien-être, les transactions, le commerce, l'agriculture. Les impôts étaient lourds, mais bien répartis, et d'ailleurs le produit des taxes recevait un emploi régulier et utile. Il n'en était point ainsi dans les contrées voisines de la France, notam-

ment en Italie et en Bourgogne, et les sujets de Charles VII appréciaient, par comparaison, tout ce qu'ils devaient à la sagesse de leur roi.

Le Dauphin, retiré dans les États du duc de Bourgogne, résidait au château de Genappe, à quatre lieues de Bruxelles. Vainement Charles VII avait-il fait saisir tous les revenus de son fils, afin de l'amener à la soumission par la pénurie; le duc Philippe, qui se piquait des sentiments les plus chevaleresques, n'avait garde de laisser éprouver des besoins à son cousin et au fils de son roi. Il lui avait donc assigné une forte pension et abandonné l'usage de plusieurs vastes parcs où Louis pouvait à son gré jouir des plaisirs de la chasse. Il envoya des ambassadeurs à Charles VII afin de justifier sa conduite et de lui représenter que c'était par amour pour lui et par respect pour la noble maison de France, dont il était lui-même issu, qu'il avait fait un accueil honorable à l'héritier présomptif de la couronne. Charles VII ne parut pas lui en savoir mauvais gré, et toutefois il jugea à propos de renforcer les garnisons des places voisines des États de Philippe-le-Bon. Cette précaution était inutile, car le duc de Bourgogne, sollicité, dit-on, par le Dauphin de l'aider à faire la guerre à Charles VII, pour chasser les mauvais conseillers du roi, lui aurait répondu « qu'il se mettoit de corps et biens à son service, sauf contre monseigneur le roy son père, qu'il tenoit si puissant, si sage et si prudent, qu'il sauroit bien réformer ceux de son conseil sans qu'il fût besoin qu'autrui s'en dût mêler (1). » Ce fait a

(1) Matth. de Coucy, t. XI, c. 120, p. 275.

d'ailleurs été révoqué en doute par plusieurs historiens. On sait, au surplus, avec certitude que le duc de Bourgogne s'employa à différentes reprises, mais sans succès, à réconcilier le fils et le père. Charles VII aurait sans doute consenti à un accommodement, mais le Dauphin ne voulait pas s'y prêter, et d'ailleurs quelques actes de sévérité dirigés par le roi contre de hauts et puissants princes et seigneurs lui faisaient craindre de se confier à la justice de son père.

Jean IV, comte d'Armagnac, après son arrestation, avait été mis en jugement et condamné à la perte de ses biens; mais le roi, ainsi qu'on l'a vu plus haut, l'avait rétabli dans le gouvernement de ses États. Il eut pour fils et successeur (1450) Jean V, homme violent et débauché, qui séduisit sa sœur Isabelle et la rendit mère. Cet affreux scandale ayant excité la rumeur de toute la France, Jean d'Armagnac osa fabriquer une fausse bulle du pape et força un prêtre de bénir son mariage avec sa sœur. Charles VII lui fit vainement des réprimandes et des menaces; une première fois il envoya près de lui le comte de la Marche et madame d'Albret, tous deux proches parents de Jean V; comme ces vénérables personnages s'approchaient de Lectoure, le comte d'Armagnac alla à leur rencontre avec une troupe armée, et, tirant sa dague, les contraignit de rétrograder. Quelques mois après il offensa le roi par une rébellion ouverte, en osant donner à Jean, bâtard de l'Escure, l'archevêché de Bordeaux, que Charles VII réservait à Philippe de Lévis. Sommé de réparer cet acte coupable, Jean V mit en prison les envoyés du roi, et

négocia avec le Dauphin et les Anglais. Alors une armée de vingt mille hommes marcha contre lui, s'empara de toutes ses places et le força de s'enfuir en Aragon. Deux ans après, le parlement de Paris commença le procès du rebelle, et celui-ci (1457) fit réclamer, par procureur, le privilége d'être jugé en cour des Pairs, comme descendant du sang royal par Isabelle de Navarre, sa mère, et issu, du côté maternel, depuis plus de mille ans, des rois d'Espagne et des anciens ducs d'Aquitaine de la race de Mérovée. Sa demande fut rejetée, et bientôt après il se présenta en personne devant ses juges, muni d'un sauf-conduit du roi. Le parlement déclara que les lettres de sauvegarde dont il était porteur étaient subreptices, et Jean d'Armagnac fut mis en prison. Durant le cours du procès il s'échappa, et chercha un refuge d'abord en Flandre, puis à Rome. Le parlement le condamna au bannissement et à la confiscation de ses biens (1458-1459).

Vers le même temps, un procès plus grave encore avait préoccupé l'attention de la France. Le prince Jean, duc d'Alençon, était l'un des seigneurs qui avaient le mieux servi Charles VII et l'un des compagnons fidèles de Jeanne d'Arc ; mais il était plein d'orgueil, et s'indignait « de voir le roi gouverné par des hommes de petit état, sortis de bas lieu, pendant que les princes restoient cinq ou six jours à obtenir audience de lui. » Il entama des liaisons avec les Anglais, leur promit de leur livrer ses villes de Normandie et les engagea à faire la conquête de cette province. Il fut arrêté à Paris, où il s'était rendu

avant l'exécution de son plan de révolte et pour ne pas inspirer de défiance au gouvernement de Charles VII. Dunois fut chargé de cette opération importante, qui, à une époque où la féodalité était encore fortement constituée, pouvait émouvoir l'opinion et provoquer une résistance sérieuse. Conduit en Bourbonnais, mis en présence du roi, le duc d'Alençon se montra plein de hauteur et nia les intrigues coupables qui lui étaient imputées. Pendant deux ans le procès fut instruit avec un zèle minutieux. Le duc d'Alençon, accablé sous le poids des preuves, consentit à faire des aveux et à confesser les rapports qu'il avait eus, tantôt avec le gouvernement anglais, tantôt avec les agents de l'Angleterre. Son ambition et son avarice l'avaient rendu criminel envers la patrie et le roi. La cour des Pairs chargée de le juger fut convoquée d'abord à Montargis, puis à Vendôme. Le duc de Bourgogne refusa d'y assister, à cause des stipulations du traité d'Arras qui le dispensaient des devoirs de vassal, et il envoya seulement une ambassade pour exciter le roi à la clémence. Le duc de Bretagne (c'était le connétable Arthur de Richemont, qui venait de succéder à Jean II, son neveu) refusa aussi de siéger comme Pair, disant que son duché n'avait pu être érigé en pairie parce qu'il ne faisait pas partie de la France; mais il vint pour engager le roi à pardonner. Les ducs d'Orléans et de Bourbon, les comtes d'Angoulême, du Maine, de Foix, d'Eu, siégèrent avec les Pairs ecclésiastiques, et il leur fut adjoint trente-quatre conseillers du parlement de Paris, tous les grands officiers, plusieurs évêques et

seigneurs. L'accusé fut introduit et placé sur une escabelle basse, en face de ses juges; interrogé, il confirma ses aveux. Maître Jean l'Orfévre, envoyé du duc de Bourgogne, obtint la parole avant le prononcé de la sentence et fit appel à la pitié du roi. Dans sa harangue il invoqua l'exemple « de Trajan, le meilleur empereur des païens, qui fut non pas austère, mais clément, et qui, pour sa miséricordieuse clémence, fut tiré des enfers par les prières de saint Grégoire, et fait chrétien trois cents ans après sa mort. » Mieux inspiré par les souvenirs de l'histoire moderne il dit ensuite : « Considérez, Sire, les bons services rendus à vous et à vos nobles aïeux par monsieur d'Alençon. Son bisaïeul mourut à la bataille de Crécy; son grand-père fut otage en Angleterre pour le roi Jean; son père succomba à la bataille d'Azincourt; lui-même, à la bataille de Verneuil, fut trouvé parmi les morts et conduit en Angleterre... Songez à ses enfants, Sire; ils vous offrent aussi leur sang à répandre, et ils sont prêts à suivre la trace de leurs nobles prédécesseurs... » L'évêque de Coutances, parlant au nom du roi, fit entendre le langage de la sévérité et de la justice. Enfin, après mûre délibération de la cour des Pairs, le duc d'Alençon, convaincu de liaison avec les Anglais, fut condamné à mort et à la confiscation de ses biens; mais, sur les instances du connétable, sa peine fut commuée en une détention perpétuelle dans la tour de Loches.

Arthur, duc de Bretagne, tout en succédant à son neveu Pierre II, avait voulu conserver l'épée de connétable de France; ayant fait son entrée dans la ville

de Tours, où se trouvait Charles VII, il ordonna qu'on portât devant lui deux épées, l'une élevée par la pointe, pour le duché de Bretagne, l'autre suspendue à une écharpe, pour l'office de connétable du royaume. Il avait contribué, par ses exhortations, à sauver le duc d'Alençon du dernier supplice et à obtenir que le roi fît remise au coupable d'une partie de la confiscation. Quant à lui, il éleva des difficultés au sujet de l'hommage qu'il devait à la couronne de France; on le lui demandait lige, il voulait le faire simple, et la cérémonie eut lieu sans que le duc fût contraint de renoncer à ses droits ni à ceux des Bretons, ses sujets héréditaires. Lorsqu'il fut arrivé devant le roi, dans la chambre de parade, le comte de Dunois lui adressa la parole en ces termes : « Mon-« seigneur de Bretagne, vous devenez homme du « roy mon souverain seigneur cy présent, et lui faites « hommage lige à cause de votre duché de Bretagne, « et lui promettez foi et loyauté, et de le servir envers « tous ceux qui peuvent vivre et mourir. » Alors le comte d'Eu, le seigneur d'Ambasson, bailli de Touraine, et tous les princes français qui se trouvaient dans la chambre s'écrièrent tous ensemble : « Faites-« lui ôter sa ceinture. » Le chancelier de Bretagne reprit aussitôt : « Non, il ne le fera pas, car il ne le « doit. — Telles paroles, tel hommage, » dit le duc en s'adressant au roi, « que mes prédécesseurs vous « ont fait, je vous le fais, et n'entends vous le faire « lige. — Mais vos prédécesseurs ont fait hommage « lige, » répliqua messire des Ursins, chancelier de France. — « Vous le dites, et je dis que non, » reprit

le duc de Bretagne ; et le roi se hâta de mettre fin à ce débat en disant : « Tel que vos prédécesseurs « l'ont fait, vous le faites. » Le duc fut alors reçu à semblable hommage que ses prédécesseurs ; il plaça ses mains dans celles du roi, ne mit point le genou en terre, ne prit aucun engagement, et embrassa le roi ; puis il protesta, par la bouche de maître Jean du Collier, son chancelier, qu'il n'entendait déroger en rien à ses droits et noblesse ; « et le roi proteste du contraire, » repartit le chancelier de France. Ainsi mis en cause, Charles VII dit à son tour : « Je n'en- « tends ni ne veux rien préjudicier à vos droits, et « je crois que vous ne voudriez pas préjudicier aux « miens. — Non, » répondit le duc de Bretagne. Puis, comme on lui demandait de faire hommage pour la pairie de la France, il le refusa, donnant pour raison qu'il n'en avait encore parlé à ses états ; et il repartit pour son pays, où il mourut quelque temps après, n'ayant régné en tout que quinze mois. Arthur III était un justicier dur et inflexible, et si zélé d'ailleurs pour les choses de la religion « que onc- « ques homme ne hayt plus toutes hérésies, sorciers « et sorcières, qu'il hayoit ; et bien y parut, car il en « fit plus brûler en France, en Poitou et en Bre- « tagne, que nul autre en son temps (1). » Cet ennemi des magiciens étant mort sans laisser de lignage, le duché de Bretagne, aux termes du testament de François I[er], fut recueilli par son neveu François, comte d'Étampes, petit-fils du duc Jean IV et mari de Marguerite de Bretagne, l'aînée des filles du tes-

(1) Histoire d'Arthur III.

tateur. Cette princesse mourut au bout de quelques années de mariage, après lui avoir donné un fils qui précéda sa mère dans le tombeau, et François II se remaria en secondes noces à Marguerite, dite *Sein de lis*, fille de Gaston IV, comte de Foix, dont il eut deux filles, Isabelle et Anne de Bretagne.

Philippe-le-Bon achetait parfois bien cher l'honneur d'offrir l'hospitalité au fils du roi de France. Le comte de Charolais, son fils, et le Dauphin étaient du même âge; tous deux turbulents, tantôt trop amis, tantôt ennemis, ils donnaient au « bon duc » beaucoup d'occasions de peine et d'inquiétude. Charlotte de Savoie, femme du Dauphin, ayant donné le jour à un fils, Louis en informa respectueusement son père, qui trouva mauvais qu'on ne l'eût pas instruit de la grossesse. Des chroniques, vraisemblablement peu véridiques, disent qu'il eut l'intention de déclarer le nouveau-né illégitime, de déshériter le Dauphin déserteur du royaume, et de lui substituer son second fils, nommé Charles, et que cette intention connue de Louis fut la cause de la haine qu'il porta toujours à son frère. Ces suppositions, accréditées par la malice des contemporains, ne sont nullement acquises à l'histoire.

La France, au déclin du règne de Charles VII, continuait à jouir d'un profond repos, et cette situation semblait d'autant plus heureuse que le pays la comparait aux troubles, aux désordres, aux malheurs par lesquels il avait passé. Sans inquiétude du côté de l'Angleterre, déchirée par une guerre civile qui allait précipiter du trône le faible Henri VI, Charles VII

forçait les grands et les princes de subir le joug. Son ascendant était immense dans le royaume ; au dehors les peuples et les rois étrangers se montraient pénétrés de respect : c'est ainsi que Christiern Ier, roi de Danemark, invoqua Charles VII pour arbitre dans une querelle élevée entre lui et le roi d'Écosse; Gênes se mit sous sa protection; son doge et son sénat lui prêtèrent serment de fidélité; mais à peine Charles VII eut-il pris possession de la ville de Gênes qu'elle chassa les Français envoyés sur sa demande.

Des conflits d'intérêt et d'influence accrurent la malveillance réciproque qui existait entre le roi et le duc de Bourgogne. Le duché de Luxembourg était détenu par Philippe-le-Bon, qui l'avait acquis, en 1433, d'Élisabeth, fille unique du duc Jean, frère de l'empereur Sigismond. Le roi réclama comme représentant Ladislas-le-Posthume, roi de Hongrie, et Anne d'Autriche, sa sœur, épouse de Guillaume de Saxe, margrave de Misnie, nés tous deux d'une autre Élisabeth, fille unique de l'empereur Sigismond, lesquels lui avaient cédé ou vendu leurs droits. Il prétendait, non sans fondement, qu'Élisabeth d'Autriche n'était qu'usufruitière de son héritage, et qu'elle n'avait pu en disposer par vente au préjudice de sa famille. Ce fut une occasion de demandes, de répliques et d'explications difficiles, auxquelles se mêla beaucoup d'aigreur. Ajoutons que les subalternes des deux cours, après avoir aisément constaté l'antipathie de leurs maîtres, secondaient leur secrète animosité en leur suggérant des prétentions dont ils se faisaient auprès d'eux un mérite. Charles VII, quoique bon, était très-

susceptible; tant de diverses fortunes l'avaient familiarisé avec la perversité des hommes qu'il se défiait de la plupart d'entre eux, et les annalistes du quinzième siècle résument ainsi son caractère : « Muabilité, diffidence, envie. » D'autres chroniqueurs ont remarqué que, durant la longue altercation soulevée à propos du Luxembourg, le duc de Bourgogne ne craignit pas de manquer au roi d'une manière grave. Philippe-le-Bon, ayant donné une grande fête pour la réception des chevaliers de la Toison-d'Or, comprit à dessein dans la convocation le duc d'Alençon, alors renfermé à Loches et traître envers la France; et, comme ce prince ne pouvait se rendre à la cour de Bourgogne, Philippe consentit à admettre un représentant du prisonnier; bien plus, il souffrit, s'il ne l'ordonna pas, qu'en pleine assemblée le duc d'Alençon, condamné à mort par la cour des Pairs, fût déclaré *seigneur d'honneur et sans reproche*, flétri par un arrêt injuste. C'était un outrage qui portait directement sur le roi. Charles VII s'abstint de réclamer, mais il marqua son mécontentement en renouvelant une étroite alliance avec les Liégeois, alors ennemis acharnés de la maison de Bourgogne.

Ces démêlés, dont nous abrégeons le récit, les différends prolongés entre le roi et le Dauphin, des négociations suivies avec le saint-siége pour organiser une croisade contre les infidèles, remplirent les dernières années du règne de Charles VII. Le pape était alors le célèbre Ænéas-Sylvius Piccolomini, l'un des hommes les plus éclairés qui aient occupé la chaire pontificale, et qui, circonstance regrettable pour

lui, avait été autrefois secrétaire du concile de Bâle. En 1458, il avait succédé au pape Calixte III et avait pris le nom de Pie II. Dès qu'il fut monté sur le trône pontifical il s'empressa d'écrire aux rois et aux princes pour les engager à se réunir contre les Turcs, alors maîtres de Constantinople et de la Macédoine, et qui menaçaient d'une formidable invasion l'Italie et l'Allemagne. Déjà ces barbares venaient de conquérir l'Achaïe et la Morée, et ce qui restait de Grecs encore non asservis aux infidèles imploraient les prompts secours des catholiques d'Occident. Par les soins du pape une assemblée fut convoquée à Mantoue, et les princes y envoyèrent leurs représentants. L'ambassade du duc de Bourgogne fut accueillie par le pape avec honneur et distinction. Ænéas-Sylvius portait une vive amitié à Philippe-le-Bon; à une époque déjà ancienne il avait eu occasion de s'entretenir avec ce prince, en Allemagne; il avait pu apprécier par lui-même son zèle pour la guerre sainte. Il se plaisait à voir en lui le prince le plus redouté et le plus habile de la chrétienté, et dans une occasion toute récente il lui avait mandé ce qui suit : « J'ai appris avec joie, par les lettres de l'empereur lui-même, qu'il est résolu, à notre considération, de vous donner l'investiture royale. Je me souviens d'avoir souvent écrit à Son Altesse, sur ce sujet, en votre faveur. J'apprends aujourd'hui que l'empereur veut contracter alliance avec vous en mariant son fils à la fille de votre fils, et alors vous seriez institué vicaire général de l'empire dans le pays de la Gaule, par delà le Rhin, ce qui nous serait certes fort agréable. » Cette missive

constate qu'il était question d'ériger les États de Philippe-le-Bon en royaume de Bourgogne, sous la suzeraineté du chef de l'empire d'Allemagne. Ce projet, menaçant pour la grandeur de Charles VII et pour l'indépendance de la France, ne fut jamais réalisé; mais la part que prenait le pape Pie II à cette combinaison politique indique assez de quel côté étaient les prédilections de ce pontife. Quoi qu'il en soit, l'assemblée de Mantoue ne fit que manifester la tiédeur et l'égoïsme des princes chrétiens. Charles VII, loin de répondre aux espérances du pape, ne s'occupa que de sa propre affaire; il se plaignit de la protection accordée par le saint-siége à Ferdinand d'Aragon contre la maison d'Anjou dans les affaires de Naples, demanda la reconnaissance de la Pragmatique-Sanction (1) contre laquelle Pie II s'était hautement prononcé, refusa la levée d'une taxe sur le clergé pour la croisade, et promit que, lorsqu'il aurait cessé de redouter les attaques des Anglais, il s'empresserait de diriger toutes les forces de son royaume contre les infidèles. Les envoyés de la république de Venise, alors alliée de Charles VII et ennemie du duc de Milan, répondirent au cardinal Bessarion, qui les exhortait à la croisade au nom du pape : « Vous êtes né homme en pauvreté et ne « savez ce qu'est une telle besogne que de vouloir « faire bataille aux Turcs. Il est besoin d'attendre la

(1) Il est peut-être superflu de rappeler ici que la *Pragmatique-Sanction* de Bourges était l'ordonnance rendue par Charles VII pour enlever au pape la collation des évêchés et des archevêchés, et pour la remettre à l'élection des chapitres. Cette ordonnance, qui révélait la tendance du roi de France vers une monarchie absolue, restreignait considérablement la juridiction du saint-siége.

« délibération du *grand roi.* » C'était le glorieux titre que l'Europe méridionale donnait à Charles VII. L'exemple du roi de France et des Vénitiens fut suivi par tous les princes secondaires, qui se bornèrent à faire des promesses vagues et évasives. Vainement le pape, parlant avec une éloquence digne des grands intérêts qui étaient en cause, chercha-t-il à mettre sous les yeux de ces hommes froids et égoïstes le tableau fidèle des dangers auxquels se trouvait exposé le monde catholique; ses paroles restèrent sans écho et sans résultat. Les délégués des princes ne se préoccupaient que des conflits temporels suscités par les prétentions réciproques de leurs maîtres. Le duc de Bourgogne seul s'engagea à fournir et à entretenir six mille combattants; mais l'état de son trésor, obéré par ses précédentes guerres et par ses habitudes de magnificence, ne lui permettait pas de faire suivre cet engagement d'une exécution immédiate. Le concile de Mantoue ne produisit donc aucun effort sérieux contre les infidèles, et le pape, désespéré de tant de froideur, se prépara seul à entreprendre une croisade; mais la mort le surprit à Ancône, au moment où il allait s'embarquer pour la Terre-Sainte.

Les événements qui se passaient en Angleterre permettaient à la France de respirer librement et de développer ses éléments de bien-être sans avoir à craindre les attaques du dehors. Depuis l'an 1453, la maladie mentale de Henri VI avait empiré, et ce pauvre roi, atteint d'une sorte d'idiotisme, se trouvait hors d'état d'administrer et de gouverner par lui-même. Le duc d'York en profitait pour accroître le nombre

de ses affidés et aplanir les voies qui le séparaient du trône. Pour Marguerite d'Anjou, malgré son ambition et son courage, elle était devenue plus que jamais impopulaire, la nation lui imputant, parfois avec justice, d'avoir sacrifié la gloire et la puissance extérieure des Anglais aux intérêts de la maison d'Anjou et à l'alliance de Charles VII. A la faveur de cette situation, Richard d'York se fit d'abord nommer *lieutenant et protecteur* du royaume, avec la faculté de convoquer ou de congédier à son gré le parlement. Il était en possession de ce droit lorsque, Henri VI ayant pour un moment recouvré la raison, Marguerite d'Anjou fit appel aux amis de la maison de Lancastre et fit éloigner du pouvoir l'audacieux compétiteur. Dès ce moment la couronne britannique devint comme l'enjeu de la force, et l'on vit éclater la trop fameuse guerre des deux Roses.

La Rose rouge, outre Henri VI, Marguerite et Sommerset, comptait sous ses étendards les trois fils de ce duc, tous dignes de leur nom, et deux frères utérins du monarque, l'un, Édouard, comte de Richmond, l'autre, Gaspard, comte de Pembroke; Onfroi Stafford, duc de Buckingham, arrière-petit-fils d'Édouard III par sa mère, Anne de Glocester; les comtes de Northumberland, de Dorset, de Wiltshire; les barons de Clifford, de Ross, de Thorod, et d'autres grands seigneurs du royaume. La Rose blanche avait sous sa bannière Richard, duc d'York; Édouard, comte de March, son fils aîné, si semblable à son père que l'âge seul pouvait les faire distinguer l'un de l'autre; le comte de Westmoreland, dont Richard

avait épousé la fille, Cécil Névil; Richard de Névil, comte de Salisbury, et le comte de Warwick, son fils, que ses libéralités rendaient l'idole du peuple et des soldats; Jean de Mowbray, duc de Norfolk; Thomas de Courtenai, comte de Devonshire; le baron de Cobham, etc.

Richard d'York revint des marches de Galles avec des troupes et s'avança vers Londres, protestant toujours qu'il n'en voulait pas au monarque, mais à son ministre. Henri VI se porta sur-le-champ à sa rencontre; l'action eut lieu près de Saint-Albans (22 mai 1455). Le duc de Sommerset fut tué; le roi, blessé au cou, resta prisonnier. Richard d'York affecta plus que jamais des manières affectueuses envers l'infortuné monarque, et, l'accompagnant comme par honneur, il lui fit faire dans Londres une entrée triomphale : c'étaient des fleurs sur des chaînes.

Le faible Henri VI s'accommodait sans regret à son sort; mais Marguerite ne put souffrir tant d'abaissement : elle entreprit une seconde fois de défendre les droits de la couronne, et la guerre se ralluma en 1459. Le comte de Salisbury, allant joindre le duc d'York à la tête d'un corps d'armée, rencontra le lord Andley, l'un des chefs de l'armée royale, et le battit à Bloreheath, sur les frontières du comté de Stafford. Warwick gagna la bataille de Northampton l'année suivante. Le roi fut encore fait prisonnier. Richard ne voulut point monter à sa place par le seul droit de la victoire ; il présenta aux Pairs les titres de ses prétentions à la couronne, et leur permit de prononcer entre le vainqueur et le vaincu. Ils déclarèrent

que les droits de la branche d'York étaient légitimes, mais que Henri VI, ayant porté le sceptre pendant trente-huit ans, le conserverait jusqu'à sa mort, et qu'en attendant Richard, reconnu pour son héritier, gouvernerait le royaume. Ce grand procès devait être décidé, non par un décret, mais par le fer. Après la bataille de Northampton, Marguerite d'Anjou s'était retirée dans le comté de Durham avec son fils Édouard, prince de Galles, encore enfant; elle refusa de ratifier l'acte du parlement qui dépouillait la postérité de Henri VI, et soutint son refus à la tête d'une armée de vingt mille hommes. Richard, qui n'en avait que cinq mille marcha à sa rencontre, et soit animosité, soit mépris pour une femme, hasarda imprudemment la bataille; il fut défait et tué à Wakefield (1460). Le comte de Rutland, son second fils, âgé de douze ans, tomba entre les mains des vainqueurs, et le baron de Clifford l'égorgea de sang-froid. Le même jour, le comte de Salisbury et plusieurs seigneurs furent décapités en vertu de la loi martiale, et Marguerite fit planter sur les remparts d'York la tête de Richard, ceinte par dérision d'une couronne de papier.

La guerre continua, donnant lieu à d'odieuses représailles et tournant à la honte des deux partis. Marguerite s'était avancée sur Londres; le comte de Warwick (le *faiseur de rois*) sortit pour la combattre, et une seconde bataille fut livrée dans les plaines de Saint-Albans. La victoire appartint à la reine. Henri VI recouvra sa liberté, ou plutôt changea d'esclavage; il demeura sans autorité parmi ses amis comme au milieu de ses ennemis, et spectateur indifférent

des vicissitudes de sa fortune, pourvu qu'on daignât le traiter humainement.

La reine tira peu de fruit de sa victoire. Édouard d'York, arborant les bannières de la Rose blanche, s'avançait avec des forces supérieures. Il était dangereux de l'attendre. Marguerite se retira dans le nord avec son armée, et le prince entra dans la capitale aux acclamations des citoyens. Jeunesse, beauté, bravoure, manières affables et polies, il réunissait toutes ces qualités brillantes qui enlèvent la faveur publique. Il résolut de profiter de ses avantages et de saisir hardiment la couronne que la timide prudence de son père avait laissé flotter sur la tête d'un roi deux fois vaincu. Dans la plaine de Saint-Jean, en présence de son armée et d'un peuple nombreux, il fit publier ses titres à la royauté, et les cris de cette multitude l'appelèrent au trône d'Angleterre. Les principaux du clergé, de la noblesse et de la bourgeoisie ratifièrent l'élection populaire, et le chef de la maison d'York fut proclamé à Londres sous le nom d'Édouard IV, le 3 mars 1461.

En France, le roi Charles VII manifestait ouvertement des sympathies pour la maison de Lancastre, tandis que le duc de Bourgogne applaudissait aux victoires de la Rose blanche. La curiosité publique était partagée entre les nouvelles venues d'outre-mer et des procédures, suivies de supplices, dirigées contre des insensés, des monomanes et des hérétiques qu'on désignait alors sous le nom de Vaudois d'Arras. Vers le même temps on vit décliner rapidement le pouvoir considérable dont l'Université de Paris se trou-

vait investie, en vertu de ses anciens priviléges. Ce corps, qui avait servi d'instrument à l'usurpation anglaise, s'était vu traité avec égard par le roi Charles VII au retour de ce prince dans sa capitale, et avait obtenu de lui non-seulement l'oubli du passé, mais encore la confirmation de ses titres. En revanche, l'Université avait concouru, par ses docteurs et grâce à ses argumentations cauteleuses, à faire prévaloir, dans les conseils du gouvernement et dans les synodes religieux, les doctrines contraires aux prérogatives de la cour de Rome et favorables aux prétentions de l'autorité séculière. Nonobstant ces services rendus à la cause du pouvoir temporel, Charles VII, qui joua le rôle d'un *légiste* pendant les vingt dernières années de son règne, après avoir joué celui d'un *chevalier* pendant les vingt premières, Charles VII, en qui commence véritablement l'histoire moderne, fit sentir durement *à la fille aînée* des rois de France que la main paternelle était devenue plus vigoureuse. Dans les premières années de sa domination à Paris, de fréquentes cessations ayant eu lieu dans les écoles, il envoya signifier au recteur qu'il eût à faire reprendre les leçons, et raya de la liste des priviléges de l'Université le droit de cesser les cours, gage le plus solide de son indépendance. Bientôt après, dans une discussion qui s'éleva entre elle et les gens des aides, il lui enleva un autre privilége non moins important, celui par lequel elle n'était justiciable que de la personne royale.

Charles VII, dont la santé était affaiblie par suite des désordres de sa vie privée, commençait à s'inquiéter

vivement au spectacle de l'inimitié et de l'ingratitude de son fils. Tantôt irrité, tantôt découragé, il persistait à rappeler ce prince. « Ah ! s'écriait-il, s'il m'avait une fois parlé, il comprendrait qu'il ne peut avoir ni doutes ni craintes. » Le Dauphin persévérait dans ses refus ; ce n'était pas son père qu'il redoutait, mais les ministres et les favoris dont ce prince était entouré, et qui, d'ailleurs, sur la fin du règne, le servaient avec dévouement et fermeté. Aussi le Dauphin ne se pressait pas ; il savait que la vie de son père, usée tout à la fois par la tristesse et par des excès, ne pouvait plus être de longue durée ; il s'obstinait à répondre aux intermédiaires officieux que lui envoyait Charles VII qu'il avait auprès de son père des ennemis façonnés à la pensée du crime, et tant de tragédies ensanglantaient alors les marches des autres trônes que les appréhensions du prince Louis paraissaient raisonnables. Cependant le Dauphin mettait dans sa conduite des ménagements et des formes. C'est ainsi qu'ayant un jour envoyé auprès du roi un de ses affidés, nommé Honaste Hérault, il le chargea de justifier son éloignement et de présenter quelques excuses. La réponse de Charles VII, qui a été conservée en entier, montre l'amertume dont son cœur était plein et le chagrin que lui causait la défiance de son fils. Charles VII se plaignit d'abord que le Dauphin fît courir le bruit que, s'il restait hors du royaume, c'était son père qui le voulait ainsi; et il ajouta : « Je suis père, et il est fils, et chacun sçait que l'obéissance doit venir de luy ; et ce néanmoins, pour le désir que j'ay que cette matière soit redressée à son bien, je fais ce qu'il devroit faire ;

car il me devroit requérir de venir devers moy, et je le ammoneste pour qu'il vienne, afin qu'il me déclare franchement son oas, comme le fils doit à son seigneur et père; aussi que je lùy die et déclare mon intention et le vouloir que j'ay envers lui. Et pour ce vous luy direz que je désire et veux qu'il vienne devers moy; car j'ay intention de luy dire chose pour son bien et la chose publique du royaume que je ne voudrois luy escrire ne dire à autre. Et me semble que, quand il aura parlé à moy, il connoîtra bien qu'il ne doit point avoir les doutes et craintes qu'il dit avoir. Afin qu'il n'ait cause de y faire aucun doute, je promets icy, en parole de roy, en la présence de ceux de mon conseil qui icy sont, que, si veut venir devers moy, luy et ceux de son hôtel qu'il voudra amener avec luy y pourront venir et être seurement. Et quand il aura connu mon courage (mon cœur) et je luy aurai déclaré mon intention, s'il s'en veut retourner là où il est, ou ailleurs là où bon luy semblera, il le pourra faire seurement, luy et ceux de sa compagnie, ou demourer si c'est sa volonté; mais j'ay bien espérance que, quand il connoîtra mon vouloir, il sera plus joyeux ou content de demourer que d'aller ailleurs. Et suis bien joyeux que vous, Honaste, qui êtes bien privé de luy, soyez venu de par deçà, afin que luy puissiez mieux acertener et raporter les choses dessus dites. » Quoi qu'il en soit de ces dispositions bienveillantes du père et de ces appréhensions calculées du fils, la santé du roi commençait à décliner visiblement, et déjà les courtisans pressentaient une fin prochaine.

Leurs prévisions ne devaient pas tarder à s'accomplir. Au mois de juillet Charles VII tomba malade et il lui survint un abcès dans la bouche ; on ouvrit cet abcès sans le soulager beaucoup. Le mal en était là et ne présentait point encore une extrême gravité, lorsque, soit crédulité, soit excès de zèle, l'un des serviteurs les plus intimes du roi lui dit qu'on cherchait à l'empoisonner. Dès ce moment le soupçon et l'inquiétude s'emparèrent de l'esprit du malade, qui refusa, dit-on, les aliments qui lui étaient offerts. Sa tête se troubla ; il crut que son premier médecin, Adam Fumée, était vendu au Dauphin, et il le fit enfermer dans la grosse tour de Bourges. Peu rassuré par ce qu'il voyait, l'un de ses chirurgiens s'enfuit à Valenciennes, et son départ dut naturellement accroître les alarmes mal fondées du malheureux roi. « Charles, dit le pape Pie II (Æneas-Sylvius), Charles, dont l'esprit n'était pas exempt de la démence de son père, se figura qu'il était menacé par le poison et refusa toute nourriture ; il ne voulut pas même se fier à son plus jeune fils Charles, qui goûtait devant lui les mets qu'on lui offrait. Ses amis, ses parents, qui le voyaient périr de faim, le suppliaient en vain de manger ; mais on disait aussi qu'un ulcère qui s'était formé dans sa gorge ne lui permettait pas de prendre des aliments. » Cette dernière circonstance est peut-être la seule cause à laquelle on doive raisonnablement attribuer la résolution opiniâtre du roi, le refus de toute nourriture, refus qui s'expliquerait par la maladie elle-même, et non par une terreur mal fondée. Lorsque, pour vaincre cette obstination du mourant, on chercha à

introduire de force dans sa bouche des aliments liquides, il n'était plus temps : le mal avait fait son œuvre. « Alors, dit son historiographe, il se confessa et *ordonna* comme un bon catholique, fit ses dernières dispositions et legs tels que bon luy sembla, et dit qu'il vouloit être enterré à Sainct-Denys en Franсce, dans la même chapelle que son père et son grand-père. » C'était au château de Mehun que se dénouait cette scène de deuil. Au moment de l'agonie, les chapelains de Charles VII lisaient à haute voix, près du lit de ce prince, les prières de l'Église et la Passion du Sauveur, et parfois le roi interrompait le prêtre, en prononçant, dit la chronique, *quelques bonnes paroles*. Lorsque l'on fut arrivé à ce verset de saint Jean l'évangéliste : *Inclinato capite, emisit spiritum,* Charles VII s'éteignit et alla rendre compte à Dieu de sa vie et de son règne. On était au 22 juillet 1461, et le roi, mort dans la cinquante-huitième année de son âge, avait porté la couronne pendant plus de trente-neuf ans.

Commencé sous de tristes auspices, ce règne s'était achevé avec gloire et au bruit des bénédictions du peuple. Charles VII, comme son aïeul Charles-le-Sage, avait généreusement réparé, par de longs et d'utiles services rendus au pays, les fautes de sa jeunesse et l'inexpérience de ses commencements. En général, les rois de la branche des Valois ne se formaient que tardivement à l'art de gouverner les hommes, et Louis XI lui-même, dont le règne va suivre, eut longtemps à déplorer les emportements des premières années et les souvenirs de la Praguerie. Jusqu'au jour où Charles VII rentra victorieux dans sa capitale, il

fut faible et négligent, livré aux influences de ses favoris, et bien au-dessous de l'honneur que Dieu daignait lui accorder en suscitant au royaume de miraculeux libérateurs. Tout jeune encore il trempa dans le honteux assassinat de Montereau; plus tard il eut l'ingratitude d'abandonner Jeanne d'Arc à sa triste destinée; découragé par la fortune contraire, oublieux dans la prospérité, on ne vit longtemps en lui qu'un adolescent préoccupé de ses plaisirs, timidement courbé sous la flatterie ou la menace, et qui, au lieu de partager les périls et les fatigues de ceux qui versaient leur sang pour sa cause, ne songeait guère qu'à « perdre gaiement son royaume. » Vint l'âge d'homme, et ce roi impuissant se transforma. L'épée au poing, le casque en tête, il rechercha les dangers de la guerre devant lesquels il avait fui; s'il demeura trop attaché à de coupables amours, il cessa de leur sacrifier les soins des affaires publiques; il comprit les difficiles devoirs de la royauté en supprimant les abus, en réformant les gens de guerre, en faisant prévaloir l'autorité du souverain au-dessus des résistances féodales; et, Dieu aidant, il eut l'unique honneur de délivrer la France de l'usurpation anglaise, œuvre immense qui, à elle seule, suffirait pour lui concilier les sympathies nationales et la reconnaissance des générations. A lui commence la royauté moderne. C'est de lui que date la vraie centralisation des pouvoirs généraux. Il asseoit sur de plus larges bases l'administration de la justice, la perception de l'impôt, le contrôle des dépenses. L'agriculture et le commerce renaissent sous sa protection vigilante; il sacrifie aux intérêts

de l'État ses prédilections personnelles, et, bien qu'il ait à subir l'humeur dure et l'envie implacable de Richemond, il lui conserve jusqu'au bout l'autorité et la confiance, parce qu'après tout cet homme sert mieux qu'un autre le pays et le roi. Qu'on ne dise pas que nul prince ne fut mieux servi que lui par ses lieutenants et par ses ministres ; cette observation, que nous savons être juste, augmenterait la gloire de Charles VII, car elle attesterait qu'il sut discerner le mérite des autres et le mettre en œuvre, et c'est à ce caractère que l'on reconnaît les grands rois. N'hésitons donc pas, tout en nous montrant sévères pour la première moitié du règne de ce prince, à voir en Charles VII l'un des souverains dont la sagesse et les talents ont le mieux mérité la reconnaissance des peuples, et gardons-nous d'accepter comme vraie et juste cette parole trop souvent répétée d'un historien du dernier siècle : « Charles VII ne fut en quelque sorte que le témoin des merveilles de son règne; on eût dit que la fortune, en dépit de l'indifférence du monarque et pour faire quelque chose de singulier (c'est ainsi que l'école philosophique explique la Providence), s'était plu à lui donner à la fois des ennemis puissants et de vaillants défenseurs, sans qu'il semblât avoir part aux événements (1). » Sous ce règne eut lieu la découverte la plus importante que puisse mentionner l'histoire de l'esprit humain; nous voulons parler de l'imprimerie. Mieux que la chute de Constantinople

(1) Le président Hénault.

et de l'empire grec, cet événement devait changer la face du monde et servir d'ère ineffaçable à l'histoire moderne. Désormais l'humanité entrait dans une nouvelle destinée : la poudre à canon abolissait l'art militaire des anciens peuples; la boussole allait doubler le nombre des continents; le télescope allait faire découvrir de nouveaux cieux; l'imprimerie ouvrait à l'intelligence des voies nouvelles, qu'elle devait suivre au hasard, vers le bien et vers le mal; en un mot, tous les leviers dont l'humanité se sert, par une permission providentielle, pour dégager sa route, se trouvaient désormais décuplés dans leur force.

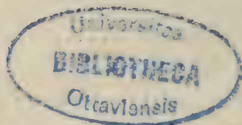
TABLE.

MONARCHIE FRANÇAISE.

DYNASTIE CAPÉTIENNE.

BRANCHE DES VALOIS.

FIN DE LA TABLE.




U D' / OF OTTAWA
COLL ROW MODULE SHELF BOX POS C
333 04 03 02 02 01 1